

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR, RUE DE LA MONNAIE, 11

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ÉDITION COLLATIONNÉE

SUR LES MANUSCRITS AUTHENTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

(avec les fragments restitués)

Augmentée de Lettres inédites et de fac-simile

ET PUBLIÉE AVEC L'AUTORISATION

DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

II

PARIS

BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

15, quai Malaquais

—
1844



STATE OF NEW YORK

IN SENATE
January 17, 1877

REPORT

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ.



Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de M. le Prince fit dans tous les esprits. Madame de Longueville, quoique malade, l'alla joindre aussitôt après, et MM. de Conti, de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucault, de Richelieu et de la Mothe se rendirent en même temps auprès de lui. Il envoya M. de la Rochefoucault à Monsieur pour lui donner part des raisons qui l'avoient obligé de se retirer. Monsieur en fut et en parut étonné. Il en fit l'affligé. Il alla trouver la reine, il approuva la résolution qu'elle prit d'envoyer M. le maréchal de Gramont à Saint-Maur, pour assurer M. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne. Monsieur, qui crut que M. le Prince ne reviendrait plus à Paris, après le pas qu'il avoit fait, et qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligerait à bon marché, chargea M. le maréchal de Gramont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des suppositions que l'on croit impossibles. Il est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitôt que M. le Prince fut à Saint-Maur, il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à s'accommoder avec la cour, et c'est ce qui arrive toujours dans les affaires dont le chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion quand l'on a le malheur d'y être engagé. Téligny, beau-fils de M. l'amiral de Coligny, disoit la veille du jour de la Saint-Barthélemy que son beau-père avoit plus perdu dans le parti huguenot en laissant pénétrer sa lassitude, qu'en perdant les batailles de Moncontour et de Saint-Denis. Voilà le premier coup que celui de M. le Prince reçut, et d'autant plus dangereux qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auquel ces sortes de blessures fussent si mortelles qu'à celui qui composoit son parti. M. de la Rochefoucault, qui en étoit un des membres des plus considé-

rables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de M. le prince de Conti et sur celui de madame de Longueville, étoit dans la faction ce que M. de Bouillon avoit été autrefois dans les finances; M. le cardinal de Richelieu disoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux offices et les douze autres à leurs suppressions; et Matha appliquoit cette remarque à M. de la Rochefoucault, en disant qu'il faisoit tous les matins une brouillerie et que tous les soirs il travailloit à un rhabillage, c'étoit son mot. M. de Bouillon, qui n'étoit nullement content de M. le Prince, et qui ne l'étoit pas davantage de la cour, n'aidoit pas à fixer les résolutions, parce que la difficulté de s'assurer des uns et des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit prises à dix heures, ou pour la rupture ou pour l'accommodement. M. de Turenne, qui n'étoit pas plus satisfait des uns ni des autres que M. son frère, n'étoit pas de plus, à beaucoup près, si décisif dans les affaires que dans la guerre. M. de Nemours, amoureux de madame de Châtillon, trouvoit dans la crainte de s'en éloigner des obstacles aux mouvements que la vivacité de son âge, plutôt que celle de son humeur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigny, qui étoit rentré dans le cabinet, son unique élément, et qui y étoit rentré par le moyen de M. le Prince, ne pouvoit souffrir qu'il l'abandonnât, et il pouvoit encore moins souffrir qu'il se tint en bonne intelligence avec le Mazarin, qui étoit l'objet de son horreur. Viole, qui dépendoit de M. de Chavigny, joignoit aux sentiments toujours incertains de son ami sa timidité, qui étoit très grande, et son avidité, qui n'étoit pas moindre. Croissy, qui avoit l'esprit naturellement violent, étoit suspendu entre l'extrémité à laquelle son inclination le portoit, et la modération dont les mesures qu'il avoit toujours gardées très soigneusement avec M. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville, sur le tout, vouloit en des moments l'accommodement, parce que M. de la Rochefoucault le souhaitoit, et désiroit en d'autres la rupture, parce qu'elle l'éloignoit de M. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque temps. Cette constitution des esprits auxquels M. le Prince avoit affaire eût embarrassé Sertorius. Jugez, s'il vous plaît, quel effet elle pouvoit faire dans celui d'un prince du sang couvert de lauriers innocents, et qui ne regardoit la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même comme un malheur qui étoit au-

dessous de lui. L'une de ses plus grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles et infinies dans les commencements des affaires, encore plus que dans leur progrès et dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé et que tout y est vague, l'imagination qui n'y a point de bornes se prend et s'étend même à tout ce qui est possible. Le chef est responsable par avance de tout ce que l'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. M. le Prince se crut obligé par cette raison de ne point donner d'audience particulière à M. le maréchal de Gramont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé, et il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la cour tant que les créatures de M. le cardinal y tiendroient les premières places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de M. le Prince, et qui souhaitoient pour la plupart l'accommodement, trouvoient leur compte en cette proposition, qui, effrayant les subalternes du cabinet, les rendoit plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigny, qui alloit et venoit de Paris à Saint-Maur et de Saint-Maur à Paris, se faisoit un mérite auprès de la reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de M. le Prince avoit jeté s'étoit plutôt attaché au Tellier, à Lyonne et à Servien qu'au cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, qui étoit d'éloigner d'auprès de la reine ceux dont le ministère véritable et solide offusquoit le sien, qui n'étoit qu'apparent et qu'imaginaire. Cette vue, qui étoit assurément plus subtile que judicieuse, le charmoit à un point qu'il en parla à Bagnols, le jour que M. le Prince se fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus sage et la plus fine qui eût été faite de notre siècle. « Elle amuse le cardinal, lui dit-il, en lui faisant croire que l'on prend le change, et qu'au lieu de presser la déclaration contre lui, qui n'est pas encore expédiée, l'on se contente de clabauder contre ses amis. Elle chasse du cabinet les seules personnes à qui la reine se peut ouvrir, elle y en laisse d'autres auxquelles il faudra nécessairement qu'elle s'ouvre, et elle oblige les frondeurs ou à passer pour mazarins en épargnant ses créatures, ou à se brouiller avec la reine en parlant contre elle. » Ce raisonnement, que Bagnols me rapporta un quart d'heure après, me parut aussi solide pour le dernier article qu'il me sembla frivole pour les autres. Je m'appliquai soigneusement à y remé-

dier, et vous verrez par la suite que je n'y travaillai pas sans succès.

Je vous ai déjà dit que M. le Prince se retira à Saint-Maur le 6 de juillet 1651.

Le 7, M. le prince de Conti vint au Palais y porter les raisons que M. le Prince avoit eues de se retirer. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçus de tous côtés des desseins de la cour contre sa personne. Il déclara ensuite que M. son frère ne pouvoit trouver aucune sûreté à la cour tant que MM. le Tellier, Servien et Lyonne n'en seroient pas éloignés. Il fit de grandes plaintes de ce que M. le cardinal s'étoit voulu rendre maître de Brisach et de Sédan, et il conclut, en disant à la compagnie que M. le Prince lui envoyoit un gentilhomme avec une lettre. M. le premier président répondit à M. le prince de Conti que M. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même au parlement prendre sa place. L'on fit entrer le gentilhomme ; il rendit sa lettre, qui n'ajoutoit rien à ce que M. le prince de Conti avoit dit. M. le premier président prit la parole en donnant part à la compagnie que la reine lui avoit envoyé un gentilhomme à cinq heures du matin pour lui donner avis de cette lettre de M. le Prince et pour lui commander de faire entendre à la compagnie que Sa Majesté ne desiroit pas que l'on fit aucune délibération qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. M. le duc d'Orléans ajouta que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter M. le Prince, que les gardes qui avoient passé dans le faubourg Saint-Germain n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins que l'on vouloit faire passer sans payer les droits ; que la reine n'avoit aucune part en ce qui s'étoit passé à Brisach. Enfin, Monsieur parla comme il eût fait s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la reine. Comme je pris la liberté de lui demander après la séance s'il n'avoit pas appréhendé que la compagnie lui demandât la garantie de la sûreté de M. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très embarrassé : « Venez chez moi, je vous dirai mes raisons. » Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient qui n'étoit pas médiocre, et M. le premier président, qui servoit en ce moment la cour de très bonne foi, le lui évita très habilement en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, et en suppliant simplement Monsieur de rassurer M. le Prince,

et d'essayer de le faire revenir à la cour. Il affecta aussi de couler le temps de la séance, et ainsi on n'eut que celui de remettre l'assemblée au lendemain, et d'arrêter simplement qu'en attendant la lettre de M. le Prince seroit portée à la reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit quand il fut revenu chez lui.

Il me mena dans le cabinet des livres, il en ferma les verrous, il jeta avec émotion son chapeau sur une table, et il s'écria en jurant : « Vous êtes une grosse dupe ou je suis une grosse bête. Croyez-vous que la reine veuille que M. le Prince revienne à la cour ? — Oui, monsieur, lui dis-je sans balancer, pourvu qu'il y vienne en état de se laisser prendre ou assommer. — Non, me répondit-il, elle veut qu'il revienne à Paris en toute manière, et demandez à votre ami le vicomte d'Autel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de sa part, comme j'entrois dans la grande-chambre. » Voici ce qu'il lui avoit dit : que le maréchal du Plessis-Praslin, son frère, avoit eu ordre de la reine, à six heures du matin, de prier Monsieur de sa part d'assurer le parlement que M. le Prince ne courroit aucune fortune s'il lui plaisoit de revenir à la cour. « Je n'ai pas été jusque là, ajouta Monsieur, car j'ai mille raisons pour ne lui vouloir pas servir de caution, et ni l'un ni l'autre ne m'y ont obligé. Mais au moins vous voyez, continua-t-il, que je n'ai pu moins dire que ce que j'ai dit, et vous voyez de plus le plaisir qu'il y a d'avoir à agir entre tous ces gens-là. La reine dit avant-hier qu'il faut qu'elle ou M. le Prince quitte le pavé ; elle veut aujourd'hui que je l'y ramène et que je m'engage d'honneur au parlement pour sa sûreté. M. le Prince sortit hier au matin de Paris pour s'empêcher d'être arrêté, et je gage qu'il y reviendra devant qu'il soit deux jours, de la manière que tout cela se tourne. Je veux m'en aller à Blois et me moquer de tout. »

Comme je connoissois Monsieur, et que je savois de plus que Raray, qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de M. le Prince, avoit dit la veille que l'on se tenoit à Saint-Maur très assuré du palais d'Orléans, je ne doutai point que la colère de Monsieur ne vint de son embarras, et que son embarras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à M. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parce qu'il étoit persuadé qu'il ne reviendrait plus à la cour. Comme il vit et que la reine au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des sûretés en cas qu'il voulût revenir à Paris, et que cette conduite lui fit croire qu'elle seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à

l'éloignement du cardinal celui de Lyonne, du Tellier et de Servien, il s'effraya ; il crut que M. le Prince reviendrait au premier jour à Paris, et qu'il se serviroit de la foiblesse de la reine, non pas pour pousser effectivement les ministres, mais pour lui en faire sa cour en se raccommodant avec elle , et en en tirant ses avantages particuliers pour prix de la complaisance qu'il auroit pour elle en les rappelant. Monsieur crut, sur ce fondement, qu'il ne pouvoit trop ménager la reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec M. le Prince: « après ce qu'il vous a fait, lui dit-elle, sans ce que je ne vous en ai pas encore dit. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elle ne s'en est jamais expliquée plus clairement, ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monsieur, qui venoit de charger M. le maréchal de Gramont de toutes les douceurs et de toutes les promesses possibles touchant la sûreté de M. le Prince, car ce fut l'après-dinée de ce même jour 7 de juillet que le maréchal de Gramont fit ce voyage de Saint-Maur, dont je vous ai parlé ci-dessus, et qui avoit été concerté la veille avec la reine ; Monsieur, dis-je, crut qu'ayant fait d'une part ce que la reine avoit désiré, et prenant de l'autre avec M. le Prince tous les engagements qu'il lui pouvoit donner pour sa sûreté, il s'assuroit ainsi lui-même de tous les deux côtés. Voilà justement où échouent toutes les âmes timides. La peur, qui grossit toujours les objets, donne du corps à toutes leurs imaginations ; elles prennent pour forme tout ce qu'elles se figurent dans la pensée de leurs ennemis, et elles tombent presque toujours dans des inconvénients très effectifs par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'imaginaires.

Monsieur vit, le 6 au soir, dans l'esprit de la reine de la disposition à s'accommoder avec M. le Prince, quoiqu'elle l'assuroit du contraire, et il ne pouvoit ignorer que l'inclination de M. le Prince ne fût de s'accommoder avec la reine. La timidité lui fit croire que ces dispositions produiront leur effet dès le 8 ; et il fait dès le 6, sur ce fondement qui est faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux que supposé que l'accommodement eût été fait dès le 5. Je le lui fis avouer à lui-même, devant que de le quitter, par ce dilemme : « Vous appréhendez que M. le Prince ne revienne à la cour, parce que vous croyez qu'il en sera le maître. Prenez-vous un bon moyen pour l'en éloigner en lui en ouvrant toutes les portes et en vous engageant vous-même à sa sûreté ? Voulez-vous qu'il revienne pour avoir plus de facilité à le perdre ?

Je ne vous crois pas capable de cette pensée à l'égard d'un homme à qui vous donnez votre parole à la face de tout un parlement et de tout le royaume. Le voulez-vous faire revenir pour l'accorder effectivement avec la reine ? Il n'y a rien de mieux, pourvu que vous soyez assuré qu'ils ne s'accorderont pas ensemble contre vous-même, comme ils firent il n'y a pas longtemps ; mais je m'imagine, Monsieur, que Votre Altesse Royale a bien su prendre ses sûretés. » Monsieur, qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui représentois avec assez de force, et il me dit : « Voilà des inconvénients ; mais que faire en l'état où sont les choses ? Ils se raccommoient tous ensemble, et je demeurerai seul comme l'autre fois. » — « Si vous m'commandez, Monsieur, lui répondis-je, de parler à la reine de votre part aux termes que je vais proposer à Votre Altesse Royale, j'ose vous répondre que vous verrez, au moins bientôt, clair à vos affaires. » Il me donna la carte blanche, ce qu'il faisoit toujours avec facilité quand il se trouvoit embarrassé. Je la remplis d'une manière qui lui agréa ; je lui expliquai le tour que je donnerois à ce que je dirois à la reine. Il l'approuva, et je fis supplier la reine par Gaboury, dès le soir même, de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie. Monsieur, à qui je fis savoir par Jouy que la reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya sur les neuf heures chercher à l'hôtel de Chevreuse, où je soupois, pour me dire qu'il m'avoit qu'il n'avoit été de la vie si embarrassé qu'il l'étoit ; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de sa faute ; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occasion où il sembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre toutes mesures ; que M. le Prince lui avoit fait dire par Croissy, à sept heures du matin, des choses qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit point à Paris ; que M. de Chavigny lui en avoit parlé à sept heures du soir d'une manière qui lui faisoit juger qu'il y pourroit être au moment où il me parloit. Il ajouta que la reine étoit une étrange femme, qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très aise que M. le Prince eût quitté sa partie, et que ce qu'elle lui feroit dire par le maréchal de Gramont ne seroit que pour la forme ; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là, à six heures du matin, qu'il falloit faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir ; qu'il m'avoit envoyé querir pour me recommander encore de bien prendre garde à la manière dont je parlerois à la reine : « Parce qu'enfin, me dit-il, je vous déclare que voyant

comme je le vois qu'elle se va raccommoder avec M. le Prince, je ne me veux brouiller ni avec l'un ni avec l'autre. » J'essayai de faire comprendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux seroit de ne pas suivre la voie qu'il avoit prise ou du moins résolue, et de faire expliquer la reine. Il vétila beaucoup sur la manière dont il étoit convenu à midi; et je connus encore en ce rencontre que, de toutes les passions, la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, et que ceux qui en sont possédés aiment et retiennent les expressions qu'elle leur inspire, même dans les temps où ils se défendent ou plutôt où on les défend des mouvements qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme ma conversation avec Monsieur s'échauffoit plus sur les termes que sur la substance des choses dont il me paroissoit que je l'avois assez convaincu, M. le maréchal de Gramont entra, qui venoit de rendre compte à la reine du voyage de Saint-Maur dont je vous ai déjà parlé, et comme il étoit fort piqué du refus que M. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage et à sa négociation un air de ridicule qui ne me fut pas inutile. Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des états de la Ligue, assemblés à Saint-Maur. Ce fut ainsi que le maréchal appela le conseil devant lequel il avoit parlé. Il peignit fort plaisamment tous les gens qui le composoit, et je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup dans l'esprit de Monsieur de la frayeur qu'il avoit conçue du parti de M. le Prince.

Je reçus, au moment que M. le maréchal de Gramont sortit d'auprès de Monsieur, un billet de madame la Palatine, qui ne servit pas moins à lui faire concevoir que les mesures du Palais-Royal n'étoient pas si sûres qu'il fût encore temps d'y bâtir comme sur des fondements bien assurés. Voici les propres paroles du billet :

« Je vous prie que je vous puisse voir au sortir de chez la reine :
« il est nécessaire que je vous parle. J'ai été aujourd'hui à Saint-
« Maur où l'on ne sait ce que l'on peut, et je sors du Palais-
« Royal, où l'on sait encore moins ce que l'on veut. »

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma manière; je lui dis qu'ils signifioient que tout étoit encore en son entier dans l'esprit de la reine, et je l'assurai que pourvu qu'il ne changeât rien à l'ordre

qu'il m'avoit donné de négocier de sa part avec elle, je lui rapporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le permit quoique avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la reine et je lui dis que Monsieur m'avoit commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avoit protesté la veille touchant la sortie de M. le Prince, qui étoit que non pas seulement il ne l'avoit pas su, mais encore qu'il la désapprouvoit et qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui seroit contre le service du roi et contre le sien; que M. le cardinal étant éloigné, il ne favoriseroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de son retour, parce qu'il étoit persuadé que la reine effectivement n'y pensoit plus, que M. le Prince ne songeoit qu'à animer son fantôme pour effaroucher les peuples, et que lui, Monsieur, n'avoit d'autre dessein que de les radoucir; que l'unique moyen pour y réussir étoit de supposer le retour de M. le cardinal pour impossible, parce que tant que l'on feroit paroître que l'on le craignoit comme proche, l'on tiendrait les peuples et même les parlements en défiance et en chaleur. Je commençai ma légation vers la reine par ce préambule qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort nécessaire en cet endroit, pour essayer de juger par la manière dont elle recevoit un discours dont le fond lui étoit très désagréable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois, qui étoit à lui, m'assura, comme je montois en carrosse, qu'il avoit ouï Chavigny qui disoit à l'oreille à Goulas que la reine étoit depuis midi dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelque négociation cachée et souterraine avec M. le Prince. Je n'en trouvai aucune apparence, ni dans son air ni dans ses paroles. Elle écouta tout ce que je lui dis fort paisiblement et sans s'émouvoir, et je fus obligé de passer plus tôt que je n'avois cru au véritable sujet de mon ambassade, qui étoit de la supplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monsieur de la manière dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisit à l'égard de M. le Prince; que l'ouverture pleine et entière étoit encore plus de son service en cette conjoncture que de l'intérêt de Monsieur, parce que les moindres pas qui ne seroient pas concertés seroient capables de donner des avantages à M. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils jetteroient de la défiance dans les esprits, dans une occasion où la confiance se pouvoit

presque dire uniquement nécessaire. La reine m'arrêta à ce mot et elle me dit d'un air qui paroissoit fort naturel et même bon : « A quoi ai-je manqué ? Monsieur se plaint de moi depuis hier ? » — « Non, madame, lui répondis-je ; mais Votre Majesté lui témoigna hier, à midi, qu'elle étoit très aise que M. le Prince fût sorti de Paris et elle lui a fait dire ce matin par le vicomte d'Autel qu'il ne lui pouvoit rendre un service plus signalé qu'en obligeant M. le Prince de revenir. » — « Ecoutez-moi, reprit la reine tout d'un coup et sans balancer, et si j'ai tort, je consens que vous me le disiez avec liberté. Je convins hier, à midi, avec Monsieur que nous enverrions, pour la forme seulement, le maréchal de Gramont à M. le Prince et que nous tromperions même l'ambassadeur qui, comme vous savez, n'a point de secret. J'apprends hier, à minuit, que Monsieur a envoyé Goulas, à neuf heures du soir, à Chavigny pour lui ordonner de donner, de sa part, à M. le Prince toutes les paroles les plus positives et les plus particulières et d'union et d'amitié. J'apprends au même instant qu'il a dit au président de Nesmond qu'il feroit des merveilles au parlement pour son cousin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où je vois tout le monde sur l'évasion de M. le Prince, que de prendre au moins quelque date pour me défendre à l'égard de Monsieur, même des reproches qu'il est capable de me faire peut-être dès demain. Je ne me prends pas à vous de sa conduite ; je sais bien que vous n'êtes pas des concerts qui passent par le canal de Goulas et Chavigny ; mais aussi puisque vous ne pouvez les empêcher, vous ne devez trouver étrange que je prenne au moins quelques précautions. De plus, continua la reine, je vous avoue que je ne sais où j'en suis. M. le cardinal est à cent lieues d'ici : tout le monde me l'explique à sa mode. Lyonne est un traître ; Servien veut ou que je sorte demain de Paris, ou que je fasse aujourd'hui tout ce qu'il plaira à M. le Prince, et cela à votre honneur et louange ; le Tellier ne veut que ce que j'ordonnerai ; le maréchal de Villeroi attend les volontés de Son Eminence. Cependant M. le Prince me met le couteau à la gorge, et voilà Monsieur qui, pour rafraîchissement, dit que c'est ma faute et qui veut se plaindre de moi, parce que lui-même m'abandonne. »

Je confesse que je fus touché de ce discours de la reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, elle me témoigna qu'elle m'en savoit bon gré, et elle me commanda de lui dire avec liberté mes pensées sur l'état des choses. Voici les

propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi-même le lendemain.

« Si Votre Majesté, madame, se peut résoudre à ne plus penser effectivement au retour de M. le cardinal, elle peut sans exception tout ce qui lui plaira, parce que toutes les peines que l'on lui fait ne viennent que de la persuasion où l'on est qu'elle ne songe qu'à ce retour. M. le Prince est persuadé qu'il peut tout obtenir en vous le faisant espérer. Monsieur, qui croit que M. le Prince ne se trompe pas dans cette vue, le ménage à tout événement. Le parlement, à qui l'on présente tous les matins cet objet, ne remet rien de la chaleur : le peuple augmente la sienne. M. le cardinal est à Brusle, et son nom fait autant de mal à Votre Majesté et à l'État que pourroit faire sa personne si elle étoit encore dans le Palais-Royal. » — « Ce n'est qu'un prétexte, reprit la reine comme en colère, ne fais-je pas assurer tous les jours le parlement que son éloignement est pour toujours et sans aucune espérance de retour ? » — « Oui, Madame, lui répondis-je, mais je supplie très humblement Votre Majesté de me permettre de lui dire qu'il n'y a rien de secret de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait au contraire de ces déclarations publiques, et qu'un quart d'heure après que M. le cardinal eut rompu le traité de M. Servien et de Lyonne, touchant le gouvernement de Provence, tout le monde fut également informé que le premier article étoit son rétablissement à la cour. M. le Prince n'a pas avoué à Monsieur qu'il y eût consenti, mais il est convenu que Votre Majesté le lui avoit fait proposer et comme condition nécessaire, et il le dit publiquement à qui le veut entendre. » — « Passons, passons dit la reine, il ne sert de rien d'agiter cette question. Je ne puis faire sur cela plus que je n'ai fait. L'on le veut croire quoi que je dise ; il faut donc agir sur ce que l'on veut croire. » — « En ce cas, Madame, lui répondis-je, je suis persuadé qu'il y a bien plus de prophéties à faire que de conseils à donner. » — « Dites vos prophéties, repartit la reine, mais surtout qu'elles ne soient pas comme celles des barricades. Tout de bon, ajouta-t-elle, dites-moi en homme de bien ce que vous croyez de tout ceci. Vous voilà cardinal, autant vaut : vous seriez un méchant homme si vous vouliez le bouleversement de l'État. Je vous confesse que je ne sais où j'en suis. Je n'ai que des traîtres et des poltrons à l'entour de moi. Dites-moi vos pensées en toute liberté. » — « Je commencerai, madame, lui dis-je, quoique avec beaucoup de peine,

parce que je sais que ce qui regarde M. le cardinal est sensible à Votre Majesté ; mais je ne me puis empêcher de lui dire encore que, si elle se peut résoudre aujourd'hui à ne plus penser à son retour, elle sera demain plus absolue qu'elle n'étoit le premier jour de la régence, et que si elle continue à le vouloir rétablir elle hasarde l'État. » — « Pourquoi, reprit-elle, si Monsieur et M. le Prince y consentoient ? » — « Parce que, madame, lui répondis-je, Monsieur n'y consentira que quand l'État sera hasardé et que M. le Prince n'y consentira que pour le hasarder. » Je lui expliquai en cet endroit le détail de ce qui étoit à craindre. Je lui exagérai l'impossibilité de séparer Monsieur du parlement, et l'impossibilité de regagner sur ce point le parlement par une autre voie que par celle de la force, qui mettroit la couronne en péril. Je lui remis devant ses yeux les prétentions immenses de M. le Prince, de M. de Bouillon et de M. de la Rochefoucault. Je lui fis voir au doigt et à l'œil qu'elle dissiperoit quand il lui plairoit, par un seul mot, pourvu qu'il partît du cœur, ces fumées si épaisses et si noires ; et comme je m'aperçus qu'elle étoit touchée de ce que je lui disois, et qu'elle prenoit particulièrement goût à ce que je lui représentois du rétablissement de son autorité, je crus qu'il étoit assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincérité de mes intentions ; « et plût à Dieu, madame, lui ajoutai-je, qu'il plût à Votre Majesté de commencer à rétablir son autorité par ma propre perte. L'on lui dit à toutes les heures du jour que je pense au ministère, et M. le cardinal s'est accoutumé à ces paroles : « Il veut ma place. » Est-il possible, madame, que l'on me croie assez impertinent pour m'imaginer que l'on puisse devenir ministre par la faction, et que je connoisse si peu la fermeté de Votre Majesté, que je puisse croire que je conquerrai la faveur à force d'armes ? Mais ce qui n'est que trop vrai est que ce qui se dit ridiculement du ministère se fait réellement à l'égard des autres prétentions que chacun a. M. le Prince vient d'obtenir la Guienne ; il veut Blaye pour M. de la Rochefoucault, il veut la Provence pour M. son frère ; M. de Bouillon veut Sedan ; M. de Turenne veut commander en Allemagne ; M. de Nemours veut l'Anvergne ; Viole veut être secrétaire d'État, Chavigny veut demeurer en son poste ; et moi, madame, je demande le cardinalat. Plait-il à Votre Majesté de se mettre en état de se moquer de toutes nos prétentions, et de les régler absolument selon ses intérêts et selon ses volontés, elle n'a

qu'à renvoyer pour une bonne fois M. le cardinal en Italie, rompre tous les commerces que les particuliers conservent avec lui, effacer de bonne foi les idées qui restent et qui se renforcent même tous les jours de son retour, et de déclarer ensuite qu'ayant bien voulu donner au public la satisfaction qu'il a souhaitée, elle croit qu'il est de sa dignité de refuser aux particuliers les grâces qu'ils ont demandées ou prétendues sous ce prétexte. Nul ne perdra plus que moi, madame, à cette conduite qui révoque ma nomination d'une manière qui sera agréée généralement de tout le monde, mais assurément de nul sans exception plus que de moi-même, parce que je ne me la crois nécessaire que pour des raisons qui cesseront dès que Votre Majesté aura rétabli les choses dans l'ordre où elles doivent être. » — « N'ai-je pas fait tout ce que vous me proposez ? reprit la reine ; n'ai-je pas assuré dix fois Monsieur, M. le Prince et le parlement que M. le cardinal ne reviendrait jamais ? Avez-vous pour cela cessé de prétendre ? Et vous qui parlez tout le premier ? » — « Non, madame, lui dis-je, personne n'a cessé de prétendre, parce qu'il n'y a personne qui ne sache que M. le cardinal gouverne plus que jamais. Votre Majesté me fait l'honneur de ne se pas cacher de moi sur ce sujet, mais ceux à qui elle ne le dit pas en savent encore plus que moi, et c'est ce qui perd tout, madame, parce que tout le monde se croit en droit de se défendre de ce que l'on croit d'autant moins légitime que Votre Majesté le désavoue publiquement. » — « Mais tout de bon, dit la reine, croyez-vous que Monsieur abandonnât M. le Prince, s'il étoit bien assuré que M. le cardinal ne revînt pas ? » — « En pouvez-vous douter, madame, lui répondis-je, après ce que vous avez vu ces jours passés ? Il l'eût arrêté chez lui si vous l'eussiez voulu, quoiqu'il ne se croie nullement assuré qu'il ne doive pas revenir. » La reine rêva un peu sur ma réponse, et puis tout d'un coup elle me dit même avec précipitation et comme ayant impatience de finir ce discours : « C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que de chasser le ministre d'un roi malgré lui. » Elle ne me laissa pas reprendre la parole et elle la continua en me commandant de lui dire mes sentiments sur l'état des choses, comme elles étoient : « Car, ajouta-t-elle, je ne puis faire davantage sur ce point que ce que j'ai déjà fait et ce que j'ai fait tous les jours. » J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai pas directement, mais je fis la même chose en sa-

tisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire mes pensées, car je repris ainsi le discours : « Pour obéir, madame, à Votre Majesté, il faut que je retombe dans les prophéties que j'ai tantôt pris la liberté de lui toucher. Si les choses continuent comme elles sont, Monsieur sera dans une perpétuelle défiance que M. le Prince ne se raccommode avec Votre Majesté par le rétablissement de M. le cardinal, et il se croira obligé par cette vue et de le ménager toujours et de s'entretenir avec soin dans le parlement et parmi le peuple. M. le Prince ou s'unira avec lui pour s'assurer contre ce rétablissement, s'il n'y trouve pas son compte, ou il partagera le royaume pour le souffrir jusques à ce qu'il y trouve plus d'intérêt à le chasser. Les particuliers qui ont quelque considération ne songeront qu'à en tirer leurs avantages, qui auront mille subdivisions et dans la cour et dans la faction. Voilà, madame, bien des matières pour la guerre civile, qui, se mêlant dans une étrangère aussi grande que celle que nous avons aujourd'hui, peut porter l'État sur le penchant de sa ruine. » — « Si Monsieur vouloit, » reprit la reine. — « Il ne voudra jamais, madame, lui répondis-je, l'on trompe Votre Majesté, si l'on le lui fait espérer ; je me perdrois auprès de lui si je le lui avois seulement proposé. Il craint M. le Prince, il ne l'aime point ; il ne peut plus se fier à M. le cardinal. Il aura dans des moments de la foiblesse pour l'un et pour l'autre, selon ce qu'il en appréhendera ; mais il ne quittera jamais l'ombre du public tant que ce public fera un corps, et il le fera encore longtemps sur une matière sur laquelle Votre Majesté elle-même est obligée de l'échauffer toujours par de nouvelles déclarations. »

Je connus en cet endroit encore plus que je n'avois jamais fait, qu'il est impossible que la cour conçoive ce que c'est que le public. La flatterie, qui en est la peste, l'infecte toujours au point qu'elle lui cause un délire incurable sur cet article ; et je remarquai que la reine traitoit dans son imagination ce que je lui en disois de chimère, avec la même hauteur que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de faire réflexion sur des barricades. Je coulai sur cela, par cette considération, plus légèrement que la matière ne le portoit, et elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu, parce qu'elle me rejeta dans le particulier de la manière d'agir de M. le Prince, en me demandant ce que je disois de la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de MM. le Tellier, Lyonne et Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pé-

nétrer si cette proposition n'étoit point le hausse-pied de quelque négociation souterraine, je souris à cette question de la reine avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mystère. La reine, dont tout l'esprit consistoit en l'air, l'entendit, et elle me dit : « Non, il n'y a rien que ce que vous voyez comme moi et comme tout le monde. M. le Prince a voulu tirer de moi de quoi chasser douze ministres, par l'espérance de m'en laisser un qu'il m'auroit peut-être ôté le lendemain. L'on n'a pas donné dans ce panneau ; il en tend un autre ; il me veut ôter ceux qui me restent, c'est-à-dire il propose de me les ôter, car si l'on lui veut donner la Provence, il me laissera le Tellier et peut-être que j'obtiendrai Servien pour le Languedoc. « Qu'en dit Monsieur ? » — « Il prophétise, madame, lui répondis-je, car comme je l'ai déjà dit à Votre Majesté, que peut-on dire en l'état où sont les affaires ? » — « Mais enfin, qu'en dit-il ? reprit la reine ; ne se joindra-t-il pas à M. le Prince pour me faire faire encore ce pas de ballet ? » — « Je ne le crois pas, madame, repartis-je, quand je me ressouviens de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui, et je n'en doute pas quand je fais réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain. » — « Et vous, dit la reine, que ferez-vous ? » — « Je me déclarerai en plein parlement, répliquai-je, et en chaire même contre la proposition, si Votre Majesté se résout à se servir de l'unique et souverain remède ; et j'opinerai apparemment comme les autres, si elle laisse les choses en l'état où elles sont. »

La reine qui s'étoit fort contenue jusque là, s'emporta à ce mot ; elle éleva même sa voix, et elle me dit que je ne lui avois donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face. « Je suis bien éloigné, madame, de cette insolence et de cette folie, lui répondis-je, puisque je n'ai supplié Votre Majesté de me permettre d'avoir l'honneur de la voir aujourd'hui que pour savoir de la part de Monsieur ce qu'il vous plaît, madame, de lui commander, pour prévenir celle dont M. le Prince vous menace. Il y a quelque temps que je disois à Votre Majesté que l'on est bien malheureux de tomber dans des temps où un homme de bien est obligé, même par son devoir, de manquer au respect qu'il doit à son maître. Je sais, madame, que je ne l'observe pas en vous parlant comme je fais sur le sujet de M. le cardinal ; mais je sais en même temps que je parle et que j'agis en bon sujet, et que tous ceux qui font autrement sont des prévaricateurs qui plaisent, mais qui trahissent et leur conscience et leur de-

voir. Votre Majesté me commande de lui dire mes pensées avec liberté, et je lui obéis. Qu'elle me ferme la bouche, elle verra ma soumission, et que je rapporterai simplement à Monsieur et sans réplique ce dont elle me fera l'honneur de me charger. »

La reine reprit tout d'un coup un air de douceur, et elle ne dit : « Non, je veux au contraire que vous me disiez vos sentiments : expliquez-les-moi à fond. » Je suivis son ordre à la lettre ; je lui fis une peinture la plus au naturel qu'il me fut possible de l'état où les affaires étoient réduites ; j'achevai le crayon que vous avez déjà vu ébauché. Je lui dis toute la vérité avec la même sincérité et la même exactitude que j'aurois eues si j'avois cru en devoir rendre compte à Dieu un quart d'heure après. La reine en fut touchée, et elle dit le lendemain à madame la Palatine qu'elle étoit convaincue que je parlois du cœur, mais que j'étois aveuglé moi-même par la préoccupation. Ce qui me parut est qu'elle l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avoit pour M. le cardinal, et que son inclination l'emportoit toujours sur les velléités que je lui voyois de temps en temps d'entrer dans les ouvertures que je lui faisois pour rétablir l'autorité royale aux dépens et des mazarins et des frondeurs. Je remarquai que sur la fin de la conversation elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet ; et que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincérité et avec bonne intention, elle m'en témoigna de la reconnoissance.

J'appréhenderois de vous ennuyer si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déjà que trop long ; et je me contenterai de vous dire que le résultat fut que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à M. le Prince pour demander l'éloignement de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, en lui donnant parole de la part de la reine qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec M. le Prince, sans la participation et le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole, et la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois que les lueurs d'accommodement entre le Palais-Royal et Saint-Maur n'étoient pas tout à fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de M. le Prince à la cour ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en

avoit dit à Monsieur même ; mais je connus clairement à ses manières, et même à quelqu'une de ses paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois fois depuis que j'étois dans la galerie ; et je me ressouvins de ce que madame la Palatine m'avoit écrit, que l'on ne savoit au Palais-Royal ce que l'on y vouloit. Je ne laissai pas d'insister et de presser la reine, parce que je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très clairvoyant, ne recevant par moi qu'une parole vague et générale à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parce qu'il se défioit beaucoup des intentions de la reine pour lui, ne manqueroit pas de jeter et d'arrêter toute sa réflexion, et avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui rapportois du véritable dessein de la reine ; et je ne doutois pas que par cette considération il ne fit encore de nouveaux pas vers M. le Prince : ce que je n'estimois pas être de son service non plus que de celui du roi. Je parlai sur cela à la reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, et de plus je n'y pouvois rien gagner, parce qu'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite.

Il étoit presque jour quand je sortis du Palais-Royal ; et ainsi je n'eus pas le temps d'aller chez madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à six heures du matin, par lequel elle me faisoit savoir qu'elle m'attendoit dans un carrosse de louage devant les Incurables. J'y allai aussitôt dans un carrosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir. Elle me dit que M. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les discours de madame de Longueville qu'il ne connoissoit pas sa force, en ce qu'il croyoit ses ennemis beaucoup plus unis et beaucoup plus concertés qu'ils n'étoient ; que la reine ne savoit où elle en étoit ; qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de M. le Prince, que l'autre elle remercioit Dieu de ce qu'il étoit sorti de Paris ; que cette variété venoit des différents conseils que l'on lui donnoit ; que Servien lui disoit que l'Etat étoit perdu si M. le Prince s'éloignoit ; que le Tellier balançoit ; que l'abbé Fouquet, qui étoit nouvellement revenu de Brusle, l'assuroit que M. le cardinal seroit au désespoir, si elle ne se servoit de l'occasion que M. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pousser ; que l'abbé Fouquet soutenoit savoir le contraire de science certaine ; que tout iroit ainsi jusqu'à ce que l'oracle de Brusle eût décidé ; et sur le tout, qu'elle, la Palatine, étoit persuadée qu'il y avoit des propositions sous terre qui aideient encore à tenir la reine dans ces

incertitudes. Voilà ce que madame la Palatine me dit avec précipitation, parce que le temps d'aller au Palais pressoit, et Monsieur avoit envoyé déjà deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carrosse; je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commission. Je lui exposai le fait, ou plutôt le dis tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la reine; et dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit ni précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture dont il s'agissoit, il se mit à siffler et à me dire: « Voilà une bonne drogue! Allons, allons au Palais. » — « Mais encore, Monsieur, lui dis-je, il me semble qu'il seroit bon que Votre Altesse Royale résolut ce qu'elle y dira. » — « Qui diable le peut savoir? Qui le peut prévoir? Il n'y a ni rime ni raison avec tous ces gens ici. Allons, et quand nous serons dans la grande-chambre, nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui samedi. » Ce l'étoit pourtant et le 8 de juillet 1651.

Aussitôt que Monsieur eut pris sa place, M. Talon, avocat général, entra avec ses collègues, et dit qu'il avoit porté à la reine la veille la lettre que M. le Prince avoit écrite au parlement; que Sa Majesté avoit fort agréé la conduite de la compagnie, et que M. le chancelier avoit mis entre les mains de M. le procureur général un écrit par lequel elle seroit informée des volontés du roi. Cet écrit portoit que la reine étoit extrêmement surprise de ce que M. le Prince avoit pu douter de la vérité des assurances qu'elle avoit données tant de fois; qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne, qu'elle ne s'étonnoit pas moins des soupçons qu'il témoignoit touchant le retour de M. le cardinal; qu'elle déclaroit qu'elle vouloit religieusement observer la parole qu'elle avoit donnée sur ce sujet au parlement; qu'elle ne savoit rien du mariage de M. de Mercœur ni des négociations de Sedan; qu'elle avoit plus sujet que personne de se plaindre de ce qui s'étoit passé à Brisach. (Je vous entretiendrai tantôt de ces trois derniers articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, elle vouloit bien que l'on sût qu'elle ne prétendoit pas d'être gênée dans le choix des ministres du roi son fils, ni dans celui de ses domestiques; et que la proposition que l'on lui faisoit sur ce point étoit d'autant plus injuste qu'il n'y avoit aucun des trois nommés qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de M. le cardinal Mazarin. La compagnie s'échauffa beaucoup après la lecture de cet écrit sur ce qu'il n'étoit

pas signé, ce qui dans les circonstances n'étoit d'aucune conséquence. Mais comme dans ces sortes de compagnies tout ce qui est de la forme touche les petits esprits et amuse même les plus raisonnables, l'on employa toute la matinée proprement à rien, et l'on remit l'assemblée au lundi. On supplia en attendant Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement. Il y eut dans cette séance beaucoup de chaleur entre M. le prince de Conti et M. le premier président. Celui-ci, qui n'étoit nullement content en son particulier de M. le Prince, qu'il croyoit, quoiqu'à mon opinion sans fondement, avoir obligé à plus de reconnaissance qu'il n'en avoit reçu ; celui-ci, dis-je, parla avec force contre la retraite de Saint-Maur, et l'appela même un triste préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles qui sembloient marquer les mouvements passés et causés par MM. les princes de Condé. M. le prince de Conti les releva même avec menaces, en disant qu'en tout autre lieu il lui apprendroit à demeurer dans le respect qui est dû aux princes du sang. Le premier président repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, et qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même que l'on l'osât interrompre dans sa place, où il représentoit la personne du roi. L'on s'éleva de part et d'autre. Monsieur, qui étoit très aise de les voir commis les uns avec les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre ; et il dit à la fin aux uns et aux autres que tout le monde ne devoit s'appliquer qu'à radoucir les esprits, etc.

Comme Monsieur fut de retour chez lui, il me mena dans le cabinet des livres, il ferma la porte et les verrous lui-même, il jeta son chapeau sur la table, et puis il me dit d'un ton fort ému qu'il n'avoit pas eu le temps devant que d'aller au Palais de me dire une chose qui me surprendroit, quoique pourtant elle ne me dût pas surprendre ; qu'il savoit depuis minuit que le vieux pantalon (il appelloit ainsi M. de Châteauneuf) traitoit, par le canal de Saint-Romain et de Croissy, avec Chavigny, l'accommodement de M. le Prince avec la reine ; qu'il n'ignoroit pas tout ce qu'il y avoit à dire sur cela, mais qu'il ne falloit pas disputer contre les faits ; que celui-là étoit sûr ; « et si vous en doutez (ajouta-t-il en me jetant une lettre), tenez, voyez, lisez ! » Cette lettre, qui étoit de la main de M. de Châteauneuf, étoit adressée à Croissy, et portoit entre autres ces propres mots : « Vous pouvez assurer M. de Chavigny que le commandeur de Jars, qui n'est jamais dupe qu'en bagatelles, est convaincu que la reine marche de bon pied, et que

non pas seulement les frondeurs, mais que le Tellier même ne sait rien de notre négociation. Le soupçon de M. de Saint-Romain n'est pas fondé. »

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que le Grand, premier valet de chambre de Monsieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croissy, l'avoit ramassé, et qu'il l'avoit porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire pour me dire : « Avois-je tort de vous dire ce matin que l'on ne sait où l'on en est avec tous ces gens-là. L'on dit toujours qu'il n'y a point d'assurance au peuple, l'on a menti, il y a mille fois plus de solidité que dans les cabinets. Je veux m'aller loger aux Halles. » — « Vous croyez donc, monsieur (lui répondis-je), que l'accommodement est fait ? » — « Non (dit-il), je ne crois pas qu'il le soit ; mais je crois qu'il le sera peut-être ce soir. » — « Et moi, monsieur, je serois persuadé qu'il ne se peut faire par ce canal, s'il m'étoit permis d'être d'un autre sentiment que celui de Votre Altesse Royale. »

Cette question fut agitée avec chaleur. Je soutins mon opinion par l'impossibilité qui me paroissoit au succès d'une négociation dans laquelle tous les négociateurs se trouvoient, par une rencontre assez bizarre, avoir par éminence, au moins pour cette occasion très épineuse en elle-même, toutes les qualités les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monsieur demeura dans son sentiment, parce que sa foiblesse naturelle lui faisoit toujours voir ce qu'il appréhendoit comme infaillible et même comme proche. Ce fut à moi de céder comme vous pouvez croire, et de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire dès l'après-dînée à la reine, par madame la Palatine, que son sentiment étoit qu'elle s'accommodât en toute manière avec M. le Prince, et que le parlement et le peuple étoient si échauffés contre tout ce qui avoit la moindre teinture de mazarinisme, qu'il ne falloit plus songer qu'à applaudir à celui qui a été assez habile (me dit-il même avec aigreur) pour nous primer à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter que supposé même pour sûr ce qu'il croyoit très proche, et ce que je tiendrois fort éloigné si j'osois le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des inconvénients terribles, et celui particulièrement de précipiter encore davantage la reine dans la résolution que l'on craignoit, et même de l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que ces raisons que je lui alléguois n'étoient que

des prétextes pour couvrir la véritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'appréhension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodât lui-même avec M. le Prince ; et il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de Saint-Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvénient que je lui marquois, et que si la reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sauroit bien rendre. Il ajouta : « Je ne suis pas si sot qu'elle croit, et je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous-même. » Je confesse que je n'entendis pas ce que signifioit en cet endroit cette dernière parole. Je m'en doutai aussitôt après, car il ajouta : « M. le Prince, quoique enragé contre vous, vous a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au parlement ? » Je m'imaginai que Monsieur me vouloit faire valoir ce silence, et me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi à sa considération, et des précautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet en cas de besoin. Je jugeai de ce discours et de plusieurs autres qui le précédèrent et qui le suivirent, que la persuasion où il étoit que la reine et M. le Prince étoient ou accommodés, ou du moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé à me commander d'en faire presser la reine en son nom, dans la vue et de témoigner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas désobligé de son accommodement, et de tirer mérite auprès de M. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la reine. Je fus tout à fait confirmé dans mon soupçon par une conversation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Raray, qui étoit serviteur particulier de M. le Prince, comme je vous l'ai déjà dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentiments de Monsieur, qui dans la vérité étoient plutôt des égarements de frayeur que des raisonnements. Je ne l'ébranlai point, et j'éprouvai en ce rencontre ce que j'ai encore observé en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut guère moins que moi du compliment que je la priai de la part de Monsieur de faire à la reine. Elle en revint toutefois, et plutôt et plus aisément en faisant réflexion sur la constitution des choses, « qui (dit-elle très sensément) redresseront les hommes ; au lieu que pour l'ordinaire ce sont les hommes qui redressent les choses. » Madame de Beauvais lui venoit de mander que Mestaier, valet de

chambre du cardinal, venoit d'arriver de Brusle, « et peut-être (ajouta-t-elle) cet homme nous apporte-t-il de quoi tout changer en un instant ; » ce qu'elle disoit à l'aventure, et par la seule vue que M. le cardinal ne pourroit jamais rien approuver de tout ce qui se passeroit par le canal de Chavigny. Son pressentiment fut une prophétie, car il se trouva qu'en effet Mestaier avoit apporté des anathèmes plutôt que des lettres contre les propositions qui avoient été faites ; et que bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours le plus agréablement en apparence ce qu'il ne vouloit pas en effet, il n'avoit gardé en ce rencontre aucune mesure qui approchât seulement de sa conduite ordinaire ; ce que nous attribuâmes, madame la Palatine et moi, à la force de l'aversion qu'il avoit pour les négociateurs. Châteauneuf lui étoit très suspect ; Chavigny étoit sa bête ; Saint-Romain lui étoit odieux, et par l'attachement qu'il avoit à M. de Chavigny, et par celui qu'il avoit eu à Munster à M. d'Avaux. Madame la Palatine, qui ne savoit pas encore, quand je lui parlois, ce que Mestaier avoit apporté, quoiqu'elle sût qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournasse chez Monsieur pour lui dire que ce courrier auroit pu peut-être avoir donné à la reine des nouvelles vues, et qu'elle jugeoit qu'il ne seroit que mieux, par cette considération, qu'elle n'exécutât pas la commission qu'il lui avoit donnée par moi devant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur, que j'allai trouver sur-le-champ, s'arma contre cette ouverture qui étoit très sage, par une préoccupation qui lui étoit fort ordinaire, aussi bien qu'à beaucoup d'autres. La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce que l'on leur propose contre leur sentiment que celles qui peuvent obliger celui qui les propose à s'en servir. Ce défaut est très commun et il est grand. Je connus clairement que Monsieur ne reçut ce que je lui dis de la part de madame la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un et l'autre contre M. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, et je connus encore en cet endroit qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même ne se fie jamais véritablement à personne. Il avoit plus de confiance en moi sans comparaison qu'en tous ceux qui l'ont jamais approché, sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la reine eût été en des mains moins adroites que celles de madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'événement. Elle le ménagea

si habilement, qu'il servit au lieu de nuire, à quoi elle fut très bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce Mestaier dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit absolument nécessaire pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter, car la reine, qui étoit toujours soumise à M. le cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colère, se trouva, lorsque madame la Palatine commença à lui parler, dans une disposition si éloignée d'aucun accommodement avec M. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur ne produisit en elle d'autre mouvement que celui que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur et de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, et de désirer avec impatience de me parler. Madame la Palatine fut même chargée par la reine de faire savoir par mon canal à Monsieur le détail de la dépêche de Mestaier, et de me commander d'aller entre onze heures et minuit au lieu accoutumé. Madame la Palatine ne douta pas, non plus que moi, que Monsieur ne dût avoir une grande joie de ce que je lui allois porter, et nous nous trompâmes beaucoup l'un et l'autre, car aussitôt que je lui eus dit que la reine lui offroit tout sans exception, pourvu qu'il voulût de son côté s'unir parfaitement et sincèrement à elle contre M. le Prince, il tomba dans un état que je ne vous puis bien exprimer qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de celui où il n'est pas possible que vous ne vous soyez trouvée quelquefois. N'avez-vous jamais agi sur des suppositions qui ne vous plaisoient pas, et n'est-il pas vrai toutefois que quand ces suppositions ne se sont pas trouvées bien fondées, vous avez senti dans vous-même un combat qui s'y est formé entre la joie de vous être trompée à votre avantage et le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me suis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monsieur étoit ravi de ce que la reine étoit bien plus éloignée de l'accordement qu'il n'avoit cru, mais il étoit au désespoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers M. le Prince, et qu'il avoit faites dans la vue de cet accommodement qu'il croyoit bien avancé. Les hommes qui se rencontrent en cet état sont pour l'ordinaire assez longtemps à croire qu'ils ne se sont pas trompés, même après qu'ils s'en sont aperçus, parce que la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tissu qu'ils ont commencé fait qu'ils s'y font des objections à eux-

mêmes ; et ces objections qui leur paroissent être des effets de leur raisonnement ne sont presque jamais que des suites naturelles de leur inclination. Monsieur étoit timide et paresseux au souverain degré. Je vis, dans le moment que je lui appris le changement de la reine, un air de gaieté et d'embarras tout ensemble sur son visage ; je ne puis l'exprimer, mais je me le représente fort bien à moi-même ; et quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumière que j'avois des pas qu'il avoit faits vers M. le Prince, j'aurois lu dans ses yeux qu'il avoit reçu quelque nouvelle sur son sujet qui lui donnoit de la joie et qui lui faisoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas sa contenance. Il voulut douter de ce que je lui disois, quoiqu'il n'en doutât pas. C'est le premier mouvement des gens qui sont de cette humeur et qui se trouvent en cet état. Il passa aussitôt au second , qui est de chercher à se justifier de la précipitation qui les a jetés dans l'embarras. « Il est bien temps, me dit-il tout d'un coup, la reine fait des choses qui obligent les gens... » Il s'arrêta à ce mot, de honte à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il tourna quelque temps, il siffla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée , et puis il me dit : « Que diable direz-vous à la reine ? Elle voudra que je lui promette que je ne concourrai pas à pousser ses *ministreaux* ; et comment le lui puis-je promettre, après ce que j'ai promis à M. le Prince ? » Il me fit en cet endroit un galimatias parfait pour me justifier ce qu'il avoit fait dire à M. le Prince depuis vingt-quatre heures ; et je connus que ce galimatias n'alloit principalement qu'à me faire croire qu'il croyoit lui-même ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, et je suis encore persuadé qu'il crut avoir réussi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer lui donna lieu à lui-même de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément s'il m'eût cru mal satisfait, et j'en tirai enfin tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots :

Comme il avoit posé pour fondement que M. le Prince étoit ou accommodé, ou sur le point de s'accommoder avec la cour, il crut pour certain qu'il ne hasardoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptât ses offres contre la cour, parce que l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raisonnement. Monsieur, qui avoit beaucoup d'esprit, le connut parfaitement dès qu'il se vit hors du péril qui le lui avoit inspiré. Mais comme il est tou-

jours plus aisé de s'apercevoir du mal que du remède, il le chercha longtemps sans le trouver, parce qu'il ne le cherchoit que dans les moyens de satisfaire les uns et les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible, et quand il l'est, il est pernicieux, en ce qu'il mécontente infailliblement les deux parties. Il n'est pas moins incommode au négociateur, parce qu'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi, par l'un et l'autre de ces motifs, de le dissuader à Monsieur; il ne fut pas en mon pouvoir, et j'eus ordre de faire agréer à la reine que Monsieur se déclarât dans le parlement contre les trois sous-ministres, en cas que M. le Prince continuât à demander leur éloignement, et j'eus en même temps permission de l'assurer que, moyennant cette condition, Monsieur se déclareroit dans la suite contre M. le Prince, en cas que M. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions. Comme je ne croyois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrager de tout point la reine par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur avec force qu'il avoit beau jeu pour faire coup double, et même triple, en obligeant la reine par la conservation des sous-ministres, qui dans le fond étoit assez indifférente; en faisant voir que M. le Prince, ne se contentant pas de la destitution du Mazarin, vouloit saper les fondements de l'autorité royale; en ne laissant pas même l'ombre de l'autorité à la régente, et en satisfaisant en même temps le public par une aggravation, pour ainsi parler, contre le cardinal, que je proposois en même temps, et que je m'assurai même de faire agréer à la reine. Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une lettre écrite par le cardinal à la reine qu'il la supplioit de ne rien refuser de tout ce que l'on lui demanderoit contre lui, parce qu'il étoit persuadé, et que le plus que l'on désireroit après l'excès auquel on s'étoit porté tourneroit plutôt en sa faveur qu'autrement ce qu'il y auroit d'esprits modérés, et parce qu'il convenoit assez à son service que l'on amusât les factieux, c'étoit son mot, à des clabauderies qui ne pouvoient être tout au plus que des répétitions fort inutiles. Je ne tenois pas ce raisonnement de M. le cardinal bien juste, mais je m'en servis pour former la conduite que j'eusse souhaité que Monsieur eût voulu prendre, et je raisonnois ainsi: « Si Monsieur concourt à l'exclusion des sous-ministres, il fait apparemment le compte de M. le Prince, en ce qu'il obligera peut-être la reine d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera pas le sien du côté de la cour, parce qu'il outrera de plus en plus la reine, et qu'il

outragera de plus tous ceux qui l'approchent. Il ne le fera pas non plus du côté du public, car, comme il le dit lui-même, M. le Prince l'a gagné de la main; et comme c'est lui qui a fait le premier la proposition de se défaire de ces restes de mazarinisme, il en a la fleur de la gloire, ce qui, dans les peuples, est le principal. Voilà donc un grand inconvénient, qui est celui de faire à la reine une peur dont M. le Prince se peut servir pour son avantage; voilà, dis-je, un grand inconvénient, qui est de plus accompagné d'un grand déchet de réputation, en ce qu'il fait voir Monsieur agissant en second avec M. le Prince, et entraîné à une conduite dont non pas seulement il n'aura pas l'honneur, mais qui lui tournera même à honte, parce que l'on prétendra que c'étoit à lui à commencer à la prendre. Quelle utilité trouvera-t-il qui puisse compenser ces inconvénients? L'on ne s'en peut imaginer d'autre que celle d'ôter à la reine des gens que l'on croit affectionnés au cardinal. Est-ce un avantage, quand l'on pense que les Fouquet, les Bertet et les Brachet passeront également la moitié des nuits auprès d'elle? que les d'Estrées, les Souvré et les Senneterre y demeureront tout le jour, et que ceux-ci y seront d'autant plus dangereux que la reine sera encore plus aigrie par l'éloignement des autres. Je suis convaincu, par toutes ces considérations, que Monsieur doit faire, à la première assemblée des chambres, le panégyrique de M. le Prince, sur la fermeté qu'il témoigne contre le retour de M. le cardinal Mazarin, confirmer tout ce qui s'est dit en son nom par M. le prince de Conti, touchant la nécessité des précautions qu'il est bon de prendre contre son rétablissement, combattre publiquement, et par des raisons solides celle que l'on cherche dans l'éloignement des trois ministres; faire voir qu'elle est injurieuse à la reine à laquelle on doit assez de respect et même assez de reconnaissance pour les paroles qu'elle réitère en toutes occasions de l'exclusion à jamais de M. le cardinal Mazarin, pour ne pas abuser à tous moments de sa bonté par de nouvelles conditions, auxquelles on ne voit plus de fin. Ajouter que si la proposition d'aller ainsi de branche en branche venoit d'un fond dont l'on fût moins assuré que de celui de M. le Prince, elle seroit très suspecte, parce que le gros de l'arbre n'est pas encore déraciné. La déclaration contre le cardinal n'est pas encore expédiée. L'on sait que l'on conteste encore sur des paroles. Au lieu de la presser, au lieu de couronner, ou plutôt de cimenter cet

ouvrage, dont tout le monde est convenu, l'on fait des propositions nouvelles qui peuvent faire naître des scrupules dans l'esprit des mieux intentionnés. Tel croit se sanctifier en mettant une pierre sur le tombeau de Mazarin, qui croiroit faire un grand péché s'il en jetoit seulement une petite contre ceux dont il plaira dorénavant à la reine de se servir. Rien ne justifieroit davantage ce ministre coupable, que de donner le moindre lieu de croire que l'on voulût tirer en exemple journalier et même fréquent ce qui s'est passé à son égard. La justice et la bonté de la reine ont consacré ce que nous avons fait, avec des intentions très pures et très sincères, pour son service et pour le bien de l'État. Il faut, de notre part, y répondre par des actions, dans lesquelles l'on connoisse que notre principal soin est d'empêcher que ce que le salut du royaume nous a forcé de faire contre le ministre, ne puisse blesser en rien la véritable autorité du roi. Nous avons en ce rencontre un avantage très signalé ; la déclaration publique que la reine a fait faire tant de fois et à MM. les princes et au parlement, qu'elle excluoit pour jamais M. le cardinal du ministère, nous met en droit sans blesser l'autorité royale, qui nous doit être sacrée, de chercher toutes les assurances possibles à cette parole, qui ne lui doit pas être moins inviolable. C'est à quoi Son Altesse Royale doit s'appliquer ; mais pour s'appliquer et avec dignité et avec succès, il ne doit pas, à mon opinion, prendre le change ; et il doit faire craindre au parlement que l'on ne le lui veuille donner, en lui proposant des diversions qui ne sont que frivoles, au prix de ce qu'il y a effectivement à faire. Ce qui presse véritablement est de bien fonder la déclaration contre M. le cardinal. La première que l'on a apportée étoit son panégyrique ; celle à laquelle on travaille n'est, au moins à ce que l'on nous dit, fondée que sur les remontrances du parlement et sur le consentement de la reine, et ainsi pourroit être expliquée dans les temps. Son Altesse Royale peut dire demain à la compagnie que la fixation, pour ainsi parler, de cette déclaration est la précaution véritable et solide à laquelle il faut s'appliquer ; et que cette fixation ne peut être plus sûre qu'en y insérant que le roi l'exclut et de son royaume et de ses conseils, parce qu'il est de notoriété publique et incontestable que c'est lui qui a rompu la paix générale à Munster. Si Monsieur éclate demain dans le parlement sur ce ton, que je lui répons de faire agréer ce soir par la reine, il se

réunit avec elle, en donnant une cruelle botte au Mazarin. Il se donne l'honneur dans le public de le pousser personnellement et solidement, il l'ôte à M. le Prince en faisant voir qu'il n'affecte de n'attaquer que son ombre, et il fait connoître à tous les esprits sages et modérés qu'il ne veut pas souffrir que, sous le prétexte du Mazarin, l'on continue à donner tous les jours de nouvelles atteintes à l'autorité royale. »

Voilà ce que je conseillai à Monsieur, voilà ce que je lui donnai par écrit devant que de sortir de chez lui, voilà ce qu'il porta à Madame, qui étoit au désespoir de ce qu'il s'étoit engagé avec M. le Prince. Voilà ce qu'il approuva de toute son âme, et voilà toutefois ce qu'il n'osa faire, parce que n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déjà dit, que M. le Prince ne s'accordât avec la cour, il lui avoit promis, à jeu sûr, à ce qu'il croyoit par cette raison, de se déclarer avec lui contre les sous-ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué, et tout ce que je pus tirer de lui fut qu'il donnât sa parole à la reine, et qu'il s'emploieroit fidèlement auprès de M. le Prince pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommés ; et que s'il n'y pouvoit réussir et que lui fût obligé à parler contre eux, il déclareroit en même temps à M. le Prince que ce seroit pour la dernière fois, et que la reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de M. le cardinal, il ne se sépareroit plus de ses intérêts. Madame, qui aimoit M. le Tellier, et qui étoit très fâchée et par cette raison et par beaucoup d'autres que Monsieur ne fit pas davantage, lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'assemblée des chambres, et de se donner, par ce moyen, le temps de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitôt qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit savoir à la reine, en lui mandant en même temps que je faisais des merveilles pour son service. Ce témoignage, qui fut reçu très agréablement, parce qu'il fut porté dans un instant où la reine étoit très satisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la reine que je trouvai avec un visage fort ouvert ; et ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je lui eus déclaré, et que je ne croyois pas que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec M. le Prince contre les sous-ministres, et que je ne me pourrois pas empê-

cher moi-même d'y opiner si l'on en délibéroit au parlement.

Vous devez être si fatiguée de tous ces dits et redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, et que je me contente de vous rendre compte du résultat, qui fut que je m'appliquerois de toute ma force à faire que Monsieur tint fidèlement la parole que je donnois à la reine de sa part qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de M. le Prince en faveur des trois nommés, et qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même, par cette considération, de les pousser, et que par la même raison je fusse forcé d'y concourir de ma voix, je déclarerois à Monsieur qu'au cas que dans la suite M. le Prince fit encore de nouvelles propositions, je n'y entrerois plus, quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je me défendis longtemps de cette dernière clause, et parce que dans la vérité elle m'engageoit beaucoup, et parce qu'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect, en ce qu'elle confondoit et qu'elle égaloit, pour ainsi parler, mes engagements avec ceux de la maison royale. Il fallut enfin y passer, et je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur, qui fut si aise de se trouver dans la liberté de ne point rompre avec M. le Prince, même de concert avec la reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce traité. Je vous en dirai les suites après que je vous aurai supplié de faire réflexion sur deux circonstances de ce qui se passa dans cette dernière conversation que j'eus avec la reine.

Il m'arriva, en lui parlant de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, de les nommer les trois sous-ministres ; elle releva ce mot avec aigreur, en me disant : — « Dites les deux. Ce traître de Lyonne peut-il porter ce nom ? c'est un petit secrétaire du cardinal. Il est vrai que parce qu'il l'a déjà trahi deux fois, il pourra être un jour secrétaire d'État. » Cette remarque s'est rendue par l'événement assez curieuse.

La seconde est que lorsque j'eus promis à la reine de ne me pas accommoder avec M. le Prince dans les suites, quand même Monsieur s'y accommoderoit, et que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monsieur dès le lendemain, elle s'écria plutôt qu'elle ne prononça : — « Quelle surprise pour M. le Tellier ! » Elle se referma tout d'un coup, et quoique je fisse ce qui fût en moi pour pénétrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monsieur.

Je le vis le lendemain au matin chez madame ; il fut très satisfait de ma négociation. Il me témoigna que l'engagement que j'avois pris en mon particulier avec la reine ne lui pourroit jamais faire aucune peine, parce qu'il étoit très résolu lui-même, passé cette occasion, à ne jamais concourir en rien avec M. le Prince, pourvu que la reine demeurât dans la parole donnée pour l'exclusion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit obliger à se confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pourroit rien gagner sur l'esprit de M. le Prince. Il trouva de méchantes excuses. Il dit qu'il pourroit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que M. le Prince lui-même lui feroit dire. Il en eut effectivement un gentilhomme sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plutôt pour savoir s'il iroit au Palais le lendemain. Monsieur, qui faisoit semblant d'avoir pris médecine, ne laissa pas d'aller chez la reine, le soir, à qui il confirma avec serment tout ce que je lui avois promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvriroit en façon du monde de ce qu'elle lui faisoit espérer ; qu'elle céderoit encore pour cette fois à M. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des sous-ministres. — « A votre seule considération, lui ajouta-t-elle, et sur la parole que vous me donnez que vous serez pour moi dans toutes les autres prétentions de M. le Prince qui seront infinies. » Elle le conjura ensuite de lui tenir fidèlement la parole qu'il lui avoit fait donner pour moi, de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince de se désister de son instance. Il l'assura qu'il avoit envoyé, dès midi, le maréchal d'Étampes à Saint-Maur pour cet effet, ce qui étoit vrai. Il s'étoit ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantôt dit. Il attendit même au Palais-Royal la réponse du maréchal d'Étampes, qui fut négative, et qui portoit expressément que M. le Prince ne se désisteroit jamais de son instance. Monsieur revint chez lui fort embarrassé, au moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le soir, et il se retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, qui fut le mardi 11 de juillet, les chambres s'assemblèrent et M. le prince de Conti se trouva au Palais fort accompagné. Monsieur dit à la compagnie qu'il avoit fait tous ses efforts auprès de la reine et auprès de M. le Prince pour l'ac-

conmodement, qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre, et qu'il prioit la compagnie de joindre ses offices aux siens. M. le prince de Conti prit la parole aussitôt que Monsieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un gentilhomme de M. son frère à la porte de la grande-chambre. L'on le fit entrer. Il rendit une lettre de M. le Prince qui n'étoit proprement qu'une répétition de la première.

Le premier président pressa assez longtemps Monsieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la seule habitude que tous les hommes ont à se faire prier, même des choses qu'ils souhaitent; il le refusa ensuite sous le prétexte de l'impossibilité de réussir; mais en effet, comme il me l'avoua le jour même, parce qu'il eut peur de déplaire à M. le prince de Conti ou plutôt à toute la jeunesse qui crioit et qui demandoit que l'on délibérât contre les restes du mazarinisme. Le premier président fut obligé de ployer. L'on manda les gens du roi pour prendre leurs conclusions sur la réquisition de M. le Prince. L'indisposition parut très grande ce jour-là contre les sous-ministres, et toute l'adresse du premier président, jointe à la froideur de Monsieur, qui ne parut nullement échauffé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la lettre de M. le Prince seroit portée dès le jour même à la reine. Monsieur fut aussi prié par le parlement de continuer ses offices pour l'accommodement. La chaleur qui avoit paru dans les esprits, jointe à celle de la salle du Palais, qui fut très grande, fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conseil que je lui avois donné, de s'opposer à la déclaration de M. le Prince contre les sous-ministres. Il m'en fit une manière de raillerie au sortir du Palais, et je lui répondis que je le suppliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dîner, Monsieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à M. le Prince, et il eut une fort longue conversation avec lui dans les allées du jardin; il me dit le soir qu'il n'avoit rien oublié pour lui persuader de ne pas insister à son instance contre les ministres; il le dit à Madame qui en fut très persuadée. Je le suis encore, car il est constant qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que le retour à Paris de M. le Prince, et qu'il se croyoit très assuré qu'il n'y reviendrait pas si ces mes-

sieurs demeuroient à la cour. La reine me dit le lendemain qu'elle savoit de science certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très foiblement, « et tout de même, me dit-elle, que s'il avoit eu l'épée à la main. » Il n'est pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec M. le Prince, je ne me sois éclairci de ce détail ; mais j'avoue que je ne me ressouviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en délibération fit croire à la reine qu'il la jouoit ; elle me soupçonna ce jour-là, et encore davantage le lendemain d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas longtemps cette injustice.

Le lendemain qui fut le 12, le parlement s'assembla, et M. l'avocat-général Talon fit son rapport de l'audience qu'il avoit eue de la reine, qui lui avoit répondu simplement que la seconde lettre de M. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la première, elle n'avoit rien à ajouter à la réponse qu'elle y avoit faite. M. le duc d'Orléans donna part à la compagnie des conférences qu'il avoit eues la veille et avec la reine et avec M. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point sur le particulier des trois sujets, et il crut qu'il satisferoit la reine par cette modération. Il exagéra même avec emphase les sujets de défiance que M. le Prince prétendoit d'avoir ; et il s'imagina qu'il contenteroit M. le Prince par cette exagération. Il ne réussit ni en l'un ni en l'autre. La reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole, et elle eut assez de raison de le croire, quoique je ne sois pas convaincu qu'il l'eût fait dans le fond. M. le Prince se plaignit beaucoup le soir de sa conduite, au moins à ce que le comte de Fiesque dit à M. de Brissac. Voilà le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, et qui parurent plutôt un galimatias affecté qu'un discours digne du sénat, l'on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord, l'un fut celui des conclusions, qui alloit à remercier la reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données que l'éloignement de M. le cardinal étoit pour jamais, et de la prier de donner quelque satisfaction à M. le Prince. Voilà ce que je viens d'appeler galimatias. L'autre avis fut de Deslandes-Payen, qui, quoique parent proche de madame de Lyonne, déclama contre les trois sous-

ministres, et opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlois, dans mon avis, de certains traits qui me servirent à me mêler de la multitude, c'est-à-dire qui me distinguèrent de ceux qui n'opinèrent qu'à l'aveugle contre le nom de Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la reine ; elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'approuvoient pas la conduite de M. le Prince. Ils étoient en nombre dans le parlement, et le bonhomme Laisné même, conseiller de la grande-chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie intègre et passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition de M. le Prince, et il soutint qu'elle étoit injurieuse à l'autorité royale. Cette circonstance, jointe à quelques autres, obligea Monsieur de m'avouer le soir que j'avois mieux jugé que lui, et que s'il se fût opposé à la proposition comme je lui avois conseillé, il en eût été loué et suivi. Il fit croire, en ne la blâmant pas, qu'il l'approuvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec plaisir, y donnèrent avec joie. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition ; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui ; et je crus avoir assez de cette vue pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il m'étoit bon, pour toutes raisons, de diminuer le mérite, quoique je fusse obligé par celle de Monsieur et du peuple d'y contribuer au moins de ma voix. J'entends bien mieux ce galimatias que je ne vous l'explique ; et il est vrai qu'il ne se peut même bien concevoir que par ceux qui se sont trouvés en ce temps-là dans les délibérations de cette compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois que ce qui y passoit dans un moment comme incontestablement bon, y eût passé dans le suivant comme incontestablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légère, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner et prendre les instants. Monsieur manqua en ce point ; j'essayai de suppléer en ce qui me regardoit d'une manière qui ne donnât pas l'avantage sur moi à M. le Prince, de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du mazarinisme, et qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai

mon avis, que je fis imprimer et publier dès le lendemain dans Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

« J'ai toujours été persuadé qu'il eût été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les esprits aucune inquiétude sur le retour de M. le cardinal Mazarin, et que même l'on ne l'eût pas cru possible, son éloignement ayant été jugé nécessaire par le vœu commun de toute la France. Il semble que l'on ne puisse douter de son retour, sans douter en même temps du salut de l'État, dans lequel il jetteroit assurément la confusion et le désordre. Si les scrupules qui paroissent sur ce sujet dans les esprits sont solides, ils produiront infailliblement cet effet si funeste, et s'ils n'ont point de fondement, ils ne laissent pas de donner une juste appréhension d'une très dangereuse suite par le prétexte qu'ils donneront à toutes les nouveautés.

» Pour les étouffer tout d'un coup, et pour ôter aux uns l'espérance et aux autres le prétexte, j'estime que l'on ne sauroit prendre en cette matière d'avis trop décisifs. Et comme on parle de beaucoup de commerces qui alarment le public et qui inquiètent les esprits, je crois qu'il seroit à propos de déclarer criminels et perturbateurs du repos public ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin, ou pour son retour, en quelque sorte et manière que ce puisse être.

» Si les sentimens que Son Altesse Royale témoigna, il y a quelques mois, en cette compagnie sur le sujet de ceux qui y furent nommés, eussent été suivis, les affaires auroient maintenant une autre face. L'on ne seroit pas tombé dans ces défiances ; le repos de l'État seroit assuré, et nous ne serions pas présentement en peine de supplier M. le duc d'Orléans, comme c'est mon avis, de s'employer auprès de la reine pour éloigner de la cour les restes et les créatures de M. le cardinal Mazarin qui ont été nommés.

» Je sais que la forme avec laquelle on demande cet éloignement est extraordinaire, et il est vrai que si l'aversion d'un de MM. les princes du sang étoit toujours la règle de la fortune des hommes, cette dépendance diminueroit beaucoup de l'autorité du roi et de la liberté de ses sujets ; et l'on pourroit dire que ceux du conseil et les autres qui n'ont de subsistance que par la cour, auroient beaucoup de maîtres.

» Je crois pourtant qu'il y a exception dans ce rencontre. Il s'agit d'une affaire qui est une suite comme naturelle de celle de

M. le cardinal Mazarin : il s'agit d'un éloignement qui eut lever beaucoup des ombrages que l'on prend pour son retour ; d'un éloignement qui ne peut être que très utile, qui a été souhaité et proposé à cette compagnie par M. le duc d'Orléans, dont les intentions toutes pures et toutes sincères pour le service du roi et le bien de l'État, sont connues de toutes l'Europe, et dont les sentiments, étant oncle du roi et lieutenant général de l'État, ne tirent point à conséquence à l'égard de qui que ce soit.

» Il faut espérer de la prudence de Leurs Majestés et de la sage conduite de M. le duc d'Orléans que les choses se disposeront en mieux, que les défiances seront levées, que les soupçons seront dissipés, et que nous verrons bientôt l'union rétablie dans la maison royale, qui a toujours été le vœu de tous les gens de bien qui ont souhaité la liberté de MM. les princes avec tant d'ardeur, particulièrement par cette considération, qu'ils se sont trouvés bienheureux lorsqu'ils y ont pu contribuer de leurs suffrages.

» Pour former donc mon opinion, je suis d'avis de déclarer criminels et perturbateurs du repos public ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin, ou pour son retour, en quelque sorte et manière que ce puisse être. Supplier très humblement Monsieur de s'employer auprès de la reine pour éloigner de la cour les créatures de M. le cardinal Mazarin qui ont été nommées, et appuyer les remontrances de la compagnie sur ce sujet ; le remercier des soins qu'il prend incessamment pour la réunion de la maison royale, si importante à la tranquillité de l'état et de toute la chrétienté, puisque j'ose dire qu'elle est le seul préalable nécessaire à la paix générale. »

Je vous supplie d'observer que Monsieur voulut absolument que je le citasse dans mon avis comme premier auteur de la proposition contre les sous-ministres, parce qu'il ne doutoit point qu'elle n'eût une approbation générale, que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parce que je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit de temps en temps, fort en général contre les amis de M. le cardinal, fût un fondement assez solide pour avancer et pour soutenir un fait aussi positif et aussi spécifique que celui-là ; que l'émotion des esprits fit que l'on le reçut pour aussi bon que s'il eût été bien véritable ; que cette émotion quoique grande n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fissent une sérieuse réflexion sur ce que M. Laisné avoit expliqué clairement dans son avis, et sur ce que j'avois touché dans le mien

de l'atteinte donnée à l'autorité royale ; que Monsieur , qui s'en aperçut, eut regret d'avoir été si vite, et crut qu'il pouvoit avec sûreté et sans se perdre dans le public se mitiger un peu. Quelle foule de mouvements tous opposés ! quelle contrariété ! quelle confusion ! l'on l'admire dans les histoires , l'on ne la sent pas dans l'action. Rien ne paroissoit plus naturel et plus ordinaire que ce qui se faisoit et ce qui se disoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, et je confesse que j'ai encore peine à comprendre, à l'heure qu'il est, la multitude, la variété et l'agitation des mouvements que ma mémoire m'en représente. Comme en opinant l'on retomboit toujours à la fin à peu près dans le même avis, l'on ne sentoit presque pas ce mouvement ; et je me souviens que Deslandes-Payen me disoit au lever de la séance : « C'est une belle chose que de voir une grande compagnie aussi unie. » Remarquez, s'il vous plait, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'aperçut très bien qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformément, à la réserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit même qu'ils eussent été concertés, qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait, mais il eut honte et avec raison de changer pleinement, et il se contenta de me commander de faire dire à la reine par madame la Palatine, qu'il espéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis. La réponse de la reine fut que je me trouvasse à minuit à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de tout ce qui s'étoit passé le matin au Palais ; elle traita Monsieur de perfide ; elle ne me tira du pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier et de lui faire voir que je n'avois pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait ; et comme je ne lui avois pas cédé auparavant à elle-même, je la suppliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre M. le Prince que contre M. le cardinal. Je lui excusai même la conduite de Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis de ne pas opiner contre les ministres ; et comme je vis que les raisons ne faisoient aucun effet dans son esprit, et que la préoccupation dont le propre est de s'armer particulièrement contre les faits, tiroit même ombrages de ceux qui lui devoient être les plus clairs, je crus que l'unique moyen de les lever seroit d'éclairer

le passé par l'avenir, parce que j'avois éprouvé plusieurs fois que le seul remède contre les préventions est l'espérance. Je flattai la reine de celle que Monsieur se radouciroit dans la suite de la délibération, qui devoit encore durer un jour ou deux. Et comme je prévoyois que cet adoucissement de Monsieur ne seroit pas au point qui seroit nécessaire pour conserver les sous-ministres, je prévins ce que je disois avec un peu trop d'exagération de son effet, par une proposition qui me disculpoit par avance de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite est toujours bonne quand l'on agit avec des gens dont le génie n'est pas capable de ne pas juger par l'événement, parce que le même caractère qui produit ce défaut fait que ceux qui l'ont ne raisonnent jamais cohéramment des effets à leurs causes. J'offris, sur ce fondement, à la reine de faire imprimer et publier dès le lendemain l'avis que j'avois porté au parlement, et je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très assuré que la fin de la délibération ne devoit pas être avantageuse à M. le Prince, je n'eusse pas aggravé, par un effet de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déjà donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La reine donna sans balancer à cette lueur qui lui plaisoit. Elle crut que ce que je lui proposois n'avoit point d'autre origine que celle que je lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin ; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain ; et que quand elle connut, vingt-quatre heures après, que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde par ces sortes de diversions ; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vue et qui sont emportés. Si la reine eût été capable et de lumière et de raison en cette occasion, ou plutôt si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particulière son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à ployer dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle ; elle n'étoit pas encore susceptible de la vérité sur ce fait, et moins de ma part que d'aucune autre. Je la lui déguisai par cette considé-
ra-

tion comme les autres ; et je crus y être obligé pour demeurer plus en état de la servir dans la suite elle-même, Monsieur et le public.

Le lendemain, qui fut le 13 de juillet, le parlement s'assembla, l'on continua la délibération qui demeura presque toujours sur le même ton, à la réserve de cinq ou six voix qui allèrent à déclarer MM. le Tellier, Servien et Lyonne perturbateurs du repos public. Quelqu'un, dont j'ai oublié le nom, y ajouta l'abbé de Montaigu.

Le 14, l'arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur, qui passa de cent neuf voix contre soixante-deux. L'arrêt portoit que la reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point faire revenir le cardinal Mazarin ; qu'elle seroit très humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au parlement ; comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec lui quelque commerce. Monsieur, qui empêcha que MM. les sous-ministres fussent nommés dans l'arrêt, crut qu'il avoit fait au-delà de tout ce qu'il avoit promis à la reine. Il ne douta point non plus que M. le Prince ne fût content de lui, parce que les sûretés que l'on demandoit pour M. le Prince emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des sous-ministres. Il sortit du Palais très satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La reine ne prit ce qu'il avoit fait que comme une duplicité ridicule pour lui et inutile pour elle. M. le Prince ne le reçut que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la cour. La reine ne dissimula point du tout son sentiment ; M. le Prince ne dissimula pas assez le sien. Madame, qui étoit très en colère, releva de toutes les couleurs celui de tous les deux. Monsieur eut peur, et la peur, qui n'applique jamais un remède à propos, le porta à des soumissions vers la reine, qui, étant sans mesure, augmentèrent la défiance qu'elle avoit de lui, et à des avances vers M. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique désir étoit de contenter l'une et l'autre, et de le faire toutefois d'une telle manière que M. le Prince ne revint pas à la cour et qu'il demeurât paisible dans son gouvernement ; l'unique moyen pour parvenir à cette dernière fin étoit de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque temps, mais qui ne l'assu-

rassent pas pour le présent, au moins assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voilà ce que je lui avois proposé ; voilà ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut ; la foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé. Il s'ôta, par ses basses et fausses excuses, la créance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la reine pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec MM. les princes. Il donna tant d'assurances à M. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des sous-ministres, que, soit que M. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prit confiance dans la frayeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les créatures du cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'appréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scène après que je vous aurai supplié de faire une réflexion qui marque, à mon sens autant que chose du monde, le privilège et l'excellence de la sincérité.

Monsieur n'avoit pas promis à la reine de ne se pas déclarer contre les sous-ministres ; au contraire, il lui avoit signifié en termes formels qu'il s'y déclareroit ; il ne le fait qu'à demi, il les ménage, il leur épargne le dégoût d'être nommés dans l'arrêt. Il ne s'emporte point contre la reine, quoiqu'elle ne lui tienne pas elle-même ce à quoi elle s'étoit engagée, qui étoit de les abandonner, en cas que Monsieur ne pût empêcher M. le Prince de les pousser. La reine toutefois se plaint avec une aigreur inconcevable de Monsieur ; elle lui fait à lui-même, dès l'après-dinée, des reproches aussi rudes et aussi violents que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables. Elle se prétend dégagée par son procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas opiniâtrer la conservation des sous-ministres ; elle ne le dit pas seulement, mais elle le croit, et cela, parce qu'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le maréchal d'Etampes à la reine lui demander proprement une abolition ; et qu'il la lui demanda lui-même l'après-dinée, en lui faisant des excuses « qui ne pouvoient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable. »

J'allai le soir chez elle par le commandement de Monsieur. Je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie ; je supposai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois toujours dit par avance de ce que je ferois en cette occasion ; elle s'en ressouvint

même avec bonté. Elle me dit positivement qu'elle ne se pouvoit plaindre de moi, et je connus clairement qu'elle me parloit du cœur. Madame la Palatine, qui étoit présente à la conversation, dit à la reine : « Que ne feroit point la sincérité dans la conduite d'un fils de France, puisque dans celle d'un coadjuteur de Paris aussi contraire à votre volonté, elle oblige Votre Majesté à la louer ? » Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoître à la reine qu'elle ne devoit pas attendre les remontrances du parlement pour éloigner les sous-ministres, parce qu'il seroit plus de sa dignité de les prévenir ; mais elle ne put rien gagner sur son esprit ou plutôt sur son aigreur, qui, en de certains moments, lui tenoit lieu de tout. M. le maréchal d'Estrées m'a dit depuis qu'il y avoit encore quelque chose de plus que son aigreur, et que Chavigny la flattoit qu'il pourroit obliger M. le Prince à souffrir que l'on expliquât l'arrêt, et ce qui me fait croire que le maréchal d'Estrées avoit raison, est que je sais de science certaine que le même Chavignÿ pressa en ce temps-là M. le premier président de biaiser un peu dans ses remontrances, sur quoi la réponse de celui-ci fut remarquable et digne d'un grand magistrat : « Vous avez, monsieur, été l'un de ceux qui ont le plus poussé ces messieurs, vous changez ; je n'ai rien à vous dire : mais le parlement ne change point. » La reine ne fut pas tout ce jour-là de l'opinion de M. le premier président, car il me parut qu'elle crut que l'arrêt se pourroit interpréter dans la suite, et que peut-être M. le premier président le pourroit interpréter lui-même dans sa remontrance. Elle ne lui faisoit pas justice en cette rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet arrêt fut donné le 14 de juillet, et comme MM. les sous-ministres n'y étoient pas dénommés, il ouvrit un grand champ aux réflexions et par conséquent aux négociations depuis le 14 jusqu'au 18, qui fut le jour auquel les remontrances furent faites. Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit en ce temps-là, mais comme ce qui s'en disoit n'étoit à proprement parler que l'écho des bruits que le Palais-Royal et Saint-Maur jetoient apparemment avec dessein dans le monde, je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain ; et je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement, en des conjonctures pareilles, n'est jamais sans négociation ; mais il est constant qu'il

en produit beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hasard y donna lieu en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'arrêt, et de je ne sais quel obstacle surnaturel du côté du Palais-Royal, fussent différées jusqu'au 18. Tout ce qui est vide dans les temps de faction et d'intrigue passe pour mystérieux à tous les gens qui ne sont pas accoutumés aux grandes affaires. Ce vide, qui ne fut rempli le 15, le 16 et le 17 que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très légère, le fut pleinement le 18 par les remontrances du parlement. Le premier président les porta avec toute la force possible, et quoiqu'il se contint juste dans les termes de l'arrêt en ne nommant pas les sous-ministres, il les désigna si bien que la reine s'en plaignit, même avec aigreur, en disant que le premier président étoit d'une humeur incompréhensible et plus fâcheux que ceux qui étoient les plus mal intentionnés. Elle m'en parla en ces termes ; et comme je pris la liberté de lui répondre que le chef d'une compagnie ne pouvoit sans prévarication s'empêcher d'expliquer les sentiments de son corps, quoique ce ne fussent pas les siens en son particulier, elle me dit avec colère : « Voilà des maximes de républicain. » Je ne vous rapporte ce petit détail que parce qu'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les règles les plus légitimes et les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des remontrances après que je vous aurai fait le récit d'une histoire qui arriva au Palais dans le temps de la délibération dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matière y attira beaucoup de dames qui voyoient la séance des lanternes et qui entendoient aussi les opinions. Madame et mademoiselle de Chevreuse s'y trouvèrent avec beaucoup d'autres le 13 de juillet, qui fut la veille du jour auquel l'arrêt fut donné ; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillart, qui étoit un criailleur à gages dans le parti de MM. les princes. Comme les dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur et tout le monde fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur chef, qui étoit savior de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'appris cette nouvelle qu'à l'hôtel de Chevreuse, où j'allai dîner après avoir ramené Monsieur chez lui. Je trouvai madame de Che-

vreuse dans la fureur et mademoiselle sa fille dans les larmes. J'essayai de les consoler en les assurant qu'elles en auroient une prompte satisfaction par la punition de ces insolents, dont je m'offris de faire dès le jour même une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebutées, même avec indignation de ce qu'elles avoient été seulement proposées. « Il falloit du sang de Bourbon pour réparer l'affront qui avoit été fait à celui de Lorraine. » Ce furent les propres paroles de mademoiselle de Chevreuse; et tout le tempérament que madame de Rhodes, instruite par M. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneroient le lendemain au Palais si bien accompagnées qu'elles seroient en état de se faire respecter et de faire connoître à M. le prince de Conti qu'il avoit intérêt à empêcher que ceux de son parti ne fissent plus d'insolence. Montrésor, qui se trouva par hasard à l'hôtel de Chevreuse, n'oublia rien pour faire concevoir et sentir aux dames les inconvénients qu'il y avoit à faire une cause particulière de la publique dans un moment qui pouvoit attirer et même produire des circonstances aussi grandes et aussi affreuses que celles où un prince du sang pouvoit périr. Quand il vit que tous ses efforts étoient sans effet, et vers la mère et vers la fille, il les tourna vers moi, et il fit tout ce qui fut en son pouvoir pour m'obliger à remettre mon ressentiment à un autre temps. Il me tira même à part pour me représenter avec plus de liberté la joie et le triomphe de mes ennemis, si je ne laissois emporter à l'impétuosité de ces dames. Je lui répondis ces propres mots : « J'ai tort, et par la considération de ma profession et par celle même des affaires que j'ai sur les bras, d'être aussi engagé que je le suis avec mademoiselle de Chevreuse; mais j'ai raison, supposé cet engagement qui est pris, et sur lequel il est trop tard de délibérer, de chercher et de trouver dans la conjoncture présente sa satisfaction. Je n'assassinerai pas M. le prince de Conti. Elle n'a qu'à commander sur tout ce qui n'est pas poison ou assassinat. Ce n'est plus à moi à qui il faut parler. » Caumartin prit à l'instant la vue que je vous viens de marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme bonne, mais comme la moins mauvaise, vue la disposition de la demoiselle. Il l'alla proposer à madame de Rhodes, qui avoit pouvoir sur son esprit; elle fut agréée.

Les dames se trouvèrent dans les lanternes le lendemain 14, qui fut le jour de l'arrêt, avec plus de quatre cents gentilhom-

mes et plus de quatre cents hommes de gros bourgeois. Ceux du bas peuple, qui avoient accoutumé de clabauder dans la salle, s'éclipsèrent de frayeur, et M. le prince de Conti, qui n'avoit point été averti de cette assemblée, dont les ordres furent donnés et exécutés avec un secret qui eut du prodige, fut obligé de passer avec de grandes révérences devant madame et mademoiselle de Chevreuse, et de souffrir que Maillart, qui fut attrapé sur le degré de la Sainte - Chapelle, eût force coups de bâton. Voilà la fin de l'une des plus éclatantes aventures qui me soient jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être pernicieuse et cruelle par l'événement, parce qu'en ne faisant que ce que j'étois obligé de faire, vu les circonstances, j'étois perdu presque autant de réputation que de fortune, si ce qui pouvoit fort naturellement y arriver, y fût arrivé. J'en concevois tout l'inconvénient, mais je le hasardai ; et je ne me suis jamais même reproché cette action comme une faute, parce que je suis persuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne et que la morale justifie. Je reviens à la suite des remontrances.

La reine y répondit avec un air plus gai et plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle dit aux députés qu'elle enverroit dès le lendemain au parlement la déclaration qu'on lui demandoit contre M. le cardinal Mazarin, et que pour ce qui regardoit M. le Prince, elle feroit savoir sa volonté à la compagnie, après qu'elle en auroit conféré avec M. le duc d'Orléans. Cette conférence, qui fut effectivement le soir même, produisit en apparence l'effet que l'on souhaitoit ; car la reine témoigna à Monsieur qu'elle se relâcheroit de ce qu'on lui demanderoit à l'égard des sous-ministres, en cas qu'il le désirât véritablement. La vérité est qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit résolue dès le matin, beaucoup moins sur les remontrances du parlement que sur la permission qu'elle en avoit reçue de Brusle. Nous nous en doutâmes, madame la Palatine et moi, parce que son changement parut justement au moment que nous venions d'apprendre que Marsac en étoit arrivé la nuit. Nous en sûmes bientôt après le détail qui étoit que le cardinal mandoit à la reine qu'elle ne devoit point balancer à éloigner les sous-ministres, et que ses ennemis la servoient en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monsieur revint chez lui triomphant dans son imagination.

La reine envoya querir dès le lendemain des députés pour leur commander de donner part de sa résolution au parlement. Celle que M. le Prince prit le 21 de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un point que je ne vous puis exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois prédit mainte et mainte fois. Il vint sur les huit heures du matin accompagné de M. de la Rochefoucault et de cinquante ou soixante gentilhommes. Comme il trouva la compagnie assemblée pour la réception de deux conseillers, il lui dit qu'il se venoit réjouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des ministres; mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui en fût inséré dans la déclaration que la reine avoit promis d'envoyer au parlement. M. le premier président lui répondit, avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal, et il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la reine de lui demander tous les jours des nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit eu de plus la bonté d'en rendre le parlement dépositaire; qu'il eût été à souhaiter que M. le Prince eût témoigné la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais-Royal plutôt qu'à celui de la Justice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, en la place où il étoit, de lui faire paraître son étonnement sur cette conduite. M. le Prince repartit que la fâcheuse expérience qu'il avoit faite depuis peu dans sa prison, faisoit que l'on ne devoit point trouver étrange s'il ne s'exposoit pas sans précaution; qu'il étoit de notoriété publique que le cardinal Mazarin régnoit plus absolument que jamais dans le cabinet; que sur le tout il alloit de ce pas conférer avec Monsieur sur ce sujet; et qu'il supplioit la compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardoit qu'en présence de Son Altesse Royale. Il alla ensuite chez Monsieur, à qui il parla de son entrée au parlement, comme d'une chose qui avoit été concertée la veille avec lui à Rambouillet, où il est vrai qu'ils s'étoient promenés ensemble deux ou trois heures. Ce qui est de merveilleux, est qu'il dit à Madame, au retour de cette conversation, que M. le Prince étoit si effarouché (il se servit de ce mot) qu'il ne croyoit pas qu'il se pût résoudre à rentrer dans Paris de dix ans après l'enterrement du cardinal, et que quand il eut entretenu M. le Prince, qui vint chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles : « M. le Prince ne vouloit pas hier revenir à Paris, il y

est aujourd'hui. Et il faut pour la beauté de l'histoire que j'agisse avec lui comme s'il étoit venu de concert avec moi. Il me dit à moi-même que nous le résolûmes hier ensemble. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le Prince, à qui j'ai parlé de ce détail sept ou huit ans après, m'a assuré qu'il avoit dit la veille à Monsieur qu'il viendrait au parlement ; qu'il avoit vu à son visage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fût pas venu ; mais qu'il ne s'y étoit point opposé, et qu'il lui en témoigna même de la joie quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables , et je maintiens qu'ils sont plus prodigieux que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune les contradictoires.

M. le Prince retourna à Saint-Maur ; Monsieur alla chez la reine lui faire des excuses ou plutôt des explications de la visite de M. le Prince. La reine connut, par son embarras , que sa conduite étoit plutôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté ; elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris et qui ramène aussitôt à la colère. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle n'avoit projeté, et elle dit le soir à madame la Palatine qu'il étoit plus difficile que l'on ne le croyoit à dissimuler avec ceux que l'on méprise. La reine lui commanda en même temps de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'avois aucune part dans les infamies de Monsieur (ce fut son mot) , et qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tienne la parole que je lui avois donnée, de me déclarer contre M. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des sous-ministres il continuât à troubler la cour. Monsieur, qui crut qu'il satisfaisoit en quelque sorte la reine en agréant que je prisse cette conduite, eut une extrême joie lorsque je lui dis que je ne me pouvois pas défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la reine le lendemain, je l'assurai que si M. le Prince revenoit à Paris, comme l'on le disoit, accompagné et armé , j'y marcherois en même éclat, et que , pourvu qu'elle persistât à me permettre de parler et d'imprimer à mon ordinaire contre M. le cardinal, je lui répondrois que je ne quitterois pas le pavé et que je le tiendrois sous le titre que le cardinal et ses créatures étant éloignés, il n'étoit pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour anéantir, en vue de quelques intérêts particuliers, l'autorité royale. Je ne vous puis exprimer la satisfaction que la

reine me témoigna, et elle se lâcha jusqu'à me dire : « Vous me disiez, il y a quelque temps, que les hommes ne croient jamais les autres capables de ce qu'ils ne le sont pas eux-mêmes ; que cela est vrai ! » Je n'entendis pas en ce temps-là ce que cette parole signifioit. Bertet me l'expliqua depuis, parce que la reine lui avoit fait le même discours en se plaignant que les sous-ministres, et particulièrement M. le Tellier, qui n'étoit qu'à Chaville, préféroient la haine qu'ils avoient contre moi à son service et lui mandoient tous les jours que je la trompois ; que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme il agissoit, et qu'elle verroit bientôt que je ne tiendrois pas le pavé ou que je le tiendrois de concert avec M. le Prince.

Tout ce que je vous viens de dire se passa du vendredi 21 juillet au dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de madame la Palatine qui me mandoit qu'elle m'attendoit au bout du Pont-Neuf. Je l'y trouvai dans un carrosse de louage que le chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le temps de me dire que je me rendisse en diligence au Palais-Royal. Aussitôt que j'y fus, la reine me dit avec un visage fort troublé qu'elle venoit d'avoir avis certain que M. le Prince devoit le lendemain aller au parlement fort accompagné demander l'assemblée des chambres et obliger la compagnie à faire insérer dans la déclaration contre le cardinal l'exclusion des sous-ministres « de laquelle, ajouta-t-elle avec une colère qui me parut naturelle, je ne me soucierois guère s'il n'y alloit que de leur intérêt ; mais vous voyez, continua-t-elle, qu'il n'y a point de fin aux prétentions de M. le Prince et qu'il va à tout si l'on ne trouve quelque moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver de Saint-Maur, et vous avouerez que l'avis que l'on m'avoit donné de son dessein, et sur lequel je vous ai mandé, étoit bon. Que fera Monsieur ? Que ferez-vous ? » Je répondis à la reine qu'elle savoit bien par les expériences passées qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur ; mais que je lui répondois bien que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion ; et qu'en cas qu'il ne s'en acquittât pas, je ferois connoître à Sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis et de m'y conduire d'une manière qui la satisferoit. Je lui fis agréer même que si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'al-

ler au moins pour quelques jours à Limours, sous le prétexte d'y faire quelques remèdes, ce qui feroit voir au parlement et au public qu'il n'approuvoit pas la conduite de M. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la reine et elle eut hâte de m'envoyer chez Monsieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller et je leur rendis compte de ma légation. Monsieur, chez qui M. le Prince étoit allé descendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois résolu de lui proposer, et il avoit répondu à M. le Prince qui le pressoit de se trouver au Palais qu'il lui étoit impossible et qu'il se trouvoit si mal qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une sottise notable en cette occasion, car au lieu de faire valoir ce voyage à la reine comme la suite de ce que je lui avois proposé à elle-même, je lui mandai simplement par Bertet, qui m'attendoit au bout de la rue de Tournon, que je l'avois trouvé résolu. Comme les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la reine ne put s'imaginer que cette résolution de Monsieur se fût rencontrée par un pur hasard si justement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais-Royal. Elle retomba dans les soupçons que je ne fusse de toutes les démarches de Monsieur. Celles que je fis dans la suite lui donnèrent du regret de cette injustice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La première fut que je me trouvai dès le lendemain, lundi 24 de juillet, au Palais avec bon nombre de noblesse et de gros bourgeois. M. le Prince entra dans la grande chambre et il demanda l'assemblée de la compagnie. Le premier président la refusa sans balancer en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder tant qu'il n'auroit pas vu le roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consumèrent le temps de la séance : l'on se leva et M. le Prince retourna à Saint-Maur d'où il envoya M. de Chavigny à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes et même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille ; car j'ai oublié de vous dire que lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sais ce qui l'obligea à changer de sentiment ; mais je sais qu'il en changea et qu'il fit presser par Chavigny Monsieur de revenir à Paris, à un point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy en montant en carrosse pour me commander de dire à la reine qu'elle verroit par l'événement que

ce retour étoit pour son service. Je m'acquittai fidèlement de ma commission ; mais comme Jouy m'avoit dit que Chavigny n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de M. le Prince, j'appréhendai que la continuation de cette peur ne l'obligeât à expliquer dans la suite ce service qu'il promettoit à la reine d'une manière qui ne lui fût pas agréable ; et je jugeai à propos, par cette raison, de l'assurer du mien beaucoup plus fortement et plus positivement que de celui de Monsieur. Elle le remarqua et elle y prit confiance, ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à son retour à Paris et qui le lui vouloit faire valoir comme un effet de la passion qu'il avoit de ménager et de modérer, se disoit-il, les emportements de M. le Prince. Comme elle ne le put faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit dans cette vue au parlement le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset et du plus aigre : « Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi dans le présent. » Elle menaça ensuite, elle tonna après. Monsieur s'ébranla ; il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plus tôt arrivé que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abîmes que Madame lui faisoit voir ouverts. Celui dont M. de Chavigny lui avoit fait le plus d'horreur étoit la haine du peuple qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroisoit le moins du monde ne pas convenir avec M. le Prince dont tous les pas étoient directement contre le cardinal. Madame, qui n'ignoroit pas la délicatesse ou plutôt la foiblesse qu'il avoit sur cet article, dont on lui faisoit des monstres à tout moment, lui proposa de faire en sorte que la reine donnât de nouvelles assurances au parlement, et de la déclaration contre le cardinal, et de la durée pour toujours de l'éloignement des sous-ministres. Monsieur ajouta : « Et de la sûreté de M. le Prince. » Madame, à qui il avoit témoigné cent et cent fois qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot et elle lui représenta qu'il sembloit qu'il prit plaisir à agir incessamment et contre ses intérêts et contre ses vues. La conclusion fut qu'il étoit encore engagé pour cette fois ; qu'il en falloit sortir, et qu'après cette assemblée, à laquelle il n'avoit pu refuser à M. le Prince de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, et que ce seroit à M. le Prince à démêler ses affaires comme il lui plairoit. Il ajouta que c'étoit aussi à la

reine de son côté à faire dire au parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la cour donnoit mille fois par jour en faveur du Mazarin. Madame fit savoir dès le soir à la reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur et moi ; et le premier président, à qui elle envoya sur l'heure M. de Brienne, lui manda qu'il seroit en effet très à propos qu'elle envoyât le lendemain au matin une lettre de cachet au parlement, par laquelle elle lui ordonnât de l'aller trouver sur les onze heures par députés, et qu'elle lui fit dire en sa présence par M. le chancelier qu'elle croyoit qu'ils dussent venir ces jours passés chez M. le chancelier pour y travailler à la déclaration contre M. le cardinal Mazarin ; qu'elle ajoutât de sa bouche qu'elle avoit mandé les députés pour rendre le parlement dépositaire de la parole royale qu'elle donnoit à M. le Prince qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sûreté ; qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire arrêter ; que les sieurs Servien, le Tellier et Lyonne étoient éloignés pour toujours et sans aucune espérance de retour. Voilà ce que M. le premier président envoya à la reine par écrit, en priant M. de Brienne de l'assurer que, moyennant une déclaration de cette nature, il obligeroit M. le Prince à se modérer. Il se servit de cette expression.

Le lendemain, qui fut le mercredi 26 de juillet, le parlement s'assembla. Saintot, lieutenant des cérémonies, apporta la lettre de cachet dont je vous viens de parler. M. le premier président alla au Palais-Royal avec deux conseillers de chaque chambre. M. le chancelier parla comme je vous ai marqué ; la reine s'expliqua comme je viens de vous le dire. Monsieur s'en alla à Limours en disant qu'il n'en pouvoit revenir que le lundi d'après ; et M. le Prince, qui avoit enrichi et augmenté de beaucoup sa livrée, au lieu de retourner à Saint-Maur, marcha avec une nombreuse suite et même avec beaucoup de pompe à l'hôtel de Condé, où il logea.

Je suis assuré qu'il y a déjà quelque temps que vous me demandez le détail ou plutôt le dedans de ce qui se passoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvements vous ont, si je ne me trompe, paru assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire sur ce point votre désir, et parce qu'une infinité de circonstances en est échappée à ma mémoire et parce que je me souviens en général que la multitude d'intérêts

différents qui en agitoient et le corps et les parties, en brouilloit si fort, dans le temps même, toutes les espèces, que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, M. de Nemours, M. de la Rochefoucault, M. de Chavigny formoient un chaos inexplicable d'intentions et d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sais bien que ceux même qui étoient le plus engagés dans leur cause confessoient qu'ils ne pouvoient démêler la confusion. Je sais bien que Viole donnoit le dernier jour de ce mois de juillet dont il s'agit à un de ses amis des plus intimes, des raisons du voyage que madame de Longueville fit le 28 à Montrond, et que Croissy, le 4 août, en donna d'autres directement contraires du même voyage à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rappelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature qui ne me donnent de lumière sur tout ce détail que celle dont j'ai besoin pour vous assurer que si j'entrois dans le particulier de tous les mouvements que M. le Prince et ceux de son parti se donnèrent dans ces moments, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjonctures que nous formions tous les matins à l'aventure et que nous condamnions tous les soirs au hasard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoient contraires en pouvoient raisonner plus juste. Je ne le suis pas moins qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent s'ils entreprenoient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvements. Je vous rends un compte fidèle de ce que je sais certainement, et je crois qu'il est plus du respect et de la vérité que je vous dois de vous donner une histoire défectueuse et problématique. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légèrement ce qui se passa à Saint-Maur. L'on feroit des volumes de ce qui s'en disoit en ce temps-là, et la seule résolution que madame de Longueville y prit, de se retirer en Berry avec madame la princesse, eut autant de sens et d'interprétations différentes, qu'il y eut d'hommes et de femmes à qui il plut d'en raisonner. Je reviens à ce qui se passa au parlement.

Je vous ai dit ci-dessus que M. le duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un second voyage à Limours. M. le Prince l'ayant su, vint chez lui à dix heures du soir pour lui en faire sa plainte; et il l'obligea de mander à M. le premier président qui se trou-

veroit le lundi suivant à l'assemblée des chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foiblesse, et parce qu'il n'avoit pas la force de dédire en face M. le Prince, il fit le malade le dimanche, et il envoya s'excuser pour le lundi. M. le Prince fit trouver, le mardi au matin, quelques conseillers des enquêtes dans la grande-chambre, pour demander l'assemblée. Le premier président s'en excusa sur l'absence de Monsieur. L'on murmura, l'on affecta de grossir à Monsieur ce murmure. Chavigny lui représenta M. le Prince dans toute sa pompe et tenant le pavé avec une superbe livrée et une nombreuse suite. Monsieur crut qu'il se rendroit maître du peuple, s'il ne venoit prendre sa part des crieries contre le cardinal. Il apprit que le dimanche au soir des femmes avoient crié dans la rue Saint-Honoré à la portière du carrosse du roi : *Point de Mazarin!* Il sut que M. le Prince avoit trouvé le roi dans le cours, et qu'il étoit pour le moins aussi bien accompagné que lui ; enfin il eut peur, il revint le mardi à Paris.

Le mercredi, deuxième jour d'août, au Palais où je me trouvais avec tous mes amis et un très grand nombre de bons bourgeois, M. le premier président y fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé le 26 au Palais-Royal, et il y exagéra beaucoup la bonté que la reine avoit eue de rendre le parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite s'il avoit vu le roi. Il répondit que non, qu'il n'y avoit aucune sûreté pour lui, qu'il étoit averti, et de bon lieu, qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrètes pour l'arrêter, qu'en temps et lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernières paroles, il me regarda fièrement, et d'une manière qui fit que tout le monde jeta en même temps les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant que Ondédeï devoit arriver ce soir-là à Paris, et qu'il revenoit de Brusle; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet y faisoient des voyages continuels; que M. de Mercœur avoit épousé depuis peu de jours la Mancini; que le maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en pièces les régiments de Condé, de Conti et d'Enghien, et que cet ordre étoit l'unique cause qui les avoit empêchés de joindre l'armée du roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler, M. le premier président dit qu'il avoit peine de le voir en cette place devant qu'il eût vu le roi, et qu'il sembloit qu'il voulût élever autel contre autel. M. le Prince s'aigrit à ce mot, et marqua en s'en justifiant,

que ceux qui parloient contre lui ne le faisoient que pour leur intérêt particulier. Le premier président repartit avec fierté qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au roi. Il exagéra ensuite le malheur où l'Etat pouvoit tomber par la division de la maison royale ; et puis en se tournant vers M. le Prince, il lui dit d'un air pathétique : « Est-il possible, monsieur, que vous n'avez pas frémi vous-même d'une sainte horreur, en faisant réflexion sur ce qui se passa lundi dernier au cours ? » M. le Prince répondit qu'il en avoit été au désespoir, et que ce n'avoit été que par rencontre, dans lequel il n'y avoit point eu de sa faute, parce qu'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le roi au retour du bain, par un temps aussi froid que celui qu'il faisoit. Il y eut à cet instant deux malentendus qui faillirent à changer la carte et à la tourner contre moi. Monsieur, qui entendit un grand applaudissement à ce que M. le Prince venoit de dire, parce que l'on trouva dans la vérité qu'il s'étoit très bien défendu sur ce dernier article, qui de soi-même n'étoit pas trop favorable ; Monsieur, dis-je, ne distingua pas que l'applaudissement de la compagnie n'alloit qu'à ce point ; il crut que le gros approuvoit ce qu'il avoit avancé du péril de sa personne. Il appréhenda d'être enveloppé dans ce soupçon, et il s'avança lui-même pour s'en tirer et dire qu'il étoit vrai que les défiances de M. le Prince n'étoient pas sans fondement, que le mariage de M. de Mercœur étoit véritable, que l'on continuoit d'avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le premier président, qui vit que Monsieur appuyoit en quelque manière ce que M. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même discours par lequel il m'avoit désigné, crut qu'il m'avoit abandonné, et comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour M. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la cour que pour lui, il se tourna brusquement du côté gauche en disant : « Votre avis, M. le doyen. » Et en ne doutant pas que, dans une délibération dont la matière étoit la sûreté de M. le Prince, il ne se trouvât beaucoup de voix qui me notoient. Je m'aperçus d'abord du dessein qui m'embarrassa beaucoup, mais qui ne m'embarrassa pas longtemps, parce que je me ressouvins de ce que M. de Guise (François) fit dans ce même parlement, quand M. le prince de Condé (Louis) y porta sa plainte contre ceux qui l'avoient porté sur le bord de l'échafaud dans le règne de François II, Il dit à la compagnie qu'il étoit tout prêt de

se dépouiller de sa qualité de prince du sang, pour combattre ceux qui avoient été cause de sa prison : et M. de Guise, qui étoit celui qu'il marquoit, supplia le parlement de faire agréer à M. le Prince qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la grande-chambre, j'eus le temps de faire cette réflexion, qui étoit d'autant meilleure que je jugeai bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis, parce que ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lorsque l'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparés. Je ne me trompai pas de ma vue. Le doyen exhorta M. le Prince à rendre ses devoirs au roi ; Broussel harangua contre le Mazarin, Chamron effleura un peu la matière, mais assez légèrement pour me laisser lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, et pour dire dans mon opinion que je suppliois ces messieurs qui avoient parlé devant moi de me pardonner, si je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait assez de réflexion, au moins à mon sens, sur l'importance de cette délibération ; que la sûreté de M. le Prince faisoit, dans la conjoncture présente, celle de l'Etat ; que les doutes qui paroisoient sur ce sujet donnoient des prétextes très fâcheux dans toutes leurs circonstances. Je conclus à donner commission au procureur général pour informer contre ceux qui auroient tenu des conseils secrets pour arrêter M. le Prince. Il se mit le premier à rire en m'entendant parler ainsi, presque toute la compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort sérieusement, en ajoutant que j'étois sur le reste de celui de M. Chamron, qui alloit à ce qu'il fût fait registre des paroles de la reine ; que M. le Prince fût prié par toute la compagnie d'aller voir le roi ; que M. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte, le lundi suivant, à la compagnie de son prétendu mariage ; que les arrêts rendus contre les domestiques du cardinal fussent exécutés ; qu'Ondédeï fût pris au corps, et que Bertet, Brachet, l'abbé Fouquet et Silhon seroient assignés par devant MM. Broussel et Meunier, pour répondre aux faits que le procureur général pourroit proposer contre eux.

Il passa à cela de toutes les voix. M. le Prince qui témoigna en être très satisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dînée chez le roi et chez la reine, desquels il fut reçu avec beaucoup de froideur, et M. le premier président dit le soir à M. de Turenne, de qui je l'ai su depuis, que

si M. le Prince avoit su jouer la balle qu'il lui avoit servie le matin, il avoit quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eut deux ou trois moments, dans cette séance, où la plainte de M. le Prince donna à la compagnie et des impressions et des mouvements qui me firent peur : je changeai les uns et j'écludai les autres par le moyen que je viens de vous raconter, et qui confirme ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un instant dans ces assemblées.

La reine fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte que l'on avoit donnée au mariage de M. de Mercœur qu'aux autres coups et plus importants et plus essentiels que l'on avoit portés à son autorité. Elle me commanda de l'aller trouver, elle me chargea de conjurer Monsieur en son nom d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla à lui-même les larmes aux yeux ; et elle marqua visiblement que ce qu'elle croyoit être le plus personnel au cardinal étoit ce qui étoit, et ce qui seroit toujours, le plus sensible à elle-même : M. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la faction s'amusât après cette bagatelle, qu'elle en devoit avoir de la joie, et d'autant plus qu'il seroit très volontiers caution que ces mouvements ne seroient qu'un feu de paille qui passeroit en quatre jours, et qui tourneroit en ridicule, parce que dans le fond l'on ne pourroit rien faire de solide contre le mariage. La reine comprit enfin cette vérité, quoique avec peine, et elle consentit que M. de Mercœur vint au Palais.

Le lundi 7 d'août, ce qui s'y passa sur cette affaire ce jour-là et le suivant, est de si peu de conséquence qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire que M. de Mercœur répondit d'abord comme auroit fait Jean Doucet, dont il avoit effectivement toutes les manières, et qu'à force d'être harcelé, il s'échauffa si bien qu'il embarrassa cruellement Monsieur et M. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avoit sollicité de ce mariage trois mois durant, et au second qu'il y avoit consenti positivement et expressément. La plus grande partie de ces deux séances se passa en dénégations et en explications ; et dans la fin de la dernière l'on lut la déclaration contre M. le cardinal Mazarin, qui fut renvoyée à M. le chancelier, parce que l'on n'y avoit pas inséré et que le cardinal avoit empêché la paix de Munster, et qu'il avoit fait faire au roi le voyage et le siège de Bordeaux, con-

tre l'avis de M. le duc d'Orléans. L'on voulut aussi qu'elle portât que l'une des causes pour laquelle il avoit fait arrêter M. le Prince étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage de M. de Mercœur avec mademoiselle Mancini.

La reine outrée de la continuation de la conduite de M. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une suite plus grande et plus magnifique que celle du roi et que celle de Monsieur, en qui elle trouvoit un changement continuel ; la reine, dis-je, presque au désespoir, se résolut de jouer à quitte ou à double. M. de Châteauneuf flatta en cela son inclination. Elle y fut confirmée par une dépêche de Brusle, laquelle jetoit feu et flamme ; elle dit clairement à Monsieur qu'elle ne pouvoit plus demeurer en l'état où elle étoit ; qu'elle lui demandoit une déclaration positive ou pour ou contre elle. Elle me somma en sa présence de lui tenir la parole que je lui avois donnée de ne point balancer à éclater contre M. le Prince, s'il continuait à agir comme il avoit commencé. Monsieur voyant que je n'hésitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé, s'en fit honneur auprès de la reine, et il crut la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de sa personne qu'il n'aimait pas naturellement à exposer. Il lui trouva une douzaine de raisons pour lui faire agréer qu'il ne se trouvât plus au parlement. Il lui insinua que ma présence, qui y entraînerait la meilleure partie de sa maison, feroit assez connoître et à la compagnie et au public sa pente et ses intentions. La reine se consola assez aisément de son absence, quoiqu'elle fît semblant d'en être très fâchée. Elle connut en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissois sincèrement pour son service. Elle vit clairement que je ne balançai à rien de ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la manière qu'il me semble que je vous ai tantôt touchée. Elle s'abaissa, mais sans feintise et du bon du cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite et de l'injustice qu'elle m'avoit faite (ce fut son terme). Elle voulut que je conférasse avec M. de Châteauneuf de la proposition qu'il lui avoit faite de ne pas demeurer toujours sur la défensive comme elle avoit fait jusque-là, et d'attaquer M. le Prince dans le parlement. Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la reine à prendre en moi beaucoup plus de confiance qu'elle n'y en avoit eu jusque-là. Les incerti-

tudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre ; et ses sous-ministres qui entretenoient toujours un fort grand commerce avec elle, à la réserve de Lyonne qu'elle haïssoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisoit dans le fond quoi que ce soit que par mes mouvements. Elle en remarqua quelques uns de si irréguliers et même de si opposés à mes maximes qu'elle ne me les put attribuer. Et je sais qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos : « Je ne suis point la dupe du coadjuteur, mais je serois la vôtre si je croyois ce que vous m'en mandez aujourd'hui. » Bertet m'a dit qu'il étoit présent quand elle écrivit ce billet. Il ne se ressouvenoit pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout et qu'elle se fut résolue, et par les conseils de M. de Châteauneuf et par la permission qu'elle en reçut de Brusle, de pousser M. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'application qu'elle n'avoit fait, et en voici une marque. Elle mena Madame aux Carmélites avec elle un jour de quelque solennité de leur ordre ; elle la prit au sortir de la communion, elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit, et ce qu'elle lui demanda fut si je la servois fidèlement auprès de Monsieur. Madame lui répondit sans aucun scrupule qu'en tout ce qui ne regardoit pas le rétablissement de M. le cardinal, je la servois, non pas seulement avec fidélité mais avec ardeur. La reine, qui connoissoit et qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, et à son témoignage rendu dans cette circonstance. Il se trouva par bonheur que dès le lendemain j'eus occasion de m'expliquer à la reine devant Monsieur : ce que je fis sans balancer et d'une manière qui lui plut ; et ce qui la toucha encore plus que tout cela fut que Monsieur qui n'avoit pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employât tous ses efforts ; et la reine attribua à mon industrie ce que je croyois dès ce temps-là et ce que j'ai toujours cru depuis, n'avoir été que l'effet de l'appréhension qu'il eut de se trouver dans une mêlée qu'il avoit sujet de croire pouvoir être proche, et par l'emportement où il voyoit la reine, et par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je

reviens à la conférence que j'eus avec M. de Châteauneuf par le commandement de la reine.

Je l'allai trouver à Montrouge avec M. le président de Bellièvre, qui avoit écrit sous lui le mémoire qu'il avoit proposé à la reine d'envoyer au parlement, et dont il est vrai que les caractères paroissent avoir beaucoup moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf, qui n'avoit que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du conseil, comme je vous l'ai dit ci-dessus, joignoit en ce rencontre à sa bile et à son humeur très violente une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodât à la cour et ne troublât son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son style. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le président de Bellièvre m'appuya ; il en adoucit quelques termes, il y laissa toute la substance. Je le rapportai à la reine qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par moi à Monsieur qui le trouva trop fort. M. le premier président, à qui elle le communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre ; mais il y mit du sel, ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi-jour. Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les grâces que la maison de Condé avoit reçues de la cour ; la plainte de la manière dont M. le Prince s'étoit conduit depuis sa liberté ; la spécification de cette manière, les cabales dans les provinces, le renfort des garnisons qui étoient dans les places ; la retraite de madame la princesse et de madame de Longueville à Montron ; les Espagnols dans Stenay, les intelligences avec l'archiduc ; la séparation de ses troupes de celles du roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une protestation solennelle de ne jamais rappeler le cardinal Mazarin, et la fin d'une exhortation aux compagnies souveraines et à l'Hôtel-de-Ville de Paris à se maintenir dans la fidélité.

Le jeudi 17^e jour d'août, sur les dix heures du matin, cet écrit fut lu en présence du roi et de la reine et de tous les grands qui étoient à la cour, à MM. du parlement qui avoient été mandés par députés au Palais-Royal. L'après-dinée la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la chambre des comptes, de la cour des aides et du prévôt des marchands.

Le vendredi 18, M. le Prince, fort accompagné, se trouva à l'assemblée des chambres, qui se faisoit pour la réception d'un conseiller. Il dit à la compagnie qu'il la venoit supplier de lui

faire justice des impostures dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la reine ; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni ; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtimement de ses calomnieux ; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la compagnie de députer sans délai vers M. le duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une semonce du parlement : il se trompa ; et Menardeau et Doujat, que l'on y envoya sur l'heure, rapportèrent pour toute réponse qu'il avoit été saigné et qu'il ne savoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir du Palais. Il lui parla avec une hauteur respectueuse qui ne laissât pas que de faire peur à Monsieur, qui n'appréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince comme fautour couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince qu'il pourroit se trouver le lendemain à l'assemblée des chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échapper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la reine, et encore plus en lui insinuant sans affectation le péril de la commise et du choc, qui, dans la conjoncture, étoit inévitable. Cette idée lui saisit si fortement l'imagination que M. le Prince et M. de Chavigny, qui se relayèrent tout le soir, ne le purent obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que sur les onze heures Goulas, à force de le tourmenter, lui fit signer un billet par lequel Monsieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'écrit que la reine avoit fait lire aux compagnies souveraines contre M. le Prince, particulièrement en ce qu'il l'accusoit d'intelligence avec l'Espagne. Ce même billet justifioit en quelque façon M. le Prince de ce que les Espagnols étoient encore dans Stenay, et de ce que les troupes de M. le Prince n'avoient pas joint l'armée du roi. Monsieur le signa en se persuadant à lui-même qu'il ne signoit rien, et il dit le lendemain à la reine qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une occasion où il étoit même de son service qu'il ne rompit pas tout à fait avec lui pour se tenir en état de travailler à l'accommodement, lorsqu'elle croiroit en avoir besoin. La reine, qui étoit très satisfaite de ce qui se venoit de passer le matin du jour dont Monsieur lui fit ce discours l'après-dinée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement le soir que cet

écrit de Monsieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant guère vu d'occasion où elle en eût, ce me semble, plus de sujet. Mais ce ne fut pas la première fois de ma vie où je remarquai que l'on a une grande pente à ne se point aigrir dans les bons événements. Voici celui que l'assemblée des chambres du samedi 19 produisit.

M. le premier président ayant fait la relation de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal le 17, et fait faire la lecture de l'écrit que la reine avoit donné aux députés, M. le Prince prit la parole, en disant qu'il étoit porteur d'un papier de M. le duc d'Orléans qui contenoit sa justification ; il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, et en concluant qu'il seroit très obligé à la compagnie si elle vouloit supplier la reine de nommer ses accusateurs, et mit sur le bureau le billet de Monsieur et un autre écrit beaucoup plus ample signé de lui-même. Cet écrit étoit une réponse fort belle à celui de la reine. Il marquoit sagement et modestement les services de feu M. le Prince et les siens. Il faisoit voir que ces établissemens n'étoient pas à comparer à ceux du cardinal. Il parloit de son instance contre les sous-ministres comme d'une suite très naturelle et très nécessaire de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin. Il répondoit à ce que l'on lui avoit objecté de la retraite de madame sa femme et de madame sa sœur (la duchesse de Longueville) en Berri, que la seconde étoit dans les carinélites de Bruges, et que la première demouroit en celle de ses maisons qui lui avoit été ordonnée pour séjour dans le temps de sa prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu qu'à la reine et que les Espagnols fussent sortis de Stenay, et que les troupes qui étoient sous son nom eussent joint l'armée du roi ; et il alléguoit pour témoin de cette vérité M. le duc d'Orléans. Il demandoit justice contre ses calomniateurs ; et sur ce que la reine lui avoit reproché qu'il l'avoit comme forcée au changement du conseil qui avoit paru aussitôt après sa liberté, il répondoit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation que l'obstacle qu'il avoit apporté à la proposition que M. le coadjuteur et que M. de Montrésor avoient faite de faire prendre les armes au peuple et d'ôter de force les sceaux à M. le premier président.

Aussitôt que l'on eut achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fussé l'auteur de celui qui avoit été fait contre lui, et que c'étoit un ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui

d'armer Paris et d'arracher les sceaux de force à celui à qui le roi les avoit confiés. Je répondis à M. le Prince que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur, si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. M. le Prince ayant reparti que MM. de Beaufort et de la Rochefoucault, qui étoient présents, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit : je lui dis que je le suppliois très humblement de me permettre, par la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoître personne que Monsieur pour témoin et pour juge de ma conduite ; mais qu'en attendant, je pouvois assurer la compagnie que je n'avois rien fait ni rien dit en ce rencontre qui ne fût d'un homme de bien, et que surtout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur ni la satisfaction de n'avoir jamais été accusé d'avoir manqué à ma parole. Ces derniers mots ne furent rien moins que sages. Ils sont, à mon sens, une des grandes imprudences que j'aie jamais faites. M. le Prince, quoique animé par M. le prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point, ce qui ne peut être en lui qu'un effet de sa grandeur, de son courage et de son âme. Quoique je fusse ce jour-là fort accompagné, il étoit sans comparaison plus fort que moi ; et il est constant que si l'on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire ; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine et que mes amis payèrent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avoient assisté, et je ne songeai qu'à me préparer à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La reine fut transportée de joie que M. le Prince avoit trouvé des gens qui lui pussent disputer le pavé. Elle sentit jusqu'à la tendresse l'injustice qu'elle m'avoit faite quand elle m'avoit soupçonné de concert avec lui. Elle me dit tout ce que sa colère contre son parti lui put inspirer de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures. Elle ordonna au maréchal d'Albret de commander quatre-vingts gardes pour se poster où je le désirerois. M. le maréchal de Schomberg eut le même ordre pour autant de cheveu-légers. Pradelle m'envoya le chevalier de Raray, capitaine aux gardes, et qui étoit mon ami particulier, avec quarante hommes choisis entre les sergents et les plus braves soldats du régiment. Annery,

avec la noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. MM. de Noirmoutier, de Fosseuse, de Châteaubriant, de Barradas, de Château-Renault, de Montauban, de Sainte-Maure, de Saint-Auban, de Laignes, de Montaigu, de Lamet, d'Argenteuil, de Quérieux, et les chevaliers d'Humiers et de Sévigné se partagèrent et les hommes et les postes. Querin, Brigallier et l'Espinai, officiers dans les colonelles de la ville, donnèrent des rendez-vous à un très grand nombre de bons bourgeois, qui avoient tous des pistolets et des poignards sous le manteau. Comme j'avois habitude avec les buvetiers, je fis couler, dès le soir, dans les buvettes quantité de gens à moi, par lesquelles la salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans que l'on s'en aperçût, presque investie de toute part. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la salle, en y entrant par les grands degrés, j'avois mis dans une des chambres des consignations trente des gentilhommes du Vexin, qui devoient, en cas de combat, prendre en flanc et par derrière le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatrième, qui répondoit dans lag rande-chambre, étoient pleines de grenades; enfin, il est vrai que toutes mes mesures étoient si bien prises, et par le dedans du Palais et par le dehors, où le pont Notre-Dame et le pont Saint-Michel, qui étoient passionnés pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que, selon toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur, qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement des deux côtés. Il agréa que Raray, Beloy, Valon, qui étoient à lui, suivissent M. le Prince, et que le vicomte d'Autel, le marquis de la Sablonnières et celui de Genlis, qui étoient aussi ses domestiques, vinsent avec moi. L'on eut tout le dimanche de part et d'autre pour se préparer.

Le lundi, 21 d'août, tous les serviteurs de M. le Prince se trouvèrent à sept heures du matin chez lui, et mes amis se trouvèrent chez moi entre cinq et six. Il arriva, comme je montois en carrosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être rapportée que parce qu'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi; le marquis de Canillac, homme de même caractère, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arrière, et en me disant : — « Je venois,

monsieur, pour vous assurer de mon service, mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous du royaume soient du même parti, je m'en vas à l'hôtel de Condé. » Et vous remarquerez, s'il vous plait, qu'il y alla. J'arrivai au Palais un quart-d'heure auparavant M. le Prince, qui y vint extrêmement accompagné. Je crois, toutefois, qu'il n'avoit pas tant de gens que moi, mais il avoit sans comparaison plus de personnes de qualité, comme il étoit et naturel et juste. Je n'avois pas voulu que ceux qui étoient attachés à la cour et qui fussent venus de bon cœur avec moi pour la faire à la reine, s'y trouvassent, de peur qu'ils ne me donnassent quelque teinture ou plutôt quelque apparence de mazarinisme; de sorte qu'à la réserve de trois ou quatre, qui, quoique attachés à la reine, passaient pour être mes amis en leur particulier, je n'avois auprès de moi que la noblesse frondeuse, qui n'approchoit pas en nombre celle qui suivoit M. le Prince. Ce désavantage étoit, à mon opinion, plus que suffisamment compensé et par le pouvoir que j'avois assurément beaucoup plus grand parmi le peuple, et par les postes dont je m'étois assuré. Châteaubriand, qui étoit demeuré dans les rues pour observer la marche de M. le Prince, m'étant venu dire en présence de beaucoup de gens que M. le Prince seroit dans un demi-quart-d'heure au Palais, qu'il avoit pour le moins autant de monde que nous, mais que nous avions pris nos postes, ce qui nous étoit d'un grand avantage. Je lui répondis : — « Il n'y a certainement que la salle du Palais où nous les sussions mieux prendre que M. le Prince. » Je sentis dans moi-même, en disant cette parole, qu'elle échappoit d'un mouvement de honte, que j'avois de souffrir une comparaison d'un prince de la naissance et de la valeur de M. le Prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement. J'eusse fait plus sagement si je l'eusse conservée plus longtemps comme vous l'allez voir. Comme M. le Prince eut pris sa place, il dit à la compagnie qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais, qu'il paroissoit plutôt un camp qu'un temple de justice; qu'il y avoit des postes pris, des gens commandés, des mots de ralliement, et qu'il ne concevoit pas qu'il se pût trouver dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre de lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette dernière parole. Je lui fis une profonde révérence, et je lui dis que je suppliois très humblement Son Altesse de me pardonner si je lui disois que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans

le royaume qui fût assez insolent pour prétendre de lui disputer le haut du pavé, mais que j'étois persuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient et ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au roi. M. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui répondis qu'il ne seroit pas aisé. La cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes conseillers de l'un et de l'autre parti s'intéressèrent dans ce commencement de contestation qui commençoit, comme vous voyez, assez aigrement. Les présidents se jetèrent entre M. le Prince et moi ; ils le conjurèrent d'avoir égard au temple de la justice et à la conservation de la ville. Ils le supplièrent d'agréer que l'on fit sortir de la salle tout ce qu'il y avoit de noblesse et de gens armés. Il le trouva bon, et il pria même M. de la Rochefoucault de l'aller dire de sa part à ses amis (ce fut le terme dont il se servit). Il fut beau et modeste dans sa bouche, il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne. Il ne l'en est pas moins dans ma pensée, et j'ai encore regret de ce qu'il dépara la première réponse que j'avois faite à M. le Prince, touchant le pavé, qui étoit juste et raisonnable. Comme il eut prié M. de la Rochefoucault de faire sortir ses amis, je me levai en disant très imprudemment : — « Je vais prier les miens de se retirer. » Le jeune d'Avaux, que vous voyez présentement le président de Mesme, et qui étoit en ce temps-là dans les intérêts de M. le Prince, me dit : — « Vous êtes donc armés ? » — « Qui en doute ? » lui répondis-je. Et voilà ma seconde sottise en un demi-quart-d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égalier en parole à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action ; et il l'est aussi peu qu'à un ecclésiastique de confesser qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matières sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les occasions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommés de ce qu'ils font contre leur profession. Je n'en ai jamais vu qui les justifient de ce qu'ils disent qui y soit contraire.

Comme je sortois de la grande-chambre, je rencontrais dans le parquet des huissiers M. de la Rochefoucault qui rentroit. Je n'y fis point de réflexion, et j'allai dans la salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins après le leur avoir dit ; et comme je mis le pied sur la porte du parquet, j'entendis une fort grande rumeur dans la salle, de gens qui crioient aux armes ; je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit, mais je n'en eus pas le temps,

parce que je me sentis le cou pris entre les deux battants de la porte que M. de la Rochefoucault avoit fermée sur moi, en criant à MM. de Coligny et de Ricousse de me tuer. Le premier se contenta de ne le pas croire; le second lui dit qu'il n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montrésor, qui étoit dans le parquet des huissiers avec un garçon de Paris appelé Noblet, qui m'étoit affectionné, soutenoit un peu un des battants qui ne laissoit pas de me presser extrêmement. M. de Champlastreux, qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la salle, me voyant en cette extrémité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucault : il lui dit que c'étoit une honte et une horreur qu'un assassinat de cette nature; il ouvrit la porte et il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand de ceux que je courus en cette occasion, comme vous allez voir, après que je vous aurai dit ce qui la fit naître et cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du peuple, du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivés dans la salle que comme j'en ressortois, s'avisèrent de crier, en me voyant de loin : *Au Mazarin!* Beaucoup de gens du même parti, et Chavagnac entre autres, m'ayant fait civilité lorsque je passai et m'ayant témoigné joie de l'adoucissement qui commençoit à paroître, deux gardes de M. le Prince, qui étoient aussi fort éloignés, mirent l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux derniers crièrent aux armes. Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée et le poignard à la main, et, par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards et ces pistolets demeurèrent un moment sans action; et, dans ce moment, Crenan, qui commandoit la compagnie des gendarmes de M. le prince de Conti, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, et qui se trouva par bonheur en présence avec Laigue, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit :—« Que faisons-nous? nous allons faire égorger M. le Prince et M. le coadjuteur. Schelme, qui ne remettra l'épée dans le fourreau! » Cette parole, proférée par un des hommes du monde dont la réputation pour la valeur étoit la plus établie, fit que tout le monde sans exception suivit son exemple. Cet événement est peut-être l'un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre siècle. La présence d'esprit et de cœur d'Argenteuil ne l'est guère moins. Il se trouva par hasard fort près de moi quand je fus pris par le cou dans la porte, et il eut assez de sens froid pour remarquer que Pesche, un fameux sé-

ditieux du parti de M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main, en disant : — « Où est le coadjuteur ? » Argen-teuil, qui se trouva par bonheur près de moi, parce qu'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros et de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait en cette occasion, il feroit mieux d'observer et d'amuser Pesche, qui n'avoit qu'à faire un demi-tour à gauche pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, et en me couvrant de son long manteau de deuil, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis, qui me croyoient rentré dans la grande chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux. Vous vous étonnerez sans doute de ce qu'ayant pris si bien mes précautions partout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis et le parquet des huissiers et les lanternes ; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réflexion nécessaire, et que j'avois bien prévu les inconvénients de ce manquement, mais que je n'y avois pas trouvé de remède parce que le seul qui s'y pouvoit apporter, qui étoit de les remplir de gens affidés, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable qu'en s'attirant d'autres inconvénients encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi avoit son emploi, et son emploi nécessaire dans les différents postes qu'il étoit de nécessité d'occuper. Il n'y eut rien eu de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou du bas étage dans ces sortes de lieux, où l'on ne laisse entrer dans l'ordre que des personnes de condition. Si l'on les eût vus occupés par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de noms illustres que M. le Prince avoit avec lui, les indifférents du parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'étoit important de laisser à ma conduite tout l'air de défensive ; et je préfèrai cet avantage à celui d'une plus grande sûreté. Il faillit à m'en coûter cher : car, outre l'aventure de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance, et que si le bruit de la salle eût duré encore un moment, il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit, ayant assurément dans les lanternes plus de monde que moi ;

mais je suis persuadé que la suite eût été très funeste aux deux partis, et qu'il eut lui-même une grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon récit.

Aussitôt que je fus rentré dans la grande-chambre, je dis à M. le premier président (Molé) que je devois la vie à son fils, qui fit effectivement en cette occasion tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il étoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite et aux maximes de M. son père, attaché jusques à la passion à M. le Prince. Il étoit très persuadé, quoiqu'à tort, que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois élevées contre M. son père dans le cours du siège de Paris ; rien ne l'obligeoit d'en prendre davantage au péril où j'étois que la plupart de messieurs du parlement, qui demeuroient fort paisiblement dans leurs places ; il s'intéressa à ma conservation jusques au point de s'être commis lui-même avec le parti, qui, au moins en cet endroit, étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles, et j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusque dans le tombeau. J'en témoignai publiquement ma reconnaissance à M. le premier président en rentrant dans la grande-chambre, et j'ajoutai que M. de Laroche foucault avoit fait tout ce qui avoit été en lui pour me faire assassiner. Il me répondit ces propres paroles : « Traître, je me soucie peu de ce que tu devien- nes. » Je lui repartis ces propres mots : « Tout beau, notre ami la Franchise (nous lui avons donné ce quolibet dans notre parti), vous êtes un poltron (je mentois, car il est assurément fort brave) et je suis un prêtre. Le duel nous est défendu. » M. de Brissac, qui étoit immédiatement au dessus de lui, le menaça de coups de bâton ; il menaça M. de Brissac de coup d'éperons. MM. les présidents, qui crurent avec raison que ces dits et redits étoient un commencement de querelle qui alloit passer au-delà des paroles, se jetèrent entre nous. M. le président (de Nesmont), qui avoit mandé un peu auparavant les gens du roi, se joignit à eux et pour conjurer pathétiquement M. le Prince, par le sang de saint Louis, de ne point souffrir que le temple qu'il avoit donné à la conservation de la paix et à la protection de la justice, fût ensanglanté ; et pour m'exhorter par mon sacrement à ne pas contribuer au massacre du peuple que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de messieurs allassent dans la grande-salle faire sortir ses serviteurs par le degré de la Sainte-Chapelle ; deux autres firent la même chose à l'égard de

més amis par le grand escalier qui est à la main gauche en sortant de la salle. Dix heures sonnèrent, la compagnie se leva, et ainsi finit cette matinée qui faillit à abimer Paris.

Il me semble que vous me demandez quel personnage M. de Beaufort jouoit dans ces dernières scènes, et qu'après le rôle que vous lui avez vu dans les premières, vous vous étonnez du silence dans lequel il vous paraît comme enseveli depuis quelque temps. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déjà plus d'une fois dans cet ouvrage, que l'on ne contente jamais personne quand l'on entreprend de contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutôt madame de Montbazon le lui mit après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit et pouvoit ménager entre la reine et M. le Prince, et il affecta même si fort l'assurance de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul, et sans être suivi de qui que ce soit, à ces deux assemblées du parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut, à la dernière, d'un ton de Caton, qui ne lui convenoit pas : « Pour moi, je ne suis qu'un particulier qui ne me mêle de rien. » Je me tournai à M. de Brisac en répondant : « Il faut avouer que M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une bonne conduite. » Ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendit. Il s'en prit à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême avoit plus de quatre-vingt-dix ans, et qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle que parce qu'elle signifie que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule. L'on ne revient plus de cet état, et la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion depuis le retour de M. le cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est temps de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée que je viens de vous décrire. La plupart des artisans avoient leur mousquet auprès d'eux, en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en prières dans les églises ; mais ce qui est encore vrai, est que Paris fut plus touché l'après-dinée de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été le matin de l'y voir. La tristesse parut plus universelle sur les visages de tous ceux qui n'étoient pas tout à fait engagés à l'un ou à

l'autre des partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par le mouvement, trouva sa place dans les esprits de ceux mêmes qui y avoient le plus de part. M. le prince dit au comte de Fiesque (au moins à ce que celui-ci raconta le soir chez sa femme, publiquement : « Paris a failli aujourd'hui à être brûlé ; quel feu de joie pour le Mazarin, et ce sont ses deux plus capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer ! » Je concevois très bien de mon côté que j'étois sur la pente du plus fâcheux et du plus dangereux précipice où un particulier se fût peut-être jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir avantage sur M. le Prince, et ce mieux se fût terminé s'il y eût péri, à passer pour l'assassin du premier prince du sang ; à être immanquablement désavoué par la reine, et à donner tout le fruit et de mes peines et de mes périls au cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner toujours en faveur de l'autorité royale tous les désordres qui passent jusques aux derniers excès. Voilà ce que mes amis, au moins les sages, me représentoient ; voilà ce que je me représentois à moi-même. Mais quel moyen ? quel remède ? quel expédient de se tirer d'un embarras où l'on a eu raison de se jeter, et où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la première. Il plut à la providence de Dieu d'y donner ordre. Monsieur, accablé des cris de Paris, qui courut d'effroi au palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur, qui lui fit croire qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver ne s'arrêteroit pas au Palais ; Monsieur, dis-je, fit promettre à M. le Prince qu'il n'iroit le lendemain que lui sixième au Palais, pourvu que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevois pas ce parti, et parce que je manquerois, si je l'acceptois, au respect que je devois à M. le Prince, avec lequel je savois que je ne devois faire aucune comparaison, et parce que je n'y trouvois aucune sûreté pour moi ; ce nombre de séditieux, qui criailleroient contre moi, n'ayant point de règle et ne reconnoissant point de chefs ; que ce n'étoit que contre ces sortes de gens que j'étois armé ; que je savois le respect que je devois à M. le Prince ; qu'il y avoit si peu de compétence d'un gentilhomme à lui, que cinq cents hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnois pas à sa proposition, et à qui madame de Chevreuse, à laquelle il avoit envoyé Ornano pour la persuader, manda que

j'avois raison ; Monsieur, dis-je, alla trouver la reine pour lui remontrer les grands inconvénients que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignoit rien et prévoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur, et d'autant moins, qu'elle eût été ravie dans le fonds, des extrémités qu'elle s'imaginoit et possibles et proches. Quand M. le chancelier, qui lui parla fortement, et les Bertet, et les Brachet qui étoient cachés dans les greniers du Palais-Royal et qui appréhendoient d'y être trouvés dans une émotion générale, lui eurent fait connoître que la perte de M. le Prince et la mienne arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion que le seul nom de Mazarin pourroit même rendre fatal à la maison royale, elle se laissa fléchir plutôt aux larmes qu'aux raisons du genre humain, et elle consentit de donner aux uns et aux autres un ordre du roi, par lequel il leur seroit défendu de se trouver au Palais. M. le premier président, qui ne douta point que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne lui pouvoit, dans la vérité, imposer avec justice, parce que sa présence y étoit nécessaire, alla chez la reine avec M. le président de Nesmont ; il lui fit connoître qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister en un lieu où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier des crimes que l'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit mettre entre un premier prince du sang, dont la présence au Palais étoit de nécessité dans cette conjoncture et un coadjuteur de Paris, qui n'y avoit même jamais séance que par une grâce assez extraordinaire que le parlement lui avoit faite. Il ajouta que la reine devoit faire réflexion que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir, parce qu'il lui avouoit ingénument que la manière dont j'avois reçu le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin (ce fut le terme dont il se servit) l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même en la prônant sur un sujet qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La reine se rendit et à ses raisons et aux instances de toutes les dames de la cour, qui, l'une pour une raison et l'autre pour l'autre, appréhendoient au dernier point le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost, capitaine des gardes en quartier, pour me défendre, au nom du roi, d'aller le lendemain au Palais. M. le premier président, que j'avois été voir et re-

mercier le matin au lever du parlement, me vint rendre ma visite comme M. de Charrost sortoit de chez moi ; il me compta fort sincèrement le détail de ce qu'il venoit de dire à la reine. Je l'en estimai parce qu'il avoit raison, et je lui témoignai de plus que j'en étois très aise, parce qu'il me tiroit avec honneur d'un très méchant pas. « Il est très sage (me répondit-il) de le penser ; il est encore plus honnête de le dire. » Il m'embrassa tendrement en disant cette dernière parole. Nous nous jurâmes amitié. Je la tiendrai toute ma vie à sa famille avec tendresse et avec reconnaissance.

Le lendemain, qui fut le mardi 22^e jour d'août, le parlement s'assembla. L'on fit garder à tout hasard le Palais par deux compagnies de bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la ville. M. le Prince demeura dans la quatrième des enquêtes, parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une délibération dans laquelle il demandoit ou que l'on le justifiât ou que l'on lui fit son procès. L'on ouvrit beaucoup de différens avis. Il passa à celui de M. le premier président, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la reine et de M. le duc d'Orléans que celui de M. le Prince, seroient portés au roi et à la reine par les députés de la compagnie, et que très humbles remontrances seroient faites sur l'importance desdits écrits ; que la reine seroit suppliée de vouloir étouffer cette affaire, et M. le duc d'Orléans prié de s'entremettre de l'accommodement.

Comme M. le Prince sortoit de cette assemblée, suivi d'une foule de ceux du peuple qui étoient à lui, je me trouvai tête pour tête devant son carrosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la grande confrérie que je conduisois. Comme elle est composée de trente ou quarante curés de Paris, et qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire, et j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six gentilshommes qui étoient MM. de Foleuse, de Lamet, de Quérieux, de Château-briant, et les chevaliers d'Humières et de Sévigné. Trois ou quatre de la populace qui suivoient M. le Prince crièrent, dès qu'ils me virent : « Au Mazarin ! » M. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son carrosse MM. de la Rochefoucault, de Rohan et de Gaucour, en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu. Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier, il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction ; je la lui donnai le bonnet en tête, jo

J'étais aussitôt, et lui fis une très profonde révérence. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre qui ne le fut pas tant par l'événement, et c'est à mon sens celle qui m'a coûté ma fortune, et qui a failli à me coûter plusieurs fois la vie.

La reine fut si transportée de joie des obstacles que M. le Prince rencontroit à ses desseins, et elle fut si satisfaite de la netteté de mon procédé, que je puis dire avec vérité que je fus quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner à son gré, à ceux qui l'approchoient, la satisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit du cœur. Madame de Lesdiguières me dit que madame de Beauvais, qui étoit assez de ses amies, l'avoit assurée que je faisais chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la reine, qui ne pouvoit souffrir que l'on donnât la moindre atteinte à la conduite de M. le cardinal Mazarin, entra en raillerie, et de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant que le pauvre M. le cardinal étoit quelquefois bien empêché; et je lui avois répondu : « Donnez-moi le roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je le serai. » Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante, et comme il étoit lui-même fort badin, il ne s'étoit pu empêcher de la dire à la reine. Elle ne s'en fâcha nullement, elle en rit de bon cœur; et cette circonstance, sur laquelle madame de Chevreuse qui connoissoit parfaitement la reine, fit beaucoup de réflexion, jointe à une parole qui lui fut rapportée par madame de Lesdiguières, lui fit naître une pensée que vous allez voir, après que je vous aurai rendu compte de cette parole.

Madame de Carignan disoit un jour devant la reine que j'étois fort laid, et c'étoit peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'avoit pas menti. La reine lui répondit : « Il a les dents fort belles, et un homme n'est jamais laid avec cela. » Madame de Chevreuse ayant su ce discours par madame de Lesdiguières, à qui madame de Niesle l'avoit rapporté, se ressouvint de ce qu'elle avoit ouï dire à la reine en beaucoup d'occasions, que la seule beauté des hommes étoit les dents, parce que c'étoit l'unique qui fût d'usage. « Essayons, me dit-elle un soir que je me promenois avec elle dans le jardin de l'hôtel de Chevreuse, si vous voulez bien jouer votre personnage, je ne désespère de rien. Faites seu-

lement le rêveur quand vous êtes auprès de la reine ; regardez continuellement ses mains ; pestez contre le cardinal ; laissez-moi faire du reste. » Nous concertâmes le détail et nous le jouâmes juste comme nous l'avions concerté. Je demandai deux ou trois audiences secrètes de suite à la reine à propos de rien. Je ne fournis dans ces audiences à la conversation que ce qui y étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel je les lui avois demandées. Je suivis de point en point les avis de madame de Chevreuse ; je poussai l'inquiétude et l'emportement contre le cardinal jusqu'à l'extravagance. La reine, qui étoit naturellement très coquette, entendoit les airs. Elle en parla à madame de Chevreuse qui fit la surprise et l'étonnée ; mais qui ne la fit qu'autant qu'il le fallut pour mieux jouer son jeu, en faisant semblant de revenir de loin, et de faire, à cause de ce que la reine lui en disoit, une réflexion à laquelle elle n'auroit jamais pensé sans cela, sur ce qu'elle avoit remarqué en arrivant à Paris de mès emportements contre le cardinal. « Il est vrai, madame, disoit-elle à la reine, que Votre Majesté me fait ressouvenir de certaines circonstances qui se rapportent assez à ce que vous me dites. Le coadjuteur me parloit des journées entières de toute la vie passée de Votre Majesté avec une curiosité qui me surprenoit, parce qu'il entroit même dans le détail de mille choses qui n'avoient aucun rapport au temps présent ; ces conversations étoient les plus douces du monde tant qu'il ne s'agissoit que de vous. Il n'étoit plus le même homme s'il arrivoit que l'on nommât par hasard le nom de M. le cardinal ; il disoit même des rages de Votre Majesté, et puis tout d'un coup il se radoucissoit, mais jamais pour M. le cardinal. Mais à propos, il faut que je rappelle dans ma mémoire la manie qui lui monta un jour à la tête contre feu Buckingham : je ne m'en ressouviens pas précisément, il ne pouvoit souffrir que je disse qu'il étoit fort honnête homme. Ce qui m'a toujours empêché de faire réflexion sur mille et mille choses de cette nature, que je vois d'une vue, est l'attachement qu'il a pour ma fille ; ce n'est pas que dans le fond cet attachement soit si grand que l'on croit. Je voudrois bien que la pauvre créature n'en eût pas plus pour lui qu'il en a pour elle. Sur le tout, je ne me puis imaginer, madame, que le coadjuteur soit assez fou pour se mettre cette vision dans la fantaisie. »

Voilà l'une des conversations de madame de Chevreuse avec la reine ; il y en eut vingt ou trente de cette nature, dans les-

quelles il se trouva à la fin que la reine persuada à madame de Chevreuse que j'étois assez fou pour m'être mis cette vision dans l'esprit, et dans lesquelles pareillement madame de Chevreuse persuada à la reine que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru d'abord elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part ; je jouai bien, je passai, dans les conversations que j'avois avec la reine, de la rêverie à l'égarement. Je ne revins de celui-ci que par des reprises, qui en marquant un profond respect pour elle, marquoient toujours du chagrin et quelquefois de l'emportement contre M. le cardinal. Je ne m'aperçus pas que je m'embrouillasse à la cour par cette conduite ; mais mademoiselle de Chevreuse , à laquelle madame sa mère avoit jugé nécessaire de la faire agréer, pour la raison que vous verrez ci-après, prit en gré de la troubler au bout de deux mois , par la plus grande et la plus signalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce détail après que je me serai satisfait moi-même sur une omission qu'il y a déjà assez longtemps que je me reproche dans cet ouvrage.

Presque tout ce qui y est contenu n'est qu'un enchaînement de l'attachement que la reine avoit pour M. le cardinal Mazarin , et il me semble que par cette raison je devois même beaucoup plutôt vous en expliquer la nature , de laquelle , je crois , que vous pouvez juger plus sûrement, si je vous expose au préalable quelques événements de ses premières années, que je considère comme aussi clairs et aussi certains que ceux que j'ai vus moi-même, parce que je les tiens de madame de Chevreuse, qui a été la seule et véritable confidente de sa jeunesse. Elle m'a dit plusieurs fois que la reine n'étoit Espagnole ni d'esprit ni de corps ; qu'elle n'avoit ni le tempérament ni la vivacité de sa nation ; qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au souverain degré ; que M. de Bellegarde , vieux , mais poli et galant à la mode de la cour de Henri III, lui avoit plu ; qu'elle s'en étoit dégoûtée , parce qu'en prenant congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'armée à la Rochelle , et lui ayant demandé en général la permission d'espérer d'elle une grâce avant son départ, il s'étoit réduit à la supplier de vouloir bien mettre la main sur la garde de son épée ; qu'elle avoit trouvé cette manière si sotté , qu'elle n'en avoit jamais pu revenir ; qu'elle avoit agréé la galanterie de M. de Montmorency , beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne ; que l'aversion qu'elle avoit pour les manières

de M. le cardinal de Richelieu , qui étoit aussi pédant en amour qu'il étoit honnête homme pour les autres choses , avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la sienne ; que le seul homme qu'elle avoit aimé avec passion étoit le duc de Buckingham ; qu'elle lui avoit donné rendez-vous une nuit dans le petit jardin du Louvre ; que madame de Chevreuse qui étoit seule avec elle, s'étant un peu éloignée , entendit du bruit comme de deux personnes qui se luttoient ; que s'étant rapprochée de la reine, elle la trouva fort émue, et M. de Buckingham à genoux devant elle ; que la reine, qui s'étoit contentée ce soir de lui dire en remontant dans son appartement que tous les hommes étoient brutaux et insolents , lui avoit commandé le lendemain au matin de demander à M. de Buckingham s'il étoit bien assuré qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse ; que depuis cette aventure, elle, madame de Chevreuse , n'avoit eu aucune lumière d'aucune galanterie de la reine ; qu'elle lui avoit vu dès l'entrée de la régence une grande pente pour M. le cardinal ; mais qu'elle n'avoit pu démêler jusques où cette pente l'avoit portée ; qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chassée de la cour sitôt après ; qu'elle n'auroit pas eu le temps d'y voir clair , quand même il y auroit eu quelque chose ; qu'à son retour en France après le siège de Paris, la reine dans les commencements s'étoit tenue si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer ; que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée elle lui avoit vu dans des moments de certains airs qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham ; qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonstances qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entre eux qu'une liaison intime d'esprit ; que l'une des plus considérables étoit la manière dont le cardinal vivoit avec elle , peu galante et même rude ; ce qui toutefois , ajoutoit madame de Chevreuse, a deux faces de l'humeur dont je connois la reine ; Buckingham me disoit autrefois qu'il avoit aimé trois reines, qu'il avoit été obligé de gourmer toutes trois ; c'est pourquoi je ne sais qu'en juger. Voilà comme madame de Chevreuse m'en parloit. (V. les lettres inédites del'année 1651 à la fin du volume.) Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre M. le Prince, quoique je m'en tinsse très honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étendue les précipices du poste où j'étois. « Où allons-nous ? dis - je à M. de Bellière , qui me paroissoit trop aise de ce que M. le Prince ne m'avoit pas dévoré,

pour qui travaillons-nous ? Je sais que nous sommes obligés de faire ce que nous faisons ; je sais que nous ne pouvons mieux faire ; mais nous devons-nous réjouir d'une nécessité qui nous porte à un mieux, duquel il n'est presque pas possible que nous ne retombions bientôt dans le pis ? — Je vous entends, me répondit le président de Bellièvre , et je vous arrête en même temps pour vous dire ce que j'ai appris de Cromwell (M. de Bellièvre l'avoit vu et connu en Angleterre) ; il me disoit un jour que l'on ne monte jamais si haut que quand l'on ne sait où l'on va. — Vous savez, dis-je à M. de Bellièvre, que j'ai horreur pour Cromwell ; mais quelque grand homme que l'on nous le prône , j'y ajoute le mépris ; s'il est de ce sentiment il me paroît d'un fou. » Je vous rapporte ce dialogue qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a à ne jamais parler des gens qui sont dans les grands postes. M. le président de Bellièvre en rentrant dans son cabinet où il y avoit force gens , dit, sans y faire réflexion, cette parole, comme une marque de l'injustice que l'on me faisoit , quand on disoit que mon ambition étoit sans mesure et sans borne ; elle fut rapportée au Protecteur qui s'en ressouvint avec aigreur , dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, et qui dit à M. de Bordeaux, ambassadeur de France en Angleterre : « Je ne connois qu'un homme au monde qui me méprise , qui est le cardinal de Retz. » Cette opinion faillit me coûter cher. Je reprends le fil de ma narration.

Monsieur , qui étoit très aise de s'être tiré à si bon marché des embarras que vous avez vus ci-dessus, ne songea qu'à les éviter pour l'avenir , et il alla , le 26 , à Limours , pour faire voir, ce dit-il à la reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que M. le Prince faisoit.

Le lundi 28 et le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au parlement pour obliger la compagnie à presser la reine , ou à le justifier, ou à donner les preuves de l'écrit qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais M. le premier président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération jusques à ce que M. le duc d'Orléans fût revenu ; et comme il étoit persuadé qu'il ne reviendrait pas sitôt, il consentit qu'il fût prié , par la compagnie , de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dinée du 29 , accompagné de M. de Beaufort pour l'en presser. Il n'y gagna rien ; et Jouy vint à minuit , de la part de Monsieur , chez moi , pour me dire tout ce qui s'étoit passé dans leur conversation, et

pour me commander d'en rendre compte à la reine dès le lendemain.

Ce lendemain , qui fut le 30 , M. le Prince vint au Palais, et il eut le plaisir d'y voir jouer à M. de Vendôme l'un des plus ridicules personnages que l'on puisse imaginer ; il lui demanda acte de la déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas ouï parler, depuis l'année 1648 , de la recherche de mademoiselle Mancini , et vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au premier président si la reine avoit répondu aux remontrances que la compagnie avoit faites sur ce qui le regardoit ; l'on envoya querir les gens du roi , ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le duc d'Orléans , qui étoit à Limours. M. le Prince se plaignit de ce délai comme d'un déni de la justice ; beaucoup de voix s'élevèrent , et M. le premier président fut obligé, après beaucoup de résistance, à faire la relation de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal, le samedi précédent , qui étoit le jour auquel il y avoit fait la remontrance. Il l'avoit portée avec une grande force, et il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir et sentir à la reine l'utilité et même la nécessité de la réunion de la maison royale. Il finit le rapport qu'il en fit au parlement, en disant que la reine l'avoit remis aussi bien que les gens du roi au retour de M. le duc d'Orléans.

M. le président de Mesme qui étoit allé à Limours, de la part de la compagnie , pour l'inviter à venir prendre sa place, n'avoit rapporté qu'une réponse fort ambiguë ; et ce qui marqua encore davantage qu'il n'y viendrait pas , fut que M. de Beaufort , qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la compagnie de sa part de ne le point attendre, ainsi qu'il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la déclaration contre M. le cardinal Mazarin.

Le 31 , M. le Prince vint encore au Palais , et y fit de grandes plaintes de ce que la reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances , il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement par M. le chancelier , aux gens du roi , qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours à cinq heures du matin. Vous croyez sans doute que cet envoi de M. de Brienne à Limours fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne point venir au parlement , ou pour l'y confirmer ;

et vous aurez encore beaucoup plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit que la reine m'avoit commandé la veille de lui écrire de sa part, qu'elle étoit pénétrée de la reconnaissance (elle se servit de ces mots), qu'elle conserveroit toute sa vie de ce qu'il avoit résisté aux dernières instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutôt le moment de la nuit dans lequel Métayer, valet de chambre de M. le cardinal, arriva avec une dépêche qui portoit entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai su depuis du maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vus en l'original: «Donnez, madame, à M. le Prince, toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra, tout est bon pourvu que vous l'amusiez et que vous l'empêchiez de prendre l'essor.» Ce qui est admirable est que la reine m'avoit dit à moi-même, trois jours devant, qu'elle eût souhaité, du meilleur de son cœur, que M. le Prince fût déjà en Guienne, pourvu, ajouta-t-elle, qu'on ne crût pas que ce fût moi qui l'eût poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé de vous dire, en une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires, et impénétrables à ceux mêmes qui en sont les plus proches. Je me souviens qu'en ce temps-là nous fîmes tout ce qui fut en nous, madame la Palatine et moi, pour démêler la cause de cette variation si prompte, que nous soupçonnâmes qu'elle étoit l'effet de quelque négociation souterraine, et que nous crûmes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confirma dans cette opinion fut que :

Le 1^{er} de septembre, la reine fit dire en sa présence, par M. le chancelier, au parlement qu'elle avoit mandé au Palais-Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnés touchant l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'il n'étoit pas véritable; et que :

Le 4, M. le Prince déclara en pleine assemblée de chambre, que cette parole de la reine n'étoit pas une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquoit qu'il y eût paru du crime, si la première accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un arrêt en forme, et il s'étendoit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut visiblement que le prétendu radoucissement de la reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été de celui de Monsieur, il fit le même effet dans son esprit que s'il y eût eu un raccommodement véritable. Il rentra dans ses soupçons, en répondant à Donjat et à Menardeau,

qui avoient été députés du parlement, dès le 2, pour le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il y alla effectivement, et il me soutint tout le soir du 3, qu'un changement si soudain ne pouvoit avoir eu d'autre cause qu'une négociation couverte; il crut que la reine, qui lui fit des serments du contraire, le jouoit; et le 4, il appuya avec tant de chaleur la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la compagnie qui n'allassent pas à faire des remontrances très humbles à la reine, pour obtenir une déclaration d'innocence en bonne forme, en faveur de M. le Prince, qui pût être enregistrée devant la majorité. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la majorité échéoit le 7. M. le premier président ayant dit en opinant qu'il étoit juste d'accorder cette déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit aussi nécessaire qu'il rendit auparavant ses devoirs au roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuses qui demandoient la déclaration contre le cardinal.

Cette déclaration et celle d'innocence de M. le Prince furent apportées au parlement le 5, avec une troisième pour la continuation du parlement, mais seulement pour les affaires publiques.

Le 6, celle qui concernoit le cardinal, et l'autre, qui étoit pour la continuation du parlement, furent publiées à l'audience. Celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince fut remise au jour de la majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique et plus solennelle par la présence du roi; mais en effet, dans la vue de se donner du temps pour voir ce que l'éclat de la majorité royale que l'on avoit projeté d'y faire paroître dans toute sa pompe, produiroit dans l'esprit des peuples. Ce qui me le fait croire est que Servien dit deux jours après, à un homme de créance, de qui je ne l'ai su que plus de dix ans après, que si la cour se fût bien servie de ce moment, elle auroit opprimé et les princes et les frondeurs. Cette pensée étoit folle; et les gens qui eussent bien connu Paris n'eussent pas été assurément de cette opinion.

M. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la cour qu'aux frondeurs, n'étoit pas si mal fondé dans la méfiance qu'il prit des uns et des autres; il ne se voulut pas trouver à la cérémonie; et il se contenta d'y envoyer M. le Prince de Conti, qui rendit au roi une lettre en son nom, par laquelle il supplioit Sa Majesté de lui pardonner si les calomnies et les complots de ses ennemis ne

lui permettroient pas de se trouver au Palais ; et il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour elle l'en empêchoit. Cette dernière parole qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect il y eût pu aller en sûreté , aigrit la reine au delà de tout ce que j'en avois vu jusqu'à ce moment ; et elle me dit le soir ces propres mots : « M. le Prince périra ou je périrai. » Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter par un pur principe d'honnêteté que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens et plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colère : « Voilà une fausse générosité ; que je les hais ! »

Ce qui est constant, est que la lettre de M. le Prince au roi étoit très sage et très mesurée.

M. le Prince, qui après le voyage de Trie étoit revenu à Chantilly, y apprit que la reine avoit déclaré le jour de la majorité, qui fut le 7 du mois, les nouveaux ministres. Et ce qui acheva de le résoudre à s'éloigner encore davantage de la cour, fut l'avis qu'il eut dans le même moment par Chavigny, que Monsieur ne s'étoit pu empêcher de dire en riant, à propos de cet établissement : « Celui-ci durera plus que celui du Jeudi saint. » Il ne laissa pas de supposer, dans la lettre qu'il écrivit à Monsieur, pour se plaindre de ce même établissement, et pour lui rendre compte des raisons qui l'obligeoient de quitter la cour ; il ne laissa pas, dis-je, de supposer, et sagement, que Monsieur partageoit l'offense avec lui. Monsieur, qui dans le fond étoit ravi de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guère moins de se pouvoir, ou plutôt de se vouloir persuader à soi-même que M. le Prince étoit content de lui, et par conséquent la dupe du concert dont il avoit été avec la reine touchant la nomination des ministres. Il crut que par cette raison il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tous événements ; et le foible qu'il avoit toujours à tenir des deux côtés l'emporta même plus loin et plus vite en cette occasion qu'il n'avoit accoutumé : car il eut tant de précipitation de faire paroître de l'amitié à M. le Prince, au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucune mesure avec la reine, et qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sousmain des fausses avances qu'il fit pour le rappeler. Il lui dépêcha un gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville ; il donna en même temps ordre à ce gentilhomme de n'arriver à Angerville que quand il sauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il

se devoit de la reine, il ne lui vouloit pas faire la confiance de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne demeurât à la cour. La reine qui sut l'envoi du gentilhomme et qui n'en sut pas le secret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla ; je lui dis ingénument ce que j'en croyois, qui étoit le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait sur cela qu'un galimatias fort embarrassé et fort obscur. La reine ne crut pas que je la trompasse, mais elle s'imagina que j'étois trompé, et que Chavigny s'étoit rendu maître de l'esprit de Monsieur à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée ; Monsieur haïssoit Chavigny plus que le démon : et le seul principe de toute sa conduite ne fut que la timidité, qui cherche toujours à se rassurer par des ménagements, même ridicules, avec tous les partis. Mais devant que d'entrer plus avant dans la suite de ce récit, je crois qu'il est à propos que je vous rende compte d'un détail assez curieux qui concerne ce M. de Chavigny, que vous avez déjà vu et que vous verrez encore au moins pour quelque temps sur le théâtre.

Je crois que je vous ai déjà dit que Monsieur avoit été sur le point de demander son éloignement à la reine, un peu après le changement du Jeudi saint ; et qu'il ne changea de sentiment que sur ce que je lui représentai qu'il étoit de son intérêt de laisser dans le conseil un homme qui fût aussi capable que celui-là d'éveiller et de nourrir la division entre ceux de la conduite desquels Son Altesse Royale n'étoit pas contente. Il se trouva par l'événement que ma vue n'avoit pas été fautive ; l'attachement qu'il avoit à M. le Prince contribua beaucoup à rendre à la reine toutes les actions de ce parti si suspectes, parce qu'elle ne pouvoit pas ignorer la haine envenimée que Chavigny avoit pour le cardinal. Elle savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il avoit été l'instigateur de l'expulsion des trois sous-ministres ; le ressentiment qu'elle en eut l'obligea à lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après cette expulsion. Il s'en excusa sous le prétexte de la maladie de sa mère ; il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut pas assez pour le maintenir, la reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi ; et elle me dit, avec une aigreur inconcevable contre lui : « J'aurai la joie de le voir sur le pavé comme un laquais. » Elle lui fit dire pour cette raison, par M. le maréchal de

Villeroi, le propre jour de l'établissement des nouveaux ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa sous le prétexte de ses affaires domestiques ; il se retira en Touraine où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du roi à Paris, où vous verrez dans la suite qu'il joua un triste et fâcheux personnage qui lui coûta à la fin et l'honneur et la vie. M. de la Rochefoucault a dit très sagement qu'il n'y avoit rien de si nécessaire que de savoir s'ennuyer.

Devant que je reprenne la suite de mon discours, il est nécessaire que je vous explique ce qui se passa en ce temps-là entre M. le Prince et M. de Turenne. Aussitôt après que M. le Prince fut sorti de Paris pour aller à Saint-Maur, MM. de Bouillon et de Turenne s'y rendirent et ils offrirent leurs services à M. le Prince, avec lequel ils paroisoient effectivement tout-à-fait engagés. M. le Prince m'a dit depuis que la veille du jour qu'il quitta Saint-Maur pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la cour, M. de Turenne lui avoit encore promis si positivement de le servir, qu'il avoit même accepté et reçu un ordre signé de sa main par lequel il ordonnoit à la Moussaye, qui commandoit pour lui à Stenay, de lui remettre la place entre les mains, et que la première nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne fut qu'il alloit commander l'armée du roi. Je vous supplie d'observer que M. le Prince est l'homme que j'aie jamais connu moins capable d'une imposture préméditée. Je n'ai jamais osé faire expliquer à fond M. de Turenne sur ce point ; mais ce que j'en ai tiré, en lui en parlant indirectement, est qu'aussitôt après la liberté de M. le Prince, il eut tous les sujets du monde d'être très mal satisfait de son procédé à son égard ; qu'il lui préféra en tout et partout M. de Nemours, qui n'approchoit pas de son mérite et qui ne lui avoit pas d'ailleurs rendu à beaucoup près tant de services, et que, par cette considération, il s'étoit cru libre de ses premiers engagements. Vous remarquerez, s'il vous plait, que je n'ai jamais vu personne moins capable d'une vilénie que M. de Turenne. Reconnoissons encore ici de bonne foi qu'il y a des points inconcevables dans l'histoire, à ceux mêmes qui se sont trouvés le plus proches des faits. Je reprends le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bordeaux, et la reine, qui eût été bien aise si elle eût suivi son inclination de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu

une leçon contraire de Brule, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur qui, fortifié par les conseils de Chavigny et persuadé d'ailleurs que la cour entretenoit toujours quelque négociation secrète avec M. le Prince, feignoit, à toutes fins, un grand empressement à faire que M. le Prince ne s'éloignât pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite fut qu'une ouverture que l'on attribuoit en ce temps-là à M. le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr et que cet empressement qui paroîtroit aller à rappeler M. son cousin à la cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trouveroit son compte en toute manière. Cette ouverture fit que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisiblement en son gouvernement jusqu'à ce que l'on eût assemblé les États généraux. Cette proposition est de la nature de ces sortes de choses dont il me semble que j'ai déjà parlé quelquefois, qui ne s'entendent point, parce qu'il est impossible de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la cour, soit par M. le Tellier, soit par un autre, et il ne l'est pas moins qu'il n'y avoit rien au monde de si contraire aux véritables intérêts de la cour, parce que ce repos imaginaire de M. le Prince, dans son gouvernement, lui donnoit lieu d'y conserver, d'y fortifier et d'y augmenter ses troupes qui, par la même proposition, y devoient demeurer en quartier d'hiver. Monsieur la reçut avec une joie qui me surprit au dernier point, parce qu'il m'avoit dit plus de mille fois que de l'humeur qu'il connoissoit le cardinal susceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus opposé aux intérêts de lui, Monsieur, que les interlocuteurs entre M. le Prince et la cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux sur ce fondement que celui auquel cette proposition donnoit lieu ? Ce qui est merveilleux fut que ce qui étoit assurément pernicieux et à la cour et à Monsieur fut rejeté par M. le Prince, et que son destin le porta à préférer et à son inclination et à ses vues le caprice de ses amis et de ses serviteurs. Je ne sais de ce détail que ce que Croissy, qui fut envoyé par Monsieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome ; mais je suis persuadé qu'il m'en a dit la vérité, parce qu'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiser. En voici le particulier :

M. le Prince, qui étoit, par son inclination, fort éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croissy très bien disposé à recevoir

les propositions qu'il lui portoit de la part de Monsieur, et avec d'autant plus de facilité que les offres qu'on lui faisoit le laissoient au moins pour très longtemps dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il est extrêmement difficile à se résoudre à refuser des propositions de cette nature, quand elles arrivent justement dans les instants où l'on est pressé de prendre un parti qui n'est pas de son inclination. Je vous ai déjà dit que celle de M. le Prince n'étoit pas à la guerre civile, et tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fussent aussi passés assez facilement s'ils eussent pu convenir ensemble des conditions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier : personne ne se croyoit en état de le pouvoir, parce que personne n'avoit assez de croyance de son esprit pour exclure les autres de la négociation. Ils voulurent tous la guerre, parce que aucun ne crut pouvoir faire la paix ; et cette disposition générale, se joignant à l'intérêt que madame de Longueville trouvoit à demeurer éloignée de M. son mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement. L'on ne connoît pas ce que c'est que le parti quand on s'imagine que le chef en est le maître ; son véritable service y est presque toujours combattu par les intérêts même assez souvent imaginaires des subalternes ; et ce qui est encore de plus fâcheux est que quelquefois son honnêteté, et presque toujours la prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croissy m'a dit plusieurs fois que le soulèvement et l'emportement des amis de M. le Prince alla en ce rencontre jusqu'au point de faire entre eux un traité à Montrond, où il étoit allé voir madame sa sœur, par lequel ils s'obligèrent de l'abandonner et former un tiers-parti sous l'autorité de M. le prince de Conti, en cas que M. le Prince s'accommodât avec la cour aux conditions que M. le duc d'Orléans lui avoit fait proposer par lui, Croissy. J'aurois eu peine à ajouter foi à ce qu'il m'assuroit pourtant sur cela avec serment, vu la foiblesse et le ridicule de cette fanatique nation, si ce que j'avois vu, incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple aussi assez pareil. J'ai oublié de vous dire, en traitant cet endroit, que madame de Longueville, cinq ou six jours après qu'elle fut revenue de Stenay, me demanda en présence de M. de la Rochefoucault si, en cas de rupture entre les deux frères, je ne me déclarerois pas pour M. le prince de Conti. La subdivision est ce qui perd presque tous les partis, particulièrement quand elle y

est introduite par cette sorte de finesse qui est directement opposée à la prudence ; c'est ce que les Italiens appellent *comedia in comedia*.

Je vous supplie très humblement de ne vous pas étonner si dans la suite de cette narration vous ne trouvez pas la même exactitude que j'y ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les assemblées du parlement. La cour s'étant éloignée de Paris aussitôt après la majorité, qui fut le 7 du mois de septembre, pour aller en Berri et en Poitou, et M. le duc d'Orléans y agissant également entre la reine et M. le Prince, le théâtre du Palais se trouva ainsi beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoutumé : et l'on peut dire que le jour de la majorité, qui fut, comme je viens de dire, le 7 de septembre, jusqu'à l'ouverture de la Saint-Martin suivante, qui fut le 20 de novembre, il n'y eut aucune scène considérable que celles du 7 et du 14 d'octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la compagnie que le roi lui avoit envoyé un plein pouvoir pour traiter avec M. le Prince, et qu'il avoit nommé pour le suivre et le servir dans cette négociation MM. d'Aligre et de la Marguerite, conseillers d'État, et MM. de Mesme, Meinardeau et Cumont, du parlement. Cette députation n'eut point de lieu, parce que M. le Prince, à qui M. le duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la cour et faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'ingéroient avec lui. Il étoit arrivé à Bordeaux le 12, l'on en eut la nouvelle le 26 à Paris, et ce même jour le roi partit pour Fontainebleau, où il sut ce soir-là qu'en faisant avancer la cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les partisans de M. le Prince. M. de Châteauneuf et M. le maréchal de Ville-roi pressèrent la reine au dernier point de ne pas donner le temps au parti du Prince de se former. La cour s'étant donc avancée de Bourges à Poitiers et les principaux habitants s'étant déclarés pour le roi, tout se rendit sans coup-férir. Palluau fut laissé avec trois ou quatre mille hommes au blocus de Montrond défendu par Persan : et M. le prince de Conti et madame de Longueville se retirèrent à Bordeaux en grande diligence. M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à madame de Longueville plus que madame de Châtillon et M. de la Rochefoucault ne l'eussent souhaité. M. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti M. de Longueville dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie : ce qui n'eut pourtant aucun

effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que les troupes commandées par M. le comte de Tavannes, du côté de Stenay, donnèrent par l'ordre de M. le Prince aussitôt qu'il eut quitté la cour, ne fut guère plus considérable ; le comte de Grand-Pré, qui avoit quitté le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, et une autre auprès de Givet.

La désertion de Marsin dans la Catalogne fut, en récompense, d'un très grand poids. Il commandoit dans cette province lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très particulier, on ne jugea pas à la cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. L'on envoya ordre à l'intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussitôt après celle de M. le Prince, et fut rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la cour après sa prison, et qu'il prit le chemin de Guienne, la reine pensa à gagner Marsin, et elle lui envoya les patentes de vice-roi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaitées, et en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à temps de la sortie et de la marche de M. le Prince, il appréhenda le traitement qu'il avoit reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne devant qu'il eût reçu les offres de la reine ; et il se jeta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Mont-Pouillan, le Marcousse, et ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette défection donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette province, et l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guienne. Il engagea toute la noblesse dans son parti. Le vieux maréchal de la Force se déclara même pour lui ; et le comte d'Augnon, gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du duc de Brézé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnaissance à madame la princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

L'on n'oublia pas de rechercher l'appui des étrangers. Lenet fut envoyé en Espagne, où il conclut le traité de M. le Prince avec le roi catholique, et M. l'archiduc qui commandoit dans le Pays-Bas et qui venoit de prendre Bergue. Saint-Vinos faisoit de son côté des propositions qui coûtèrent dans la suite Dunkerque et Gravelines à la France, et qui obligèrent, dès ce temps-là, la cour à tenir sur la frontière une partie des troupes, qui eussent été d'ailleurs très nécessaires en Guienne. Ces nuées ne firent

pas tout le mal, au moins pour le dedans du royaume, que leur grosseur et leur noirceur en pouvoient faire appréhender. M. le Prince ne fut pas servi dans ses levées comme sa qualité et sa personne le méritoient. Le maréchal de la Force n'en usa pas en son particulier d'une manière qui fut conforme au reste de sa vie. Les tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du comte d'Augnon, ne tinrent que fort peu de temps contre M. le comte d'Harcourt, qui commandoit l'armée du roi. Les Espagnols, auxquels il remit Bourg, place voisine de Bordeaux, entre les mains, ne le secoururent qu'assez foiblement. M. le Prince ne put faire d'autre conquête que celle d'Agen et de Saintes. Il fut obligé de lever le siège de Cognac ; et le plus grand capitaine du monde, sans exception, connut ou plutôt fit connoître dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé, dès le commencement de cet ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guienne, dans ce mouvement de M. le Prince, que très légèrement, et purement autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le rapport et la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, et de ce que je pénétois de la cour.

Il me semble que j'ai déjà marqué ci-dessus que la cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation, pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucune mesure à son égard ; et elle envoya une déclaration contre lui au parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de lèse-majesté, etc.

Voici à mon sens le moment fatal et décisif de la révolution. Il y a très peu de gens qui en aient connu la véritable importance.

Chacun s'en est voulu former une imagination. Les uns se sont figuré que le mystère de ce temps consista dans les cabales qu'ils se persuadent avoir été faites dans la cour pour et contre le voyage du roi. Il n'y a rien de plus faux. Il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La reine brûloit d'impatience d'être libre, et en lieu où elle put rappeler M. le cardinal quand il lui

plairoit. Les sous-ministres la fortifièrent par toutes leurs lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la cour, parce que sa pensée naturelle et dominante lui faisoit toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au désir qu'il avoit de rendre par un nouvel éclat M. le Prince encore plus irréconciliable à la cour, la vue de se gagner l'esprit de la reine dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du cardinal et l'éloignement des sous-ministres lui donnoit lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore et plus agréable et plus nécessaire. M. le premier président y concourut de son mieux, et parce qu'il le crut utile au service du roi, et parce que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitoit lui étoit devenue insupportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairé dans les premiers jours de la fonction de la surintendance ; et Bordeaux, qui étoit son confident principal, me fit un discours qui me marqua même de l'impatience que le roi fût déjà hors de Paris. Celle des frondeurs n'étoit pas moindre, et parce qu'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir M. le Prince au-delà de Loire, et parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur lorsque la cour étoit éloignée que quand elle en étoit proche. Voilà ce qui me parut de la disposition de tout le monde sans exception, à l'égard du voyage du roi ; je ne comprends pas sur quoi l'on a pu faire cette diversité d'avis que l'on a prétendu et même écrit, ce me semble, avoir été dans le conseil sur ce sujet.

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun mystère au départ du roi : mais en récompense il y en eut beaucoup dans les suites de ce départ, parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'en étoit imaginé. La reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettoit au rappel de M. le cardinal. Les sous-ministres avoient des frayeurs mortelles que l'habitude et la nécessité n'établissent à la fin dans l'esprit de la reine M. de Villeroi. M. de Châteauneuf, de son côté, ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parce que la reine demeura toujours dans un concert très étroit avec le cardinal, et avec tous ceux qui étoient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint en fort

peu de temps moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la cour lui donnoit, qu'aux effrois qu'il prit même assez subitement des bruits qui se répandirent des négociations souterraines, qu'il croyoit encore plus dangereuses par la raison de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignoit plus que personne le retour du Mazarin, me dit, quinze jours après le départ du roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom et en celui de tous les frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, et que cette faute fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne désiroient pas le rappel de M. le cardinal Mazarin : car il est vrai que ceux qui étoient dans ses intérêts jouoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent dans ce qui leur fait peine que prévenir ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai de ma part comme tous les autres, et l'exemple ne fait pas que j'en aie moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvénients, et que nous primes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit sans comparaison moins de péril pour nous à laisser respirer et fortifier M. le Prince dans la Guienne, qu'à mettre la reine, comme nous faisons, en pleine liberté de rappeler son favori. Cette faute est l'une de celles qui m'a obligé de vous dire, ce me semble quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquements des hommes est qu'ils s'effraient trop du présent et qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous ne fûmes pas longtemps sans connoître et sans sentir que les fautes capitales, qui se commettent dans les pas qui sont opposés à l'autorité royale, les déconcertent si absolument qu'ils imposent presque toujours à ceux qui y ont eu leur part une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique.

Monsieur ayant proprement mis la reine en liberté de rappeler le cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis : l'un étoit de consentir à son retour, l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, et le troisième de faire un tiers-parti dans l'État. Le premier étoit honteux après les engagements publics qu'il avoit pris. Le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti

de M. le Prince rendoient aussi journalières qu'inévitables. Le troisième étoit dangereux pour l'État et impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au dessus de son génie.

M. de Châteauneuf se trouvant avec la cour hors de Paris ne pouvoit que flatter la reine par l'espérance du rétablissement de son ministre, ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le cabinet. L'un étoit ruineux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vu l'humeur et l'opiniâtreté de la reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse? Il falloit nécessairement ou que je servisse la reine selon son désir pour le retour du cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je m'engageasse entre les deux. Il falloit de plus ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui. Et quelle sûreté pouvois-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la reine m'eût perdu non seulement dans le parlement, mais dans le peuple et dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurois eu pour garantie que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devoit, selon toutes les règles du monde, m'attirer un quart d'heure après la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvois-je demeurer en rupture avec M. le Prince dans le temps que Monsieur feroit la guerre au roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoier avec M. le Prince au moment que la reine me déclaroit qu'elle ne se résolvoit à me laisser la nomination que sur la parole que je lui donnois que je ne me raccommoierois pas? Le séjour du roi à Paris eût tenu la reine dans des égards qui eussent levé beaucoup de ces inconvénients et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement au lieu de mettre les obstacles presque imperceptibles qui étoient dans nos mains; il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de ces moments qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyons plus de bon parti à prendre, nous prîmes tous à notre mode ce qui nous parut le moins mauvais dans chacun, ce qui produit toujours deux mauvais effets, dont l'un est que ce composé pour ainsi dire d'esprit et de vues est toujours confus et brouillé; l'autre qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, et je l'appliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte

de quelques faits assez curieux et assez remarquables de ce temps-là.

La reine , qui avoit toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardoit son retour dès qu'elle se sentit en liberté ; et MM. de Châteauneuf et de Villeroi connurent aussitôt que la cour fut arrivée à Poitiers, que les espérances qu'ils avoient conçues ne se trouveroient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le comte d'Harcourt avoit en Guienne, la conduite du parlement de Paris, qui ne vouloit point de cardinal, mais qui défendoit sous peine de la vie les levées que M. le Prince faisoit pour s'opposer à son retour ; la division publique et déclarée qui étoit dans la maison de Monsieur entre les serviteurs de M. le Prince et mes amis, donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts de la reine. Elle n'en avoit que trop par elle-même en tout ce qui étoit de son goût. Hocquincourt , qui fit un voyage secret à Brusle , fit voir au cardinal un état de huit mille hommes prêts à le prendre sur la frontière et à l'amener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sais d'un homme, qui étoit présent à la communication, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une armée avec son écharpe (car Hoquincourt avoit pris la verte en son nom), et que cette foiblesse fut remarquée de tout le monde. La reine ne quitta pas la voie de la négociation, dans le moment même qu'elle projetoit de prendre celle des armes. Gourville alloit et venoit du côté de M. le Prince. Bertet vint à Paris pour gagner M. de Bouillon , M. de Turenne et moi. Cette scène est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus longtemps .

Je vous ai déjà dit que MM. de Bouillon et de Turenne étoient séparés de M. le Prince , ils vivoient l'un et l'autre d'une manière fort retirée dans Paris ; et à la réserve de leurs amis particuliers peu de gens les voyoient. J'étois de ce nombre, et comme j'en connoissois pour le moins autant que personne le mérite et le poids, je n'oubliai rien et pour le faire connoître et peser à Monsieur, et pour obliger les deux frères à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avoit pour l'ainé, sans savoir trop pourquoi , l'empêcha de faire ce qu'il se devoit à soi-même en ce rencontre ; et le mépris que le cadet avoit pour lui, sachant très bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet, qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se

trouva commune entre M. de Bouillon et moi, par la rencontre de madame la Palatine, qui étoit elle-même notre amie commune, et à laquelle Bertet avoit ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle entre minuit et une heure, et elle nous présenta Bertet, qui après un torrent d'expressions gasconnes, nous dit que la reine, qui étoit résolue de rappeler M. le cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu exécuter sa résolution sans prendre nos avis, etc. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de madame la Palatine, qu'il n'avoit encore jusque-là reçu aucune proposition, au moins formée de la part de la cour, me parut embarrassé ; mais il s'en démêla à sa manière, c'est-à-dire en homme qui savoit, mieux qu'aucun que j'aie jamais connu, parler le plus quand il disoit le moins. M. de Turenne, qui étoit plus laconique et dans le vrai beaucoup plus franc, se tourna de mon côté et il me dit : « Je crois que M. Bertet va tirer par le manteau tous les gens à manteaux noirs qu'il trouve dans la rue, pour leur demander leur opinion sur le retour de M. le cardinal, car je ne vois pas qu'il y ait plus de raison de la demander à M. mon frère et à moi qu'à tous ceux qui ont passé aujourd'hui sur le Pont-Neuf. » — « Il y en a beaucoup moins à moi, lui répondis-je, car il y a des gens qui ont passé aujourd'hui sur le Pont-Neuf, qui ont donné leur avis sur cette matière, et la reine sait bien que je n'y puis jamais entrer. Bertet me repartit brusquement et sans balancer : « Votre chapeau, monsieur. » — « Qui deviendra ce qu'il pourra, lui dis-je. » — « Et que donnerez-vous à la reine pour ce chapeau ? ajouta-t-il. » — « Ce que je lui ai déjà dit cent et cent fois, lui répondis-je. Je ne me raccommoderai point avec M. le Prince si l'on ne révoque point ma nomination ; je m'y accommoderai demain et je prendrai l'écharpe isabelle si l'on continue seulement à m'en menacer. » La conversation s'échauffa, et nous en sortîmes toutefois assez bien, M. de Bouillon ayant remarqué comme moi que l'ordre de Bertet étoit de se contenter de ce que j'avois dit mille fois à la reine sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui étoit de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue ; je dis confabulation, parce qu'il n'y avoit rien de plus ridicule que de voir un petit Basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus signalée de toutes les sottises, qui étoit de se déclarer pour la cour, devant que d'y avoir pris au-

cune mesure. Ils ne le crurent pas. Ils en prirent de bonnes bientôt après. L'on promit à M. de Turenne le commandement des armées, et l'on assura à M. de Bouillon la récompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi de me confier leur accommodement, quoi que je fusse du parti contraire, et il se rencontra par l'événement que cette confiance leur valut leur liberté.

Monsieur, qui fut averti qu'ils alloient servir le roi et qu'ils devoient sortir de Paris à tel jour et à telle heure, me dit, comme je revenois de leur dire adieu, qu'il les falloit arrêter et qu'il en alloit donner l'ordre au vicomte d'Autel, capitaine de ses gardes. Jugez, je vous supplie, en quel embarras je me trouvai en faisant réflexion, d'un côté, sur le juste sujet que l'on auroit de croire que j'avois trahi le secret de mes amis, et de l'autre, sur le moyen dont je me pourrois servir pour empêcher Monsieur d'exécuter ce qu'il venoit de résoudre. Je combattis d'abord de la vérité de l'avis que l'on lui avoit donné ; Je lui représentai les inconvénients d'offenser sur des soupçons des gens de cette qualité et de ce mérite ; et comme je vis et qu'il croyoit son avis très sûr, comme il l'étoit en effet, et qu'il persistoit dans son dessein, je changeai de ton, et je ne songeai plus qu'à gagner du temps pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favorisa mon intention. Le vicomte d'Autel que l'on chercha ne se trouva point ; Monsieur s'amusa à une médaille que Bruneau lui apporta tout à propos, et j'eus le temps de mander à M. de Turenne, par Varennes, qui me tomba sous la main comme par miracle, de se sauver sans y perdre un moment. Le vicomte d'Autel manqua les deux frères de deux ou trois heures ; le chagrin de Monsieur n'en dura guère d'avantage. Je lui dis la chose comme elle s'était passée cinq ou six jours après, l'ayant trouvé en bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal, il eut même la bonté de me dire que si je m'en fusse ouvert à lui dans le temps, il eût préféré à son intérêt celui que j'y avois, sans comparaison plus considérable, par la raison du secret qui m'avoit été confié, et cet avantage ne nuisit pas, comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne et moi.

Vous avez déjà vu, en plus d'un endroit de cette histoire, que celle que M. de la Rochefoucault avoit pour moi, n'étoit pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement secrétaire du

cabinet, et qui étoit dès ce temps-là attaché aux intérêts du cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit ; et, après m'avoir fait un compliment et s'être nommé, car je ne le connoissois pas seulement de visage, il me dit que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvoit s'empêcher de m'avertir du péril où j'étois ; que l'horreur qu'il avoit pour les mauvaises actions et le respect qu'il avoit pour ma personne, l'obligeoient à me dire que Gourville et la Roche-Cochon, domestique de M. de la Rochefoucault, et le major de Danvilliers, avoient failli à m'assassiner la veille sur le quai qui est vis-à-vis du Petit-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conserverai jusqu'au dernier soupir une tendre reconnoissance ; mais l'habitude que j'avois à recevoir des avis de cette nature fit que je ne fis pas toute la réflexion que je devois, et au nom et au mérite de celui qui me le donnât, et que je ne laissai pas d'aller le lendemain au soir chez madame de Pommereux, seul dans mon carrosse, et sans autre suite que celle de deux pages et de trois ou quatre laquais. M. Talon revint chez moi le lendemain au matin, et, après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avois fait sur son premier avis, il ajouta que ces messieurs m'avoient encore manqué d'un quart d'heure la veille, auprès des Blancs-Manteaux, sur les neuf heures du soir, qui étoit justement l'heure que j'étois sorti de chez madame de Pommereux. Ce second avis, qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes, je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai, par M. Talon même, de tout le détail ; je fis arrêter et interroger la Roche-Cochon, qui déposa, devant le lieutenant criminel, que M. de la Rochefoucault lui avoit commandé de m'enlever et de me mener à Danvilliers ; qu'il avoit pris pour cet effet soixante hommes choisis de la garnison de cette place ; qu'il les avoit fait entrer dans Paris séparément, que lui et Gourville ayant remarqué que je revenois tous les soirs de l'hôtel de Chevreuse, entre minuit et une heure, avec dix ou douze gentilshommes seulement, en deux carrosses, avoient posté leurs gens sous la voûte de l'arcade qui est vis-à-vis du Petit-Bourbon ; que comme ils avoient vu que je n'avois pas pris le chemin du quai un tel jour, ils m'étoient allés attendre le lendemain auprès des Blancs-Manteaux, où ils m'avoient encore manqué, parce que celui qui étoit en garde à la porte du

logis de madame de Pommereux, pour observer quand j'en sortirois, s'étoit amusé à boire dans un cabaret prochain. Voilà la déposition de la Roche-Cochon, dont le lieutenant criminel fit voir l'original à Monsieur en ma présence. Vous croirez aisément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, et que s'il eût été appliqué à la question, il eût peut-être confessé quelque chose de plus que le dessein de l'enlèvement. Le comte de Pas, frère de M. de Feuquières et de celui qui porte aujourd'hui le même nom (Henri de Pas), à qui j'avois une obligation considérable, vint me conjurer de lui donner la vie ; je la lui accordai et j'obligeai Monsieur de commander au lieutenant criminel de cesser la procédure. Et comme il me disoit qu'il falloit au moins la pousser jusqu'à la question pour en tirer au moins la vérité tout entière, je lui répondis en présence de tout ce qui étoit dans le cabinet de Luxembourg : « Il est si beau, si honnête et si extraordinaire, monsieur, à des gens qui font une entreprise de cette nature, de hasarder de la manquer et de se perdre eux-mêmes par une action aussi difficile qu'est celle d'enlever un homme qui ne va pas la nuit sans être accompagné, et de le conduire à soixante lieues de Paris au travers le royaume ; il est si beau, dis-je, de hasarder cela plutôt que de se résoudre à l'assassiner, qu'il vaut mieux, à mon sens, ne pas pénétrer plus avant, de peur que nous ne trouvions quelque chose qui dépare une générosité qui honore notre siècle. » Tout le monde se prit à rire, et peut-être que vous en ferez de même. La vérité est que je voulus témoigner ma reconnaissance au comte de Pas, qui m'avoit obligé deux ou trois mois auparavant sensiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commercy qui étoit à lui de bonne guerre, parce qu'il les avoit repris après les vingt-quatre heures, et que j'appréhendois que si la chose alloit plus loin et que l'on pénétrât la vérité de l'assassinat, qui n'étoit d'jà que trop clair, je ne pusse plus tirer des mains du parlement ce malheureux gentilhomme. Je fis cesser les poursuites par les instances que je fis au lieutenant criminel, et je suppliai Monsieur de faire transférer de son autorité à la Bastille le prisonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en priasse. Il se la donna lui-même cinq ou six mois après, s'étant sauvé de la Bastille, où il étoit, à la vérité très négligemment gardé. Un gentilhomme qui est à moi et qui s'appelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt, lieutenant

du prévôt de l'Isle, arrêta Gourville à Mont-Léri, où il passoit pour aller à la cour, avec laquelle M. de la Rochefoucault avoit toujours des négociations souterraines ; il y parut à cette occasion, car Gourville ne fut pas deux heures entre les mains des archers qu'il n'arrivât un ordre du premier président pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me savois de cette entreprise que par une espèce de miracle. Le jour que je fus manqué sur le quai, j'allai chez Caumartin et je lui dis que j'étois si las de marcher toujours dans les rues avec deux ou trois carrosses, l'un de gentilshommes et l'autre de mousquetons, que je le priois de me mettre dans le sien et de me mener sans livrée à l'hôtel de Chevreuse, où je voulois aller de bonne heure, quoique je fisse état de demeurer à souper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté à cause du péril auquel j'étois continuellement exposé ; et il n'y consentit que sur la parole que je lui donnai qu'il ne se chargeroit point de moi au retour, et que mes gens me reviendroient prendre le soir à l'hôtel de Chevreuse à l'ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carrosse, les rideaux à demi tirés, et je me souviens qu'ayant vu sur le quai des gens à collets de buffle, il me dit : « Voilà peut-être des gens qui sont là à votre intention. » Je n'y fis aucune réflexion. Je passai tout le soir à l'hôtel de Chevreuse ; et par hasard je ne trouvai avec moi, lorsque j'en sortis, que neuf gentilshommes, qui étoient justement un nombre très propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce jour-là un carrosse de deuil tout neuf, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouilleroit. Je m'en défendis en lui faisant la guerre de sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusque sur les degrés après moi pour m'y obliger, et voilà ce qui me sauva la vie, parce que je passai par la rue Saint-Honoré pour aller à l'hôtel de Brissac, où madame de Rhodes logeoit, et qu'ainsi j'évitai le quai où l'on m'attendoit. Ajoutez cette circonstance à celle des Blancs-Manteaux et à celle d'une générosité aussi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entreprise ; ajoutez, dis-je, à ces deux circonstances celle que je vous viens de raconter de madame de Rhodes, et vous avouerez que les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des hommes. Je reviens à ce que je vous ai tantôt promis des suites qu'eut le voyage du roi.

Je vous disois, ce me semble, que voyant comme nous le

voyons clairement en moins de quinze jours que nous n'avions plus de parti à prendre après la faute que nous avons faite, qui n'eût des inconvénients terribles, nous tombâmes, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui est de n'en point prendre de décisif et de prendre quelque chose de chanceux. Monsieur ne prit point les armes avec M. le Prince, et il crut par cette raison faire beaucoup pour la cour. Il se déclara dans Paris et dans le parlement contre le retour du Mazarin, et il s'imagina par cette considération qu'il contentoit le public. M. de Châteauneuf conserva quelque temps à Poitiers l'espérance de pouvoir amuser la reine, par l'espérance qu'il lui donnoit à elle-même du rétablissement de son ministre, dans telle ou telle conjoncture qu'il croyoit éloignée. Comme il connut et que l'impatience de la reine et que l'impatience même du cardinal approchoit ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne se l'étoit imaginé, il prit le parti de la sincérité et il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile qu'elle est odieuse toutes les fois qu'on ne l'emploie qu'au défaut du succès de l'artifice. Le parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme d'autre part il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes et qui choquât l'autorité royale, il rompit lui-même toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulois en mon particulier moins que personne ; mais comme je voulois aussi peu le raccommodement avec M. le Prince, pour les raisons que vous avez vues ci-dessus, je ne laissois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite qui, quoique judiciaire dans le moment parce qu'elle étoit nécessaire, étoit inexcusable dans son principe, qui étoit d'avoir fait une de ces fautes capitales après lesquelles l'on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voilà ce qui nous perdit à la fin les uns et les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'étoit toujours voulu persuader que la reine ne porteroit jamais jusqu'à l'effet l'intention qu'il confessoit qu'elle avoit et qu'elle avoit toujours eue, de faire revenir à la cour M. le cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se tromper soi-même, il crut que l'unique remède seroit d'enbarrasser la reine

sans la désespérer ; et je remarquai en cette occasion ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer qu'ils amuseront les autres par les mêmes moyens par lesquels ils sentent qu'ils peuvent être eux-mêmes amusés. Monsieur n'agissoit jamais que quand il étoit pressé, et Fremont l'appeloit l'interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour le presser, le plus efficace et le plus infailible étoit celui de la peur ; et il se sentoit par la règle des contraires une pente naturelle à ne point agir quand il n'avoit pas de frayeur. Le même tempérament, qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre lorsque l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la reine par lui-même ; et je me souviens qu'un jour je lui représentois qu'il étoit judicieux et même nécessaire de changer de conduite, selon la différence des esprits auxquels l'on avoit affaire, et qu'il me répondit ces propres mots : « Abus ! tout le monde pense également ; mais il y a des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns que les autres. » La première réflexion que je fis sur ces paroles fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa dans cette rencontre encore plus qu'en aucune autre ; car la hardiesse de la reine fit qu'elle n'eut pas besoin du désespoir où Monsieur ne la vouloit pas jeter pour se porter à l'exécution de la résolution que Monsieur voulut arrêter ; et cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendoit de la traverser. Il vouloit toujours se figurer qu'on ne songeoit pas à M. le Prince, et qu'en négociant tous les jours, tantôt par M. Danville, tantôt par Comminges qu'il envoyoit à la cour, il amuseroit la reine, qu'il croyoit pouvoir être retenue par l'appréhension qu'elle avoit de sa déclaration. Il vouloit s'imaginer qu'en animant le parlement contre le retour du ministre, comme il faisoit publiquement, il ne donneroit à la cour que de ces sortes d'appréhensions qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parloit fort bien, il nous fit un beau plan sur cela, au président de Bellièvre et à moi, dans le cabinet des livres, dont nous demeurâmes toutefois nullement persuadés. Nous le combattîmes par une infinité de raisons ; mais il détruisit toutes les nôtres par une seule que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant : « Nous avons fait la sottise

de laisser sortir de Paris la reine, nous ne saurions plus faire que des fautes; nous ne saurions plus prendre de bon parti, il faut aller au jour la journée; et cela supposé, il n'y a rien à faire que ce que je vous dis.» Ce fut en cet endroit, où je lui proposai le tiers-parti, que l'on m'a tant reproché depuis et que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

Je puis dire avec vérité et sans vanité que dès que je vis la reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai presque plus de l'infaillibilité du rétablissement du cardinal, parce que je ne crus pas que la foiblesse de Monsieur, le contre-temps du parlement, les négociations inséparables des différentes cabales qui partageoient le parti des princes, pussent tenir longtemps contre l'opiniâtreté de la reine, contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure; parce que je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit ci-devant qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fimes quand nous ne nous opposâmes pas au voyage; elle l'est d'autant plus qu'il n'y avoit rien de si aisé à voir que ce qui nous en arriveroit; et ce pas de clerc, que nous fimes tous sans exception à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne sont pas humaines, parce qu'il y en a de si graves que des gens qui ont le sens commun ne les pourroient pas faire.

Comme j'eus vu, pesé et senti la conséquence de celle dont il s'agit, je pensai en mon particulier au moyen de la réparer; et après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes sur l'état des choses, je n'y trouvai que deux vues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-dessus, qui étoit du goût et du génie de Monsieur, et à laquelle il avoit donné d'abord et de lui-même. Elle me pouvoit être bonne en mon particulier, parce qu'enfin Monsieur ne se déclarant point pour M. le Prince et entretenant la cour par des négociations, me donnoit toujours lieu de gagner du temps et de faire venir mon chapeau. Mais ce parti ne me paroissoit honnête qu'autant qu'il se seroit rendu absolument nécessaire, parce qu'il ne se pouvoit, vu l'avantage qu'il donneroit peut-être par l'événement au cardinal, qu'il ne fût très suspect à tous ceux qui étoient dans les intérêts de ce qu'on appelloit le public. Je ne voulois nullement perdre ce public; et cette considération, jointe aux

autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisoit que je n'étois pas satisfait d'une conduite dont l'apparence n'étoit pas bonne et dont le succès d'ailleurs étoit fort incertain. L'autre issue que je m'imaginai étoit plus grande, plus noble, plus élevée; et ce fut celle aussi à laquelle je me fermai sans balancer. Ce fut de faire en sorte que Monsieur formât publiquement un tiers-parti séparé de celui de M. le Prince, et composé de Paris et de la plupart des grandes villes du royaume qui avoient beaucoup de disposition au mouvement, et dans une partie desquelles j'avois de bonnes correspondances. Le comte de Fuensaldagne, qui croyoit qu'il n'y avoit que la défiance où j'étois de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi qui me fit garder des ménagements avec la cour, m'avoit envoyé don Antonio de la Crusca pour me faire des propositions qui me donnèrent la première vue du projet dont je vous parle; car il m'avoit offert de faire un traité secret par lequel il m'assuroit d'argent, et par lequel toutefois il ne m'obligeroit à rien de toutes les choses qui pouvoient faire juger que j'eusse correspondance avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela et sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent en ce temps-là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarât publiquement dans le parlement que voyant que la reine étoit résolue à rétablir le cardinal Mazarin dans le ministère, il étoit résolu de son côté à s'y opposer par toutes les voies que sa naissance et les engagements publics lui permettoient; qu'il ne seroit ni de sa prudence ni de sa gloire de se contenter des remontrances du parlement, que la reine éluderoit au commencement et mépriseroit à la fin; cependant que le cardinal faisoit des troupes pour entrer en France et pour se rendre maître de la personne du roi, comme il l'étoit déjà de l'esprit de la reine; que comme oncle du roi il se croyoit obligé de dire à la compagnie qu'il étoit de sa justice de se joindre à lui dans une occasion où il ne s'agissoit, à proprement parler, que de la manutention de ces arrêts et des déclarations qui étoient dues à ses instances; qu'il ne seroit pas moins de sa sagesse, parce qu'il n'ignoroit pas que toute la ville conspireroit avec lui à un dessein si nécessaire au bien de l'Etat; qu'il n'avoit pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle avant de s'être mise en état de les pouvoir assurer du succès par l'ordre qu'il avoit déjà mis aux affaires; qu'il avoit tant d'argent, qu'il étoit déjà assuré de tant et tant de place, etc. Sur le tout, que ce qui devoit toucher la compagnie plus que quoi

que ce soit et la faire même embrasser avec joie l'heureuse nécessité où elle se voyoit de travailler avec lui au bien de l'Etat étoit l'engagement public qu'il prenoit dès ce moment avec elle, et de n'avoir jamais aucune intelligence avec les ennemis de l'Etat, et de n'entendre jamais directement ni indirectement à aucune négociation qui ne fût proposée en plein parlement les chambres assemblées; qu'au reste, il désavouoit ce que M. le Prince avoit fait et faisoit avec les Espagnols; et que par cette raison et par celle des négociations fréquentes et suspectes de tous ceux de son parti, il n'y vouloit avoir aucune communication, que celle que l'honnêteté requéroit à l'égard d'un prince de son mérite. Voilà ce que je proposai à Monsieur et ce que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvoient faire voir la possibilité de la pratique de laquelle je suis encore très persuadé. Je lui exagérai tous les inconvénients de la conduite contraire, et je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du parlement, qui, au moment qu'il donneroit des arrêts contre le cardinal, déclareroit criminel de lèse-majesté ceux qui s'opposeroient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution; soit qu'il craignit, comme il le disoit, l'union des grandes villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuse à l'Etat; soit qu'il appréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la cour contre lui, à quoi toutefois je lui avois marqué plus d'un remède; soit, et c'est ce qui me parut, que le fardeau fût très pesant pour lui. Il est vrai qu'il étoit au dessus de sa portée, et que par cette raison j'eus tort de l'en presser. Il est vrai de plus que l'union des grandes villes, en l'humeur où elles étoient, pouvoit avoir de grandes suites. J'en eus le scrupule parce que dans la vérité j'ai toujours appréhendé ce qui pouvoit faire effectivement du mal à l'Etat, et Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire et contre mon inclination et contre mes manières, fut la confusion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, et le ridicule d'une conduite par laquelle il me sembloit que nous allions tout combattre à la façon des anciens andabates (à tâtons).

La dernière conversation que j'eus sur ce détail avec Monsieur dans la grande allée des Tuileries, fut assez curieuse, et, par l'événement, presque prophétique. Je lui dis: « Que deviendrez-vous, monsieur, quand M. le Prince sera raccommodé à la cour, ou passé en Espagne? Quand le parlement donnera de

arrêts contre le cardinal et déclarera criminels ceux qui s'opposent à son retour ? Quand vous ne pourrez plus avec honneur et sûreté être ni mazarin ni frondeur ? » Monsieur me répondit : — « Je serai fils de France ; vous deviendrez cardinal, et vous demeurerez coadjuteur. » Je lui repartis sans balancer, comme par enthousiasme : — « Vous serez fils de France à Blois, et je serai cardinal au bois de Vincennes. » Monsieur ne s'ébranla point quoi que je lui pus dire, et il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle* de jour à jour. C'est le nom que Patru donnoit à notre manière d'agir. Je vous en expliquerai le détail quand je vous aurai rendu compte d'un embarras très fâcheux que j'eus en ce temps-là.

Bertet, qui, comme vous l'avez vu, étoit venu pour négocier avec M. de Bouillon et avec moi, avoit aussi eu ordre de la reine de voir madame de Chevreuse, et d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle qu'elle n'avoit fait jusque-là. Il la trouva dans une disposition très favorable pour sa négociation. Laigues étoit rempli de lui et de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avoit déjà quelque temps que mademoiselle de Chevreuse m'avoit averti qu'il disoit tous les jours à madame sa mère qu'il falloit finir ; que tout étoit en confusion, que nous ne savions tous où nous allions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant et insolent, s'étant aperçu du foible en prit le défaut habilement ; il menaça, il promit ; enfin il engagea madame de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne seroit contraire en rien au retour de M. le cardinal ; et qu'en cas qu'elle ne me pût gagner sur cet article, elle feroit tous ses efforts pour empêcher que M. de Noirmoutier, qui étoit gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, ne demeurât dans mes intérêts, quoiqu'il tint ces deux places de moi. Noirmoutier se laissa corrompre par elle sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la cour ; et quand je le voulus obliger à offrir son service à Monsieur, lorsque le cardinal entra avec ses troupes dans le royaume, il me déclara qu'il étoit au roi ; qu'en tout ce qui me seroit personnel, il passeroit toujours par dessus toutes sortes de considérations ; mais que dans la conjoncture présente, où il s'agissoit d'un démêlé de Monsieur avec la cour, il ne pouvoit manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, et au point que, quoique j'allasse tous les jours chez mademoiselle de Che-

vreuse, qui se déclara ouvertement contre madame sa mère en cette occasion, je ne saluai ni lui ni Laigues, et ne parlois presque pas à madame de Chevreuse. Je reprends la suite de mon discours.

La Saint-Martin de l'année 1651 ayant ouvert le parlement, il députa MM. Doujat et Baron vers M. le duc d'Orléans, qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une déclaration que le roi avoit envoyée au parquet, dès le 8 du mois d'octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de lèse-majesté.

Monsieur vint au palais le 20 de novembre, et M. le premier président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passoit en Guienne, conclut par la nécessité qu'il y avoit de procéder à l'enregistrement de la déclaration, pour obéir aux très justes volontés du roi ; ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avoit pris sa résolution, répondit au premier président que ce n'étoit pas une affaire à précipiter ; qu'il falloit se donner du temps pour travailler à l'accommodement ; qu'il s'y appliquoit de tout son pouvoir ; que M. Danville étoit en chemin pour lui apporter des nouvelles de la cour ; qu'il étoit étrange que l'on pressât une déclaration contre un prince du sang, et que l'on ne songeât pas seulement au préparatif que le cardinal Mazarin faisoit pour entrer à main armée dans le royaume.

Je vous ennuirois fort inutilement si je m'attachois au détail de ce qui se passa dans les assemblées des chambres, qui commencèrent le 20 de novembre ; puisque celles du 23, du 24, du 28 de ce mois, du 1^{er} et du 2 décembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une répétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la déclaration que M. le premier président pressoit au nom du roi, et des raisons différentes que Monsieur alléguoit pour obliger la compagnie à le différer. Tantôt il attendoit le retour d'un gentilhomme qu'il avoit envoyé à la cour pour négocier ; tantôt il assuroit que M. Danville devoit arriver de la cour au premier jour avec des radoucissements ; tantôt il incendoit sur la forme que l'on devoit garder lorsqu'il s'agissoit de condamner un prince du sang ; tantôt il soutenoit que le préalable nécessaire de toutes choses étoit de songer à se précautionner contre le retour du cardinal ; tantôt il produisoit des lettres de M. le Prince, adressées au roi et au parlement même, et par les-

quelles il demandoit à se justifier. Comme il vit et que le parlement ne vouloit pas même souffrir que l'on lût ces lettres, parce qu'elles venoient d'un prince qui avoit les armes à la main contre le roi, et que ce même esprit portoit le gros de la compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, il envoya M. de Choisy au parlement le 4, pour le prier de ne le point attendre pour sa délibération qui concernoit la déclaration, parce qu'il avoit résolu de n'y point assister. L'on opina ; et il passa de six vingt voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différens, plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier et enregistrer au greffe la déclaration, pour être exécutée selon sa forme et teneur.

Ce qui consterna Monsieur fut que Croissy ayant proposé à la fin de l'assemblée de prendre jour pour délibérer sur le retour du cardinal de Mazarin, dont personne ne doutoit plus, ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla le jour, et il me dit qu'il étoit résolu de faire agir le peuple pour éveiller le parlement ; et je lui répondis ces propres paroles : « Le parlement, monsieur, ne s'éveillera que trop en paroles contre le cardinal, mais il s'endormira trop en effet. Considérez, s'il vous plaît, ajoutois-je, que quand M. de Croissy a parlé il étoit midi sonné, et que tout le monde vouloit dîner. » Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disois tout de bon et comme je le pensois, et il commanda à Ornano, maître de sa garde-robe, de faire faire une manière d'émotion par le Maillard, dont je vous ai parlé dans le premier volume de cet ouvrage. Le misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, vingt ou trente gueux crier à Monsieur. Ils allèrent de là chez M. le premier président, qui leur fit ouvrir ses portes, et les menaça avec son intrépidité ordinaire de les faire pendre.

L'on donna, le 7, arrêt en pleine assemblée de chambres pour empêcher à l'avenir ces insolences ; mais l'on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever des prétextes qui y donnoient lieu, et l'on s'assembla

Le 9, pour délibérer touchant le bruit qui couroit du prochain retour de M. le cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le premier président essaya d'éluder par la proposition qu'il fit de demander les gens du roi, et de faire lire les informations qui, suivant les arrêts précédents, devoient avoir été faites contre le cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissoit point de ces in-

formations ; que le cardinal ayant été condamné par une déclaration du roi, il ne falloit point chercher d'autre preuve ; et que s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couraient de ce retour, et pour la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avoit donnée sur ce sujet à tous ses peuples. Il ajouta que défense seroit faite à tous les gouverneurs de provinces et de places de donner passage au cardinal, et que tous les parlements seroient avertis de cet arrêt et exhortés d'en donner un pareil. Après ces conclusions, l'on commença à opiner ; mais la délibération n'ayant pu se consommer, et Monsieur s'étant trouvé mal le dimanche au soir, l'assemblée fut remise au

Mercredi 15. Elle produisit tout d'une voix l'arrêt conforme aux conclusions qui portoient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le roi seroit supplié de donner part au pape et aux autres princes étrangers des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le cardinal de sa personne et de ses conseils.

Il y eut ce jour-là, 15 décembre, un intermède qui vous fera connoître que ce n'étoit pas sans raison que j'avois prévu la difficulté du personnage que j'avois à jouer, dans la conduite que nous prenions. Machaut, serviteur passionné de M. le Prince, ayant dit en opinant que le trouble de l'Etat n'étoit causé que par des gens qui vouloient à toute force emporter le chapeau de cardinal, je l'interrompis pour lui répondre que j'étois si accoutumé à en voir dans ma maison qu'apparemment je n'étois pas assez ébloui de la couleur pour faire, en sa considération, tout le mal dont il m'accusoit. Comme l'on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur de Machaut. Je suppliai la compagnie d'excuser ma colère, « laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procède pas pour cette fois de mépris. »

Quelqu'un ayant dit aussi, en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du cardinal comme l'on avoit procédé autrefois à l'égard de l'amiral de Coligny, c'est-à-dire mettre sa tête à prix, je me levai aussi bien que tous les autres conseillers clercs, parce qu'il est défendu, par les canons aux ecclésiastiques, d'assister aux délibérations dans lesquelles il y avoit avis ouvert à la mort.

Le 18, messieurs des enquêtes allèrent par députés à la grand-chambre pour demander l'assemblée sur une lettre que M. le cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant

conseil touchant son retour en France. M. le premier président adressa la lettre ; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée ; qu'il avoit en même temps dépêché au roi pour lui en rendre compte et faire voir la conséquence ; et qu'il attendoit la réponse de son envoyé, après laquelle il prétendoit d'assembler la compagnie, s'il ne plaisoit à Sa Majesté de lui donner satisfaction. Les enquêtes ne se contentèrent pas de cette parole de M. le premier président ; elles renvoyèrent le lendemain, qui fut le 19, leurs députés à la grande-chambre et l'on fut obligé d'assembler

Le 20, après y avoir invité M. le duc d'Orléans. Le premier président ayant dit à la compagnie que le sujet de l'assemblée étoit la lettre dont j'ai parlé ci-dessus, et un voyage que M. de Navailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les gens du roi furent mandés, qui, par la bouche de M. Talon, conclurent à ce qu'en exécution de l'arrêt donné tel jour et an, les députés du parlement se rendissent au plus tôt vers le roi, pour l'informer de ce qui se passoit vers la frontière ; que Sa Majesté fût suppliée d'écrire à l'électeur de Cologne, pour faire sortir le cardinal Mazarin de ses terres et seigneuries : que M. le duc d'Orléans fût prié d'envoyer au roi, en son nom, à cette même fin, et même aussi au maréchal d'Hoquincourt et autres commandants de troupes, pour leur donner avis du dessein que le cardinal Mazarin avoit de rentrer en France ; que quelques conseillers de la cour fussent nommés pour se transporter sur la frontière, et pour dresser des procès-verbaux de ce qui se passeroit à l'égard de ce retour ; qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes de lui donner passage, ni lieu d'assembler aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucun de ses parents ni domestiques ; que le sieur de Navailles fût ajourné à comparoître en personne à ladite cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec lui, et que l'on publieroit un monitoire pour être informé de la vérité de ces commerces. Voilà le gros des conclusions conformément auxquelles l'arrêt fut donné.

Vous croyez sans doute que le cardinal Mazarin est foudroyé par le parlement, en voyant que les gens du roi même forment et enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre ? Nullement. Au même instant que l'on donnoit cet arrêt avec une chaleur qui alloit jusqu'à la fureur, un conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontière pour le service du Mazarin, se moqueroient de toutes les délibé-

rations du parlement si elles ne leur étoient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques ; ce conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me ressouviens pas, mais qui, comme vous voyez, ne parloit pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soulèvement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus forte impertinence du monde ; et toute la compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à Sa Majesté.

Je vous supplie d'accorder, s'il vous est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du roi, avec l'arrêt qui, au même moment, défend à toutes les villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui est de merveilleux est que ce qui paroîtra un prodige aux siècles à venir ne se sent pas dans les temps, et que ceux mêmes que j'ai vus depuis raisonner sur cette matière, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré dans les instants dont je vous parle, qu'il n'y avoit rien de contradictoire entre la restriction et entre l'arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles m'a expliqué en plus d'une occasion ce que je n'avois pu concevoir auparavant dans les histoires. L'on y trouve des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables : mais l'expérience nous fait connoître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux.

Vous verrez encore des preuves de cette vérité dans les suites de ce qui se passa au parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenu de quelques circonstances qui regardent la cour.

Il y eut en ce temps-là contestation dans le cabinet sur la manière dont la cour se devoit conduire à l'égard du parlement ; les uns soutenoient qu'il le falloit ménager avec soin et les autres prétendoient qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même ; ce fut le mot dont Brachet se servit en parlant à la reine. Il lui avoit été inspiré et dicté par Menardeau-Champré, conseiller de la grande-chambre et homme de bon sens, qui lui avoit donné charge de dire à la reine, de sa part, que le mieux qu'elle pouvoit faire c'étoit de laisser à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toujours au rétablissement de l'autorité royale, quand elle vient jusqu'à un certain point ; qu'il falloit pour cet effet commander à M. le premier président d'aller faire sa charge de garde des sceaux à la cour, d'y appeler M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux finances, faire venir le grand

conseil, etc. Cet avis, qui étoit fondé sur les indispositions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit dans une ville où l'on ne peut désavouer que tous ces établissemens ordinaires n'aient un enchainement même très serré les uns avec les autres, cet avis, dis-je, fut combattu avec beaucoup de force par tous ceux qui appréhendoient que les ennemis du cardinal ne se servissent utilement contre ses intérêts de la foiblesse de M. le président le Bailleul, qui, par l'absence du premier président, demouroit à la tête du parlement, et de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'esprit du peuple. Le cardinal balança longtems entre les raisons qui appuyoient l'un et l'autre parti, quoique la reine, qui, par son goût croyoit toujours que le plus aisé étoit le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de Senneterre, qui écrivit fortement au cardinal pour l'appuyer et qui lui fit même peur des expressions fort souvent trop fortes du premier président, lesquelles faisoient quelquefois, ajoutoit Senneterre, plus de mal que ses intentions ne pouvoient jamais faire de bien. Cela étoit trop exagéré. Enfin le premier président sortit de Paris par ordre exprès du roi et il ne prit pas même congé du parlement, à quoi il fut porté par M. de Champlâtreux assez contre son inclination. M. de Champlâtreux eut raison, parce qu'enfin il eût peu courre fortune dans l'émotion qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu la veille de son départ, et il me dit ces propres paroles : « Je m'en vas à la cour et je dirai la vérité, après quoi il faudra obéir au roi. » Je suis persuadé qu'il le fit effectivement comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au parlement.

Le 29 décembre, les gens du roi entrèrent dans la grande chambre. Ils présentèrent une lettre de cachet du roi qui portoit injonction à la compagnie de différer l'envoi des députés qui avoient été nommés, par l'arrêt du 13, pour aller trouver le roi, parce qu'il leur avoit plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il étoit obligé, par le devoir de sa charge, de représenter l'émotion qu'une telle députation pourroit causer dans un temps aussi troublé. « Vous voyez, continua-t-il, tout le royaume branler, et voilà encore une lettre du parlement de Rouen qui vous écrit qu'il a donné l'arrêt contre le cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13. »

M. le duc d'Orléans prit la parole ensuite. Il dit que le cardinal Mazarin étoit arrivé le 25 à Sedan ; que les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté l'alloient joindre avec une armée pour le conduire à la cour, et qu'il étoit temps de s'opposer à ces derniers, desquels l'on ne pouvoit plus douter. Je ne vous puis exprimer à quel point alla le soulèvement des esprits. L'on eut peine à attendre que les gens du roi eussent pris leurs conclusions qui furent à faire partir incessamment les députés pour aller trouver le roi, et déclarer dès à présent le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèse-majesté, à enjoindre aux communes de leur courir sus et défendre aux maires et échevins des villes de leur donner passage ; à vendre sa bibliothèque et tous ses meubles. L'arrêt ajouta que l'on prendroit préférablement sur le prix la somme de cent cinquante mille livres pour être donnée à celui qui représenteroit le dit cardinal vif ou mort. A cette parole, tous les ecclésiastiques se levèrent pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion.

[1652.] Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, et vous en serez encore bien plus persuadée quand je vous aurai dit que le 2 de janvier suivant, c'est-à-dire le 2 de janvier 1652, l'on donna encore, sur les conclusions des gens du roi et sur l'avis que l'on eut que le cardinal avoit déjà passé Epernay, l'on donna, dis-je, un second arrêt par lequel il fut ordonné de plus que l'on inviteroit tous les autres parlements à donner un arrêt pareil à celui du 29 décembre ; que l'on enverroit deux conseillers avec les quatre qui avoient été nommés sur les rivières, avec ordre d'armer les communes ; que les troupes de M. le duc d'Orléans seroient commandées pour s'opposer à la marche du cardinal et que les ordres seroient envoyés pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avoit apparence, après ces conclusions et après ces arrêts, que le parlement vouloit la guerre ? Nullement. Un conseiller ayant dit que le premier pas pour cette subsistance étoit d'avoir de l'argent et d'en prendre dans les parties casuelles, ce qui étoit du droit annuel, fut rebuté avec indignation et avec clameur ; et la même compagnie qui venoit d'ordonner la marche des troupes de Monsieur pour s'opposer à celles du roi, traita la proposition de prendre ses deniers avec la même religion et le même scrupule qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du royaume. Je dis, à la levée du parlement, à Monsieur qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti

quand je lui avois tant répété que l'on ne faisoit jamais bien la guerre civile avec les conclusions des gens du roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre manière,

Le lendemain, 3 janvier : car le parlement s'étant assemblé et le marquis de Sablonnières, maître de camp du régiment de Valois, étant entré et ayant dit à Monsieur que le Coudray-Géviers, qui étoit l'un des commissaires pour armer les communes, avoit été tué, et que Bitaut, qui étoit l'autre, étoit prisonnier des ennemis, la commotion fut si générale dans tous les esprits qu'elle n'eût pu être plus grande quand il se seroit agi de l'assassinat du monde le plus noir et le plus horrible, médité et exécuté en pleine paix. Je me souviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derrière moi, me dit à l'oreille, en se moquant de ses confrères : « Je vais acquérir une merveilleuse réputation, car j'opinerai à écarteler M. d'Hoquincourt, qui a été assez insolent pour charger des gens qui arment les communes contre lui. » La colère que le parlement eut de cette prévarication de M. d'Hoquincourt, et contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un gentilhomme de M. le Prince, qui apportoit une lettre et une requête de sa part ; car je ne vois pas par quelle autre raison l'on eût pu recevoir ce paquet envoyé au parlement, après l'enregistrement de la déclaration, puisque ce même parlement avoit refusé de voir une lettre et une remontrance de M. le Prince, de cette même nature, le 2 de décembre, qui étoit un temps dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme qui eût été faite contre lui dans la compagnie. Je fis remarquer cette circonstance, le soir du 11, à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'envoyé ; et il me répondit ces propres mots : « Nous ne savons plus tous ce que nous faisons ; nous sommes hors des grandes règles. » Il ne laissa pas d'insister dans ses conclusions à ce que l'on ne touchât point aux deniers du roi, qu'il maintint devoir être sacrés, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec l'autre partie des conclusions qu'il avoit données, deux ou trois jours devant, par lesquelles il armoit les communes et faisoit marcher les troupes pour s'opposer à celles du roi ! J'ai admiré mille fois en ma vie le peu de sens de ces malheureux gazetiers qui ont écrit l'histoire de ce temps-là. Je n'en ai pas vu un seul qui ait seulement fait une réflexion légère sur ces contradictions, qui en sont pourtant les pièces les plus curieuses et

les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir dès ce temps-là celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parce qu'il étoit assurément homme d'un esprit ferme et d'un jugement solide, et je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée après y avoir fait de grandes réflexions, et que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche, pour demeurer persuadé qu'il étoit emporté, comme tous les autres, par les torrents qui courent dans ces sortes de temps avec une impétuosité qui agite les hommes, en un même mouvement, de différentes sortes.

Voilà justement ce qui arriva à M. Talon dans la délibération de laquelle nous parlons : car après qu'il eut conclu à faire entrer l'envoyé de M. le Prince et à lire sa requête, il ajouta qu'il falloit envoyer l'un et l'autre au roi, et ne point délibérer que l'on eût sa réponse. La lettre de M. le Prince au parlement n'étoit qu'une offre qu'il faisoit à la compagnie de sa personne et de ses armes contre l'ennemi commun ; et sa requête tendoit à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la déclaration qui avoit été registrée contre lui, jusqu'à ce que les déclarations et arrêts rendus contre le cardinal eussent eu leur plein et entier effet. L'on ne put achever la délibération, quoique l'on eût opiné jusqu'à trois heures après midi.

Elle fut consommée le lendemain qui fut le 12, et l'arrêt fut donné par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Bitault et M. Gévières, qui n'étoit que prisonnier, à M. d'Hoquincourt : et qu'en cas de refus, on rendroit responsable lui et toute sa parenté de tout ce qui leur pourroit arriver ; que la déclaration et arrêts contre le cardinal seroient exécutés ; que défense seroit faite à tous les sujets du roi de reconnoître le maréchal d'Hoquincourt et autres qui assistoient le cardinal, en qualité de commandants de troupes de Sa Majesté, et qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration et arrêt rendus contre M. le Prince, jusqu'à ce que la déclaration et arrêts rendus contre le cardinal aient été entièrement exécutés.

Ce qui se passa au parlement le 16 et le 19 de janvier n'est d'aucune considération. M. de Nemours, qui revenoit de Bordeaux et qui passoit en Flandre pour en ramener les troupes que les Espagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre un peu de plus haut le dé-

tail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna à Monsieur beaucoup d'ombrage.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. le duc d'Orléans étoit cruellement embarrassé cinq ou six fois par jour, parce qu'il étoit persuadé que tout étoit à l'aventure, et qu'il étoit même impossible de faire bien. Il y avoit des moments où il prenoit de cette sorte de courage que le désespoir produit ; et c'étoit dans ces moments où il disoit que le pis qui lui pouvoit arriver seroit d'être en repos à Blois : mais, Madame, qui n'estimoit pas ce repos pour lui, trouboit souvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, et lui donnoit par conséquent des appréhensions fréquentes des inconvénients qu'il ne craignoit déjà que trop naturellement. La constitution où étoient les affaires n'aidoit pas à lui donner de la hardiesse ; car, outre qu'il marchoit toujours sur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y suivre et d'y prendre, étoient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes et les plus assurés. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi saint et qu'il craignoit d'ailleurs la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'unissoit absolument avec M. le Prince, il se contraignoit lui-même dans toutes ses démarches, à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles ; et dans le temps qu'il espéroit encore que l'on pourroit traverser le retour de M. le cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutuma si bien à garder les mesures qui étoient convenables à cette disposition, que quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hétéroclite et toute pareille à celle du parlement.

Vous avez déjà vu en plusieurs occasions que cette compagnie, dans une même séance, commandoit à des troupes de marcher, et leur défendoit en même temps de pourvoir à leur subsistance ; qu'elle armoit le peuple contre les gens de guerre, qui avoient leur commission et leur ordre en bonne forme de la cour, et qu'elle éclatoit au même moment contre ceux qui proposoient que l'on licenciât ces gens de guerre ; qu'elle enjoignoit aux communes de courir sus aux généraux des armées du roi qui soutenoient le Mazarin, et qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de Sa Majesté. Monsieur, qui se figuroit qu'en demeurant uni avec le parlement, il fronderoit le Mazarin sans dépendance de M. le Prince, se laissa couler par cette jonction encore plus aisé-

ment dans la pente où il ne tomboit déjà que trop naturellement par son irrésolution. Elle l'obligeoit à tenir ces deux côtés toutes les fois qu'il y avoit lieu à le faire. Ce qui étoit de son inclination, lui devint nécessaire par son union avec une compagnie qui n'agissoit jamais que sur le fondement d'accorder les ordonnances avec la guerre civile. Ce ridicule est en quelque manière couvert dans les temps, à l'égard du parlement, par la majesté d'un grand corps, que la plupart des gens croyent infaillible; il paroît toujours de bonne heure dans les particuliers quels qu'ils soient, fils de France ou princes du sang. Je le disois tous les jours à Monsieur, qui en convenoit; et puis revenoit toujours à me dire en sifflant: « Qu'y a-t-il de mieux à faire? » Je crois que ce mot servit de refrain plus de cinquante fois à tout ce qui se dit dans une conversation que j'eus avec lui le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monsieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il alloit querir en Flandre fortifioient trop M. le Prince, « qui s'en servira après, ajouta-t-il, à ses fins et comme il lui plaira; » je lui dis que j'étois au désespoir de le voir dans un état où rien ne lui pouvoit donner de la joie, et où tout le pouvoit et le devoit affliger. « Si M. le Prince est battu, lui disois-je, que ferez-vous avec le parlement, qui attendroit les conclusions des gens du roi quand le cardinal sera avec une armée à la porte de la grande-chambre? Que ferez-vous si M. le Prince est victorieux, puisque vous êtes déjà en défiance de quatre mille hommes que l'on est sur le point de lui amener? »

Quoique j'eusse été très fâché, et par la raison de l'engagement que j'avois sur ce point avec la reine, et par celle même de mon intérêt particulier, qu'il se fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir sans se soumettre, même avec honte, vu l'inégalité des génies; je n'eusse pas laissé de souhaiter qu'il n'eût pas la foiblesse et d'envie et de crainte qu'il avoit à son égard, parce qu'il me sembloit qu'il y avoit des tempéraments à prendre, par lesquels il pouvoit faire servir M. le Prince à ses fins, sans lui donner tous les avantages qu'il en appréhendoit. Je conviens que ces tempéraments étoient difficiles dans l'exécution, et par conséquent qu'ils étoient impossibles à Monsieur, qui ne reconnoissoit presque jamais de différence entre le difficile et l'impossible. Il est incroyable qu'elle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite vouloit qu'il fit ses efforts à ce que le parlement ne se déclarât pas contre ces

troupes auxiliaires , qui devoient venir à M. le Prince. Je lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeoient à ne les pas opprimer dans la conjoncture où étoient les affaires , et à ne pas accoutumer la compagnie à condamner les pas qui se faisoient contre le Mazarin. Je conviens qu'il falloit blâmer publiquement l'union avec les étrangers pour soutenir la gageure ; mais je soutenois qu'il falloit en même temps éluder les délibérations que l'on voudroit faire sur ce sujet ; et j'en préparois les moyens , qui , par les diversions qui étoient naturelles et par la foiblesse du président le Bailleul , eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très longtemps ferme à laisser aller la chose dans son cours , « parce que , ajouta-t-il , M. le Prince n'est déjà pas trop fort ; » et après que je l'eus convaincu par mes raisons , il fit ce que tous les hommes qui sont foibles ne manquent jamais de faire en pareille occasion ; ils tournent si court quand ils changent de sentiments , qu'ils ne mesurent plus leurs allures ; ils sautent au lieu de marcher ; et il prit tout d'un coup le parti , quoi que je lui pusse dire , au contraire , de justifier la marche de ces troupes étrangères et de la justifier dans le parlement par des illusions qui n'y trompent personne , et qui ne servent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette figure est de la rhétorique de tous les temps ; mais il faut avouer que le cardinal Mazarin l'a étudiée et pratiquée et plus fréquemment et plus insolemment que tous les autres. Elle y a été non seulement journallement employée , mais consacrée dans les arrêts , dans les édits et dans les déclarations ; et je suis persuadé que cet outrage public fait à la bonne foi , a été , comme il me semble que je vous l'ai déjà dit dans la première partie de cet ouvrage , la principale cause de nos révolutions. Monsieur me dit qu'il prétendrait dans le parlement que ces troupes n'étoient pas espagnoles , parce que les hommes qui les composoient étoient Allemands. Vous remarquerez , s'il vous plaît , qu'il y avoit trois ou quatre ans qu'elles servoient l'Espagne , en Flandre , sous le commandement d'un cadet de Wirtemberg , qui est nommé à la solde du roi catholique , et que beaucoup de gens de qualité , même du Pays-Bas , y étoient officiers. J'eus beau représenter à Monsieur que ce que nous blâmions tous les jours le plus dans la conduite du cardinal , étoit cette manière d'agir et de parler si contraire aux vérités les plus reconnues ; je n'y gagnai rien ; et il me répondit , en se moquant de moi , que je devois avoir ob-

servé que le monde veut être trompé. Ce mot est vrai , il se vérifia même en une occasion.

Je vous supplie de me permettre que je fasse ici une pause, pour observer qu'il n'est pas étrange que les historiens qui traitent des matières dans lesquelles ils ne sont pas entrés par eux-mêmes , s'égarent si souvent ; puisque ceux-mêmes qui en sont les plus proches ne se peuvent défendre, dans une infinité d'occasions, de prendre pour des réalités des apparences quelquefois fausses dans toutes leurs circonstances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le parlement, mais dans Luxembourg même, qui ne crût en ce temps-là que mon unique application auprès de Monsieur ne fût de rompre les mesures que M. le Prince avoit avec lui. Je n'y eusse pas certainement manqué , si j'eusse seulement entrevu qu'il eût la moindre disposition à en prendre de bonnes et d'essentielles ; mais je vous assure qu'il étoit si éloigné de celles mêmes auxquelles l'état des affaires l'obligeoit, par toutes les règles de la bonne conduite, que j'étois forcé de travailler avec soin à lui persuader de demeurer, au moins avec quelque sorte de justesse , dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde se figuroit que je ne songeois qu'à l'en détourner.

Je n'étois pourtant pas fâché du bruit que les serviteurs de M. le Prince répandoient du contraire, quoique ces bruits me coûtassent de temps en temps quelques bourrades, que l'on me donnoit en opinant dans les assemblées des chambres. J'espérois, au commencement, de m'en pouvoir servir utilement pour entretenir la reine ; elle ne s'y laissa pas amuser longtemps ; et comme elle sut que, bien que je lui tinsse fidèlement la parole que je lui avois donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laissai pas de conseiller à Monsieur de rompre avec lui ; elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint à Paris dans ce temps-là. Je lui fis écrire sous moi un mémoire qui lui justifioit clairement que je ne manquois en rien, comme il étoit vrai, de tout ce que je lui avois promis, parce que je ne m'étois engagé à quoi que ce soit qui fût contraire à ce que j'avois conseillé à Monsieur. Brachet me dit à son retour que la reine en étoit convaincue, après qu'il lui eut fait peser mes raisons ; mais que M. de Châteauneuf s'étoit récrié, en proférant ces propres paroles : « Je ne suis pas, Madame, plus que le coadjuteur, de l'avis du rappel de M. le cardinal ; mais il est si crimi-

nel à un sujet de dicter un mémoire pareil à celui que je viens de voir , que si j'étois son juge je le condamnerois sans balancer sur cet unique chef. » La reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail , et de me dire que M. le cardinal auroit plus de fidélité pour moi que ce scélérat, quoique je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles. Je reviens au parlement.

Ce qui s'y passa , depuis le 12 janvier 1652 jusques au 24 du même mois , ne mérite pas votre attention, parce que l'on n'y parla presque que de l'affaire de M. Bitault et Gévières, que l'on l'y traita toujours comme s'il se fût agi d'un assassinat , qui eût été commis de sang-froid sur les degrés du Palais.

Le 24 , M. le président de Bellièvre et les autres députés qui avoient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avoient faites au roi au nom du parlement , contre le retour du cardinal, avec toute la véhémence et toute la force imaginables. Ils dirent que Sa Majesté , après en avoir communiqué avec la reine et son conseil, leur avoit fait répondre en sa présence, par M. le garde des sceaux, que quand le parlement avoit donné ses derniers arrêts, il n'avoit pas su sans doute que M. le cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée des gens de guerre que par les ordres exprès de Sa Majesté , qu'il avoit été commandé d'entrer en France et d'y amener ses troupes ; et qu'ainsi le roi ne trouvoit pas mauvais ce que la compagnie avoit fait jusques à ce jour ; mais qu'il ne doutoit pas aussi que quand elle auroit appris le détail dont il venoit de l'informer, et su de plus que M. le cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient. Jugez , s'il vous plaît , quelle commotion put faire dans le parlement une réponse si peu conforme aux paroles solennelles que la reine lui avoit réitérées plus de dix fois. M. le duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le roi lui avoit envoyé Ruavigny pour lui faire le même discours, et pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les régiments qui étoient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les arrêts de Toulouse et de Rouen , donnés contre le Mazarin, dont l'on affecta la lecture en ce moment, aussi bien que celle d'une lettre du parlement de Bretagne, qui demandoit à celui de Paris union contre la violence de M. le maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua, avec une véhémence qui avoit quelque chose de la fureur, contre

le cardinal ; il tonna en faveur du parlement de Rennes contre le maréchal de la Meilleraye ; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier et à des informations contre le désordre des troupes du maréchal d'Hoquincourt. Le feu s'exhala en paroles ; midi sonna et on remit la délibération au lendemain 25 de janvier. Elle produisit un arrêt conforme à ces conclusions que je viens de vous rapporter , avec une addition toutefois qui y fut mise particulièrement en vue du maréchal de la Meilleraye , qui étoit qu'il ne seroit procédé au parlement à la réception d'aucun duc , pair , ni maréchal de France , que le cardinal ne fût hors du royaume.

Le pur hasard fit un incident dans cette séance, qui fut pris par la plupart des gens pour un grand mystère. M. le maréchal d'Etampes ayant dit en opinant, sans aucun dessein, que le parlement devoit s'unir avec Monsieur pour chasser l'ennemi commun, quelques conseillers le suivirent dans leur avis sans y entendre aucune finesse ; et quelques autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroît concert dans ces sortes de compagnies. M. le président de Novion, qui étoit raccommo^{dé} intimement avec la cour, prit très habilement cette conjoncture pour la servir. Et jugeant très bien que la personne du maréchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art à ce qui n'avoit été, dans la vérité, jeté qu'à l'aventure, il s'éleva avec M. le président de Mesme contre ce mot d'union comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra avec éloquence l'injure que l'on faisoit au parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la guerre civile. La tendresse de cœur pour l'autorité royale saisit tout d'un coup toutes les imaginations, l'on poussa les voix jusqu'à la clameur contre la proposition du pauvre maréchal d'Etampes, et on la rejeta avec fureur de la même manière que si elle n'eût pas été avancée plus de cinquante fois depuis six semaines par trente conseillers, de la même manière que si le parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes ses séances, des obstacles qu'il apportoit au retour du cardinal ; et enfin de la même manière que si les gens du roi même n'eussent pas conclu en deux ou trois rencontres différentes à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déjà dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les compagnies.

M. le duc d'Orléans, qui étoit présent à cette scène, en fut atterré ; et ce fut ce qui le détermina à joindre ses troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit longtems qu'il les lui faisoit espérer, et parce qu'il n'avoit pas la force de les lui refuser, et parce qu'il en étoit pressé au dernier point de M. de Beaufort, qui y avoit un intérêt personnel, en ce qu'il devoit commander ; mais il m'avoua, le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joua, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y résoudre, mais qu'il confessoit que puisqu'il n'y avoit rien à espérer du parlement, qu'il se perdrait, lui, et qu'il perdrait aussi tous ceux qui étoient embarqués avec lui, qu'il ne falloit pas laisser périr M. le Prince ; et peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder avec lui. Il n'en vint toutefois pas jusque-là, soit qu'il fit réflexion sur mes engagements qui ne lui étoient pas inconnus, soit, et c'est ce qui m'en parut, que la peur qu'il avoit de se mettre dans la dépendance de M. le Prince fût plus forte dans son esprit que celle qu'il venoit de prendre de ce contre-temps du parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à la cour en ce temps-là.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avoit à la fin pris le parti de s'expliquer clairement avec la reine contre le rétablissement de M. le cardinal, ce qu'il fit ; à mon opinion, sans aucune espérance et dans la seule vue de tirer mérite dans le public de sa retraite qu'il voyoit inévitable, et qu'il étoit bien aise de faire croire au moins au peuple être la suite et l'effet de la liberté avec laquelle il avoit dissuadé le rappel du ministre ; il demanda son congé, il l'obtint.

M. le cardinal Mazarin arriva à la cour (le 24 janvier 1652) où il fut reçu comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier que M. de Châteauneuf et de Villeroy y avoient déjà fait rentrer pour je ne sais quelle fin dont on faisoit un mystère en ce temps-là, et du détail de laquelle je ne me puis remettre. Il décida le roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guienne pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord M. de Rohan, qui, étant gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré avec la ville et le château pour M. le Prince. Angers, assiégé par MM. de la Meilleraye et d'Hocquincourt, ne tint que fort peu et ne coûta que peu de monde. Le Pont-de-Cé, où Beauveau commandoit pour les princes, fut pris d'abord et presque

sans résistance par MM. de Navailles et de Broglio. Le roi partit de Saumur et il alla à Tours, où M. l'archevêque de Rouen (François Harlay de Chanvalon) jeta les premiers fondements de sa faveur, par les plaintes qu'il porta au roi au nom des évêques qui se trouvèrent à la cour contre les arrêts qui avoient été rendus au parlement contre M. le cardinal Mazarin. Leurs Majestés se rendirent ensuite à Blois où M. Servien les joignit. Le maréchal d'Hocquincourt s'en approcha avec l'armée qui faisoit des désordres incroyables faute de payement. Nous verrons ses progrès, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passoit cependant à Paris.

Je suis persuadé que je vous ennuierois si j'entrois dans le détail de ce qui se traita au parlement, dans les assemblées des chambres, depuis le 25 de janvier jusqu'au 15 de février. Il n'y en eut, ce me semble, qu'un ou deux tout au plus qui ne furent employés qu'à donner des arrêts pour le rétablissement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, que la cour, selon sa louable coutume, retiroit aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, et remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais, en ce temps-là, fut que la grande-chambre donna arrêt le 8 de février, à la requête du procureur général, par lequel elle défendoit à qui que ce soit sans exception de lever des troupes sans commission du roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec sept ou huit arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15 de février, le parlement et la ville reçurent deux lettres de cachet par lesquelles le roi leur donnoit part et de la rébellion de M. de Rohan et de la marche des troupes d'Espagne que M. de Nemours amenoit, et leur en faisoit voir les inconvénients en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite. Il représenta que M. de Rohan ne s'étoit rendu maître de la ville et du château d'Angers que pour exécuter les arrêts de la compagnie, qui ordonnoient à tous les gouverneurs de places de s'opposer aux entreprises du cardinal; que Boisleur, lieutenant général d'Angers et partisan passionné de ce ministre, en avoit une toute formée sur cette place, et qu'ainsi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir et de se saisir même de sa personne; qu'il ne pouvoit concevoir comme l'on pouvoit concilier ce qui se passoit tous les jours au parlement; que les chambres assemblées avoient donné sept ou huit arrêts consécutifs ou injonctions aux gouver-

neurs des provinces et des villes de se déclarer contre le cardinal, et qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la requête de l'évêque d'Avranche, frère de Boislève, avoit donné arrêt contre M. le duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir exécuté ceux des chambres assemblées ; que la grande-chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des troupes sans commission du roi, et qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la prière que le parlement en corps avoit faite et réitérée plusieurs fois à lui M. d'Orléans d'employer toutes ses forces pour l'expulsion du cardinal ; qu'au reste, il se croyoit obligé d'avertir la compagnie que tous les arrêts rendus n'avoient point encore été envoyés ni aux bailliages ni aux parlements, ainsi qu'il avoit été ordonné. Il ajouta que M. Damville l'étoit venu trouver de la part du roi et qu'il lui avoit apporté la carte blanche pour l'obliger à consentir au rétablissement du cardinal ; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentiments du parlement, etc.

MM. les présidents le Bailleul et de Novion soutinrent avec fermeté que les arrêts de la grande-chambre et de la Tournelle, dont Monsieur venoit de se plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des chambres où le nombre des juges étoit complet. Cette raison aussi impertinente que vous la voyez, vu la matière, satisfit la plupart des vieillards noyés ou plutôt abimés dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur s'éleva et força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, avocat général, éluda finement de s'expliquer sur les deux arrêts de la grande-chambre et de la Tournelle, par la diversion qu'il donna à la compagnie d'une déclaration qui lui fut fort agréable, contre l'évêque d'Avranche, odieux et par l'infamie de sa vie et par l'attachement d'esclave qu'il avoit au cardinal. Il s'égaya à ce propos sur la résidence des évêques, contre laquelle il fit donner effectivement un arrêt sanglant ; et il conclut à ce qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes, aussi bien qu'aux gouverneurs de places, de livrer passage aux troupes espagnoles conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avoit résolu, et même il y renchérit. Il soutint que ces troupes n'étoient point espagnoles : qu'il les avoit prises à sa solde. Ce discours qui fut assez entendu consumma du temps ; l'heure sonna et l'assemblée fut remise,

Au lendemain 16; il n'y en eut point toutefois parce que Monsieur envoya, dès le matin, s'excuser sous le prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contre-temps du parlement l'avoient embarrassé au dessus de tout ce que je vous en puis exprimer; et je crois qu'il m'avoit dit cent fois en moins de deux jours: « C'est chose cruelle que de se trouver en un état où l'on ne peut rien faire qui soit bien! Je n'y avois jamais fait d'attention. Je le sens, je l'éprouve. » Son agitation, qui avoit comme la fièvre ses accès et ses redoublements, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda ou plutôt qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses troupes. Et comme je lui représentois qu'il me sembloit qu'après les déclarations qu'il avoit tant de fois réitérées dans le parlement et partout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses troupes contre lui n'ajoutoit pas tant à la mesure du dégoût qu'il avoit déjà donné à la cour, qu'il le dût appréhender; il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait depuis mille et mille réflexions: « Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi de Hongrie et prince de Galles, vous ne me parleriez plus comme vous faites. Sachez que nous autres princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais que nous n'oublions jamais les actions. La reine ne se ressouviendroit pas demain à midi de toutes mes déclarations contre le cardinal, si je le voulois souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas quoi que je puisse faire d'ici à deux mille ans. » La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur étoit persuadé que tous les princes du monde, sur de certains chapitres, étoient faits les uns comme les autres; et la particulière, qu'il n'étoit pas si animé contre le cardinal qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parut toutefois, un quart d'heure après cet apophthegme, plus éloigné que jamais: car M. Damville étant entré dans le cabinet des livres où j'étois seul avec Monsieur, et l'ayant extrêmement pressé au nom et de la part de la reine de lui promettre de ne point joindre ses troupes à celles de M. de Nemours, qui s'avançoient, Monsieur demeura inflexible dans sa résolution, et il parla même sur ce sujet avec un fort grand sens et avec tous les sentiments qu'un fils de France, qui se trouve forcé par les circonstances de cette nature, peut et doit conserver dans ce

malheur. Voici le précis de ce qu'il dit : Qu'il n'ignoroit pas que le personnage qu'il soutenoit en cette occasion ne fût le plus fâcheux du monde, vu qu'il ne lui pouvoit jamais rien apporter, et qu'il lui ôtoit par avance et le repos et la satisfaction ; qu'il étoit assez connu pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisoit fût l'effet de l'ambition ; que l'on ne le pouvoit pas non plus attribuer à la haine, de laquelle l'on savoit qu'il n'avoit jamais été capable contre personne ; que rien ne l'y avoit porté, que la nécessité où il s'étoit trouvé de ne pas laisser périr l'État entre les mains d'un ministre incapable et abhorré du genre humain ; qu'il l'avoit soutenu dans la première guerre de Paris contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la reine ; qu'il l'avoit défendu quoique avec le même scrupule, mais par la même raison, dans tout le cours des mouvements de Guienne ; que la conduite déplorable qu'il y tint un temps et l'usage qu'il voulut faire dans l'autre, des avantages que celle de lui, Monsieur, lui avoit procurés ; l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avoient forcé de penser à sa sécurité, et qu'il avouoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictoit depuis si longtemps ; qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du royaume et qui y appelle les étrangers ; qu'il ne s'étoit uni qu'avec les parlements, qui ont sans comparaison plus d'intérêt que personne à la conservation de l'État ; que Dieu avoit béni ses intentions, particulièrement en ce qu'il avoit permis que l'on se défit de ce malheureux ministre, sans y employer le feu et le sang ; que le roi avoit accordé aux vœux et aux larmes de ces peuples cette justice, encore plus nécessaire pour son service que pour la satisfaction de ses sujets ; que tous les corps du royaume, sans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joie par des arrêts, par des remerciements, par des feux et des réjouissances publiques ; que l'on étoit sur le point de voir l'union rétablie dans la maison royale, qui auroit réparé en moins de rien les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirés de sa division, y avoient causées ; que le mauvais démon de la France venoit de susciter ce scélérat pour remettre partout la confusion ; qu'elle étoit la plus dangereuse de toutes les possibles ; parce que ceux même qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tout intérêt étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier ; que dans la

plupart des désordres qui étoient arrivés jusque-là dans l'État, l'on en avoit peu espéré la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit toujours essayer de donner à ceux qui les avoient causés par leur ambition : et qu'ainsi ce qui presque toujours avoit fait le mal en avoit été au moins pour le plus souvent le remède ; que ce grand symptôme n'étoit pas de la même nature ; qu'il étoit arrivé par une commotion universelle de tout le corps ; que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement, parce qu'il n'y avoit plus de remède que de pousser au dehors le venin qui avoit infecté tout le corps ; que les parlements s'étoient si engagés, que quand lui M. d'Orléans et M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne le pourroient pas ramener ; et que lui M. d'Orléans et M. le Prince y étoient si obligés par leur propre sûreté, qu'ils se déclareroient contre les parlements s'ils étoient capables de changer. « Me conseillerez-vous, Brion, disoit Monsieur (il appeloit le plus souvent ainsi M. le duc Damville, du nom qu'il portoit quand il étoit son premier écuyer), me conseillerez-vous de me fier aux paroles du Mazarin, après ce qui s'est passé ? Le conseillerez-vous à M. le Prince ? Et supposez que nous ne nous y puissions fier, croyez-vous que la reine doive la satisfaction que toute la France, ou plutôt que toute l'Europe lui demande avec nous ? Nul ne sent plus que moi le déplorable état où je vois le royaume, et je ne puis regarder sans frémissement les étendards d'Espagne, quand je fais réflexion qu'ils sont sur le point de se joindre à ceux de Languedoc et de Valois : mais le cas qui me force n'est-il pas de ceux qui ont fait dire avec justice, que nécessité n'a point de loi ? Et me puis-je défendre d'une conduite qui est l'unique qui me puisse défendre, moi et tous mes amis, de la colère de la reine et de la vengeance de son ministre ? Il a toute l'autorité royale en main ; il est maître de toutes les places ; il dispose de toutes les vieilles troupes ; il pousse M. le Prince dans un coin du royaume ; il menace le parlement et la capitale : il recherche lui-même la protection d'Espagne, et nous savons le détail de ce qu'il a promis en passant dans le pays de Liège à don Antonio Pimentel. Que puis-je faire en cet état, ou plutôt que ne dois-je point faire, si je ne veux me déshonorer et passer pour le dernier, je ne dis pas des princes, mais des hommes ? Quand j'aurai laissé opprimer M. le Prince, quand j'aurai laissé subjuguier la Guienne, quand le cardinal sera arrivé victorieux aux portes de

Paris, dira-t-on : Le duc d'Orléans est estimable d'avoir sacrifié sa personne, le parlement et la ville à la vengeance du Mazarin, plutôt que d'avoir employé les armes des ennemis de la couronne ? Et ne dira-t-on pas au contraire : Le duc d'Orléans est un lâche et un innocent, de prendre des scrupules qui ne conviendroient pas même à un capucin engagé comme l'est le duc d'Orléans ? »

Voilà ce que Monsieur dit à M. Damville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit sans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce don Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldagne sous prétexte de l'escorter, et que le cardinal lui donna de grandes espérances d'une paix avantageuse au roi catholique. Don Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes : « Grabugio fo per voi ; je fais ce grabuge pour vous. Payez-moi en ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que vous y pouvez faire ; ou dites dès à présent ce que vous voulez pour la paix. La France me traite d'une manière qui me donne lieu de vous pouvoir servir sans scrupule. »

Il (Monsieur) n'en fut pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir que M. le président de Bellièvre étoit dans sa chambre. Il sortit du cabinet des livres, et il m'y laissa avec M. Damville, qui m'entreprit en mon particulier avec une véhémence très digne du bon sens de la maison de Ventadour, pour me persuader que j'étois obligé, et par la haine que M. le Prince avoit pour moi, et par les engagements que j'avois pris avec la reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes à celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis en propres termes, ou plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes, avec prière de les faire lire à la reine et à M. le cardinal.

« J'ai promis de ne me point accommoder avec M. le Prince ; j'ai déclaré que je ne pouvois quitter le service de Monsieur, et que je ne pouvois par conséquent m'empêcher de le servir en tout ce qu'il feroit pour s'opposer au rétablissement de M. le cardinal Mazarin. Voilà ce que j'ai dit à la reine devant Monsieur ; voilà ce que j'ai dit à Monsieur devant la reine, et voilà ce que je tiens fidèlement. Le comte de Fiesque assure tous les jours M. de Brissac que M. le Prince me donnera la carte blanche quand il me plaira : ce que je reçois avec tout le respect que je dois, mais sans y faire aucune réponse. Monsieur me com-

mande de lui dire mon sentiment sur ce qu'il peut faire de mieux, supposé la résolution où il est de ne consentir jamais au retour du cardinal, et je crois que je suis obligé en conscience et en honneur de lui répondre qu'il lui donnera tout l'avantage s'il ne forme un corps de troupes assez considérable pour s'opposer aux siennes, et pour faire une diversion de celles avec lesquelles il opprime M. le Prince. Enfin je vous supplie de dire à la reine que je ne fais que ce que je lui ai toujours dit que je ferois, et qu'elle ne peut avoir oublié ce que je lui ai dit tant de fois, qui est qu'il n'y a aucun homme dans le royaume qui soit plus fâché que moi que les choses y soient dans un état qui fasse qu'un sujet puisse et doive même parler ainsi à sa maîtresse. »

J'expliquai à ce propos à M. Damville ce qui s'étoit passé autrefois sur cela, dans les conversations que j'avois eues avec la reine. Il en fut touché parce qu'il étoit dans la vérité bien intentionné et passionné pour la personne du roi ; et il s'affecta si fort, particulièrement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connaître à la reine qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maîtresse absolue de tous nos intérêts, et des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait de tendresse pour moi et qu'il me dit : « Ce misérable, en parlant du cardinal, va tout perdre ; songez à vous, car il ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal. Je ne vous en puis pas dire davantage. » Vous verrez dans peu que j'en savois plus sur ce chef que celui qui m'en avertissoit.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le cabinet des livres, et en s'appuyant sur M. le président de Bellièvre, il dit à M. Damville qu'il allât chez Madame qui l'avoit envoyé chercher. Il s'assit, et il me dit : « Je viens de raconter à M. le président ce que j'ai dit devant vous à M. Damville : mais il faut que je vous dise à tous deux ce dont je n'ai eu garde de m'ouvrir devant lui. Je suis cruellement embarrassé, car je vois que ce que je lui ai soutenu être nécessaire, et ce qui l'est en effet, ne laisse pas d'être très mauvais ; ce que je crois n'être jamais arrivé en aucunes affaires du monde qu'en celle-ci. J'y ai fait réflexion toute la nuit ; j'ai rappelé dans ma mémoire toute l'intrigue de la ligue, toute la faction des huguenots, tous les mouvements du prince d'Orange et je n'y ai rien trouvé de si difficile que ce que je rencontre à toutes les heures, ou plutôt à tous les moments devant moi. » Il ramassa et exagéra en cet en-

droit tout ce que vous avez vu jusqu'ici répandu dans cet ouvrage sur cette matière, et je lui répondis aussi en cet endroit tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondoit au lieu de me répondre ; et ce qui arrive toujours en ce cas est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, et ainsi on ne finit point. Je suppliai Monsieur par cette raison de me permettre que je misse par écrit mes sentiments sur l'état des choses ; et je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Bellièvre ce que je lui avois avancé dans les occasions. Il me prit au mot ; il passa dans la galerie, où il y avoit une infinité de gens, et j'écrivis sur la table du cabinet des livres ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original.

« Je crois qu'il ne s'agit pas présentement de discuter ce que Son Altesse Royale a pu ou dû faire jusqu'ici ; et je suis même persuadé qu'il y a inconvénient dans les grandes affaires à rebattre le passé (c'étoit un des plus grands défauts de Monsieur) si ce n'est pour mémoire, et simplement autant qu'il peut avoir rapport à l'avenir. Monsieur n'a que quatre partis à prendre : ou à s'accommoder avec la reine, c'est-à-dire avec le cardinal Mazarin, ou à s'unir intimement avec M. le Prince : ou à faire un tiers-parti dans le royaume : ou à demeurer en l'état où il est aujourd'hui, c'est-à-dire à tenir un peu de tous les côtés, avec la reine en demeurant uni avec le parlement qui, en frondant le cardinal, ne laisse pas de garder des mesures à l'égard de l'autorité royale, qui rompent deux fois par jour celles de M. le Prince : à M. le Prince, en joignant ses troupes avec celles de M. de Nemours : avec le parlement, en parlant contre le Mazarin, et en ne se servant pas toutefois de l'autorité que sa naissance et l'amour que le peuple de Paris a pour lui pour pousser cette compagnie plus loin qu'elle ne veut aller. De ces quatre partis le premier, qui est celui de se raccommoier avec le cardinal a toujours été exclu de toutes les délibérations par Son Altesse Royale, parce qu'elle a supposé qu'il n'étoit ni de sa dignité, ni de sa sûreté. Le second, qui est de s'unir absolument et entièrement avec M. le Prince, n'y a pas été reçu non plus, parce que Monsieur n'a pas voulu se pouvoir seulement imaginer qu'il eût été capable de se proposer à soi-même, ce sont les termes dont

il s'étoit servi, de se séparer du parlement et de s'abandonner par ce moyen et à la discrétion de M. le Prince et au retour de M. de la Rochefoucault. Le troisième parti, qui est celui d'en former un troisième dans le royaume, a été rejeté par Son Altesse Royale, et parce qu'il peut avoir des suites trop dangereuses pour l'État, et parce qu'il ne pourroit réussir qu'en forçant le parlement à prendre une conduite contraire à ses manières et à ses formes, ce qui est impossible, que par des moyens qui sont encore plus contraires à l'inclination et aux maximes de Monsieur. Le quatrième parti, qui est celui que Son Altesse Royale suit présentement, est celui-là même qui lui cause les peines et les inquiétudes où elle est, parce qu'en tenant quelque chose de tous les autres, il a presque tous les inconvénients de chacun, et n'a à proprement parler les avantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur, je vais déduire mes sentiments sur tous les quatre. Quoique je pusse trouver en mon particulier mes avantages dans le raccommodement avec M. le cardinal, et quoique, d'autre part, je sois si fort déclaré contre lui que mes avis sur tout ce qui le regarde puissent et doivent même être suspects, je ne balance pas à dire à Son Altesse Royale qu'elle ne peut sans se déshonorer prendre de tempérament sur cet article, vu la disposition de tous les parlements, de toutes les villes et de tous les peuples, et qu'elle le peut encore moins avec sûreté, vu la disposition des choses, celle de M. le Prince, etc. Les raisons de ce sentiment sautent aux yeux, et je ne les touche qu'en passant. Je supplie Monsieur de ne me point commander de m'expliquer sur le second parti, qui est celui de s'unir entièrement avec M. le Prince, pour deux raisons, dont la première est que les engagements que j'ai pris en mon particulier et même par son consentement avec la reine, sur ce point, lui devoient donner lieu de croire que mes avis y pourroient être intéressés ; et la seconde est que je suis convaincu que s'il s'étoit résolu à se séparer du parlement, ce qui écheroit à délibérer, ne seroit pas s'il faudroit s'unir à M. le Prince ; mais ce qu'il faudroit que Monsieur fit pour se tenir M. le Prince soumis à lui-même ; et cette soumission de M. le Prince à Son Altesse Royale est une des principales raisons qui m'avoient obligé de lui proposer le tiers-parti sur lequel il faut que je m'explique un peu plus au long, parce qu'il est comme nécessaire de le traiter conjointement avec le quatrième, qui est celui de prendre quelque chose de tous les quatre. M. le Prince a

fait des pas vers l'Espagne, qui ne se peuvent jamais accorder que par miracle avec la pratique du parlement ; et lui ou ceux de son parti en font journellement vers la cour qui s'accordent encore moins avec la constitution présente de ce corps. Monsieur est inébranlable dans la résolution de ne se point séparer de ce corps ; ce qu'il seroit obligé de faire, s'il s'unissoit de tout point avec un prince, qui d'un côté par ses négociations, ou au moins par celles de ses serviteurs avec le Mazarin, donne des défiances continuelles à cette compagnie, et qui l'oblige en même temps une fois ou deux par jour, par sa jonction publique avec l'Espagne, à se déclarer ouvertement contre lui. Il se trouve que Monsieur, dans le même instant qu'il ne peut s'unir avec M. le Prince, par la considération que je viens de vous dire, il se trouve, dis-je, qu'il est obligé d'empêcher que M. le Prince périsse, parce que sa ruine donneroit trop de force au cardinal. Cela supposé, il ne reste plus de choix qu'entre le tiers-parti et celui que Son Altesse Royale suit aujourd'hui. Il est donc à propos, devant que d'entrer dans le détail et dans l'explication du tiers parti, d'examiner les inconvénients et les avantages de ce dernier. Le premier avantage que je remarque est qu'il a l'air de sagesse, ce qui est toujours bon, parce que la prudence est celle de toutes les vertus sur laquelle le commun des hommes distingue moins justement l'essentiel de l'apparent. Le second est que comme il n'est pas décisif, il laisse ou il paroît toujours laisser Son Altesse Royale dans la liberté du choix, et par conséquent dans la faculté de prendre ce qui lui pourra convenir dans le chapitre des accidens. Le troisième avantage de cette conduite est que tant que Monsieur la suivra, il ne renoncera pas à la qualité de médiateur que sa naissance lui donne naturellement, et laquelle toute seule lui peut donner lieu en un moment, pourvu qu'il soit bien pris, de revenir avec bienséance et même avec fruit de tous les pas désagréables à la cour qu'il a faits jusques ici, et qu'il sera peut-être obligé de faire à l'avenir. Voilà, à mon sens, les trois sortes d'utilité qui se peuvent remarquer dans la conduite que Monsieur a prise. Pesons-en les inconvénients : ils se présentent en foule, et ma plume auroit peine à les démêler. Je ne m'arrête qu'au capital, parce qu'il embrasse tous les autres. Son Altesse Royale offense tous les partis en donnant de la force à l'unique avec lequel elle ne veut point de réconciliation, assez apparemment pour abattre le sien propre aussi bien que les autres, et trop

même certainement pour obliger celui de M. le Prince à s'accommoder avec la cour ; et cela justement dans le moment même qu'il lui en donne un prétexte très spécieux, puisqu'il assiste tous les jours aux délibérations d'une compagnie qui condamne ses armes et qui enregistre sans balancer les déclarations contre lui. Monsieur voit et sent plus que personne l'importance de cet inconvénient, mais il croit, au moins en des instants, que la garantie du parlement et de Paris l'en peut défendre en tout cas ; ce que j'ai toujours pris la liberté de lui contester avec tout le respect que je lui dois, parce qu'il ne se peut que le parlement, en continuant à se contenir dans les formes, ne tombe à rien dans la suite d'une guerre civile, et que la ville que Monsieur laisse dans le cours ordinaire de sa soumission au parlement ne courre sa fortune, parce qu'elle suivra sa conduite. C'est proprement cette conduite qui, en dépit de toute la France et même de toute l'Europe, rétablira le cardinal par les mêmes moyens par lesquels elle l'a déjà ramené dans le royaume. Il le vient de traverser avec quatre ou cinq mille aventuriers, quoique Monsieur ait un nombre de troupes considérable, pour le moins aussi bonnes et aussi aguerries que celles qui ont conduit ce ministre à Poitiers ; quoique la plupart des parlements soient déclarés contre lui ; quoiqu'il n'y ait presque pas une grande ville dans l'État de laquelle la cour se puisse assurer ; quoique tous les peuples soient enragés contre le Mazarin. Ceci paraît un prodige, il n'est rien moins ; car qu'y a-t-il de plus naturel quand l'on fait réflexion que ce parlement n'agissant que par des arrêts qui, en défendant les levées et le divertissement des deniers du roi, favorisent beaucoup plus le cardinal qu'ils ne lui font de mal en le déclarant criminel ; quand l'on pense que ces villes dont le branle naturel est de suivre celui du parlement, font justement comme lui, et quand l'on songe que ces gens de guerre n'ont de mouvement que par des ressorts, qui, par la considération des égards que Son Altesse Royale observe vers le parlement, ont une infinité de rapports nécessaires avec un corps dont l'application particulière et la pratique journalière est de condamner ce mouvement ? Il paroît aux étrangers que Monsieur conduit le parlement, parce que cette compagnie déclame comme lui contre le cardinal. Dans le vrai, le parlement conduit Monsieur, parce qu'il sait que Monsieur ne se sert que très médiocrement des moyens qu'il a en main pour nuire au cardinal. L'appréhension de déplaire à ce

corps est l'un des motifs qui l'ont empêché de faire agir ses troupes, et de travailler aussi fortement qu'il le pouvoit à en faire de nouvelles. La même politique voudra qu'il compense la jonction qu'il va faire de ses régiments avec l'armée de M. de Nemours, par la complaisance et même l'approbation qu'il donnera par sa présence à toutes les délibérations que l'on fera, même avec fureur contre leur marche. Ainsi il offensera la reine, il outrera le cardinal, il ne satisfera pas M. le Prince, il ne contentera pas les frondeurs. Il sera agité par toutes ces vues, encore plus qu'il ne l'a été jusqu'ici, parce que les objets qui les lui donnent se grossiront à tous les instants, et la catastrophe de la pièce sera le retour d'un homme dont la ruine est crue si facile que le rétablissement n'en peut être que très honteux. J'ai pris la liberté de proposer à Son Altesse Royale un remède à ces inconvénients, et je l'expliquerai encore en ce lieu pour ne manquer à rien de ce qu'elle m'a commandé de lui déduire. Elle m'a fait l'honneur de me dire plusieurs fois que l'obstacle le plus grand qu'elle trouve à se résoudre à un parti décisif, qu'elle avoue être nécessaire s'il est possible, est qu'elle ne le peut faire par elle-même sans se brouiller avec le parlement, parce que le parlement n'en peut jamais prendre un de cette nature par la raison de l'attachement qu'il a à ses formes, et qu'elle le peut encore moins du côté de M. le Prince, et par cette même considération et par celle de la juste défiance qu'elle a des différentes cabales, qui ne partagent pas, mais qui divisent son parti. Ces deux vues sont assurément très sages et très judicieuses, et ce sont celles qui m'avoient obligé de proposer à Monsieur un moyen qui me paroissoit presque sûr pour remédier aux deux inconvénients que l'on ne peut nier être très considérable et très dangereux. Ce moyen étoit que Monsieur formât un tiers-parti composé des parlements et des grandes villes du royaume, indépendant et même séparé, par profession publique, des étrangers et de M. le Prince même, sous le prétexte de son union avec eux. L'expédient qui me paroissoit propre à rendre ce moyen possible étoit que Monsieur s'expliquât, dans les chambres assemblées, clairement et nettement de ses intentions, en disant à la compagnie que la considération qu'il avoit eue jusqu'ici pour elle l'avoit obligé d'agir contre ses vues, contre sa sûreté, contre sa gloire ; qu'il louoit son intention ; mais qu'il la prioit de considérer que la conduite ambiguë qu'elle produisoit anéantiroit celle à laquelle tout le royaume conspiroit contre

le cardinal Mazarin ; que ce ministre, qui étoit l'objet de l'horreur de tous les peuples, triomphoit de leurs haines avec quatre ou cinq mille hommes, qui l'avoient conduit en triomphe à la cour ; parce que le parlement donnoit tous les jours des arrêts en sa faveur au moment même qu'il déclamoit avec le plus d'aigreur contre lui ; que lui, Monsieur, étoit demeuré par la complaisance qu'il avoit pour ce corps dans des ménagements qui avoient en leur manière contribué aux mêmes effets ; que le mal augmentant, il ne pouvoit plus s'empêcher d'y chercher des remèdes ; qu'il n'en manquoit pas, mais qu'il étoit bien aise de les concerter avec la compagnie, qui devoit aussi de son côté prendre une bonne résolution et se fixer pour une bonne fois aux moyens efficaces de chasser le Mazarin, puisqu'elle avoit jugé tant de fois que son expulsion étoit de la nécessité du service du roi ; que l'unique moyen pour y parvenir étoit de bien faire la guerre, et que pour la bien faire il la falloit faire sans scrupule ; que le seul qu'il prétendoit dorénavant d'y conserver étoit celui qui regardoit les ennemis de l'État, avec lesquels il déclaroit qu'il ne vouloit ni union, ni même commerce ; qu'il ne prétendoit pas qu'on lui eût grande obligation de ce sentiment parce qu'il sentoit ses forces et qu'il connoissoit qu'il n'avoit aucun besoin de leurs secours ; que par cette considération, et encore plus par celle du mal que la liaison avec les étrangers peut toujours faire à la couronne, il n'approuvoit ni ne concouroit à rien de ce que M. le Prince avoit fait à cet égard ; mais qu'à la réserve de cet article il étoit résolu de ne plus garder de mesures et de faire comme lui ; de lever des hommes et de l'argent ; de se rendre maître du bureau, de se saisir dès deniers du roi et de traiter comme ennemis ceux qui s'y opposeroient, en quelque forme et manière que ce pût être. Je croyois que Son Altesse Royale pouvoit ajouter que la compagnie n'ignoroit pas que le peuple de Paris étant aussi bien intentionné pour lui qu'il l'étoit, il lui étoit plus aisé d'exécuter ce qu'il lui proposoit que de le dire ; mais que la considération qu'il avoit pour elle faisoit qu'il vouloit bien lui donner part de sa résolution devant que de la porter à l'Hôtel-de-Ville, où il étoit résolu de la déclarer dès l'après-dinée, et d'y délivrer en même temps ses commissions. Je supplie Monsieur de se ressouvenir que lorsque je lui proposai ce parti, je pris la liberté de l'assurer sur ma tête que ce discours étant accompagné des circonstances que je lui marquai en même temps, c'est-à-dire

d'assemblée de noblesse, de clergé, du peuple, ne recevoit pas un mot de contradiction. J'allai plus loin, et je me souviens que je lui dis que le parlement qui n'y donneroit le premier jour que par étonnement, y donneroit le second du meilleur de son cœur. Les compagnies sont ainsi faites, et je n'en ai vu aucune dans laquelle trois ou quatre jours d'habitude ne fassent recevoir pour naturel ce qu'elles n'ont même commencé que par contrainte. Je représentai à Monsieur que quand il auroit mis ses affaires en cet état, il ne devoit plus craindre que le parlement se séparât de lui ; il ne pourroit plus appréhender d'être livré à la cour par les négociations des différentes cabales du parti des princes, puisque ceux qui dans le parlement étoient dans les intérêts de la cour en auroient un trop personnel et trop proche pour laisser pénétrer leurs sentiments, et puisque M. le Prince seroit lui-même si dépendant de Son Altesse Royale que son principal soin seroit de le ménager. Car il n'y auroit, à mon opinion, aucun lieu d'appréhender qu'il se fût raccommo'dé à la cour si Monsieur eût pris ce parti, vu l'état des choses, la force de celui de Monsieur, la déclaration du public et les mesures secrètes que Son Altesse Royale eût pu avec lui. Elle sait mieux que personne si elle n'est pas maîtresse absolue de Paris, et si, quand il lui plaira de parler décisivement en fils de France, et en fils de France qui est et qui se sent chef d'un grand parti, il y a un seul homme dans le parlement et dans l'Hôtel-de-Ville qui ose, je ne dis pas lui résister, mais le contredire. Elle n'aura pas sans doute oublié que je lui avois proposé en même temps des préalables pour le dehors qui n'étoient ni éloignés ni difficiles ; le ralliement du débris des troupes de M. de Montrose, le licenciement de celles de Neubourg, la déclaration de huit ou dix des plus grandes villes du royaume. Monsieur n'a pas voulu entendre à ce parti parce qu'il le croit d'une suite trop dangereuse pour l'État. Dieu veuille que celui qu'il a pris ne lui soit pas plus périlleux, et que la confusion où apparemment elle le jettera ne soit pas plus à craindre que la commotion dans laquelle il y auroit un fils de France au gouvernail. J'avois dans Paris trois cents officiers à moi, et le vicomte de Lamet avoit ménagé deux mille chevaux du licenciement de Neubourg. J'étois encore assuré des villes de Troyes, de Limoges, de Marville, de Senlis et de Toulouse. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet des livres en moins de deux heures. Je le lus à Monsieur en présence de M. le

président de Bellièvre, qui l'approuva et l'appuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soutenant que sans un fracas de cette nature (c'est ainsi qu'il l'appela), il empêcheroit bien que le parlement ne se déclarât contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il appréhendoit plus que toutes choses, parce qu'il y alloit joindre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef : car je soutins toujours à Monsieur, avec le président de Bellièvre qui étoit de mon avis, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'empêcher que le parlement ne procédât à l'exécution de la déclaration contre M. le Prince, quoiqu'il eût donné arrêt par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, jusqu'à ce que le cardinal fût hors du royaume. Car la cour trouva si peu de jour à cette exécution du côté du parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuèrent beaucoup à sa perte ; car ils l'endormirent et ils ne le sauvèrent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation touchant ma promotion au cardinalat, de cette promotion qui se fit en effet justement en ce temps-là.

Monsieur qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti qui, en rompant toutes les mesures avec la cour, feroit assurément révoquer ma nomination. Je lui répondis que j'étois à l'heure qu'il étoit cardinal, ou que je ne le serois de longtemps ; mais que je le suppliois d'être persuadé que, quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes sentiments, parce que je les lui disois pour son service, et nullement pour mes intérêts. « Et vous n'avez, Monsieur, ajoutai-je, pour vous bien persuader de cette vérité, qu'à vous ressouvenir, s'il vous plait, que le propre jour que la reine m'a nommé, je lui ai déclaré à elle-même que je ne quitte-rois jamais votre service, en vous donnant le conseil que je croirois le plus conforme à votre gloire. Je crois que je lui tiens aujourd'hui fidèlement ma parole : et pour vous le faire voir, je supplie très humblement Votre Altesse Royale de lui envoyer le mémoire que je viens d'écrire. »

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille

honnêtetés. Il jeta le mémoire dans le feu, et il sortit du cabinet tout aussi aheuré, me dit à l'oreille le président de Bellière, qu'il y étoit entré.

Je vous viens de dire que j'avois répondu à Monsieur que j'étois cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le serois de longtemps. Je ne m'étois trompé que de peu ; car je le fus effectivement cinq ou six jours après (le 18 février 1652). J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de février, par un courrier que le grand-duc me dépêcha. Je vous dirai comme la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyée que j'ai fait, et par la longueur de ce dernier mémoire, et par celle du discours de Monsieur à M. Damville, qui sont remplis de mille circonstances que vous aurez déjà trouvées comme semées dans les différents endroits de cet ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux et presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux historique, dans lequel il semble que tous les membres n'aient pu avoir aucuns mouvements qui leur fussent naturels, et même qui ne fussent contraires les uns aux autres ; j'ai cru qu'il étoit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matière qui m'obligeât de les ramasser toutes ensemble, afin que vous puissiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étoit que répandu dans les lieux différents, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais démêler, que l'assemblage des raisonnements et des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu dans le premier volume de cette histoire, que j'avois envoyé à Rome l'abbé Charrier, qui trouva la face de cette cour tout à fait changée, par la retraite plutôt que par la disgrâce de la signora Olimpia (Maldachini Panfilio), belle-sœur du pape Innocent (J. B. Panfilio), qui s'étoit laissé toucher à des manières de réprimande, que l'Empereur, à l'instigation des jésuites, lui avoit fait faire par son nonce de Vienne. Il ne voyoit plus la signora ; et il soulageait le cruel ennui que l'on a toujours cru qu'il en avoit, par des conversations assez fréquentes avec la princesse, femme de son neveu, qui, quoique très spirituelle, n'approchoit pas du génie de la signora, mais qui en récompense étoit beaucoup plus jeune et beaucoup plus belle. Elle s'acquît effectivement du pouvoir sur son esprit, et au point que

la signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui, en donnant encore de nouvelles lumières à son esprit déjà extrêmement éclairé et habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du pape, et de rentrer dans sa première faveur. Ma nomination tomba justement dans le temps où celle de madame la princesse de Rossane étoit la plus forte ; et il parut en cette occasion que la fortune voulut réparer la perte que j'avois faite en la personne de Pancirolle. C'est le seul endroit de ma vie où je l'ai trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raisons pour lesquelles j'avois lieu de croire que madame la princesse de Rossane me le pouvoit être, et sans comparaison davantage que la signora Olimpia, qui ne faisoit rien qu'à force d'argent, et vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un chapeau. L'abbé Charrier trouva à Rome tout ce que j'y avois espéré de madame de Rossane, et le premier avis qu'elle lui donna, fut de se défier au dernier point de l'ambassadeur, qui joignoit aux ordres secrets que la cour lui avoit donnés contre moi, la passion effrénée qu'il avoit lui-même pour la pourpre. L'abbé Charrier profita très habilement de cet avis : car il joua toujours l'ambassadeur en lui témoignant une confiance abandonnée, et en lui faisant voir en même temps la promotion très éloignée. La haine que le pape avoit conservée depuis longtemps pour la personne de M. le cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, et l'intérêt de monsignor Chigi, secrétaire d'état, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet. Il étoit assuré du chapeau pour la première promotion, et il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monsignor Azolini, qui étoit secrétaire des brefs, et qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de son mépris pour le cardinal et de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le bailli de Valancey fut amusé ; et il ne fut pas même averti de la promotion qu'après qu'elle fut faite. Le pape Innocent m'a dit qu'il savoit de science certaine qu'il avoit dans sa poche la lettre du roi pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la dernière nécessité, et à l'entrée du consistoire où les cardinaux seroient déclarés ; et l'abbé Charrier m'avoit dépêché deux courriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, et que j'ai su depuis par Champfleury, capitaine des gardes de M. le cardinal, c'est qu'aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda à

lui Champfleury d'aller chez la reine en diligence, et de la conjurer de sa part de se contraindre et d'en faire paroître de la joie.

Je ne puis m'empêcher dans cet endroit de rendre honneur à la vérité, et de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poste où j'étois de l'attendre, et que ce petit délai de trois ou quatre mois, que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit données, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre offensive à l'abbé Charrier, sur un ton qui n'étoit assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable pour le style, de toutes celles que j'aie jamais faites (je l'ai cherchée pour l'insérer ici, et je ne l'ai pu trouver). La sagesse de l'abbé Charrier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement; parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte; je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprends le fil de ma narration.

J'en étois demeuré, ce me semble, au 16 février de l'année 1652. Il y eut le lendemain 17, une assemblée des chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau raccourci, ce qui se passa dans toutes celles qui furent même assez fréquentes depuis ce jour jusques au premier d'avril. Monsieur y prit d'abord la parole pour représenter à la compagnie que la lettre du roi qui y avoit été lue le 15, et qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noircissoit dans l'esprit de la reine; que les gens de guerre que M. de Nemours amenoit étoient des Allemands, auxquels l'on ne pouvoit pas donner ce nom, etc. Voilà ce qui occupa proprement toutes les assemblées dont je vous viens de parler. Le président de Bailleul qui présidoit, les commençant presque toutes par l'exagération de la nécessité de délibérer sur la lettre de Sa Majesté; les gens du roi concluant toujours à commander aux communes de courre sus aux troupes de M. de Nemours, et Monsieur ne se lassant point de soutenir qu'elles n'étoient point espagnoles, et qu'après la déclaration qu'il faisoit, qu'aussitôt que le cardi-

nal seroit hors du royaume, elles se mettroient à la solde du roi, il étoit fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contestation recommençoit presque tous les jours, même à différentes reprises; et il est vrai, comme je vous viens de le dire, que Monsieur en éluda toujours la délibération. Mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, et qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui avoit soutenu qu'il n'auroit pas, qu'il ne voulut pas seulement examiner si ce qu'il avoit lui suffisoit; c'est-à-dire qu'il ne distingua pas assez entre la connivence et la déclaration du parlement. Le président de Bellièvre lui dit très sagement, douze ou quinze jours après la conversation dont je vous viens de parler, que lorsque l'on a à combattre l'autorité royale... (*Sic*) peut être très pernicieuse par l'événement; il lui expliqua ce dictum très sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil. Hors la contestation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces assemblées des chambres qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lut en quelques-unes les réponses que la plupart des parlements de France firent, en ce temps-là, à celui de Paris, toutes conformes à ses intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des arrêts qu'ils avoient rendus contre le cardinal. L'on employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds destinés au paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville et des gages des officiers. On résolut dans celle du 13 mars, de faire, sur ce sujet, une assemblée des cours souveraines dans la chambre de Saint-Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le premier mars, et parce que le cérémonial romain ne permet pas aux cardinaux de se trouver en aucunes cérémonies publiques, jusques à ce qu'ils aient reçu le bonnet, et parce que cette dignité ne donnant aucun rang au parlement, que lorsqu'on y suit le roi, la place que je n'y pouvois avoir en son absence que comme coadjuteur, qui est au dessous de celle des ducs et pairs, ne se fût pas bien accordée avec la prééminence de la pourpre.

Je vous confesse que j'eus une joie sensible d'avoir un prétexte et même une raison de ne me plus trouver à ces assemblées, qui, dans la vérité, étoient devenues des cohues, non pas seulement ennuyeuses, mais insupportables. Je vous ferai voir que dans la suite elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrément, après que j'aurai touché le plus légèrement qu'il me sera possible, un petit

détail qui concerne Paris, et quelque chose en général de ce qui regarde la Guienne.

Vous vous pouvez ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigny dans le premier volume de cet ouvrage, et que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine un peu après que le roi eut été déclaré majeur. Il ne trouva pas le secret de s'y savoir ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en récompense, et au point qu'il revint à Paris aussitôt qu'il en eut un prétexte ; et ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faisais auprès de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naissance, car il étoit de la maison de ces puissants et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avoit de l'esprit et du savoir-faire, mais il s'étoit trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il étoit attaché à M. le Prince ; il avoit à Paris sa principale correspondance ; et son principal soin fut, au moins à ce qu'il m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité il recourut à M. de Chavigny, qui revint à Paris en diligence, ou par cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan, qui y arriva dans ce temps-là, très satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eût été fort médiocre, se joignit à eux pour ce même effet. Ils m'attaquèrent en forme, comme fauteur couvert du Mazarin ; et pendant que leurs émissaires gagnaient ceux de la lie du peuple qu'ils pouvoient corrompre par argent, ils n'oublièrent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étoient appuyées de toute l'intrigue du cabinet, dans laquelle Rarai, Beloi et Goulas, partisans de M. le Prince, n'étoient pas ignorants. J'éprouvai, en cette rencontre, que les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures. Celles que ces messieurs tirèrent de ma promotion au cardinalat, furent que je n'avois obtenu le chapeau que par le moyen des grands engagements que j'avois pris avec la cour. Ils agirent sur ce principe ; ils me déchirèrent auprès de Monsieur sur ce titre. Comme il en savoit la vérité, ils'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit au lieu de m'y perdre ; parce qu'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué ; et vous allez voir le piège que les attaquants se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je disois un jour à Monsieur que je ne concevois pas comme il ne se lassoit pas de

toutes les sottises qu'on lui disoit tous les jours contre moi, sur le même ton, et il me répondit en ces propres termes : « Ne comptez-vous pour rien le plaisir que l'on a à connoître tous les matins la méchanceté des gens couverte du nom de zèle, et tous les soirs leurs sottises déguisées en pénétration ? » Je dis à Monsieur que je recevois cette parole avec respect, et comme une grande et belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher des grands princes.

Ce que les serviteurs de M. le Prince faisoient contre moi parmi le peuple faillit à me coûter plus cher. Ils avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes, en ce temps-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parce qu'ils n'osoient paroître devant la nombreuse suite de gentilhommes et de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçu le bonnet, que les cardinaux françois ne prennent que de la main du roi, à qui le courrier du pape est dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher en public qu'*incognito* selon les règles du cérémonial ; et ainsi lorsque j'allois au Luxembourg, c'étoit toujours dans un carrosse gris et sans livrées, et je montois même dans le cabinet des livres par le petit degré, qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand escalier et le grand appartement. Un jour que j'y étois avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avoit dans la cour une assemblée de deux ou trois cents de ces criailleurs, qui disoient que je trahissois Monsieur, et qu'ils me tueroient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle. Je le remarquai, et l'exemple du maréchal de Clermont, assommé entre les bras du dauphin, qui, tout au plus, ne pouvoit pas avoir eu plus de peur que j'en voyois à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoiqu'il parût plus hasardeux ; parce que je ne doutai point que la moindre apparence que Son Altesse Royale laisseroit échapper à la frayeur, ne me fit assassiner ; et parce que je doutai encore moins que l'appréhension de déplaire à ceux qui crioient contre le Mazarin, dont il redoutoit le murmure jusques au ridicule, joint à son naturel qui craignoit tout, ne lui en fit donner beaucoup plus qu'il n'en falloit pour me perdre. Je lui dis que je le suppliois de me laisser faire, et qu'il verroit dans peu quel mépris l'on devoit faire de ces canailles achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses gardes ; mais d'une manière à me faire connoître que je lui faisois fort bien ma cour de

ne les pas accepter. Je descendis, quoique M. le maréchal d'Estampes se fût jeté à genoux devant moi pour m'en empêcher ; je descendis , dis-je, avec Château-Renaut et d'Haqueville , qui étoient seuls avec moi , et j'allai droit à ses séditieux , en leur demandant qui étoit leur chef. Un gueux d'entr'eux qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau , me répondit insolemment : « C'est moi. » Je me tournai du côté de la rue de Tournon , en disant : « Gardes de la porte, que l'on me pendre ce coquin à ces grilles. » Il me fit une profonde révérence ; il me dit qu'il n'avoit pas cru manquer au respect qu'il me devoit ; qu'il étoit venu seulement avec ses camarades pour me dire que le bruit couroit que je voulois mener Monsieur à la cour , et le raccommoder avec le Mazarin ; qu'ils ne le croyoient pas ; qu'ils étoient mes serviteurs, et prêts à mourir pour mon service, pourvu que je leur promisse d'être toujours bon frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner ; mais je n'avois pas besoin de cette escorte pour le voyage que j'avois résolu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long , car madame de la Vergne , mère de madame de La Fayette, et qui avoit épousé en secondes nocès le chevalier de Sévigné, logeoit où loge présentement madame sa fille. Cette madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond , mais intéressée au dernier point , et plus susceptible de vanité pour toutes sortes d'intrigues sans exception , que femme que j'aie jamais connue. Celle dans laquelle je lui proposai ce jour-là de me rendre de bons offices étoit d'une nature à effaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protestations de bonnes intentions et d'honnêtetés , qu'il ne fut pas rebuté : mais aussi ne fut-il reçu que sous les promesses solennelles que je fis de ne prétendre jamais qu'elle étendît les services que je lui demandois au-delà de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, et l'on se sut même très bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre dans la suite le commerce que j'avois avec madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît , ne devoit être que tout spirituel et tout angélique ; car c'étoit celui de mademoiselle de la Loupe , que vous avez vue depuis sous le nom de madame d'Olonne. Elle m'avoit fort plu quelques jours auparavant, dans une petite assemblée qui s'étoit faite dans le

cabinet de Madame ; elle étoit jolie , elle étoit belle , elle étoit précieuse par son air et par sa modestie. Elle logeoit tout proche de madame de la Vergne ; elle étoit amie intime de mademoiselle sa fille ; elles avoient même percé une porte par laquelle elles se voyoient sans sortir du logis. L'attachement que M. le chevalier de Sévigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans sa maison et ce que je savois de (l'adresse) de sa femme, contribuèrent beaucoup à mes espérances. Elles se trouvèrent fort vaines par l'événement ; car bien que l'on ne m'arrachât pas les yeux ; bien que l'on ne m'étouffât pas à force de m'interdire les soupirs ; bien que je m'aperçusse à de certains airs que l'on n'étoit pas fâché de voir la pourpre soumise, toute armée et toute éclatante qu'elle étoit, l'on se tint toujours sur un pied de sévérité , ou plutôt de modestie qui me lia la langue , quoiqu'elle fût assez libertine ; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu mademoiselle de la Loupe , et qui n'ont ouï parler que de madame d'Olonne. Cette historiette , comme vous voyez , n'est pas trop à l'honneur de ma galanterie. Je passe pour un moment aux affaires de Guienne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai que fort légèrement ce qui se passa en ce pays-là, et simplement, autant qu'il est nécessaire de le faire pour vous faire mieux entendre ce qui y a eu du rapport du côté de Paris. Je ne vous puis pas même assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes, et ce seroit avec une joie sensible que j'en relèverois et que j'en honorerois cet ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, et il l'auroit fait, à mon sens, si l'inclination et la facilité qu'il a à faire des merveilles n'étoient égalées par l'aversion et par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le comte d'Harcourt commandoit les armées du roi en Guienne , et qu'il y avoit les troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marsin avoit amené de Catalogne, qui ne faisoit pas un corps assez considérable pour se pouvoir opposer à celles du roi. M. le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires par sa seule personne. Vous avez vu ci-

dessus qu'il s'étoit saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le prince de Tarente. Il retourna en Guienne et se campa auprès de Bourg. Le comte d'Harcourt l'y suivit et détacha le chevalier d'Aubeterre pour le reconnoître. Ce chevalier fut repoussé par le régiment de Balthazar, qui donna le temps à M. le prince de se poster sur une hauteur où il fit paroître son corps si grand, quoiqu'il fût si petit, que le comte d'Harcourt ne l'y osa pas attaquer. Il se retira à Libourne après cette action qui fut d'un très grand capitaine. Il y laissa quelque infanterie et il alla à Bergerac, place fameuse par les guerres de religion, et il fit travailler à en relever les fortifications. M. de Saint-Luc, lieutenant de roi en Guienne, crut qu'il pourroit surprendre M. le prince de Conti, qui étoit logé avec de nouvelles troupes à Caude-Coste; et il s'avança de ce côté-là avec deux mille hommes de pied et sept cents chevaux, composés des meilleurs qui fussent dans l'armée du roi. Il fut surpris lui-même par M. le Prince, qui fut averti de son dessein et qui vint au milieu de ses quartiers avant qu'il eût eu la première nouvelle de sa démarche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il se posta sur une hauteur sur laquelle on ne pouvoit aller que par un défilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher, cependant que M. le Prince attendoit trois canons qu'il avoit mandés d'Agen. Il en avoit un pressant besoin; car il n'avoit en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le prince de Conti, que cinq cents hommes de pied et deux mille chevaux, tous gens de nouvelle levée. La foiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion: car elle lui donna de la vanité; et c'est, je crois, la seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur que sa présence pourroit inspirer aux ennemis les pourroit ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers qui leur rapportèrent qu'il étoit là en personne. Il les chargea en même temps; ils plièrent d'abord, et l'on peut dire qu'il les renversa moins par le choc de ses armes que par le bruit de son nom. La plupart de l'infanterie se jeta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les régiments de Champagne et de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, et ils donnèrent le temps à M. le comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son artillerie et ses bagages à Agen; il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; et ensuite, sur le

solt, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui MM. de la Rochefoucault, de Marsin et de Montespan pour observer les desseins de M. le comte d'Harcourt, qui laissa, de son côté, quelques troupes au siège de Staffort, ce me semble, et de la Plume, et qui, avec les autres, fit attaquer quelques fortifications que l'on avoit commencées à l'un des faubourgs d'Agen par MM. de Lislebonne, le chevalier de Créqui et Coudray-Montpensier. Ils se signalèrent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince; mais il furent repoussés avec une vigueur extraordinaire, et le comte d'Harcourt s'alla consoler de sa perte par la prise de ces deux ou trois petites places dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince, qui avoit fait dessein de revenir à Paris pour les raisons que je vous vais dire, se résolut de laisser pour commander en Guienne M. le prince de Conti et M. de Marsin, en qualité de lieutenant général sous son frère; mais il crut qu'il seroit à propos, devant qu'il partit, de s'assurer tout-à-fait d'Agen, qui s'étoit à la vérité déclaré pour lui; mais qui, n'ayant point de garnison, pouvoit à tous les moments changer de parti. Il gagna les jurats, qui consentirent qu'il fit entrer dans la ville le régiment de Conti. Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces magistrats, se souleva et il fit des barricades. M. le Prince dit qu'il courut plus de fortune, en cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, et ce que je m'en puis remettre est que MM. de la Rochefoucault, de Marcillac et de Montespan haranguèrent dans l'Hôtel-de-Ville et qu'ils calmèrent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

MM. de Rohan, de Chavigny et de Gaucourt le pressoient, par tous les courriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des provinces qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui étoit en tout sens la capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses lettres que je surpris. Ces messieurs étoient persuadés que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejetoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagements que le poste où j'étois à Paris l'obligeoit d'avoir pour moi. Il m'a confessé quelquefois; parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte en certaines occasions; et il y en eut même où il me força, à force de me persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui représentai plusieurs

fois qu'il feroit tant par ses journées qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris, qui étoit de toutes les choses du monde celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le présent touche toujours sans comparaison davantage les âmes foibles que l'avenir même le plus proche, il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvoit dans le moment même à rejeter sur moi les murmures et les plaintes que ses ministres lui faisoient sur mille chefs, à tous les instants. Ces ministres, qui se trouvèrent bien plus fatigués que satisfaits de ses méchantes défaites, pressèrent M. le Prince au dernier point d'accourir lui-même au besoin pressant, et leurs instances furent puissamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même temps de M. de Nemours, et qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra, en ce temps-là, sans aucune résistance dans le royaume, toutes les troupes du roi étant divisées; et quoique M. d'Elbeuf et MM. d'Aumont, Digbi et de Vaubecourt en eussent à droite et à gauche, il pénétra jusqu'à Mantes et il y passa la Seine sur le pont qui lui fut livré par M. le duc de Sully, gouverneur de la ville et mécontent de la cour, parce que l'on avoit ôté les sceaux à M. le chancelier son beau-père. Il campa à Houdan et il vint à Paris avec M. de Tavannes, qui commandoit ce qu'il avoit conservé de troupes de M. le Prince, et Clinchamp, qui étoit officier général dans les étrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit : car si elle eût marché sans s'arrêter et que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté et eût fort embarrassé la marche du roi. Tout contribua à ce retardement : l'incertitude de Monsieur, qui ne pouvoit se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; l'amour de madame de Montbazon, qui amusoit à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui étoit bien aise de montrer son bâton de général à madame de Châtillon; et la fausse politique de Chavigny, qui croyoit qu'il seroit beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouiroit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes. Ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissy, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens. Je ne tins pas le ças secret à Monsieur, qui en

fut fort piqué. Je pris ce temps pour le supplier de trouver bon que je fisse voir en sa présence à ces messieurs qu'ils n'étoient point en état d'éblouir des yeux sans comparaison moins forts en tous sens que les siens. Comme il me voulut faire expliquer, on vint lui dire que MM. de Beaufort et de Nemours étoient dans sa chambre. Je l'y suivis, quoique ce ne fût pas ma coutume, parce que je n'avois pas encore le bonnet ; et comme on entra en conversation publique, car il y avoit du monde jusques à y faire foule, je mis mon chapeau sur ma tête aussitôt qu'il eut mis le sien. Il le remarqua, et à cause de ce que je venois de lui dire, et à cause que je ne l'avois jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandât toujours. Il en fut très aise, et il affecta d'entretenir la conversation plus d'une grosse heure ; après laquelle il me prit en particulier et me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fût bien en colère : car je crois qu'il y avoit dans sa chambre plus de cinquantes écharpes rouges, sans les isabelles. Cette colère dura tout le soir, car il me dit le lendemain que Goulas, secrétaire de ses commandements et intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire, avec un grand empressement, que tous les officiers étrangers prenoient de grands ombrages des longues conversations que j'avois avec lui, il l'avoit rebuté avec une fort grande aigreur, en lui disant : « Allez au diable, vous et vos officiers étrangers ; s'ils étoient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils seroient à leurs postes, et ils ne s'amuseroient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris. » Ils partirent enfin, et en vérité, plus par mes instances que par celles de Chavigny, qui croyoit toujours que je n'oubliois rien pour les retarder : car Monsieur répara bientôt, même avec soin, ce qu'il avoit laissé échapper dans la colère ; parce qu'il lui convenoit (au moins se l'imaginait-il ainsi) de me faire servir de prétexte quelquefois à ce qu'il faisoit, et presque toujours à ce qu'il ne faisoit pas. Vous verrez quelle marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à Orléans dans ce même temps.

Il ne se pouvoit pas que cette importante ville ne fût très dépendante de Monsieur, étant son apanage, et de plus, ayant été quelque temps son plus ordinaire séjour. De plus, M. le marquis de Sourdis, qui en étoit gouverneur, étoit dans ses intérêts. Monsieur y avoit envoyé outre cela M. le comte de Fiesque pour s'opposer aux efforts que M. Legras, maître de requêtes, faisoit

pour persuader aux habitants d'ouvrir leurs portes au roi, à qui, dans la vérité, elles eussent été d'une fort grande utilité. MM. de Beaufort et de Nemours, qui en voyoient encore de plus près la conséquence, parce qu'ils avoient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monsieur qu'il y avoit dans la ville une faction très puissante pour la cour, et que sa présence y étoit très nécessaire. Vous croyez facilement qu'elle l'étoit encore beaucoup plus à Paris. Monsieur ne balança pas un moment, et tout le monde sans exception fut d'un même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller : ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, mais encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit à sa conduite. Je me souviens qu'il le dit le jour qu'elle prit congé de lui : « Cette chevalerie seroit bien ridicule, si le bon sens de mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la soutenoit. » Ces deux dames allèrent effectivement avec elle, aussi bien que M. de Rohan et MM. de Croissy et de Bermont, conseillers du parlement. Patru disoit, un peu trop librement, que comme les murailles de Jéricho étoient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriraient au son des violons. M. de Rohan passoit pour les animer un peu trop violemment. Enfin tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut effectivement très grande : car quoique le roi fût très proche avec des troupes, et que M. Molé, garde des sceaux et premier président, fût à la porte, qui demandoit à entrer de sa part, elle passa l'eau dans un petit bateau ; elle obligea les bateliers, qui sont toujours en nombre sur le port, de démurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis fort longtemps ; et elle marcha avec le concours et l'acclamation du peuple droit à l'Hôtel-de-Ville, où les magistrats étoient assemblés pour délibérer si l'on recevoit M. le garde des sceaux. Vous pouvez croire ce qu'elle décida. MM. de Beaufort et de Nemours la vinrent rejoindre aussitôt, et ils résolurent avec elle de se saisir ou de Lorris ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont toutes deux des ponts sur la rivière de Loire. Celui de Gien fut vivement attaqué par M. de Beaufort ; mais il fut encore mieux défendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'armée du roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le maréchal d'Hoquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le baron de Sirot, homme de réputation, et qui y servoit de lieu-

tenant général. Il se vantoit, et je crois avec vérité, qu'il avoit fait le coup de pistolet avec le grand Gustave, roi de Suède, et le brave Christian, roi de Danemarck.

M. de Nemours, qui avoit naturellement et aversion et mépris pour M. de Beaufort, quoique son beau-frère, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme s'il avoit été cause que le dessein sur Gien n'eût pas réussi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiselle : un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légèrement, au moins à ce que l'on disoit en ce temps-là, avoir reçu, produisit un prétendu soufflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai ouï dire à des gens qui y étoient présents, qu'en imagination. C'étoit au moins un de ces soufflets problématiques dont il est parlé dans les petites lettres du Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette querelle ; et après une grande contestation qui n'avoit pas servi à en adoucir les commencements, il fut résolu que l'on iroit à Montargis, poste important dans la conjoncture, parce que de là l'armée des princes, qui seroit ainsi entre Paris et le roi, pourroit donner la main à tout. M. de Nemours, qui souhaitoit avec passion de pouvoir secourir Mouron, opiniâtra longtemps qu'il seroit mieux d'aller passer la rivière de Loire à Blois, pour prendre par les derrières l'armée du roi, qui par la crainte d'abandonner trop pleinement les provinces de delà à celle de Monsieur, auroit encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvoit par l'obstacle que Montargis lui pouvoit mettre. L'autre avis l'emporta dans le conseil de guerre, et par le nombre et par l'autorité de Mademoiselle ; et j'ai ouï dire même aux gens du métier qu'il le devoit emporter par la raison ; parce qu'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui auroit été proche de Paris aux forces du roi, dont l'on voyoit clairement que l'unique dessein étoit de s'en approcher, ou pour gagner la capitale, ou pour l'ébranler. Chavigny en parla à Monsieur en ces propres termes en présence de Madame, qui me le redit le lendemain ; et je ne comprends pas sur quoi se sont pu fonder ceux qui ont voulu s'imaginer qu'il y eût de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir qu'il n'eût pas déferé aux conseils des serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment ; et Goulas pestoit même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui vent, ce disoit-il, sau-

ver Mouron et perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince.

Je vous ai déjà dit que ceux qui agissoient pour ses intérêts auprès de Monsieur le pressoient de revenir à Paris, et que leurs instances furent fortement appuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir, ou plutôt à réparer par sa présence, ce que l'incapacité et la mésintelligence de MM. de Beaufort et de Nemours diminoient du poids que la valeur et l'expérience des troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverser presque tout le royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que MM. de la Rochefoucault, de Marsillac, le comte de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville, et un autre, du nom duquel je ne me souviens pas. Il passa avec une extrême diligence le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnois. Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-sur-Loire par Sainte-Maure, pensionnaire du cardinal, qui le suivit avec deux cents chevaux, sur un avis que quelqu'un, qui avoit reconnu Guitaut, en donna à la cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques officiers de ses troupes, qui étoient en garnison à Loris, et il fut reçu de toute l'armée avec toute la joie que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha de là Gourville à Monsieur, pour lui rendre compte de sa marche et pour l'assurer qu'il seroit à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée, fatiguée jusques à la dernière extrémité par l'ignorance de ses généraux, l'y retinrent davantage ; et de plus il n'a jamais eu de peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il parut, au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de M. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'étoit pas le bon ; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit sans coup férir ; Maudreville, qui s'étoit jeté dans le château avec huit ou dix gentilshommes et deux cents hommes de pied, l'ayant rendu d'abord. Il y laissa quelque garnison, et il marcha sans perdre un moment droit aux ennemis, qui étoient dans des quartiers séparés. Le roi étoit à Gien, M. de Turenne avoit son quartier général à Briare, et celui de M. d'Hocquincourt étoit à Bléneau.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étoient dispersées dans les villages, il s'avança vers Château-Renault, et il

tomba comme un foudre au milieu de tous ses quartiers. Il tailla en pièces tout ce qui étoit de cavalerie de Maine, de Roques-Epines, de Beaujeu, de Bourlemont et de Moret, qui essayoient de gagner le logement des dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força ensuite, l'épée à la main, les quartiers mêmes des Dragons, cependant que Tavannes traitoit de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusques à Bléneau, où il trouva M. le maréchal d'Hoquincourt en bataille, avec sept cents chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui, dans l'obscurité de la nuit, s'étoient engagés et divisés, et qui de plus, malgré les efforts de leur commandant, s'amusoient à piller un village. M. le Prince les rallia et les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, et quoiqu'il fût obligé par la grande résistance qu'il trouva, de tenir bride en main à la première charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement; et au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hoquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, et MM. de Beaufort, de la Rochefoucault et de Tavannes s'y signalèrent. M. de Turenne, qui avoit averti dès le matin le maréchal d'Hoquincourt que ses quartiers étoient trop séparés et trop exposés, et que M. d'Hoquincourt avoit averti le soir, que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare, et se mit en bataille auprès d'un village, qui s'appelle, ce me semble, Oucoi. Il jeta cinquante chevaux dans un bois qui se trouvoit entre lui et les ennemis, et par lequel on ne pouvoit passer sans défilé. Il les en retira aussitôt pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces cinquante maîtres eût été un signe d'effroi. Son stratagème lui réussit : car M. le Prince jeta effectivement dans le bois trois ou quatre cents chevaux, qui à la sortie furent renversés par M. de Turenne, et qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'infanterie, qui arrêta sur eux ceux qui les suivoient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derrière le bois : il y mit son artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des princes, et entre autres Maré, frère du maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, et qui servoit de lieutenant général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, et sur le soir chacun se retira dans son camp. Il est difficile de

juger qui eut plus de gloire en cette journée, ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne. On peut dire en général qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands capitaines du monde y pouvoient faire. M. de Turenne y sauva la cour, qui, à la nouvelle de la défaite de M. d'Hoquincourt, fit charger son bagage, sans savoir précisément où elle pourroit être reçue; et M. de Senneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vu la reine abattue et affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, et que si son armée eût eu le sort de celle de M. d'Hoquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la cour. Le même M. de Senneterre ajoutoit que la reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le maréchal d'Hoquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité à son parti; parce qu'il ne le poussa pas dans les suites jusques où sa présence l'eût véritablement porté s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte et du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, et d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu ci-dessus que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monsieur, aussitôt qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il seroit dans trois jours à Paris. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya querir aussitôt, et il s'écria en me voyant : — « Vous me l'aviez bien dit, quel embarras ! quel malheur ! nous voilà pis que jamais. » J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; et tout ce que j'en pus tirer fut qu'il feroit bonne mine, et qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très exactement de sa parole : car il sortit du cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai.

Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joie, et il ne laissa pas de me commander un quart d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête, c'est-à-dire pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission, « laquelle, Monsieur, lui dis-je, n'est pas de votre service, pour deux raisons : dont la première est, que je ne la puis exécuter qu'en donnant au cardinal un avantage qui ne vous convient pas; et l'autre, que vous ne la soutiendrez jamais,

de l'humeur dont il a plu à Dieu de vous faire. » Cette parole dite à un fils de France vous paroitra sans doute peu respectueuse : mais je vous supplie de considérer que Saint-Remy, lieutenant de ses gardes, la lui avoit dite à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant ; que Monsieur avoit trouvé l'expression plaisante, et qu'il la redisoit depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agissoit, comme vous le verrez par la suite. La contestation fut assez forte, je résistai longtemps. Je fus obligé de me rendre et d'obéir. J'eus même plus de temps pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois cru : car M. le Prince, au devant duquel Monsieur alla même jusques à Juvisy, le premier avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11 ; de sorte que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. le Fèvre, prévôt des marchands, qui me devoit sa charge, et qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas beaucoup de peine à persuader M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, qui étoit très bien intentionné pour la cour. Ils firent une assemblée dans l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle ils firent résoudre que M. le gouverneur iroit trouver Son Altesse Royale pour lui dire qu'il paroissoit à la compagnie qu'il étoit contre l'ordre qu'on reçut M. le Prince dans la ville, devant qu'il se fût justifié de la déclaration du roi, qui avoit été vérifiée au parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joie de ce discours, répondit que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particulières, et qu'il ne séjourneroit que vingt-quatre heures à Paris. Il me dit, aussitôt que le maréchal fut sorti de sa chambre : — « Vous êtes un galant homme, *havete fatto polito*. Chavigni sera bien attrapé. » Je lui répondis sans balancer : — « Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi ; souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous dis aujourd'hui. » M. de Chavigni, qui apprit en même temps le mouvement de l'Hôtel-de-Ville et la réponse de Monsieur, lui en fit des réprimandes et des bravades, qui passèrent jusques à l'insolence et à la fureur. Il déclara à Monsieur que M. le Prince étoit en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairoit, sans être obligé d'en demander congé à personne. Il fit par le moyen de Pesche, fameux séditieux, une troupe de cent ou cent vingt gueux, sur le Pont-Neuf, qui faillirent à piller la maison de M. du Plessis-Guénégaud, et il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une

réprimande publique, et au maréchal de l'Hôpital, et au prévôt des marchands, parce qu'ils avoient enregistré dans le greffe de la ville la réponse que Son Altesse Royale leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier et en confidence. Comme je voulus, le soir, insinuer à Monsieur que j'avois eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit brusquement, en me disant : — « Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raison hier, vous l'avez aujourd'hui : que faire avec tous ces gens-ci ? » Il devoit ajouter : « et avec moi ? » Je le lui ajoutai de moi-même. Car comme je vis que, malgré toutes ces expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même, depuis que M. le Prince fut allé en Guienne, je me le tins pour dit, et je me résolus de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, qui n'est à la vérité jamais bien sûre à de certaines gens, dans les temps qui sont fort troublés ; mais que je me croyois nécessaire, et par les manières de Monsieur, que je ne pouvois redresser, et par la considération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous explique un peu plus au long.

La vérité me force de vous dire qu'aussitôt que je fus cardinal, je fus touché des inconvénients de la pourpre, parce que j'avois fait peut-être plus de mille fois en ma vie réflexion que je l'avois trop été de l'éclat de la coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignités, est qu'ils s'en éblouissent d'abord qu'ils en sont revêtus, et l'éblouissement est cause qu'ils tombent dans les premières fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée dès que je fus coadjuteur me réussit, parce qu'il parût que la bassesse de mon oncle l'avoit rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, et même sans les autres assaisonnements que la qualité des temps, plutôt que mon adresse, me donna lieu d'y mettre ; je connus, dis-je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avois eu le temps de faire sur cela m'obligèrent à y avoir une attention particulière à l'égard du chapeau, dont la couleur vive et éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en sont honorés. La plus sensible à mon opinion et la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les princes du sang, qui peuvent devenir nos maîtres à tous les instants, et qui en

attendant le sont presque toujours par leurs considérations de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les cardinaux de ma maison qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par leur exemple ; et je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter le propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Châteaubriant, dont vous avez déjà vu le nom dans la seconde partie de cette histoire, me dit en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma chambre : « Nous ne saluerons plus les premiers présentement ; » ce qu'il disoit parce que, bien que je fusse très mal avec M. le Prince, et que je marchasse presque toujours fort accompagné, je le saluais, comme vous pouvez croire, partout où je le rencontrais, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui répondis : « Pardonnez-moi, monsieur, nous saluerons toujours les premiers et plus bas que jamais. A Dieu ne plaise que le bonnet rouge me fasse tourner la tête au point de disputer le rang aux princes du sang. Il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté. » Cette parole qui a depuis, à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au chapeau par l'honnêteté de M. le Prince, et par son amitié pour moi ; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, et elle commença à diminuer l'envie : ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore pour cet effet d'un autre moyen. MM. les cardinaux de Richelieu et Mazarin qui avoient confondu le ministériat dans la pourpre, avoient attaché à celle-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même en y mettant des circonstances qui firent qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération ; et je déclarai publiquement que je ne recevrais purement que les honneurs qui avoient toujours été rendus aux cardinaux de mon nom. Il n'y a que manières à la plupart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les maréchaux de France, les ducs et pairs, le chancelier, les princes étrangers, les princes bâtards, que jusques au haut de mon degré, et tout le monde fut très content.

Le troisième expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourroit permettre pour rappeler tous ceux qui s'étoient éloignés de moi dans les différentes

partialités. Il ne se pouvoit qu'ils ne fussent en bon nombre, parce que ma fortune avoit été si variable et si agitée qu'une partie des gens avoit appréhendé d'y être enveloppée en de certains temps, et qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là ceux qui avoient cru qu'ils pouvoient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuierois si j'entrois dans ce détail, et je me contenterai de vous dire que M. de Berei vint chez moi à minuit ; que je vis M. de Novion chez le père dom Carouge, chartreux ; que je vis aux Célestins M. le président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommo-der avec moi, dans un moment où la mitre de Paris recevoit un aussi grand éclat de la splendeur du bonnet. Je fus ravi de me raccommo-der de tout le monde dans un instant où mes avances ne se pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trou-vai très bien ; et la reconnaissance de quelques uns de ceux auxquels j'avois épargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants de soulager la honte des moins considérables, et de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis avec application sur ces différents chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une manière à la resolution que j'avois faite de rentrer autant qu'il seroit en mon pouvoir dans le repos, que les grandes dignités que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient, ce me sembloit, même assez naturellement me procurer.

Je vous ai déjà dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi parler, de Monsieur m'avoit rebuté à un point, que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connaître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la reine.

Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit, sur la fin du premier volume, d'une imprudence de mademoiselle de Chevreuse, à propos du personnage que je jouois de concert avec madame sa mère, à l'égard de la reine. Elle en mit de part sa fille, contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très bien la raillerie ; et je me souviens même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la comédie de *la Suisse* : c'est ainsi qu'on ap-

peloit la reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, quelqu'un montra une lettre qui venoit de la cour et qui portoit que la reine étoit fort embellie. La plupart des gens se prirent à rire ; et je ne sais en vérité pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse, qui étoit la personne du monde la plus capricieuse le remarqua, et elle me dit qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque temps ; et ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginait-elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidissement pour elle, et que j'avois même un commerce avec la cour, dont je ne lui disois rien. Je crus d'abord qu'elle se moquoit, parce qu'il n'y avoit pas seulement ombre d'apparence à ce qu'elle me disoit ; et je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel valet de pied de la reine m'apportoit tous les jours. Il est vrai qu'il y avoit un valet de pied de la reine, qui, depuis quelque temps, venoit très souvent chez moi : mais il est vrai aussi qu'il ne m'apportoit rien, et qu'il ne s'y étoit adonné que parce qu'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne sais par quel hasard elle sut cette fréquentation. Je sais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin elle les tira : elle ne put s'empêcher de murmurer et de menacer. Elle dit en présence de Séguin, qui avoit été valet de chambre de madame sa mère et qui avoit quelques charges chez le roi ou chez la reine, que je lui avois avoué mille fois que je ne concevois pas comment l'on eût pu être amoureux de cette Suisse. Enfin elle fit si bien par ses journées que la reine eut vent que je l'avois traitée de Suisse, en parlant à mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez dans la suite ; et j'appris que ce mot *obligeant* avoit été jusques à elle, justement trois ou quatre jours avant que M. le Prince arrivât à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne marquoit pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir à l'avenir beaucoup de douceur pour moi à la cour, n'affoiblissoit pas les pensées que j'avois déjà de sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop affreux ; l'ombre des tours de Notre-Dame y pouvoit donner du rafraichissement ; et le chapeau de cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois les avantages, et je vous assure qu'il ne tint pas à moi de les prendre. Il ne plut pas à la fortune. Je reviens à ma narration.

Le 11 avril, M. le Prince arriva à Paris, et Monsieur fut au devant de lui à une lieue de la ville.

Le 12, ils allèrent ensemble au parlement. Monsieur prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la compagnie qu'il amenoit M. son cousin, pour l'assurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais, d'autre intention que celle de servir le roi et l'État; qu'il suivroit toujours les sentiments de la compagnie, et qu'il offroit de poser les armes, aussitôt que les arrêts qui ont été rendus par elle contre le cardinal Mazarin, auroient été exécutés. M. le Prince parla ensuite sur le même ton, et il demanda même que la déclaration publique qu'il en faisoit fût mise sur les registres.

M. le président Bailleul lui répondit que la compagnie recevoit toujours à honneur de le voir dans sa place; mais qu'elle ne lui pouvoit dissimuler la sensible douleur qu'elle avoit, de lui voir les mains teintes du sang des gens du roi qui avoient été tués à Bléneau. Un vent s'éleva à ce mot du côté des bancs des enquêtes, qui faillit à étouffer, par son impétuosité, le pauvre président Bailleul; cinquante ou soixante voix le désavouèrent d'une volée, et je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le président de Nesmond n'eût interrompu et apaisé la cohue par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avoit portées par écrit au roi à Sully, avec les autres députés de la compagnie. Elles furent très fortes et très vigoureuses contre la personne et contre la conduite du cardinal. Le roi leur fit répondre par M. le garde des sceaux, qu'il les considéreroit, après que la compagnie lui auroit envoyé les informations sur lesquelles il vouloit juger lui-même. Les gens du roi entrèrent dans ce moment, et ils présentèrent une déclaration et une lettre de cachet qui portoit cet ordre au parlement, avec celui d'enregistrer sans délai la déclaration par laquelle il étoit sursis à celle du 6 septembre, et aux arrêts donnés contre M. le cardinal.

Les gens du roi, qui furent appelés aussitôt, conclurent après une fort grande invective contre le cardinal, à de nouvelles remontrances, pour représenter au roi l'impossibilité où la compagnie se trouvoit d'enregistrer cette déclaration, qui, contre toute sorte de règles et de formes, soumettoit à de nouvelles épreuves judiciaires, susceptibles de mille contredits et de mille reproches, la déclaration du monde la plus authentique et la plus revêtue de toutes les marques de l'autorité royale; et qui par conséquent ne pouvoit être révoquée que par une autre déclaration qui fût aussi

solennelle , et qui eût les mêmes caractères. Ils ajoutèrent qu'il falloit que les députés se plainnissent, à Sa Majesté, de ce qu'on avoit refusé de lire les remontrances en sa présence ; qu'ils insistassent sur ce point, aussi bien que sur celui de ne point envoyer les informations que la cour demandoit ; et que l'on fit registre de tout ce qui s'étoit passé ce jour-là au parlement, dont la copie seroit envoyée à M. le garde des sceaux. Voilà les conclusions que M. Talon donna avec une force et une éloquence merveilleuses. On commença ensuite la délibération , laquelle, faute de temps, fut remise au

Lendemain 13. L'arrêt suivit, sans aucune déclaration, les conclusions ; et il ajouta que la déclaration qui avoit été faite par M. le duc d'Orléans et par M. le Prince seroit portée au roi par les députés ; que les remontrances et le registre seroient envoyés à toutes les compagnies souveraines de Paris et à tous les parlements du royaume , pour les convier de députer aussi de leur part ; et qu'assemblée générale seroit faite incessamment à l'Hôtel-de-Ville , à laquelle M. le duc d'Orléans et M. le Prince seroient conviés de se trouver , et de faire les mêmes déclarations qu'ils avoient faites au parlement ; et que cependant la déclaration du roi contre le cardinal Mazarin , et que tous les arrêts rendus contre lui, seroient exécutés.

Les assemblées des chambres du 15, du 17 et du 18, ne furent presque employées qu'à discuter les difficultés qui se présentèrent pour le règlement de cette assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville ; par exemple, si Monsieur et M. le Prince seroient présents à la délibération de l'Hôtel-de-Ville , ou s'ils se retireroient après avoir fait leurs déclarations ; si le parlement pouvoit ordonner l'assemblée de l'Hôtel - de - Ville, ou s'il devoit simplement convier le prévôt des marchands et les autres officiers de la ville , et quelques principaux bourgeois de chaque quartier, de s'assembler.

Le 19, cette assemblée se fit, à laquelle les seize députés du parlement se trouvèrent. M. d'Orléans et M. le Prince y firent leurs déclarations , toutes pareilles à celles qu'ils avoient faites au parlement ; et après qu'ils se furent retirés , et que le procureur du roi de la ville eut conclu à faire de très humbles remontrances au roi de vive voix et par écrit , contre le cardinal Mazarin, M. Aubry, président aux comptes , et le plus ancien conseiller de la ville, prit la parole pour dire qu'il étoit trop tard pour

commencer à délibérer, et qu'il étoit nécessaire de remettre l'assemblée au lendemain. Il avoit raison en toutes manières ; car sept heures étoient sonnées, et il avoit intelligence avec la cour.

Le 20, Monsieur et M. le Prince allèrent au parlement ; et Monsieur dit à la compagnie qu'il savoit que M. le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, et M. le prévôt des marchands, avoient reçu une lettre de cachet qui leur défendoit de continuer l'assemblée ; que cette lettre n'étoit qu'une paperasse du Mazarin, et qu'il prioit la compagnie d'envoyer querir sur l'heure le prévôt des marchands et les échevins, et de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander ; ils vinrent d'eux-mêmes à la grande-chambre, pour y donner part de cette lettre de cachet, et pour dire en même temps qu'ils avoient indiqué une assemblée du conseil de la ville, pour aviser à ce qu'il y auroit à faire. L'on opina, après les avoir fait sortir, et on les fit rentrer aussitôt, pour leur dire que la compagnie ne désapprouvoit pas cette assemblée du conseil de ville, parce qu'elle étoit dans l'ordre et selon la coutume ; mais qu'elle les avertissoit qu'une assemblée générale, et faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une simple lettre de cachet. On lut ensuite la lettre qui devoit être envoyée à tous les parlements du royaume ; elle étoit courte, mais décisive et pressante. L'après-dinée du même jour, l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville se fit ainsi qu'elle avoit été résolue le matin par le conseil. Le président Aubry ouvrit celui des conclusions. Des Nots, apothicaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il falloit écrire à toutes les villes de France, où il y avoit des parlements, ou évêchés, ou présidiaux, pour les inviter à faire une pareille assemblée, et de pareilles remontrances contre le cardinal. Cet avis, qui fut supérieur de beaucoup ce jour-là, ayant été embrassé de plus de sept voix, fut le moindre en nombre dans l'assemblée suivante, qui fut

Celle du 22. Quelques-uns ayant dit que cette union des villes étoit une espèce de ligue contre le roi, la pluralité revint à celui de M. le président Aubry, qui étoit de se contenter de faire des remontrances au roi, pour lui demander l'éloignement de M. le cardinal Mazarin et le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour MM. les princes allèrent à la chambre des comptes, et y firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avoient faites

au parlement et à la ville. On y résolut aussi les remontrances contre le cardinal.

Le 23 , Monsieur dit au parlement que l'armée du Mazarin s'étant saisie , sous prétexte de l'approche du roi , de Melun et de Corbeil, contre la parole que le maréchal de L'Hôpital avoit donnée , que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris plus près que de douze lieues , il étoit obligé de faire approcher les siennes. Il alla ensuite , accompagné de M. le Prince , à la cour des aides, où les choses se passèrent comme dans les autres compagnies.

Quoique je vous puisse répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poser, à l'égard des assemblées qui se firent en ce temps - là , c'est-à-dire depuis le premier de mars jusques au 23 d'avril , parce qu'il n'y en a aucun que je n'aie vérifié moi-même sur les registres du parlement ou sur ceux de l'Hôtel-de-Ville , je n'ai pas cru qu'il fût de la sincérité de l'histoire que je m'y arrêtasse avec autant d'attention, ou plutôt avec autant de réflexion que je l'ai fait à propos des assemblées des chambres , auxquelles j'avois assisté en personne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait sur des Mémoires , quoique bons , et une narration de faits que l'on a vus soi-même, qu'il y en a entre un portrait auquel l'on ne travaille que sur des ouï-dire, et une copie que l'on tire sur les originaux. Ce que j'ai trouvé dans ces registres n'est peut-être tout au plus que le corps ; il est au moins certain que l'on n'y sauroit reconnoître l'esprit des délibérations, qui s'y discerne assez souvent beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement , par un air qui est même quelquefois presque imperceptible, que par la substance des choses qui paroissent plus importantes, et qui sont toutefois les seules dont les registres nous doivent tenir compte. Je vous supplie de recevoir cette petite observation comme une marque de l'exactitude que j'ai et que j'aurai toute ma vie , à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclaircissement d'une matière sur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vas vous rendre de ce que je remarquai, en ce temps-là, du mouvement intérieur de tous les marchands, est plus de mon fait, et j'espère que je serai assez juste.

Il n'est pas possible qu'après avoir vu le consentement uniforme de tous les corps conjurés à la ruine de M. le cardinal Mazarin, vous ne soyez très persuadée qu'il est sur le bord du pré-

cipice, et qu'il faut un miracle pour le sauver. Monsieur le fut comme vous au sortir de l'Hôtel-de-Ville, et il me fit la guerre en présence du maréchal d'Étampes et du vicomte d'Hôtel, de ce que j'avois toujours cru que le parlement et la ville lui manqueraient. Je confesse encore, comme je le lui confessai à lui-même ce jour-là, que je m'étois trompé sur ce point, et que je fus surpris au-delà de tout ce que vous vous en pouvez imaginer, du pas que le parlement avoit fait. Ce n'est pas que la cour n'y eût contribué en tout ce qui étoit en elle; et l'imprudence du cardinal qui y précipita cette compagnie malgré elle, étoit certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir de n'avoir pas eu d'assez bonnes vues. Il s'avisa de faire commander au nom du roi, au parlement de révoquer et d'annuler, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, justement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris; et l'homme du monde qui gardoit le moins de mesures et le moins de bienséance à l'égard des illusions, et qui les aimoit le mieux, même où elles n'étoient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien l'eût pu employer sans scrupule. Il est certain que rien n'étoit plus odieux en soi-même que l'entrée de M. le Prince dans le parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en pièce quatre quartiers de l'armée du roi; et je suis convaincu que si la cour ne se fût point pressée, et qu'elle fût demeurée dans l'inaction à cet instant, tous les corps de la ville, qui dans la vérité commençaient à se lasser de la guerre civile, auroient été fatigués dès le suivant d'un spectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été sage. La cour prit la contraire; et elle ne manqua pas aussi de faire un contraire effet: car en désespérant le public elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les troupes du roi; ce fut celui qui venoit à Paris pour s'opposer au retour du Mazarin. Ces espèces se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eussent juré qu'elles ne se confondoient pas. Elles ne se démêlent, dans les temps où tous les esprits sont prévenus, que dans les spéculations des philosophes, qui sont peu en nombre, et qui de plus y sont toujours comptés pour rien, parce qu'ils ne mettent jamais la hallebarde à la main. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les compagnies, se saisissent de ces idées. Voilà

justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin ; je me souviens que Bachaumont, que vous connoissez, me disoit, le propre jour que les gens du roi présentèrent au parlement la dernière lettre de cachet dont je vous ai parlé, que le cardinal avoit trouvé le secret de faire Boislève frondeur. C'étoit tout dire ; car Boislève étoit le plus décrié de tous les mazarins.

Vous croyez sans doute que Monsieur et M. le Prince ne manquèrent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la cour. Nullement. Ils n'en manquèrent aucune de corrompre, pour ainsi parler, celle-là ; et c'est particulièrement en cet endroit où il faut reconnoître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout à fait humaines. Vous ne serez pas surprise de celle de Monsieur ; mais je le suis encore de celle de M. le Prince, qui étoit dès ce temps l'homme du monde le moins propre naturellement à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage, lui pouvoient faire faire des faux pas d'une autre nature, desquels l'on n'eût pas eu sujet de s'étonner. Ceux que je vais marquer ne pouvoient avoir aucun de ces principes. On leur en peut encore moins trouver dans les qualités opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pu soupçonner ; et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement dont l'Écriture nous parle si souvent est même, humainement parlant, sensible et palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa victoire et de prendre les avantages qu'il en eût pu apparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en personne son armée ? Il l'abandonne, au lieu de prendre ce parti, à la conduite de deux novices ; et les inquiétudes de M. de Chavigny, qui le rappelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison, qui au fond n'avoit point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerrière, et sur l'intérêt solide qu'il eût dû attacher à ses troupes ? Y avoit-il rien de plus nécessaire à Monsieur et à M. le Prince que de fixer, pour ainsi dire, le moment heureux dans lequel l'imprudence du cardinal venoit de laisser à leur disposition le premier parlement du royaume, qui avoit balancé à se déclarer jusque-là, et qui avoit même fait de temps en temps des démarches non pas seulement foibles mais ambiguës ? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout à fait le parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencements, et d'effarou-

cher dans les suites les compagnies, et ils lui laissent de ces sortes de liberté qui les accoutument d'abord à la résistance, et qui la produisent infailliblement à la fin. Je m'explique. Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des placards affichés, et une grande émeute faite sur le Pont-Neuf. Il n'y eut point de part, et il n'y en put avoir, car il n'étoit pas encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, qui fut le 2 de mars. Mais il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25 d'avril, le bureau des entrées de la porte Saint-Antoine fut rompu et pillé par la population; et M. de Cumont, commis-saire du parlement, qui s'y trouva par hasard, l'étant venu dire à Monsieur, dans le cabinet des livres où j'étois, eut pour réponse ces propres paroles: « J'en suis fâché, mais il n'est pas mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps; il n'y a personne de tué, le reste n'est pas grand'chose. »

Le 30 du même mois, le prévôt des marchands et autres officiers de la ville, qui revenoient de chez Monsieur, faillirent à être massacrés au bas de la rue de Tournon; et ils se plainquirent, dès le lendemain, dans les chambres assemblées, qu'ils n'avoient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait demander et au Luxembourg et à l'hôtel de Condé.

Le 10 de mai, le procureur du roi de la ville et deux échevins eussent été tués dans la salle du Palais sans M. de Beaufort, qui eut très grand'peine à les sauver.

Le 13, M. Quélin, conseiller du parlement et capitaine de son quartier, ayant mené sa compagnie au Palais pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les bourgeois qui la composoient, et qui crioient qu'ils n'étoient pas faits pour garder des mazarins. Et le 29 du même mois, M. Molé de Sainte-Croix porta sa plainte en plein parlement, de ce que le 20 il avoit été attaqué et presque mis en pièces par les séditieux.

Vous observerez, s'il vous plaît, que toute la canaille qui seule faisoit ce désordre, n'avoit dans la bouche que le nom et le service de MM. les princes, qui dès le lendemain la désavouèrent dans les assemblées des chambres. Ce désaveu que je faisois, au moins pour l'ordinaire de très bonne foi, donnoit lieu à ces arrêts sanglants que le parlement donnoit à toutes occasions contre ces séditieux; mais il n'empêchoit pas que ce même parlement ne crût que ceux qui désavouoient la sédition ne l'eussent faite; et

ainsi il ne diminuoit rien de la haine que beaucoup de particuliers en concevoient, et il accoutumoit le corps à donner des arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginait, du goût de MM. les princes. Je sais bien, comme je l'ai déjà dit ailleurs, que dans les temps où il y a de la foiblesse et des troubles, ce malheur est inséparable du pouvoir populaire, et nul ne l'a plus éprouvé que moi : mais il faut avouer que Monsieur et M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les apparences de ce qu'ils ne faisoient pas. En effet, Monsieur, qui étoit foible, craignoit de se brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs ; et M. le prince, qui étoit intrépide, ne faisoit pas assez de réflexion sur les mauvais et puissants effets que ces émotions faisoient à son égard dans les esprits de ceux qui en avoient peur.

Il faut que je me confesse en cet endroit, et que je vous avoue que comme j'avois intérêt à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le public, je n'oubliai, pour y réussir, aucune des couleurs que je trouvai sur ce sujet assez abondamment dans les manières de beaucoup de gens de son parti. Jamais homme n'a été plus éloigné que M. le Prince d'employer ces sortes de moyens ; il n'en a jamais eu un seul sur qui il fût plus aisé d'en jeter l'envie et les apparences. Pesche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé, et le commandeur de Saint-Simon ne bougeoit de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque, nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le comprendre avec ces misérables criailleurs de la lie du peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui dans la vérité, n'avoit de tort à cet égard que celui de ne pas faire assez d'attention à leurs sottises. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excusable en celle qu'il n'eut pas à s'opposer d'abord à de certaines libertés que des particuliers prirent dans tous les corps, de lui résister en face et de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que la douceur naturelle de Monsieur, jointe à l'ombrage que M. son cousin lui donnoit toujours, l'obligeoit quelquefois à dissimuler ; mais je sais bien aussi qu'il eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, et que s'il eût pris les choses sur le ton qu'il les pouvoit prendre, dans le moment où la cour lui donnoit si beau jeu, il eût soumis Paris et Monsieur même à ses volontés, sans violence. La même vérité

qui m'oblige à remarquer la faute m'oblige à en admirer le principe ; et il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la politique doit être au moins admiré et exalté par tous les gens de bien dans la morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M. le procureur-général Fouquet, connu pour mazarin, quoiqu'il déclamât à sa place contre lui comme tous les autres, entra dans la grande-chambre le 17 d'avril, et en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince requit, au nom du roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations et de tous les traités qu'il avoit faits et dedans et dehors le royaume ; et il ajouta qu'en cas que M. le Prince le refusât, il demandoit acte de la réquisition et de l'opposition qu'il faisoit à l'enregistrement de la déclaration que M. le Prince venoit de faire, qu'il poseroit les armes aussitôt que M. le cardinal Mazarin seroit éloigné.

M. Ménardeau opina publiquement, dans la grande assemblée de l'Hôtel-de-Ville, qui fut faite le 20 avril, à ne point faire de remontrances contre le cardinal, qu'après que MM. les princes auroient posé les armes.

Le 22 du même mois, MM. les présidents des comptes, à la réserve du premier, ne se trouvèrent pas à la chambre, sous je ne sais quel prétexte, qui parut en ce temps-là assez léger ; je ne me ressouviens pas du détail. M. Perroche, un instant après, soutint à MM. les princes, en face, qu'il falloir donner arrêt qui portât défense de lever aucunes troupes sans la permission du roi ; et le même jour M. Amelot, premier président de la cour des aides, dit à M. le Prince, ouvertement, qu'il s'étonnoit de voir sur les fleurs de lis un prince qui, après avoir tant de fois triomphé des ennemis de l'Etat, venoit de s'unir avec eux, etc. Je ne vous rapporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelqu'un de cette espèce, et il n'y en eut point, pour peu considérable qu'il parût sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent pas d'abord, mais qui se réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler, mais il ne doit pas dissimuler ce qui accoutume des corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, qui par son humeur et par l'ombrage que M. le Prince lui faisoit à tous les instants ne vouloit déplaire à qui ce soit ; M. le Prince, qui n'étoit dans la fac-

tion que par force, n'étudioient pas avec assez d'application les principes d'une science dans laquelle l'amiral de Coligny disoit que l'on ne pouvoit jamais être docteur. Ils laissèrent l'un et l'autre non seulement la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent, dans toutes les occasions dont je viens de parler, que le plus de voix qu'ils avoient eu leur suffisoit, comme il leur auroit effectivement suffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès; ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté et la licence des suffrages; ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sententieux et décisif, fait à propos et dans des moments qui se trouvoient quelquefois décisifs pour eux-mêmes, eût pu faire produire cette dissension, sans la moindre ombre de violence; et ainsi ils laissèrent toujours dans Paris un air de parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'autorité royale. S'il eût plu à Monsieur et à M. le Prince de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquèrent au respect dans ces rencontres, les compagnies même dont ils étoient membres y eussent donné leurs suffrages. Le président Anielot fut désavoué publiquement par la cour des aides en ce qu'il avoit dit à M. le Prince. Elle eût opiné à son éloignement, si M. le Prince eût voulu; elle l'en auroit remercié le jour même, et le lendemain elle auroit tremblé. Le secret dans ces grands mouvements est de retenir les gens dans l'obéissance par des frayeurs, qui ne leur soient causées que par les choses dont ils aient été eux-mêmes les instruments. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces et toujours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire fut la démangeaison de négociations (c'est ainsi que le vieux Saint-Germain l'appeloit) qui, à proprement parler, étoit la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigny, qui avoit été dès son enfance nourri dans le cabinet, ne pensoit qu'à y rentrer par toute voie. M. de Rohan, qui n'étoit à parler proprement bon qu'à danser, ne se croyoit lui-même bon que pour la cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny; voilà des naturels bien susceptibles des propositions de négociations. M. le Prince étoit par son inclination, par son éducation et par ses manières, plus éloigné de la guerre civile qu'homme que j'aie jamais connu sans exception; et Mon-

sieur, dont le caractère dominant étoit d'avoir toujours peur et défiance, étoit celui de tous ceux que j'aie jamais vus le plus capable de donner dans tous les panneaux à force de les craindre tous. Il étoit en cela semblable aux lièvres. Voilà des esprits bien portés à recevoir les propositions de négociations. Le fort de M. le cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer ; de jeter des lueurs, de les retirer ; de donner des vues, de les brouiller. Voilà un génie tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea dans la vérité tout le monde ; et cet engagement fut ce qui produisit en partie, comme je vous le viens de dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'il amusa par de fausses espérances d'accommodement ; et ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de la gêner et de la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui, dans la ville et dans le parlement, avoient de bonnes intentions pour la cour, et qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans le parti. Je vous expliquerai ce détail après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un et de l'autre parti, et de celui que je fus obligé de me donner, contre mon inclination et contre ma résolution, dans ces conjonctures.

Comme j'ai compris, dans les observations que j'ai faites ci-devant, beaucoup de faits particuliers qui regardent le parlement, je crois qu'il seroit fort naturel que je reprisse la relation et le détail de ce qui s'est passé dans les assemblées des chambres depuis le 24 au 26 d'avril.

Le roi, dont le dessein avoit toujours été de s'approcher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit, partit de Gien aussitôt après le combat de Bléneau, et il prit son chemin par Auxerre, par Sens et par Melun, jusqu'à Corbeil, pendant que MM. de Turenne et d'Hoquincourt, qui s'avancèrent avec l'armée jusqu'à Moret, couvrirent la marche ; et que MM. de Beaufort et de Nemours, qui avoient été obligés de quitter Montargis faute de fourrage, s'étoient allés camper à Etampes. Leurs Majestés étant passées jusqu'à Saint-Germain, M. de Turenne se porta à Palaiseau : ce qui obligea MM. les princes de mettre garnison dans Saint-Cloud, au pont de Neuilly et à Charenton. Vous croyez aisément que tous ces mouvements de troupes ne se faisoient pas sans beaucoup de désordre et de pillage ; et ce pillage,

qui étoit trouvé tout aussi mauvais au parlement que celui des tireurs-de-laine sur le Pont-Neuf, y donnoit tous les jours quelque cause qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouois mon personnage au Luxembourg, n'étoit pas assurément de la même nature. J'y allois tous les jours réglément, et parce que Monsieur le vouloit ainsi, pour faire voir à M. le Prince qu'en cas de besoin il seroit toujours assuré de moi, et parce qu'il me convenoit aussi, en mon particulier, que le public vit que ce que les partisans de M. le Prince publioient incessamment contre moi de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni cru ni approuvé de Son Altesse Royale. J'étois toujours dans le cabinet des livres, parce que le défaut du bonnet que je n'avois pas encore reçu de la part du roi faisoit que je ne paroissois pas en public. M. le Prince étoit très souvent en même temps dans la galerie ou dans la chambre. Monsieur alloit et venoit sans cesse de l'un à l'autre, et parce qu'il ne demouroit jamais en place, et parce qu'il l'affectoit même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaisir à être mystérieux, vouloit que l'agitation qui lui étoit naturelle fût l'effet des différentes impressions que nous lui donnions. M. le Prince m'attribuoit tout ce que Monsieur ne faisoit pas pour le bien du parti. Le peu d'ouverture que j'avois laissé aux offres qu'il avoit fait faire pour moi à M. de Brissac, par le moyen de M. le comte de Fiesque, l'avoit encore tout fraîchement agri. Il y eut même des rencontres où Monsieur crut qu'il lui convenoit qu'il ne s'adoucit pas à mon égard. Les libelles recommencèrent ; j'y répondis. La trêve de l'écriture se rompit ; et ce fut en cette occasion, ou au moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques uns de ces libelles desquels je vous ai parlé dans le premier volume de cet ouvrage, quoique ce ne fût pas le lieu, pour n'être pas obligé de retoucher une matière qui est trop légère en elle-même pour être rebatue tant de fois. Je me contenterai de vous dire que LES CONTRE-TEMPS DU SIEUR DE CHAVIGNY, *premier ministre de M. le Prince*, que je dictai en badinant à M. Caumartin, touchèrent à un point cet esprit altier et superbe, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes, en présence de douze ou quinze personnes de qualité, qui étoient dans sa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit le lendemain, je lui répondis en présence de MM. de Liancourt et de Fontenay : « Je vous supplie de dire à M. de Chavigny que, connoissant en sa personne les bonnes qua-

lités que j'en connois, je travaillerois à son panégyrique encore plus volontiers que je n'ai fait un libelle qui l'a tant touché. »

Je vous ai dit ci-dessus que j'avois fait la résolution de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, parce qu'il est vrai que j'avois beaucoup à perdre et rien à gagner dans le mouvement. J'accomplis en partie cette résolution, parce qu'il est vrai que je n'entrai presque en rien dans tout ce qui se fit en ce temps-là, étant très convaincu qu'il n'y avoit rien de bon à faire, pour l'ordinaire, et que le bon même ne se feroit pas dans le peu d'occasions où il étoit possible, à cause des vues différentes et compliquées que chacun avoit et même que chacun devoit avoir, vu l'état des choses. Je m'enveloppai donc, pour ainsi dire, dans mes grandes dignités auxquelles j'abandonnai les espérances de ma fortune ; et je me souviens qu'un jour M. le président de Bellière me disant que je me devois donner plus de mouvement, je lui repartis sans balancer : « Nous sommes dans une grande tempête où il me semble que nous voguons tous contre le vent. J'ai deux bonnes rames en main, dont l'une est la masse du cardinal et l'autre la crosse de Paris. Je ne les veux pas rompre et je n'ai présentement qu'à me soutenir. »

Je vous ai déjà dit que l'obligation de voir Monsieur très souvent me força à ne pas garder les apparences de toute l'inaction. Je me trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement et entièrement par les criaileries des partisans de M. le Prince, qui m'attaquèrent par leurs libelles comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre, et cet éclat, joint à la cour assidue que je faisois au Luxembourg, qui paroissoit d'autant plus mystérieuse qu'elle paroissoit couverte par la raison que vous avez déjà vue, quoiqu'elle fût publique ; cet éclat, dis-je, fit trois effets très mauvais contre moi. Le premier fut qu'il fit croire même aux indifférents que je ne pouvois pas demeurer en repos. Le second qu'il persuada à M. le Prince que j'étois irréconciliable avec lui. Le troisième, qu'il acheva d'aigrir au dernier point la cour contre moi, parce que je ne me pouvois défendre contre les libelles de M. le Prince qu'en insérant dans les miens des choses qui ne pouvoient être agréables à M. le cardinal. Cet embarras n'étoit évitable que par des inconvénients qui étoient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvois défendre du premier que par une retraite entière, qui n'eût été ni de la bienséance, dans un temps où on l'eût attribuée à la peur que l'où

eût cru que j'eusse eue de M. le Prince, ni du respect et du service que je devois à Monsieur dans un moment où ma présence, au moins selon ce qu'il se l'imaginait, lui étoit nécessaire. Je ne pouvois me parer du second qu'en me raccommodant avec M. le Prince, ou en lui laissant prendre contre moi dans le public tous les avantages qu'il lui plairoit. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre étoit impraticable, et par les engagements que j'avois sur cet article particulier avec la reine, et par la disposition de Monsieur qui me vouloit toujours tenir en lesse, pour me lâcher en cas de besoin. Je ne pouvois éviter le troisième sans faire des pas vers la cour, desquels M. le cardinal n'eût pas manqué de se servir pour me répondre. En voici un exemple.

Aussitôt que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion, j'envoyai Argenteuil au roi et à la reine pour leur en rendre compte et je lui donnai charge expresse de ne point voir M. le cardinal, auquel j'étois bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, et que j'étois de plus bien aise de marquer par une circonstance de cette nature et dans le parlement et dans le peuple pour mon ennemi. Monsieur eut ou l'honnêteté ou la prudence de me dire de lui-même qu'il avouoit que l'ordre que je donnois sur cela à Argenteuil étoit nécessaire; mais qu'il y falloit toutefois un *retentum* (ce fut son mot); et qu'en l'état où étoient les choses et où elles seroient peut-être quand il arriveroit à Saumur, où la cour étoit à cette heure, il étoit à propos de lui laisser la bride plus large et de ne lui pas ôter la liberté de conférer secrètement avec le cardinal, s'il le souhaitoit et si madame la Palatine, à qui j'adressois Argenteuil pour le présenter à la reine, croyoit qu'il pût y avoir quelque utilité : « Que savons-nous, ajouta Monsieur, si par l'événement cela ne pourra pas être bon à quelque chose, même pour le gros des affaires? La bonne conduite veut que l'on ne perde pas les occasions naturelles d'amuser quand on a affaire à des amuseurs en titre d'office. Le Mazarin ne manquera jamais de dire la conférence; mais quel inconvénient? C'est un menteur fieffé que personne ne croit, et il la dira fausse comme véritable. »

Voilà les paroles de Monsieur : elles furent prophétiques. M. le cardinal voulut voir Argenteuil chez madame la Palatine, la nuit. Il lui dit, par excès de tendresse pour moi, que si j'avois été assez mal habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y auroit suppléé, pour mon service, par un refus public. Il entra

bonnement dans tous mes égards, dans tous mes intérêts. Il lui voulut faire croire qu'il étoit résolu de partager le ministériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'étoit pas encore revenu à Paris que Monsieur étoit averti par Goulas, non pas de ce qui s'étoit passé réellement à l'égard de cette visite ; mais de tout ce qui s'y fût passé effectivement, si elle eût été recherchée par moi et faite à l'insu de Son Altesse Royale et contre son service. Cet échantillon vous fait voir les replis de la pièce qui étoit sur le métier et peut contribuer, ce me semble, à justifier la conduite que j'eus en ce temps-là.

J'écris par votre ordre l'histoire de ma vie, et le plaisir que je me fais de vous obéir avec exactitude, a fait que je m'épargne si peu moi-même que vous avez pu jusqu'ici apercevoir que je ne me suis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en ce rencontre, parce que c'est celui où l'artifice de mes ennemis a rencontré le plus de facilité à surprendre la crédulité du vulgaire. Je savois que l'on disoit en ce temps-là : « Est-il possible que le cardinal de Retz ne soit pas content d'être à son âge cardinal et archevêque de Paris ? Et comme se peut-il mettre dans l'esprit que l'on conquerra à force d'armes la première place dans les conseils du roi ? » Je sais qu'encore aujourd'hui les misérables gazettes de ce temps-là sont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'eussent été encore sans comparaison davantage dans mes espérances et dans mes vœux qui, en vérité en étoient très éloignées, je ne dis pas seulement par la force de la raison, à cause des conjonctures ; mais je dis même par mon inclination qui me portoit avec tant de rapidité et aux plaisirs et à la gloire, que le ministériat, qui trouble beaucoup ceux-là et qui rend toujours celle-ci odieuse, étoit encore moins à mon goût encore qu'à ma portée. Je ne sais si je fais mon apologie en vous parlant ainsi ; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Sur le tout je vous dois la vérité, qui ne me servira pas beaucoup dans la postérité pour ma décharge, mais qui au moins ne sera pas inutile pour faire connoître que la plupart des hommes du commun, qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont au moins des dupes présomptueux. Je m'aperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression. Vous l'attribuerez peut-être à vanité ; je ne le crois pas et je sens que le plaisir que j'ai à me pouvoir justifier est uniquement l'ef-

fet de celui que je trouve à n'être pas désapprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lorsque vous faites réflexion sur l'embarras où j'étois dans le temps que je viens de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répétoit ces paroles cent fois par jour, avec des soupirs et des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui représentois et qu'il tomberoit en cet état, et qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore aggravé à mon égard par les contretemps que je puis, ce me semble, appeler domestiques, qui m'arrivèrent dans ces conjonctures.

Vous avez déjà vu que madame de Chevreuse, Noirmoutier et Laigues avoient commencé à faire en quelque façon bande à part; et que sous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étoient séparés effectivement de ceux de Monsieur, quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté et du respect. Celles qu'ils avoient avec la cour étoient beaucoup plus étroites. L'abbé Fouquet avoit succédé pour cette négociation à Bartet. Je l'appris par Monsieur même, qui m'obligea ou plutôt qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès : car dans la vérité, depuis ce qui s'étoit passé à l'hôtel de Chevreuse, quand M. le cardinal rentra dans le royaume, je n'y comptois plus rien, et je ne continuois même à y aller que parce que je voyois mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avoit point manqué. Je me sentois obligé à Monsieur de ce qu'il n'avoit ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny et Goulas me rendoient du matin au soir, sur les correspondances de l'hôtel de Chevreuse avec la cour, qui donnoient à la vérité un beau champ de me calomnier; et ainsi je me sentis aussi plus éloigné moi-même à les éclaircir. Cette considération fit que, contre mon inclination, je pris quelques mesures avec l'abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination : car le peu qui m'avoit paru de cet esprit chez madame de Guéné, où il alloit voir assez souvent une mademoiselle de Ménessin, qui étoit sa parente, ne m'avoit pas donné du goût pour sa personne. Il étoit en ce temps-là fort jeune; mais il avoit dès ce temps-là un je ne sais quel air d'emporté et de fou qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois sur la brune chez Lefèvre de la Barre, qui étoit fils du prévôt des marchands et son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rom-

pre les cabales que M. le Prince faisoit pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas longtemps ; et parce que de mon côté j'en tirai d'abord les éclaircissements qui m'étoient nécessaires, et parce que lui du sien se lassa bientôt de conversations qui n'alloient à rien. Il vouloit dès le premier moment que je fusse mazarin, sans réserve, comme lui ; il ne concevoit pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme : mais je vous assure qu'en ce temps-là il ne parloit que comme un écolier qui ne fût sorti que de la veille du collège de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, et laquelle devint aussi amoureuse de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, qui étoit à elle, m'en avertit. Je me consolai assez aisément avec la suivante de l'infidélité de la maîtresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire quelques railleries de l'abbé Fouquet, qui se persuada ou qui se voulut persuader qu'elles avoient passé jeu, et que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâton. Je n'y avois jamais pensé : il en a eu le même ressentiment que si la chose eût été vraie. Il contribua beaucoup à ma prison ; et M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des pays étrangers, qu'il avoit proposé maintes fois à la reine de me tuer. Ma colère contre lui ne fut pas si grande, parce qu'elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre. Mademoiselle de Chevreuse n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie quand elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit ; mais comme elle n'aimoit jamais longtemps, l'on ne trouvoit pas assez longtemps qu'elle eût de l'esprit. Elle s'indisposoit contre ses amants comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elle les brûloit ; ses filles avoient toutes les peines du monde à sauver une jupe, des coiffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eût pu mettre au feu ses galants quand elle s'en lassoit, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. Madame sa mère, qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle résolut de s'unir entièrement à la cour, n'y put réussir quoiqu'elle eût fait en sorte que madame de Guémené lui eût fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étois donné corps et âme à elle-même, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut

entre l'hôtel de Chevreuse et moi à l'entrée du cardinal dans le royaume, elle éclata avec fureur en ma faveur : elle changea deux mois après à propos de rien et sans savoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie, qui étoit à elle, qui alloit à tout ; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'abbé Fouquet, jusques au point de l'épouser s'il eût voulu. Ce fut dans ce temps que madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir et de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues, qui avoit fait un voyage à la cour, lui rapportât qu'elle y seroit très bien reçue. Je déchargeai à mademoiselle de Chevreuse mon cœur, qui en vérité n'étoit pas fort gros ; et je ne laissai pas de faire accompagner la mère et la fille, et au sortir de Paris et même dans la campagne jusques à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi et de noblesse et de cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état de Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince. Angerville, qui étoit à M. le prince de Conti, vint de Bordeaux en dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairé de ce détail, parce que l'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, et particulièrement de celle dont l'on doit avoir de la reconnoissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne parloit dans deux heures pour aller retrouver son maître.

Quelques jours après, M. le Prince étant chez Prudhomme, qui logeoit dans la rue d'Orléans, et ayant enfilé dans la rue sa compagnie des gardes et un fort grand nombre d'officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venoit de laisser en beau début ; que j'étois à l'hôtel de Chevreuse très mal accompagné, et que je n'avois auprès de moi que le chevalier d'Humières, enseigne de mes gendarmes, avec trente maîtres. M. le Prince lui répondit en souriant : « Le cardinal de Retz est trop fort ou trop foible. » Marigny me raconta presque dans le même temps, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, et ayant remarqué qu'il lisoit avec attention un livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fût un bel ouvrage, puisqu'il y prenoit tant de plaisir ; et que M. le Prince lui répondit : Il est vrai que j'en prends beaucoup ; car il me fait connoître mes fautes que personne n'ose me dire. » Vous observerez, s'il

vous plaît, que ce livre étoit celui qui étoit intitulé : LE VRAI ET LE FAUX DU PRINCE DE CONDÉ ET DU CARDINAL DE RETZ ; qui pouvoit piquer et fâcher M. le Prince, parce que je reconnois de bonne foi, que j'y avois manqué au respect que je lui devois. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes et proprement des apophtegmes desquels le bon sens de Plutarque auroit honoré l'antiquité avec joie. Je reprends le fil de ce qui se passoit en ce temps-là dans les chambres assemblées, dont vous avez déjà vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déjà quelque temps que je ne me suis même assez entendu.

Je vous y ai parlé de la démangeaison de négociations comme de la maladie qui régnoit dans le parti des princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais secrète, avec M. le cardinal, par le canal de M. de Fabert. Elle ne réussit pas, parce que le cardinal ne voulut point dans le fond d'accommodement, et il n'en cherchoit que les apparences pour décrier dans le parlement et dans le peuple M. le duc d'Orléans et M. le Prince. Il employa pour cela le roi d'Angleterre, qui proposa au roi à Corbeil une conférence. Elle fut acceptée à la cour, et elle le fut aussi à Paris par Monsieur et par M. le Prince, auxquels la reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au parlement le 26 d'avril, et fit partir dès le lendemain M. de Rohan, de Chavigny et Goulas pour aller à Saint-Germain, où le roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur s'il avoit quelque certitude, ou au moins quelque lumière, que cette conférence pût être bonne à quelque chose ? Et il me répondit en me sifflant : « Je ne le crois pas, mais que faire ? Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer tout seul. » Permettez-moi, je vous supplie, de marquer cette réponse comme l'époque de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle là ; il n'y apporta jamais plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autre réponse quand je lui représentai les inconvénients de cette conduite ; ce que je ne faisais pourtant jamais, qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction ; elle vous surprendra encore moins quand je vous aurai dit qu'après la négociation de laquelle je vous viens de parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le parti comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutôt qu'il y en eut un tissu, que MM. de Rohan,

de Chavigny, Goulas, Gourville et madame de Châtillon tinrent à différentes reprises sur le métier. Ils ne travaillèrent pas tout seuls à l'ouvrage ; je le brodai de tout ce qui en pouvoit rehausser les couleurs dans le public. Comme il me convenoit de rejeter sur ce parti la haine et l'envie du mazarinisme, dont il essayoit de me charger en toutes occasions, je n'oublois rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir et pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composoient n'oubloient pas de leur côté de rechercher dans les traités. Les propositions du gouvernement de Guienne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frère, de l'Auvergne pour M. de Nemours ; les cent mille écus et le bon que l'on demandoit pour M. de la Rochefoucault ; le bâton de maréchal de France pour M. du Dognon ; les lettres de duc pour M. de Montespan ; la surintendance des finances pour M. d'Ognon ; le pouvoir de faire la paix générale à Monsieur, et à MM. les princes celui de nommer des ministres, y furent figurés de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur en publiant que tout ce que je viens de dire avoit été proposé, parce qu'il est vrai que les avis que j'avois de la cour me l'assuroient. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût dans ces avis de l'exagération sur de certains points. Ce que je sais de science certaine est que M. le cardinal faisoit espérer tout ce que l'on prétendoit, et qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se donna le plaisir de donner au public le spectacle de MM. de Rohan, de Chavigny et de Goulas conférant avec lui, et devant le roi et en particulier, au moment même que Monsieur et M. le Prince disoient publiquement dans les chambres assemblées que le préalable de tous les traités étoit de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la comédie en leur présence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le roi, qu'il supplioit à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la cour Gourville, qu'il ne laissoit pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joie d'amuser Gaucour, qui par sa profession de négociateur donnoit encore plus d'éclat à la négociation. Enfin, les choses en vinrent au point que madame de Châtillon alla publiquement à Saint-Germain. Nogent disoit qu'il ne lui manquoit, en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue et traitée effectivement comme Minerve auroit pu y être. La différence fut que Minerve auroit apparem-

ment prévu le siège d'Étampes que M. le cardinal entreprit dans le même instant, et dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelît tout le parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce siège dans la suite, et je ne le touche ici que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, et que j'ai été bien aise de renfermer toutes ensemble dans ces deux ou trois pages, afin que je ne fusse pas obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez sans doute vous-même à l'heure qu'il est, en me disant qu'il falloit que M. le cardinal Mazarin fût bien habile pour jeter aussi utilement pour lui tant de fausses apparences d'accommodement, et je vous supplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité royale, l'on trouve des facilités incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à faire la guerre au roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince, je ne sais si je le loue. Je dis la vérité que j'ai pris la liberté de lui dire à lui-même Il ne s'en fallut pas beaucoup qu'il n'y eût des gens dans le parlement qui ne prissent la même, le jour que Monsieur parla des conférences que MM. de Rohan, de Chavigni et Goulas avoient eues à Saint-Germain avec le cardinal.

Ce fut le 30 d'avril. Le murmure y fut si grand que Monsieur, qui craignoit l'éclat, dit publiquement qu'il ne les y renverroit jamais que le cardinal n'en fût sorti. L'on y résolut aussi que M. le procureur général iroit à la cour pour solliciter les passeports nécessaires pour les députés qui devoient faire les nouvelles remontrances, et pour s'y plaindre des désordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3 de mai, M. le procureur général fit la relation de ce qu'il avoit fait à Saint-Germain, en conséquence des ordres de la compagnie, et il dit que le roi entendroit les remontrances lundi 6 du mois, et que Sa Majesté étoit très fâchée que la conduite de Monsieur et de M. le Prince l'obligeassent de tenir son armée si près de Paris. L'on commença ce jour-là la garde des portes, pour laquelle toutefois le corps de ville souhaita une lettre de cachet, qui en portât le commandement. La cour l'envoya parce qu'elle vit bien que Monsieur à la fin la feroit faire de son autorité. Elle étoit à la vérité plus que nécessaire, le désordre et le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil.

Le 6, les remontrances du parlement et de la chambre des comptes furent portées au roi avec une grande force,

] Et le 7, celles de la cour des aides et celles de la ville se firent. La réponse du roi aux uns et aux autres fut qu'il feroit retirer ses troupes quand celles des princes seroient éloignées. M. le garde des sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté, ne proféra pas seulement le nom de M. le cardinal.

Le 10, il fut arrêté au parlement que l'on enverroit les gens du roi à Saint-Germain, et pour y demander réponse touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11, M. le Prince vint au Palais pour avertir la compagnie que le pont de Saint-Cloud étoit attaqué. Il sortit aussitôt ; il fit prendre les armes à ce qu'il se trouva de bourgeois de bonne volonté, et les mena jusques au bois de Boulogne, où il apprit que ceux qui avoient cru qu'ils emporteroient d'emblée le pont de Saint-Cloud, y ayant trouvé de la résistance, s'étoient retirés. Il se servit de l'ardeur de ce peuple pour se saisir de Saint-Denis, où deux cents Suisses étoient en garnison. Il les prit l'épée à la main et sans aucune forme de siège, ayant passé le premier fossé ; et il revint le lendemain au matin à Paris, après y avoir laissé le régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il y fut inutile : car Renneville ou Saint-Mesgrin, je ne sais plus précisément lequel ce fut, la reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les bourgeois étant dedans pour le roi. Lalande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voûtes de l'église de l'abbaye, qu'il défendit deux ou trois jours.

Le 14, il y eut un grand mouvement au parlement, où plusieurs voix confuses s'élevèrent pour demander qu'on délibérât sur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les séditions et les insolences qui se commettoient dans la ville et même dans la salle du Palais. Monsieur qui en fut averti, et qui eut peur que sous ce prétexte les mazarins du parlement ne fissent faire à la compagnie quelque pas qui fût contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, et il proposa qu'on lui donnât un plein pouvoir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur par M. de Beaufort à la chaude, sans dessein et très légèrement, fit très mauvais effet, dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avoit été fait après une profonde délibération ; le second qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance et le poste n'avoient pas besoin, vu les circonstances, d'une autorité empruntée pour calmer les séditions ; et le troisième, que les

présidents en prirent tant de courage, qu'ils osèrent dire en face à Monsieur que personne n'ignoroit le respect que l'on lui devoit et que par cette raison il n'étoit pas à propos de mettre cette proposition dans le registre. Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paroissent mystérieuses et qui ne le sont pas, parce qu'elles attirent toute l'envie qui est inséparable du mystère, et qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend en tirer.

Le 15, Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité, car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois chambres à un imprimeur qui avoit mis au jour un libelle qui portoit que le parlement avoit remis toute son autorité et celle de la ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir, en jurant qu'il ne s'étonnoit plus que M. du Maine, dans la Ligue, n'avoit pu souffrir les emportements de cette compagnie. Il se servit de cette expression à laquelle il en ajouta une autre, qui est encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes en riant et en me disant : « Je le paraphraserai à M. le Prince. »

Le 16, M. le président de Nesmond fit la relation des remontrances que le roi fit lire en la présence des députés. Après qu'il eut fait toutefois quelque difficulté, il y répondit qu'il feroit réponse par écrit dans deux ou trois jours. M. le procureur général fit ensuite rapport de sa députation, et il dit : Qu'ayant demandé l'éloignement des troupes à dix lieues de Paris, et expliqué la déclaration que MM. les Princes avoient faite, de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au pont de Saint-Cloud et à Neuilly, le roi avoit nommé de sa part M. le maréchal de l'Hôpital, et envoyé un passe-port en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le comte de Béthune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conféré avec MM. de Bouillon, de Villeroi et le Tellier; et que Sa Majesté se relâchoit, à la considération de la bonne ville de Paris, à accorder cet éloignement, pourvu que MM. les princes exécutassent aussi de bonne foi ce à quoi ils s'étoient aussi engagés sur le même chef. M. le procureur général, qui étoit ami de M. Bignon, avocat général, présenta ensuite à la compagnie un écrit signé Louis, et plus bas GUÉNÉGAUD, qui portoit que le roi manderoit au plus tôt deux présidents et deux conseillers de chaque chambre pour leur faire

entendre ses volontés à l'égard des remontrances. Le parlement en ordonna de nouvelles sur ces rapports, dans lesquelles le nom du cardinal fut encore pour ainsi dire réagravé.

Le 24 et le 28 de mai ne produisirent rien de considérable dans les chambres assemblées.

Le 9, les députés des enquêtes entrèrent dans la grande-chambre, et y demandèrent l'assemblée des chambres, pour délibérer sur les moyens qu'il y avoit de faire la somme des cent cinquante mille livres, promises à celui qui représenteroit en justice le cardinal Mazarin. Leclerc de Courcelles, qui vit qu'en ce même moment le grand vicaire de M. de Paris entroit au parquet des gens du roi, pour y conférer de la descente de la châsse de sainte Geneviève, dit assez plaisamment : « Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête double ; nous ordonnons des processions et nous travaillons à faire assassiner un cardinal. » Il est temps de parler du siège d'Etampes.

Vous avez vu ci-dessus que l'on étoit convenu dans les partis que l'on éloigneroit de dix lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avoit déjà quelque temps auparavant assez maltraité malheureusement celles de MM. les princes dans le faubourg d'Etampes, où les régiments de Bourgogne d'infanterie, et ceux de Wirtemberg et de Brow de cavalerie, avoient beaucoup souffert, se résolut de les opprimer tout en gros dans la ville même ; et la foiblesse de la place jointe à l'absence de tous les généraux, lui fit croire que la chose n'étoit pas impraticable. Le comte de Tavanès, qui y commandoit pour M. le Prince (car MM. de Beaufort et de Nemours étoient à Paris), fit l'une des plus belles et des plus vigoureuses résistances qui se soit faite de nos jours. Il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre ; les chevaliers de la Vieuville et de Parabère y furent tués du côté du roi, et MM. de Vardes et de Chomberg y furent blessés. Les attaques y furent fréquentes et vives ; la défense n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort si M. de Lorraine ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le siège. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il y avoit assez longtemps que les Espagnols le prioient d'entrer en France et de secourir MM. les Princes. Monsieur et Madame l'en sollicitoient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là qu'en leur demandant de l'argent ; il ne répondit à ceux-ci

qu'en leur demandant Jametz, Clairmont et Stenay, qui avoient autrefois été de son domaine, et que le roi avoit donnés depuis à M. le Prince. Monsieur me força un jour de dicter à Fremont une instruction pour Legrand, qu'il envoyoit à Bruxelles, pour le persuader ; et je puis dire avec vérité, que c'est le seul trait de plume que j'ai fait dans tout le cours de cette guerre. Je disois toujours à Monsieur que je me voulois conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser dans moi-même que je n'étois en rien d'une affaire où tout alloit *a la peggio* ; et je l'avois presque accoutumé à ne me plus demander même mon sentiment sur ce qui se passoit, en lui répondant toujours par monosyllabes. Il m'en grondoit un jour, et je le lui ajoutai en lui disant : « Et le monosyllabe, Monsieur, est unique : car c'est toujours non. » Je ne pus tenir même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine ; car il voulut absolument, et Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction dont je viens de parler. Je ne sais si elle ébranla M. de Lorraine, ou si elle le trouva ébranlé. Il marcha avec son armée, qui étoit composée de huit cents hommes et de vieilles et bonnes troupes ; il les laissa à Lagny et il vint à Paris où il entra à cheval, avec un applaudissement incroyable du peuple. Monsieur et M. le Prince allèrent au devant de lui jusqu'au Bourget le dernier de mai, et ils y furent accompagnés de MM. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucault, de Gaucourt, de Chavigny et de don Gabriel de Tolède. Il se trouva par hasard que ces deux derniers figurèrent ensemble dans cette entrée. Monsieur, qui haïssoit M. de Chavigny, me le dit le soir avec un emportement de joie ; et je lui répondis que j'étois surpris de ce qu'il me paroissoit étonné de cela ; que M. de Chavigny ne faisoit que ce que le président Jeannin, qui avoit été l'un des plus grands ministres d'Henri IV, avoit fait autrefois ; que la différence n'étoit qu'autant que le président Jeannin avoit escadronné avec les Espagnols devant qu'il fût ministre, et que M. de Chavigny n'escadronnoit qu'après. Monsieur fut très satisfait de l'*apologie*, et il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg à un tel point, que je la retrouvai sur les degrés et dans les cours une heure après. Je gardai beaucoup plus de mesure à l'égard de M. de Lorraine, quoiqu'il fût frère de Madame, à laquelle j'étois très particulièrement attaché. Je me contentai de lui envoyer un gentilhomme et de l'assurer de mes services. Monsieur souhaita que je le visse ; en

quoi il se trouva de la difficulté ; parce que les ducs de Lorraine prétendent la main chez les cardinaux. Nous nous trouvâmes chez Madame, et après dans la galerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, et où de plus, quand il y en auroit eu, il ne se seroit point trouvé d'embarras, parce qu'il ne me disputoit pas le pas en lieu tiers. Cette conférence ne se passa qu'en civilités et qu'en railleries, dans lesquelles il étoit inépuisable. Il lui vint deux ou trois jours après dans l'esprit une nouvelle cause de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au noviciat des jésuites. Je lui dis d'abord que j'étois très fâché que le cérémonial romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui, comme je l'aurois souhaité ; et il me paya sur-le-champ en même monnoie, en me répondant qu'il étoit au désespoir que le cérémonial de l'empire l'eût empêché de se rendre chez moi, ce qu'il eût souhaité. Il me demanda ensuite sans aucun préalable si son nez me paroissoit propre à recevoir des chique-naudes. Il pesta tout de suite contre l'archiduc, contre Monsieur et contre Madame, qui lui en faisoient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenoit son bien. Il entra de là dans un détail de propositions et d'ouvertures, auxquelles je vous proteste que je n'entendis rien. Je crus que je ne pouvois mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure qu'il n'entendit pas grand' chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie ; et lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'abbé de Saint-Mihiel, fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions dorénavant l'un l'autre bien mieux que nous ne nous étions entendus à Paris au monastère. J'eus un tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement avec lui, sachant ce que je savois de ce qui se passoit de tous côtés à cet égard. J'étois très bien averti que la cour lui donna à peu près la carte blanche, et je n'ignorois pas que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissoit pas d'écouter de simples propositions, qui étoient bien au dessous de celle que l'on lui offroit.

Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore sortie de Paris en ce temps-là, lui dit plutôt en riant que sérieusement, « qu'il pouvoit faire la plus belle action du monde s'il faisoit lever le siège d'Etampes, en quoi il satisferoit pleinement et Monsieur et les Espagnols ; et si au même moment il ramenoit les troupes en Flandre , en quoi il plairoit au dernier point à la reine ,

de qui il avoit en tout temps fait profession publique d'être serviteur particulier.» Comme ce parti, qui étoit des deux côtés, plut à son incertitude naturelle, il le prit sans balancer, et madame de Chevreuse s'en fit honneur à la cour, qui de sa part ne fut pas fâchée de couvrir la nécessité où elle se trouvoit de lever le siège d'Étampes, de quelque apparence de négociations, qu'elle grossit dans le monde de mille et mille particularités, que le raisonnement du vulgaire honore toujours de mille et mille mystères. Je ne sais rien au monde de plus simple que ce qui se fit en cette rencontre ; et quoique je ne fusse plus du tout, en ce temps, du secret ni de la mère ni de la fille, comme vous avez vu ci-dessus, j'en fus assez instruit malgré l'une et l'autre pour vous pouvoir assurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit dès le lendemain est une marque que je ne me trompe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas longtemps content de lui-même à l'égard de cette action : car quoiqu'il eût soutenu d'abord à Monsieur qu'il lui avoit rendu un service signalé, en obligeant la cour à lever le siège d'Étampes, il me parut aussitôt après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, et que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandèrent, qui étoit de ne point s'en retourner encore et de demeurer à Villeneuve - Saint-Georges, jusqu'à ce que les troupes sorties d'Étampes fussent effectivement en sûreté.

M. de Turenne, voyant que M. de Lorraine ne tenoit pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil, en demeure de passer la Seine et de le combattre. Il y eut des allées et des venues en explication de ce qui avoit été promis ou non promis, pendant lesquelles l'armée lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du roi, ayant passé la rivière d'Yère, et s'étant mis en bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendoit de part et d'autre que le signal du combat, qui certainement eût été sanglant vu la bonté des troupes qui composoient les deux armées, mais qui apparemment eût succédé à l'avantage des troupes du roi, parce que celles de Lorraine n'avoient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeler fatal, milord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine étoit prêt d'exécuter ce dont il étoit convenu à telle et telle condition. L'on négocia sur l'heure même. Le roi d'Angleterre, qui sur l'apparence d'une bataille

avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées et des venues; et l'on convint que M. de Lorraine sortiroit du royaume dans quinze jours, et des postes où il étoit dès le lendemain; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avoient été envoyés de Paris, pour faire un pont sur la rivière; et qu'aussi M. de Turenne ne se pourroit servir de ces bateaux pour passer la Seine et pour empêcher le passage des troupes sorties d'Etampes; que celles de M. le Prince, qui étoient dans son camp, pouvoient rentrer dans Paris en sûreté, et que le roi fit fournir des vivres à l'armée de Lorraine dans sa retraite. Ces deux dernières conditions ne reçurent pas beaucoup de contradictions; M. de Turenne disoit qu'il étoit très persuadé que l'armée lorraine épargneroit au roi, par le soin qu'elle prendroit à se pourvoir elle-même, la peine et la dépense que l'on stipuloit: et pour ce qui étoit de la liberté que l'on demandoit pour les troupes des princes, de se pouvoir rendre à Paris en sûreté, il la leur accordoit avec joie, parce qu'il croyoit assuré que la ville en seroit bien plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort, qui avoit amené au camp cinq ou six cents bourgeois volontaires, dit le soir ou le lendemain, à Monsieur, qu'ils avoient été si épouvantés qu'il avoit peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la ville. M. le Prince, qui étoit malade en ce temps-là, n'avoit pas été d'avis, par cette raison, qu'on les laissât sortir dans cette conjoncture. Je reviens au parlement.

J'ai eu si peu de part dans les dernières assemblées et dans les dernières occasions desquelles je viens de parler, qu'il y a déjà quelque temps que je me fais à moi-même un scrupule de les insérer dans un ouvrage qui ne doit être proprement qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur un point où l'état des choses, que je vous ai expliquées ci-devant, eût fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurois continué d'assister tous les jours aux délibérations du parlement.

La pourpre, qui m'en ôta la séance, en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guère moins en effet au Luxembourg; et je puis écrire de bonne foi qu'elle n'y eut presque pas mouvement imaginaire, et tel qu'il plut aux spéculatifs de se fantaisier. Mais comme il leur plut de se fantaisier de toutes choses sur mon sujet, j'étois continuellement

exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres et au raisonnement de tous. Ce personnage, qui n'est jamais que de pure défensive, et encore tout au plus, est très dangereux dans les temps dans lesquels l'on le joue ; il est très incommode dans ceux dans lesquels l'on le décrit, parce qu'il a toujours beaucoup d'apparence de vaine gloire et d'amour-propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un Etat, quand, dans un ouvrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matières auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin le moyen de démêler celles qui sont de cette nature du reste de cette histoire, qui n'est que particulière ; et il m'a été impossible de les trouver parce que la figure, quoique médiocre, que j'ai faite dans les temps qui ont précédé et qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de rapport et tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il seroit très difficile que l'on vous pût bien faire entendre, si l'on les délioit tout à fait. Voilà ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ces temps-là, que j'abrègerai toutefois le plus qu'il me sera possible, parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les mémoires d'autrui. Je poserai les faits, je ne raisonnerai point ; je déduirai ce qui me paroitra le plus de poids ; j'omettrai ce qui me semblera le plus léger ; et en ce qui regarde les assemblées du parlement, je n'abrègerai les détails qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations considérables. Je ne parlerai pas seulement des autres ; et je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisamment en vous disant qu'elles ne furent employées qu'en déclamations contre le cardinal, en plaintes et en arrêts contre les violences et les séditions du peuple ; et en désaveu fait par MM. les princes de ces séditions qui dans la vérité n'étoient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le 1^{er} de juin, Monsieur envoya au parlement pour savoir quelle place il donneroit à M. de Lorraine dans l'assemblée des chambres. Ils répondirent tout d'une voix que comme M. de Lorraine étoit ennemi de l'Etat, il ne lui en pouvoit donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi deux ou trois jours après, parce que j'étois malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : « Eussiez-vous cru que le parlement m'eût fait cette réponse ? » Et je lui répondis : « J'aurois bien moins cru, Monsieur, que vous

cussiez hasardé de vous l'attirer. » Il me repartit en colère : « Si je ne l'eusse hasardée, M. le Prince eût dit que j'eusse été mazarin. » Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisoit en ce temps-là.

Le 7, l'on fit un fort grand bruit au parlement de l'approche des troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, et qui faisoient beaucoup de désordres dans la Brie; et l'on y parla de leur marche avec la même surprise et la même horreur que l'on auroit pu faire, s'il n'y avoit eu dans le royaume aucune partialité.

Le 10, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé en sa députation vers le roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du siège d'Etampes. La réponse de Sa Majesté fut que la compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle vouloit choisir, et pour aviser au moyen de rétablir le calme dans le royaume. L'on opina ensuite et l'on résolut de renvoyer à la cour les mêmes députés pour entendre la volonté du roi, et renouveler toutefois les remontrances contre le cardinal Mazarin. Monsieur et M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'arrêt, et ils avoient soutenu qu'il ne falloit recevoir aucune proposition de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel et effectif du Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvelèrent contre l'approche des troupes de Lorraine, et elles furent au point que les gens du roi furent mandés au parlement. Ils conclurent à ce que M. le duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un conseiller, du nom duquel je ne me ressouviens pas, ayant dit qu'il ne concevoit pas comment l'on prétendoit qu'il fût utile à la compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la cour, Ménardeau répondit que cette raison obligeant encore davantage le parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du roi, il étoit d'avis de donner arrêt par lequel il seroit enjoint aux communes de leur courir sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déjà parlé, et qui fut sue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, parce qu'elle avoit été souhaitée de tous les gens; elle fut véritable, et je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son approche, crièrent le plus hautement contre son éloi-

gnement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connaissent pas ; il y a des temps où l'on peut dire même qu'il ne se sentent point.

Le 20, le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à sa députation à Melun ; et la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le roi, dont la substance étoit : Que bien que Sa Majesté ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte , elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instances, après avoir réparé son honneur par la déclaration que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle peut avoir de bonnes et de réelles sûretés de la part de MM. les princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement ; que Sa Majesté désire donc d'apprendre :

1^o S'ils renonceront en ce cas à toutes les ligues et à toutes les associations faites avec les princes étrangers ;

2^o S'ils n'auront plus aucune prétention ;

3^o S'ils se rendront auprès de Sa Majesté ;

4^o S'ils feront sortir les étrangers qui sont dans le royaume ;

5^o S'ils licencieront leurs troupes ;

6^o Si Bordeaux rentrera dans son devoir aussi bien que M. le prince de Conti et madame de Longueville ;

7^o Si les places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état.

Voilà les principales des douze questions sur lesquelles M. le duc d'Orléans s'emporta et même avec beaucoup d'émotion, en disant qu'il étoit inouï que l'on mit ainsi sur la sellette un fils de France et un prince du sang, et que la déclaration qu'ils avoient faite l'un et l'autre qu'ils poseroient les armes aussitôt que le cardinal Mazarin seroit hors du royaume, étoit plus que suffisante pour satisfaire la cour, si elle avoit de bonnes intentions. L'on opina ; mais la délibération n'ayant pu être achevée fut remise au lendemain.

Le 21, Monsieur ne s'y étant pu trouver, parce qu'il avoit eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita, en présence de M. le Prince, que d'un fonds que l'on cherchoit pour la subsistance des pauvres, qui souffroient beaucoup dans la ville, et de celui qui étoit nécessaire pour faire la somme de cent cinquante mille livres pour la tête à prix. Il fut dit, à l'égard de ce dernier

chef, que l'on feroit incessamment inventaire de ce qui restoit des meubles du cardinal. M. de Beaufort fit ce jour-là une louredie digne de lui. Comme il y avoit eu le matin une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle MM. de Vanau et Portail auroient été massacrés sans lui, il crut qu'il feroit mieux, pour détourner le peuple du Palais, de l'assembler dans la place Royale et y donna un rendez-vous public pour l'après-dinée. Il y amassa quatre ou cinq mille gueux à qui il est constant qu'il y fit proprement un sermon, qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéissance qu'ils devoient au parlement. J'en sus tout le détail par des gens de créance que j'y avois envoyés moi-même exprès. La frayeur, qui avoit déjà saisi la plupart des présidents et des conseillers, leur fit croire que cette assemblée n'avoit été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manières qui pouvoient redoubler leurs alarmes, et ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur, ni de M. le Prince de s'assurer MM. les présidents qui ne purent jamais se résoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva le même jour à M. le président de Maison, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de peuple, comme il sortoit de chez Monsieur, et M. le Prince et M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savoit pas que qui assemble un peuple l'émeut toujours. Il y parut; car deux ou trois jours après ce beau sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la salle du Palais, et M. le président de Novion fut même poursuivi dans les rues, et courut tout le risque qu'un homme peut courir.

Le 25, MM. les princes déclarèrent dans les chambres assemblées qu'aussitôt que M. le cardinal seroit hors du royaume, ils exécuteroient fidèlement tous les articles qui étoient portés dans la réponse du roi et enverroient ensuite des députés pour conclure ce qui restoit à faire; et l'on donna ensuite arrêt par lequel il fut dit que les députés du parlement retourneroient incessamment à la cour pour porter cette déclaration au roi.

Le 26 aucun président ne se trouva au Palais.

Le 27, M. le président de Novion y fut et donna un sanglant arrêt contre les séditieux.

L'on n'employa les autres jours qu'à donner les ordres nécessaires pour la sûreté de la ville, à quoi l'on étoit embarrassé, parce que ceux de la garde étoient assez souvent ceux-là même

qui se soulevoient. Il est temps, ce me semble, que je reprenne ce qui est de la guerre.

M. le Prince, qui avoit eu quelques accès de fièvre tierce, alla jusqu'à Limours recevoir les troupes qui revenoient d'Étampes ; et comme la cour n'avoit observé en façon du monde ce qu'elle avoit promis, touchant l'éloignement des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de son côté et il porta sa petite armée à Saint-Cloud, poste considérable, parce que le pont lui donnoit lieu de la porter, en cas de besoin, où il lui plairoit. M. de Turenne, qui étoit avec celle du roi aux environs de Saint-Denis, où Sa Majesté étoit venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un pont de bateau à Epinai, en attendant de venir attaquer les ennemis devant qu'ils eussent le temps de se retirer. M. de Tavannes en eut avis et il envoya avertir M. le Prince, qui se rendit au camp en toute diligence. Il le leva sur le soir et il marcha vers Paris, en dessein d'arriver au jour à Charenton, de passer la Marne et d'y prendre un poste dans lequel il ne pourroit être attaqué. M. de Turenne ne lui en donna pas le temps, car il attaqua son arrière-garde dans le faubourg Saint-Denis. M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il perdit du régiment de Conti, et il manda à Monsieur, par le comte de Fiesque, qu'il leur répondoit qu'il gagneroit le faubourg Saint-Antoine, dans lequel il prétendoit qu'il auroit plus de lieu de se défendre. C'est en cet endroit où je regrette plus que je n'ai jamais fait que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avoit donnée, de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en ce rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai oui dire à Lanques, qui ne le quitta point ce jour-là, qui est homme du métier et qui est plus mécontent de lui que personne qui vive, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. Je serois inexcusable si j'entreprendois de décrire le détail de l'action du monde la plus grande et la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues et que j'ai oui dire à des gens de guerre être très mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus sanglant et le plus opiniâtre, il sauva ses troupes, qui n'étoient qu'une poignée de monde, attaquées par M. de Turénne, et par M. de Turenne renforcé de l'arrivée de M. le maréchal de la Ferté. Il y perdit le comte de Bossu, Flamand, la Roche-Giffort, Flammarin et Laurusse, du nom de Montmorency. MM. de la Rochefoucault, de

Tavannes, de Cogny, le vicomte de Melun et le chevalier de Fort y furent blessés. Esclainvilliers le fut du côté du roi, et M. de Saint-Mesgrin et de Mancini tués. Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit, et, ce qui arrive toujours en ce rencontre, l'impossible succéda à son imagination à tout le possible. Jouy, qu'il m'envoya sept fois, en moins de trois heures, me dit qu'il avoit eu peur un moment que la ville ne se révoltât contre lui ; qu'il craignoit un instant après qu'elle ne se déclarât trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisoit chez moi, et rien ne le rassura véritablement que le rapport que l'on lui fit que je n'avois que mon suisse à ma porte. Il dit à Bruneau, de qui je le sus le lendemain, que le mal n'étoit pas grand dans la ville, puisque je ne me précautionnois pas davantage. Mademoiselle, qui avoit fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rue Saint-Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençoit à être très pressé dans le faubourg, prit le parti d'y aller elle-même. Elle entra dans la Bastille où Louvière n'osa, par respect, lui refuser l'entrée ; elle fit tirer le canon sur les troupes du maréchal de la Ferté, qui s'avançoient pour prendre en flanc celles de M. le Prince. Elle harangua ensuite la garde qui étoit à la porte Saint-Antoine. Elle s'ouvrit, et M. le Prince y entra avec son armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat si fameux arriva le 2 de juillet.

Le 4, l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville, qui avoit été ordonnée le 1^{er} par le parlement, pour aviser à ce qui étoit à faire pour la sûreté de la ville, fut tenue l'après-dinée. Monsieur et M. le Prince s'y trouvèrent, sous prétexte de remercier la ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs troupes le jour du combat, mais dans la vérité, pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux ; au moins voilà ce que Monsieur en sut. Voici le vrai, que je n'ai su que longtemps depuis, de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxelles. Je ne me ressouviens pas précisément s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné que la cour ne songeoit jamais sérieusement et de bonne foi à se raccommoier avec lui, jusques à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maître de Paris. Je sais bien que jc lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avoit

dit sur cela étoit véritable ; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur ce particulier de M. de Bouillon. Voici ce qu'il m'apprit du gros de l'affaire. Il étoit persuadé que je le desservois beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant ; mais il l'étoit aussi que je lui nuisois beaucoup dans la ville, ce qui n'étoit pas faux, par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avoit observé que je ne me gardois nullement, et que je me servois même avec quelque affectation du prétexte de l'incognito, auquel le cérémonial m'obligeoit, pour faire voir la sécurité et la confiance que j'avois en la bonne volonté du peuple, au milieu de ses plus grands mouvements. Il se résolut, et très habilement, de s'en servir de sa part pour faire une des plus belles et des plus sages actions qui ait peut-être été pensée de tout le siècle. Il fit dessein d'émouvoir le peuple le jour de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, de marcher droit à mon logis sur les dix heures, qui étoit justement l'heure où l'on savoit qu'il y avoit le moins de monde, parce que c'étoit celle où pour l'ordinaire j'étudiois ; de me prendre civilement dans son carrosse, de me mener hors de la ville et de me faire à la porte une défense de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup étoit sûr, et qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir de faire réflexion, en eussent approuvé l'exécution ; il étoit certain que dans les révolutions qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent. Je n'étois point en défense. M. le Prince se fût rendu maître du cloître sans coup férir ; et j'eusse pu être à la porte de la ville devant qu'il y eût eu une alarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'étoit mieux imaginé : Monsieur, qui eût été attré du coup y eût donné des éloges. L'Hôtel-de-Ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée et admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y avoit eu beaucoup et d'imprudence et de témérité à n'avoir pas prévu ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, et elle lui donna le succès le plus funeste que la conspiration la plus noire eût pu produire.

Comme la sédition avoit commencé vers la place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçoit tous les passants de mettre à leurs chapeaux, M. de Cumont, conseiller au parlement et serviteur particulier de M. le Prince, qui y avoit été obligé comme les autres qui avoient passé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, et le supplier d'empêcher que M. le Prince qui étoit dans la galerie, ne sortit dans cette émotion, laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite, ou par les mazarins ou par le cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince, Monsieur courut aussitôt après monsieur son cousin, qui descendoit le petit escalier pour monter en carrosse, et pour venir chez moi et y exécuter son dessein. Il le retint par autorité et même par force; il le fit dîner avec lui, et il le mena ensuite à l'Hôtel-de-Ville, où l'assemblée dont je vous ai parlé se devoit tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la compagnie, et témoigné la nécessité qu'il y avoit de songer aux moyens de se défendre contre le Mazarin. La vue d'un trompette qui arriva dans ce temps-là de la part du roi, et qui porta ordre de remettre l'assemblée à huitaine, échauffa le peuple qui étoit dans la Grève, et qui crioit sans cesse qu'il falloit que la ville s'unît avec MM. les princes. Quelques officiers que M. le Prince avoit mêlés le matin dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendoient, ne purent employer sa fougue; elle se déchargea sur l'objet présent. L'on tira dans les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville; l'on mit le feu aux portes, l'on entra dedans l'épée à la main, l'on massacra M. Legrand, maître des requêtes, M. Savari, conseiller au parlement, et M. Miron, maître des comptes, un des plus hommes de bien et des plus accrédités dans le peuple, qui fût à Paris. Vingt-cinq ou trente bourgeois y périrent aussi; et M. le maréchal de l'Hôpital ne fut tiré de ce péril que par un miracle et par le secours de M. le président Barentin. Un garçon de Paris, appelé Noblet, duquel je vous ai déjà parlé à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucault, dans le parquet des huissiers, eut encore le bonheur de servir utilement le maréchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'Hôtel-de-Ville et le sang qui y fut répandu produisirent dans Paris. La consternation d'abord y fut grande; toutes les boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. L'on demeura quelque temps en cet état, l'on se réveilla un peu vers les cinq heures, en quelques quartiers, où l'on

fit des barricades pour arrêter les séditeux , qui se dissipèrent toutefois presque d'eux-mêmes. Il est vrai que Mademoiselle y contribua elle-même. Elle alla, accompagnée de M. de Beaufort, à la Grève , où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. Ces misérables n'avoient pas rendu tant de respect au Saint-Sacrement que le curé de Saint - Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avoient mis aux portes de l'Hôtel-de-Ville.

M. de Chaalon vint chez moi au plus fort de ce mouvement ; et la crainte qu'il avoit pour ma personne l'emporta sur celle qu'il devoit avoir pour la sienne, dans un temps où les rues n'étoient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précautions qu'il m'en fit honte ; et je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvoit obliger à en avoir si peu dans une occasion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir de besoin. C'est l'une de celles qui m'a persuadé, autant que chose du monde , que les hommes sont souvent estimés par les endroits par lesquels ils sont le plus blâmables. On loua ma fermeté ; l'on devoit blâmer mon imprudence ; celle-ci étoit effective, l'autre n'étoit qu'imaginaire ; et la vérité est que je n'avois fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible quand l'on me l'eut fait faire. M. de Caumartin envoya sur-le-champ querir chez lui mille pistoles , car je n'en avois pas vingt chez moi , avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des officiers réformés , écossais , que j'avois toujours conservés des restes du comte de Montross. Le marquis de Sablières , maitre-de-camp du régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes , commandés par deux capitaines du même régiment, qui étoient mes domestiques. Quérieux m'amena trente gendarmes de la compagnie du cardinal Antoine , qu'il commandoit. Bussy-Lameth m'envoya quatre hommes choisis dans la garnison de Mézières. Je garnis tout mon logis et toutes les tours de Notre-Dame de grenades ; je pris mes mesures, en cas d'attaque, avec les bourgeois des ponts Notre-Dame et de Saint-Michel, qui m'étoient fort affectionnés. Enfin je me mis en état de disputer le terrain et de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paroissoit plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étois auparavant. Il ne l'étoit pas davantage, au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse su connoître mes véritables intérêts et prendre l'occasion que la

fortune me présentait. Il n'y avoit rien de plus naturel à ma profession et à l'état où j'étois que de quitter Paris, après une émotion qui jeta la haine publique sur le parti qui, dans ce temps-là, paroissoit m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des frondeurs qui étoient de mes amis, parce qu'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de nécessité. Je me fusse établi insensiblement et presque sans qu'ils eussent pu s'en défendre eux-mêmes dans l'esprit des pacifiques, parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur étoit commune. Monsieur n'eût pas pu se plaindre de ce que j'abandonnois un lieu où il paroissoit assez qu'il n'étoit plus le maître. M. le cardinal Mazarin même eût été obligé, en ce cas, et par la bienséance et par l'intérêt, de me ménager ; et il ne se pouvoit même que naturellement l'aigreur que la cour avoit contre moi ne diminuât de beaucoup par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ses ennemis. Les circonstances dont j'eusse pu accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique que l'on avoit contre le Mazarin, parce que je n'avois qu'à me retirer au pays de Rais, sans aller à la cour, ce qui eût même purgé le soupçon de mazarinisme pour le passé. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier où j'étois, et de celui que je prévoyois pour l'avenir, et que je prévoyois sans en pouvoir jamais prévoir l'issue. Ainsi j'eusse attendu en patience ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques auxquels j'étois exposé à tous les moments des deux côtés. Ainsi je me fusse approprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, cardinal et archevêque de Paris, chassé de son siège par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Espagne ; purgé de la faction par ma retraite hors de Paris ; purgé du mazarinisme par ma retraite hors de la cour ; et le pis du pis qui me pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter avec toutes les conditions que j'eusse voulu, et qui à un cardinal archevêque de Paris ne lui eût jamais été à charge, parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues et plus grandes et plus étendues qu'elles ne sont sur ce pa-

pie. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les justes et les bonnes ; je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans le chapitre des accidents, lieu de les servir et de les élever, me représenta d'abord qu'ils se plaindroient de moi si je prenois le parti qui me tiroit d'affaire et qui les y laissoit. Je ne me suis jamais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre ; elle fut appuyée par mon orgueil qui eût eu peine à souffrir que l'on eût cru que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche et je me confesse de ce mouvement, qui eut toutefois, en ce temps-là, un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut foible ; car je maintiens qu'il y a autant de foiblesse que d'imprudence à sacrifier ces grands et solides intérêts à des pointilles de gloire, qui est toujours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand que ce qu'il nous propose. Il faut reconnoître de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui les pique dans le présent, à ce qui les doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le parlement.

Je vous expliquerai en peu de paroles ce qui se passa depuis le 4 juillet jusqu'au 13. La face en fut très mélancolique : tous les présidents à mortier s'étant retirés, et beaucoup des conseillers même s'étant aussi absentés par la frayeur des séditions, que le feu et le massacre de l'Hôtel-de-Ville n'avoient pas diminuées, cette solitude obligea ceux qui restoient à donner un arrêt qui portoit défenses de désemparer ; en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvoit, par la même raison, fort peu de monde aux assemblées de l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands, qui ne s'étoit sauvé de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistoit plus. M. le maréchal de l'Hôpital demuroit clos et couvert dans sa maison. Monsieur fit établir, en sa place, par une assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour gouverneur et M. de Broussel pour prévôt des marchands. Le parlement ordonna à ses députés, qui étoient à Saint-Denis, de presser leur réponse ; et en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans trois jours reprendre leurs places.

Le 13, les députés écrivirent à la compagnie, et ils lui envoyèrent la réponse du roi par écrit. En voici la substance : Que bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire que l'instance que

l'on faisoit pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de se retirer de la cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le royaume auroient été réglées, et avec les députés du parlement, qui étoient déjà présents à la cour, et avec ceux qu'il plairoit à MM. les princes d'y envoyer. MM. les princes qui avoient connu que le cardinal ne proposoit jamais de conférences que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récrièrent à cette proposition; et Monsieur dit avec colère qu'elle n'étoit qu'un piège qu'on leur tendoit, et que lui, ni M. son cousin, n'avoient aucun besoin d'envoyer des députés en leur nom, puisqu'ils avoient toute confiance à ceux de la cour du parlement. L'arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, et ordonna aux députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du cardinal. MM. les princes écrivirent aussi au président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueroient dans la résolution de poser les armes aussitôt que le cardinal seroit effectivement éloigné.

Le 17, les députés mandèrent au parlement que le roi étoit parti de Saint-Denis pour aller à Pontoise; qu'il leur avoit commandé de le suivre; que sur la difficulté qu'ils en avoient faite, il leur avoit ordonné de demeurer à Saint-Denis.

Le 18, ils écrivirent qu'ils avoient reçu un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre incessamment à Pontoise. La compagnie s'émut beaucoup, et donna arrêt par lequel il fut dit que les députés retourneroient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince et M. de Beaufort sortirent eux-mêmes avec huit cents hommes de pieds et douze cents chevaux pour les ramener, et pour faire voir au peuple qu'on le tiroit d'un fort grand péril.

La cour ne s'endormoit pas de son côté; elle lâchoit à tous moments des arrêts du conseil qui cassoient ceux du parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui se faisoit et tout ce qui se feroit dans les assemblées de l'Hôtel-de-Ville; et elle ordonna même que les deniers destinés au paiement de ses rentes, ne seroient portés dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté feroit sa résidence.

Le 19, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qu'il avoit fait à la cour avec les autres députés. Cette relation, qui étoit toute remplie de dits et de contredits, ne contenoit rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes,

à la réserve d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux députés , qui portoit qu'en cas que Monsieur et M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des députés en leur nom, Sa Majesté consentoit qu'ils chargeassent ceux du parlement de leurs intentions. Cette même lettre assuroit que le roi éloigneroit M. le cardinal de ses conseils aussitôt que l'on seroit convenu des articles qui pourroient être contestés dans la conférence, et qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fussent exécutés. L'on opina ensuite ; mais l'on ne put finir la délibération que

Le 20. Il passa à déclarer que le roi étant détenu prisonnier par le cardinal Mazarin, M. le duc d'Orléans seroit prié de prendre la qualité de lieutenant général de Sa Majesté, et M. le Prince, convié à prendre sous lui le commandement des armées , tant et si longtemps que le Mazarin ne seroit pas hors du royaume ; que copie de l'arrêt seroit envoyée à tous les parlements du royaume, qui seroient priés d'en donner un pareil. Ils ne déférèrent point à sa prière ; car à la réserve de celui de Bordeaux , il n'y en eut aucun qui en délibérât seulement ; et bien au contraire , celui de Bretagne avoit mis surséance à ceux qu'il avoit donnés auparavant, jusques à ce que les troupes espagnoles qui étoient entrées en France fussent tout à fait hors du royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les gouverneurs des provinces , et il m'avoua de bonne foi, quelque temps après , que pas un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponse. La cour les avoit avertis de leur devoir par un arrêt solennel, que le conseil donna en cassation de celui du parlement , qui établissoit la lieue enance générale. Son autorité n'étoit pas même établie , au moins en la manière qu'elle le devoit être dans Paris ; car deux misérables étant condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'Hôtel-de-Ville , les compagnies bourgeoises qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution refusèrent d'obéir.

Le 24, l'on ordonna qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes , et que l'on vendroit les statues qui étoient dans le palais Mazarin pour faire le fonds de la tête à prix.

Le 26, Monsieur dit dans les chambres assemblées, que la nouvelle qualité de lieutenant général l'obligeant à former un conseil , il prioit la compagnie de nommer deux de son corps qui y

entrassent , et de lui dire aussi si elle n'approuvoit pas qu'il priât M. le chancelier d'y assister. Il passa à cet avis , et M. Bignon même, avocat général, et le Caton de son temps, n'y fut pas contraire ; car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force et d'une éloquence admirables, que le parlement n'avoit pas donné à Monsieur la qualité de lieutenant général, mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituoit naturellement le premier magistrat du royaume. Il alléguâ sur cela Henri-le-Grand , qui étant premier prince du sang, s'étoit appelé ainsi dans un discours qu'il avoit fait dans le temps des troubles.

Le 27 , le conseil fut établi par M. le duc d'Orléans , et il fut composé de Monsieur, de M. le Prince , de MM. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac , de la Rochefoucault et de Rohau ; les présidents de Nesmond et de Longueil, Aubry et Larcher, présidents des comptes; Dorieux et le Noir, de la cour des aides.

Le 29 il fut résolu dans l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, de lever huit cent mille livres pour fortifier les troupes de Son Altesse Royale , et d'écrire à toutes les grandes villes du royaume pour les exhorter à s'unir avec la capitale. Le roi ne manqua pas de casser , par des arrêts du conseil , tous ceux du parlement, et toutes ces délibérations de l'Hôtel-de-Ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guère importuner de mes réflexions, sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de parcourir plutôt que de décrire. Ce n'est pas , comme vous le jugez aisément , faute de matière ; il n'y en peut guère avoir qui en soit plus digne , ni qui en dût être plus féconde. Les événements en sont bizarres , rares, extraordinaires ; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action , et que je ne la voyois même que d'une loge , qui n'étoit qu'au coin du théâtre , je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail , de mêler dans mes vues mes conjectures ; et j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses , que je les crois toujours indignes de l'histoire, et de l'histoire particulièrement qui n'est faite que pour une personne à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux sur cette matière qui sont de cette nature.

L'une est que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différents ressorts des machines que vous venez de voir

sur le théâtre, parce que j'en étois dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, étoit la persuasion où il étoit que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage étoit de suivre toujours le flot, c'étoit son expression; et que ce qui obligeoit M. le Prince à se conduire comme il se conduisoit, étoit l'aversion qu'il avoit à la guerre civile, qui fomentoit et réveilloit même à tous moments, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promptement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué le détail de ces différens mouvements dans ce que je vous ai expliqué ci-dessus; mais je crois qu'il n'est pas utile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, laquelle vous présente à tous les instants des incidents dont vous me demandez sans doute les raisons que j'omets, parce que je n'en sais pas le particulier.

Je vous ai déjà dit que j'avois rebuté Monsieur par mes monosyllabes. Je m'y étois fixé à dessein, et je ne les quittai que lorsqu'il s'agit de la lieutenance générale. Je la combattis de toute ma force, parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse et d'inutile; et je m'en expliquai et si hautement et si clairement, que je lui dis que je serois au désespoir que tout le monde ne sût pas sur cela mes sentiments, et que l'on crût que ceux qui avoient mon caractère particulier dans le parlement, fussent capables d'y donner leurs voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y signala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au roi, à l'État et à Monsieur même. J'étois convaincu, comme je le suis encore, que les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire, qui en ce qui regarde l'autorité royale, est le plus essentiel. J'étois de plus en état, à vous dire le vrai, de soutenir ma maxime et mes démarches: car la contenance que j'avois tenue dans la révolution de l'Hôtel-de-Ville avoit saisi l'imagination des gens, et leur avoit fait croire que j'avois beaucoup plus de force que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente, j'en avois fait l'expérience, et je m'en étois servi avec fruit, aussi bien que des autres moyens que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissoit tous les jours contre le parti des prin-

ces, et par les taxes desquelles l'on se voyoit menacé ; et par le massacre de l'Hôtel-de-Ville, qui avoit jeté l'horreur dans tous les esprits ; et par le pillage des environs, où l'armée, qui depuis le combat de Saint-Antoine étoit campée dans le faubourg Saint-Victor, faisoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces désordres. Je les relevois d'une manière qui me rendoit agréable à tous ceux qui les blâmoient : je ramenois insensiblement et doucement à moi tous ceux des pacifiques qui n'étoient pas attachés par profession particulière au Mazarin. Je réussis dans ce manége au point que je me trouvai à Paris en état de disputer le pavé à tout le monde ; et qu'après m'être tenu sur la défensive trois semaines, dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-dessus, j'en sortis avec pompe, nonobstant le cérémonial romain. J'allois tous les jours au Luxembourg ; je passois au milieu des gens de guerre que M. le Prince avoit dans le faubourg, et je crus que j'étois assez assuré du peuple, pour croire que j'en pouvois user ainsi avec sûreté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au parlement.

Le 6 d'août, Buchefert, substitut du procureur général, apporta aux chambres assemblées deux lettres du roi, l'une adressée à la compagnie, l'autre au président de Nesmond avec une déclaration du roi, qui portoit la translation du parlement à Pontoise. La cour avoit pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à Saint-Denis n'avoit pas empêché que le parlement et l'Hôtel-de-Ville n'eussent fait les pas que vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'assemblée des chambres à cette nouvelle. On opina, et il fut dit que les lettres et la déclaration seroient mises au greffe, pour y être fait droit après que le cardinal Mazarin seroit hors de France. Le parlement de Pontoise, composé de quatorze officiers, à la tête desquels étoient MM. les présidents Molé, de Novion et le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirés de Paris en habit déguisé, fit des remontrances au roi, tendantes à l'éloignement du cardinal Mazarin. Le roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'instance même de ce bon et désintéressé ministre, qui sortit effectivement de la cour et se retira à Bouillon. Cette comédie, très indigne de la majesté royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre encore plus ridicule. Les deux parlements se foudroyèrent par des arrêts sanglants qu'ils donnoient les uns contre les autres.

Le 13 d'août, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteroient

à l'assemblée de Pontoise, seroient rayés du tableau et du registre.

Le 17 du même mois, celui de Pontoise vérifia la déclaration du roi, qui portoit injonction au parlement de Paris de se rendre à Pontoise dans trois jours, à peine de suppression de leurs charges.

Le 22, Monsieur et M. le Prince firent déclaration au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, que, vu l'éloignement du cardinal Mazarin, ils étoient prêts à poser les armes, pourvu qu'il plût à Sa Majesté de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, de retirer celles qui étoient en Guienne, de donner une route et sûreté pour la retraite de celles d'Espagne, permettre à MM. les princes d'envoyer vers Sa Majesté, pour conférer de ce qui pouvoit rester à ajuster. Le parlement donna arrêt ensuite par lequel il fut ordonné que Sa Majesté seroit remerciée de l'éloignement du cardinal, et très humblement suppliée de revenir en sa bonne ville de Paris.

Le 26, le roi fit vérifier au parlement de Pontoise l'amnistie, qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions qui faisoient que peu de gens y pouvoient trouver leur sûreté.

Le 29 et le 31 d'août, et le 2 de septembre, l'on ne parla presque à Paris, dans les chambres assemblées, que du refus que la cour avoit fait à Monsieur et à M. le Prince des passe-ports qu'ils lui avoient demandés pour MM. le maréchal d'Étampes, comte de Fiesque et Goulas, et de la réponse que le roi avoit faite à une lettre de Monsieur. Cette réponse étoit en substance : qu'il s'étonnoit que M. le duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, il n'avoit autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations et traités, et faire retirer les étrangers; après quoi ceux qui viendroient de sa part seroient très bien reçus.

Le 2 de septembre, l'on opina sur cette réponse du roi, mais on n'eut pas le temps d'achever la délibération; il fut seulement arrêté que défense seroit faite au lieutenant criminel et particulier de faire publier aucune déclaration du roi, sans ordre du parlement; ce qui fut ordonné sur l'avis que l'on eut que ses officiers avoient reçu commandement du roi de faire publier et afficher dans la ville celle d'amnistie qui avoit été vérifiée à Pontoise.

Le 3, l'on acheva la délibération sur la réponse du roi à Mon-

sieur ; il fut arrêté que les députés de la compagnie iroient trouver le roi pour le remercier de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, et pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris ; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seroient priés d'écrire au roi, et de l'assurer qu'ils mettroient bas les armes aussitôt qu'il auroit plu à Sa Majesté d'envoyer les passe-ports nécessaires pour la retraite des étrangers, et une amnistie en bonne forme, et qui fut vérifiée dans tous les parlements du royaume : que Sa Majesté seroit aussi suppliée de recevoir les députés de MM. les princes ; que la chambre des comptes et la cour des aides de Paris seroient conviées de faire la même députation ; qu'assemblée générale seroit faite dans l'Hôtel-de-Ville, et que l'on écriroit à M. le président de Mesme, qui s'étoit aussi retiré à Pontoise, afin qu'il sollicitât les passe-ports.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, et de considérer avec attention cette illusion scandaleuse et continuelle avec laquelle un ministre se joue effrontément du nom et de la parole sacrée d'un grand roi, et avec laquelle, d'autre part, le plus auguste parlement du royaume, la cour des pairs, se joue, pour ainsi parler, d'elle-même par des contradictions perpétuelles, et plus convenables à la légèreté d'un collège qu'à la majesté d'un sénat. Je vous ai déjà dit quelquefois que les hommes ne se sentent pas dans ces sortes de fièvres d'état, qui tiennent de la frénésie. Je connoissois en ce temps-là des gens de bien qui étoient persuadés jusques au martyr, s'il eût été nécessaire, de la justice de la cause de MM. les princes. J'en connoissois d'autres, et d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la cour. L'ambition des grands se sert de ces dispositions comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reste des hommes, et ils s'aveuglent eux-mêmes après plus dangereusement que le reste des hommes.

Le bonhomme M. de Fontenay, qui avoit été deux fois ambassadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon sens, et l'intention sincère et droite pour l'État, déplorait tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs citoyens.

A l'égard du dehors de l'État, l'archiduc reprit cette année-là Graveline et Dunkerque ; Cromwell prit, sans déclaration de guerre et avec une insolence injurieuse à la couronne, sous je ne

sais quel prétexte de représailles, une grande partie des vaisseaux du roi. Nous perdimes Barcelone et la Catalogne, et la clef de l'Italie avec Casal. Nous vîmes Brissach révolté sur le point de retomber entre les mains de la maison d'Autriche ; nous vîmes les drapeaux et les étendarts d'Espagne voltigeant sur le Pont-Neuf ; les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris avec la même liberté que les isabelles et que les bleues. L'on s'accoutumoit à ces spectacles et à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui peut avoir de terribles conséquences, me fit peur, et certainement beaucoup plus pour l'État que pour ma personne. M. de Fontenay, qui en étoit pénétré, et qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à sortir moi-même de la léthargie, « où vous êtes, me dit-il, à votre mode. Car enfin si vous vous considérez tout seul, vous avez pris le bon parti : mais si vous faites réflexion sur l'État où est la capitale du royaume, à laquelle vous êtes attaché par tant de titres, croyez-vous n'être pas obligé à vous donner plus de mouvement que vous ne vous en donnez ? Vous n'avez aucun intérêt, vos intentions sont bonnes ; faut-il que par votre inaction vous fassiez autant de mal à l'État, que les autres en font par leurs mouvements les plus irréguliers ? » M. de Sève-Chastignonville, que vous avez vu depuis dans le conseil du roi, et qui étoit mon ami très particulier et homme d'une grande intégrité, m'avoit fait depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. M. de Lamoignon, qui est présentement premier président du parlement de Paris, et qui a eu dès sa jeunesse toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisoit tous les jours le même discours. M. de Vallançay, conseiller d'état, qui n'avoit pas à beaucoup près les talents des autres, mais qui étoit aussi bien qu'eux colonel de son quartier, me venoit dire tous les dimanches à l'oreille : « Sauvez l'État, sauvez la ville ! J'attends vos ordres. » M. des Roches, chantre de Notre-Dame, et qui avoit la colonelle du cloître, homme de peu de sens mais de bonne intention, pleuroit avec moi deux ou trois fois la semaine sur le même sujet. Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, dont j'estimois autant le bon sens que la probité. « Je vois, Monsieur, me dit-il un jour qu'il se promenoit seul avec moi dans ma chambre, qu'avec un désintéressement parfait, qu'avec

l'intention du monde la plus droite, vous allez tomber de l'amour public dans la haine publique. Il y a déjà quelque temps que les esprits qui étoient tous pour vous se sont partagés ; vous avez regagné du terrain par les fautes de vos ennemis ; je vois que vous commencez à le reperdre, et que les frondeurs croient que vous ménagez le Mazarin, et que les mazarins croient que vous appuyez les frondeurs. Je sais que cela n'est pas vrai, et je juge même qu'il ne peut être vrai : mais ce qui me fait peur pour vous, c'est qu'il commence à être cru par une espèce de gens dont l'opinion forme toujours, avec le temps, la réputation publique. Ce sont ceux qui ne sont ni frondeurs ni mazarins, et qui ne veulent que le bien de l'État. Cette espèce de gens ne peut rien dans le commencement des troubles, elle peut tout dans les fins. »

Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus sensé que ce discours : mais comme il ne m'étoit pas tout à fait nouveau et que j'avois déjà beaucoup fait de réflexions, qui au moins en approchoient, il ne m'émut pas au point du dernier mot, par lequel il termina : « Voici d'étranges temps, Monsieur, ajouta-t-il, voici d'étranges conjonctures. Il est d'un homme sage d'en sortir avec précipitation, même à perte ; parce que l'on court fortune d'y perdre son honneur, quoique l'on s'y conduise avec toute sorte de sagesse. Je doute fort que le connétable de Saint-Paul ait été aussi coupable, et ait eu d'aussi mauvaises intentions qu'on nous le dit. « Cette dernière parole, qui est d'un sens droit et profond, me pénétra d'autant plus que le père dom Carrouges, chartreux, que j'avois été voir la veille dans sa cellule, m'avoit dit à propos de la conduite que je tenois : « Elle est si nette, elle est si haute, que tous ceux qui n'en seroient pas capables au poste où vous êtes, y conçoivent du mystère ; et dans les temps embarrassés et malheureux, tout ce qui passe pour mystère est odieux. » Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours dont je vous viens de parler firent sur mon esprit, après que j'aurai touché le plus brièvement qu'il me sera possible quelques faits particuliers qui méritent de n'être pas oubliés.

Vous avez vu ci-dessus que le roi, après qu'il eut établi son parlement de Pontoise, étoit allé à Compiègne. Il n'y mena pas M. de Bouillon, qui mourut en ce temps-là (9 août 1652) d'une fièvre continue : mais il y fit venir M. le chancelier, qui sortit de Paris déguisé, et qui préféra le conseil du roi à celui de Mon-

sieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa foiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un chancelier de France : mais je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y a aussi que la mollesse du gouvernement du cardinal Mazarin qui eût pu remettre à la tête de tous les conseillers et de toutes les justices du royaume un chancelier qui avoit été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le ministériat de M. le cardinal Mazarin ait fait au royaume, est le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réussi ; et ce succès est un second malheur que je tiens encore plus grand que le premier, parce qu'il couvre et qu'il pallie les inconvénients qui arriveront infailliblement tôt ou tard à l'État, de l'habitude que l'on en a prise.

La reine, qui avoit de la hauteur, eut assez de peine à se résoudre au rappel du chancelier ; mais le cardinal étoit le maître, et au point que quand il s'enthousiasma de M. de Bouillon, entre les mains de qui il mit même les finances, il répondit à la reine, qui l'avertissoit de ne pas se fier à un homme de cet esprit et de cette ambition : « Il vous appartient bien, Madame, de me donner des avis ! » Je sus cette particularité trois jours après par Varennes, à qui M. de Bouillon lui-même l'avoit dite.

Il ne seroit pas juste d'oublier en ce lieu la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel dans le marché aux chevaux, par M. de Beaufort. Vous vous pouvez ressouvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du combat de Gergeau. Elle se renouvela par la dispute de la préséance dans le conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre, il y périt sur-le-champ, d'un coup de pistolet dans la tête. M. de Villars, que vous connoissez, le servoit en cette occasion, et il tua Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la confusion de Paris n'aidoit pas à mettre l'ordre dans la cour de Monsieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de saint Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la consternation, quand elle tombe sur le point de l'incertitude et de l'embarras. Un avis donné à Monsieur justement dans cet instant, par madame de Choisy, d'une négociation de M. de Chavigny avec la cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la suite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venoient de tous côtés assez mauvaises pour le parti, le trouvant

en cet état, agitoient encore plus son esprit, qu'il ne l'étoit dans son assiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Persan avoit été obligé de rendre Montrond à Paluau, qui fut fait maréchal de France après cette expédition. M. le comte d'Harcourt avoit presque toujours eu l'avantage dans la Guienne; et Bordeaux même se trouvoit divisé en tant de folles partialités, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disoit, assez plaisamment, que madame la princesse et madame de Longueville, M. le prince de Conti et Marsin, le parlement, les jurats et l'armée, Marigny et Sarrasin y avoient chacun leur faction. Il avoit commencé à Commercy une manière de catholicon de ce qu'il avoit vu en ces pays-là, qui en faisoit une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez le détail pour vous en entretenir; et je me contente de vous dire que ce qui en étoit revenu à Monsieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ses agitations, et à lui faire croire que le parti où il étoit engagé étoit le bon.

La providence de Dieu, qui par de secrets ressorts inconnus à ceux mêmes qu'il fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces messieurs que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrois inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même, car quoique je n'eusse dans le vrai que de très bonnes et très sincères intentions pour l'Etat, et quoique je ne souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissois pas de vouloir conserver un certain décorum qu'il étoit assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente. Je convenois avec ces messieurs, qu'il y avoit de la honte à demeurer les bras croisés, et à laisser périr la capitale, et peut être l'Etat: mais ils convenoient aussi avec moi, qu'il y avoit fort peu d'honneur à revenir d'aussi loin que de contribuer au rétablissement d'un ministre odieux à tout le royaume, et dans la perte duquel je m'étois aussi distingué. Nous ne pouvions douter ni les uns ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix, feroient cet effet infailliblement, quoique indirectement, parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement étoit le vœu de la reine. M. de Fontenay me convainquit à la fin, par ce raisonnement, qu'il me fit une après-dinée dans les Chartreux, en nous promenant: « Vous voyez que le Mazarin n'est qu'une manière de *godno*, qui

se cache aujourd'hui, qui se montrera demain : mais vous voyez aussi, que soit qu'il se cache, soit qu'il se montre, le filet qui l'avance et qui le retire est celui de l'autorité royale, lequel ne se rompra pas si tôt apparemment, de la manière que l'on se prend à le rompre. Beaucoup de ceux mêmes qui lui paroissent les plus contraires seroient bien fâchés qu'il périt ; beaucoup d'autres seroient très consolés qu'il se sauve ; personne ne travaille véritablement et entièrement à sa ruine ; et vous-même, Monsieur (il parloit à moi), vous-même vous n'y donnez que mollement, parce qu'il y a une infinité d'occasions dans lesquelles l'État où vous êtes avec M. le Prince, ne vous permet pas de vous étendre contre la cour aussi librement et aussi pleinement que vous le feriez sans cette considération. Je conclus qu'il est impossible que le cardinal ne se rétablisse pas, ou par une négociation avec M. le Prince, qui entraînera Monsieur toutes les fois qu'il lui plaira de se raccommo-der, et de le raccommo-der à la cour, ou par la lassitude des peuples, qui ne s'aperçoivent déjà que trop clairement qu'on ne sait faire dans ce parti ni la paix ni la guerre. Dans tous ces deux cas, que je tiens pour infaillibles, vous perdrez beaucoup : car si vous ne vous tirez d'embarras avant que le mouvement finisse par un accommodement de la cour avec M. le Prince, vous aurez peine à vous démêler d'une intrigue dans laquelle et la cour et M. le Prince songeront assurément à vous faire périr. Si la résolution vient par la lassitude des peuples, en êtes-vous mieux ? Et cette lassitude, de laquelle on se prend toujours à ceux qui ont le plus brillé dans le mouvement, ne peut-elle pas corrompre et tourner contre vous-même la sage inaction dans laquelle vous êtes demeuré depuis quelque temps ? Voilà, ce me semble, ce que vous pouvez prévoir : mais voilà aussi ce que vous ne pouvez éviter, qu'en trouvant l'issue devant que la guerre civile se termine par l'un ou l'autre de ces moyens que je viens de vous expliquer. Je sais bien que l'engagement où vous êtes avec Monsieur, et même avec le public, touchant le Mazarin, ne vous permet pas de travailler à son rétablissement ; et vous savez que par cette raison, je ne vous ai jamais rien proposé, tant qu'il a été à la cour. Il n'y est plus ; et quoique son éloignement ne soit qu'un jeu et qu'une illusion, il ne laisse pas de vous donner lieu de faire de certaines démarches, qui conduisent naturellement à ce qui vous est bon. Paris, tout soulevé qu'il est, souhaite avec passion la présence du roi ; et ceux

qui la demanderont les premiers seront ceux qui en auront l'agrément dans le peuple. J'avoue que le peuple, selon ces principes, ne sait ce qu'il demande : car cette présence contribuera apparemment à y ramener plus tôt le Mazarin ; mais enfin il la demande ; et comme le cardinal est éloigné, ceux qui la demanderont les premiers, ne passeront pas pour mazarins. C'est votre unique compte : car comme vous n'avez pas d'intérêt particulier, et que vous ne voulez dans le fond que le bien de l'Etat et la conservation de votre réputation dans le public, vous faites l'un sans nuire à l'autre. Je conviens que si vous pouviez empêcher le rétablissement du cardinal, le parti que je vous propose ne seroit ni d'un politique ni d'un homme de bien ; car ce rétablissement doit être considéré par une infinité de raisons, comme une calamité publique : mais supposé, comme vous le supposez vous-même, qu'il soit infaillible par la mauvaise conduite de ses ennemis, je ne conçois pas comme la vue d'une chose que vous ne pouvez empêcher, vous peut empêcher vous-même de sortir de l'embarras où vous vous trouvez, par une porte qui vous ouvre un champ et de gloire et de liberté. Paris, dont vous êtes archevêque, gémit sous le poids ; le parlement n'y est plus qu'un fantôme ; l'Hôtel-de-Ville est un désert ; Monsieur et M. le Prince n'y sont maîtres qu'autant qu'il plaît à la canaille la plus insensée ; les Espagnols, les Allemands et les Lorrains sont dans ces faubourgs qui ravagent jusque dans les jardins. Vous qui en êtes le pasteur et le libérateur en deux ou trois rencontres, vous avez été obligé de vous garder dans votre propre maison trois semaines durant ; et vous savez bien qu'encore aujourd'hui vos amis sont en peine quand vous n'y marchez pas armé. Ne comptez-vous pour rien de faire finir ces misères ? Et manquerez-vous le moment unique que la Providence vous donne pour vous donner l'honneur de les terminer ? Le cardinal, qui est un homme de contre-temps, peut revenir demain ; et s'il étoit à la cour, le parti que je vous propose vous seroit plus impraticable qu'à homme qui vive. Ne perdez pas l'instant qui vous convient aussi, par la raison des contraires, plus qu'à homme qui vive. Prenez avec vous votre clergé, menez-le à Compiègne, remerciez le roi de l'éloignement du Mazarin, demandez-lui son retour dans la capitale, entendez-vous avec ceux des corps qui ne veulent que le bien, qui sont presque tous vos amis particuliers, et qui vous considèrent déjà comme

leur chef naturel par votre dignité, dans une occasion qui lui est si propre et si convenable. Si le roi revient effectivement à la ville, le peuple de Paris vous en aura l'obligation : s'il vous refuse, il ne laissera pas de vous avoir de la reconnoissance de votre intention. Si vous pouvez gagner Monsieur sur ce point, vous sauvez tout l'Etat, parce que je suis persuadé que s'il savoit jouer son personnage en ce rencontre, il ramèneroit le roi à Paris, et que le Mazarin n'y reviendroit jamais. Je suppose qu'il y revienne dans le temps, prévenez ce hasard que je vois bien que vous craignez à cause du reproche que le peuple vous en pourroit faire ; prévenez, dis-je, ce hasard par l'emploi de Rome, auquel vous m'avez dit plusieurs fois que vous étiez résolu, plutôt que de figurer avec lui. Vous êtes cardinal, vous êtes archevêque de Paris, vous avez l'amour du public, vous n'avez que trente-sept ans ; sauvez la ville , sauvez l'Etat ! »

Voilà en substance ce que M. de Fontenay me dit et ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'étoit nullement de sa froideur ordinaire ; et il est vrai que j'en fus touché : car, quoiqu'il ne m'apprit rien à quoi je n'eusse déjà pensé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avois faites à mon égard sur l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, je ne laissai pas de me sentir plus ému de ce qu'il me représentoit sur cela, que de tout ce qui m'en avoit été dit jusque-là, et même que de tout ce que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déjà assez longtemps que cette députation du clergé nous rouloit dans l'esprit, à M. de Caumartin et à moi, et que nous en examinions et les manières et les suites. Je dois à M. Joly la justice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, aussitôt que le cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignîmes tout ensemble à la substance des circonstances que nous y jugeâmes les plus nécessaires et les plus utiles. La première et la plus importante en tous sens fut de porter Monsieur à approuver du moins cette conduite ; et les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il étoit nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai pour cet effet celles des raisons qui étoient le plus à son usage dans ce que je vous ai dit ci-dessus, à propos du sentiment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il se donneroit à lui-même en procurant une amnistie bonne, véritable, non fallacieuse, et au parlement et à la ville, qu'on ne lui refuseroit pas certainement, s'il faisoit voir

à la cour un désir sincère de s'accommoder. Je lui fis voir que sa retraite à Blois, après laquelle il respiroit depuis longtenps, auroit été précédée du soin qu'il auroit eu de chercher dans la paix les sûretés nécessaires et au public et aux particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire, et d'autant plus qu'elle ne seroit considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il auroit prise de n'avoir aucune part au rétablissement du ministre ; que celle que je prétendois en mon particulier de faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourroit attribuer à nécessité, parce que beaucoup de gens croyoient que j'y serois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement ; que sa naissance le mettoit au-dessus et de ces discours et de ces soupçons ; et que s'il faisoit pour le public, avant de se retirer, ce qui lui seroit assurément très aisé du côté de la cour, il seroit à Blois avec quatre gardes, chéri, respecté, honoré et des François et des étrangers, et en état de profiter, même pour le bien de l'Etat, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui se feroient dans tous les partis.

Je vous supplie d'observer que quand je fis ce discours à Monsieur j'étois averti de bonne part qu'il avoit eu, cinq ou six jours avant, la dernière frayeur que je ne m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avoit lui-même assez témoigné, quoique indirectement. Mais Jouy, à qui il s'en étoit ouvert à fond à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avoit eu que M. de Brissac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monsieur s'étoit écrié : « Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité. » Vous jugez bien que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avois prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir ; car aussitôt que je fus entré en matière, il entra lui-même dans tout ce que je lui disois. Il me railla sur la cessation des monosyllabes ; ce qui étoit toujours signe en lui qu'il approuvoit ce dont on lui parloit. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes ; ce qui en est un certain en tout le monde : et puis tout d'un coup il revint comme s'il fût parti de bien loin, ce qui étoit son air, particulièrement quand il n'avoit bougé d'une place ; et il me dit : « Mais que ferons-nous de M. le Prince ? » Je lui répondis : « C'est à Votre Altesse Royale, Monsieur, à savoir où elle en est avec lui ; car l'honneur est préférable à toutes choses : mais comme j'ai lieu de croire que les négociations que l'on voit à droite et à gau-

che se font en commun, je m'imagine que vous vous pouvez entendre sur ce que je vous propose, comme vous vous entendez sur le reste. — Vous vous jouez, me dit-il, mais je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous croyez. M. le Prince a plus d'impatience que vous d'être hors de Paris, et il s'aimeroit mieux à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes que de commander à douze millions de gens tels que nous les avons ici, sans en excepter le président Charton. » Il étoit vrai ; et Croissy, qui étoit un des hommes du monde qui avoit le moins de secret (défauts assez rares aux gens qui sont accoutumés aux grandes affaires), me disoit tous les jours que M. le Prince séchoit d'ennui et qu'il étoit si las d'entendre parler du parlement, de cour des aides, de chambres assemblées et d'Hôtel-de-Ville, qu'il disoit souvent que M. son grand-père n'avoit jamais été plus fatigué des ministres de la Rochelle.

Je ne laissai pas de connoître à ce discours de Monsieur qu'il cherchoit des raisons pour se satisfaire lui-même à l'égard de M. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir ni de lui en suggérer aucune ; je demeurai dans la règle des monosyllabes sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations dont les bruits coururent toujours faux ou vrais. Je me contentai de prendre ou plutôt de former ma mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une assemblée générale des communautés ecclésiastiques ; de faire députer à la cour de toutes ces communautés ; d'y mener et d'y présenter moi-même la députation, qui seroit à l'effet de supplier le roi de donner la paix à ses peuples et de revenir dans sa bonne ville de Paris ; de travailler par le moyen de mes amis dans les autres corps de la ville pour le même effet ; de faire savoir à la cour, par madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on peut montrer, que Son Altesse Royale donnoit le premier branle à ce mouvement ; de ne rien négocier pourtant en détail que lorsque je serois moi-même à Compiègne, où je dirois à la reine qu'elle croyoit bien que Monsieur ne feroit ni même ne souffriroit les démarches de tous les corps, s'il n'avoit de très bonnes et très sincères intentions ; qu'il vouloit la paix et qu'il la vouloit de bonne foi : que les engagements publics qu'il avoit pris contre M. le cardinal Mazarin ne lui avoient pas permis de la conclure ni même de l'avancer

tant qu'il avoit été à la cour ; que présentement qu'il étoit dehors, il souhaitoit avec passion de faire connoître à Sa Majesté qu'il n'y avoit eu que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès ; qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers ; qu'il n'en prétendoit ni pour lui ni pour aucun de son parti ; qu'il ne demandoit que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie et qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouveroient être autant pour l'avancement du service du roi que de la satisfaction des particuliers ; qu'après qu'il auroit eu celle de voir le roi dans le Louvre, il se retireroit avec autant de joie que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos et qu'à son salut ; et que tout ce qui se feroit après cela à la cour ne seroit plus sur son compte, pourvu que l'on voulût bien ne l'y pas mettre et le laisser dans la solitude, où il promettoit de demeurer de bonne foi. Cette dernière période étoit, comme vous voyez, substantielle. Monsieur ajouta à cette instruction un ordre précis et particulier d'assurer la reine que si M. le Prince ne se vouloit contenter de pouvoir demeurer en repos dans son gouvernement, avec la pleine jouissance de toutes ses charges, il l'abandonneroit. Comme je lui représentai qu'il me paroissoit qu'il pouvoit et qu'il devoit même adoucir cette expression : « Point de fausse générosité, reprit-il en colère ; je sais ce que je dis, et je le saurai bien soutenir et le justifier. » Voilà précisément comme je sortis de chez Monsieur. J'exécutai ses ordres à la lettre, et je ne rencontrai dans leur exécution aucune difficulté, que du côté duquel je n'en devois pas attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable.

Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaires au point de cette nature, j'envoyai Argenteuil ou Joly à madame la Palatine (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut), pour en conférer avec elle. Elle l'approuva au dernier point ; mais elle m'écrivit que si je désirois effectivement qu'elle réussit, c'est-à-dire qu'elle obligeât le roi de revenir à Paris, il étoit nécessaire que je surprisse la cour ; parce que si je lui donnois le loisir de consulter l'oracle, il ne répondroit que selon ce qui lui auroit été inspiré et soufflé par les prêtres des idoles, lesquels (me mandoit-elle par un chiffre que j'avois avec elle, et que nous avons toujours cru indéchiffrable) aiment mieux que tout le temple périsse que si vous y mettiez seule-

ment une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le temps d'en donner elle-même avis au cardinal. Elle le tourna d'une manière qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains et à écrire à la reine qu'elle devoit recevoir au moins agréablement ma députation.

Dès que les le Tellier, les Servien, les Ondedéi et les Fouquet en eurent le vent, ils s'y opposèrent de toutes leurs forces, disant que ce ne pouvoit être qu'un piège dans lequel je voulois faire tomber la cour; et que si mon intention avoit été droite et sincère, j'aurois commencé par une négociation et non pas par une proposition qui forçoit le roi de revenir à Paris, sans avoir pris les sûretés préalables, ou de s'attirer les plaintes de la ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine, qui avoit l'ordre du cardinal en main, se sentoit bien forte, et leur répondoit que quand j'aurois la meilleure volonté du monde, je ne pouvois pas me conduire autrement que je ne me conduisois, parce qu'il étoit beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille et mille pièges, qu'à une députation sur laquelle enfin le pis du pis pour moi étoit de faire connoître une bonne intention sans effet. Ondedéi soutenoit que l'unique fin de ma proposition étoit de pouvoir aller en sûreté à la cour, pour prendre mon bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce bonnet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'abbé Fouquet revenoit à la charge, et soutenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris y rétablieroient le roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposoient de l'y remettre que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. MM. le Tellier et Servien, qui avoient été au commencement de leur avis, se rendirent sur la fin à l'ordre du cardinal, et peut-être aux fortes et solides raisons de la Palatine; et la reine qui avoit tenu l'abbé Charier, que j'avois envoyé pour obtenir les passe-ports, trois jours entiers à Compiègne, même depuis la parole qu'elle avoit donnée de les accorder, les fit expédier, et elle y ajouta même beaucoup d'honnêtetés. Je partis aussitôt avec les députés de tous les corps ecclésiastiques de Paris, et près de deux cents gentilshommes qui m'accompagnoient, outre lesquels j'avois avec moi cinquante gardes de Monsieur. J'eus avis à Senlis que l'on avoit résolu à la cour de n'y pas loger mon cor-

tége ; et Bautru même, qui s'étoit mis de mon cortége, pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étoient gardées, me dit qu'il me conseilloit de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyois pas aussi qu'il me conseillât d'y aller seul avec des curés, des chanoines et des religieux, dans un temps où il y avoit à la campagne une infinité de coureurs de tous les partis. Il en convint et il prit les devans, pour expliquer à la reine et cette escorte et ce cortége, qu'on lui avoit très ridiculement grossi. Tout ce qu'il put obtenir fut qu'on me donneroit logement pour quatre-vingts chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que j'en avois cent douze seulement pour les carrosses. Cette foiblesse ne me fit que pitié : ce qui me donna de l'ombrage fut que je ne trouvai point sur mon chemin l'escouade des gardes du corps, qui avoient accoutumé, en ce temps-là, d'aller au devant des cardinaux, la première fois qu'ils paroissent à la cour. Ma défiance se fût changée en appréhension, si j'eusse su ce que je n'appris qu'à mon retour à Paris, que la cause pour laquelle on ne m'avoit pas fait cet honneur, étoit qu'on n'avoit pas encore bien résolu de ce que l'on feroit de ma personne ; les uns soutenant qu'il me falloit arrêter ; les autres, qu'il étoit nécessaire de me tuer ; et quelques uns disant qu'il y avoit trop d'inconvénients à violer en cette circonstance la foi publique. M. le prince Thomas fit dire à mon père, par le père Senault, de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris, qu'il avoit été de ce dernier avis ; qu'il ne nommoit personne, mais qu'il y avoit au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas qu'on eût été jusque-là, mais elle me dit, dès le lendemain que j'y fus arrivé, qu'elle m'aimoit mieux à Paris qu'à Compiègne. La reine me reçut pourtant fort bien ; elle se fâcha devant moi contre l'exempt des gardes, qui ne m'avoit pas rencontré, et qui s'étoit égaré, disoit-elle, dans la forêt. Le roi me donna le bonnet le matin du lendemain, et audience l'après-dînée.

Je lui parlai ainsi :

» Sire, tous les sujets de Votre Majesté lui peuvent représenter leurs besoins ; mais il n'y a que l'église qui ait droit de vous parler de vos devoirs ; nous le devons, Sire, par toutes les obligations que notre caractère nous impose, mais nous le devons particulièrement, quand il s'agit de la conservation des peuples, parce que la même puissance qui nous a établis médiateurs

entre Dieu et les hommes, fait que nous sommes naturellement leurs intercesseurs envers les rois, qui sont les images vivantes de la Divinité sur la terre.

» Nous nous présentons donc à Votre Majesté en qualité de ministres de la parole, et comme les dispensateurs légitimes des oracles éternels, nous vous annonçons l'évangile de la paix, en vous remerciant des dispositions que vous y avez déjà données, et en vous suppliant très humblement d'accomplir cet ouvrage si glorieux pour votre Majesté et si nécessaire au repos de vos peuples, et nous vous le demandons avec autorité, parce que nous vous parlons au nom de celui de qui les ordres vous doivent être aussi sacrés qu'ils le sont au moindre de vos sujets : mais, Sire, cette dignité que nous sommes obligé de conserver, et dans nos actions et dans nos paroles, ne diminue en rien le respect que nous devons à votre personne sacrée, elle l'augmente au contraire, et nous confirme de plus en plus dans votre service, parce que nous ne saurions élever notre esprit en pensant que nous avons l'honneur d'être les sujets de Votre Majesté, que nous ne confessions en même temps que cette qualité nous oblige encore plus particulièrement que le reste des hommes à vous donner toutes les marques imaginables de notre obéissance et de notre fidélité.

» Nous le faisons, Sire, par des paroles que nous pouvons dire effectives, puisqu'elles ont été précédées par des effets. L'église de Paris n'a jamais fait de vœux que pour les avantages de votre couronne, et ses oracles n'ont parlé que pour votre service : elle ne croit pas, Sire, qu'elle puisse donner une suite plus convenable à toutes ses autres actions, que la supplication très humble qu'elle fait présentement à Votre Majesté, de donner la paix à la ville capitale de votre royaume, parce qu'elle est persuadée que cette paix n'est pas plus nécessaire pour le soulagement des misérables, que pour l'affermissement solide et véritable de votre autorité.

» Nous voyons nos campagnes ravagées, nos villes désertes, nos maisons abandonnées, nos temples violés, nos autels profanés, nous nous contenterions de lever les yeux au ciel et de lui demander justice de ces impiétés et de ces sacrilèges, qui ne peuvent être assez punis par la main des hommes ; et pour ce qui touche nos propres misères, le respect que nous avons pour tout ce qui porte le caractère de Votre Majesté, nous obligerait sans doute, même dans le plus grand effort de nos

souffrances, à étouffer les gémissements et les plaintes que nous causent vos armes : si votre intérêt, Sire, encore plus pressant que le nôtre, n'animoit nos paroles, et si nous n'étions fortement persuadé que comme notre véritable repos consiste dans notre obéissance, votre véritable grandeur consiste dans votre justice et votre bonté; et qu'il est même dans la dignité d'un grand monarque d'être au dessus de beaucoup de formalités qui sont aussi inutiles et même aussi préjudiciables, en quelques rencontres, qu'elles peuvent être nécessaires en d'autres occasions. Et Votre Majesté, Sire, me permettra de lui dire avec la même liberté que me donne mon caractère, qu'il n'y en a jamais eu de plus superflues que celles dont il s'agit aujourd'hui, puisque vous avez tous les avantages essentiels, et puisque vous avez effectivement les cœurs de tous vos peuples; et c'est en cet endroit, Sire, où je me sens forcé, par le secret instinct de ma conscience, de déchirer ce voile qui ne couvre que trop souvent dans les cours des grands princes les vérités les plus importantes et les plus nécessaires. Je ne doute point, Sire, que l'on ne vous parle très différemment des dispositions de Paris : nous les connoissons, Sire, plus particulièrement que le reste des hommes, parce que nous sommes les véritables dépositaires de l'intérieur des consciences, et par conséquent du plus secret des cœurs, et nous vous protestons par la même vérité qui nous les a confiées, que nous n'en voyons point dans vos peuples qui ne soient très conformes à votre service; que vous serez, quand il vous plaira, aussi absolu dans Paris que dans Compiègne, que rien ne vous y doit faire ombrage, et qu'il n'y a personne qui y puisse partager ni les affections des peuples, ni l'autorité de Votre Majesté; et nous ne saurions, Sire, vous justifier cette vérité par des preuves plus claires et plus convaincantes, qu'en vous suppliant très humblement de considérer qu'il faut bien que vous ayez les cœurs de ceux qui n'attendent qu'un seul de vos regards pour se laisser vaincre. Je me trompe, Sire, je parle improprement, je sens que je blesse par cette parole les oreilles de Votre Majesté : elle ne veut vaincre que les ennemis, et ses armes sans doute n'ont point d'autres objets que ceux qu'Henri-le-Grand, aïeul de Votre Majesté, choisit dans les plaines d'Ivry. Je dis qu'il choisit, Sire, parce qu'il distingua les François et les étrangers par cette belle parole, qu'il prononça à la tête de son armée : « Sauvez les François ; » il fit cette distinction l'épée à la main, et

l'observa encore plus religieusement après toutes ses victoires. Ce parlement qui, dans les grandes agitations de l'État, étoit demeuré dans Paris contre ses intentions et contre ses ordres, fut continué dans sa séance et dans ses fonctions, parce que ce grand et sage prince, dès le lendemain qu'il y fut entré en victorieux et en triomphant, fit publier l'amnistie générale le même jour dans le palais ; et il semble que ce prince tout admirable eût cru qu'il eût manqué quelque chose à sa clémence, s'il ne l'eût fait éclater dans le même lieu où l'on avoit, en quelque rencontre, rendu si peu de justice et de déférence à ses volontés. Et il faut avouer que la providence de Dieu prit un soin particulier de couronner sa modération et sa justice, parce que son autorité qui avoit été si violemment attaquée et presque abattue, se trouva relevée par sa douceur, en un point et plus haut et plus fixe que n'avoit jamais été celle de ses prédécesseurs.

« Si je n'appréhendois de donner la moindre apparence d'une comparaison aussi injuste que seroit celle d'un siècle furieux, et qui attaqua pour ainsi parler la royauté dans son trône, et de ces derniers temps où il faut avouer que les intentions des sujets de Votre Majesté n'ont rien eu de semblable ni d'approchant, je dirois, Sire, en cette occasion ce que l'on vous doit dire, à mon sens, à Votre Majesté, dans toutes les rencontres de votre vie, que vous suivrez sans doute les vestiges de ce grand monarque, et que vous n'aurez pas moins de bonté pour une grande ville qui vous offre avec ardeur le sang de tous ses citoyens, pour le répandre pour votre service, que le grand Henri n'en eut pour des sujets rebelles qui lui disputoient sa couronne et qui attentoient à sa vie.

« J'ai, Sire, un droit tout particulier et domestique de vous proposer cet exemple : dans cette fameuse conférence, qui fut tenue dans l'abbaye de Saint-Antoine du faubourg de Paris, le roi Henri-le-Grand dit au cardinal de Gondl qu'il étoit résolu de ne s'arrêter à aucune formalité dans une affaire où la paix seule étoit essentielle ; je ne connoitrois nullement le mérite et la valeur de ce discours, si je prétendois le pouvoir orner par des paroles ; je me contente, Sire, de le rapporter fidèlement à Votre Majesté, et de le rapporter avec le même esprit que le cardinal de Gondl l'a reçu.

« Ainsi, Sire, en imitant et la modération et la prudence de ce grand monarque, vous régnerez d'un règne semblable à celui de

Dieu, parce que votre autorité n'aura de bornes que celles qu'elle se donnera à elle-même, par les règles de la raison et de la justice. Ainsi, vous rétablirez solidement l'autorité royale dans laquelle consistent véritablement le repos, la sûreté et le bonheur de tous vos sujets. Ainsi vous réunirez les cœurs de tous vos peuples partagés par tant de factions différentes, et dont la division ne sera jamais que fatale à votre service. Ainsi vous réunirez toutes vos compagnies souveraines dans ce même lieu, où elles ont soutenu avec tant de vigueur et avec tant de gloire les droits de vos ancêtres. Ainsi vous réunirez la maison royale. Ainsi vous aurez dans vos conseils et à la tête de vos armées M. le duc d'Orléans, dont l'expérience, la modération et les intentions absolument désintéressées, peuvent être si utiles et sont si nécessaires pour la conduite de votre Etat. Ainsi vous y aurez M. le Prince, si capable de vous seconder dans vos conquêtes. Et quand nous pensons, Sire, qu'un seul moment peut produire tous ces avantages, et quand nous pensons en même temps que ce moment n'est pas encore arrivé, nous sentons dans nos âmes des mouvements mêlés de douleur et de joie, d'espérance et de crainte. Quelle apparence que la fin de nos maux ne soit pas proche, puisqu'ils ne tiennent plus qu'à quelques formalités légères et qu'un instant peut assoupir? quelle apparence qu'elles ne fussent pas déjà terminées, si la justice de Dieu ne vouloit peut-être châtier nos péchés et nos crimes, par des maux que nous endurons contre toutes les règles de la politique, même la plus humaine! Il est, Sire, de votre devoir de prévenir par des actions de piété et de justice les châtimens du ciel qui menacent un royaume dont vous êtes le père; il est, Sire, de votre devoir d'arrêter par une bonne et prompte paix le cours de ces profanations abominables qui déshonorent la terre et qui attirent les foudres du ciel; vous le devez comme chrétien, vous le devez et vous le pouvez comme roi. Un grand archevêque de Milan porta autrefois cette parole au plus grand des Empereurs chrétiens, dans une occasion moins importante que celle dont il s'agit présentement et qui regardoit moins les intérêts de Dieu. L'église de Paris vous la porte aujourd'hui, Sire, avec plus de sujet, et Dieu veuille que ce soit avec autant de succès. Dieu veuille inspirer à Votre Majesté la résolution et l'application de ce remède si prompt et si salutaire qui consiste, dans son retour à Paris, que nous vous demandons, Sire, avec tous les respects que vous

doivent des sujets très soumis, mais avec tous les mouvements que peuvent former des cœurs passionnés pour le véritable service de Votre Majesté et pour le repos de son royaume. Ainsi, Sire, dès le commencement de votre vie vous accomplirez un des plus considérables points du testament du plus grand et du plus saint de vos prédécesseurs. Saint Louis, étant à l'article de la mort, recommanda très particulièrement au roi son fils la conservation des grandes villes de son royaume comme le moyen le plus propre pour conserver son autorité. Ce grand prince devoit ces sentiments si raisonnables et si bien fondés à l'éducation de la reine Blanche de Castille, sa mère, et Votre Majesté, Sire, devra sans doute ces mêmes maximes aux conseils de cette grande reine qui vous a donné à vos peuples et qui anime par des vertus qui sont sans comparaison et sans exemple le même sang qui a coulé dans les veines de Blanche, et les mêmes avantages qu'elle a autrefois possédés dans la France. »

La réponse du roi fut honnête mais générale, et j'eus même beaucoup de peine à me la procurer par écrit.

La voici :

« Le roi a eu très agréable que le clergé de sa bonne ville de Paris, dont Sa Majesté fait une singulière estime, lui ait envoyé donner par ses députés de nouvelles preuves de son affection et de sa fidélité dans la conjoncture présente ; Sa Majesté en a reçu d'autant plus de satisfaction qu'elle se promet que ceux de leur corps qui ont la direction des consciences de ses peuples tâcheront toujours de leur apprendre autant par leurs enseignements que par leur exemple le respect et l'obéissance, que la parole et la loi de Dieu, dont ils sont les interprètes, obligent les sujets de rendre à leur souverain. Sa Majesté prend le ciel à témoin qu'elle n'a point de plus violent désir dans l'âme que de redonner la paix à ses sujets, pour parvenir ensuite à celle de toute la chrétienté, et qu'elle n'a rien omis jusqu'ici de tout ce qui a été en son pouvoir pour faire jouir de l'une et de l'autre tous ceux que Dieu a mis sous sa conduite. La bonté avec laquelle Sa Majesté s'est disposée à pardonner toutes les offenses qui lui ont été faites, et à publier une amnistie générale de tout ce qui a été entrepris contre son autorité pendant ces mouvements, a fait voir clairement qu'elle ne refuse pas de sacrifier ses intérêts plus sensibles pour le repos public. Elle ne désire pas avec moins d'impatience de retourner en sa ville de Paris pour y rétablir la

tranquillité et le bonheur dont elle a accoutumé de jouir quand elle est honorée de la présence de son roi. Sa Majesté a déjà pris résolution de s'en rapprocher et a donné ordre de préparer son château de Saint-Germain pour y aller avec sa cour au premier jour ; mais il est très nécessaire que les bons sujets de sadite ville, pour se mettre en état de profiter de ce bien, se délivrent des obstacles qui les en ont privés jusqu'à présent, et qu'ils n'y souffrent plus le pouvoir violent de ceux qui, pour faire durer les troubles qu'ils ont excités, n'ont autre but que de tenir toujours les principaux membres de l'État séparés de leur chef ; les soins qu'ils ont pris ci-devant, quand Sa Majesté a été proche de ladite ville, de faire redoubler les gardes aux portes, de rompre les ponts, d'occuper et de fortifier les passages, et de tenir toujours des gens de guerre entre la cour et Paris, ont fait connoître évidemment quel est leur dessein, et combien il importe aux habitants de ladite ville, pour leur propre bien, de s'y opposer généreusement. Sa Majesté a sujet d'espérer que dans une occasion si importante à leur repos et au salut de tout l'État, ils témoignent le même courage et la même affection que leurs prédécesseurs, quand méprisant, tous les périls et les forces d'une faction beaucoup plus puissante que celle d'aujourd'hui, qui avoit la religion pour prétexte, ils chassèrent ceux qui opprimoient leur liberté et se délivrèrent des ennemis et étrangers et domestiques qui vouloient empêcher le roi Henri-le-Grand d'entrer en possession de la ville capitale de son royaume. Sa Majesté ayant déjà fait de sa part tout ce qu'on pouvoit désirer d'elle avec raison pour la sûreté de ceux à qui les fautes passées pourroient avoir donné quelque sorte d'appréhension, ne peut croire que l'exécution d'un si glorieux et si utile dessein, comme est celui de remettre la plus noble ville de l'Europe en l'état où elle doit être, puisse être plus longtemps retardée par aucune considération, ni que des sujets fidèles comme les habitants de ladite ville qu'elle aime tendrement veuillent différer davantage de se rendre heureux, par le défaut de certaines formalités où ils n'ont point d'intérêt, dont celui qui a droit de commander ne peut se départir sans faire préjudice à sa dignité, et auxquelles de leur part ils auroient tort de s'arrêter, puisqu'ils peuvent trouver leur gloire et leur sûreté dans leur obéissance. »

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiègne : voici ce qui se passa dans le secret.

Je dis à la reine dans mon audience particulière, qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venois pas seulement à Compiègne en qualité de député de l'église de Paris, mais que j'en avois encore une autre que j'estimois davantage, parce que je la croyois beaucoup moins inutile à son service que l'autre : que c'étoit celle d'envoyé de Monsieur, qui m'avoit commandé d'assurer Sa Majesté qu'il étoit dans la résolution de la servir réellement et effectivement, promptement et sans aucun délai ; et en proférant ce dernier mot, je tirai de ma poche un petit billet signé Gaston qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la reine fut d'une joie extraordinaire, et cette joie tira d'elle, à mon opinion, plus que l'art, quoi que l'on ait voulu dire depuis, ces propres paroles : « Je savois bien, M. le cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous avez pour moi. » Comme je commençois d'entrer en matière, Ondedéi gratta à la porte ; et comme je voulus me lever de mon siège pour aller ouvrir, la reine me prit par le bras et elle me dit :

« Demeurez là, attendez-moi. » Elle sortit, elle entretint Ondedéi près d'un quart d'heure. Elle revint et me dit qu'Ondedéi lui venoit de donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée et changée dans sa manière de me parler au-delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, dont je vous ai parlé dans le premier volume de cette histoire, m'a dit qu'Ondedéi, qui avoit su que j'avois demandé à la reine une audience particulière, l'étoit venu interrompre en lui disant qu'il avoit reçu ordre de M. le cardinal Mazarin de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne serviroit qu'à donner de l'ombragé à ses fidèles serviteurs. Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avoit vu cette lettre en original entre les mains d'Ondedéi ; qu'il ne la reçut que justement dans le temps où j'étois enfermé avec la reine dans le petit cabinet. Il est vrai aussi que j'observai que quand elle y entra, elle se mit auprès d'une fenêtre dont les vitres descendent jusqu'au plancher et qu'elle me fit asseoir en lieu où tout ce qui étoit dans la cour la pouvoit voir et moi aussi. Ce que je vous raconte est assez bizarre, et j'aurois encore de la peine à le croire, si tout ce que j'observai dans la suite ne m'avoit fait connoître que la défiance étoit si généralement répandue à Compiègne, et en tous les particuliers, et sur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu, ne le peut concevoir. MM. de Servien et le Tel-

lier se haïssoient cordialement. Ondedéï étoit leur espion, comme il l'étoit de tout le monde. L'abbé Fouquet aspirait à la seconde place dans l'espionnage. Bartet, Brachet, Ciron et le maréchal du Plessis y étoient pour leur *vade*. Madame la Palatine m'avoit informé de la charte du pays ; mais je vous confesse que je ne me l'étois pu figurer au point que je la trouvai. La reine toutefois ne put s'empêcher, nonobstant l'avis d'Ondedéï, de me témoigner et joie et reconnaissance. « Mais comme, ajouta-t-elle, les conversations particulières feroient philosopher le monde plus qu'il ne convient à Monsieur et à vous-même, et à cause des égards qu'il faut garder vers le peuple, voyez la Palatine et convenez avec elle de quelques heures secrètes où vous puissiez voir M. Servien. » M. Bluet me dit depuis que c'étoit celui qu'Ondedéï lui avoit suggéré pour parler d'affaires avec moi, parce que c'étoit celui qui avoit paru le plus mal intentionné pour moi, et que Servien, qui craignoit les mauvais offices des subalternes, avoit refusé d'entrer en aucune négociation particulière avec moi, à moins qu'il n'eût pour collègue, ou plutôt pour témoin, M. le Tellier : « Qui ne manquera pas, dit-il à la reine, de faire suggérer à M. le cardinal que je prends des mesures avec le cardinal de Retz ; et c'est pour cela, Madame, que je supplie très humblement Votre Majesté qu'il en soit de part. » Je ne sais ce que je vous dis de cela que par Bluet, qui étoit, à la vérité, un assez bon auteur pour ce petit détail, car il étoit intime d'Ondedéï. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avoit pas inventé, c'est que je trouvai effectivement chez madame la Palatine, où j'allai entre onze heures et minuit, M. le Tellier et M. Servien, dont je fus assez surpris, parce que je n'avois pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes dispositions pour moi. Je vous rendrai compte dans la suite des raisons que j'avois de le soupçonner.

Il me parut que ces messieurs avoient déjà été informés par la reine de ce que j'avois à leur proposer. En voici la substance : que Monsieur étoit résolu de conclure la paix de bonne foi, et que pour faire connoître à la reine la sincérité de ses intentions, il avoit voulu, contre toutes les règles et tous les usages de la politique ordinaire, commencer par les effets ; qu'il lui eût été difficile d'en donner un plus efficace et plus essentiel qu'une députation aussi solennelle que celle de l'église de Paris, résolue et exécutée à la face de M. le Prince et des troupes d'Espagne, logées dans les faubourgs, et qu'il offroit sans balancer, sans né-

gocier, sans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'opposeroient à la paix et au retour du roi à Paris, pourvu qu'on lui donnât pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laisseroit en paix dans ses gouvernements en renonçant de sa part à toutes les associations avec les étrangers, et que l'on envoyât une amnistie pleine, entière et non captieuse pour être vérifiée par le parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie ; parce que, supposé même qu'elle n'eût pas été sincère, ce qu'ils pouvoient soupçonner au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une manière. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils eurent de moi qui les empêcha d'en profiter, mais celle qu'ils avoient l'un de l'autre, fit qu'ils se regardèrent et qu'ils attendirent même assez longtemps qui s'expliqueroit le premier. La suite, et encore davantage l'air de la conversation qui ne se peut exprimer, me marquèrent plus que suffisamment que je ne me trompois pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias, et madame la Palatine, qui, quoique très connoissante de cette cour, en fut surprise au dernier point, m'avoua le lendemain au matin qu'il y entroit beaucoup de ce que j'avois soupçonné : « Quoiqu'à tout hasard, ajouta-t-elle, je sois résolue, si vous y consentez, de leur parler comme si j'étois persuadée que ce ne soit que la défiance qu'ils ont de vous qui les empêche d'agir comme des hommes ; car il est vrai, continua-t-elle, que ce que j'en ai vu cette nuit n'est pas humain. » J'y donnai les mains, pourvu qu'elle ne parlât que comme d'elle-même ; car il est vrai qu'après ce qui m'avoit paru de leur manière d'agir, je ne pouvois me résoudre à aller aussi loin et que je l'avois résolu et que j'en avois le pouvoir. Elle y suppléa ; car elle ne dit pas seulement à la reine ce qui s'étoit passé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avoit tenu à ces messieurs qui s'y fût passé. Enfin elle l'assura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-dessus, Monsieur abandonneroit M. le Prince et se retireroit à Blois, après quoi il ne se mêleroit plus de ce qui pourroit arriver. C'étoit là le grand mot et qui devoit décider. La reine l'entendit et même le sentit. Tous les subalternes entreprirent de le lui vouloir faire passer pour un piège en lui disant que

Monsieur ne donnoit cette lueur que pour attirer et tenir le roi dans Paris au moment même que lui, Monsieur, s'y donnoit une nouvelle autorité par l'honneur qu'il s'y donnoit du retour du roi, très agréable au public, et par la porte que l'on voyoit qu'il affectoit de se réserver en ne s'expliquant point sur celui du cardinal Mazarin. J'ai déjà remarqué que je connus clairement que ce raisonnement étoit moins l'effet d'aucune défiance qu'ils eussent en effet sur une matière qui commençoit à être assez éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avoit en son particulier de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpréter auprès du cardinal; et il est aisé de juger que si la conduite qu'ils tinrent en cette occasion leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mêmes inspirèrent dans l'esprit de la reine, ils eussent cherché des tempéraments qui eussent pu empêcher de tomber dans le piège qu'ils eussent appréhendé, et qui d'autre part eussent contribué à ne pas aigrir et les esprits et les affaires dans ces moments où il étoit si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la cour, a justifié cette conduite; et je sais que les ministres ont dit depuis qu'ils étoient si assurés des dispositions de Paris, qu'ils n'avoient pas besoin de ces ménagements. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir après que je vous aurai encore supplié d'observer une ou deux circonstances qui, quoique très légères, vous marqueront l'état où tous ces espions de profession dont je vous ai parlé tantôt mettoient la cour.

La reine leur étoit si soumise, et elle craignoit leur rapport à un tel point, qu'elle conjura madame la Palatine de dire à Ondedéï, sans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi, et elle lui dit à lui-même que je l'avois assurée que M. le cardinal étoit un honnête homme, et que je ne prétendois pas à sa place. Je vous puis assurer à mon tour que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense, pour le peu de temps qu'il dura. Je tenois sept tables servies en même temps, et j'y dépensois huit cents écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La reine me dit lorsque je reçus ses commandements, qu'elle remercioit Monsieur, qu'elle se sentoit très obligée, qu'elle espéroit qu'il contribueroit à mettre les dispositions nécessaires au retour du roi,

qu'elle l'en prioit, et qu'elle ne feroit pas un pas sans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis : « Je crois, Madame, qu'il auroit été à propos de commencer dès aujourd'hui. » Elle rompit le discours.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'abbé Fouquet, par la manière dont je fus reçu à Paris. J'y rentrai avec un applaudissement incroyable, et j'allai descendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monsieur de ma légation. Il faillit à tomber de son haut. Il s'emporta, il pesta contre la cour; il entra vingt fois chez Madame, il en sortit autant de fois, et puis il me dit tout d'un coup : « M. le Prince s'en veut aller. Le comte de Fuensaldagne lui mande qu'il a ordre de lui mettre entre les mains toutes les forces d'Espagne : mais il ne le faut pas laisser partir. Ces gens-là nous viendront étrangler dans Paris. Il faut que la cour y ait des intelligences que nous ne connoissons pas. Pourroit-elle agir comme elle fait, si elle ne sentoît pas ses forces? »

Voilà l'une des moindres périodes d'un discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure; je ne l'interrompis pas, et même quand il m'interrogeoit, je ne lui répondois que par monosyllables. Il s'impatienta à la fin, et il me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoutant : « Je vous pardonne vos monosyllables quand je fais ce qu'il plaît à M. le Prince contre vos sentiments : mais quand je suis vos sentiments, comme je l'ai fait en cette occasion, je veux que vous me parliez à fond.— Il est juste, Monsieur, lui répondis-je, que je parle toujours ainsi à Votre Altesse Royale; quelques sentiments qu'il lui plaise de prendre, je ne désavoue pas les miens en cette rencontre. Je fais plus, car je ne m'en repens pas. Je ne considère point les événements, la fortune en décide : mais elle n'a aucun pouvoir sur le bon sens. Le mien est moins infallible que celui des autres, parce que je ne suis pas si habile; mais pour cette fois je le tiens aussi droit que s'il avoit bien réussi, et il ne me sera pas difficile de le justifier à Votre Altesse Royale. » Monsieur m'arrêta en cet endroit même avec précipitation, et il me dit : « Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Je sais bien que nous avons eu raison, mais enfin ce n'est pas assez d'avoir raison en ce monde, et c'est encore moins de l'avoir eue. Qu'est-il besoin de faire? nous allons être pris à la gorge : vous voyez comme moi que la cour ne peut pas être aveuglée au point d'agir comme elle fait, et qu'il faut ou qu'elle

soit accommodée avec M. le Prince, ou qu'elle soit maîtresse de Paris sans moi. » Madame qui avoit impatience de savoir à quoi cette scène se termineroit, entra à ce mot dans le cabinet des livres, et pour vous dire le vrai j'en eus une grande joie, parce qu'en tout où elle n'étoit pas prévenue elle avoit le sens droit, quoique son esprit fût assez borné. Monsieur continuant devant elle à me commander de lui dire mon sentiment, je le suppliai de me permettre de le lui mettre par écrit ; ce qui étoit toujours le mieux avec lui, parce que sa vivacité faisoit qu'il interrompoit à tous moments le fil de ce qu'on lui disoit. Voici ce que j'ai transcrit sur l'original que j'en ai retrouvé, par un fort grand hasard.

« Je crois que Son Altesse Royale doit supposer pour certain que la hauteur de la cour vient moins de la connaissance qu'elle a de ses forces, que de la confusion où l'absence du cardinal et la multitude de ses agents la met deux ou trois fois le jour ; mais comme une partie de la discussion dont il s'agit présentement doit être fondée sur ce principe, il n'est pas juste que Monsieur m'en croie sur ma parole, qui enfin n'est fondée elle-même que sur ce que je crois en avoir vu à Compiègne, et en quoi par conséquent je puis me tromper. Je le supplie par cette raison de prendre comme préalable à toutes choses la résolution de s'éclaircir sur ce point, et de pénétrer si ce que je crois avoir vu à Compiègne est fondé, c'est-à-dire, pour me mieux expliquer, s'il est vrai que la cour ait véritablement la hauteur qui m'y a paru, et si cette hauteur est l'effet ou de la confusion que je viens de marquer, ou de la défiance et de l'aversion qu'elle ait pour ma personne. Son Altesse Royale put voir clair en ce détail en deux jours, par le canal de M. Damville, et par celui de ceux de sa maison, qui sont plus agréables que moi à la reine. Si j'ai vu faux, il ne me paroît rien de nouveau qui la doive empêcher de pousser sa pointe et de travailler à la paix comme elle l'avait résolu, en se servant des gens qui seront écoutés à la cour plus favorablement que moi. Si je ne me suis pas trompé dans ma conjecture, il s'agit de délibérer si Monsieur doit changer de pensées, ne plus songer à s'accorder, et faire la guerre tout de bon, au risque de tout ce qui en peut arriver, ou se sacrifier lui-même au repos de l'Etat et à la tranquillité publique. Ceux à qui il commande de lui dire leurs sentiments sur cette matière sont fort embarrassés, parce qu'il n'y va rien moins pour eux que

de passer ou pour des factieux qui veulent éterniser la guerre civile, ou pour des traîtres qui vendent leur patrie, ou pour des idiots qui traitent dans le cabinet les affaires d'Etat, comme ils traiteroient en Sorbonne des cas de conscience ; et le malheur est que ce ne sera pas leur bonne ou mauvaise conduite, ni leur bonne ou mauvaise intention, qui leur donneront ou qui les défendront de ces titres. Ce sera la fortune ou même la propre conduite de leurs ennemis. Cette observation ne m'empêchera pas de parler à Son Altesse Royale en cette occasion avec la même liberté que je me sentirois, si je n'y mettois rien du mien, dans une conjoncture où je suis assuré que l'on ne peut rien dire qui ne soit mal, par la même raison qui fait que l'on n'y peut rien faire qui soit bien. Monsieur n'a, ce me semble, que deux partis à prendre, comme je viens de dire, supposé que la cour soit dans la disposition où je la crois, qui sont ou de plier à tout ce qu'elle voudra et de consentir qu'elle se rétablisse dans Paris par elle-même, sans lui en avoir aucune obligation et sans en avoir donné aucune sûreté au public, ou de s'y opposer avec vigueur et avec fermeté, et de l'obliger, par une forte et grande résistance, à entrer en traité et à pacifier l'Etat par les mêmes moyens que l'on a toujours cherché à la fin des guerres civiles. Si le respect que je dois à Son Altesse Royale me permettoit de me compter seulement pour un zéro dans une aussi grande affaire que celle-ci, je prendrois la liberté de lui dire que le premier parti me seroit bon, parce qu'il me conduiroit, au travers à la vérité de quelques murmures qui s'élèveroient contre moi, dans les commencements, au poste que je suis persuadé ne m'être pas mauvais. Les frondeurs diroient d'abord que mes conseils auroient été foibles ; les pacifiques, dont le nombre est toujours le plus grand dans la fin des guerres civiles, diroient qu'ils sont sages et d'un homme de bien. Je serois sur le tout cardinal et archevêque de Paris, relégué, si vous voulez, à Rome, mais relégué pour un temps, et pour ce temps-là même dans les plus grands emplois. Les politiques se joindroient, par l'événement, aux pacifiques ; le feu contre le Mazarin seroit ou éteint ou assoupi par son rétablissement ; les murmures qui se seroient élevés contre moi seroient oubliés, ou l'on ne s'en souviendroit que pour faire dire encore davantage que je suis un habile et un galant homme, qui me serois tiré fort adroitement d'un très méchant pas. Voilà comme se traite dans les esprits des hommes la réputation des

particuliers. Il n'en va pas ainsi de celle des grands princes, parce que leur naissance et leur élévation étant toujours plus que suffisantes pour tirer leurs personnes et leurs fortunes du naufrage, ils n'en peuvent jamais sauver leur réputation par les mêmes excuses qui en préservent les subalternes. Quand Monsieur aura laissé transférer le parlement, interdire l'Hôtel-de-Ville, enlever les chaînes de Paris, exiler la moitié des compagnies souveraines, l'on ne dira pas : Qu'eût-il fait pour l'empêcher ? Il se fût peut-être perdu lui-même ; l'on dira : Il ne tenoit qu'à lui de l'empêcher ; ce n'étoit pas une affaire, il n'avoit qu'à le vouloir. L'on m'objectera par la même raison que quand il aura fait la paix, quand il sera retiré à Blois, quand le cardinal Mazarin sera rétabli ; l'on m'objectera, dis-je, que l'on fera les mêmes discours ; mais je soutiens que la différence y sera très grande et tout entière ; en ce que Monsieur peut ne pas prévoir, au moins à l'égard des peuples, ce rétablissement du Mazarin, et ne peut pas ne point voir comme présente dès à cette heure cette punition de Paris, qui, s'il ne s'y oppose, arrivera peut-être dès demain. J'appréhende pour le gros de l'Etat le rétablissement de M. le cardinal Mazarin : il ne me feroit pas de peine, au moins pour le présent, pour Paris. Ce n'est ni son humeur ni son intérêt de le châtier ; et s'il étoit à la cour à l'heure qu'il est, je craindrois moins pour la ville que je ne crains. Ce qui me fait trembler pour elle est l'aigreur naturelle de la reine, la violence de Servien, la dureté du Tellier, l'emportement d'un abbé Fouquet, la folie d'Ondedéi. Tout ce que ces gens-là conseilleront dans les premiers mouvements d'une réduction, tout ce qu'ils exécuteront sera sur le compte de Monsieur, et de Monsieur qui sera encore ou dans Paris ou à la porte de Paris : au lieu que tout ce qui arriveroit après qu'il auroit fait un traité raisonnable, et qu'il auroit pris toutes les sûretés convenables à une affaire de cette nature, de concert même avec le parlement et avec les autres corps de la ville, et après qu'ensuite il se seroit retiré à Blois, au lieu, dis-je, que tout ce qui arriveroit après cela, je dis tout, sans excepter même le retour du cardinal, seroit purement sur le compte de la cour, à la décharge et à l'honneur même de Monsieur. Voilà mes pensées touchant le premier parti ; voici mes réflexions sur le second, qui est celui de continuer ou plutôt de renouveler la guerre.

« Monsieur ne le peut plus faire, à mon sens, qu'en retenant

après de lui M. le Prince. La cour a gagné beaucoup de terrain dans les provinces, particulièrement où l'ardeur des parlements est beaucoup atténuée. Paris même n'est pas, à beaucoup près, comme il étoit; et quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'il ne soit aussi comme on le veut persuader à la cour, il est constant qu'il est nécessaire de le soutenir, et que les moments même commencent à y devenir précieux. La personne de M. le Prince n'y est pas aimée : sa valeur, sa naissance, ses troupes y sont toujours d'un très grand poids. Enfin, je suis persuadé que si Monsieur prend le second parti, le premier pas qu'il doit faire est de s'assurer de M. son cousin ; le second, à mon avis, est de s'expliquer publiquement, sans délai, et dans le parlement et dans l'Hôtel-de-Ville, de ses intentions et des raisons qu'il a de les avoir ; d'y faire mention des avances qu'il a faites par moi à la cour et du dessein formé qu'elle a de rentrer à Paris sans donner aucune sûreté ni aux compagnies souveraines ni à la ville ; et de la résolution que, lui, Monsieur, a prise de s'y opposer de toute sa force et de traiter comme ennemis tous ceux qui, directement ou indirectement, auront le moindre commerce avec elle. Le troisième pas, à mon opinion, est d'exécuter avec vigueur ces déclarations et de faire la guerre comme si l'on ne devoit jamais penser à faire la paix. Le pouvoir que Son Altesse Royale a dans le peuple me fait croire, même sans en douter, que tout ce que je viens de proposer est possible : mais j'ajoute qu'il ne le sera plus dès qu'elle n'y emploiera pas toute son autorité, parce que les démarches contraires qu'elle a laissé faire vers la cour ont rendu plus difficiles celles qui lui sont présentement nécessaires. C'est à elle à considérer ce qu'elle peut attendre de M. le Prince, ce qu'elle en doit craindre, jusqu'où elle veut aller avec les étrangers, où elle s'en veut tenir avec le parlement, ce qu'elle veut résoudre avec l'Hôtel-de-Ville : car à moins que de se fixer sur tous ces points, d'y prendre des résolutions certaines, de ne s'en départir point et de se résoudre à ne plus garder ces tempéraments qui prétendent l'impossible en prétendant de concilier les contradictoires, Monsieur retombera dans tous les inconvénients où il s'est vu, et qui seront sans comparaison plus dangereux que par le passé, en ce que l'état où sont les choses fait qu'ils seront décisifs. Il ne m'appartient pas de décider sur une matière de cette conséquence ; c'est à Monsieur à résoudre : *Sola mihi obsequio gloria relicta est.* »

Voilà ce que j'écrivis à la hâte, et presque d'un trait de plume, sur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec application. Il le porta à Madame : l'on raisonna sur le fond tout le soir, l'on ne conclut rien, Monsieur balançant toujours et ne choisissant point.

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez M. le président de Bellièvre, qui s'étoit fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avoit sur l'œil, dans une maison du faubourg Saint-Michel. Je lui rapportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces propres paroles : « Je ne sais à quoi vous pensez ; car vous vous exposez à la haine des deux partis en disant trop la vérité de tous les deux. » Et je lui répondis ces propres mots : « Je sais bien que je manque à la politique, mais je satisfais à la morale ; et j'estime plus l'une que l'autre. » Le président de Bellièvre prit la parole et dit : « Je ne suis pas de votre sentiment, même selon la politique. M. le cardinal joue le droit du jeu en l'état où sont les affaires. Elles sont si incertaines, et particulièrement avec Monsieur, qu'un homme sage n'en peut prendre sur soi la décision. »

Monsieur m'envoya querir deux heures après chez madame de Pommereu, et je trouvai à la porte du Luxembourg un page qui me dit de sa part que je l'allasse attendre dans la chambre de Madame. Il n'avoit pas voulu que je l'allasse interrompre dans le cabinet des livres, parce qu'il y étoit enfermé avec Goulas, qu'il questionnoit sur le sujet que vous allez voir. Il vint quelque temps après chez Madame, et il me dit d'abord : « Vous n'avez tantôt dit que le premier pas qu'il falloit que je fisse, en cas que je me résolusse à la continuation de la guerre, seroit de m'assurer de M. le Prince : comment diable le puis-je faire ? — Vous savez, Monsieur, lui répondis-je, que je ne suis pas avec lui en état de vous répondre sur cela ; c'est à Votre Altesse Royale à savoir ce qu'elle y peut et ce qu'elle n'y peut pas. — Comment voulez-vous que je le sache, reprit-il, Chavigny a un traité presque conclu avec l'abbé Fouquet ? Vous souvient-il de l'avis que madame de Choisy me donna dernièrement assez en général ? J'en viens d'apprendre tout le détail. M. le Prince jure qu'il n'est point de tout cela et que Chavigny est un traître ; mais qui le sait ? »

Ce détail étoit que Chavigny traitoit avec l'abbé Fouquet, et

qu'il promettoit à la cour de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder à des conditions raisonnables avec le cardinal Mazarin. Une lettre de l'abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut prise par un parti allemand et qui fut apportée à Tavannes, justifioit pleinement M. le Prince de cette négociation ; car elle portoit en termes formels qu'en cas que M. le Prince ne se voulût pas mettre à la raison, lui, M. de Chavigny, s'engageoit envers la reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monsieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point ; il le traita de perfide en parlant à lui-même. M. de Chavigny, outré de ce traitement, se mit au lit et il n'en releva pas. M. de Bagnols, qui étoit de ses amis et des miens, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai sans connoissance, et je rendis à sa famille tout ce que j'aurois souhaité de rendre à sa personne. Je me souviens que madame du Plessis-Guénégault étoit dans sa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

M. de Guise revint presque en même temps de sa prison d'Espagne ; et il me fit l'honneur de me venir voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se modérer, à ma considération, dans les plaintes très aigres qu'il faisoit contre M. de Fontenay, qu'il prétendoit avoir mal vécu avec lui à l'égard des révolutions de Naples, dans le temps de son ambassade de Rome ; et il déféra à mon instance avec une honnêteté digne d'un si grand nom.

J'avois aussi toujours réservé à traiter en ce lieu l'affaire de Brissach, que j'ai touchée dans le premier volume de cette histoire ; parce que ce fut à peu près le temps où M. le comte d'Harcourt quitta l'armée et le service du roi, pour se jeter dans cette importante place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très beau et très fidèle que j'en avois écrit, de la main d'un officier de la garnison, qui avoit du sens et de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence, et me contenter de vous dire que le bon génie de la France défendit et sauva les fleurs de lis dans ce poste fameux et important, en dépit de toutes les imprudences du cardinal et de toutes les infidélités de madame de Guébriant, par la bonne intention de Charlevoix, et par les incertitudes du comte d'Harcourt. Je reprends le fil de mon discours.

L'irrésolution de Monsieur étoit d'une espèce toute particulière. Elle l'empêchait souvent d'agir quand même il étoit le plus nécessaire d'agir ; elle le faisoit quelquefois agir quand même il étoit le plus nécessaire de ne point agir. J'attribue l'un et l'autre à son irrésolution, parce que l'un et l'autre venoit, à ce que j'en ai observé, des vues différentes et opposées qu'il avoit, et qui lui faisoient croire qu'il pouvoit se servir utilement, quoique différemment, de ce qu'il ne faisoit pas, selon les différents partis qu'il prendroit. Il me semble que je m'explique mal, et que vous m'entendrez mieux par l'exposition des fautes que je prétends avoir été les effets de cette irrésolution.

Je proposai à Monsieur, le premier ou le second jour de septembre, de travailler de bonne foi à la paix ; mais je lui représentai que rien n'étoit plus important que de se tenir couvert au dernier point de ce dessein vers la cour même, pour les raisons que vous avez vues ci-devant. Il en convint. Il y eut le 5 une assemblée de l'Hôtel-de-Ville que M. le Prince lui-même procura pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du roi ; et le président de Nesmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui étoit nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette assemblée résolut de faire une députation solennelle au roi pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris. Elle n'étoit nullement du compte de Monsieur, qui, ayant résolu de se donner l'honneur et le mérite de celle de l'église, ne devoit pas souffrir qu'elle fût précédée de celle de la ville, des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'assurer. Il s'engagea pourtant sans balancer, non pas seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sus que le soir, et je lui en parlai en liberté comme d'une glissade. Il me répondit : « Cette députation n'est qu'une chanson : qui ne sait que l'hôtel-de-Ville ne peut rien ? M. le Prince me l'a demandée ; il croit que cela lui est bon pour adoucir les esprits aigris par le feu de l'Hôtel-de-Ville. Mais de plus (voici le mot qui est à remarquer), qui sait si nous exécuterons la résolution que nous avons faite pour la députation de l'église ? Il faut aller au jour la journée en ces diables de temps, et ne pas tant songer à la cadence. » Cette réponse vous explique, ce me semble, mon galimatias. En voici un autre exemple : Le roi ayant refusé, comme vous l'allez voir, cette députation de l'Hôtel-de-Ville, le bonhomme Broussel, qui eut scrupule de souf-

frir que son nom fût allégué comme un obstacle à la paix, alla déclarer le 24 à l'Hôtel-de-Ville qu'il se départait de sa magistrature. Comme j'en fus averti d'assez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monsieur qui pensa un peu, puis il me dit : « Cela nous seroit bon si la cour avoit bien répondu à nos bonnes intentions ; mais je conviens que cela ne nous vaut rien pour le présent. Mais il faut aussi que vous conveniez que si elle revient à elle, comme il n'est pas possible qu'elle demeure toujours dans son aveuglement, nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme fût hors de là. » Vous voyez en ce discours l'image et l'effet de l'incertitude. Je ne vous rapporte ces deux exemples que comme des échantillons d'un long tissu de procédés de cette nature, desquels Monsieur, qui avoit assurément beaucoup de lumières, ne pouvoit se corriger. Il faut encore avouer que la cour ne lui donnoit pas lieu, par le profit qu'elle sut faire de ses fautes, d'y faire beaucoup de réflexions (faute de ne pas savoir profiter de ses fautes). La fortune toute seule les tourna à son avantage, et si Monsieur et M. le Prince se fussent servis comme ils eussent pu du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'Hôtel-de-Ville, elle eût couru grand risque de n'en avoir de longtemps. Elle répondit à Pierre, procureur du roi de la ville, qui étoit allé demander audience pour les échevins et quarteniers, qu'elle ne la leur pouvoit accorder tant qu'on reconnoitroit M. de Beaufort pour gouverneur et M. de Broussel pour prévôt des marchands. Le président Viole me dit aussitôt qu'il eut appris cette nouvelle : « Je n'approuvois pas cette députation, parce que je croyois qu'il pouvoit y avoir plus de mal que de bien pour Monsieur et pour M. le Prince. Tout y est bon pour eux présentement par l'imprudence de la cour. » L'abdication volontaire du bonhomme Broussel consacra pour ainsi dire cette imprudence. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avoit des tempéraments à prendre, même en conservant la dignité du roi, qui n'eussent pas aigri les esprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût fait l'usage que l'on en pouvoit faire, les ministres s'en fussent repentis pour longtemps, tant ils pousoient étourdiment cette affaire et toutes les autres.

Ce qui est admirable est que la cour se conduisoit comme je viens de vous l'expliquer, justement dans le moment que le parti de MM. les princes se fortifioit même très considérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avoit satisfait en sortant du royaume

au traité qu'il avoit fait avec M. de Turenne à Villeneuve-Saint-Georges, fit tirer deux coups de canon aussitôt qu'il fut arrivé à Veneau-les-Dames qui est dans le Barois. Il rentra ensuite en Champagne avec toutes ses troupes et un renfort de trois mille chevaux allemands commandés par le prince Ulric de Wirtemberg. M. le chevalier de Guise servoit sous lui de lieutenant général, et le comte de Pas, duquel j'ai déjà parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me semble, quelque cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, et se vint camper auprès de Villeneuve-Saint-Georges, où les troupes de Monsieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince, car il étoit malade à Paris, commandées par MM. le prince de Tarente et de Tavannes, et celles d'Espagne commandées par Clinchant, sous le nom de M. de Nemours, le vinrent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'approcher près de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun et tout le dessus de la rivière, ne manquoit de rien; au lieu que les confédérés, qui étoient obligés de chercher à vivre aux environs de Paris, pilloient les villages et renchérissoient par conséquent les denrées de la ville. Cette considération, jointe à la supériorité du nombre qu'ils avoient sur M. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue et respectée de tout l'univers, et le tout se passa en rencontres de partis et en petits combats de cavalerie qui ne décidèrent de rien. L'imprudence ou plutôt l'ignorance et du cardinal et des sous-ministres fut sur le point de précipiter leur parti par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prevost, chanoine de Notre-Dame et conseiller au parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une assemblée au Palais-Royal des véritables serviteurs du roi (c'étoit le titre). Elle fut composée de quatre ou cinq cents bourgeois, dont il n'y en avoit pas soixante qui eussent des manteaux noirs. Prevost dit donc qu'il avoit reçu une lettre de cachet du roi, qui lui commandoit de faire main-basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau et qui n'y mettroient pas du papier. Il lut effectivement cette lettre, et voilà le commencement de la plus ridicule levée de boucliers qui se soit faite depuis la procession de la ligue. Le progrès fut que toute cette compagnie fut huée comme on hue les masques, en

sortant du Palais-Royal le 24 septembre, et que le 26, M. le maréchal d'Estampes, qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleroient plus de peur d'être pendus, comme ils en furent menacés le même jour par un arrêt du parlement, qui porta défense, sur peine de la vie, de s'assembler et de prendre aucune marque. Si Monsieur et M. le Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvoient, le parti du roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour très longtemps. Le Maire, parfumeur, qui étoit un des conjurés, courut chez moi pâle comme un mort, et tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvois rassurer, et qu'il se vouloit cacher dans la cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on savoit que je n'étois pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvoit assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'étoit pas, comme vous avez vu, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, et M. le Prince étoit si las de tout ce qui s'appeloit peuple, qu'il n'y faisoit pas seulement de réflexion. Croïssy m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, et de lui faire connoître qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler.

Voici une autre faute qui n'est pas moindre, à mon opinion, que la première. M. de Lorraine, qui aimoit beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit en présence de Madame, que la négociation le suivait partout; qu'il étoit sorti de Flandre de lassitude de travailler avec le comte de Fuensaldagne, et qu'il la retrouvoit à Paris malgré lui : « car, que faire autre chose, dit-il, où il n'y a pas jusqu'au baron du Jour qui ne prétende faire son traité à part ? » Ce baron du Jour étoit une manière d'homme assez extraordinaire, de la cour de Monsieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit descendue jusqu'à lui. Et ce qui lui faisoit croire encore que cette négociation étoit montée jusqu'à Monsieur, c'est qu'il avoit remarqué que depuis quelque temps il ne l'avoit pas pressé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son observation étoit vraie, et il est constant que Monsieur, qui vouloit la paix de bonne foi, craignoit, et avec raison, que M. le Prince se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mit des obstacles invincibles.

Il fut très aise, par cette considération, que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, et d'envoyer à la cour M. de Joyeuse-Saint-Lambert, « lequel, me dit Monsieur, n'aura que le caractère de M. de Lorraine, et ne laissera pas de pénétrer s'il n'y a rien à faire pour moi. » Je lui répondis ces propres paroles : « Il sera, Monsieur, peut-être plus heureux que moi : je le souhaite, mais je ne le crois pas. » Je fus prophète ; car ce M. de Joyeuse fut douze jours à la cour sans aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimatias auquel personne ne put rien entendre que la cour qui le désavoua. M. le maréchal d'Étampes, que Monsieur y avoit encore envoyé, sous l'espérance que le Tellier avoit fait donner à Madame qu'il y seroit écouté comme particulier sur tout ce qu'il y pourroit dire de la part de Monsieur, en revint pour le moins aussi mal satisfait que M. de Saint-Lambert ; et

Le 30 septembre, M. Talon acheva d'éclaircir Monsieur et le public des intentions de la reine, en envoyant au parlement, par M. Doujat, à cause de son indisposition, les lettres qu'il avoit reçues de M. le chancelier et de M. le premier président, en réponse de celles qu'il leur avoit écrites ensuite de la délibération du 26. Ces lettres portoient que le roi ayant transféré son parlement à Pontoise, et interdit toutes fonctions à ses officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne vous puis exprimer la consternation de la compagnie : elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'abandonnât ; et cette appréhension lui fit faire un très méchant pas ; car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la reine lui écrivoit presque des douceurs. Cette lettre lui étoit venue par le maréchal d'Étampes qui, quoique très bien intentionné pour la cour, ne l'avoit pas prise pour bonne, non plus que Monsieur qui me l'avoit montrée la veille, en me disant : « Il faut que la reine me croie bien sot de m'écrire de ce style, dans le temps qu'elle agit comme elle fait. » Vous voyez donc qu'il n'étoit pas la dupe de cette lettre, ou plutôt qu'il ne l'avoit pas été jusque-là : mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au parlement, parce que le parlement s'en persuada que Monsieur traitoit son accommodement particulier avec la cour. Il jeta ainsi de la défiance de sa conduite dans la compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne se put jamais défaire de cet air de mystère sur

ce chef, et quoi que Madame lui pût dire, il le crut toujours nécessaire à sa sûreté pour empêcher, se disoit-il, les gens de courir sans lui à l'accommodement. Cet air de négociation, joint aux apparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les instants, fut ce qui fit, à mon avis, la paix, beaucoup plus tôt que les négociations les plus réelles et les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites. Celle des peuples fait quelquefois toute seule la guerre civile. Elle fit la paix en ce rencontre ; l'on ne la doit point attribuer à leur lassitude, parce qu'il s'en falloit bien qu'elle fût au point de les obliger, je ne dis pas à rappeler, je dis même à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuadèrent qu'ils ne le pouvoient plus empêcher : mais quand le corps du public en fut persuadé, les particuliers y coururent : et ce qui en persuada les particuliers et le public fut la conduite des chefs.

La manière mystérieuse dont Monsieur parla dans ces dernières assemblées, pour faire paroître qu'il avoit encore de la considération à la cour, acheva ce qui étoit déjà bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, et tout le monde la voulut faire pour soi. Aussitôt que l'on sut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna, le 3 octobre 1652, de Saint-Germain où le roi étoit revenu, le parlement mollit et fit entendre publiquement que pourvu que le roi donnât une amnistie pleine et entière, et qui fût vérifiée dans le parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres sûretés. Il n'expliqua pas ce détail par un arrêt ; mais il fit presque le même effet, en suppliant M. le duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même, et de l'écrire au roi.

Le 10, M. Sevin ayant représenté qu'il seroit à propos de prier M. le duc de Beaufort de se déporter du gouvernement de Paris, à cause du refus que le roi avoit fait de recevoir les députés de l'Hôtel-de-Ville, tant qu'il en retiendroit le titre, M. Sevin, dis-je, qui auroit été étouffé dans un autre temps par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté, ni sifflé. Et il fut dit même dans la même matinée que les conseillers du parlement, qui étoient officiers dans les colonelles, iroient, s'il leur plaisoit, à Saint-Germain dans les députations de l'Hôtel-de-Ville, qui ne faisoient toutefois, dans leurs instances adressées au roi pour revenir dans sa bonne ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amnistie au parlement de Paris. Quel galimatias !

Le 11, Monsieur promit à la compagnie de tirer la démission du gouvernement de Paris de M. de Beaufort ; et MM. Doujat et Sevin y firent la relation des plaintes qu'ils avoient faites la veille à M. le duc d'Orléans des désordres des troupes, contre la parole qu'il leur avoit donnée de les faire retirer. M. de Lorraine, que je trouvai ce jour-là dans la rue Saint-Honoré, et qui avoit failli à être tué par les bourgeois de la garde de la porte Saint-Martin, parce qu'il vouloit sortir de la ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailloit à un livre qui porteroit ce titre, et qu'il le dédieroit à Monsieur. « Ma pauvre petite sœur en pleurera, ajouta-t-il, mais qu'importe ? elle s'en consolera avec mademoiselle Claude. »

Le 12, Monsieur fit beaucoup d'excuses au parlement, de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promptitude qu'elles auroient fait sans les mauvais temps. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je parle en cette façon de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement, avec leurs écharpes rouges et jaunes, sur le pavé en état de combattre même avec avantage celles du roi. Un historien qui décriroit les temps plus éloignés de son siècle, chercheroit des liaisons à des incidents aussi peu vraisemblables et aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns et les autres : il n'y eut pas plus de mystère. Tout ce que les politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événements, n'est que fiction, n'est que chimère. J'en reviens toujours à mon principe, qui est que les fautes capitales font, par des conséquences presque inévitables, que ce qui paroît et est en effet le plus étrange et le plus extravagant est possible.

Le 13, les colonels reçurent ordre du roi d'aller par députés à Saint-Germain ; M. de Sève, le plus ancien, y porta la parole. Le roi leur donna à diner, et leur fit même l'honneur d'entrer dans la salle, cependant le repas. Ce même jour, M. le Prince partit de Paris avec une joie qui passoit tout ce que vous vous pouvez figurer : il en avoit le dessein depuis très longtemps. Beaucoup de gens ont cru que l'amour de madame de Chatillon l'y avoit retenu : beaucoup d'autres sont persuadés qu'il avoit espéré jusques à la fin de s'accommoder avec la cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit sur ce point ; car il n'est pas possi-

ble que dans les grandes conversations que j'ai eues avec lui sur le passé, je ne lui en aie parlé.

Le 14, M. de Beaufort fit un compliment court et mauvais au parlement, sur ce qu'il avoit remis le gouvernement de Paris.

Le 16, Monsieur déclara nettement au parlement, que le roi avoit désavoué en tout et partout M. de Joyeuse : mais il ajouta, selon son style ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit ces propres paroles : « Voudriez-vous répondre d'un quart-d'heure à l'autre ? Que sais-je si dans un moment le peuple ne me livreroit pas au roi , s'il croyoit que je n'eusse aucune mesure avec lui ? Que sais-je si dans un instant il ne me livreroit pas à M. le Prince , s'il lui prenoit fantaisie de revenir sur ses pas et de se soulever ? » Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. L'on dit que l'on ne doit jamais combattre contre les principes ; ceux de la peur se doivent et se peuvent encore moins attaquer que tous les autres ; ils sont inabordables.

Le 19, Monsieur dit au parlement qu'il avoit reçu une lettre du roi qui lui mandoit qu'il viendrait le lundi , qui étoit le 21 ; à quoi il ajouta qu'il étoit fort surpris de ce que Sa Majesté n'envoyoit pas au préalable une amnistie, qui fût vérifiée par le parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina , et l'on arrêta de supplier le roi d'accorder cette grâce et au parlement et à ses peuples.

Cette lettre du roi à Monsieur lui fut apportée le 18 au soir ; il m'envoya quérir aussitôt , et il me dit que la conduite de la cour étoit incompréhensible ; qu'elle jouoit à perdre l'État, et qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fermât les portes au roi. Je lui répondis que pour ce qui étoit de la conduite de la cour , je la concevois fort bien ; qu'elle ne hasardoit rien , connoissant comme elle faisoit ses bonnes et pacifiques intentions ; qu'il me paroissoit qu'elle agissoit , au moins dans ses fins , avec beaucoup plus de prudence qu'elle n'avoit traité le passé, bien plus finement qu'elle n'avoit fait dans les commencements ; que je ne voyois pas quelle difficulté elle pouvoit faire de revenir à Paris , après que Monsieur avoit promis dès le 14 de ce mois, le rétablissement du prévôt des marchands et des échevins , ordonné et exécuté sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite, et après avoir un peu rêvé, il me dit ; « Allez, je veux demeu-

rer deux heures tout seul ; revenez à ce soir sur les huit heures. » Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchisoit, ou plutôt qui l'exhortoit ; car il étoit dans un emportement inconcevable, et l'on eût dit, de la manière dont il parloit, qu'il étoit à cheval, armé de toutes pièces et prêt à couvrir de sang et de carnage les campagnes de Saint - Denis et de Grenelle. Madame étoit épouvantée ; et je vous avoue que , quoique je connusse assez Monsieur pour ne me pas donner avec précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissois pas de croire qu'il étoit en effet plus ému qu'à son ordinaire ; car il me dit d'abord : « Eh bien , qu'en dites-vous ? Y a-t-il sûreté à traiter avec la cour ? — Nulle, Monsieur, lui répondis-je, à moins que de s'aider soi-même par de bonnes précautions ; et Madame sait que je n'ai jamais parlé autrement à votre Altesse Royale. — Non, assurément, reprit Madame. — Mais ne m'aviez-vous pas dit, continua Monsieur, que le roi ne viendrait pas à Paris sans prendre des mesures avec moi ? — Je vous avois dit, Monsieur, lui repartis-je, que la reine me l'avoit dit, mais que les circonstances avec lesquelles elle me l'avoit dit, m'obligeoient à avertir votre Altesse Royale qu'elle n'y devoit faire aucun fondement. » Madame prit la parole : « Il ne vous l'a que trop dit, mais vous ne l'avez pas cru. » Monsieur reprit : « Il est vrai, je ne me plains pas de lui, mais je me plains de cette maudite Espagnole. — Il n'est pas temps de se plaindre, reprit Madame, il est temps d'agir d'une façon ou de l'autre. Vous vouliez la paix quand il ne tenoit qu'à vous de faire la guerre ; vous voulez la guerre, quand vous ne pouvez plus faire ni la guerre, ni la paix. — Je ferai demain la guerre, reprit Monsieur d'un ton guerrier, et plus facilement que jamais. Demandez-le à M. le cardinal de Retz. » Il croyoit que je lui allois disputer cette thèse. Je m'aperçus qu'il le vouloit, pour pouvoir dire après qu'il auroit fait des merveilles si on ne l'avoit retenu. Je ne lui en donnai pas lieu ; car je lui répondis froidement et sans m'échauffer : « Sans doute, Monsieur. — Le peuple n'est-il pas toujours à moi ? reprit Monsieur. — Oui, lui repartis-je. — M. le Prince ne reviendra-t-il pas si je le mande ? ajouta-t-il. — Je le crois, Monsieur, lui dis-je. — L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas si je le veux ? continua-t-il. — Toutes les apparences y sont, » lui répliquai-je. Vous attendez après cela, ou une grande résolution, ou du moins une grande délibération, rien moins ; et je ne

saurois mieux vous expliquer l'issue de cette conférence, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la comédie italienne. La comparaison est beaucoup irrespectueuse, et je ne prendrois pas la liberté de la faire si elle étoit de mon invention : ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'esprit aussitôt que Monsieur fut sorti du cabinet, et elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. « Il me semble, me dit-elle, que je vois Trivelin qui dit à Scaramouche : Que je t'aurois dit de belles choses, si tu n'avois pas eu assez d'esprit pour *me pas* contredire ! » Voilà comment finit la conversation ; Monsieur concluant que bien qu'il fût très fâcheux que le roi vint à Paris sans concert avec lui, et sans une amnistie vérifiée au parlement, il n'étoit pas toutefois de son devoir ni de sa réputation de s'y opposer ; parce que personne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, et qu'ainsi tout le monde lui feroit justice, en reconnoissant qu'il n'y avoit que la considération et le repos de l'État qui l'obligeât à prendre une conduite qui, pour son particulier, lui devoit faire de la peine. Madame, qui dans le fond étoit pourtant de son avis, au moins pour l'opération, par les raisons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laisser passer pour bonne cette expression. Elle lui dit avec fermeté et même avec colère : « Ce raisonnement, Monsieur, seroit bon à M. le cardinal de Retz, et non pas à un fils de France ; mais il ne s'agit plus de cela, et il ne faut songer qu'à aller de bonne grâce au devant du roi. » Il se récria à ce mot, comme si elle lui eût proposé d'aller se jeter dans la rivière. « Allez-vous-en donc, Monsieur, tout à cette heure, reprit-elle. — Et où diable irai-je ? » répondit-il. Il se tourna à ce mot, et rentra chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avoit rien fait savoir du retour du roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai ; mais il ne fut pas vrai longtemps ; car une heure après j'en reçus un billet, qui portoit que la reine lui avoit commandé de m'en faire part, et de m'écrire que Sa Majesté ne doutoit point que je n'achevasse en cette occasion ce que j'avois si bien et si heureusement commencé à Compiègne. Madame la Palatine me faisoit beaucoup d'excuses dans un billet séparé et écrit en chiffres, de ce qu'elle m'avoit donné l'avis si tard. « Vous connoissez le terrain (ajouta-t-elle) ; on est à Saint-Germain comme l'on étoit à Compiègne. » C'étoit assez dire pour moi. Tout ce que je viens de vous dire se passa le 20 octobre.

Le 21 , le roi qui avoit couché à Ruel revint à Paris , et il envoya de Ruel même , Nogent et M. Damville à Monsieur , pour le prier de venir au devant de lui ; il ne s'y put jamais résoudre, quoiqu'ils l'en pressassent extrêmement. Ils avoient raison et je suis encore persuadé que Monsieur n'avoit pas tort. Ce n'est pas qu'il y eût aucun dessein contre sa personne , au moins à ce que j'ai ouï dire à M. le maréchal de Villeroy ; mais je crois que s'il eût été au devant du roi, et que le roi eût voulu s'en assurer, il y eût pu réussir , vu la disposition où étoit le peuple. Ce n'est pas qu'elle ne fût dans le fond très bonne pour Monsieur, et sans comparaison meilleure que pour la cour ; mais il y avoit une agitation et un égarement dans les esprits qui se pouvoient, à mon sens , tourner à tout ; et je ne sais si l'éclat de la majesté royale, tombant tout d'un coup sur cette agitation et sur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne le sais pas ; parce qu'il est constant que dans la constitution où étoient les esprits , la pente du menu peuple et même celle du moyen , étoit encore tout entière pour Monsieur ; mais enfin il y avoit , à mon sens , raison et fondement pour l'empressement de se hasarder, particulièrement hors des murailles. Je m'étonnois bien plus que les ministres exposassent la personne du roi au mécontentement , à la défiance et à la frayeur de Monsieur ; aux craintes d'un parlement qui avoit sujet de croire que l'on le venoit étrangler, et au caprice d'un peuple qui avoit toujours de l'attachement pour des gens desquels le cardinal étoit bien loin d'être assuré. L'événement a tellement justifié la conduite que la cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'estime qu'elle fut imprudente , aveugle et téméraire au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce chef , comme sur l'autre , que je ne sais pas ; je dirai que je sais, et de science certaine, que si Monsieur eût voulu , la reine et les sous-ministres étoient ce jour-là séparés du roi.

Les courtisans se laissent toujours amuser aux acclamations du peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font. J'entendis ce soir-là des gens dans le Louvre, qui flattoient la reine sur ces acclamations ; et M. de Turenne, qui étoit derrière moi au cercle, me disoit à l'oreille. « Ils en firent presque autant dernièrement pour M. de Lorraine. » Je l'eusse bien étonné , si je lui eusse répondu : « Il y a bien des gens qui, au milieu de ces acclamations, ont

proposé à Monsieur de supplier le roi d'aller loger à l'Hôtel-de-Ville. » Cela étoit vrai : M. de Beaufort même l'en avoit pressé avec douze ou quinze conseillers du parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, et desquels, si je les nommois, on seroit bien étonné. Monsieur n'y voulut point entendre ; et je m'y opposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avoit fait cette proposition. Elle étoit, à mon opinion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avoit pas un officier dans les colonelles qui n'eût été massacré par ses soldats, s'il eût seulement fait mine de branler contre le nom de Monsieur : mais respect, conscience, et tout ce que vous vous pouvez imaginer sur cela à part, la proposition étoit écervelée, vu les circonstances et les suites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns et les autres dans ce que je vous ai dit ci-dessus. Ce ne fut assurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas ; car je me croyais beaucoup plus en péril que je ne m'y suis cru de ma vie. J'allai attendre le roi au Louvre, où je demurai deux ou trois heures, devant qu'il arrivât, avec madame de Lesdiguières, et M. de Turenne me demanda bonnement et avec inquiétude si je me croyois en sûreté. Je lui serrai la main, parce que je m'aperçus que Frelai, qui étoit un grand mazarin, l'avoit entendu, et je lui répondis : « Oui, Monsieur, et en tous sens. Madame de Lesdiguières sait bien que j'ai raison. » Je ne l'avois pourtant pas ; car je suis persuadé que si l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces possibilités de l'un et de l'autre côté vous paroît sans doute contradictoire, et j'avoue qu'il ne se peut concevoir que par ceux qui ont vu les choses, et encore qui les ont vues par le dedans.

La reine me reçut admirablement : elle dit au roi de m'embrasser comme celui auquel il devoit particulièrement son retour à Paris. Cette parole, qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joie, parce que je crus que la reine ne l'auroit pas dite publiquement si elle avoit eu dessein de me faire arrêter. Je demurai au cercle jusqu'à ce que l'on allât au conseil. Comme je sortois, je rencontrai dans l'antichambre Jouy, qui me dit que Monsieur me l'avoit envoyé, pour savoir s'il étoit vrai que l'on m'eût fait prendre place au conseil, et pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre qui en sortoit, et qui lui venoit commander de la part du roi de sortir de Paris dès le lendemain, et de se retirer

à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est, à mon sens, une des plus grandes et des plus signalées qui aient jamais été commises dans la politique. Vous me direz que la cour connoissoit Monsieur; et je vous répondrai qu'elle le connoissoit si peu en cette occasion, qu'il ne s'en fallut rien qu'il ne prit ou plutôt qu'il n'exécutât la résolution qu'il prit en effet, de s'aller poster dans les halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusqu'au Louvre, et d'en chasser le roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi et même avec facilité, s'il l'eût entrepris, et que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, et Monsieur ne prenant les armes que pour s'empêcher d'être exilé. L'on m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans cette rencontre. Voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembourg, il me parut consterné, parce qu'il s'étoit mis dans l'esprit que le commandement que M. d'Aligre venoit de lui porter de la part du roi, n'étoit que pour l'amuser, et pour lui faire croire que l'on ne pensoit pas à l'arrêter. Il étoit dans une agitation inconcevable; il s'imaginait que toutes les mousquetades que l'on tiroit (et l'on en tiroit toujours beaucoup de ces réjouissances) étoient celles du régiment des gardes qui marchoit pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyoit lui rapportoient que tout étoit paisible, et que rien ne branloit; mais il ne croyoit personne, et il mettoit à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battoit pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étois à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi-vers du Cid :

Tout autre que mon père....

Ce mot le fit rire, ce qui lui étoit fort rare quand il avoit peur. « Donnez-m'en une preuve, continua-t-il, raccommodez-vous avec M. de Beaufort. — Très volontiers, Monsieur, » lui reparti-je. Il m'embrassa et alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchoit et où il étoit alors. J'en vis sortir M. de Beaufort qui se jeta à mon cou, et qui me dit : « Demandez à Son Altesse Royale ce que je viens de lui dire sur votre sujet. Je connois les gens de bien. Allons, monsieur, chassons les mazarins à tous les diables pour une bonne fois. » La conversation commença ainsi; Monsieur la soutint par un

discours amphibologique qui, dans la bouche de Gaston de Foix, eût paru un grand exploit, mais qui, dans celle de Gaston de France, ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité et la possibilité de la proposition qu'il faisoit, qui étoit que Monsieur marchât, à la petite pointe du jour, droit aux halles, et qu'il y fit les barricades, qu'il pousseroit après où il lui conviendrait. Monsieur se tourna vers moi en me disant, comme l'on fait au parlement : « Votre avis, M. le doyen. » Voici, en propres termes, ce que je lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montrésor, chez moi, au retour de chez Monsieur, et que j'ai encore de sa main.

« Je crois, Monsieur, que je devois en effet parler à cette occasion comme M. le doyen, mais comme M. le doyen quand il opina à faire des prières de quarante heures. Je ne sache guère d'occasions où l'on en ait eu plus de besoin. Elles me seroient encore, Monsieur, bien plus nécessaires qu'à un autre, parce que je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des apparences cruelles et même des inconvénients terribles. Si mon sentiment est que vous souffriez le traitement injurieux que l'on vous fait, le public, qui va toujours au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou prétexte de dire que je trahis vos intérêts, et que mon avis ne sera que la suite de tous les obstacles que j'ai mis au dessein de M. le Prince? Si j'opine à ce que Votre Altesse Royale désobéisse et suive les vues de M. de Beaufort, pourrois-je m'empêcher de passer pour un homme qui souffle de la même bouche le chaud et le froid ; qui veut la paix quand il espère d'en tirer ses avantages en la traitant ; qui veut la guerre, quand on n'a pas voulu qu'il la traitât ; qui conseille de mettre Paris à feu et à sang, et d'attacher ce feu à la porte du Louvre, en entreprenant sur la personne du roi? Voilà, Monsieur, ce que l'on dira, et ce que vous-même pourrez croire en de certains moments. J'aurois lieu, après avoir prédit à Votre Altesse Royale peut-être plus de mille fois, qu'elle tomberoit par ses incertitudes en l'état où elle se voit ; j'aurois, dis-je, lieu de la supplier, avec tout le respect que je lui dois, de me dispenser de lui parler sur une matière qui est moins en son entier à mon égard, que d'homme qui vive. Je ne me servirai toutefois que de la moitié de ce droit, c'est-à-dire, que quoique je ne fasse pas état de me déterminer moi-même sur le sentiment que Votre Altesse Royale doit préférer, je ne

laisserai pas de lui exposer les inconvénients de tous les deux, avec la même liberté que si je croyais me pouvoir fixer moi-même à l'un ou à l'autre. Si elle obéit, elle est responsable à tout le public de tout ce qu'il souffrira dans la suite. Je ne juge point du détail de ce qu'il souffrira, car qui peut juger d'un futur qui dépend des vétilles d'un cardinal, de l'impétuosité d'Ondedéi, de l'impertinence de l'abbé Fouquet, de la violence d'un Servien ? Mais enfin, vous répondrez de tout ce qu'ils feront au public, parce qu'il sera persuadé qu'il n'a tenu qu'à vous de l'empêcher. Si vous n'obéissez pas, vous courez fortune de bouleverser l'État. » Monsieur m'interrompit à ce mot, et me dit, même avec précipitation : « Ce n'est pas de quoi il s'agit : il s'agit de savoir si je suis en état, c'est-à-dire en pouvoir de ne pas obéir. — Je le crois, Monsieur, lui répondis-je, car je ne vois pas comme la cour se pourra prendre à vous faire obéir. Il faudra que le roi marche en personne au Luxembourg, et ce sera une grosse affaire. » M. de Beaufort exagéra l'impossibilité qu'il y trouveroit, et au point, que je m'aperçus que Monsieur commençoit à s'en persuader ; et il étoit tout propre, supposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisés, parce que de sa pente il alloit toujours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé, par toutes sortes de raisons, à lui éclaircir cette thèse, ce que je fis en lui représentant qu'elle méritoit d'être considérée et traitée avec distinction ; que je convenois que le peuple ne souffriroit pas apparemment que l'on allât prendre Monsieur dans le Luxembourg, à moins que le roi n'eût mis à cette entreprise de certains préalables que le temps pourroit amener ; que s'il accoutumoit les peuples à reconnoître son autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réussir, et même bientôt, parce que je ne doutois pas qu'il ne les y accoutumât en peu de temps par sa prudence ; que tous les instants l'augmenteroient ; qu'il en avoit déjà plus à dix heures du soir, qui venoient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avoit à cinq, et que la preuve en étoit palpable en ce qu'il s'étoit saisi de la porte de la conférence qu'il faisoit garder paisiblement et sans que personne en murmurât, par le seul régiment des gardes, qui n'en auroit pas sûrement approché, s'il avoit plu à Monsieur de la faire fermer seulement un quart d'heure entre trois et quatre ; que si Son Altesse Royale laissoit prendre tous les postes de Paris comme celui-là et maltraiter le parlement comme

on le maltraiteroit peut-être le lendemain au matin, je ne croyois pas qu'il y eût grande sûreté pour lui, peut-être dès l'après-dînée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monsieur et il s'écria : « C'est-à-dire que je ne puis rien pour la défensive. — Non, Monsieur, lui répondis-je ; vous pouvez tout aujourd'hui et demain au matin. Je n'en voudrois point répondre demain au soir. » M. de Beaufort, qui crut que mon discours alloit à proposer et à appuyer l'offensive, vint à la charge comme pour me soutenir ; mais je l'arrêtai tout court en lui disant : « Je vois bien, monsieur, que vous ne comprenez pas ma pensée ; je ne parle à Son Altesse Royale comme je fais, que parce que j'ai vu qu'il croyoit qu'il pouvoit demeurer au Luxembourg en toute sûreté malgré soi. Je ne serai jamais d'aucun avis dans l'état où les affaires sont réduites. Ça toujours été à Monsieur, c'est même à lui à proposer et à nous à exécuter. Il ne sera jamais dit que je lui aie conseillé ni de souffrir le traitement qu'il reçoit, ni de faire demain au matin les barricades. Je lui ai tantôt dit les raisons que j'ai pour cela. Il m'a commandé de lui expliquer les inconvénients que je crois aux deux partis, et je m'en suis acquitté. » Monsieur me laissa parler tant que je voulus, et après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi et il me dit : « Si je me résous à disputer le pavé, vous déclarerez-vous ? » Je lui répondis : — Oui, Monsieur, et sans balancer ; je le dois, je suis attaché à votre service, je n'y manquerai pas certainement, et vous n'avez qu'à commander ; mais j'en serai au désespoir, parce qu'en l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut pas y être, quoi que vous fassiez. » Monsieur, qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux ; il m'embrassa et puis me demanda tout d'un coup si je croyois qu'il pût se rendre maître de la personne du roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la porte de la conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étoient impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma manière de parler et d'agir et je connus devant que de sortir du Luxembourg, et pour vous dire le vrai avec plaisir, que Monsieur prendroit le parti d'obéir, car je lui vis une joie sensible de ce que je m'étois défendu d'ap-

uyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir et de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts et de nous trouver dès la pointe du jour au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut comme moi que Monsieur avoit pris sa résolution et il me dit en descendant l'escalier : « Cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature. — Il est encore bien moins capable de la soutenir, lui répondis-je, et je crois que vous êtes enragé de la lui proposer en l'état où sont les affaires. — Vous ne le connoissez pas encore ; oui, repartit-il, si je ne la lui avois proposée, il me le reprocheroit d'ici à dix ans. »

Je trouvai en arrivant chez moi Montrésor qui m'y attendoit et qui se moqua fort de mes scrupules ; car il appela ainsi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir et que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avoit plus d'envie d'être à Limours que la reine n'en avoit de l'y envoyer ; et sur le tout il convint que la cour avoit fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en sûreté lui pouvoit aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais pensé, si on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande que la cour, qui avoit sujet de me croire outré et en défiance, ne me faisoit pas, à mon sens, la justice de croire que j'eus pour l'État d'aussi bons sentiments que je les avois en effet. Je suis convaincu que vu l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti, irrémédiable par une infinité de circonstances, et le *désingandement* (si l'on peut se servir de ce mot) passé, présent et à venir de toutes ces parties, l'on n'eût pu soutenir ce que l'on eût entrepris, et que, par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réussi pour ce moment et qu'il eût poussé le roi hors de Paris. Ce que je dis paroitra à beaucoup de gens un paradoxe ; mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées paroissent toujours impraticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses ; et je suis assuré que tel ne s'est point étonné des barricades de M. de Guise, qui s'en fût moqué comme d'une chimère, si l'on les lui eût proposées un quart d'heure auparavant qu'elles fussent élevées. Je ne sais si je n'ai pas déjà dit en quelque endroit de ce volume que ce qui a le plus distingué les

hommes est que ceux qui ont fait de grandes actions ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu avant la pointe du jour et il affecta même de sortir une heure plus tôt qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort et à moi. Il nous fit dire par Jouy qu'il nous attendoit à la porte du Luxembourg; qu'il avoit ses raisons pour cette conduite et que nous les saurions un jour, et que nous nous accommoderions avec la cour s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier : M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y fit lire quatre déclarations. La première fut celle de l'amnistie; la seconde celle du rétablissement du parlement de Paris; la troisième portoit un ordre de sortir de Paris à MM. de Beaufort, de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissy, Machault, Fleury, Martineau et Perraut. Par la même déclaration, il étoit défendu au parlement de se mêler dorénavant d'aucune affaire d'État; la quatrième établissoit une chambre des vacations. L'on avoit arrêté le matin, devant que le roi fût entré, que l'on feroit instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilés. Ils obéirent tous le même jour. J'allai l'après-dinée chez la reine qui, après avoir été quelque temps au cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien; elle me dit qu'elle savoit que j'avois adouci autant qu'il m'avoit été possible et les affaires et les esprits; qu'elle croyoit que je l'auroit fait encore et plus promptement et plus publiquement, si je n'avois été obligé d'observer beaucoup d'égards avec mes amis, qui n'étoient pas tous de même opinion; qu'elle me plaignoit; qu'elle vouloit m'aider à sortir de l'embaras où je me trouvois. Voilà, comme vous voyez, bien de l'honnêteté et même bien de la bonté en apparence. Voici le fond.

Elle étoit plus animée contre moi que jamais, parce que Beloy, qui étoit domestique de Monsieur, mais qui étoit toujours en secret à quelque autre, et qui avoit repris des mesures à la cour depuis que les affaires de M. le Prince avoient décliné, l'avoit fait avertir le matin dès qu'elle fut éveillée, que j'avois offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne savoit rien du détail de ce qui s'étoit passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort et moi : mais comme il entra dans sa chambre aussitôt que nous en fûmes sortis, avec Jouy, Monsieur, qui étoit dans

l'agitation et dans le trouble, leur dit : « Si je voulois, je ferois bien danser l'Espagnole. » Beloy, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit : « Mais, Monsieur, Votre Altesse Royale est-elle bien assurée de M. le cardinal de Retz? — Le cardinal de Retz est homme de bien, dit Monsieur, il ne me manquera pas. » Jouy, qui l'avoit entendu, me le rapporta fidèlement le matin, et je ne doutai pas que Beloy ne l'eût ainsi rapporté à la reine, qui d'ailleurs ne pouvoit pas savoir qu'au même moment que j'avois fait à Monsieur l'offre à laquelle mon honneur m'obligeoit, je n'avois rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettoit pour empêcher le bouleversement de l'État. Je fis, à l'instant même que Jouy me donna cet avis, une grande réflexion sur les scrupules dont Montrésor m'avoit tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réussissent pas dans les cours, au moins pour l'ordinaire : mais il y a des gens qui préfèrent au succès la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous seriez étonnée de la manière dont je répondis à la reine, si je ne vous avois au préalable rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus de lui parler comme je fis ; je dis que j'eus, de plus, car vous avez vu que devant même, je lui parlois toujours avec la même sincérité ; je lui dis donc que j'avois une joie sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avois souhaité si passionnément depuis longtemps, de la pouvoir servir sans restriction ; que tant que Monsieur avoit été engagé dans le mouvement, je n'avois pu suivre mon inclination, par la raison de mes engagements avec lui, sur lesquels elle savoit que je ne l'avois jamais trompée : que si j'avois eu l'honneur de la voir en particulier la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois usé à mon ordinaire, parce que je n'en aurois pas pu user autrement avec honneur ; que Monsieur étant sorti de Paris, en pensée et en résolution de ne plus entrer dans aucune affaire publique, m'avoit rendu ma liberté, c'est-à-dire qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joie que je ne pouvois assez exprimer à Sa Majesté. Elle me répondit le plus hautement du monde ; mais je m'aperçus qu'elle me vouloit faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement : car je l'assurai, et avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. « Il ne l'y faut pas laisser, reprit-elle ; il peut être utile au roi et à l'État. Il faut que vous l'alliez querir, et que vous nous le rame-

niez. » Je faillis tomber de mon haut : car je vous avoue que je ne m'attendois pas à ce discours. Je le compris pourtant bientôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement ; mais elle me fit entendre que la dignité du roi étant satisfaite par l'obéissance que Monsieur lui avoit rendue, il ne tiendrait qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes grâces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par des complaisances justes, raisonnables, et dans lesquelles mêmes il pourroit trouver son compte. Vous voyez que ces expressions n'étoient pas extrêmement obscures. Quand la reine vit que je n'y répondois que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matière, mais encore sur la manière dont elle m'avoit traité auparavant. Elle rougit, et elle ne me parla pourtant plus froidement, ce qui étoit toujours en elle un signe de colère. Elle se remit pourtant un peu après, et elle me demanda si j'avois toujours confiance en madame de Chevreuse. A quoi je lui répondis que j'étois toujours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, et il me parut même qu'elle la reprit avec joie, en me disant : « J'entends bien, vous en avez davantage en la Palatine, et vous avez raison. — J'en ai beaucoup, Madame, lui répondis-je, en madame la Palatine : mais je supplie Votre Majesté de me permettre que je n'en aie plus qu'à elle-même. — Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. Adieu, toute la France est là dedans qui m'attend. »

Je vous supplie de trouver bon que je vous rende compte, en cet endroit, d'un détail qui y est nécessaire et qui vous fera connoître que ceux qui sont à la tête des grandes affaires, ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout puissants dans l'Etat, l'un par sa naissance, par son mérite et par sa faction, l'autre par sa faveur, n'avoient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon poste, et je puis dire, sans vanité, que je l'aurois conservé et même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile, si les différents intérêts ou plutôt les différentes visions de mes amis ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un certain nombre de gens que l'on appeloit mes amis : je dis

que l'on appeloit, parce que tous ceux qui passoient pour cela dans le monde ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec madame de Chevreuse, ni avec Laigues. Noirmoutier n'avoit rien oublié de toutes les avances qu'il m'avoit pu faire, pour se raccommoder avec moi ; et les instances de tous mes amis m'avoient obligé de les recevoir et de vivre civilement avec lui. Montrésor, qui à toutes fins m'avoit déclaré cent fois en sa vie, qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination à ceux de la maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques unes. Ce droit, qui est celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec les autres que je vous viens de nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette dernière occasion tant que les autres, quoiqu'il en parlât autant et plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux ; mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la cour, comme fit M. de Noirmoutier, qui, pour se faire valoir à M. le cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontière, lui montra une lettre de moi, avec une fausse date, par laquelle je l'avois chargé autrefois d'une commission, qu'il rapportoit au temps présent. M. le cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sais quelle circonstance, dont je ne me ressouviens pas présentement, et il ne lui a jamais pardonné. Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi ; mais comme elle n'avoit pas trouvé à la cour ni la considération, ni la confiance qu'elle en avoit espérée, elle cherchoit fortune, et elle eût bien voulu se mêler, au retour du roi dans Paris, d'une affaire qui paroisoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le cardinal à la cour. Laigues, qui m'avoit traité assez familièrement devant son départ, recommença à me voir soigneusement et presque sur l'ancien pied ; et mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de madame sa mère, si je ne me suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, et un art à les tourner, qui étoit admirable et qui lui étoit particulier. Je m'en aperçus le soir qu'elle arriva à Paris ; mais je dis simplement que je m'en aperçus. J'en usai honnêtement avec la mère, avec la fille et avec Laigues, et rien de plus. L'on pourroit croire qu'il n'y auroit, en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour me tirer d'affaire, mais il n'est pas vrai ; parce que les avances

que ceux qui s'adoucissent font aux puissances, tournent toujours infailliblement au désavantage de celui qui les désavoue en ne les suivant pas ; et de plus, il est bien difficile que ceux qui sont désavoués n'en conservent toujours quelque ressentiment, et ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna, même grossièrement, et à droite et à gauche. Je n'ai rien su sur cela de madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de la bonté, ou plutôt de la facilité naturelle. Mademoiselle de Chevreuse ne me pardonna pas sa résistance à ses beaux yeux ; et l'abbé Fouquet, qui servoit en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit depuis sa mort à un homme de qualité, de qui je le sais, qu'elle me haïssoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fièvre maligne (6 novembre 1652), qui l'emporta en vingt-quatre heures, devant que les médecins se fussent seulement doutés qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec madame sa mère, qui étoit au chevet de son lit, et qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avois une seconde espèce d'amis, c'est-à-dire des gens qui se tenoient fourrés dans le parti de la Fronde, et qui, dans les subdivisions du parti, s'étoient joints particulièrement à moi ; et de ceux-là, les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit qu'ils espéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement, ce qui étoit la disposition toute prochaine à croire que j'aurois pu faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très fâcheux, parce que, dans les grands partis, ils font une multitude d'hommes, à laquelle, pour mille différens respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, et auprès de laquelle, par conséquent, l'on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remède, et il est de ceux-là où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes affaires que moi. Il n'y a guère de matière où le scrupule soit plus inutile, et tout ensemble plus incommode. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agit ; mais j'en avois déjà assez souffert par la prévoyance. La troisième espèce d'amis que j'avois en ce temps-là

étoit un nombre choisi de gens de qualité, qui étoient unis avec moi et d'intérêt et d'amitié; qui étoient de mon secret, et avec lesquels je concertois de bonne foi ce que j'avois à faire. Ceux-là étoient MM. de Brissac, de Bellièvre, de Caumartin, parmi lesquels M. de Montrésor, comme je vous l'ai déjà dit, se mêloit par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes auxquelles il avoit eu part. Il n'y en avoit pas un dans ce petit nombre qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de M. de Brissac, et l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeoient à préférer ses intérêts aux miens propres, et d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit stipulé pour lui, quand MM. les princes furent arrêtés, touchant le gouvernement d'Anjou. Ce ne fut à la vérité ni la faute de la cour, ni la mienne; le traité qu'il en avoit commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir; mais enfin il n'avoit rien, et il étoit juste au moins, à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le président de Bellièvre avoit dès ce temps-là des vues pour la première présidence; mais comme il étoit homme de bon sens, il n'y pensa plus, dès qu'il vit que la cour prenoit le dessus; et dès le jour que Monsieur et M. le Prince envoyèrent à Saint-Germain MM. de Rohan et de Chavigny, et Goulas, il me dit ces propres paroles: « Je vas me remettre dans ma coquille, il n'y a plus rien à faire, je ne veux plus être nommé à rien. » Il me tint parole; et une grande et dangereuse fluxion qu'il eut effectivement sur un œil, lui en donna même le prétexte et lui en facilita le moyen. M. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines avant que le roi revint, et il étoit encore chez lui quand la cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que personne dans le secret des affaires, il y avoit agi avec plus de foi et plus de capacité, et il n'y avoit eu même d'intérêt particulier que celui que son honneur l'obligea d'y prendre dans une occasion où il savoit mieux qu'homme qui fût au monde qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fût effectif. L'injustice que l'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu dans le second volume de cette histoire, que Monsieur fut entraîné par M. le Prince à demander à la reine l'éloignement des sous-ministres, et qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fit point ce pas, qui, dans la vérité, n'étoit en aucune manière bon à rien, et à lui moins qu'à personne. De Lai-

gues, qui les crut perdus, et qui étoit l'homme du monde qui *s'incapricioit* le plus de ces nouveaux arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la charge de secrétaire de la guerre, qui est celle de M. le Tellier, à Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit abbé de Bernai, qui le dit à M. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, et il eut raison. Il vint chez moi ; il me demanda si ce dessein étoit venu jusqu'à moi ; je me mis à sourire et à lui dire que je pensois qu'il me croyoit fou : qu'il savoit bien que je savois mieux que personne que nous n'étions pas en état de faire des secrétaires d'état ; et que de plus, si nous étions en cet état, ce ne seroit point pour M. de Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre madame de Chevreuse et contre Laigues, et il n'avoit pas tort, « car quoique je sache bien, dit-il, que leur proposition est impertinente, elle marque toujours que je ne dois pas prendre grande confiance en leur amitié. — Il est vrai, lui répondis-je, et je leur en dirai dès demain au matin mon sentiment, d'une manière qui leur fera voir que j'en suis encore plus mécontent que vous. — Ce qui est admirable, ajoutai-je, est qu'à l'instant que je fais tous mes efforts auprès de Monsieur pour l'empêcher de pousser M. le Tellier, ces gens-là font voir par leur conduite qu'il croira que c'est moi qui le veux précipiter. »

Je fis dès le lendemain de grands reproches à madame de Chevreuse et à Laigues. Ils nièrent le fait. Cet éclaircissement fit du bruit ; ce bruit alla à M. le Tellier, qui crut que l'on disputoit déjà sa charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plupart des inimitiés qui sont dans les cours ne sont pas mieux fondées ; et j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espèce ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître et de grossir dans un fond qui n'est toujours que trop fécond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez-moi, je vous supplie, cette petite digression, qui même n'est pas inutile au sujet que je traite, puisqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarrassa mon accommodement ; il connoissoit fort bien qu'il n'y avoit plus assez d'étoffe pour en faire un trafic considérable. Il m'avoit dit plusieurs fois, avant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit

rude, mais qu'il étoit nécessaire que nous pâtissions même de la mauvaise conduite de nos ennemis ; qu'il y auroit plus d'avantage à tirer pour les particuliers ; qu'il ne falloit plus songer qu'à sauver le vaisseau, dans lequel il pourroit se remettre à la voile selon les occasions ; et que ce vaisseau, qui étoit moi, ne pouvoit se sauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irrésolution de Monsieur, qu'en prenant le large, et en se jetant à la mer du côté du Levant, c'est-à-dire de Rome. Je me souviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles : « Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une aiguille ; et si la cour connoissoit ses forces à votre égard, elle vous pousseroit comme elle va pousser les autres. Votre courage vous fait tenir une contenance qui la trompe et qui l'émeut ; servez-vous de cet instant pour en tirer ce qui vous est bon pour votre emploi de Rome ; elle fera sur cela tout ce que vous voudrez. »

Voilà, comme vous voyez, des dispositions assez bonnes et sages pour ne plus embarrasser une négociation. Il ne restoit donc que M. de Montrésor, qui disoit du matin au soir qu'il ne prétendoit rien, et qui avoit même tourné en ridicule une lettre par laquelle Chandénier lui avoit écrit de la province, qu'il ne doutoit pas que je ne le rétablisse dans sa charge, et que je ne le fisse duc et pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce M. de Montrésor même qui troubla toute la fête, et qui la troubla sans aucun intérêt et par un pur travers d'esprit.

Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, et que nous discussions ce qu'il seroit à propos de répondre à M. Servien, qui avoit fait à M. de Brissac les propositions pour moi, que vous verrez dans la suite, Joly, qui étoit présent, dit à propos de je ne sais quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, qu'il avoit reçu une lettre de Caumartin ; il la lut, et cette lettre portoit, même avec force, ce que je viens de vous dire de ses sentiments. Je remarquai que Montrésor, qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de mystère, mêlée de chagrin ; et comme je connoissois extrêmement ses manières et son humeur, je jetai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer ; il n'y eut pas peine, car il s'écria tout d'un coup, même en jurant : « Nous ne sommes pas des gens à manger des pois au veau. Schelme, qui dira que Son Éminence se doive et puisse accommoder avec honneur, sans y faire trouver à ses amis leurs avantages ; qui le dira les y voudra trouver pour lui seul. » Ces pa-

oles, jointes à un chagrin que je lui avois vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit son ami particulier, eût ménagé quelque chose avec elle pour son profit et au dessus des autres. Je fis tout mon possible pour le détromper, je n'y réussis pas ; il réussit mieux à tromper les autres, car il jeta le même soupçon dans l'esprit de M. de Brissac, qui étoit un homme de cire, et plus susceptible qu'aucun que j'aie jamais connu des premières impressions. M. de Brissac réveilla là-dessus madame de Lesdiguières, qui l'aimoit de tout son cœur en ce temps-là. L'on ne manque jamais, quand l'on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les partis qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne sont non seulement possibles, mais aisées. Cette imagination se glisse dans tous les esprits, elle coule jusques aux subalternes ; on s'en parle à l'oreille ; ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure ; ce petit murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, et à l'égard de son propre parti, et à l'égard de celui même auquel on a affaire. Voilà justement ce qui m'arriva, et je fus étonné et que tous mes amis se partagèrent sur ce que je ferois ou ne ferois pas, sur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, et que la cour me regardât comme un homme qui prétendoit ou partager le ministère, ou en faire acheter bien chèrement l'adjudication. Je connus, je sentis le péril et l'inconvénient de ce poste ; je me résolus de les boire, et je m'y résolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y a rien de plus mauvais selon les maximes de la politique. Le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très mal trouvé de n'avoir pas observé cette règle, et dans les grandes affaires et dans les domestiques ; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guère de ce qui flatte notre morale et notre inclination ensemble ; je n'ai guère pu me repentir de cette conduite, quoiqu'elle m'ait coûté ma prison et toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de M. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé ; je n'aurois pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires, et qui en sortent sans faire trouver des

avantages à ceux qui y sont engagés avec eux. Le temps auroit assoupi ces plaintes que la fortune même auroit pu tourner par de bons événements en ma faveur ; je conçois fort bien ces vérités, mais je ne les regrette pas ; je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement ; et, commé à la réserve de la religion et de la bonne foi, tout doit être au moins, à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait. Je refusai donc les propositions de M. Servien, qui étoient que le roi me donneroit la surintendance de ses affaires en Italie, avec cinquante mille écus de pension ; que l'on payeroit jusques à la somme de cent mille écus de mes dettes ; que l'on me délivreroit comptant celle de cinquante mille pour ameublement, et que je demeurerois trois ans à Rome, après lesquels il me seroit loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas M. Servien de but en blanc, j'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez moi, je lui rendis sa visite ; nous négociâmes, mais il jugea bien que je ne voulois rien conclure, parce qu'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce chef, auquel, dans le fond, il étoit contraire au dernier point, à ce que j'ai su depuis. Madame la Palatine, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance qu'à lui, n'étoit pas au commencement tout à fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut dans peu qu'elle s'étoit trompée en cela elle-même ; elle s'aperçut même de pis, et que les mauvais offices et de Servien et de l'abbé alloient à plus qu'à rompre mes négociations. Elle m'en avertit ; elle me déclara même quelle ne se vouloit plus trouver chez Joly où elle avoit accoutumé de me venir trouver en chaise par une porte de derrière, entre dix et onze heures du soir ; elle me fit connoître qu'il y avoit du péril pour moi en ces conférences secrètes, et elle me dit nettement ou que je devois conclure, ou que je devois traiter directement avec le cardinal même, parce que tous les subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires. Je vous ai dit ci-devant les raisons pour lesquelles je ne me pouvois résoudre à conclure pour moi seul, et ces raisons étoient fortifiées tous les jours réglément par de nouveaux avis que madame de Lesdiguières me donnoit, que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi ; que le cardinal, qui s'amusoit sur la frontière à vétiller proprement dans l'armée de M. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il

n'étoit pas fort nécessaire; que le cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris, et qui n'osoit y rentrer tant que j'y serois, me feroit un pont d'or pour en sortir, et qu'il m'accorderoit tout ce que je lui demanderois. M. de Brissac, qui croyoit que ces avis venoient de M. le maréchal de Villeroi, comme il étoit vrai, étoit de plus ravi de le croire pour son propre intérêt. M. le premier président fit à madame de Lesdiguières un discours de la même nature, en lui disant qu'il savoit de science certaine qu'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi; et je me souviens que Joly, qui se trouva présent lorsqu'on me rapporta cette parole, s'approcha de moi et me dit à l'oreille: « Encore une contusion! » C'en étoit effectivement; car, quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenoient, ils m'empêchoient de conclure, et ils m'obligèrent à la fin à me résoudre à croire madame la Palatine, et à traiter directement avec M. le cardinal. J'écrivis à M. de Chaalons que je le priois de l'aller trouver; de lui expliquer franchement et nettement mes pensées, et d'en tirer pour M. de Brissac, en récompense, la provision du gouvernement d'Anjou, et quelques misères proprement pour MM. de Montmorency, d'Argenteuil et de Châteaubriand, etc. Il n'y eut pas une ombre de difficulté à l'égard de ces derniers; je suis persuadé qu'il n'y en eût eu guère davantage pour M. de Brissac, le cardinal ayant une passion très grande de se défaire de moi par l'emploi de Rome. Langlade, qui passa en ce temps-là à Châlons, retarda sans y penser le voyage de M. de Chaalons, en lui disant que M. le cardinal devoit être en un tel lieu, un tel jour. Ce délai causa ma prison, parce que Servien et l'abbé Fouquet la précipitèrent en faisant voir à la reine qu'il y avoit trop de péril à demeurer en l'état où l'on étoit, et en lui grossissant tout ce qui, dans la vérité, n'avoit pas même la réalité la plus légère. Ils lui disoient sans cesse que je continuois à ménager et à échauffer les rentiers et à cabaler dans les colonelles, etc.; rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, et il le fut au point que la reine se résolut de jouer à quitte ou à double, et de me faire périr.

Il arriva un incident qui contribua infiniment à aigrir la cour contre moi. Le roi tint, le 13 de novembre, son lit de justice au parlement, pour y faire enregistrer une déclaration par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de lèse-majesté. Il m'envoya la veille Saintot, maître des cérémonies, pour me commander de sa part de m'y trouver; je répondis à Saintot que je suppliois très

humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter que je croyois qu'il ne seroit ni de la justice ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agissoit de le condamner. Saintot me reparti que quelqu'un ayant prévu, en présence de la reine, que je m'en excuserois par cette raison, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, et que M. de Guise, qui devoit sa liberté aux instances de M. le Prince, s'y trouveroit bien; sur quoi je dis à Saintot, que si j'étois de la profession de M. de Guise, j'aurois une extrême joie de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne sauriez vous imaginer à quel point la reine s'emporta contre mon excuse; on la lui expliqua comme un indice convaincant des ménagements que j'avois pour M. le Prince; et ce que je ne faisais dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étois obligé, passa dans son esprit pour une conviction des mesures, ou que j'avois prises avec lui, ou que j'allois y prendre.

Touteville, capitaine aux gardes, et l'un des satellites de l'abbé Fouquet, loua une maison assez proche de celle de madame de Pommereux, dans laquelle il pût poster des gens pour m'attaquer. Le Fei, officier dans l'artillerie, et l'un de ces ridicules conjurés du Palais-Royal, fit des tentatives à Pean, qui étoit à cette heure-là mon contrôleur, et que vous avez vu depuis mon maître d'hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles on croyoit que je sortois. Pradelle eut un ordre de la main du roi de m'attaquer dans les rues, *et de me prendre mort ou vif.* (Voyez le *fac-simile* en tête du tome 1^{er}.) Celui qui fut donné au maréchal de Vitry, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des pays étrangers, par le moyen de M. l'archevêque de Reims qui dit, il y a deux ou trois ans, à MM. de Chaalons et de Caumartin, qu'il l'avoit vu en original. J'eus quelque vent, dans le temps même, du dessein de Touteville; et je ne le considérois que comme une vision d'un écervelé, qui se plaignoit de moi, parce que j'avois servi contre lui un de mes amis pour la recherche d'une certaine madame Darnet. Je devois faire au moins plus de réflexion sur les offres que le Fei avoit faites à mon contrôleur; mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des subalternes qui faisoient espionner mes actions. M. de Brissac me dit un jour qu'il seroit bon que je prisse

garde à moi avec plus de précautions ; qu'on lui donnoit des avis de tous les côtés, et qu'il venoit même de recevoir un billet, par lequel celui qui l'écrivoit sans se nommer, le conjuroit de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avoit pris fantaisie de se promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vint de quelqu'un de la cour, qui avoit eu la curiosité de sonder et mon cœur et mes forces. J'y allai avec deux cents gentilshommes ; j'y trouvai un fort grand nombre d'officiers des gardes, et entre autres, Rubantet, affidé confident de l'abbé Fouquet. Je ne sais s'ils avoient le dessein de m'attaquer, mais je sais bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me saluèrent avec de profondes révérences ; j'entrai en conversation avec quelques uns d'eux que je connoissois, et je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en étoit une effectivement qui n'étoit bonne qu'à aigrir la cour de plus en plus contre moi. L'on se pique, l'on s'emporte, et dans la passion il est très difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici encore en quoi la mienne ne fut pas juste.

Je faisois état de prêcher l'Avent, au moins les dimanches et les fêtes de l'Avent, dans les plus grandes églises de Paris ; et comme je commençai le jour de la Toussaint à Saint-Germain, paroisse du roi, Leurs Majestés me firent l'honneur d'assister au sermon, et je les allai remercier le lendemain. Comme depuis ce temps-là les avis qu'on me donnoit de toutes parts se multiplièrent, je n'allai plus au Louvre ; en quoi je fis, à mon opinion, une faute : car je crois que cette circonstance détermina plus la reine à me faire arrêter que toutes les autres. Je dis seulement que je le crois, parce que pour le bien savoir il seroit nécessaire de savoir au préalable si M. le cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtât, ou si simplement il l'approuva quand il vit que l'on y avoit réussi. Je ne le sais pas précisément ; les gens de la cour mêmes m'en ayant parlé depuis fort différemment.

Lionne m'a toujours assuré le second. Quelqu'un, dont je ne me souviens pas, m'a assuré qu'il avoit ouï le contraire de M. le Tellier. Ce qui est constant, c'est que sans une circonstance que vous allez voir, je n'eusse pas été au Louvre ; que je me fusse tenu sur mes gardes ; et que nonobstant les ordres de M. de Pradelle, j'eusse apparemment embarrassé le théâtre au moins assez longtems pour attendre des nouvelles de M. le cardinal Maza-

rin. Tout le monde me le conseilloit; et je me souviens que M. d'Haqueville me dit un soir avec colère : « Vous avez bien gardé votre maison trois semaines pour M. le Prince, est-il possible que vous ne la pussiez garder trois jours pour le roi ? »

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Lesdiguières, que j'avois sujet de croire être très bien avertie, et qui l'étoit en effet très bien d'ordinaire, me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant que si j'y pouvois aller en sûreté, il falloit que je convinsse que ce seroit beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, etc. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sûreté. « N'y a-t-il que cette considération qui vous en empêche ? reprit-elle. — Non, lui répondis-je. — Allez-y donc demain, me dit-elle, car nous savons le dessous des cartes. » Ce dessous des cartes étoit qu'il s'étoit tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avoit été résolu qu'on s'accommoderoit avec moi, et que l'on me donneroit même satisfaction pour mes amis. Je suis très assuré que madame de Lesdiguières ne me trompoit pas. Je ne le suis pas moins que M. le maréchal de Villeroi ne trompoit point madame de Lesdiguières. Il fut trompé lui-même, et par cette raison je ne lui en ai jamais voulu parler. J'allai ainsi au Louvre le 19 de décembre, et je fus arrêté dans l'antichambre de la reine par M. de Villequier, qui étoit capitaine des gardes en quartier. Il s'en fallut très peu que M. d'Haqueville ne me sauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenoit dans la cour : il me joignit à la descente de mon carrosse, et il vint avec moi chez madame la maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmège, qui lui dit que tout le monde disoit que j'allois être arrêté. Il descendit en diligence pour m'en avertir, et pour me faire sortir par la cour des cuisines, qui répondoit justement à l'appartement de madame de Villeroi. Il ne m'y trouva plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, et ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à M. d'Haqueville, mais je suis assuré que de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eut pas la même joie. M. de Villequier me mena dans un appartement, où les officiers de la bouche m'apportèrent à dîner. L'on trouva très mauvais à la cour que j'eusse bien mangé, tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes

poches, comme on fait aux coupeurs de bourses. M. de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du roi d'Angleterre, qui me chargeoit de tenter du côté de Rome si l'on ne pourroit pas lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre d'Angleterre se répandit dans la basse cour ; il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grâce, à la considération de l'un de ses frères qui est de mes amis. Il crut faire sa cour, de la gloser d'une manière qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette lettre étoit du Protecteur. Quelle bassesse ! L'on me fit passer sur les trois heures toute la grande galerie du Louvre, et l'on me fit descendre par le pavillon de Mademoiselle. Je trouvai un carrosse du roi dans lequel M. de Villequier monta avec moi, et cinq ou six officiers des gardes du corps. Le carrosse fit douze ou quinze pas du côté de la ville, mais il tourna tout d'un coup à la porte de la Conférence. Il étoit escorté par M. le maréchal d'Albret, à la tête des gendarmes ; par M. de Vauguion, à la tête des cheveu-légers ; et par M. de Venne, lieutenant colonel du régiment des gardes, qui y commandoit huit compagnies. Comme on vouloit gagner la porte Saint-Antoine, il y en avoit deux ou trois autres devant lesquelles il falloit passer ; il y avoit à chacune un bataillon des Suisses, qui avoient les piques baissées vers la ville. Voilà bien des précautions, et des précautions bien inutiles. Rien ne braula dans la ville. La douleur et la consternation y parurent, mais elles n'allèrent pas jusques au mouvement, soit que l'abattement du peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étoient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. L'on m'en a parlé depuis diversement. Leroux, boucher, mais homme de crédit dans le peuple, et de bon sens, m'a dit que toute la boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit qu'on me feroit tuer si on me prenoit, il eût fait des barricades dans tout ce quartier-là, avec toute sorte de facilités. L'Épinay m'a confirmé la même chose de la rue Montmartre. Il me semble que M. le marquis de Château-Renaud, qui se donna bien du mouvement ce jour-là pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avoit pas trouvé jour ; et je sais bien que Malclerc, qui courut pour le même dessein les ponts de Notre-Dame et de Saint-Michel, qui étoient fort à moi, y trouva les femmes dans les larmes, mais les hommes dans l'in-

action et la frayeur. Personne du monde ne peut juger de ce qui fût arrivé s'il y avoit eu une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pouvoit rien avoir; et s'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. de Broussel, l'on se seroit moqué de ceux qui auroient cru qu'elles eussent été seulement possibles.

J'arrivai à Vincennes entre huit et neuf heures du soir, et M. le maréchal d'Albret m'ayant demandé à la descente du carrosse si je n'avois rien à faire savoir au roi, je lui répondis que je croirois manquer au respect que je lui devois si je prenois cette liberté. L'on me mena dans une grande chambre où il n'y avoit ni tapisserie, ni lit; celui qu'on y apporta sur les onze heures étoit de taffetas de la Chine, étoffe peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé en cette occasion qu'il m'éveille le jour et qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force, et je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis dans les moments où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour ainsi parler, moi-même, et à vous rendre compte des mouvemens les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme.

Je fus obligé de me lever le lendemain sans feu, parce qu'il n'y avoit point de bois pour en faire, et les trois exempts que l'on avoit mis auprès de moi eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerois pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, et je fus quinze jours, à Noël, dans une chambre grande comme une église, sans me chauffer. Cet exempt s'appelloit Croisat, il étoit Gascon, et il avoit été, au moins à ce qu'on disoit, valet de chambre de M. Servien. Je ne crois pas que l'on eût pu trouver encore sous le ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, et j'étois quelquefois obligé de demeurer dans le lit huit ou dix jours faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur et sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein et je me résolus à ne pas mourir au moins de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la vie de

mon exempt, qui, sans exagération, étoit aussi fripon que Lazarelle de Tormes et que le Buscon. Je l'accoutumai à ne me plus tourmenter à force de lui faire connoître que je ne me tourmentois de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, et je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disoit pour me fâcher, quoiqu'il ne proférât pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin de deux ou trois toises, qui étoit dans la cour du donjon ; et comme je lui demandois ce qu'il en prétendoit faire, il m'ê répondit que son dessein étoit d'y planter des asperges. Vous remarquerez qu'elles ne viennent qu'au bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il y en avoit tous les jours une vingtaine de cette force. Je les buvois toutes avec douceur, et cette douceur l'effarouchoit, parce qu'il disoit que je me moquois de lui.

Les instances du chapitre et des curés de Paris qui firent pour moi tout ce qui étoit en leur pouvoir, quoique mon oncle, qui étoit le plus foible des hommes, et de plus jaloux jusqu'au ridicule, ne les appuyât que très mollement ; leurs instances, dis-je, obligèrent la cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le chancelier, qui, en présence du roi et de la reine, dit à tous ces corps que Sa Majesté ne m'avoit fait arrêter que pour mon propre bien et pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avoit sujet de croire que j'avois dans l'esprit. M. le chancelier m'a dit depuis mon retour en France que ce fut lui qui fit trouver bon à la reine qu'il donnât ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus spécieusement la demande que faisoit l'église de Paris en corps, ou que l'on me fit mon procès, ou que l'on me rendit la liberté, et il ajouta que son véritable dessein avoit été de me servir, en faisant que la cour avouât ainsi mon innocence au moins pour les faits passés.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs en deux ou trois libelles très spirituels. M. de Caumartin fit, dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire. M. d'Haqueville y redoubla ses soins et son zèle pour moi. Le chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une antienne publique et expresse pour ma liberté. Aucun des curés ne me manqua, à la réserve de celui de Saint-Barthélemy. La Sorbonne se signala :

il y eut même beaucoup de religieux qui se déclarèrent. M. de Chaalons échauffoit les cœurs et les esprits, et par sa réputation et par son exemple. Ce soulèvement obligea la cour à me traiter un peu mieux que dans les commencements. On me donna des livres, mais par compte, et sans papier ni encre, et l'on m'accorda un valet de chambre et un médecin, à propos duquel je suis bien aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce médecin, qui étoit homme de mérite et de réputation dans sa profession, et qui s'appeloit Vincherot, me dit, le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de Caumartin l'avoit chargé de me dire que Goisel, cet avocat qui avoit prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avoit assuré que j'aurois la mienne dans le mois de mars, mais qu'elle seroit imparfaite, et que je ne l'aurois entière et pleine qu'au mois d'août.

Vous verrez par la suite que le présage fut juste.

Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinze mois, et au point que les jours ne me suffisoient point et que j'y employois même les nuits. Je fis une étude particulière de la langue latine, qui me fit connoître qu'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres. Je travaillai sur la grecque que j'avois fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût : je composai, à l'imitation de Boëce, une consolation de théologie, par laquelle je prouvai que tout homme qui est prisonnier doit essayer d'être le *victus in Christo*, dont parle saint Paul. Je ramassai, dans une manière de *Sylva*, beaucoup de matières différentes, et entre autres une application à l'usage de l'église de Paris, de ce qui étoit contenu dans le livre des actes de celle de Milan, dressé par les cardinaux Borromée, et j'intitulai cet ouvrage : *Partus Vincenarum*. Mon exempt n'oublia rien pour troubler la tranquillité de mes études et pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air et de me mener sur le haut du donjon. Comme il crut que j'y avois du divertissement, il m'annonça avec une joie qui paroissoit dans ses yeux qu'il avoit reçu un contre-ordre ; je lui répondis qu'il étoit venu tout à propos, parce que l'air, qui étoit trop vif au dessus du donjon, m'avoit fait mal à la tête. Quatre jours après, il me proposa de descendre au jeu de paume, pour y voir jouer mes gardes ; je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me sembloit que l'air y étoit trop hu-

mide. Il m'y força en me disant que le roi, qui avoit plus soin de ma santé que je ne le croyois, lui avoit commandé de me faire faire de l'exercice. Il me pria de l'excuser à son tour s'il ne m'y faisoit plus descendre, « pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne vous puis dire. » Je m'étois mis, pour vous dire vrai, assez au dessus de ces chicaneries, qui ne me touchoient point dans le fond et pour lesquelles je n'avois pas la même supériorité d'âme pour la substance, si l'on peut se servir de ce terme de la prison, et la vue de me trouver tous les matins, en me réveillant, entre les mains de mes ennemis, me faisoit sentir que je n'étois rien moins que stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin ; mais il fut extrême par cette unique raison ou déraison, car c'est en effet de l'orgueil humain, et je me souviens que je me disois vingt fois le jour à moi-même que la prison d'état étoit le plus sensible de tous les malheurs sans exception. Je ne connoissois pas encore assez celui des dettes.

Vous avez déjà vu que je divertissois mon ennui par mes études. J'y joignois quelquefois du relâchement. J'avois des lapins sur le haut du donjon, j'avois des tourterelles dans l'une des tourelles, j'avois des pigeons dans l'autre. Les continuelles instances de l'église de Paris faisoient que l'on m'accordoit de temps en temps ces petits divertissemens ; mais on les troubloit toujours par mille et mille chicaneries. Ils ne laissoient pas de m'amuser, et d'autant plus agréablement que je les avois prévus mille et mille fois en faisant réflexion à quoi je me pourrois occuper s'il m'arrivoit jamais d'être arrêté. Il n'est pas concevable combien on se trouve soulagé quand on rencontre dans les malheurs où l'on tombe les consolations, quoique petites, que l'on s'y est imaginées par avance.

Je ne m'occupois pourtant pas si fort à ces diversions que je ne songeasse avec une extrême application à me sauver. Et le commerce que j'avois toujours au dehors et sans discontinuation me donnoit lieu d'y pouvoir penser, et avec espérance et avec fruit.

Le neuvième jour de ma prison, un garde, appelé Carpentier, s'approcha de moi comme son camarade dormoit ; il y en avoit toujours un d'eux qui me gardoit à vue, et même la nuit, et il me mit un billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de madame de Pommereux. Il n'y avoit dans ce billet que ces paroles : « Faites-moi réponse ; fiez-vous au porteur. »

Ce porteur me donna un crayon et un petit morceau de papier dans lequel j'assurai la réception du billet. Madame de Pomme-reux avoit trouvé habitude avec la femme de ce garde et elle lui avoit donné cinq cents écus pour ce premier billet. Le mari avoit été accoutumé à cette manière de trafic et il n'avoit pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort lui et toute sa famille ; j'en parle, par cette considération, plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vu par des accidents imprévus, permettez-moi, je vous supplie, de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là et dans lesquels il faudroit nommer des gens qui vivent encore. Il suffit que je vous dise que, nonobstant le changement de trois exempts et de vingt-quatre gardes-du-corps qui se succédèrent pendant le cours de quinze mois les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu et qu'il fut aussi réglé que l'est celui de Paris à Lyon.

Madame de Pomme-reux et MM. de Caumartin et d'Haqueville m'écrivoient réglément deux fois la semaine et je leur faisois réglément réponse deux fois la semaine. Voici les différentes matières de ce commerce. Elles tendoient toutes à ma liberté. La voie la plus courte étoit celle de se sauver de prison. Je fis pour cela deux entreprises dont l'une me fut suggérée par mon médecin, qui étoit homme de mathématiques ; il prit la pensée de limer la grille qui étoit à la petite fenêtre qui étoit dans la chapelle où j'entendois la messe et d'y attacher une espèce de machine avec laquelle je fusse, à la vérité, descendu assez facilement du troisième étage du donjon ; mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin de fait et qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs on n'eût pu descendre, il quitta cette pensée, qui étoit en effet impraticable, et nous nous réduisîmes à une autre qui ne manqua que parce qu'il ne plut pas à la Providence de la faire réussir. J'avois remarqué, dans le temps qu'on me menoit sur la tour, qu'il y avoit tout au haut un creux dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il étoit plein à demi de pierrailles, mais on pouvoit y descendre et s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le temps que mes gardes seroient à diner et que Carpentier seroit de jour, et d'enivrer son camarade qui étoit un vieillard nommé Toneville, qui tomboit comme mort dès qu'il avoit bu deux verres de vin, ce que Carpentier avoit éprouvé plus d'une fois, et de me servir de ce moment pour

monter au haut de la tour sans que l'on s'en aperçût et pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains et quelques bouteilles d'eau et de vin. Carpentier convenoit de la possibilité et même de la facilité de ce premier pas qui étoit d'autant plus aisé que les deux gardes qui le devoient relever, lui et son camarade, avoient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre et de demeurer à la porte jusqu'à ce qu'ils pussent juger que je fusse éveillé ; car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dinée, ou plutôt à faire semblant de dormir. Ce n'est pas qu'il leur fût ordonné de ne m'y laisser jamais seul ; mais il y a toujours des gens qui sont plus honnêtes les uns que les autres. Carpentier devoit attacher des cordes à la fenêtre de la galerie par laquelle M. de Beaufort s'étoit sauvé, et jeter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans sa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au dessus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devoit en même temps donner l'alarme comme s'il m'avoit vu passer dans la galerie, et montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant. Toute la garde fût accourue au bruit ; on eût trouvé les cordes à la fenêtre ; on eût vu la machine et du sang dans le fossé ; huit ou dix cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois, comme pour me recevoir ; il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête ; ils se seroient séparés, et celui qui auroit eu la calotte rouge auroit tiré du côté de Mézières ; l'on eût tiré le canon à Mézières trois ou quatre jours après comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou ? L'on n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes et de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires qui eussent fait voir pour deux sous à tout Paris et la fenêtre et les cordes, comme ils firent celles de M. de Beaufort. Mes amis y furent venus par curiosité comme les autres ; ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, et j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon ni de difficulté. Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de plus ridicule pour la cour, si elle eût été attrapée en cette manière. Elle est si extraordinaire qu'elle en paraît impossible : elle étoit même facile. Et je suis convaincu qu'elle auroit infailliblement réussi, si un garde appelé l'Escarmouche ne l'eût rompue par un incident que la

pure fortune y jeta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade ; et comme c'étoit un homme dur, vieux et exact, il dit à l'exempt qu'il ne concevoit pas comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la tour. Elle y fut posée le lendemain au matin ; et ainsi mon entreprise fut rompue. Ce même garde m'assura le soir en bonne amitié qu'il m'étrangeroit s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander.

Je n'étois pas si attaché au moyen de me tirer moi-même de la tour de Vincennes, que je ne pensasse aussi à ceux qui pouvoient obliger mes ennemis de m'en tirer. L'abbé Charrier, qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le pape Innocent irrité jusqu'à la fureur et sur le point de lancer les foudres sur les auteurs d'une action sur laquelle les exemples du cardinal de Guise (Martinier et Clesel) marquoient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très grand ressentiment à l'ambassadeur de France. Il envoya M. Marini, l'archevêque d'Avignon, en qualité de nonce extraordinaire, pour ma liberté. Le roi prit, de son côté, l'affaire avec hauteur. Il défendit à monsignor Marini de ne point passer Lyon. Le pape craignit d'exposer son autorité et celle de l'église à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'abbé Charrier et en lui ajoutant : « Donnez-moi une armée et je vous donnerai un légat. » Il étoit difficile de lui donner cette armée ; mais il n'eût pas été impossible, si ceux qui étoient obligés d'être mes amis en cette occasion ne m'eussent pas manqué.

(165). Vous avez vu dans le premier volume de cet ouvrage, que Mézières étoit dans mes intérêts, par l'amitié que Bussi-Lamet avoit pour moi, et que Charleville et le Mont-Olympe y devoient être, parce que M. de Noirmoutier tenoit ces deux places de moi. Vous avez vu aussi que ce dernier m'avoit manqué, lorsque M. le cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier en disant à tout le monde qu'il me serviroit envers et contre tous en ce qui me seroit personnel ; et comme il y a peu de chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lamet, aussitôt que je fus arrêté, et ils écrivirent ensemble une lettre au cardinal, par laquelle ils lui déclarèrent qu'ils ne pourroient pas s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrémités, si l'on me retenoit plus longtemps en prison. Ces trois places qui sont inattaquables, quand elles sont d'un même parti, étoient d'une extrême importance dans un

temps où M. le Prince, qui dès la première nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il feroit sans exception tout ce que mes amis souhaiteroient pour ma liberté; où M. le Prince, dis-je, offrit à ces deux gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours; où Belle-Ile, dont M. de Retz étoit le maître, n'étoit pas à mépriser à cause de l'Angleterre, dont la France n'étoit nullement assurée dans ce moment-là; et où Bordeaux et Brouage tenoient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il y avoit de quoi former une affaire considérable, c'est-à-dire qu'il y avoit assez d'étoffe, et en ce que vous venez d'en voir et en beaucoup de choses de cette nature; par exemple en la disposition du vicomte d'Hôtel, qui étoit dans Béthune, et qui eût assurément branlé pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le duc de Retz avoit bonne intention, mais il n'étoit pas capable d'un grand dessein, et de plus sa femme et son beau-père le retenoient. M. de Brissac qui avoit eu commandement de se retirer chez lui, ne savoit primer en rien. M. le duc de Noirmoutier eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné d'abord par madame de Chevreuse et par Laigues, auxquels le cardinal dit en termes exprès, qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, et que s'ils tiroient un coup de pistolet, ils verroient l'un et l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutier, qui n'avoit pas d'ailleurs comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis et à celles de sa femme, qui n'est pas une merveille de son sexe, et il donna parole à la cour qu'il ne me donneroit que des apparences, et qu'il ne feroit rien en effet; il tint sa parole. M. le maréchal de Villeroi donna avis de cet engagement de M. de Noirmoutier avec la cour, à madame de Lesdiguières, le quatorzième jour de ma prison.

Il ne traversa en rien le siège de Stenay que le roi fit en ce temps-là; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, et il se contenta de parler et d'écrire toujours en ma faveur, et de tirer force coups de canon lorsqu'on buvoit à ma santé. Il eût eu pourtant peine à soutenir longtemps ce personnage, si Bussi-Lamet, qui avoit de l'esprit et de la décision, eût vécu; et il dit à Malclerc qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots: « Noirmoutier veut amuser le tapis, mais je le ferai parler français, ou je lui surprendrai sa place. » Le pauvre

homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le chevalier de Lamet, qui étoit major dans la place, y étant demeuré le maître par cette mort, le vicomte son frère aîné s'y jeta, et il demeura très fidèlement dans mes intérêts. L'abbé de Lamet, leur cousin et le mien, et qui étoit mon maître de chambre, n'en bougea, et il m'y servit aussi avec tout le zèle possible; mais enfin une place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, et Mézières, Charleville et le Mont-Olympe furent pour moi, et ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers, que M. de Retz prêta pour la subsistance de la garnison. J'en ai payé depuis et le capital et les intérêts, qui montent à beaucoup; je ne me ressouviens pas de la quantité.

Vous pouvez juger que tout ce détail, dont j'étois ponctuellement informé, n'étoit pas la moindre de mes occupations dans ma prison; mais l'une de mes principales applications y étoit de cacher que j'en fusse informé; et je me souviens que M. de Pradelle, qui commandoit les compagnies des gardes suisses et françoises qui étoient dans le château, et qui avoit permission de me voir aussi bien que M. de Maupou-de-Noisi, qui étoit aussi capitaine aux gardes; je me souviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour, qu'il étoit au désespoir d'être obligé de m'apprendre une nouvelle qui m'affligeroit, qui étoit la mort de M. Bussi-Lamet. Quoique je la susse aussi bien que lui, j'en fis le surpris; et après avoir fait semblant d'y rêver un peu, je lui répondis: « J'en suis très affligé, et je n'y trouve qu'une consolation, qui est qu'il n'a au moins rien fait, avant que de mourir, contre le service du roi. J'appréhendois toujours qu'il ne s'emportât, à cause de l'amitié qu'il avoit pour moi. » Je lui vis de la joie dans les yeux à ces paroles, parce qu'il en inféra que je n'avois aucunes nouvelles dans ma prison; et l'un de mes gardes me dit qu'il l'avoit ouï parler à Noisy avec exaltation sur ce fondement, et qu'il lui avoit dit: « Au moins, la cour ne se plaindra pas de nous, et ne dira pas que celui-ci écrit comme saint Thomas. » C'est ce que M. le cardinal Mazarin avoit dit, en se plaignant que Bar n'avoit pas gardé exactement M. le Prince. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler dans la même conversation, de l'appréhension que j'avois que l'on ne fit quelque chose à Mézières contre le service du roi, et il m'assura que la place étoit entre les mains du commandant que Sa Majesté avoit envoyé. Vous observerez, s'il vous plaît, que j'avois reçu un billet, la veille, du vi-

comte de Lamet, qui me marquoit qu'il en étoit le maître, et qu'il m'en rendroit bon compte ; je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire de cela, et sur la plupart des discours de cette nature que l'on fait sans cesse aux prisonniers d'État. Je dis la plupart, parce qu'il y en eut quelques uns à l'égard desquels je ne pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau temps et des choses qui étoient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour du cardinal Mazarin à Paris ; il embellit son récit de tous les ornements qu'il crut qui me pouvoient déplaire, et il exagéra même avec emphase la réception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel-de-Ville. Je le savois déjà, et que M. Vedeau l'avoit harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis à M. de Pradelle que je n'en étois point surpris. Il reprit : « Et vous n'en serez pas même fâché, monsieur, quand vous saurez l'honnêteté que M. le cardinal a pour vous ; il m'a commandé de vous venir assurer de ses très humbles services, et de vous supplier de croire qu'il n'oubliera rien pour vous servir. Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, et je lui fis je ne sais quelle question sur un sujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y rentra, et comme il me pressa de lui répondre, je lui dis que dès la première parole je lui aurois témoigné ma reconnaissance, si je n'étois persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit ; il m'exhorta à répondre à M. le cardinal plus obligeamment, et il ne me persuada pas.

Voici une occasion plus considérable dans laquelle je n'eus pas plus de facilité. Les avis que le cardinal Mazarin avoit de Rome, et l'émotion des esprits qui paroissoit et qui croissoit même à Paris touchant ma prison, l'obligèrent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté ; et il se servit à cet effet de la crédulité de monsieur Ragni, nonce en France, homme de bien et d'une naissance très élevée, mais facile et tout propre à être trompé. Il me l'envoya, accompagné de MM. de Lyonne et le Tellier, pour me proposer et ma liberté et de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission à la coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très étudié et très ecclésiastique, qui fit même honte au pauvre monsieur Ragni,

et qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avoit été envoyé par M. de Caumartin, et qui étoit fort beau et fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La cour en fut touchée au vif. Elle changea et mon exempt et mes gardes ; mais, comme je vous l'ai dit ci-dessus, la providence de Dieu ne m'abandonna pas, et elle fit que ces changements n'altérèrent point du tout mon commerce.

Comme je fus revenu de mon exil, la reine-mère du roi me pressa un jour extrêmement à Fontainebleau de lui en compter le détail, sur la parole qu'elle me donnoit avec serment de ne jamais nommer aucun de ceux qui y avoient eu part ; et je m'en défendis, en la suppliant de ne me pas commander de m'expliquer sur une chose dont la révélation pourroit nuire à tous ceux qui, dans les siècles à venir, pourroient être prisonniers. Cette raison la satisfît.

Voilà bien des minuties qui ne sont pas dignes de votre attention ; mais comme elles composent un petit détail qui donne l'idée du manège de ces prisons d'état, dont peu de gens se sont avisés de traiter, je n'ai pas cru qu'il fût mal à propos de les toucher. En voici encore deux.

Les instances du chapitre de Notre-Dame obligèrent la cour à permettre à un de son corps d'être auprès de moi, et l'on choisit pour cet emploi un chanoine de la famille de M. de Bragelonne, qui avoit été nourri au collège auprès de moi, et auquel même j'avois donné ma prébende. Il ne trouva pas le secret de se savoir ennuyer, ou plutôt il s'ennuyoit trop dans la prison, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joie pour l'amour de moi. Il y tomba dans une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, et je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fièvre double-tierce le saisit : il se coupa la gorge avec un rasoir au quatrième accès. L'unique honnêteté que l'on eut pour moi dans tout le cours de ma prison, fut que l'on ne me dit point le genre de sa mort dans tout le temps que je fus à Vincennes, et je ne l'appris que par M. le premier président de Bellière, le jour que l'on me tira du donjon de Vincennes pour me transporter à Nantes. Mais le tragique de cette mort fut commenté par mes amis, et ne diminua pas la compassion du peuple à mon égard. Cette compassion ne diminuoit point non plus les frayeurs de M. le cardinal, elles le portèrent jusques à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Havre-de-

Grâce. J'en fus avertis, je fis le malade. L'on envoya Vesou pour voir si effectivement je l'étois. L'on m'a parlé différemment de son rapport. Ce qui empêcha ma translation, fut la mort de M. l'archevêque qui émut à un point tous les esprits, que la cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La manière dont je fus servi en cette rencontre a du prodige.

(1654) Mon oncle mourut le 21 mars à quatre heures du matin ; à cinq on prit possession de l'Archevêché en mon nom avec une procuration de moi en très bonne forme ; et M. le Tellier, qui vint à cinq heures et un quart dans l'église, pour s'y opposer de la part du roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette espèce, dans un temps où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire ; mes amis souffloient le feu ; les peuples ne voyoient plus leur archevêque ; le nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la cour, parloit fort haut et menaçoit de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il falloit fermer les églises. M. le cardinal eut peur, et comme ses peurs alloient toujours à négocier, il négocia : il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés : il croyoit la moitié du temps que j'étois de ce nombre ; il le crut en celui-là, et il me fit jeter cent et cent vues de permutations, d'établissements, de gros clochers, de gouvernements, de retour dans les bonnes grâces du roi, de liaison solide avec le ministre. Pradelle et mon exempt ne parloient du matin au soir que sur ce ton. L'on me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire ; l'on ne pouvoit plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre pour peu qu'il fît beau sur le donjon. Je ne faisais pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changements, parce que je savois par mes amis le dessous des cartes. Ils me mandoient que je me tinsse couvert et que je n'ouvrissse en aucune façon du monde, parce qu'ils étoient informés à n'en pouvoir douter que quand l'on viendrait à fondre la cloche, l'on ne trouveroit rien de solide, et que la cour ne songeoit qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir et le clergé et le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, et au point que

M. de Navailles, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du roi et m'ayant fait un discours très éloigné de ses manières et de son inclination honnête et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga des janissaires beaucoup plus qu'en officier d'un roi très chrétien), je le priaï de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles, mais je sais bien qu'elles marquoient un souverain mépris pour les menaces et pour les promesses, et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris.

Je reçus dès le lendemain une lettre de mes amis, qui me marquoit l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avoit fait dans les esprits, et qui me donnoit avis que M. le président de Bellièvre devoit, le jour suivant, faire une seconde tentative. Il y vint effectivement, et il m'offrit, de la part du roi, les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, de Barbeau, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Aubin d'Angers et d'Orcan, « pourvu, ajouta-t-il, que vous renonciez à l'archevêché de Paris et que... » Il s'arrêta à ce mot, en me regardant et en me disant : « Jusqu'ici je vous ai parlé comme ambassadeur de bonne foi, je vais commencer à me moquer du Sicilien, qui est assez sot pour m'employer à une proposition de cette sorte ; et pourvu donc, continua-t-il, que vous donniez douze de vos amis pour cautions, que vous ratifierez votre démission dès le premier moment que vous serez en liberté... Ce n'est pas tout, ajouta-t-il, il faut que je sois de ces douze, qui seront MM. de Retz, de Brissac, de Montrésor, de Caumartin, d'Haqueville, etc. Ecoutez-moi, reprit-il tout d'un coup, et ne me répondez point, je vous supplie, que je ne vous aie parlé tant qu'il m'aura plu. La plupart de vos amis sont persuadés que vous n'avez qu'à tenir ferme et que la cour vous donnera votre liberté, en se contentant de se défaire de vous et de vous envoyer à Rome. Abus ! Elle veut, *in ogni modo*, votre démission. Quand je dis la cour, j'entends le Mazarin ; car la reine est au désespoir que l'on pense seulement à vous tirer de prison. Le Tellier dit qu'il faut que M. le cardinal ait perdu le sens. L'abbé Fouquet est enragé ; et Servien n'y consent que parce que les autres sont d'un avis contraire. Il faut donc supposer pour incontestable qu'il n'y a que le Mazarin qui veuille votre liberté, et qu'il ne la veut que parce qu'il croit qu'il se venge suffisamment en vous faisant perdre l'archevêché de Pa-

ris. C'est au moins l'excuse qu'il prend ; car, dans le fond, ce n'est pas ce qui le détermine, ce n'est que la peine qu'il a dans ce moment du nonce, du chapitre, des curés, du peuple ; je dis dans ce moment de la mort de M. l'archevêque, qui tout au plus peut produire un soulèvement qui, n'étant point appuyé, tombera à rien. Je soutiens de plus qu'il n'en produira point ; que le nonce menacera et ne fera rien ; que le chapitre fera des remontrances et qu'elles seront inutiles ; que les curés prôneront et en demeureront là ; que le peuple criera et qu'il ne prendra pas les armes. Je vois tout cela de près, et que tout ce qui vous en arrivera sera d'être transféré ou au Havre ou à Brest, et de demeurer entre les mains et à la disposition de vos ennemis, qui en useront dans les suites comme il leur plaira. Je sais bien que le Mazarin n'est pas sanguinaire, mais je tremble quand je pense que Navailles vous a dit que l'on étoit résolu d'aller vite et de prendre les voies dont les autres Etats avoient donné tant d'exemples. Et ce qui me fait trembler est la résolution que l'on a eue de parler ainsi. Les grandes âmes disent quelquefois pour leurs fins de ces sortes de choses sans les faire ; les basses ont plus de peine à les dire qu'à les faire. Vous croyez que la conclusion que je vais tirer de ce que je viens de vous dire sera qu'il faut que vous donniez votre démission. Nullement. Je suis venu ici pour vous dire que vous êtes déshonoré si vous donnez votre démission ; et que c'est en cette occasion où vous êtes obligé de remplir, au péril de votre vie et de votre liberté, que vous estimez assurément plus que votre vie, la grande attente où tout le monde est sur votre sujet. Voici l'instant où vous devez plus que jamais mettre en pratique les apophthegmes dont nous vous avons tant fait la guerre. Je ne compte le fer et le poison pour rien ; rien ne me touche que ce qui est dans moi ; on meurt également partout. Voilà justement comme il faut répondre à ceux qui vous parleront de votre démission. Vous vous en êtes dignement acquitté jusqu'ici, et l'on auroit tort de s'en plaindre ; je n'en aurois pas moins, si je prétendois de vous obliger à changer de sentiment. Ce n'est pas ce que je vous demande ; ce que je souhaite est que vous me disiez bonnement si, en cas que vous puissiez avoir votre liberté pour une feuille de chêne, vous consentiez à l'accepter. » Je souris à cette parole. « Attendez, me dit-il, je vais vous faire avouer qu'il n'est pas impossible. Une démission de l'archevêché de Paris, datée du bois de Vincennes, est-elle

bonne? — Non, lui répondis-je ; mais vous voyez aussi que l'on ne s'en contente pas et que l'on veut des cautions pour la ratification. — Et si je vois jour, reprit le premier président, à ce que l'on ne vous demande plus de cautions, qu'en dites-vous? — Je donnerai demain ma démission, » lui répondis-je. Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avoit fait ; il me dit qu'il ne s'étoit jamais voulu charger d'aucunes propositions jusqu'à ce qu'il eût connu clairement et que l'intention véritable du cardinal étoit de me donner la liberté et que sa disposition étoit pareillement de se relâcher des conditions qu'il avoit demandées pour la sûreté de ma démission ; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fût venue dans l'esprit ; que la première pensée avoit été d'exiger une promesse par écrit du chapitre, des curés et de la Sorbonne, qui s'engageassent à ne plus me reconnoître, en cas que je refusasse de la ratifier lorsque je serois en liberté ; que la seconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y assembler tous les corps ecclésiastiques de la ville, de m'obliger à donner une parole au roi en leur présence. Enfin, il n'y a sorte d'entreprise, ajouta le premier président, de laquelle il ne se soit avisé pour satisfaire sa défiance.

« Vous le voyez, par ce que je viens de vous en dire, qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai vu. Comme je le connois, je ne l'ai contredit sur rien. Toutes ces ridicules visions se sont évanouies d'elles-mêmes. Celle des douze cautions, qui est à la vérité plus praticable que les autres, subsiste encore ; mais elle se dissipera comme les autres, pourvu que vous demeuriez ferme à ne la pas accepter ; je la discuterai avec opiniâtreté contre vous, vous la refuserez avec fermeté, comme croyant qu'elle vous est honteuse, et nous ferons venir le Sicilien à un autre expédient qu'il prendra, parce qu'il le croira très propre à vous tromper. Cet expédient est de vous confier ou à d'Hoquincourt ou à M. le maréchal de la Meilleraye, jusqu'à ce que le pape ait reçu votre démission. Le cardinal croira qu'elle est sûre, si le pape l'accepte ; et il est si ignorant de nos mœurs qu'il me le disoit encore hier. »

Je pris la parole en cet endroit et je dis à M. le premier président que l'expédient ne valoit rien, parce que le pape ne l'accepteroit pas. « Qu'importe, me repartit-il, c'est le pis qui nous puisse arriver ; et pour remédier à ce pis, il faut, quand on vous fera cette proposition, que vous stipuliez que, quoi qu'il arrive,

vous ne pourrez jamais être remis entre les mains du roi que sur mon billet, et j'en prendrai un bien signé de celui qui se chargera de votre garde. Vous devez vous fier en moi. Mettez-vous en l'état que je vous marque; j'ai un pressentiment que Dieu pourvoira au reste.»

Nous discutâmes à fond la matière; nous examinâmes tout ce qui se pouvoit imaginer sur le choix qui se devoit faire de M. d'Hoquincourt ou de M. de la Meilleraye; nous convînmes de tous nos faits, et il sortit de Vincennes les larmes aux yeux, en disant à M. de Pradelle: «Je trouve une opiniâtreté invincible: je suis au désespoir. Ce n'est pas l'archevêché qui le tient. Il ne s'en soucie plus; mais il croit que son honneur est blessé par les propositions qu'on lui fait de cautions de garantie. Il ne se rendra jamais; je ne veux plus me mêler de tout ceci, il n'y a rien à faire.»

Pradelle, qui étoit bien plus à l'abbé Fouquet qu'au cardinal, et qui savoit que l'abbé Fouquet ne vouloit en aucune manière ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, et il reçut en même temps la commission de me faire entrevoir sans affectation, dans les conversations qu'il avoit avec moi, l'archevêché de Reims et des récompenses immenses, afin que lorsqu'on m'en proposeroit de moindres je me tinsse plus ferme, et que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savois de sûr par M. de Bellièvre et mes amis, à ce que j'apprenois de différent par Pradelle, et par d'Avanton qui étoit mon exempt. Celui-ci, qui étoit uniquement dépendant de M. de Navailles, son capitaine, qui n'y entendoit aucune finesse et qui n'alloit qu'au service du roi, ne me grossissoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'espérance qu'il me faisoit concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuoit à me jeter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice; je dis à d'Avanton que je ne concevois pas la manière d'agir de la cour; que quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvois pas assez pesants pour souhaiter de les rompre par toutes les voies; qu'enfin, il falloit agir avec sincérité avec tout le monde, et avec les prisonniers comme avec les autres; qu'on me faisoit en même temps des propositions toutes opposées; que M. le premier président m'offroit sept abbayes; que M. de Pradelle me montrait des archevêchés. D'Avanton, qui dans le vrai, ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son capitaine de

mes plaintes. M. le cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des curés et des confesseurs de Paris, et qui par cette considération brûloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle, il l'en gourmanda au dernier point ; il soupçonna le vrai, qui étoit qu'il agissoit par les ordres de l'abbé Fouquet ; et le chagrin qu'il eut de trouver dans les siens mêmes des obstacles à ses volontés, contribua beaucoup, à ce que M. de Bellièvre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission, datée du donjon de Vincennes ; que le roi me pourvût des sept abbayes que je vous ai nommées, et que je fusse remis entre les mains de M. le maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le château de Nantes, et pour être mis en liberté aussitôt qu'il auroit plu à Sa Sainteté d'accepter ma démission ; que quoi qu'il pût arriver de cette démission, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majesté, qu'après que M. le premier président de Bellièvre auroit écrit de sa main à M. le maréchal de la Meilleraye qu'il l'agréoit ; et que, pour la plus grande sûreté de cette dernière clause, le roi signeroit de sa main un papier, par lequel il permettroit à M. le maréchal de la Meilleraye de donner cette promesse par écrit à M. le premier président de Bellièvre. Tout cela fut exécuté, et le Lundi saint, l'un et l'autre me vinrent prendre à Vincennes, et ils me menèrent ensemble dans un carrosse jusqu'au Port à l'Anglois.

Comme le maréchal étoit tout estropié de la goutte, il ne put monter jusqu'à ma chambre, ce qui donna le temps à M. de Bellièvre, qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrés, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le maréchal, que je trouvai au bas de l'escalier, me la demanda effectivement ; c'étoit de ne me point sauver. Je lui répondis que les prisonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais ouï dire qu'on en exigeât des prisonniers d'Etat. Le maréchal se mit en colère, et me dit nettement qu'il ne se chargeroit donc pas de ma personne. M. de Bellièvre, qui n'avoit pu, devant mon exempt, devant Pradelle et devant mes gardes, s'expliquer avec moi en détail, prit la parole, et dit : « Vous ne vous entendez pas ; M. le cardinal ne refuse pas de vous donner sa parole, si vous voulez vous y fier absolument et ne lui donner auprès de lui aucuns gardes. Mais si vous le gardez, monsieur, à quoi vous serviroit cette parole ? car tout homme que l'on garde en est quitte. »

Le premier président jouoit à jeu sûr, car il savoit que la reine avoit fait promettre au maréchal qu'il me feroit toujours garder à vue. Il regarda M. de Bellièvre, et il lui dit : « Vous savez si je puis faire ce que vous me proposez ; allons, continua-t-il en se tournant vers moi ; il faut donc que je vous garde ; mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous plaindrez pas. »

Nous sortîmes ainsi, le 30 mars 1654, escortés de gendarmes, de cheveu-légers et de mousquetaires du roi ; et des gardes de M. le cardinal Mazarin, qui, à mon sens, n'eussent pas dû être de ce cortège, y parurent même avec éclat.

Nous quittâmes le premier président au Port-à-l'Anglois, et nous continuâmes notre route jusqu'à Beaugenci, où nous nous embarquâmes après avoir changé d'escorte. La cavalerie retourna à Paris ; et Pradelle, qui avoit pour enseigne Morel, qui est présentement, ce me semble, à Madame, se mit dans notre bateau, avec une compagnie du régiment des gardes, qui suivoit dans un autre. L'exempt, les gardes du corps, la compagnie du régiment me quittèrent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de M. le maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit ; on me cherchoit même tous les divertissements possibles ; j'avois presque tous les soirs la comédie. Toutes les dames s'y trouvoient, elles y soupoient souvent. Madame de la Vergne, qui avoit épousé en secondes noces M. le chevalier de Sévigné, et qui demuroit en Anjou, avec son mari, m'y vint voir et y amena mademoiselle de la Vergne, sa fille, qui est présentement madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie et fort aimable, et elle avoit de plus beaucoup d'air de madame de Lesdiguières. Elle me plut beaucoup, et la vérité est que je ne lui plus guère, soit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, soit que la défiance que sa mère et son beau-père lui avoient donnée dès Paris même, avec application, de mes inconstances et de mes différentes amours, la missent en garde contre moi. Je me consolai de sa cruauté avec la facilité qui m'étoit assez naturelle, et la liberté que M. le maréchal de la Meilleraye me laissoit avec les dames de la ville, qui, étant à la vérité très entière, m'étoit d'un fort grand soulagement. L'exactitude de la garde fut égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vue, que quand j'étois retiré dans ma chambre ; et l'unique porte qui étoit à cette chambre étoit gardée par six gardes

jour et nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très haute, qui répondoit de plus dans la cour, dans laquelle il y avoit toujours un grand corps-de-garde, et celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je sortois, composé de ces six hommes dont j'ai parlé ci-dessus, se postoit sur la terrasse d'une tour d'où il me regardoit quand je me promenois dans un petit jardin, qui est sur une manière de bastion ou de ravelin qui répond sur l'eau. M. de Brissac, qui se trouva dans le château de Nantes, à la descente du carrosse, et MM. de Caumartin, d'Hacqueville, abbé de Pontcarré, et Amelot qui y vinrent bientôt après, furent plus étonnés de l'exactitude de la garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particulièrement quand j'appris, par un courrier de l'abbé Charier, que le pape ne vouloit pas agréer ma démission : ce qui me fâcha beaucoup ; parce que l'agrément du pape ne l'eût pas validée, et m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligencé à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, et je le chargeai d'une lettre par laquelle j'expliquois au pape mes véritables intérêts : je donnai de plus une instruction très ample à Malclerc, par laquelle je lui marquois tous les expédients de concilier la dignité du saint siège avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader Sa Sainteté, elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de sa réputation de consentir, même pour un instant, à une violence aussi injurieuse à toute l'église, et elle dit ces propres paroles à l'abbé Charier et à Malclerc, qui pressoient le pape les larmes aux yeux : « Je sais bien que mon agrément ne valideroit pas une démission qui a été extorquée par la force ; mais je sais bien aussi qu'il me déshonoreroit, quand on diroit que je l'ai donné à une démission qui est datée d'une prison. »

Vous croyez aisément que cette disposition du pape m'obligeoit à de sérieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par celles du maréchal de la Meilleraye ; il étoit de tous les hommes le plus bas de la cour. La nourriture qu'il avoit prise à celle de M. le cardinal de Richelieu, avoit fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour la personne de M. le cardinal de Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer son nom. Je ne fus pas deux jours entre ses mains que je ne m'aperçus de cet esprit de servitude et qu'il ne s'aperçut lui-même qu'il étoit engagé dans

une affaire qui pouvoit me rendre difficile dans l'événement. Ses frayeurs redoublèrent à la première nouvelle qu'il eut que l'on incidentoit à Rome. Il m'en parut ému au delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le cardinal lui eut mandé qu'il savoit de science certaine que la difficulté que faisoit le pape venoit de moi, il ne se put contenir ; il m'en fit des reproches , et au lieu de recevoir mes raisons, qui étoient fondées sur la pure et simple vérité, il affecta de croire que je la lui déguisois. Je ne doutais plus alors qu'il ne préparât des prétextes pour me rendre à la cour, quand il lui conviendrait de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement ; mais elle n'est pas sûre à ceux qui ont le plus d'impétuosité que de bonne foi. J'en fis faire l'expérience au maréchal, car je le fis expliquer en l'échauffant insensiblement : il se trahit soi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui étoit avec nous dans la cour du château. Il me lut une lettre, par laquelle on lui écrivoit que l'on avoit donné avis à la cour que je promettois à Monsieur, qui étoit à Blois, de lui ménager M. le maréchal de la Meilleraye, et au point que je ne désespérois pas qu'il ne lui donnât retraite au Fort-Louis. Je lui dis qu'il auroit toujours de ces tracasseries , et que la cour qui n'avoit songé qu'à apaiser Paris en m'éloignant, ne songeroit plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, et il me dit d'une voix haute et animée : « En un mot, Monsieur, je veux bien que vous sachiez que je ne ferai pas la guerre au roi pour vous. Je tiendrai fidèlement ma parole ; mais aussi faudrait-il que M. le premier président tienne celle qu'il a donnée au roi. » Je joignis à ces circonstances un petit voyage de quinze jours, qu'il fit deux jours après au Fort-Louis, et l'afflictation qu'il eut d'envoyer à la Meilleraye madame sa femme, qui n'étoit revenue à Paris que huit ou dix jours auparavant, et je me résolus de penser tout de bon à me sauver.

M. le premier président, à qui la cour avoit déjà fait une manière de tentative, m'en pressoit, et Montrésor me fit donner un petit billet par le moyen d'une dame de Nantes, où il y avoit : « Vous devez être conduit à Brest, dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez. » La chose étoit très difficile. Le préalable fut d'amuser le maréchal en lui faisant croire aussitôt qu'il fut revenu du Fort-Louis que Rome commençoit à s'adoucir. Et

Joly lui faisoit voir des déchiffrements qui paroissent fort naturels. Je connus encore en cette occasion que les gens les plus défians sont très souvent les plus dupes. Je m'ouvris ensuite à M. de Brissac, qui faisoit de temps en temps des voyages à Nantes et qui me promit de me servir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toujours avec beaucoup de mulets et on lui faisoit la guerre de ce qu'il en avoit presque autant pour sa garde-robe que le roi. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne seroit pas impossible que je me fourrasse dans l'un de ces bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. L'on fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer. Je l'essayai même, et il me parut que ce moyen étoit praticable et d'autant plus aisé qu'il étoit simple et qu'il n'étoit pas même nécessaire de le communiquer à beaucoup de gens. M. de Brissac l'avoit entièrement approuvé; il fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul, qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce projet à madame de Retz et à M. son beau-père : ils l'en dissuadèrent. Celle-là, à mon avis, par la haine qu'elle avoit pour moi, et celui-ci par son tour d'esprit naturel, qui, nonobstant beaucoup de parties qu'il avoit d'un très grand seigneur, alloit toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disoit, que j'étoufferois dans ce bahut, et touché, à la vérité, du scrupule qu'on lui avoit donné que, s'il faisoit une action de cette nature, il violeroit trop ouvertement le droit de l'hospitalité. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violeroit aussi beaucoup celui de l'amitié, s'il me laissoit transférer à Brest. Il en convint et il me donna parole et qu'il n'iroit plus à Machecoul et qu'il me serviroit pour ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le dedans du château. Nous prîmes toutes nos mesures sur un plan que je me fis à moi-même aussitôt que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déjà dit que je m'allois quelquefois promener sur une manière de ravelin qui répond sur la rivière de Loire; et j'avois observé que comme nous étions au mois d'août, elle ne battoit pas contre la muraille et laissoit un petit espace de terre jusqu'au bastion. J'avois aussi remarqué qu'entre le jardin qui étoit sur ce bastion et la terrasse sur laquelle mes gardes demeuroient quand je me promenois, il y avoit une porte que Chalucet y avoit fait mettre pour empêcher les soldats d'y aller manger son raisin. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer sans faire semblant de rien cette porte après moi, qui,

étant à jour par des treillis, n'empêcheroit pas les gardes de me voir, mais qui les empêcheroit au moins de pouvoir venir à moi; de me faire descendre par une corde que mon médecin et l'abbé Rousseau, frère de mon intendant, me tiendroient, et de faire trouver des chevaux au bas du ravelin et pour moi et pour quatre gentilshommes que je faisais état de mener avec moi. C'étoit un projet étoit d'une exécution très difficile. Il ne se pouvoit exécuter qu'en plein jour entre deux sentinelles qui n'étoient qu'à trente pas l'une de l'autre, à la portée du demi-pistolet, et mes six gardes qui me pouvoient tirer à travers des barreaux de la porte. Il falloit que les quatre gentilshommes qui devoient venir avec moi et favoriser mon évasion fussent bien justes à se trouver au bas du ravelin, parce que leur apparition pouvoit aisément donner de l'ombrage. Je ne me pouvois pas passer d'un moindre nombre, parce que j'étois obligé de passer par une place qui est toute proche et qui étoit le promenoir ordinaire des gardes du maréchal. Si mon dessein n'eût été que de sortir de prison, il eût suffi d'avoir les regards nécessaires à tout ce que je viens de vous marquer; mais il s'étendoit plus loin, et j'avois formé celui d'aller droit à Paris et de paroître publiquement. J'avois encore d'autres précautions à observer qui étoient sans comparaison plus difficiles. Il falloit que je passasse en diligence de Nantes à Paris, si je ne voulois être arrêté par les chemins où les courriers du maréchal de la Meilleraye ne manqueroient pas de donner l'alarme; il falloit que je prisse mes mesures à Paris même, où il m'étoit aussi important que mes amis fussent avertis de ma marche qu'il me l'étoit que les autres n'en fussent point informés. Voilà bien des cordes, dont la moindre qui eût manqué eût déconcerté la machine. Je vous rendrai compte de leur effet après que j'aurai fait une réflexion qui me paraît nécessaire en cet endroit.

Il me semble que je vous ai déjà dit ailleurs que ce qui est fort extraordinaire ne paroît possible à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire, qu'après qu'il est arrivé. Je l'ai observé cent et cent fois; et je suis trompé si Longinus, ce fameux chancelier de la reine Zénobie, ne l'a pas remarqué avant moi. J'ai une réminiscence obscure que je l'ai lu dans son divin ouvrage : *De sublime genere*. Il n'y eût rien eu de plus extraordinaire dans notre siècle que le succès d'une évasion comme la mienne, si elle se fût terminée à me rendre maître de la capitale du royaume en bri-

sant mes fers. Je ne me dus pas cette pensée, ce fut Caumartin qui me la donna. Je l'embrassai avec ardeur; et ce qui me fait croire qu'elle n'étoit ni extravagante ni impraticable, fut et que le premier président de Bellièvre, qui avoit un intérêt considérable qu'elle ne s'entreprît pas sans qu'il y eût espérance d'y réussir, l'approuva; et qu'aussitôt que M. le chancelier et Servien, qui étoient à Paris, surent que je marchois, ils ne pensèrent tous deux qu'à me quitter la place et à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, proféra, quand il reçut la lettre de M. le maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame, et les feux de joie qui furent faits en beaucoup de quartiers de la ville, quoiqu'on ne me vit pas, et jugez de l'effet que j'avois lieu d'espérer de ma présence.

En voilà assez pour répondre à ceux qui m'ont blâmé de mon entreprise, et je les supplie seulement de s'examiner bien eux-mêmes et de se demander dans leur intérieur s'ils eussent cru que la déclaration que je fis en plein parlement contre M. le cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rethel, eût réussi comme elle le fit, si on la leur eût proposée un quart d'heure avant qu'elle réussît. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand est de cette espèce; je le suis, de plus, qu'il est souvent nécessaire de le hasarder. Mais je le suis encore qu'il étoit judicieux dans l'occasion dont il s'agit, parce que le pis du pis étoit de faire une action de grand éclat que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, et à laquelle j'eusse donné un air de modération et de sagesse, si le terrain ne m'eût pas paru aussi ferme que je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris qu'avec toutes les apparences d'un esprit de paix, de déclarer et au parlement et à l'Hôtel-de-Ville que je n'y allois que pour prendre possession de mon archevêché; de prendre effectivement cette possession dans mon église; de voir ce que ce spectacle produiroit dans l'esprit d'un peuple échauffé par l'état des choses; car Arras étoit assiégé par M. le Prince. Le roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes comme il le fit; les serviteurs de M. le Prince, qui étoient en bon nombre dans la ville, se seroient certainement joints à mes amis; la fuite de M. le chancelier et de M. Servien auroit fait perdre cœur aux mazarins; la collusion de M. le premier président de Bellièvre m'auroit été d'un avantage signalé. M. Ni-

colai, premier président de la cour des comptes, a dit depuis que, comme il n'y avoit pas eu contre moi une seule ombre de formalités observées, sa compagnie n'auroit pas hésité un moment à faire à l'égard de ma possession tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faisant ces premières démarches, jusqu'ou j'aurois dû et pu porter les secondes. Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je l'aurois cru, je n'avois qu'à faire un pas en arrière, à traiter purement l'affaire en ecclésiastique et me retirer, après ma prise de possession, à Mézières, où deux cents chevaux m'eussent passé avec toute sorte de facilité, toutes les troupes du roi étant éloignées. Le vicomte de Lamet étoit dedans et Noirmoutier même, quoique accoutumé sous main à la cour, comme vous avez vu ci-devant, eût été obligé de garder de grandes mesures avec moi, pour ne se pas déshonorer tout à fait dans le monde, et par la considération même de son intérêt particulier, parce que Charleville et le Mont-Olympe ne sont que comme un rien sans Mézières. Il avoit de plus renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étois sorti de Vincennes ; et comme il croyoit que j'aurois au premier jour ma liberté, il avoit pris cet instant pour se raccommoier avec moi et pour m'envoyer Branchecour, capitaine d'infanterie dans la garnison de Mézières. Il m'apporta une lettre signée de lui et du vicomte de Lamet et ils m'écrivoient tous deux comme étant et ayant toujours été dans mes intérêts et y voulant vivre et mourir. Un billet séparé du vicomte me marquoit que M. le duc de Noirmoutier affectoit de faire le zélé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé par un éclat qui, en l'état où étoient les choses, ne le pouvoit plus, au moins selon son opinion, commettre avec la cour. Comme Mézières n'est pas considérable sans Charleville et sans le Mont-Olympe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étois de Noirmoutier ; mais j'y eusse toujours tiré de quoi me retirer ; et c'étoit justement ce dont j'avois le plus besoin dans l'occasion de laquelle je vous parle.

Tout ce plan fut renversé en un moment, quoiqu'une des machines sur lesquelles il étoit bâti n'eût manqué. Je me sauvai un samedi 8 d'août, à cinq heures du soir ; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement ; je descendis, un bâton entre les jambes, très heureusement du bastion qui avoit quarante pieds de haut. Un valet de chambre, qui est encore à

moi, qui s'appelle Fromentin, amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amuserent eux-mêmes à regarder un jacobin qui se baignoit, et qui de plus se noyoit. La sentinelle, qui étoit à vingt pas de moi, mais en lieu d'où il ne pouvoit pourtant pas me joindre, n'osa me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, et il avoua à la question qu'il crut, sur cette menace, que le maréchal étoit de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignoient, et qui me voyant suspendu à la corde, crièrent que je me sauvois, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appeloient les gens au secours du jacobin qui se noyoit. Mes quatre gentils-hommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avoient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux, comme s'ils eussent voulu aller à la chasse; je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu seulement la moindre alarme; et comme j'avois quarante relais posés entre Nantes et Paris, je serois arrivé infailliblement le mardi à la pointe du jour, sans un accident que je puis dire avoir été le fatal et le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte après que je vous aurai parlé d'une circonstance qui est importante, en ce qu'elle marque le peu de confiance que l'on doit prendre aux chiffres.

J'en avois un avec madame la Palatine, que nous appelions l'*indéchiffrable*, parce qu'il nous avoit toujours paru qu'on ne le pouvoit pénétrer qu'en sachant le mot dont on seroit convenu; nous y avions une confiance si abandonnée, que nous n'avions jamais douté d'écrire familièrement par les courriers ordinaires nos secrets les plus cachés. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le premier président que je me saurois le 8 d'août; ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à toutes risques; ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires pour régler et pour placer mes relais; ce fut par ce chiffre que nous convinmes, Annery, Laillevaux et moi, du lieu où la noblesse du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince, qui avoit un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'appeloit Martin, me tint six semaines à Bruxelles, et il me le rendit en m'avouant que ce Martin lui avoit confessé qu'il étoit indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité du chiffre. Il fut dégradé quelque temps après par Joly qui, quoique non déchiffreur de profession, en trouva la clef en rêvant, et me l'apporta à Utrecht où j'étois pour lors. Pardonnez-

moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprends le fil de ma narration.

Aussitôt que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes, sur la rivière, et où nous étions convenus que M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné m'attendoient avec un bateau pour la passer. La Ralde, écuyer de M. le duc de Brissac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux gardes du maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où étoit leur quartier, et par laquelle il falloit nécessairement passer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, et qui avoit coûté mille écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que le pavé étoit très mauvais et très glissant; mais un gentilhomme à moi, qui s'appeloit Boisguérin, ayant crié de mettre le pistolet à la main, parce qu'il voyoit deux gardes du maréchal qui ne songeaient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement en le présentant à la tête de celui de ces gardes qui étoit le plus près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval; le soleil, qui étoit encore haut, donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif et vigoureux; il fit un grand soubresaut et il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre gentilhomme à moi, nommé Beauhéne, me releva et me remit à cheval; et quoique je souffrisse des douleurs effroyables et que je fusse obligé de me tirer les cheveux de temps en temps pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues avant que le grand-maître, qui me suivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, au moins si l'on en veut croire la chanson de Marigny, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac et le chevalier de Sévigné, avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. L'on me fit revenir en me jetant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eûmes passé la rivière; mais les forces me manquèrent, et M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une fort grosse meule de foin, où il me laissa avec un gentilhomme à moi, appelé Montet, qui me tenoit entre ses bras. Il emmena avec lui Joly, qui seul avec Montet avoit pu suivre, les chevaux des autres ayant manqué, et il tira droit à Beaupréau, à dessein d'y assembler la noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Cependant qu'elle se mettra en état de cela, je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes pauvres domestiques qui ne méritent pas d'être oubliés. Pâris, docteur de Navarre, qui avoit donné le signal avec son chapeau aux quatre gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, écuyer du maréchal, qui le prit en lui donnant même quelques gourmandes. Le docteur ne perdit point le jugement, et il dit à Coulon d'un ton niais et normand : « Je le dirai à M. le maréchal que vous vous amusez à battre un pauvre prêtre, parce que vous n'osez vous prendre à M. le cardinal, qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle. » Coulon prit cela pour bon, et il lui demanda où j'étois. « Ne le voyez-vous pas, répondit le docteur, qui entre dans ce village ? » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avoit vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, et il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre : Celui pour qui le docteur me vouloit faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un village qu'il lui montrait, étoit ce Beauchêne dont je vous ai parlé, dont le cheval étoit outré, et il n'avoit pu me suivre. Coulon, le prenant pour moi, courut à lui, et comme il se voyoit soutenu par beaucoup de cavaliers qui étoient près de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beauchêne s'arrêta sur eux en la même posture, et il eut la fermeté de s'apercevoir dans cet instant qu'il y avoit un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jeta dedans, et cependant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier, et le força de passer la rivière. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le grand-maitre ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espèce, mais qui sert encore davantage à ma liberté. Je vous ai déjà dit qu'aus-silôt que l'abbé Charier m'eut mandé que le pape refusoit d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'original de cette démission à M. le cardinal d'Ést, avec ordre de la solliciter parce qu'il n'y avoit plus d'ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon, et ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des montagnes ; et comme elle est la plus courte,

Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adressé à M. le cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, et il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée et que j'ai toujours enseignée à mes gens de ne jamais compter, dans les grandes affaires, les fatigues, le péril et la dépense pour quelque chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'original de la démission ne se trouva plus dans le paquet, qui se trouva toutefois très bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui étoit d'ailleurs plus brave que lui, se plaignit de lui-même de son méchant artifice. Ce contre-temps donna lieu au pape de laisser en doute le cardinal d'Est, si l'inaction de Rome procédoit ou de la mauvaise volonté de Sa Sainteté envers la cour, ou du défaut de l'original de la démission. Malclerc avoit ordre de supplier le pape en mon nom, en cas qu'il ne la voulût pas admettre, d'amuser le tapis afin de me donner le temps de me sauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Le cardinal d'Est, qui fut amusé lui-même, amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instances de celui-ci vers le maréchal pour me mettre entre les mains du roi en furent moins fréquentes et moins vives, et j'eus la satisfaction de devoir au zèle et à l'esprit de deux de mes gens (car l'abbé Charier eut aussi part à cette intrigue) le temps que j'eus, par ce moyen, tout entier, de songer et de pourvoir à ma liberté. Je reviens à la meule de foin.

J'y demeurai caché plus de sept heures, avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avois l'épaule rompue et démise; j'y avois une contusion terrible; la fièvre me prit sur les neuf heures du soir, et l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fusse sur le bord de la rivière, je n'osois boire, parce que si nous fussions sortis de la meule Montet et moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le foin qui eût paru remué, et qui eût donné lieu par conséquent à ceux qui courroient après moi d'y fouiller. Nous n'entendions que des cavaliers qui passoient à droite et à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable et inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poise Saint-Offanges, homme de qualité du pays, que M. de Brissac avoit averti en passant chez moi, vint sur les trois heures après minuit me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de cavaliers

aux environs. Il me mit sur une civière à fumier, et il me fit porter par deux paysans dans la grange d'une maison qui étoit à lui à une lieue de là. Il m'y ensevelit encore dans le foin ; mais comme j'y avois de quoi boire, je m'y trouvai même délicieusement.

M. et madame de Brissac me vinrent prendre au bout de sept ou huit heures, avec quinze ou vingt chevaux, et ils me menèrent à Beaupréau, où j'y trouvai l'abbé de Bélesbat qui les y étoit venu voir, et où je ne demurai qu'une nuit, jusques à ce que la noblesse fût assemblée. M. de Brissac étoit fort aimé dans tout le pays : il mit ensemble, dans ce peu de temps, plus de deux cents gentilshommes. M. de Retz, qui l'étoit encore plus dans son quartier, le joignit à quatre lieues de là avec trois cents. Nous passâmes presque à la vue de Nantes, d'où quelques gardes du maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement jusques dans la barrière, et nous arrivâmes heureusement à Machecoul, qui est dans le pays de Retz, avec toute sorte de sûreté. Je ne manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domestiques. Madame de Brissac, qui s'étoit portée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit en me quittant et en me donnant une bouteille d'eau impériale : « Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêché d'y mettre du poison. » Elle se prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutier m'avoit faite sur son sujet, et de laquelle je vous ai parlé dans le premier volume. Mais il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, et je sentis au-delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible jusques à l'excès de la foiblesse aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé. Je ne le fus pas à beaucoup près tant, à la dureté de madame de Retz et de M. son père. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaise volonté dès que je fus arrivé. Celle-là se plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne pas me soumettre aux volontés du roi ; et il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un et l'autre mouroient de peur du maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit, et de mon évasion, et encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la

noblesse, menaçoit de mettre tout le pays de Retz à feu et à sang. Leur frayeur alla jusques au point de s'imaginer ou de vouloir faire croire que mon mal n'étoit que délicatesse; qu'il n'y avoit rien de démis, et que j'en serois quitte pour une contusion. Le chirurgien affidé de M. de Retz le disoit à qui le vouloit entendre; et qu'il étoit bien rude que j'exposasse pour une délicatesse toute ma maison, qui alloit être investie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit, où je sentois des douleurs incroyables, et où je ne pouvois pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatientèrent au point que je pris la résolution de quitter ces gens-là et de me jeter dans Belle-Isle, où je pouvois au moins me faire transporter par mer. Le trajet étoit fort délicat, parce que M. le maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la côte. Je ne laissai pas de le hasarder. Je m'embarquai au port de la Roche, qui n'est qu'à une petite demi-lieue de Machecoul, sur une chaloupe, que la Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le temps nous obligea de mouiller au Croisic, où nous courûmes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoître la nuit. La Gisclaye, qui savoit la langue et le pays, s'en démêla fort bien. Nous nous remîmes à la voile le lendemain à la pointe du jour, et nous découvrîmes quelque temps après une barque longue de Biscayens qui nous donnèrent chasse. Nous prîmes la fuite à la considération de M. de Brissac, qui n'eût pas pris plaisir d'être mené en Espagne, parce qu'il ne se savoit pas de prison comme moi, et que l'on eût pu par conséquent lui tourner en crime ce voyage. Comme la barque longue faisoit force de vent sur nous, et que même elle nous le gaignoit, nous crûmes que nous ne ferions que mieux de nous jeter à terre dans l'île de Retz. La barque fit quelque mine de nous y suivre; elle bordoya assez longtemps à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remîmes la nuit, et nous arrivâmes à Belle-Isle à la pointe du jour.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, et j'eus besoin de toute la force de ma constitution, pour défendre et pour sauver de la gangrène une contusion aussi grande que la mienne, et à laquelle je n'appliquai jamais que du sel et du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégoût qu'à Machecoul; mais je n'y trouvai pas, dans le fond, beaucoup plus de fermeté. L'on s'imagina, au pays de Retz, que le commandeur de

Neufchaise, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre au premier jour de m'investir dans Belle-Isle. L'on y apprit que le maréchal faisoit appareiller deux barques longues à Nantes. Ces avis étoient bons et véritables, mais il s'en falloit bien qu'ils fussent si pressants que l'on les croyoit. Il falloit du temps pour les rendre tels, et plus qu'il n'en eût fallu pour me remettre. La frayeur qui étoit à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle, et je m'en aperçus en ce que l'on commença à croire que je n'avois pas en effet l'épaule démise, et que la douleur que je recevois de ma contusion, faisoit que je m'imaginois que mon mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet : l'on ne se peut imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures, quand on sent qu'ils sont injustes. Ce qui est vrai, est que ce chagrin change bientôt de nature, parce que l'on n'est pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils ne sont que les effets ou de la frayeur ou de la lassitude. Il en tenoit de l'une et de l'autre dans ceux dont je vous parle en ce lieu. Le chevalier de Sévigné, homme de cœur, mais intéressé, craignoit qu'on ne lui rasât sa maison ; et M. de Brissac, qui croyoit avoir suffisamment réparé la paresse, plutôt que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien aise de finir, et de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire, à laquelle ils n'étoient plus engagés que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyois pas le péril si pressant ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, à mon sens, prendre le temps et de me faire traiter et de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviguer. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande sur un vaisseau de Hambourg qui étoit à la rade, et je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, et qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je lui proposai de me faire venir cette frégate de corsaires de Biscaye, qui étoit mouillée à notre vue à la pointe de l'île, et ils appréhendèrent de criminaliser par ce commerce avec les Espagnols ; tant fut procédé, que je m'impatientai de toutes les alarmes que l'on prenoit ou que l'on vouloit prendre à tous les moments, et que je m'embarquai enfin sur une barque de pêcheurs, où il n'y avoit que cinq mariniers de Belle-Isle, Joly, deux gentilshommes à moi, dont l'un s'appeloit Boisguérin et l'autre Sales, et un valet de chambre que mon frère m'avoit prêté. La barque étoit chargée

de sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu d'argent. Mon frère m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les gardes-côtes. M. son beau-père n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingts pistoles, et celui qui commandoit dans Belle-Isle, quarante. Nous quittâmes nos habits ; nous prîmes de méchants haillons de quelques soldats de la garnison, et nous nous mîmes à la mer à l'entrée de la nuit, en dessein de prendre la route de Saint-Sébastien, qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fût assez longue pour un bâtiment de cette nature : car il y a de Belle-Isle à Saint-Sébastien quatre-vingts fort grandes lieues ; c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec sûreté. Nous eûmes un fort gros temps toute la nuit. Il calma à la pointe du jour, mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joie, parce que notre boussole, qui étoit unique, tomba dans la mer par je ne sais quel accident. Nos mariniers, qui se trouvèrent étonnés et qui d'ailleurs étoient assez ignorants, ne savoient où ils étoient, et ne prirent de route que celle qu'un vaisseau qui nous donna la chasse nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit Turc et de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignoit la terre, et que par conséquent nous ne pouvions en être loin. Les petits oiseaux qui venoient se percher sur notre mât nous le marquoient d'ailleurs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeyâmes toute la nuit dans cette incertitude : nous y demeurâmes tout le lendemain, et un vaisseau dont nous voulûmes nous approcher pour nous en éclaircir, nous tira pour toute réponse trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau, et nous appréhendions d'être chargés en cet endroit par un gros temps, auquel il y avoit déjà quelque apparence. La nuit fut assez douce, et nous aperçûmes à la pointe du jour une chaloupe à la mer. Nous nous en approchâmes avec beaucoup de peine, parce qu'elle appréhendoit que nous ne fussions corsaires. Nous parlâmes espagnol et françois à trois hommes qui étoient dedans ; mais ils n'entendirent ni l'une ni l'autre langue. L'un d'eux se mit à crier *San-Sebastien*, pour nous donner à connoître qu'il en étoit ; nous lui montrâmes de l'argent, et nous lui répondîmes *San-Sebastien*, pour lui faire connoître que c'étoit où nous voulions aller. Il se mit dans notre barque,

et il nous y conduisit : ce qui fut bien aisé, parce que nous n'en étions pas fort éloignés.

Nous ne fûmes pas plus tôt arrivés (12 septembre), qu'on nous demanda notre charte-partie, qui est si nécessaire à la mer, que tout homme qui navigue sans l'avoir est pendable, sans autre forme de procès. Le patron de notre barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas de besoin. Le défaut de ce papier, joint aux méchants habits que nous avions, obligea les gardes du port à nous dire que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au matin. Nous leur répondîmes que nous étions connus de M. le baron de Vatteville, qui commandoit pour le roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une hôtellerie, et que l'on nous donna un homme qui mena Joly à M. de Vatteville, qui étoit au Passage, et qui d'abord jugea par ses habits tout déchirés qu'il étoit un imposteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hasard, et il vint me voir dès le lendemain à mon hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarrassé, et d'un homme qui avoit accoutumé, au poste où il étoit, de voir souvent des trompeurs. Ce qui commença à le rassurer, fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupréau, et que mes amis me renvoyèrent en diligence aussitôt qu'ils surent que je m'étois embarqué pour Saint-Sébastien. Il le trouva si bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un courrier supposé, et il l'en trouva même beaucoup mieux instruit qu'il n'eût souhaité ; car ce fut lui qui lui apprit que l'armée de France avoit forcé celle d'Espagne dans les lignes d'Arras, et cet avis que M. de Vatteville fit passer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beauchesne me l'apporta avec une diligence incroyable, sur une frégate de corsaire biscayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Isle, et qui fut ravi de se charger de sa personne et de son passage, sachant qu'il me venoit chercher à Saint-Sébastien. Mes amis me l'envoyèrent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutôt que celui de Mézières, où ils appréhendoient que je ne voulusse me jeter. Cet avis étoit certainement le plus sage : il ne fut pas le plus heureux par l'événement. Je le suivis sans hésiter, quoique ce ne fut pas sans peine. Je connoissois assez la cour de Rome, pour savoir que le poste d'un réfugié et d'un suppliant n'y est pas agréable ; et mon cœur qui étoit piqué au jeu contre M. le cardinal Mazarin, étoit

plein de mouvemens, qui m'eussent porté avec plus de gaieté dans les lieux où j'eusse pu donner un champ plus libre à mes ressentiments. Je n'ignorois pas que je ne pouvois pas espérer de M. le duc de Noirmoutier tout ce qui me conviendrait peut-être dans les suites, mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le maître dans Mézières, comme je l'y étois, et m'y rendant en personne, il n'étoit pas impossible que je n'engageasse M. de Noirmoutier, qui enfin gardoit les apparences avec moi, et qui même, aussitôt qu'il eût appris ma liberté, m'avoit dépêché un gentilhomme en commun avec le gentilhomme de Lamet, pour m'offrir retraite dans leurs places. Mes amis ne doutoient pas que je ne la trouvasse, et même très sûre, dans Mézières. Ils craignoient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville, et comme la situation de ces places fait que l'une sans l'autre n'est pas fort considérable, ils crurent que, vu la disposition de M. de Noirmoutier, je ferois mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répète encore ici ce que je vous ai déjà dit, que je ne sais s'il n'y eut pas lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutier, mais de l'état où il se fût trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vues. Ils me représentèrent que l'asile naturel d'un cardinal et d'un évêque persécuté, étoit le Vatican ; mais il y a des temps dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devrait servir d'asile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis et je le choisis. Quelque événement que ce choix ait eu, je ne m'en suis jamais repenti, parce qu'il eut pour principe la déférence que je rendis au conseil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'estimerois davantage s'il avoit été l'effet de ma modération, et du désir de m'employer à mon rétablissement par les voies ecclésiastiques.

Il ne tint pas aux Espagnols que je ne prisse un autre parti. Aussitôt que M. de Vatteville m'eut reconnu pour le cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, et par les circonstances que je vous ai marquées, et par un secrétaire bordelais qu'il avoit, qui m'avoit vu à Paris plusieurs fois, il me mena chez lui dans un appartement qui étoit au plus haut étage, et il m'y tint si couvert, que quoique M. le maréchal de Grammont, qui n'étoit qu'à trois lieues de Saint-Sébastien, eût donné avis à la cour par un courrier exprès que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour suivant, au point d'en avoir dépêché un autre pour s'en dédire. Je fus trois semaines dans un lit sans me pouvoir re-

muer, et le chirurgien du baron de Vatteville qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parce qu'il étoit trop tard. J'avois l'épaule absolument démise, et il me condamna d'être estropié pour tout le reste de ma vie. J'envoyai Boisguérin au roi d'Espagne, auquel j'écrivis, pour le supplier de me laisser passer par ses états pour aller à Rome. Ce gentilhomme fut reçu de Sa Majesté Catholique et de don Louis de Haro au-delà de tout ce que je vous en puis exprimer. On le dépêcha dès le lendemain ; on lui donna une chaîne de huit cents écus ; on m'envoya une litière du corps , et l'on m'envoya en diligence don Cristoval de Crassemlac, Allemand, mais espagnolisé et secrétaire des langues, très confident de don Louis. Il n'y a point d'effort que ce secrétaire ne fit pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce voyage seroit au service du roi catholique, et par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. L'on ne comprenoit pas ces raisons, qui étoient pourtant, comme vous voyez, assez bonnes ; et comme je m'en étonnois, Vatteville, qui en présence du secrétaire avoit été de son avis, même avec véhémence, me dit : « Ce voyage coûteroit cinquante mille écus au roi, et peut-être l'archevêché de Paris à vous, il ne seroit bon à rien. Et cependant il faut que je parle comme l'autre, ou je serois brouillé à la cour. Nous agissons sur le pied de Philippe II, qui avoit pour maxime d'engager toujours les étrangers par des démonstrations publiques. Vous voyez comme nous l'appliquons : ainsi du reste. » Cette parole est considérable, et je l'ai moi-même appliquée depuis plus d'une fois, en faisant réflexion sur la conduite du conseil d'Espagne. Il m'a paru en plus d'une occasion, qu'il pêche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à ses maximes générales, que l'on pêche en France par le mépris que l'on fait et des générales et des particulières.

Quand don Cristoval vit qu'il ne pouvoit pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer sur une frégate de Dunkerque qui étoit à Saint-Sébastien, et il me fit des offres immenses en cas que je voulusse aller en Flandres traiter avec M. le Prince, et me déclarer avec Mézières, Charleville et le Mont-Olympe. Il avoit raison de me proposer ce parti, qui étoit en effet du service du roi son maître. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très honnête, c'est que tous mes refus n'empêchèrent pas qu'il ne me fit ap-

porter un petit coffre de velours vert, dans lequel il y avoit quarante mille écus en pièces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faisant rien pour le service du roi catholique, et je m'en excusai sur ce titre avec tout le respect que je devois ; et comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, et que les quatre cents écus que je tirai de la vente de mes sardines furent presque consumés en ce que je donnai aux gens de M. de Vatteville, je le priai de me prêter quatre cents pistoles, dont je lui fis ma promesse, et que je lui ai rendues depuis.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint-Sébastien et je pris la route de Valence pour m'embarquer à Vivaros, où don Cristoval me promit que don Juan d'Autriche, qui étoit à Barcelonne, m'enverroit et une frégate et une galère. Je passai dans une litière du corps du roi d'Espagne, toute la Navarre, sous la conduite d'un maître d'hôtel de Vatteville, qui disoit que j'étois un gentilhomme de Bourgogne, qui alloit servir le roi dans le Milanois. Comme j'arrivai à Tudelle, ville assez considérable, qui est au-delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. L'on y faisoit la nuit des feux et des corps de garde. Les laboureurs des environs s'étoient soulevés, parce qu'on leur avoit défendu la chasse. Ils étoient entrés dans la ville, et ils y avoient même pillé quelques maisons. Un corps de garde, qui fut posté à dix heures du soir devant l'hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eût pris de moi ; mais une litière du roi, avec les muletiers de sa livrée, me rassuroit. Je vis entrer à minuit un certain don Martin dans ma chambre, avec une épée fort longue et une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du logis, et qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort ému ; qu'il croyoit que j'étois un François venu pour fomenter la révolte des laboureurs ; que l'alcade ne savoit lui-même ce qui en étoit ; qu'il étoit à craindre que la canaille ne prît ce prétexte pour me piller et pour m'égorger ; et que le corps de garde qui étoit même devant le logis, commençoit à murmurer et à s'échauffer. Je priai don Martin de leur faire voir, sans affectation, la litière du roi ; de leur faire parler aux muletiers, de les mettre en conversation avec don Pedro, maître-d'hôtel de M. de Vatteville. Il entra justement dans ma chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *endemoniados* qui n'entendoient ni rime ni raison, et qu'ils l'avoient menacé lui-même de le massacrer. Nous passâmes ainsi

toute la nuit, ayant pour sérénades une multitude de voix confuses qui chantoient, où plutôt qui hurloient des chansons contre les François. Je crus, le lendemain au matin, qu'il étoit à propos de faire voir à ces gens-là, par notre assurance, que nous ne nous tenions pas pour François, et je voulus sortir pour aller à la messe, et je trouvai sur le bas de la porte une sentinelle qui me fit rentrer assez promptement, en me mettant le bout de son mousquet dans la tête, et en me disant qu'il avoit ordre de l'alcade de me commander de me tenir dans mon logis. J'envoyai don Martin à l'alcade pour lui dire qui j'étois, et don Pedro y alla avec lui. Il me vint trouver en même temps ; il quitta sa baguette à la porte de ma chambre ; il mit un genou à terre, et en m'abordant, il baisa le bas de mon juste-au-corps ; mais il me déclara qu'il ne pouvoit me laisser sortir, qu'il n'eût ordre du comte de San-Estevan, vice-roi de Navarre, qui étoit à Pampelune. Don Pedro y alla avec un officier de la ville, et il en revint avec beaucoup d'excuses. L'on me donna cinquante mousquetaires d'escorte montés sur des ânes, qui m'accompagnèrent jusques à Cortes.

Je continuai mon chemin par l'Aragon, et j'arrivai à Sarra-
gosse, capitale de ce royaume, grande et belle ville. Je fus surpris au dernier point d'y trouver que tout le monde parloit françois dans les rues. Il y en a en effet une infinité, et particulièrement d'artisans, qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du pays. Le duc de Montéléon, Napolitain, de la maison de Pignatelli, vice-roi d'Aragon, m'envoya à trois ou quatre lieues au-devant de moi un gentilhomme, pour me dire qu'il y fût venu lui-même avec toute la noblesse, si le roi son maître ne lui eût mandé d'obéir à l'ordre contraire qu'il savoit que je lui en donnerois. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille et mille galanteries, et de tous les rafraichissements imaginables que je trouvai à Sarra-
gosse. Permettez-moi, s'il vous plaît, de m'y arrêter un peu pour vous rendre compte de quelques circonstances qui me parurent curieuses. L'on y trouve devant que d'entrer dans la ville, de ce côté-là, l'Alcaçar des anciens rois Maures, qui est présentement à l'inquisition. Il y a auprès une allée d'arbres, dans laquelle je vis un prêtre qui se promenoit. Le gentilhomme du vice-roi me dit que ce prêtre étoit le curé d'Occa, ville très ancienne en Aragon, et que ce curé faisoit la quarantaine pour avoir enterré depuis trois

semaines son dernier paroissien , qui étoit effectivement le dernier de douze mille personnes mortes de la peste dans sa paroisse. Ce même gentilhomme du vice-roi me fit voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Sarragosse , sous le nom de marquis de Saint-Florent. Mais il ne fit pas la réflexion que *nouestra senora del Pilar* , qui est un des plus célèbres sanctuaires de toute l'Espagne , ne se pouvoit pas voir sous ce titre. L'on ne montre jamais à découvert cette image miraculeuse qu'aux souverains et aux cardinaux. Le marquis de Saint-Florent n'étoit ni l'un ni l'autre ; de sorte que quand on me vit dans le balustre avec un juste-au-corps de velours noir et une cravate, le peuple infini qui étoit accouru de la ville au son de la cloche, qui ne sonne que pour cette cérémonie , crut que j'étois le roi d'Angleterre. Il y avoit, je crois , plus de deux cents carrosses de dames, qui me firent cent et cent galanteries , auxquelles je ne répondis que comme un homme qui ne parloit pas trop bien espagnol. Cette église est belle en elle-même, mais les ornements et les richesses en sont immenses , et le trésor magnifique. L'on m'y montra un homme qui servoit à allumer les lampes , qui y sont en nombre prodigieux, et l'on me dit qu'on l'y avoit vu sept ans à la porte de cette église , avec une seule jambe. Je l'y vis avec deux. Le doyen avec tous les chanoines m'assurèrent que toute la ville l'avoit vu comme eux , et que si je voulois encore attendre deux jours , je parlerois à plus de vingt mille hommes, même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la ville. Il avoit *recouvert* la jambe , à ce qu'il disoit , en se frottant de l'huile de ces lampes. L'on célèbre tous les ans la fête de ce prétendu miracle avec un concours incroyable , et il est vrai qu'encore à une journée de Sarragosse, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toute sorte de qualités qui y couroient.

J'entrai de l'Aragon dans le royaume de Valence, qui se peut dire non pas seulement le pays le plus sain, mais encore le plus beau jardin du monde. Les grenadiers, les orangers, les limoniers y font les palissades des grands chemins. Les plus belles et les plus claires eaux du monde leur servent de canaux. Toute la campagne, qui est émaillée d'un million de différentes fleurs qui flattent la vue, y exhale un million d'odeurs différentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros (14 octobre 1654), où don Fernand-Carillo-Quatralve Zuatra, général des galères de Naples, me joignit le lendemain avec la patronne de cette esca-

dre, belle et excellente galère, et renforcée de la meilleure partie de la chiourme et de la soldatesque de la capitane, que l'on avoit presque désarmée pour cet effet. Don Fernand me rendit une lettre de don Juan d'Autriche, aussi belle et aussi galante que j'en aie jamais vue. Il me donnoit le choix de cette galère ou d'une frégate de Dunkerque, qui étoit à la même plage et qui étoit montée de trente-six pièces de canon. Celle-ci étoit plus sûre pour passer le golfe de Lyon, dans une saison aussi avancée, car nous étions dans le mois d'octobre. Je choisis la galère et vous verrez que je n'en fis pas mieux. Don Cristoval de Cardone, chevalier de Saint-Jacques, arriva à Vivaros un quart d'heure après don Fernand Carillo, et il me dit que M. le duc de Montalte, viceroy de Valence, l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui, qu'il savoit que j'avois refusé ce que le roi catholique m'avoit offert à Saint-Sébastien, qu'il n'osoit, par cette raison, me presser de recevoir ce que le pagueloi des galères avoit ordre de m'apporter; mais que, comme il savoit que la précipitation de mon voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent, que j'étois fort libéral et que je ne serois pas fâché de faire quelque régal à la chiourme, il espéroit que je ne refuserois pas quelques petits rafraîchissements pour elle. Ce rafraîchissement consistoit en six grandes caisses pleines de toutes sortes de confitures de Valence, de douze douzaines de paires de gants exquis, et d'une bourse de senteur dans laquelle il y avoit deux mille pièces d'or, fabrique des Indes, qui revenoient à deux mille trois cents pistoles. Je reçus le présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant que, comme je ne me trouvois pas en état de servir Sa Majesté Catholique, je croyois que je manquois à mon devoir en toutes manières si je recevois les grandes sommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire apporter à Saint-Sébastien et offrir à Vivaros; mais que je croirois aussi manquer au respect que je devois à un aussi grand monarque, si je n'acceptois le dernier présent dont il lui plaisoit de m'honorer. Je le reçus donc, mais je donnai, avant que de m'embarquer, les confitures au capitaine de la galère, les gants à don Fernand et l'or à don Pedro pour M. le baron de Vatteville, en lui écrivant que, comme il m'avoit dit plusieurs fois qu'il étoit assez embarrassé à cause de l'extrême dépense qui y étoit nécessaire pour faire achever l'Amiral des Indes d'occident, qu'il faisoit construire à Saint-Sébastien, je lui envoyois un petit grain pour soulager son mal

de tête, c'est ainsi qu'il appeloit le chagrin que la fabrique de ce vaisseau lui donnoit. Ma manière d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raison de donner les rafraichissements de victuailles au capitaine; il étoit indifférent de retenir les gants d'Espagne ou de les donner à don Fernand. Il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille et tant de pistoles. Les Espagnols ne me l'ont jamais pardonné, et ils ont toujours attribué à mon aversion ce qui n'étoit en moi, dans la vérité, qu'une suite de la profession que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de personne.

Je m'embarquai à la seconde garde de la nuit avec un gros temps, mais qui ne nous incommodoit pas beaucoup, parce que nous avions le vent en poupe. Nous faisons quinze milles par heure et nous arrivâmes le lendemain devant le jour à Majorque. Comme il y avoit de la peste en Aragon, tout ce qui venoit de la côte d'Espagne étoit conduit à Majorque. Il y eut beaucoup d'allées et de venues pour nous faire donner pratique, à laquelle le magistrat de la ville s'opposoit avec vigueur. Le vice-roi, qui n'est pas à beaucoup près si absolu en cette ile que dans les autres royaumes d'Espagne, et qui avoit reçu ordre du roi son maître de me faire toutes les honnêtetés possibles, fit tant par ses instances que l'on me permit à moi et aux miens d'entrer dans la ville, à condition de n'y point coucher. Cela vous paroît sans doute assez extravagant, parce que l'on porte le mauvais air dans une ville quoique l'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dinée à un cavalier majorquin, qui me répondit ces propres paroles que je remarque, parce qu'elles peuvent s'appliquer en mille rencontres que l'on fait dans la vie : « Nous ne craignons pas que vous nous apportiez du mauvais air, parce que nous savons bien que vous n'êtes pas passés à Occa; mais comme vous vous en êtes approchés, nous sommes bien aises de faire en votre personne un exemple qui ne vous incommode point et qui nous accommode pour les suites. » Cela en espagnol est plus substantiel et même plus galant qu'en françois.

Le vice-roi, qui étoit un comte aragonnois dont j'ai oublié le nom, me vint prendre sur la rade avec cent ou cent vingt carrosses pleins de noblesse et la mieux faite qui soit en Espagne; il me mena au Leo (on appelle ainsi les cathédrales en ce pays-là), où je vis trente ou quarante femmes de qualité, plus belles les unes que les autres, et ce qui est de merveilleux c'est qu'il n'y

en a point de laides dans toute l'île, au moins elles y sont fort rares : ce sont pour la plupart des beautés très délicates et des teints de lis et de roses. Les femmes du bas peuple, que l'on voit dans les rues, sont de cette espèce. Elles ont une coiffure particulière qui est fort jolie. Le vice-roi me donna un magnifique dîner dans une superbe tente de brocard d'or qu'il avoit fait élever sur le bord de la mer. Il me mena après entendre une musique dans un couvent de filles qui ne cédoient pas en beauté aux dames de la ville. Elles chantèrent à la grille, à l'honneur de leur saint, des airs et des paroles plus galantes et plus passionnées que ne sont les chansons de Lambert. Nous allâmes nous promener sur le soir aux environs de la ville, qui sont les plus beaux du monde et tout pareils aux campagnes du royaume de Valence. Nous revînmes chez la vice-reine, qui étoit plus laide qu'un démon, et qui, étant assise sous un grand dais et toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux lustre à soixante dames qui étoient auprès d'elle, et qui avoient été choisies entre les plus belles de la ville. L'on me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la galère au son de toute l'artillerie des bastions, et d'une infinité de hautbois et de trompettes. J'employai à ces divertissements les trois jours que le mauvais temps m'obligea de passer à Majorque. J'en partis le 4, avec un vent frais en poupe, je fis cinquante grandes lieues en douze heures, et j'entrai fort heureusement avant la nuit au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite, et je ne crois pas que deux galères à la fois y pussent passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup et fait un bassin oblong qui a une grande demi-lieue de large et une bonne lieue de long. Une grande montagne, qui l'environne de tous les côtés, fait un théâtre qui, par la multitude et la hauteur des arbres dont elle est couverte, et par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille et mille scènes sans exagération plus surprenantes que celles de l'Opéra. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le port de tous les vents, et dans les plus grandes tempêtes il est toujours aussi calme qu'un bassin de fontaine et aussi uni qu'une glace. Il est partout d'une égale profondeur et les gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Véritablement, pour comble de toute perfection, ce port est dans l'île de Minorque, qui donne encore plus de chair et de toutes sortes de victuailles nécessaires à la navigation, que celle

de Mayorque ne produit de grenades, d'oranges et de limons.

Le temps grossit extrêmement après que nous fûmes entrés dans le port, et au point que nous fûmes obligés d'y demeurer quatre jours. Nous en fîmes pourtant quatre partances, mais le vent nous refusa toujours. Don Fernand Carillo, qui étoit homme de qualité, jeune de vingt-quatre ans, fort honnête et fort civil, chercha à me donner tous les divertissements que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La chasse y étoit la plus belle du monde en toute sorte de gibier, et la pêche en profusion. En voici une manière qui est particulière, ce me semble, à ce port. Il prit cent Turcs de la Chiourme, il les mit de rang, leur fit tenir à tous un cable d'une prodigieuse grosseur, et fit plonger quatre de ces esclaves, qui attachèrent ce cable à une fort grosse pierre, et la tirèrent à force de bras avec leurs compagnons au bord de l'eau. Ils n'y réussirent qu'après des efforts incroyables, et ils n'eurent guère moins de peine à casser cette pierre à coups de marteau. Ils trouvèrent dedans sept ou huit écailles, moindres que des huitres en grandeur, mais d'un goût sans comparaison plus relevé. L'on les fit cuire dans leur eau, et le manger en est délicieux.

Le temps s'étant adouci, nous fîmes voile pour passer le golfe de Lyon, qui commence en cet endroit. Il a cent lieues de long et quarante de large, et il est extrêmement dangereux, tant à cause des montagnes de sable que l'on prétend qu'il élève et qu'il roule quelquefois, que parce qu'il n'y a point de port sous vent. La côte de Barbarie, qui le borne d'un côté, n'est pas abordable; celle de Languedoc qui le joint de l'autre est très mauvaise; enfin le trajet n'en est pas agréable pour les galères, pour peu que la saison soit avancée, et elle l'étoit beaucoup, car nous étions fort proche de la Toussaint, qu'il fait toujours à la mer de grands coups de vent. Don Fernand, qui étoit un des hommes d'Espagne les plus aventuriers, m'avoua qu'une médiocre frégate eût été meilleure en cette rencontre, que la plus forte galère; il se trouva par l'événement que la moindre felouque eût été aussi bonne que la meilleure frégate. Nous passâmes le golfe en trente - six heures avec le plus beau temps du monde, et avec un vent qui, ne laissant pas de nous servir, ne nous obligeoit presque pas à mettre sur les bougies de la chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrâmes ainsi dans le canal qui est entre la Corse et la Sardaigne. Don Fernand Carillo, qui vit quelques nuages qui lui faisoient appréhender

changement de temps , me proposa de donner fonte à Porto-Condé , qui est un port déshabité dans la Sardaigne ; ce que j'agréai. Son appréhension s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau temps , et ce fut un grand bonheur pour moi ; car M. de Guise qui alloit à Naples sur l'armée navale de France , étoit mouillé à Porto-Condé avec six galères. Don Fernand Carillo, qui le sut deux jours après , me dit qu'il se fût moqué de ces six galères , parce que la sienne, qui avoit quatre cent-cinquante hommes de chiourme, se fût aisément tirée d'affaire ; mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre. La forteresse de Saint - Boniface, qui est en Corse et aux Génois, tira quarante coups de canon en nous voyant ; et comme nous en passions trop loin pour en être salués, nous jugeâmes qu'elle nous faisoit quelque signal, et il étoit vrai, car elle nous avertissoit qu'il y avoit des ennemis à Porto-Condé. Nous ne le primes pas ainsi , et nous crûmes qu'elle nous vouloit faire connoître qu'une petite frégate que nous voyions devant nous au sortir du canal étoit turque , comme elle en avoit le garbe. Don Fernand prit fantaisie de l'attaquer ; et il me dit qu'il me donneroit , si je lui permettois, le plaisir d'un combat qui ne dureroit qu'un quart d'heure. Il commanda que l'on donnât chasse à la frégate, qui paroissoit effectivement faire force de voiles pour s'enfuir. Le pilote qui n'avoit d'attention qu'à cette frégate, en manqua pour un banc de sable qui ne paroissoit pas véritablement au-dessus de l'eau , mais qui est si connu , qu'il est même marqué dans les cartes marines. La galère toucha. Comme il n'y a rien à la mer de si dangereux, tout le monde cria : *Misericordia !* Toute la chiourme se leva pour essayer de se défermer et de se jeter à la nage. Don Fernand Carillo , qui jouoit au piquet avec Joly dans la chambre de poupe, me jeta la première épée qu'il trouva devant lui. Tous les officiers et la soldatesque firent la même chose, parce qu'ils appréhendoient que la chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs, ne relevassent la galère, c'est-à-dire qu'ils ne s'en rendissent les maîtres , comme il est arrivé quelquefois en de semblables occasions. Quand tout le monde se fut remis en sa place , il me dit de l'air du monde le plus froid et le plus assuré : « J'ai ordre , monsieur , de vous mettre en sûreté, voilà mon premier soin. Il faut y pourvoir. Je verrai après si la galère est blessée. » En proférant cette dernière parole, il me fit

prendre à foi de corps par quatre esclaves, et il me fit porter dans la felouque. Il y mit avec moi trente mousquetaires espagnols, auxquels il commanda de me mener sur un petit écueil, qui paroissoit à cinquante pas de là, et où il n'y avoit place que pour quatre ou cinq personnes. Les mousquetaires étoient dans l'eau jusqu'à la ceinture : ils me firent pitié ; et quand je vis que la galère n'étoit pas blessée, je les y voulus renvoyer ; mais ils me dirent que si les Corses, qui étoient sur le rivage, me voyoient sans une bonne escorte, il ne manqueroient pas de me venir piller et égorger. Ces barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage est à eux.

La galère ne fut pas blessée ; ce qui fut une manière de prodige. L'on ne laissa pas d'être plus de deux heures à la relever. La felouque me vint reprendre, et je remontai sur la galère. Comme nous sortions du canal, nous aperçûmes encore la frégate, qui, voyant que la galère ne la suivoit plus, avoit repris sa route. Nous lui donnâmes chasse, elle la prit. Nous la joignîmes en moins de deux heures, et nous trouvâmes en effet qu'elle étoit turquesque, mais entre les mains des Génois qui l'avoient prise sur les Turcs, et qui l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très aise que l'aventure se fût terminée ainsi. Cette guerre ne me plaisoit pas. Elle n'étoit pas grande, mais une égratignure qui me fût arrivée l'eût pu rendre ridicule. Don Fernand Carillo, qui étoit un jeune homme fort brave, la proposa et je n'eus pas la force de la lui refuser, quoique je visse bien que c'étoit une imprudence. Le temps se chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui est un port déshabité de la Corsègne. Un trompette du gouverneur génois d'un fort qui en est assez proche, vint nous avertir de la part de son capitaine, que M. de Guise étoit avec six galères de France à Porto-Condé ; qu'apparemment il nous avoit vu passer, et qu'il pourroit nous venir surprendre la même nuit sur le fer. Nous résolûmes de nous remettre à la mer, quoique le temps commençât à être fort gros, et qu'il y eût même quelque péril à sortir la nuit de Porto-Vecchio, parce qu'il a à sa bouche un écueil de rocher qui jette un courant assez fâcheux. La bourrasque augmenta avec la lune, et nous eûmes une des plus grandes tempêtes qui se soient peut-être jamais vues à la mer. Le pilote royal des galères de Naples qui étoit sur notre galère, et qui naviguoit depuis cinquante ans, disoit qu'il n'avoit jamais rien vu de pareil. Tout le monde étoit

en prières, tout le monde se confessoit, et il n'y eut que don Fernand Carillo, qui communioit tous les jours quand il étoit à terre, et qui étoit d'une piété angélique; il n'y eut, dis-je, que lui, qui ne se jeta point aux pieds des prêtres avec empressement. Il laissoit faire les autres; mais il ne fit rien en son particulier, et il me dit à l'oreille: « Je crains bien que toutes ces confessions que la seule peur produit ne vailent rien. » Il demeura toujours sur le tabernacle à donner ses ordres avec un froid admirable, et en donnant du courage, mais doucement et honnêtement, à un vieux soldat des terres de Naples, qui faisoit paroître un peu d'étonnement; je me souviens toujours qu'il les appela *sennores soldados de Carlos quinto*. Le capitaine particulier de la galère, qui s'appeloit Willaumes, se fit apporter au plus fort du danger ses manches en broderie, et son écharpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devoit mourir avec la marque de son roi. Il se mit dans un grand fauteuil, et il donna un grand coup de pied dans la mâchoire à un pauvre Napolitain qui, ne pouvant se tenir sur le coursier, marchoit à quatre pattes en criant: *Sennor don Fernando por l'amor de Dios confession*. Le capitaine en le frappant lui dit: *Enimigo de Dios pieder confession?* Et comme je lui représentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard scandalisoit toute la galère. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande tempête; vous vous en pouvez imaginer aussi peu le ridicule. Un observantin sicilien prêchoit au pied de l'arbre que saint François lui avoit apparu, et l'avoit assuré que nous ne péririons pas. Ce ne seroit jamais fait, si j'entreprendois de vous décrire les frayeurs et les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que sept heures; nous nous mîmes ensuite un peu à couvert sous la Pianouse. Le temps s'adoucit, et nous gagnâmes Porto-Longone. Nous y passâmes la Toussaint et la fête des Morts, parce que le vent nous étoit contraire pour sortir du port; le gouverneur espagnol m'y fit toutes les honnêtetés imaginables; et comme il vit que le mauvais temps continuoit, il me conseilla d'aller voir Porto-Ferrare, qui est dans l'île d'Elbe aussi bien que Porto-Longone. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, et j'y allai à cheval.

Je vous ai tantôt dit qu'il n'y a rien de si agréable dans le théâtre rustique de l'opéra, que la scène du Port-Mahon; et je vous puis dire maintenant avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de si

pompeux dans les représentations les plus magnifiques que vous en avez vues , que tout ce qui paroît de cette place. Il faudroit être homme de guerre pour vous la décrire , et je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence ; elle est l'unique imprenable qui soit au monde , et le maréchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla visiter après qu'il eut pris Porto-Longone dans le temps de la régence, et comme il étoit impétueux il dit au commandeur Griffoni, qui y commandoit pour le grand-duc, que la fortification étoit bonne, mais que si le roi son maître lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en six semaines. Le commandeur Griffoni lui répondit que son excellence prenoit un trop long terme, et que le grand-duc étoit si fort serviteur du roi qu'il ne faudroit qu'un moment. Le maréchal eut honte de son emportement, ou plutôt de sa brutalité, et la répara en disant : « Vous êtes un galant homme, monsieur le commandeur, et je suis un sot. Je confesse que votre place est imprenable. » Le maréchal me fit ce conte à Nantes, et le commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y passai.

Le vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone, nous prîmes terre à Piombino le 3 novembre 1654, qui est dans la côte de Toscane. Je quittai dans ce lieu la galère, après avoir donné aux officiers, aux soldats et à la chiourme tout ce qui me restoit d'argent, sans excepter la chaîne d'or que le roi d'Espagne avoit donnée à Boisguérin. Je la lui achetai, et je la revendis au facteur du prince Ludovisio, qui est prince de Piombino. Je ne me réservai que neuf pistoles, que je crus me pouvoir mener jusqu'à Florence.

Je suis obligé de dire, pour la vérité, que jamais gens ne méritèrent mieux des gratifications que ceux qui étoient sur cette galère. Leur discrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de six cents hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connût : il n'y en eut jamais un seul qui en donnât seulement ni à moi, ni à aucun autre, de démonstration. Leur reconnoissance fut égale à leur discrétion. Celle que je leur avois témoignée de leurs honnêtetés, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai, pour prendre terre à Piombino.

C'est en cet endroit où se termine le troisième volume et la seconde partie de mon histoire, parce que ce fut proprement le

lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle jusques-là avoit été hasardée par beaucoup d'aventures. Je vais travailler au reste du compte que je vous dois de ma vie, et qui en contiendra la troisième et dernière partie.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ.

TROISIÈME PARTIE.

Je ne demeurai que quatre heures à Piombino ; j'en partis aussitôt que j'eus diné ; et je pris la route de Florence. Je trouvai à trois ou quatre lieues de Volterre un signor Annibal (je ne me ressouviens pas du nom de cette maison) ; il étoit gentilhomme de la chambre du grand-duc, et il venoit de sa part, sur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferrare lui avoit donné, pour me faire complimenter, et me prier d'agréer de faire une légère quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il étoit un peu brouillé avec les Génois, et il appréhendoit que, sous le prétexte de communication avec les gens qui venoient de la côte d'Espagne, suspecte de contagion, ils n'interdisent le commerce de la Toscane. Le signor Annibal me mena dans une maison qui est sur le Volterre, qui s'appelle l'*Hospitalità*, et qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, et elle est tombée par alliance dans la maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, et j'y fus toujours servi magnifiquement par les officiers du grand-duc. L'abbé Charier, qui sur le premier avis de mon arrivée étoit allé à Porto-Ferrare, étoit venu de Florence en poste m'y trouver ; et le bailli de Gondi m'y vint prendre avec les carrosses du grand-duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle et superbe maison qui est au marquis de Nicolli, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin d'assez bonne heure pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le grand-duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi à une lieue de là jusqu'à Empoli, qui est une assez jolie ville ; et le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-Quint. Comme il m'eut mené à Lambrosiano, et que je me vis dans ma propre chambre dans un fauteuil au dessus de lui, je lui demandai si je jouois bien la comédie.

Il ne m'entendit pas d'abord ; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoissois point moi-même, et que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devois, il me dit : « Vous êtes le premier cardinal qui m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour qui je fasse ce que je fais sans peine. » Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, et le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant : « Je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le royaume de Naples. » Cette lettre portoit que le duc de Guise y étoit descendu ; qu'il y avoit eu un grand combat auprès de la tour des Grecs, qu'il espéroit que les François ne feroient point de progrès ; qu'au moins les gens de guerre le lui faisoient espérer ainsi : « Car, comme disoit le vice-roi, *io non soi soldato*, je suis obligé de m'en rapporter à eux. » La confession, comme vous voyez, est assez plaisante pour un vice-roi. Le grand-duc me fit beaucoup d'offres, quoique le cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du roi même, de rupture, s'il me donnoit passage par ses états. Rien ne pouvoit être plus ridicule ; et le grand-duc lui répondit par son résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au pape et au sacré collège le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris de toutes les offres du grand-duc que quatre mille écus, que je me crus nécessaires, parce que l'abbé Charier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, et je les dois encore au grand-duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement.

J'allai de Lambrosiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le cardinal Jean-Charles de Médicis, et M. le prince Léopold, son frère, qui a aussi depuis été cardinal. Ils me donnèrent une litière du grand-duc, qui me porta jusqu'à Sienne où je trouvai M. le prince Mathias, qui en étoit gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette maison, qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques-uns d'eux ont porté, et que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litières et avec leurs officiers ; et comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de Ponte-Cantine dans un torrent, dans lequel un coup de ton-

nerre, qui effraya mes mules, fit tomber la nuit ma litière. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demi-journée de Rome, l'abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument et fort heureusement du château, et qui étoit venu m'attendre à Rome ; l'abbé Rousseau, dis-je, vint au-devant de moi pour me dire que la faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, et qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin, je n'y trouvai aucun obstacle, et j'arrivai (le 30 novembre 1654) par la porte Angélique, à Saint-Pierre où je fis ma prière, et d'où j'allai descendre chez l'abbé Charier ; j'y trouvai monsignor Febey, maître des cérémonies, qui m'y attendoit, et qui avoit ordre du pape de me diriger dans ces commencements. Monsignor Franzoni, trésorier de la chambre, et qui est présentement cardinal, y arriva ensuite avec une bourse dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or, que Sa Sainteté m'envoyoit avec mille et mille honnêtetés. J'allai dès le soir en chaise, inconnu, chez la signora Olimpia, et chez madame la princesse de Rossanne, et je revins coucher, sans être accompagné que de deux gentilshommes, chez l'abbé Charier.

Le lendemain, comme j'étois au lit, l'abbé de la Rocheposai, que je ne connoissois point du tout, entra dans ma chambre, et après qu'il m'eut fait son premier compliment sur quelque alliance qui est entre nous, il me dit qu'il se croyoit obligé de m'avertir que le cardinal d'Est, protecteur de la France, avoit des ordres terribles du roi ; qu'il se tenoit à l'heure même une congrégation des cardinaux françois chez lui, qui alloient décider du détail de la résolution que l'on y prendroit contre moi ; mais que la résolution y étoit déjà prise en gros, conformément aux ordres de Sa Majesté, de ne me point souffrir à Rome et de m'en faire sortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'abbé de la Rocheposai que j'avois eu de si violents scrupules de ces manières d'armements que j'avois autrefois faits à Paris, que j'étois résolu de mourir plutôt mille fois que de songer à aucune défense ; que d'un autre côté je ne croyois pas qu'il fût du respect à un cardinal d'être venu si près du pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds, et qu'ainsi tout ce que je pouvois faire dans l'extrémité où je me trouvois étoit de m'abandonner à la providence de Dieu et d'aller dans un quart d'heure tout seul à la messe,

s'il lui plaisoit, avec lui, dans une petite église qui étoit à la vue du logis. L'abbé de la Roche-posai s'aperçut que je me moquois de lui, et il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle, à mon avis, il avoit été chargé par le cardinal Antoine, bonhomme, mais foible au delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au pape des menaces, et il envoya aussitôt au comte Vidman, noble Vénitien, colonel de sa garde, l'abbé Charier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma personne, en cas que s'il voyoit la moindre apparence de mouvement dans la faction de France, il ne disposât pas, comme il lui plairoit, de ses Suisses, de ses Corses, de ses lanciers et de ses cheveu-légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le cardinal d'Est, quoique indirectement, par monsignor Scotti; et M. le cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le pape me donna une audience de quatre heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté qui étoit bien au dessus de l'ordinaire et d'un génie qui étoit bien au dessus du commun. Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté; il en versa des larmes même avec abondance, en me disant : « *Dio lo pardoni* à ceux qui ont manqué de me donner le premier avis de votre prison. Ce forfante de Valançay me surprit, et il vint me dire que vous étiez convaincu d'avoir attenté sur la personne du roi. Je ne vis aucun courrier ni de vos proches, ni de vos amis. L'ambassadeur eut tout le loisir de débiter ce qu'il lui plut, et d'amortir le premier feu du sacré collège, dont la moitié crut que vous étiez abandonné de tout le royaume, en ne voyant ici personne de votre part. » L'abbé Charier qui, faute d'argent, étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit instruit de tout ce détail à l'*Hospitalità*, et il y avoit même ajouté qu'il y seroit peut-être demeuré encore longtemps si l'abbé Amelot ne lui avoit apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher, car il est vrai que si le pape eût été prévenu par un courrier de mes amis, il n'eût pas donné audience à l'ambassadeur, ou il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, et d'autant qu'elle étoit de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon intendant avoit quatorze mille livres de mon argent quand je fus arrêté; mes amis n'en

manquoient pas, même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnèrent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion dans laquelle j'ai remarqué que l'aversion que la plupart des hommes ont à se dessaisir, fait qu'ils ne le font jamais assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particulièrement quelques uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, et je vous dois la vérité tout entière.

Le pape tint consistoire, le jour qui suivit l'audience dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le chapeau. « Et comme, me dit-il, *vostro protettore di quanto baiocchi* (il n'appeloit jamais autrement le cardinal d'Est) est tout propre à faire quelque impertinence en cette occasion, il le faut amuser et lui faire croire que vous ne viendrez point au consistoire. Cela me fut aisé, parce que j'étois, dans la vérité, très mal de mon épaule, et si mal que Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, disoit que si l'on n'y travailloit en diligence je courrois fortune de tomber dans des accidents encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte, au retour de chez le pape. Il fit courir je ne sais quel bruit touchant ce consistoire, qui aida à tromper les François. Ils y allèrent tous bonnement, et ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le maître des cérémonies et en état de recevoir le chapeau. MM. les cardinaux d'Est et des Ursins sortirent, et le cardinal Bicchi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pièces font en faveur de ceux qui les jouent bien dans un pays où il est moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde.

La disposition où le pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu, et l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le cardinal Mazarin, eussent apparemment donné dans peu d'autres scènes s'il ne fût tombé malade trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines. De sorte que tout ce que je pus faire avant le conclave fut de me faire traiter de ma blessure. Nicolo me démit l'épaule pour la seconde fois pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, et il ne réussit pas dans son opération.

(1655) La mort du pape arriva le 7 janvier, et comme j'avois presque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de temps pour me préparer au conclave, qui devoit être toutefois, selon

toutes les apparences, d'un très grand embarras pour moi. M. le cardinal d'Est disoit publiquement qu'il avoit ordre du roi, non seulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point saluer. Le duc de la Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du roi, son maître, aussi bien que le cardinal Harrach, au nom de l'empereur. Le vieux cardinal de Médicis, doyen du sacré collège et protecteur d'Espagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez assez, par ce que vous avez vu de Saint-Sébastien et de Vivaros, que je n'avois pas dessein d'entrer dans la faction d'Autriche. Je n'ignorois pas qu'un cardinal étranger, persécuté par son roi, ne pouvoit faire qu'une figure très médiocre dans un lieu où les égards que le général et les particuliers ont pour les couronnes ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus pressants et plus présents que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit, toutefois, non pas seulement d'importance, mais de nécessité pour les suites, de ne pas demeurer sans mesures dans un pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation que d'utilité; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai. Le pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particulière au choix qu'il avoit fait des sujets pour les promotions des cardinaux, et il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La signora Olimpia le força, en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent ou bons ou soutenus par des considérations qui les justifèrent. Il est même vrai qu'en la plupart le mérite et la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre, qui ne se trouvèrent pas attachés aux couronnes par la faction, se trouvèrent tout à fait libres à la mort du pape, parce que le cardinal Pamphile, son neveu, ayant remis son chapeau pour épouser madame la princesse de Rossane, et le cardinal Astaly que sa sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avoit plus personne qui pût se mettre à la tête de cette faction dans le conclave. Ceux qui se rencontrèrent en cet état, que l'on peut appeler de liberté, étoient MM. les cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Aquaviva, Pio, Borromée, Albizi, Gualtieri, Azolini,

Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albizi, Homodei, Azolini, se mirent dans l'esprit de se servir de leur liberté pour affranchir le sacré collège de cette coutume qui assujettit à la reconnaissance des voix qui ne devroient reconnoître que les mouvements du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir et de faire une profession publique, en entrant dans le conclave, de toutes sortes d'indépendance et de factions et de couronnes. Comme celle d'Espagne étoit en ce temps-là la plus forte à Rome, et par le nombre des cardinaux et par la jonction des sujets qui étoient assujettis à la maison de Médicis, ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Escadron volant*, c'est le nom que l'on donna à ces dix cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le cardinal Jean-Charles de Médicis fit au nom de l'Espagne contre cette union, pour entrer moi-même dans leurs corps ; à quoi je mis toutefois le préalable qui étoit nécessaire à l'égard de la France ; et je priai monsieur Scotti, qui y avoit été nonce extraordinaire et qui étoit agréable à la cour, d'aller chez tous les cardinaux de la faction leur dire que je les suppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le service du roi ; que je ne demandois pas le secret, et qu'il suffisoit que l'on me dit jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le cardinal Grimaldi fit une réponse fort civile et même fort obligeante à monsieur Scotti ; mais MM. les cardinaux d'Est, Bichi et Ursin, me traitèrent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement que puisqu'on ne me vouloit donner aucun moyen de servir la France, je croyois que je ne pouvois rien faire de mieux que de me mettre au moins dans la faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, et l'événement fit voir que j'avois eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'étoit raccommoé avec M. le cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, et qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie. Comme il étoit assez ami de Montrésor, il le vit devant qu'il partit. Il le pria de

m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choses, et que je le connoîtrois par les effets. Il parloit sincèrement : son intention pour moi étoit assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois, et cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail et les raisons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du conclave.

Le premier pas que fit l'escadron volant dans l'intervalle des neuf jours qui sont employés aux obsèques du pape, fut de s'unir avec le cardinal Barberin, qui avoit dans l'esprit de porter au pontificat le cardinal Sachetti, homme d'une représentation pareille à celle du feu président le Bailleul, de qui Ménage disoit « qu'il n'étoit bon qu'à peindre. » Le cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent ; mais comme il étoit créature du pape Urbain, et qu'il avoit toujours été fidèlement attaché à sa maison, Barberin l'avoit en tête et avec d'autant plus de fermeté que son exaltation paroissoit et étoit en effet difficile au dernier point. M. le cardinal Barberin, dont la vie est angélique, a un travers dans l'humeur, qui le rend, comme ils disent en Italie, « *inamorato* de l'impossible. » Il ne s'en falloit guère que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui et Mazàrin, qui avoit été, sinon domestique, au moins commensal de son frère, n'étoit pas une recommandation pour lui envers l'Espagne ; mais ce qui l'éloignoit encore plus de la chaire de saint Pierre étoit la déclaration publique que la maison de Médicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la faction d'Espagne, avoit faite contre lui dès le précédent conclave.

Ceux de l'escadron qui avoient en vue de faire pape le cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le cardinal Barberin à le servir, seroit de l'y obliger par reconnoissance, et de faire sincèrement et de bonne foi tous leurs efforts pour porter au pontificat Sachetti, voyant qu'ils seroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne seroient utiles qu'à les lier si étroitement et si intimement avec le cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même de concourir dans la suite à ce qu'ils désiroient. Voilà l'unique secret de ce conclave, sur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire ont dit mille et mille impertinences, et je soutiens que le raisonnement de l'escadron étoit fort juste. « Nous sommes persuadés que Chigi est le sujet du plus grand mérite qui soit dans le collège, et nous ne le sommes pas

moins qu'on ne le peut faire pape qu'en faisant tous nos efforts pour réussir à Sachetti, qui n'est pas trop bon, mais qui est toujours un des moins mauvais. Selon toutes les apparences du monde, nous n'y réussirons pas, auquel cas nous ferons tomber Barberin à Chigi par reconnaissance et par l'intérêt de nous y conserver. Nous y ferons venir l'Espagne et Médicis par l'appréhension que nous n'emportions à la fin le plus de voix pour Sachetti, et la France, par l'impossibilité où elle se trouvera de l'empêcher. » Ce raisonnement beau et profond, auquel il faut avouer que M. le cardinal Azolin eut plus de part que personne, fut approuvé tout d'une voix dans la Transpontine, où l'escadron volant s'assembla dès les premiers jours des obsèques du pape, et après même que l'on y eut examiné mûrement les difficultés de ce dessein, qui eussent paru insurmontables à des esprits médiocres. Les grands noms sont toujours de grandes raisons aux petits génies. France, Espagne, Empire, Toscane étoient des mots tous propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune apparence que le cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été nonce à Munster dans le temps de la négociation de la paix, et qui s'étoit déclaré ouvertement dans plus d'une occasion contre Servien, qui étoit plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vraisemblance que l'Espagne lui dût être favorable. Le cardinal Trivulce, le plus capable sujet de sa faction, et peut-être du sacré collège, déclamoit publiquement contre lui comme contre un bigot, et il appréhendoit dans le fond extrêmement son exaltation, par la crainte qu'il avoit de sa sévérité, peu propre à souffrir la licence de ses débauches qui, à la vérité, étoient scandaleuses. Il n'étoit pas croyable que le cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, et par la même raison et par celle de sa naissance, car il étoit Siennois et connu pour aimer passionnément sa patrie, qui est pareillement connue pour n'aimer pas passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées et examinées. On pesa l'apparent, le douteux et le possible, et l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui étoit d'autant plus profonde qu'elle paroissoit hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci, et il sembloit que tous ceux qui y entroient ne fussent nés que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y étoit tempérée par le flegme de Lomelin ;

la profondeur d'Ottoboni se servoit utilement de la hauteur d'Aquaviva ; la candeur d'Homodei et la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit nécessaire, l'impétuosité de Pio et la duplicité d'Albizi ; Azolin, qui est un des plus beaux et des plus faciles esprits du monde, veilloit avec une application d'esprit continuelle aux mouvements de ces différents ressorts, et l'inclination, que MM. les cardinaux de Médicis et Barberin, chefs des deux factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord, suppléa dans les rencontres, en ma personne, au défaut des qualités qui m'étoient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous les acteurs firent bien, le théâtre y fut toujours rempli, les scènes n'y furent pas beaucoup diversifiées, mais la pièce fut belle, d'autant plus qu'elle fut simple. Quoi qu'en aient écrit les compilateurs des conclaves, il n'y eut de mystère que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il est vrai que les épisodes en furent curieux : je m'explique.

Le conclave fut, si je ne me trompe, de quatre-vingts jours. Nous donnions tous les matins et toutes les après-dînées trente-deux et trente-trois voix à Sachetti, et ces voix étoient celles de la faction de France, des créatures du pape Urbain, oncle de M. le cardinal Barberin, et de l'escadron volant. Celles des Espagnols, des Allemands et des Médicis se répandoient sur différents sujets dans tous les scrutins, et ils affectoient d'en user ainsi pour donner à leur conduite un air plus ecclésiastique et plus épuré d'intrigues et de cabales que le nôtre n'avoit. Ils ne réussirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très déréglées de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis et de M. le cardinal Trivulce, qui étoient proprement les âmes de leurs factions, donnoient bien plus de lustre à la piété exemplaire de M. le cardinal Barberin qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le cardinal Cesy, pensionnaire d'Espagne et l'homme le plus singe en tout sens que j'aie jamais connu, me disoit un jour à ce propos fort plaisamment : « Vous nous battez à la fin, car nous nous décréditons en ce que nous nous voulons faire passer pour gens de bien. — Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas longtemps, quand il est relevé par d'habiles gens. » Leur faction perdit en peu de temps le *concertto* (qu'ils appellent en ce pays-là) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que, dans la vérité, Sachetti, qui étoit aimé à cause de sa douceur, passoit pour homme de bonnes et droites

intentions, et parce que le ménagement que la maison de Médicis étoit obligée d'avoir pour le cardinal Rasponi, quoiqu'elle ne l'eût pas voulu en effet pour pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle vouloit installer dans la chaire de saint Pierre la Volpe (c'est ainsi que l'on appelloit le cardinal Rasponi, parce qu'il passoit pour un fourbe). Ces dispositions, jointes à plusieurs autres qui seroient trop longues à déduire, firent que la faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdoit du terrain, et quoique cette perte n'allât pas jusqu'au point de lui faire croire que nous pensions à faire le pape sans sa participation, elle ne laissa pas d'appréhender que son parti ayant beaucoup de vieillards, et le nôtre de jeunes, le temps ne pût être facilement pour nous. Nous surprîmes une lettre de l'ambassadeur d'Espagne au cardinal Sforce, qui faisoit voir cette crainte en termes exprès, et nous comprîmes même par l'air de cette lettre plus que par ses paroles, que cet ambassadeur n'étoit pas trop content de la manière d'agir des Médicis. Je suis trompé si ce ne fut monsignor Febey qui surprit cette lettre. Cette semence fut cultivée avec beaucoup de soin dès qu'elle eut paru, et l'escadron qui, par le canal de Borromée Milanois, et d'Aquaviva Napolitain, gardoit toujours beaucoup de mesures d'honnêtetés avec l'ambassadeur d'Espagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du service du roi son maître et de son intérêt particulier de lui, ambassadeur, de ne se pas si fort abandonner aux Florentins, qu'il assujettit et à leurs maximes et à leurs caprices la conduite d'une couronne pour laquelle tout le monde avoit du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, et elle prit feu dans son temps. Je vous ai déjà dit que la faction de France donnoit toute sa force à Sachetti avec nous. La différence est qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réussir, et que nous y donnions avec une lumière presque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter, ce qui faisoit qu'elle n'y prenoit point de mesures hypothétiques, si l'on peut parler ainsi, c'est-à-dire qu'elle ne songeoit pas à se résoudre à quel parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réussir à Sachetti. Comme le nôtre étoit pris selon cette disposition que nous tenions presque pour constante, nous nous appliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le temps dans lequel nous jugions qu'elle nous seroit opposée. Je donnai par hasard l'ouverture à Jean-Charles de déboucher le cardinal Ursin, qu'il eut à bon marché, et ainsi, dans le

moment que la faction d'Espagne ne songeoit qu'à se défendre de Sachetti, et que celle de France ne pensoit qu'à le porter, nous travaillions pour une fin, sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisoit aucune réflexion, à diviser celle-là et affoiblir celle-ci. L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions et qui ne se verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi et nous ne le pouvions avoir qu'en faisant tout ce qui étoit en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti, et nous étions moralement assurés que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réussir, de sorte que la bonne conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligés par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la seule ; notre manœuvre couvroit notre marche, et nos ennemis tiroient à faux, parce qu'ils visoient à faux et toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, et la raison pour laquelle nous avons jeté les yeux sur lui.

Il étoit créature du pape Innocent, et le troisième de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été inquisiteur à Malte et non à Munster, et il avoit acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans tache. Ses mœurs avoient été sans reproches dès son enfance. Il savoit assez d'humanités pour faire paroître au moins une teinture suffisante des autres sciences. Sa sévérité paroissoit douce, ses maximes paroissoient droites, il se communiquoit peu, mais ce peu qu'il se communiquoit étoit mesuré et sage (*savio col silencio*) mieux qu'homme que j'aie jamais connu. Tous les dehors d'une piété véritable et solide relevoient merveilleusement toutes ces qualités, ou plutôt toutes ces apparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantastique, étoit ce qui s'étoit passé à Munster entre Servien et lui. Celui-là, qui étoit connu et reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y étoit cruellement brouillé avec le Contarin, ambassadeur de Venise, homme sage et homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisoit fort bien sa cour à Innocent. L'opposition de Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public et lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le cardinal Mazarin, lorsqu'il se trouva, ou à Aix-la-Chapelle, ou à Bruxelles en revenant de Munster, plut à Sa Sainteté. Elle le rappela à Rome, et le fit secrétaire d'État et cardinal. On ne le connoissoit que par les en-

droits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fond de celui de Chigi n'étoit ni si bon ni si profond qu'il se l'étoit imaginé ; mais cette pénétration du pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi : au contraire elle y servit, parce qu'Innocent, qui se voyoit mourant, ne voulut point condamner son propre choix, et que Chigi, qui par la même raison ne craignoit le pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable et d'une rigidité inflexible. Il ne faisoit point sa cour à la signora Olimpia, qui étoit abhorrée dans Rome : il blâmoit assez ouvertement tout ce que le public n'approuvoit, pas de cette cour-là ; et tout le monde, qui est et qui sera éternellement dupe en ce qui flatte son aversion, admiroit sa fermeté et sa vertu, sur un sujet sur lequel on ne devoit tout au plus louer que son bon sens, qui lui faisoit voir qu'il semoit de la graine pour le pontificat futur, dans un champ où il n'avoit plus rien à cueillir pour le présent.

Le cardinal Azolin, qui avoit été secrétaire des brefs dans le même temps que l'autre avoit été secrétaire d'État, avoit remarqué dans ses maximes de certaines *finoteries* qui n'avoient pas de rapport à la candeur dont il faisoit profession. Il me le dit avant que nous entrassions dans le conclave ; mais il ajouta en me le disant, que sur le tout il n'en voyoit point de meilleur, et que de plus, sa réputation étoit si bien établie, même dans l'esprit de nos amis de l'escadron, que ce qu'il leur en pourroit dire ne passeroit auprès d'eux que comme un reste de quelques petits démêlés qu'ils avoient eus ensemble par la compétence de leurs charges. Je fis d'autant moins de réflexion sur ce qu'Azolin m'en disoit, que j'étois moi-même tout à fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec soin l'abbé Charier dans le temps de ma prison ; il lui avoit fait croire qu'il faisoit des efforts incroyables pour moi auprès du pape, il pestoit contre lui avec l'abbé Charier, et avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne pouvoit pas avec assez de vigueur le cardinal Mazarin sur mon sujet. L'abbé Charier avoit chez lui toutes les entrées, comme s'il avoit été son domestique ; et il étoit persuadé qu'il étoit mieux intentionné et plus échauffé pour moi, que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du conclave. J'étois assis immédiatement au dessus de lui au scrutin, et tant qu'il duroit j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je erois,

par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi sur ce qui regardoit son pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'escadron qui s'ouvroient à lui de leurs desseins, d'une manière si désintéressée, qu'il les édifia. Il ne se trouvoit ni aux fenêtres où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors où l'on se promène ensemble. Il étoit toujours enfermé dans sa cellule, où il ne recevoit même aucune visite. Il recevoit de moi quelques avis que je lui donnois au scrutin; mais il les recevoit toujours ou d'une manière si éloignée du désir de la tiare, qu'il attiroit mon admiration, ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit ecclésiastique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre désir que celui dont parle saint Paul, quand il dit que, *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*. Tous les discours qu'il me faisoit n'étoient pleins que de zèle pour l'église, et de regret de ce que Rome n'étudioit pas assez l'écriture, les conciles, et la tradition. Il ne se pouvoit lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échappe toujours quelque chose du naturel, il ne se put si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il étoit homme de minuties : ce qui est toujours signe non seulement d'un petit génie, mais encore d'une âme basse. Il me parloit un jour des études de sa jeunesse, et il me disoit qu'il avoit été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis à l'abbé Charier, qui étoit un de mes conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'étois un maudit qui ne savoit pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien par sa dissimulation profonde que, nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa physionomie, qui étoit basse, et sa mine qui tenoit beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance; il fit si bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au pontificat, la gloire et la vertu de saint Grégoire et de saint Léon. Nous nous trompâmes dans cette espérance. Nous réussîmes à l'égard de son exaltation, parce que les Espagnols appréhendoient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât sur celle des vieux, et que Barberin dés-

espérât à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vu l'engagement et la déclaration publique des Espagnols et des Médicis. Nous nous résolûmes de prendre, quand il en seroit temps, ce défaut pour insinuer aux deux partis l'avantage que ce leur seroit à l'un et à l'autre de penser à Chigi. Nous fîmes état que Borromée feroit voir aux Espagnols qu'ils ne pouvoient mieux faire, vu l'aversion que la France avoit pour lui, et que je ferois voir à M. le cardinal Barberin que, n'ayant personne dans ses créatures qu'il lui fût possible de porter au pontificat, il acquerroit un mérite infini envers toute l'Église, de le faire tomber sans aucune apparence d'intérêt au meilleur sujet. Nous crûmes que nous trouverions des secours pour notre dessein dans les dispositions des particuliers des factions, et voici sur quoi nous nous fondions. Le cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense, et qui avoit un air de grand seigneur, avoit une grande frayeur que le cardinal Fiorenzola, jacobin et esprit vigoureux, ne fût proposé par M. le cardinal Grimaldi, qui étoit son ami intime et dont les travers avoient assez de rapport à celui de Fiorenzola. Nous résolûmes de nous servir utilement de cette appréhension de Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux cardinal de Médicis, qui étoit l'esprit du monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué et de la longueur du conclave et de l'impétuosité du cardinal Jean-Charles, son neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très bien avec lui, et au point même de donner de la jalousie à M. le cardinal Jean-Charles; et ce qui m'avoit procuré particulièrement son amitié étoit sa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaisir à ma manière d'agir avec lui. Je faisais profession publique de l'honorer, et je lui rendois même avec soin mes devoirs. Mais je n'avois pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagements avec M. le cardinal Barberin et avec l'escadron. Ma sincérité lui avoit plu, et il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec application son esprit, et je jugeai que je me trouverois bientôt en état de le disposer peu à peu, et à se radoucir pour M. le cardinal Barberin, qui étoit brouillé avec toute sa maison, et à ne pas regarder M. le cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne et de la Toscane, quoique

L'on y parût à elle-même sans action, parce qu'il n'étoit pas encore temps de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi étoit encore plus publique et plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre comme d'un pédant, et il ne présuinoit pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le cardinal Grimaldi, qui, dans le temps de leur prélature, avoit eu je ne sais quel malentendu avec lui, disoit publiquement qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvoit que M. le cardinal d'Est n'appréhendât, comme frère du duc de Modène, l'exaltation d'un sujet désintéressé et ferme, qui sont les deux qualités que les princes d'Italie craignent uniquement dans un pape. Vous avez vu ci-devant qu'il y avoit eu même du personnel entre lui et M. le cardinal Mazarin en Allemagne, et nous jugeâmes par toutes ces considérations qu'il étoit à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, quoique foible, nous pourroit peut-être faire obstacle. Je dis quoique foible, parce que dans la vérité la faction de France ne faisoit pas une figure assez considérable dans ce conclave pour que nous ne puissions prétendre, et que nous ne prétendissions en effet de pouvoir faire un pape malgré elle. Ce n'est pas qu'elle manquât de sujets, et même capables. Est, qui étoit protecteur, suppléoit par sa qualité, par sa dépense et par son courage à ce que l'obscurité de son esprit et l'ambiguïté de ses expressions diminoient de sa considération. Grimaldi joignoit à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue un air de supériorité aux manières serviles des autres cardinaux de la faction, et il élevoit par-là au dessus d'eux sa réputation. Bichi, habile et rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand poste. M. le cardinal Antoine brilloit par sa libéralité, et M. le cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances qui devoient faire qu'une faction ne fût pas méprisable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonstances, parce qu'elles se trouvèrent compliquées avec d'autres qui les empoisonnèrent. Grimaldi, qui haïssoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agissoit presque en rien, et d'autant moins qu'il croyoit, et avec raison, que de Lionne, qui avoit au dehors le secret de la cour, ne le lui confioit pas. Est, qui trembloit avec tout son courage, parce que le marquis de Caracene entra justement en ce temps-là dans le Modenois avec toute l'armée du Milanès, faisoit

qu'il n'osât s'étendre de toute sa force contre l'Espagne. Je vous ai déjà dit que les Médicis n'étoient pas brouillés avec Ursin ; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, et de plus l'on n'ignoroit pas que dans le fond du cœur, le cardinal Barberin, qui étoit très mal à la cour de France, ne l'emportât. De Lionne n'y pouvoit pas prendre une entière confiance, parce qu'il ne se pouvoit pas assurer que le cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti qui étoit agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût désagréable ; et cette même considération diminueoit encore de beaucoup la confiance que de Lionne eût pu prendre au cardinal d'Est, parce qu'on savoit qu'il gardoit toujours beaucoup d'égards avec le cardinal Barberin, et par l'amitié qui avoit été longtemps entre eux, et par la raison de la duchesse de Modène, qui étoit sa nièce. Bichi n'étoit pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin et très mal disposé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la faction d'une couronne puissante et heureuse n'étoit pas considérée autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en serez encore moins surprise quand il vous plaira de faire réflexion sur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des ressorts aussi mal assortis, ou plutôt aussi dérangés qu'étoient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'étoit connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin. On l'y avoit vu, dans le temps du ministère de M. le cardinal de Richelieu, particulier d'un assez bas étage, et de plus brelandier et concubinaire public. Il eut depuis quelque espèce d'emploi en Italie touchant les affaires de Parme ; mais cet emploi n'avoit pas été assez grand pour le devoir porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les états qui sont dans la prospérité, parce que l'incapacité de ceux qu'ils emploient s'y trouve souvent suppléée par le respect que l'on a pour leur maître. Jamais royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France dans le temps du ministère du cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occasion dont il s'agit. M. de Lionne n'y eut ni assez de dignité, ni assez de capacité pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchoient. Nous le reconnûmes en peu de jours, et nous nous en servîmes utilement pour notre fin.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lionne avoit mécontenté M. le cardinal Ursin sur un reste de pension qui n'étoit que de mille écus, j'en informai M. le cardinal de Médicis assez à temps pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que pour l'honneur de la pourpre je crois que je ferois bien mieux de ne la point dire. Vous verrez dans la suite que nous nous servîmes encore avec plus de fruit de l'indisposition que M. le cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviser et pour déconcerter encore la faction de France plus qu'elle ne l'étoit. Mais comme ce n'étoit pas celle que nous appréhendions le plus, quoique ce fût celle qui nous fût le plus opposée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardoit que subordonnément au progrès que nous faisons des deux autres, d'où nous craignons, et avec raison, de trouver plus de difficulté. Vous avez déjà vu les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne et les Médicis donneroient malaisément à Chigi, et vous avez aussi vu la manœuvre que nous faisons pour lever peu à peu, et même imperceptiblement, leurs indispositions. Je dis imperceptiblement, et ce fut là notre plus grand embarras ; car si Barberin se fût seulement le moins du monde aperçu que nous eussions eu la moindre vue pour Chigi, il nous auroit échappé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable il a tout le caprice possible, et qu'il ne se fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admire la bonne foi, la prévoyance, l'activité et la pénétration de l'escadron, et particulièrement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin et de Sachetti qui ne pût être avoué par la morale la plus sévère. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faisoit pour lui seroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucune démarche de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyoit se devoir trouver de la part de la France, de l'Espagne et de Florence, et même de Barberin, à l'exaltation de Chigi, lorsqu'elle seroit en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvoit douter que pour peu que Barberin s'aperçût de notre dessein, il n'entrât en défiance de nous-mêmes, nous couvrîmes avec une application si grande et si heureuse notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, et quand nous crûmes qu'il étoit nécessaire qu'il la connût. Ce qu'il y avoit de plus

embarrassant pour nous étoit que, comme nous avions encore plus de besoin de lui que des autres (parce qu'enfin nous en tirions notre principale force), il falloit que, par préalable même à tout le reste, nous travaillions à lever les obstacles que nous prévoyions même très grands à notre dessein dans la faction du pape Urbain. Nous savions que l'unique et journalière application des vieux cardinaux, qui en étoient et qui voyoient comme nous l'impossibilité de réussir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin qu'il lui seroit d'une extrême honte que l'on prit un pape qui ne fût pas de ses créatures. Tout conspiroit à lui donner cette vue; chacun prétendoit de se l'appliquer en son particulier. Ginetti ne doutoit pas que l'attachement qu'il avoit de tout temps à sa maison ne lui en dût donner la préférence; Cecchini étoit persuadé qu'elle étoit due à son mérite; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que quarante-un ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginait que sa piété, sa capacité et son peu de santé l'y pourroient porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissoit chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il désire. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves ne se peuvent figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la papauté, et l'on a raison de l'appeler *rabia papale*. Cette illusion toutefois étoit toute propre à nous faire manquer notre coup, parce que la clameur de toute la faction du pape Urbain étoit toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses créatures, s'il choissoit un pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvâmes le remède dans le même lieu d'où nous appréhendions le mal; car la jalousie qui étoit entre eux les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres qu'ils fâchèrent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentiments sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impossibilité pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats et des ambitieux, et cette indisposition fit que, quand il vint lui-même à connoître qu'il ne pouvoit réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa faction et à se persuader qu'il hasarderoit moins la perte de ses créatures, en leur faisant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ses alliés, que de l'aigrir tout entière par la préférence de

l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti, à cause de son âge et de ses manières, qui, dans la vérité, étoient amiables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'empire, s'il n'eût point été empereur ; mais enfin l'on n'en étoit point là. Les autres créations de Barberin s'étoient réglées sur ce point ; mais comme ils ne croyoient pas son exaltation possible, cette déférence ne faisoit qu'augmenter la jalousie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu et corrompu dans les affaires, se déclara contre Rapaccioli, jusqu'à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accusoit d'avoir cru que le diable pouvoit être reçu à la pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avoit de quoi s'opposer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déjà parlé, fit une description assez plaisante de la beauté du carnaval, que la signora Basti, belle et galante, nièce de Cecchini, donneroit au public, si son oncle étoit pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiseries, peu dignes à la vérité d'un conclave, déplurent au dernier point à Barberin, esprit pieux et sérieux, et ne nuisirent pas à notre dessein dans la suite que vous allez voir.

Il me semble que je vous ai déjà dit que ce conclave dura environ quatre-vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employés comme je vous l'ai dit ci-devant, parce que M. le cardinal Barberin ne se pouvoit ôter de l'esprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que personne le désabuser, par la raison que vous avez déjà vue, et je ne sais si la chose n'eût pas été encore bien plus loin, si Sachetti, qui se lassoit de se voir ballotter réglément quatre fois par jour sans aucune apparence de réussite, ne lui eût lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine. Il y réussit enfin, et après que nous eûmes observé toutes les brèves et les longues, pour ne lui laisser aucun lieu de soupçonner que nous eussions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle, pour le vrai, nous n'en avions aucune, nous discutâmes avec lui la possibilité des sujets de sa faction. Nous nous aperçûmes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarrassé et même avec beaucoup de raison. Nous n'en fûmes pas fâchés, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber sur les sujets des autres factions, et nous porta insensiblement jusqu'à Chigi.

M. le cardinal Barberin, qui a, dès son enfance, aimé jusqu'à la passion la piété, et qui estimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, se rendit avec assez de facilité, et il n'y eut, à dire le vrai, qu'un scrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des jésuites, pourroit peut-être donner atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit plus de respect que de connoissance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, et je m'acquittai de ma commission d'une manière qui ne blessa ni mon devoir, ni la prétendue tendresse de conscience de Chigi. Comme dans les grandes conversations que j'avois eues avec lui dans les scrutins, il m'avoit pénétré, ce qui lui étoit fort aisé, parce que je ne me couvrois pas auprès de lui ; il avoit connu que je n'approuvois point qu'on s'entêtât pour les personnes, et qu'il suffisoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces sentiments, et j'eus sujet de croire qu'il étoit tout propre par ses maximes à rendre la paix à l'Église. Il s'en expliqua lui-même assez publiquement et raisonnablement ; car Albizi, pensionnaire des jésuites, s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrémité, se disoit-il, de l'esprit de saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, et il parla comme le respect que l'on doit au docteur de la grâce le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, et beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit. Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusque-là que disposer. Nous agîmes chacun de notre côté, suivant que nous l'avions projeté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avons le plus souvent caché avec soin ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée et Aquaviva se développèrent plus pleinement envers l'ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses factions avec plus de liberté. Je m'entendis de toute ma force envers le cardinal doyen ; il prit confiance en moi sur le désir qu'il avoit d'adoucir le grand-duc par les Barberins. Le cardinal Barberin l'y eut tout entière sur la joie qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi, qui étoit allié à Chigi, étoit très bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement et adroitement, et si bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût assez de confiance en lui pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa, pour le persuader, Sachetti, qui, lassé, comme il me semble que je vous

J'ai dit ci-dessus, de se voir ballotté inutilement tous les soirs et tous les matins, lui dépêcha un courrier pour l'avertir que Chigi seroit pape en dépit de la France, si elle faisoit tant que de lui donner l'exclusion, comme l'on disoit ; car, dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le style de la nation, publièrent que le roi ne le souffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leur sentiment, et il renvoya par le même courrier ordre à de Lionne de ne le point exclure. Il eut raison ; car je suis persuadé que si l'exclusion fût arrivée, Chigi eût été pape trois jours plutôt qu'il ne le fut.

Les couronnes ne doivent jamais hasarder facilement ces exclusions : il y a des conclaves où elles peuvent réussir ; il y en a d'autres où le succès en seroit impossible. Celui-là étoit du nombre. Le sacré collège étoit fort, et de plus il sentoit sa force.

Les choses étant dans l'état que je viens de poser, MM. les cardinaux de Médicis et Barberin me chargèrent sur les neuf heures du soir d'en aller porter la nouvelle à M. le cardinal Chigi. Je le trouvai au lit ; je lui baisai la main. Il m'entendit et il me dit en m'embrassant : *Ecco l'efetto de la buona vicinanza*. Je vous ai déjà dit que j'étois au scrutin auprès de lui. Tout le collège y accourut ensuite. Il m'envoya querir sur les onze heures, après que tout le monde fut sorti de sa cellule, et je ne puis vous exprimer les bontés avec lesquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre le lendemain au matin dans sa cellule et nous l'accompagnâmes à la chapelle du scrutin, où il eut, ce me semble, toutes les voix, à la réserve d'une ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi et Rosetti, lesquels, à la vérité, furent les seuls qui improuvèrent, au moins publiquement, son exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier, et il se trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers ; l'aversion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle ; et celle de Rosetti, à l'appréhension qu'il avoit de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne se trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui est constant est que jamais élection de pape (6 avril 1655) n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers moments qui, par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'im-

patience. La suite a fait voir qu'il n'étoit pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucune marque, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amèrement au même moment que l'on relisoit le scrutin qui le faisoit pape ; et comme il vit que je le remarquois, il m'embrassa d'un bras et prit de l'autre Lomelin, qui étoit au-dessous de lui, et il nous dit à l'un et à l'autre : « Pardonnez cette foiblesse à un homme qui a toujours aimé ses proches avec tendresse et qui s'en voit séparé pour jamais. » Nous descendîmes, après les cérémonies accoutumées, à Saint-Pierre ; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin de l'autel, quoique les maîtres des cérémonies lui dirent que la coutume étoit que les papes se missent justement sur le milieu. Il y reçut l'adoration du sacré collège avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joie ; et lorsque je m'approchai à mon tour pour lui baiser les pieds, il me dit en m'embrassant si haut, que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, et le connétable Colonne l'entendirent : « Signor cardinal de Retz, *ecce opus manuum tuarum.* » Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux ; elle se répandit en moins d'un rien dans toute l'église. Châtillon, frère de Barrillon, me la redit une heure après, en me rencontrant comme je sortois, et je retournai chez moi accompagné de plus de six vingts carrosses qui étoient pleins de gens très persuadés que j'allois gouverner le pontificat. Je me souviens que Châtillon me dit à l'oreille : « Je suis résolu de compter les carrosses pour en rendre ce soir un compte exact à M. de Lionne ; il ne faut pas épargner cette joie au cocu. »

Je vous ai promis quelques épisodes, je vais vous tenir ma parole. Vous avez déjà vu que la faction de France avoit un ordre du roi, non pas seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer ; quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser un mouchoir ou de parler à quelqu'un. Enfin comme il a toujours affecté de paroître ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion qu'une conduite qui blessait même l'apparence de la charité chrétienne lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toujours fort honnêtement, quand personne ne le voyoit ; mais

comme il étoit fort bas à la cour et fort timide, il se redressoit en public. Et Ursin, qui étoit l'âme du monde la plus vile, me morguoit également partout. Bicchi me saluoit toujours civilement, et Grimaldi n'observoit l'ordre du roi qu'en ce qu'il ne me visitoit pas, car il me parloit même en la rencontre et toujours fort honnêtement. Ce détail vous paroît sans doute une minutie ; mais ce qui fait que je ne l'omet pas, est qu'il me paroît être une véritable et bien naturelle image de la lâche politique des courtisans. Chacun d'eux la monte et la baisse à son cran, et leur inclination la règle sans comparaison davantage que leur véritable intérêt. Ils se conduisirent tous dans le conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la cour ; j'ai appliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard que s'ils eussent fort bien vécu avec moi. J'avois toujours la main au bonnet devant eux de cinquante pas et je poussois ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disois à qui le vouloit entendre que je leur rendois ces respects, non pas seulement comme à mes confrères, mais encore comme à des serviteurs de mon roi. Je parlois en François, en chrétien, en ecclésiastique ; et Ursin m'ayant un jour morgué si publiquement que tout le monde s'en scandalisa, je renouvelai d'honnêteté pour lui à un point que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modestie ou plutôt cette affectation de modestie. Le cardinal Jean-Charles de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étois, ce disoit-il, trop uni avec l'escadron. Je lui répondis avec toute la considération que je devois et à sa personne et à sa maison. Il ne laissa pas de s'échauffer et de me dire que je me devois souvenir des obligations que ma maison avoit à la sienne ; sur quoi je lui dis que je ne les oublierois jamais et que M. le cardinal doyen et M. le grand-duc en étoient très persuadés. « Je ne le suis pas, moi, reprit-il tout d'un coup, que vous vous souveniez bien que, sans la reine Catherine, vous seriez un gentilhomme comme un autre à Florence. — Pardonnez-moi, monsieur, lui répondis-je en présence de douze ou quinze cardinaux, et pour vous faire voir que je sais bien ce que je serois à Florence, je vous dirois que si j'y étois selon ma naissance, j'y serois autant au-dessus de vous que mes prédécesseurs y étoient au-dessus des vôtres, il y a quatre cents ans. » Je me tournai ensuite vers ceux qui étoient présents et je leur dis : « Vous voyez, messieurs,

que le sang françois s'émeut aisément contre la faction d'Espagne. » Le grand-duc et le cardinal doyen eurent l'honnêteté de ne se point aigrir de cette parole ; et le marquis Ricardi, ambassadeur du premier, me dit au sortir du conclave qu'elle lui avoit même plu et qu'il avoit blâmé le cardinal Jean Charles.

Il y eut une autre scène, quelques jours après, qui me fut assez heureuse. Le duc de Terancieva, ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au sacré collège à propos de je ne sais quoi dont je ne me souviens point, et il donna dans ce mémorial la qualité de fils aîné de l'Église au roi son maître. Comme le secrétaire du collège le lisoit, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les cardinaux de la faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le temps, afin de ne faire paroître ni précipitation ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place et, en m'avançant du côté de M. le cardinal doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le roi catholique étoit appelé fils aîné de l'Église. Je demandai acte de mon opposition, et on me l'accorda et en bonne forme, signé de quatre maîtres des cérémonies (fin du 1^{er} fragment). M. le cardinal Mazarin eut la bonté de dire au roi et à la reine-mère, en plein cercle, que cette pièce avoit été concertée avec l'ambassadeur d'Espagne pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un ministre d'être imposteur, mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au-delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matière des conclaves sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connoître et qui efface l'idée que vous avez sans doute prise sur le bruit commun et peut-être sur la lecture de ces relations fabuleuses qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous exposer de celui d'Alexandre VII ne vous en aura pas détrompée, parce que vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs ; et c'est, ce qu'il est, à mon opinion, nécessaire de vous expliquer. Il est certain qu'il y eut dans ce conclave plus de ces murmures, de ces plaintes et de ces aigreurs qu'en aucun autre que j'aie jamais vu. Il ne l'est pas moins que, à la réserve de ce qui se passa entre M. le cardinal Jean-Charles et moi, dont je vous ai rendu compte, d'une parole encore sans comparaison plus légère qu'il s'attira d'Impériale, à force de le presser, et du libelle de Spada contre Rapaccioli, il n'y eut pas

dans ces murmures, dans ces plaintes et dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indisposition. On y vécut toujours ensemble avec le même respect et la même civilité que l'on observe dans les cabinets des rois, avec la même politesse qu'on avoit dans la cour de Henri III, avec la même familiarité que l'on voit dans les collèges, avec la même modestie qui se remarque dans les noviciats, et avec la même charité, au moins en apparence, qui pourroit être entre des frères parfaitement unis. Je n'exagère rien et j'en dis encore moins que je n'en ai vu dans les autres conclaves dans lesquels je me suis trouvé. Je ne me puis mieux m'exprimer sur ce sujet qu'en vous disant que même dans celui d'Alexandre VII, que l'impétuosité de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis éveilla ou plutôt dérégla un peu, la réponse que je lui fis ne fut excusée que parce qu'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériale y fut condamnée, et que le libelle de Spada y fut détesté et désavoué dès le lendemain au matin par lui-même, à cause de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu dans aucun des conclaves auxquels j'ai assisté, ni un seul cardinal ni un seul conclaviste s'emporter; j'en ai vu même fort peu qui s'y étoient échauffés. Il étoit rare d'y entendre une voix élevée ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus, et je puis dire avec vérité qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vengeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son diner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'ose dire qu'il n'y a rien de plus sage ni de plus grand que l'extérieur ordinaire d'un conclave. Je sais bien que la forme qui s'y pratique depuis la bulle de Grégoire contribue beaucoup à le régler: mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'observer cette règle avec autant de bienséance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas dans le cours du conclave de prendre les sentiments de M. le cardinal Chigi et de mes amis de l'escadron, sur la conduite que j'avois à tenir après que j'en serois sorti. Je prévoyois qu'elle seroit assez difficile, et du côté de Rome et du côté de France, et je connus dès les premières conversations que je ne me trompois pas dans ma pré-

voyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite, pour ne point interrompre le fil du récit, et je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie. Mes amis, qui n'étoient nullement parties en ce pays-là, et qui, selon le génie de notre nation qui traite toutes les autres par rapport à elle, s'imaginoient qu'un cardinal persécuté pouvoit et devoit même vivre presque en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la Mission, où je m'étois effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutoient qu'il étoit nécessaire que je ne fisse aucune dépense, et parce que tous mes revenus étant saisis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même soutenir une médiocre, et parce que cette modestie feroit un effet admirable dans le clergé de Paris, duquel j'aurois un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le cardinal Chigi, qui passoit pour le plus grand ecclésiastique qui fût au delà des monts, et je fus bien surpris quand il me dit : « Non, non, Monsieur, quand vous serez rétabli dans votre siège vivez comme il vous plaira, parce que vous serez dans un pays où l'on saura ce que vous pouvez et ce que vous ne pouvez pas. Vous êtes à Rome, où vos ennemis disent tous les jours que vous êtes décrédité en France. Il est de la nécessité de faire voir qu'ils ne disent pas vrai. Vous n'êtes pas ermite, vous êtes cardinal et cardinal d'une volée que nous appelons en ce pays *dei cardinaloni*. Nous y estimons peut-être plus qu'ailleurs la modestie ; mais il faut à un homme de votre âge, de votre naissance et de votre sorte, qu'elle soit tempérée ; il faut de plus qu'elle soit si volontaire qu'il n'y ait pas seulement le moindre soupçon qu'elle soit forcée. Il y a beaucoup de gens à Rome qui aiment à assassiner ceux qui sont à terre ; n'y tombez pas, mon cher monsieur, et faites réflexion, je vous supplie, quel personnage vous jouerez dans les rues avec les six estafiers dont vous parlez, quand vous y trouverez un petit bourgeois de Paris qui ne s'arrêtera pas devant vous et qui vous bravera, pour faire sa cour au cardinal d'Est. Vous ne deviez pas venir à Rome, si vous n'étiez pas en résolution et en pouvoir d'y soutenir votre dignité. Nous ne mettons point l'humilité chrétienne à la perdre, et je n'ai rien à vous dire si ce n'est que le pauvre cardinal Chigi, qui vous parle, qui n'a que cinq mille écus de rentes et qui est sur le pied

du plus gueux des cardinaux moines, ne peut aller aux fonctions sans quatre carrosses de livrée, roulant ensemble, quoiqu'il soit assuré qu'il ne trouvera personne dans les rues qui manque en sa personne au respect que l'on doit à la pourpre. »

Voilà une petite partie de ce que le cardinal Chigi me disoit tous les jours, et de tout ce que mes autres amis qui n'étoient pas, ou du moins qui ne faisoient pas des ecclésiastiques si zélés que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. M. le cardinal Barberin éclatoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit sa bourse, mais comme je ne la voulois pas prendre, et comme même j'eusse été fort aise de n'être pas à charge à mes proches et à mes amis de France, je me trouvois fort en peine, et d'autant plus que je les voyois très disposés à croire que la grande dépense ne m'étoit nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guère eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuse que celle-là, et je vous puis dire avec vérité que je ne sais qu'une occasion où j'ai eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois souhaité. Si je me fusse cru, je me serois réduit à deux estafiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberois dans le mépris si je ne me soutenois avec éclat : je cherchai un palais pour me loger ; je rassemblai toute ma maison qui étoit fort grande ; je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre-vingts personnes ; je tins une grande table. Les abbés de Courtenai et de Sévigné se rendirent auprès de moi. Campy, qui avoit commandé le régiment italien de M. le cardinal Mazarin, et qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit. Tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut très grande dans le conclave ; elle fut très grande quand j'en fus sorti. Elle fut nécessaire, et l'événement fit connoître que le conseil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui de mes amis de France : car M. le cardinal d'Est, ayant défendu, dès le lendemain de la création du pape, à tous les François, de la part du roi, de s'arrêter devant moi dans les rues, et même aux supérieurs des églises françoises de me recevoir, je fusse tombé dans le ridicule si je n'eusse été en état de faire respecter ma dignité, et vous allez connoître clairement cette vérité par la réponse que le pape me fit lorsque je le suppliai de me prescrire de quelle manière il lui plaisoit que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de M. le cardinal d'Est. Je vous la dirai, après que je vous aurai rendu

compte des premières démarches qu'il fit après sa création.

Il fit apporter dès le lendemain même, avec apparat, son cercueil sous son lit ; il donna le jour suivant un habit particulier aux caudataires des cardinaux ; il défendit le troisième aux cardinaux de porter le deuil, au moins en leurs personnes, même de leur père. Je me le tins pour dit et je dis moi-même à Azzolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, et que le pape ne seroit jamais qu'un fort pauvre homme. Le cavalier Bernin, qui avoit bon sens, remarqua deux ou trois jours après que le pape n'avoit observé dans une statue qu'il lui faisoit voir, qu'une petite frange qui étoit au bas de la robe de celui qu'elle représentoit. Ces observations paroissent légères, elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles, ils ne sont pas même exempts de tous les petits ; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, et je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils aient entamé un grand emploi par des bagatelles. Azzolin, qui fit les mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *pallium* de l'archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier consistoire, devant qu'on eût seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le pape me le donna naturellement sans y faire lui-même de réflexion. La chose étoit dans l'ordre et il ne la pouvoit refuser selon les règles : mais vous verrez par les suites que ce n'étoient pas les règles qui le régloient. Ce pas me fit croire qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de cardinal à Rome. Je me plaignis à lui des ordres contraires que M. le cardinal d'Est avoit donnés à tous les François. Je lui représentai qu'il ne se contentoit pas de faire le souverain dans Rome, en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisoit encore le souverain pontife, en m'interdisant les églises françoises. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le pape, à qui M. de Lionne s'étoit plaint, avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *pallium*, me parut fort embarrassé. Il parla beaucoup contre le cardinal d'Est ; il déplora la misérable coutume (ce fut son mot) qui avoit assujetti plutôt qu'attaché les cardinaux aux couronnes, jusqu'au point d'avoir formé entre eux-mêmes des schismes scandaleux ; il s'étendit avec emphase sur la thèse, mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit si longtemps sur le général, sans descendre au particulier, et je m'aperçus aussitôt que ma

crainte n'étoit pas vaine, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes : « La politique de mes prédécesseurs ne m'a pas laissé un champ aussi libre que mes bonnes intentions le mériteroient. Je conviens qu'il est honteux au collége et même au saint siège de souffrir la licence que le cardinal d'Est, ou plutôt que le cardinal Mazarin se donne en ce rencontre : mais les Espagnols l'ont prise presque pareille sous Innocent à l'égard du cardinal Barberin, et même sous Paul V, le maréchal d'Estrées n'en usa guère mieux envers le cardinal Borghèse. Ces exemples, dans un temps ordinaire, n'autoriseroient pas le mal et je les saurois bien redresser, mais vous devez faire réflexion, *charo mio signor cardinale*, que la chrétienté est en feu, qu'il n'y a que le pape Alexandre qui le puisse éteindre, qu'il est obligé par cette raison de fermer en beaucoup de rencontres les yeux, pour ne se pas mettre en état de se trouver inutile à un bien aussi public et aussi nécessaire que celui de la paix générale. Que direz-vous lorsque vous saurez ce que Lionne m'a déclaré insolemment depuis trois jours sur ce que je vous ai donné le pallium, que la France ne me donneroit aucune part au traité dont on parle, et qui n'est pas si éloigné que l'on le croit ?

Ce que je vous dis n'est pas que je vous veuille abandonner, mais seulement pour vous faire voir qu'il faut que je me conduise avec beaucoup de circonspection, et qu'il est bon aussi que vous m'aidiez de votre côté, et que nous nous donnions tous les deux *tempo al tempo*. »

Si j'eusse voulu faire bien ma cour à Sa Sainteté, je n'avois qu'à me retirer après ce discours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandois : mais comme elle m'étoit absolument nécessaire et presque pressée, parce que je me pouvois rencontrer à tous les instants dans l'embarras dont il s'agissoit, je ne crus pas que j'en dusse demeurer là avec le pape, et je pris la liberté de lui reparler avec un profond respect, en lui représentant que peut-être au sortir du Vatican je trouverois dans la rue le cardinal d'Est, qui n'étant que cardinal diacre, devoit s'arrêter devant moi ; que je rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine ; que je le suppliois de me donner ses ordres, avec lesquels je ne pouvois plus faillir et sans lesquels je ne savois ce que j'avois à faire : que si je souffrois que l'on ne me rendit pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux

cardinaux, j'appréhendois que le sacré collège (fin du 2^e fragment) n'approuvât pas ma conduite ; que si je me mettois en devoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au respect que je devois à Sa Sainteté, à laquelle seule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit et les uns et les autres ; que je la suppliois très humblement de me prescrire précisément ce que je devois faire, et que je l'assurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parce que je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y auroit de honte à reconnaître ceux de M. le cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant où je reconnus pour la première fois le génie du pape Alexandre, qui mettoit partout la finesse. C'est un grand défaut, et d'autant plus grand, quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignités, qu'ils ne s'en corrigent jamais ; parce que le respect que l'on a pour eux et qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toujours persuadés qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le pape, qui dans la vue de se disculper, ou plutôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du sacré collège, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposoit, reprit promptement et même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, et il me dit : « Le cardinal d'Est au nom du roi ? » Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, m'avoit dit la veille d'un tour assez pareil qu'il avoit donné trois ou quatre jours auparavant à une conversation qu'il avoit eue avec lui ; ce ton, dis-je, me fit juger que le pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliserois sur la distinction des ordres du roi et de ceux de M. le cardinal d'Est, et qu'ainsi il auroit lieu de dire à M. de Lionne qu'il m'avoit exhorté à l'obéissance, et à mes confrères, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devois au roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un ni de l'autre : car je lui répondis sans balancer que c'étoit justement ce qui me mettoit en peine, et sur quoi je le suppliois de décider, parce que d'un côté le nom du roi paroissoit, pour lequel je devois avoir toutes sortes de soumissions, et que de l'autre, je voyois celui de Sa Sainteté si blessé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que

je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le pape battit beaucoup de pays pour me tirer, ou plutôt pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandois. Je demeurai fixe et ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toujours facile aux supérieurs. Il me répéta plusieurs fois que le roi étoit un grand monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu étoit encore plus puissant que lui. Tantôt il exagéroit les obligations que les ecclésiastiques avoient à conserver les libertés et les immunités de l'Église ; tantôt il s'étendoit sur la nécessité de ménager, dans la conjoncture présente, l'esprit des rois. Il me recommanda la patience chrétienne ; il me recommanda la vigueur épiscopale. Il blâma le cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la cour de Rome ; il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le maintien de sa dignité. Le sens littéral de tout son discours étoit que, quoi que je pusse faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le pressai de s'expliquer, autant que l'on peut presser un homme qui est assis dans la chaire de saint Pierre. Je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audience à M. le cardinal Barberin et à mes amis de l'escadron ; et je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre après que je vous aurai entretenue, et d'une conversation que M. de Lionne avoit eue avec le pape quelques jours auparavant, et de ce qui se passoit entre M. de Lionne et moi dans le même temps.

Lionne, qui n'étoit rétabli à la cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le pape m'avoit donné le *pallium*, parce qu'il appréhendoit que M. le cardinal Mazarin ne se prit à lui d'une action qu'il craignoit que l'on n'imputât à sa négligence. Il n'en avoit pas été averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès d'un homme qui lui avoit dit en partant, qu'il n'y en avoit pas un à Rome qui ne lui servît volontiers d'espion. L'appréhension qu'il eut de la réprimande l'obligea à en faire une terrible au pape : car la manière dont il lui parla ne se peut pas appeler une plainte. Il lui déclara en face, que nonobstant mes bulles, ma prise de possession et mon *pallium*, le roi ne me tenoit ni ne me tiendrait jamais pour archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'oraison : les figures en furent remplies de menaces d'arrêt du parlement, de décret de Sorbonne, de résolution du clergé de France. L'on jeta quelques mots un peu enveloppés de schisme, et l'on s'expliqua clairement et nettement de l'exclusion entière et absolue que l'on donneroit au

pape, du congrès pour la paix générale, que l'on supposoit se devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lionne, et si basses et même si ridicules, qu'elles seront incroyables à la postérité. Il lui dit les larmes aux yeux que je l'avois surpris ; qu'il feroit au premier jour une congrégation de cardinaux agréables au roi, pour examiner ce qui se pourroit faire pour sa satisfaction ; que lui, M. de Lionne, n'avoit qu'à travailler incessamment et en diligence au mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans la guerre civile ; qu'il en feroit très bonne et très brève justice à sa majesté. Enfin, il contenta si bien et si pleinement M. de Lionne, qu'il écrivit à M. le cardinal Mazarin par un courrier exprès, en ces propres termes : « J'espère que je donnerai dans peu de jours une nouvelle encore meilleure que celle-ci à votre éminence, qui sera que le cardinal de Retz sera au château St-Ange. Le pape ne compte pour rien les amnisties accordées au parti de Paris, et il m'a dit que le cardinal de Retz ne s'en peut servir parce qu'il n'y a que le pape qui puisse absoudre les cardinaux, comme il n'y a que lui qui les puisse condamner. Je ne lui ai pas laissé passer à tout hasard ces alternatives, et je lui ai répondu que le parlement de Paris prétendoit qu'il les peut condamner, et qu'il auroit déjà fait le procès au cardinal de Retz, si votre éminence ne s'y étoit opposée avec vigueur, par le pur motif du respect qu'il a pour le saint siège, et pour Sa Sainteté en particulier. Le pape m'a témoigné qu'il vous en étoit, Monseigneur, très obligé, et m'a chargé de vous assurer qu'il feroit plus de justice au roi que le parlement de Paris ne lui en auroit pu faire. » Voilà un des articles de la lettre de Lionne.

Je vous supplie d'observer que la conversation que j'eus avec le pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que M. de Lionne eut avec lui, et qui fut la matière de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connoissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du pape, dont j'avois non seulement des indices, mais des lumières certaines. Monsignor Febey, premier maître des cérémonies, homme sage et homme de bien, et qui de concert avec moi avoit servi le pape très dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, et à un point, ajouta-t-il, que j'en

suis scandalisé *al maggior segno*. Le pape avoit même dit à l'abbé Charier qu'il ne comprenoit pas le plaisir que je prenois à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le pontificat. Le père Hilarion, bernardin et abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, et avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du pape à l'abbé Charier, de faire un tour à la campagne, sous prétexte d'y aller prendre l'air, mais en effet pour lui faire voir que j'étois bien éloigné de m'empresser à la cour. Je suivis son avis, et j'allai un mois ou cinq semaines à *Grotta Ferrata*, qui est à quatre lieues de Rome. C'étoit autrefois le Tusculum de Cicéron, et c'est présentement une abbaye de l'ordre de Saint-Basile. Elle est à M. le cardinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, et il ne me paroît pas même flatté en ce que son ancien seigneur en dit dans ses épitres. Je m'y divertissois par la vue de ce qui y paroît encore de ce grand homme; les colonnes de marbre blanc qu'il fit apporter de Grèce pour son vestibule, y soutiennent l'église des religieux qui sont Italiens, mais qui font l'office en grec, et qui ont un chant particulier, même très beau. Ce fut dans ce séjour où j'eus connoissance de la lettre de M. de Lionne, de laquelle je viens de vous parler. Croissi m'en apporta une copie tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique, et qui étoit ce Croissi, et le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissi étoit un conseiller du parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué dans les affaires du temps, comme vous avez vu dans les autres volumes de cet ouvrage. Il avoit été à Munster avec M. Davaux; il avoit même été envoyé par lui vers Ragosky, prince de Transylvanie. Il s'étoit brouillé pour ses intérêts avec M. Servien; et cette considération jointe à son esprit, qui est naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitôt que les mouvements de sa compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que M. de Saint-Romain, son ami particulier, avoit auprès de M. le prince de Conti, et celle de M. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de madame de Longueville, l'attachèrent dans le temps du siège de Paris à leurs intérêts; il se jeta dans ceux de M. le Prince, aussitôt qu'il se fut brouillé à la cour; il le servit utilement dans le cours de sa prison. Il fut du secret de la négociation, et du traité que la Fronde fit avec lui; et il ne quitta pas son engagement quand nous nous

rebrouillâmes avec M. le prince de Condé, après sa liberté, mais il garda toujours toutes les mesures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention à Paris, où il étoit retourné contre l'ordre du roi, et où il se tenoit caché; il fut mené au bois de Vincennes où j'étois prisonnier. Il y fut logé dans une chambre qui étoit au dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendoit ses lettres la nuit par un filet qu'il laissoit couler vis-à-vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toujours jusques à deux heures après minuit, et que mes gardes s'endormoient, je recevois les siennes, et j'attachois les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile, par les avis que je lui donnai dans le cours de son procès, auquel on travailloit avec ardeur. M. le chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accusé d'intelligence avec M. le Prince, même depuis sa condamnation et depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'étoit lui qui avoit proposé le premier dans le parlement de mettre à prix la tête du cardinal Mazarin, ce qui n'étoit pas une pièce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison sans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'assistance de M. le président de Bellièvre, qui étoit de ses juges, et qui me dit le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain signe du détail duquel je ne me souviens pas, qu'il l'avoit redressé, et sauvé dans la réponse qu'il faisoit à un des interrogatoires de M. le chancelier. Enfin il sortit d'affaire sans être jugé, et de prison sur (fin du 3^e frag.) la parole qu'il donna de se défaire de sa charge, et de quitter Paris ou le royaume. Je ne sais plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome, il m'y trouva; il se logea, si je ne me trompe, avec Châtillon, de qui il étoit ami. Ils venoient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les François avoient défense de me voir. Ils avoient l'un et l'autre habitude particulière avec le petit Fouquet, qui est présentement évêque d'Agde, qui étoit aussi à Rome en ce temps-là, et qui trouvoit mauvais que M. Lionne prit la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; et qui de plus, ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aise de faire jouer au mari un mauvais personnage, qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réussir, seroit de brouiller et d'embarrasser la principale, ou plutôt l'unique négociation qu'il y avoit, qui

étoit celle de mon affaire ; et il s'adressa pour cela à Croissi, en le priant de m'avertir qu'il me feroit savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient ; que j'aurois les copies des dépêches du cocu, il n'appelloit jamais autrement Lionne , devant qu'elles sortissent de Rome ; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le cocu les auroit reçues ; et que lui , Fouquet , étoit maître de tout ce qu'il me proposoit , parce qu'il l'étoit absolument de madame de Lionne , de laquelle son mari ne se cachoit aucunement, et laquelle, de plus , étoit enragée contre son mari, parce qu'il étoit passionnément amoureux, dans ce temps-là, d'une petite femme de chambre qu'elle avoit , qui étoit fort jolie et qui s'appelloit Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avois sur Lionne , fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avoit faites par M. de Montrésor. Il ne m'en devoit pas empêcher, et j'eus tort. Deux choses contribuèrent à me faire faire cette faute. La première fut le plaisir que nous avions tous les soirs , Croissi , Châtillon et moi, à tourner le cocu en ridicule ; et j'observai, quoique trop tard, en cette rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres ; « qu'il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires , encore plus que dans les autres , à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie ; » elle y amuse , elle y chatouille, elle y flatte ; ce goût en plus d'une occasion a coûté cher à M. le Prince. L'autre incident qui m'aigrît d'abord contre de Lionne , fut qu'au sortir du conclave il envoya par ordre exprès de la cour , à ce qu'il m'a dit depuis à Saint-Germain, un expéditionnaire appelé la Borne , qui étoit celui du cardinal Mazarin , au palais de Notre-Dame-de-Lorette , dans lequel je logeois , avec une signification en forme , par laquelle il étoit ordonné à tous mes domestiques sujets du roi, de me quitter, sous peine de crime de lèse-majesté, comme rebelle à Sa Majesté et traître à ma patrie. Ces termes me fâchèrent. Le nom du roi sauva l'expéditionnaire de l'insulte , mais le chevalier de Bois-David qui étoit à moi , jeune et folâtre, lui fit , comme il sortit , quelque commémoration de cornes, très applicable au sujet. Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose ; et cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois , que l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires. Je reviens à la lettre que Croissi m'apporta à Grotta-Ferrata.

J'en fus surpris, mais de cette sorte de surprise qui n'émeut point.

J'ai toute ma vie senti que ce qui est incroyable a fait toujours cet effet en moi. Ce n'est pas que je ne sache que ce qui est incroyable est souvent vrai. Mais comme il ne doit pas l'être dans l'ordre de la prévoyance , je n'ai jamais pu en être touché , parce que j'en ai toujours considéré les événements comme des coups de foudre, qui ne sont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fîmes toutefois de grandes réflexions , Croissi , l'abbé Charier et moi, sur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome, en communiquer le contenu à M. le cardinal Azzolin , qui ne fit pas grand cas des paroles du pape , sur lesquelles M. de Lionne faisoit tant de fondement, et qui dit à l'abbé Charier, très habilement et très subtilement, qu'il étoit persuadé que Lionne , qui avoit intérêt de couvrir , ou plutôt de déguiser et de déparer à la cour de France la prise du pallium , grossissoit les paroles et les promesses de Sa Sainteté, « qui d'ailleurs , ajouta Azzolin, est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout et qui ne donnent rien. » Il me conseilla de retourner à Rome, de faire bonne mine, de continuer à témoigner au pape une parfaite confiance et en sa justice et en sa bonne volonté , et d'aller mon chemin comme si je ne savois rien de ce qu'il avoit dit à Lionne. Je le crus, j'en usai ainsi. Je déclarai, en y arrivant, selon que nos amis m'avoient conseillé avant que j'en sortisse , que j'avois tant de respect pour le nom du roi , que je souffrirois toutes choses sans exceptions, de tous ceux qui auroient le moins du monde son caractère ; que non pas seulement M. de Lionne , mais que même M. Gueffier , qui étoit simple agent de France , vivoient avec moi comme il leur plairoit ; que je leur ferois toujours dans les rencontres toutes les civilités qui seroient en mon pouvoir ; que pour ce qui étoit de messieurs les cardinaux mes confrères, j'observerois la même règle, parce que j'étois persuadé qu'il n'y avoit aucune raison au monde capable de dispenser les ecclésiastiques de tous les devoirs , même extérieurs , de l'union et de la charité qui doit être entre eux ; que cette règle, qui est de l'Évangile, et par conséquent bien supérieure à celle des cérémoniaux , m'apprenoit que je ne devois point prendre garde à eux s'ils étoient mes aînés ou mes cadets ; que je m'arrêteroie également devant eux, sans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille ou s'ils ne me la rendroient pas ; s'ils me salueroient ou s'ils ne me salueroient point ; que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de caractère particulier

du roi , et qui ne rendroient pas à ma personne le respect qu'ils devoient à la pourpre , je ne pourrois pas avoir la même conduite , parce qu'elle tourneroit au déchet de sa dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent jamais de tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'Eglise ; que comme toutefois je me sentoiss , et par mon inclination et par mes maximes, très éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence , j'ordonnerois à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent , et que je me contenterois qu'ils coupassent les jarrets aux chevaux de leurs carrosses. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des François s'arrêtèrent devant moi ; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de M. le cardinal d'Est , évitèrent avec soin de me rencontrer dans les rues. Le pape, à qui M. le cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avois faite sur la conduite que je tiendrois, m'en parla sur un ton de réprimande , en me disant que je ne devois pas menacer ceux qui obéiroient aux ordres du roi. Comme je connoissois déjà ses manières toutes artificieuses, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeât lui-même à s'expliquer ; ce qui est une règle infailible pour agir avec les gens de ce caractère. Je lui répondis que je lui étois sensiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ses ordres ; que je souffrirois dorénavant tout du moindre François, et qu'il me suffisoit, pour me justifier dans le sacré collège , que je pusse dire que c'étoit par commandement de Sa Sainteté. Le pape reprit ce mot avec chaleur, et il me répondit : « Ce n'est pas ce que je veux dire. Je ne prétends point que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la pourpre ; vous allez d'une extrémité à l'autre. Gardez-vous bien d'aller faire ce discours dans Rome. » Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du pape ; je le suppliai de me pardonner , si je n'avois pas bien pris son sens. Je présamai qu'il approuvoit le gros de la conduite que j'avois prise , et qu'il ne m'en avoit recommandé que le juste tempérament. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avoit un peu son compte , en ce qu'il m'avoit parlé amphibologiquement ; j'avois le mien en ce que je n'étois pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audience, au sortir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainteté à monsignor *il Maestro di Camera* , qui m'accompagnoit. Il le dit le soir au

pape , qui lui répondit avec une mine refrognée : *Questi maledetti Francesi sono più furbi di noi altri*. Ce maître de chambre qui étoit monsignor Bandinelli, et qui fut depuis cardinal, le dit deux jours après au père Hilarion , abbé de Sainte - Croix de Jérusalem , de qui je le sus. Je continuai à vivre sur ce pied jusqu'à un voyage que je fis aux eaux de Saint-Cassien qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre d'une nouvelle incommodité qui m'étoit survenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déjà dit que le plus fameux chirurgien de Rome n'avoit pu réussir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjoler par un paysan des terres du prince de Borghèse, sur la parole d'un gentilhomme de Florence, mon allié, de la maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avoit vu des guérisons prodigieuses de la façon de ce charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisième fois avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La foiblesse qui me resta de cette opération m'obligea de recourir aux eaux de Saint-Cassien qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'été à Caprarole, qui est une fort belle maison à quarante milles de Rome et qui est à M. de Parme. J'y attendis la *pinfrescata*, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le pape aussi changé sur toutes choses sans exception qu'il me l'avoit déjà paru pour moi. Il ne tenoit plus rien de sa prétendue piété que son sérieux ; je dis son sérieux et non pas sa modestie, car il paroissoit beaucoup d'orgueil dans sa gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du népotisme en faisant venir ses parents à Rome ; il le consacra en le faisant approuver par les cardinaux, auxquels il en demanda leur avis en particulier pour ne point être obligé de suivre celui qui pourroit être contraire à sa volonté. Il étoit vain jusqu'au ridicule et au point de se piquer de sa noblesse, comme un petit noble de la campagne à qui les élus la contesteroient. Il étoit envieux de tout le monde sans exception. Le cardinal Cesy disoit qu'il le feroit mourir de colère à force de lui dire du bien de saint Léon. Il est constant que monsignor Magalotti se brouilla presque avec lui, parce qu'il lui parut qu'il croyoit mieux savoir la *Crusca*. Il ne disoit pas un mot de vérité ; et le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, écrivit au grand-duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra : *In fine, serenissimo signore, habbiamo un papa chi non dice mai una parola di verità*. Il étoit continuel-

lement appliqué à des bagatelles ; il osa proposer un prix public pour celui qui trouveroit un mot latin pour exprimer chaise roulante, et il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venoit de *musca* ou si *musca* venoit de *mosco*. M. le cardinal Imperiale m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit passé en deux ou trois assemblées d'académie, qui s'étoient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exagéroit pour se divertir et je perdis cette pensée dès le lendemain ; car le pape nous ayant envoyé querir, M. le cardinal Rapaccioli et moi, et nous ayant commandé de monter avec lui dans son carrosse, il nous tint, trois heures entières que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit collège eût pu produire ; et Rapaccioli, qui étoit un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes sortis de sa chambre où nous le conduisimes, qu'aussitôt qu'il seroit retourné chez lui, il distilleroit le discours du pape pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon sens d'une conversation de trois heures dans laquelle il avoit toujours parlé tout seul. Il eut une affectation quelques jours après qui parut être d'une grande puérité. Il mena tous les cardinaux aux sept églises : et comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire avec un aussi grand cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à diner dans le réfectoire de Saint-Paul et il les fit servir en portion à part, comme l'on sert les pèlerins dans le temps du jubilé. Véritablement toute la vaisselle d'argent qui fut employée avec profusion à ce service fut faite exprès et d'une forme qui avoit rapport aux ustensiles ordinaires des pèlerins. Je me souviens entr'autres que les vases dans lesquels l'on nous servit le vin étoient tout à fait semblables auxalebasses de saint Jacques. Mais rien ne fit mieux paroître, à mon sens, son peu de solidité que le faux honneur qu'il se voulut donner de la conversion de la reine de Suède. Il y avoit plus de dix-huit mois qu'elle avoit abjuré son hérésie quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitôt que le pape Alexandre l'eut appris, il en donna part au sacré collège en plein consistoire par un discours très étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique instrument dont Dieu s'étoit servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fût très bien informé du contraire ; et jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y put produire. Il ne vous sera pas difficile de concevoir que cette manière de Sa Sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de

ce que je pouvois espérer de sa protection ; et je reconnus de plus en peu de jours que sa foiblesse pour les grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un anniversaire pour l'âme de Henri-le-Grand dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, où les ambassadeurs de France et les cardinaux de la faction ne manquent jamais d'assister. Le cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffriroit pas. Je le sus ; je demandai audience au pape pour l'en avertir. Il me la refusa, sous prétexte qu'il ne se portoit pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par monsieur Febey qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre M. le cardinal d'Est et moi, où il y eût le moins du monde du sang répandu, le pape ne manqueroit pas de m'accabler, je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir et que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de cardinal françois en m'excluant des fonctions qui étoient particulières à la nation, je me résolus de m'abandonner. J'allai à Saint-Jean-de-Latran fort accompagné. J'y pris ma place, j'assistai au service, je saluai fort civilement en entrant et en sortant MM. les cardinaux de la faction. Ils se contentèrent de ne me point rendre le salut, et je revins chez moi très satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille aventure à Saint-Louis, où le sacré collège se trouva le jour de la fête du patron de cette église. Comme j'avois su que la Bussière, qui est présentement maître de chambre des ambassadeurs à Rome et qui étoit en ce temps-là écuyer de M. de Lionne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y souffriroit pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le pape à prévenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui-même avec force ; il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que, d'abord que je lui en parlai, il ne me dit qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuser sur les défenses que le roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que si je reconnoissois ces ordres pour des ordres du roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois défendre d'obéir à ceux par lesquels Sa Majesté commandoit tous les jours de ne me point reconnoître comme archevêque de Paris, il tourna tout court. Il

me dit que c'étoit à moi de me consulter ; il me déclara qu'il ne défendrait jamais à un cardinal d'assister aux fonctions du sacré collège, et je sortis de mon audience comme j'y étois entré. J'allai à l'église de Saint-Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussière arracha de la main du curé l'aspergès, comme il me vouloit présenter l'eau bénite, qu'un de mes gentilshommes m'apporta. M. le cardinal Antoine ne me fit pas le compliment que l'on fait en cette occasion à tous les autres cardinaux. Je ne laissai pas de prendre ma place, d'y demeurer tout le temps de la cérémonie et de me maintenir par là à Rome dans le poste et dans le train de cardinal françois. La dépense qui étoit nécessaire à cet effet n'étoit pas la moindre des difficultés que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'une grande faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plaît. La plupart des hommes me considéroient dans les mouvements de Paris comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions ; mes racines étoient bonnes, chacun en espéroit du fruit, et cet état m'attiroit des offres immenses et telles qui si je n'eusse eu encore plus d'aversion à emprunter que je n'avois d'inclination à dépenser, j'aurois compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même posture ; j'y étois réfugié et persécuté par mon roi ; j'y étois maltraité par le pape. Les revenus de mon archevêché et de mes bénéfices étoient saisis. On avoit fait des défenses expresses à tous les banquiers françois de me servir ; on avoit poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister à ceux que l'on croyoit ou que l'on avoit sujet de croire le pouvoir ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes créanciers que le roi ne permettroit jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui étoit de mes revenus sous sa main. L'on avoit de plus affecté de dissiper ces revenus avec une telle profusion et profanation, que deux bâtards de l'abbé Fouquet étoient publiquement nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché sur un fonds pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes fermiers de me secourir et l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur eussent été inutiles dans le temps, mais dont les frais eussent retombé sur moi dans la suite.

L'application qu'eut l'abbé Fouquet sur ce dernier article ne lui réussit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres créanciers n'ayant voulu branler. Celle du cardinal Mazarin eut plus d'effet sur les autres chefs. Les receveurs de l'archevêché ne m'assistèrent que très foiblement ; quelques uns même de mes amis prirent le prétexte des défenses du roi pour s'excuser de me secourir. M. et madame de Liancourt envoyèrent à M. de Châlons deux mille écus, quoiqu'ils en eussent offert vingt mille à mon père, de qui ils étoient les plus particuliers et les plus intimes amis, et leur excuse fut la parole qu'ils avoient donnée à la reine. L'abbé Amelot, qui se mit dans la tête d'être évêque, par la faveur de M. le cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent persuader de m'assister, que j'avois témoigné tant de distinction à M. de Caumartin dans la visite qu'ils m'avaient rendue l'un et l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit qu'il se dût brouiller pour moi avec lui au moment qu'il lui donnoit des marques d'une estime particulière. M. de Luines, avec lequel j'avois fait une amitié assez étroite depuis le siège de Paris, crut qu'il y satisferrait en me faisant tenir six mille livres. Enfin, MM. de Châlons, Caumartin, Bagnols et de la Houssaye, qui eurent la bonté de prendre en ce temps-là le soin de ma subsistance, s'y trouvèrent assez embarrassés, et l'on peut dire qu'ils ne rencontrèrent de véritables secours qu'en M. de Manneville, qui leur donna pour moi vingt-quatre mille livres ; M. Pirion de Mastrac, qui leur en fit toucher dix-huit mille ; madame Dasserac, qui en fournit autant ; M. d'Hacqueville qui, du peu qu'il avoit pour lui-même, en donna cinq mille. Madame de Lesdiguières en prêta cinquante mille ; M. de Brissac en envoya trente-six mille. Ils trouvèrent le reste dans leurs propres fonds. MM. de Châlons et de la Houssaye en trouvèrent quarante mille ; M. de Caumartin cinquante-cinq mille ; M. de Retz, mon frère, suppléa même avec bonté au reste ; et il l'eût fait encore de meilleure grâce si sa femme eût eu autant d'honnêteté et autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme qui paroisoit autant abîmé que moi dans la disgrâce, ait pu trouver d'aussi grandes sommes ; et je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus considérables, après les engagements qu'un nombre infini de gens avoient avec moi.

J'insère par reconnoissance dans cet ouvrage les noms de ceux qui m'ont assisté. J'y épargne par honnêteté la plupart

de ceux qui m'ont manqué, et j'y aurois même supprimé avec joie les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des mémoires qui pussent être de quelque instruction à MM. vos enfants, ne m'avoit obligé à ne pas ensevelir tout à fait dans le silence un détail qui leur pût être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, et rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui s'y peuvent trouver, que d'être informés, dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiés. J'avois le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire ; et j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrâce, de manquer du plus nécessaire, parce que je n'avois jamais appréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de MM. vos enfants que j'entrerai dans une minutie qui ne seroit pas, sans cette raison, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que l'embaras domestique dans les disgrâces. Il n'y a personne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette disposition, ou plutôt cette indisposition, se coule si imperceptiblement dans les esprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la sentent pas eux-mêmes ; et elle est de la nature de l'ingratitude. J'ai fait souvent réflexion sur l'un et sur l'autre de ces défauts, et j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne soupçonnent pas seulement qu'ils les aient. Ceux qui sont atteints du second ne s'en aperçoivent pas, parce que la même foiblesse qui les y porte, les porte aussi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui sont sujets au premier ne s'en doutent pas davantage, parce que la complaisance qu'ils trouvent à s'être attachés avec fidélité à une fortune qui n'est pas bonne, fait qu'ils ne connoissent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pommereux m'écrivit un jour à propos d'un malentendu qui étoit arrivé entre MM. de Caumartin et de la Housaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles ; elle devoit ajouter : et les domestiques. La familiarité, de laquelle un grand seigneur qui est honnête homme se défend moins qu'un

autre, diminue insensiblement du respect dont l'on ne se dispense jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler, celle-là est bientôt suivie de la liberté de se plaindre. La véritable source de ces plaintes est l'imagination que l'on a, que l'on seroit bien mieux ailleurs qu'auprès du disgracié. On ne s'avoue pas à soi-même cette imagination, parce que l'on connoît qu'elle ne conviendrait pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces dispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus intérieur de son cœur, et que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part, prend à tous les moments d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire et même inévitable en mille et mille occasions, leur paroît toujours une injustice. Tout ce que le maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le remède qu'un véritable bon cœur veut apporter à ces inconvénients, aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flatte. Je m'explique. Comme j'avois toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes frères, je ne m'étois pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux que de la complaisance et de la douceur. Je commençai à m'apercevoir dans la galère, que la familiarité a beaucoup d'inconvénients : mais j'eus cru que je pourrois remédier à cela par le bon traitement; et le premier pas que je fis en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient suivis dans mon voyage, et avec tous les autres qui m'avoient joint dans le chemin, l'argent que le grand-duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun vingt-six pistoles pour s'habiller proprement; et je fus très étonné en arrivant à Rome de les trouver, au moins pour la plupart, sur le pied gauche, et dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des premiers ministres. Ils trouvèrent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries les chambres qu'on leur avoit marquées dans mon palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent et cent de cette nature; et c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point et par leurs murmures, et par la division qui suit toujours de

fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact, dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint-Cassien, de ce que j'avois donné à mes gentilshommes depuis que j'étois arrivé à Rome; et je trouvai que si j'avois été logé dans le Louvre à l'appartement de M. le cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint-Cassien, et que j'y laissai avec ma litière et mon médecin, me coûta en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi, cinq mille huit cent livres d'argent déboursé et mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré, s'il eût été domestique de M. le cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air et de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvint beaucoup de la manière dont je l'avois traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmureurs domestiques, Malclerc qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres, parce qu'il ne se trouva pas par hasard dans le temps des distributions. Il étoit continuellement en voyage, comme vous verrez dans la suite de cette narration, et je suis obligé de vous dire pour la vérité, que je ne lui vis jamais dans aucune occasion de mouvement de chagrin ni d'intérêt. L'abbé de Lamet, mon maître de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sol de moi dans tout le cours de ma disgrâce, étoit moins capable du dernier qu'homme que je connoisse; son humeur naturellement difficultueuse faisoit qu'il étoit assez susceptible du premier, parce qu'il étoit échauffé par Joly, qui, avec un bon cœur et des intentions très droites, a une sorte de travers dans l'esprit, tout à fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien droite dans l'économie, ou plutôt dans la conduite d'une grande maison. Ce n'étoit pas sans peine que je me ménageois entre ces deux derniers et l'abbé Charier, entre lesquels la jalousie étoit assez naturelle. Celui-ci penchoit absolument vers l'abbé Bouvier, mon agent et mon expéditionnaire à la cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étoient adressées. Joly prit parti pour l'abbé Rousseau, qui, comme frère de mon intendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonction d'intendant, de laquelle, dans la vérité, il n'étoit nullement capable. Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de ces bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnasse avec joie les petits défauts de ceux de qui je viens

de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes domestiques sans exception, ce qui a été en mon pouvoir depuis que je suis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matière, que parce que messieurs vos enfants ne la trouveront peut-être en lieu du monde si bien spécifiée, et je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particularisée, dans aucun livre. Vous me demanderez peut-être quel fruit je prétends qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils fassent réflexion, une fois la semaine, qu'il est de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute sa bonté, et qu'un grand seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de son âme, la doit, par sa bonne conduite, cacher avec soin dans son cœur, pour en conserver la dignité, particulièrement dans les disgrâces. Il n'est pas croyable ce que ma facilité naturelle, si contraire à cette maxime, m'a coûté de chagrin et de peine. Je crois que vous voyez suffisamment par ces échantillons la difficulté du personnage que je soutenois. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous supplie de me permettre que je vous rende de la conduite que je fus obligé de prendre en même temps du côté de la France.

Aussitôt que je fus sorti du château de Nantes, M. le cardinal Mazarin fit donner un arrêt du conseil du roi, par lequel il étoit défendu à mes grands-vicaires de décerner aucun mandement sans en avoir communiqué au conseil de Sa Majesté. Quoique cet arrêt tendit à ruiner la liberté qui est essentielle au gouvernement de l'église, l'on pouvoit prétendre que ceux qui le rendoient affectoient de sauver quelques apparences d'ordre et de discipline, en ce qu'au moins ils reconnoissoient ma juridiction. Ils rompèrent bientôt toutes mes mesures; en déclarant mon siège vacant, par un arrêt donné à Péronne, ce qui arriva un mois ou deux avant que le saint Siège le déclarât rempli, en me donnant le *pallium* de l'archevêché de Paris en plein consistoire. On manda en même temps à la cour MM. Chevalier et l'Avocat, chanoines de Notre-Dame, mes grands-vicaires, et l'on se servit du prétexte de leur absence pour forcer le chapitre à prendre l'administration de mon diocèse. Ce procédé si peu canonique ne scandalisa pas moins l'église de Rome que celle de France. Les sentiments de l'une et de l'autre se trouvèrent conformes de tout point. Je les observai, et même je les fortifiai avec application; et après que je leur eus laissé tout le temps que je

crus nécessaire, vu le flegme du pays où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis au chapitre de Notre-Dame de Paris, et que j'insérerai ici, parce qu'elle vous fera connoître d'une vue ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

« MESSIEURS,

« Comme une des plus grandes joies que je ressentis aussitôt après que Dieu m'eut rendu la liberté, fut de recevoir les témoignages si avantageux d'affection et d'estime que vous me rendites, et en particulier par la réponse obligeante que vous faites d'abord à la lettre que je vous avois écrite, et en public par les publiques actions de grâces que vous offrites à Dieu pour ma délivrance : je vous puis aussi assurer que parmi tant de traverses et de périls que j'ai courus depuis, je n'ai point eu d'affliction plus sensible que celle d'apprendre les tristes nouvelles de la manière dont on a traité votre compagnie pour la détacher de mes intérêts, qui ne sont autres que ceux de l'église, et pour vous faire abandonner par des résolutions forcées et involontaires, celui dont vous aviez soutenu le droit et l'autorité avec tant de vigueur et tant de constance. La fin qu'il a plu à Dieu de donner à mes voyages et à mes travaux, en me conduisant dans la capitale du royaume de Jésus-Christ, et l'asile le plus ancien et le plus sacré de ses ministres persécutés par les grands du monde, n'a pu me faire oublier ce qu'on a fait dans Paris pour vous assujettir. Et l'accueil si favorable que m'avoit daigné faire le chef de tous les évêques et le père de tous les fidèles, avant que Dieu le retirât de ce monde ; ces marques si publiques et si glorieuses de bonté et d'affection, dont il lui avoit plu d'honorer mon exil et mon innocence, et la protection apostolique qu'il m'avoit fait l'honneur de me promettre avec tant de tendresse et de générosité, n'ont pu entièrement adoucir l'amertume que m'a causée depuis six mois l'état déplorable auquel votre compagnie a été réduite. Car comme les marques extraordinaires de votre fidèle amitié envers moi ont attiré sur vous leur aversion, et qu'on ne vous a persécutés que parce que vous étiez toujours opposés à la persécution que j'en souffrois, j'ai été blessé dans le cœur de toutes les plaies que votre corps a reçues ; et la même générosité qui m'obligera à conserver jusqu'à la fin de ma vie des sentiments tous particuliers de recon-

noissance et de gratitude pour vos bons offices, m'obligent maintenant encore davantage à ressentir des mouvements non communs de compassion et de tendresse pour vos afflictions et pour vos souffrances.

« J'ai appris, messieurs, avec douleur, que ceux qui, depuis ma liberté, m'ont fait un crime de votre zèle pour moi, ne m'ont reproché, par un écrit public et diffamant, d'avoir fait faire dans la ville capitale des actions scandaleuses à Sa Majesté, que parce que vous aviez témoigné à Dieu par l'un des cantiques de l'église, la joie que vous aviez de ma délivrance, après la lui avoir demandée par tant de prières. J'ai su que cette action de votre piété, qui a réjoui tous ceux qui étoient affligés du violement de la liberté ecclésiastique, par la détention d'un cardinal et d'un archevêque, a tellement irrité mes ennemis, qu'ils en ont pris occasion de vous traiter de séditieux et de perturbateurs du repos public ; qu'ils se sont servis de ce prétexte pour faire mander en cour mes deux grands vicaires et autres personnes de votre corps, sous ombre de leur faire rendre compte de leurs actions ; mais dans la vérité pour les exposer au mépris, pour les outrager par les insultes et les moqueries, et les abattre, s'ils pouvoient, par les menaces. Mais ce qui m'a le plus touché a été d'apprendre que cette première persécution qu'on a faite à mes grands-vicaires et à quelques autres de vos confrères, n'a servi que de degré pour se porter ensuite à une plus grande qu'on a faite à tout votre corps. On ne les a écartés que pour l'affoiblir, et prendre le temps de leur exil pour vous signifier un arrêt du 22 d'août dernier, par lequel des séculiers, usurpant l'autorité de l'église, déclarent mon siège vacant, et vous ordonnent, ensuite de cette vacance prétendue, de nommer dans huit jours des grands vicaires pour gouverner mon diocèse en la place de ceux que j'avois nommés, avec menaces qu'il y seroit pourvu autrement, si vous refusiez de le faire. Je ne doute point que vous n'avez tous regardé la seule proposition d'une entreprise si outrageuse à la dignité épiscopale, comme une insulte signalée qu'on faisoit à l'église de Paris, en lui témoignant par cette ordonnance qu'on la jugeoit capable de consentir à un asservissement honteux de l'épouse de Jésus-Christ, à la violence et à l'usurpation de l'autorité ecclésiastique par une puissance séculière (qui est toujours vénérable en se tenant dans ses légitimes bornes), et à une dégradation si scandaleuse de votre archevêché.

« Mais aussi parce qu'on savoit combien de vous-mêmes vous étiez éloignés de vous porter à rien de semblable, j'ai su qu'outre cette absence de vos confrères, on s'étoit servi de toutes sortes de voies pour gagner les uns, pour intimider les autres et pour alloiblir ceux mêmes qui seroient les plus désintéressés en leur particulier, par l'appréhension de perdre vos droits et vos privilèges. Et afin que tout fût conforme à ce même esprit, j'apprends par la lecture de l'acte de signification de cet arrêt qui m'a été envoyé, que deux huissiers à la chaîne étant entrés dans votre assemblée, déclarèrent qu'ils vous signifioient cet arrêt par exprès commandement, à ce que vous n'en prétendissiez cause d'ignorance et que vous eussiez à obéir ; et parce que l'on sait que les premières impressions de la crainte et de la frayeur sont toujours les plus puissantes, ne voulant point vous laisser de temps pour vous reconnoître, de délibérer à l'heure même sur cet arrêt, vous déclarant qu'ils ne sortiroient point du lieu jusqu'à ce que vous l'eussiez fait.

« Cependant il y a sujet de louer Dieu de ce que ce procédé si extraordinaire a rendu encore plus visible à tout le monde l'outrage que mes ennemis ont voulu faire à l'Eglise en ma personne. Quelque violence que l'on ait employée pour vous empêcher d'agir selon les véritables mouvements de votre cœur, et quelque frayeur qu'on ait répandue dans les esprits, on n'a pu vous faire consentir à cette sacrilège dégradation d'un archevêque par un tribunal laïque ; et le refus que vous en avez fait, malgré toutes les instances de mes ennemis, leur sera dans la postérité une conviction plus que suffisante de s'être emportés contre l'Eglise à des attentats si insupportables, que ceux même qu'ils ont opprimés et réduits à n'avoir plus de liberté n'en ont pu concevoir que de l'horreur. Ainsi, au lieu de déclarer mon siège vacant, selon les termes de cet arrêt, vous avez reconnu que mes grands vicaires étoient les véritables et légitimes administrateurs de la juridiction spirituelle de mon diocèse, et qu'il n'y avoit qu'une violence étrangère qui les empêchoit de l'exercer. Vous avez résolu de faire des remontrances au roi pour leur retour aussi bien que pour le mien, et vous avez témoigné par là combien les plaies que l'on vouloit faire à mon caractère vous étoient sensibles. Voilà votre véritable disposition. Tout ce qui s'est fait de plus ne doit être imputé qu'aux injustes violences des droits inviolables de l'Eglise.

« J'ai su, messieurs, qu'il y en a eu plusieurs d'entre vous qui sont demeurés fermes et immobiles dans cet orage, et qui ont conservé en partie l'honneur de votre corps par une courageuse résistance à toutes les entreprises de mes ennemis. Mais j'ai su encore que ceux qui n'ont pas été si fermes et qui n'ont osé s'opposer ouvertement à l'injure qu'on vouloit faire à leur archevêque, ne se sont laissés aller à cet affoiblissement que parce qu'on ne vouloit pas leur permettre de suivre la loi de l'Église, mais les contraindre de se rendre à une nécessité qu'on prétendoit n'avoir point de loi. Ils ont agi, non comme des personnes libres, mais comme des personnes réduites dans les dernières extrémités. Ils ont souffert dans ce rencontre le combat que décrit saint Paul, de la chair contre l'esprit ; et ils peuvent dire sur ce sujet : « Nous n'avons pas fait le bien que nous voulions, mais nous avons fait le mal que nous ne voulions pas. »

« Tout le monde sait que, lorsqu'on vous a fait prendre l'administration spirituelle de mon diocèse, mes grands vicaires n'étoient que depuis peu de jours absents, et qu'il y avoit sujet de croire qu'ils seroient bientôt de retour. Or, qui jamais a ouï dire qu'un diocèse doive passer pour désert et abandonné, et qu'on doive obliger un chapitre à usurper l'autorité de son archevêque quatre jours après qu'on aura mandé ses grands vicaires à la cour ? Le passage même des décrétales qu'on m'a écrit avoir été l'unique fondement de cet avis ne détruit-il pas clairement ce qu'on veut qu'il établisse ? « Si un évêque, dit ce décret du pape Boniface VIII, est pris par des païens ou des schismatiques, ce n'est pas le métropolitain, mais le chapitre, qui doit administrer le diocèse, dans le spirituel et le temporel, comme si le siège étoit vacant par mort, jusqu'à ce que l'évêque sorte des mains de ces païens ou de ces schismatiques et soit remis en liberté ; ou que le pape, à qui il appartient de pourvoir aux nécessités de l'Église, et que le chapitre doit consulter au plus tôt sur cette affaire, en ait ordonné autrement. »

« Voilà ce que c'est que ce décret ; c'est-à-dire la condamnation formelle de tout ce qu'on a voulu entreprendre contre l'autorité que Dieu m'a donnée. Car s'il y avoit lieu de se servir de ce décret pour m'ôter l'exercice de ma charge, ç'auroit été lorsque j'étois en prison, puisqu'il ne parle que de ce qu'on doit faire quand un évêque est prisonnier ; ce qu'on a été si éloigné de prétendre, que durant tout le temps de ma prison jusqu'au jour

de ma délivrance, mes grands vicaires ont toujours paisiblement gouverné mon diocèse en mon nom et sous mon autorité. Et en effet, comment mes ennemis auroient-ils pu se servir de ce décret sans vouloir prendre à l'égard de moi la place peu honorable des païens ou des schismatiques, qui, n'ayant point ou de crainte pour Dieu ou de respect pour l'Église, ne font point de conscience de persécuter les ministres de Dieu et les prélats de l'Église, et de les réduire à la servitude, à la misère d'une prison? Que si l'on ne s'en est pas pu servir lorsque j'étois dans la captivité, parce que je n'étois pas retenu par des païens ou des schismatiques, qui est la seule espèce de ce décret; comment auroit-on pu s'en servir lorsque Dieu avoit rompu mes liens, puisque le pape y ordonne expressément que cette administration du chapitre ne doit durer que jusqu'à ce que l'évêque soit en liberté? De sorte que si vous aviez pris auparavant l'administration de mon diocèse lorsque j'étois retenu captif (ce que vous n'avez jamais voulu faire), vous auriez dû nécessairement la quitter, selon la disposition expresse de ce même décret, aussitôt que Dieu m'a rendu la liberté. Que si l'on prétend que l'absence d'un archevêque qui est libre et les empêchements qu'une puissance séculière peut apporter aux fonctions de ses grands vicaires, donnent au chapitre le même droit de prendre en main l'administration de son diocèse, que si l'évêque étoit captif parmi les schismatiques et les infidèles, on prétend confondre des choses qui sont entièrement différentes, un évêque captif avec un évêque libre; un évêque qui ne peut agir ni par soi-même ni par autrui, avec un évêque qui le peut et qui le doit; un chapitre, un clergé, un peuple qui ne peuvent recevoir aucun ordre ni aucune lettre de son évêque, avec un chapitre et un diocèse qui en peuvent recevoir et qui les doivent même recevoir avec respect, selon tous les canons de l'Église.

« Quand un évêque est prisonnier entre les mains des infidèles, c'est une violence étrangère qui suspend les fonctions épiscopales, qui le met dans une impuissance absolue de gouverner son diocèse, et sur laquelle l'Église n'a aucun pouvoir; mais ici l'évêque étant libre comme je le suis, grâce à Dieu, il peut envoyer ses ordres et établir des personnes qui le gouvernent en son absence; et les empêchements que la passion et l'animosité y voudroient apporter ne doivent être considérés que comme des entreprises et des attentats contre l'autorité épiscopale, auxquels

des ecclésiastiques ne peuvent déferer sans trahir l'honneur et l'intérêt de l'Église. Et comme lorsque la personne d'un évêque est captivé parmi les infidèles, il n'y a rien que son Église ne doive faire pour le racheter, jusqu'à vendre ses vases sacrés, si elle ne peut trouver autrement de quoi payer sa rançon ; ainsi, lorsqu'on veut retenir, non sa personne, parce qu'on ne le peut pas, mais son autorité captive, son Église doit employer tout ce qu'elle a de pouvoir, non contre lui, mais pour lui ; non pour usurper son autorité, mais pour la défendre contre ceux qui la veulent anéantir.

« Car vous savez, Messieurs, que c'est dans ces rencontres de persécutions et de troubles que le clergé doit se tenir plus que jamais inséparablement uni avec son évêque ; et que, comme les mains se portent naturellement à la conservation de la tête, lorsqu'elle est menacée de quelques dangers, les premiers ecclésiastiques d'un diocèse, qui sont les mains des prélats par lesquelles ils agissent et par lesquelles ils conduisent les peuples, ne doivent jamais s'employer avec plus de vigueur et plus de zèle à maintenir l'autorité de leurs chefs et de leurs pasteurs, que lorsqu'elle est plus violemment attaquée, et que la puissance séculière se veut attribuer le droit d'interdire les fonctions ecclésiastiques à ses grands vicaires, et de faire passer en d'autres mains, selon qu'il lui plaît, l'administration de son diocèse.

« Mais si l'on peut dire qu'un évêque laisse son siège vacant et abandonné, et qu'ainsi, d'autres en peuvent prendre la conduite malgré lui, parce qu'on le persécute et qu'on veut empêcher qu'il ne le gouverne par lui-même ou par ses officiers ; tant de grands prélats, que diverses persécutions ont obligés autrefois de s'enfuir et de se cacher, soit pour la foi ou pour des prétendus intérêts d'État et des querelles touchant la liberté de l'Église, et qui ne laissoient pas cependant de gouverner leurs diocèses par leurs lettres et par leurs ordres qu'ils envoioient à leurs clergés et à leurs peuples ; tant de prélats, dis-je, auroient dû demeurer tout ce temps-là sans autorité, comme des déserteurs de leurs sièges ; et leurs prêtres auroient eu droit de s'attribuer leur puissance, et de leur ôter par un détestable schisme l'usage de leurs caractères.

« Le grand saint Cyprien, évêque de Carthage (pour n'apporter que ce seul exemple de l'antiquité), ayant vu la persécution qui s'allumoit contre lui, et que les païens avoient demandé

qu'on l'exposât dans l'amphithéâtre aux lions, se crut obligé de se retirer pour ne pas exciter par sa présence la fureur des infidèles contre le peuple : ce qui donna sujet à quelques prêtres de son église, qui ne l'aimoient pas, de se servir de son absence pour usurper son autorité et s'attribuer la puissance que Dieu lui avoit donnée sur les fidèles de Carthage. Mais il fit bien voir que son siège n'étoit point désert, quoiqu'il fût absent et caché, et que la persécution l'empêchât de faire publiquement les fonctions d'un évêque. Jamais il ne gouverna son église avec plus de fermeté et de vigueur. Il établit des vicaires pour la conduire en son nom et sous son autorité : il excommunia ces prêtres qui lui vouloient ravir sa puissance, avec tous ceux qui les suivroient : il fit par ses lettres tout ce qu'il auroit fait étant présent. Le compte qu'il en rend lui-même, écrivant au clergé de Rome, montre bien clairement que jamais il n'avoit moins abandonné son église, que la proscription qu'on avoit faite de sa personne et de ses biens l'avoit contraint de s'en éloigner. Du lieu de sa retraite il envoyoit des mandemens pour la conduite qu'on devoit tenir envers ceux qui étoient tombés dans la persécution. Il ordonnoit des lecteurs, des sous-diacres et des prêtres qu'il envoyoit à son clergé. Il consolait les uns, exhortoit les autres, et travailloit surtout à empêcher que son absence ne donnât lieu à ses ennemis de faire un schisme dans son église, et de séparer de lui une partie du troupeau qui étoit commis à sa conduite.

« Que si ce saint évêque de Carthage n'avoit rien perdu du droit de gouverner son église même, combien plus un archevêque de Paris conserve-t-il le droit de gouverner toujours la sienne, lorsqu'il n'est point caché ni invisible, mais qu'il est exposé à la plus grande lumière du monde ; qu'il s'est retiré auprès du chef de tous les évêques et du père commun de tous les rois catholiques ; qu'il y est reconnu par Sa Sainteté pour légitime prélat de son siège, et qu'il exerce publiquement, dans la maîtresse de toutes les églises, les fonctions sacrées de sa dignité de cardinal ?

« Et il ne sert de rien de dire que le sujet de la proscription de saint Cyprien étant la guerre que les païens faisoient à la foi, on ne doit pas étendre cet exemple à la proscription d'un archevêque qui n'est persécuté que pour des prétendus intérêts d'É-

tat : car pour quelque sujet qu'on proscrire un prélat, tant qu'il demeure revêtu de la dignité épiscopale, et que l'Église n'a rendu aucun jugement contre lui, comme nulle proscription et nulle interdiction qui viennent de la part des puissances séculières ne peuvent empêcher qu'il ne soit évêque, et qu'il ne remplisse son siège, elles ne peuvent aussi empêcher qu'il n'ait le droit et le pouvoir d'en exercer les fonctions, tel qu'il l'a reçu de Jésus-Christ et non des rois, et qu'ainsi tout son clergé ne soit obligé en conscience de déférer à ses ordres dans l'administration de son diocèse.

« C'est donc en vain qu'on veut couvrir la violence d'un procédé inouï et sans exemple par le sujet dont on le prétexte, c'est-à-dire par des accusations chimériques et imaginaires de crimes d'État, qui n'ont commencé à m'être publiquement imputées, pour me faire perdre l'exercice de ma charge, dont je jouissois par mes grands-vicaires, étant en prison, que depuis le jour qu'il a plu à Dieu de me rendre la liberté. Que si j'ai été évêque étant prisonnier, ne le suis-je pas étant à Rome ? Suis-je le premier prélat qui soit tombé dans la disgrâce de la cour, et qui ait été contraint de sortir hors du royaume ? Que si tous ceux à qui cet accident est arrivé n'ont pas laissé de gouverner leurs diocèses par leurs grands-vicaires, selon la discipline inviolable de l'Église, quel est ce nouvel abus de la puissance séculière qui foule aux pieds toutes les lois ecclésiastiques ? Quelle est cette nouvelle servitude et ce nouveau joug qu'on veut imposer à l'église de Jésus-Christ, en faisant dépendre l'exercice divin de la puissance épiscopale, de tous les caprices, de toutes les jalousies et des favoris ?

« Feu M. le cardinal de Richelieu, n'étant encore qu'évêque de Luçon, fut relégué à Avignon après la mort du maréchal d'Ancre ; et cependant, quoiqu'il fût hors du royaume, jamais on ne s'avisa de porter son chapitre à prendre le gouvernement de son évêché, comme si son siège eût été désert ; et ses grands-vicaires continuèrent toujours de le gouverner en son nom et sous son autorité. Et n'avons-nous pas vu encore que feu M. l'archevêque de Bordeaux, ayant été obligé de sortir de France et de se retirer au même comtat d'Avignon, il ne cessa point pour cela de conduire son évêché, non seulement par son grand-vicaire, mais aussi par ses ordres et ses réglemens qu'il envoyoit du lieu

de sa retraite, et dont j'en ai vu moi-même de publics et d'imprimés ?

« Pour être à Rome, qu'on peut appeler la patrie commune de tous les évêques, perd-on le droit que l'on conserve dans Avignon ? Et pourquoi l'Église ne jouiroit-elle pas, sous le règne du plus chrétien et du plus pieux prince du monde, de l'un des plus sacrés et des plus inviolables de ses droits, dont elle a joui paisiblement sous le règne du feu roi son père ? Mais ce qui m'a causé une sensible douleur a été d'avoir appris qu'il se soit trouvé deux prélats assez indifférents pour l'honneur de leur caractère, et assez dévoués à toutes les passions de mes ennemis, pour entreprendre de conférer les ordres sacrés dans mon église, ou plutôt de les profaner par un attentat étrange ; n'y ayant rien de plus établi dans toute la discipline ecclésiastique, que le droit qu'a chaque évêque de communiquer la puissance sacerdotale de Jésus-Christ à ceux qui lui sont soumis, sans qu'aucun évêque particulier le puisse faire contre son gré, que par une entreprise qui le rend digne d'être privé des fonctions de l'épiscopat, dont il viole l'unité sainte, selon l'ordonnance de tous les anciens conciles, que celui de Trente a renouvelée.

« Que si les conciles, lors même que le siège est vacant par la mort d'un évêque, défendent au chapitre de faire conférer les ordres sans une grande nécessité, telle que seroit une vacance qui dureroit plus d'un an ; et si ce que le concile de Trente a établi sur ce sujet n'est qu'un renouvellement de ce que nous voyons avoir été établi par les conciles de France, qui défendent à tous les évêques d'ordonner des clercs et de consacrer des autels dans une église à qui la mort a ravi son propre pasteur ; n'est-il pas visible que ce qui n'auroit pas été légitime quand mon siège auroit été vacant par ma mort, le peut être encore moins par la violence qu'on a exercée contre moi vivant et en liberté ; et que la précipitation avec laquelle on s'est porté à cette entreprise la rend tout à fait inexcusable et digne de toutes les peines les plus sévères des saints canons ?

« Mais il est temps, Messieurs, que l'Église de Paris sorte de l'oppression sous laquelle elle gémit, et qu'elle rentre dans l'ordre dont une violence étrangère l'a tirée. Je ne doute point que ceux qui ont eu même le moins de fermeté pour s'opposer à l'impétuosité de ce torrent, ne bénissent Dieu lorsqu'ils verront ces-

ser tous les prétextes qui ont donné lieu à ce scandaleux interrègne de la puissance épiscopale. On ne peut plus dire que l'on ignore le lieu où je suis ; on ne peut plus me considérer comme enfermé dans un conclave. Je ne puis plus trouver moi-même de prétextes ni de couleur à cette longue patience si contraire à toutes les anciennes pratiques de l'Église, et qui me donneroient un scrupule étrange, si Dieu, qui pénètre les cœurs, ne voyoit dans le mien que la cause de mon silence n'a été que ce profond respect que j'ai toujours conservé, et que je conserverai éternellement pour tout ce qui porte le nom du roi, et l'espérance que les grandes et saintes inclinations qui brillent dans l'âme de Sa Majesté, le porteroient à connoître l'injure que l'on a faite sous son nom à l'Église. Je ne puis croire, messieurs, que le Saint-Esprit, qui vient de témoigner par l'élection de ce grand et digne successeur de saint Pierre, une protection toute particulière à l'Église universelle, n'ait déjà inspiré dans le cœur de notre grand monarque des sentiments très favorables pour le rétablissement de celle de Paris. Je ne fais point de doute que ce zèle ardent que j'ai fait paroître dans toutes les occasions pour son service n'ait effacé de son âme royale ces fausses impressions qui ne peuvent obscurcir l'innocence, et je suis persuadé que dans un temps où l'Église répand avec abondance les trésors de ses grâces, la piété du successeur de saint Louis ne voudroit pas permettre qu'elles passassent par des canaux qui ne fussent pas ordinaires et naturels. J'ai toutes sortes de sujets de croire que mes grands-vicaires sont présentement dans Paris, que la bonté du roi les y a rappelés pour exercer leurs fonctions sous mon autorité, et que Sa Majesté aura enfin rendu la justice que vous lui demandez continuellement par tous vos actes, puisque vous protestez toujours, même dans leurs titres, que vous ne les faites qu'à cause de leur absence. Je leur adresse donc, Messieurs, la bulle de notre saint père le pape pour la faire publier selon les formes ; et au cas qu'ils ne soient pas à Paris, ce que j'aurois pourtant peine à croire, je l'envoie à MM. les archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Séverin, pour en user selon mes ordres et selon la pratique ordinaire du diocèse. Par le même mandement, je leur donne l'administration de mon diocèse en l'absence de mes grands-vicaires, et je suis persuadé que ces résolutions vous donneront beaucoup de joie, puisqu'elles com-

mencent à vous faire voir quelques lumières de ce que vous avez tant souhaité, et qu'elles vous tirent de ces difficultés où vous avoit mis l'appréhension de voir le gouvernement de mon archevêché désert et abandonné. J'aurois, au sortir du conclave, donné ces ordres, si je n'eusse mieux aimé que vous les eussiez reçus, en même temps que je reçois des mains de Sa Sainteté la plénitude de la puissance archiépiscopale, par le *pallium* qui en est la marque et la consommation. Je prie Dieu de me donner les grâces nécessaires pour l'employer selon mes obligations à son service et à sa gloire, et je vous demande vos prières qui implorent sur moi les bénédictions du ciel, et je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur et confrère, le CARDINAL DE RETZ, archevêque de Paris. De Rome, ce 22 mai 1655. »

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvois désirer. Le chapitre, qui étoit très bien disposé pour moi, quitta avec joie l'administration. Il ne tint pas à la cour de l'en empêcher, mais elle ne trouva pour elle dans ce corps que trois ou quatre sujets, qui n'étoient pas l'ornement de leur compagnie.

M. d'Aubigny, du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté que le bonhomme Vantadour s'y fit remarquer par sa foiblesse. Enfin, mes grands-vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon diocèse, et M. le cardinal Mazarin fut obligé de leur faire donner une lettre de cachet pour les tirer de Paris, les faire venir à la cour une seconde fois. Je vous rendrai compte de la suite de cette violence, après que je vous aurai entretenue d'un détail qui sera curieux, en ce qu'il sera proprement le caractère du malheur le plus sensible, à mon opinion, qui soit attaché à la disgrâce.

Une lettre que je reçus de Paris quelque temps après que je fus entré dans le conclave, m'obligea à y dépêcher en poste Malclerc. Cette lettre, qui étoit de M. de Caumartin, portoit que M. de Noirmoutier traitoit avec la cour par le canal de madame de Chevreuse et de Laigues ; que celle-là avoit assuré le cardinal que celui-ci ne me donneroit que des apparences, et qu'il ne feroit rien contre ses intérêts ; que le cardinal lui avoit déclaré à elle-même que Laigues n'entreroit jamais en exercice de la charge de capitaine des gardes de Monsieur, qui lui avoit été donnée à la prison de MM. les princes, jusqu'à ce que le roi fût maître de Mézières et de Charleville ; que Noirmoutier avoit

dépêché Longrue, lieutenant du roi de la dernière, à la cour, pour l'assurer, non pas seulement en son nom, mais même en celui du vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entière, cependant que l'on traiteroit du principal ; que cet avis venoit de madame de Lesdiguières, qui apparemment le tenoit du maréchal de Villeroi, et que je devois compter là-dessus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, et celle que je fis, jointe au besoin que j'avois de pourvoir à ma subsistance, m'obligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la nécessité qui me forçoit à des dépenses qu'ils ne croyoient pas trop nécessaires, et de faire ses efforts pour obliger MM. de Noirmoutier et de Lamet à ne se point accommoder avec la cour, jusqu'à ce que le pape fût fait. J'avois déjà de grandes espérances de l'exaltation de Chigi, et j'avois si bonne opinion et de son zèle pour les intérêts de l'Eglise et de sa reconnoissance pour moi, que je ne comptois presque plus sur ces places, que comme sur des moyens que j'aurois, en consentant à l'accommodement de leur gouverneur, de faire connoître que je mettois l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva, en arrivant à Paris, que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé ; il ne tint pas même à M. de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parce qu'il croyoit que son voyage ne serviroit qu'à faire faire la cour à M. de Noirmoutier. M. de Châlons, que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison ; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu en passant à Montmirail, par des gens de madame de Noirmoutier ; ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire croire qu'il se rendoit aux raisons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari, et il se démêla par cette ruse innocente de ce mauvais pas, qui, vu l'humeur de la dame, étoit capable de le mener à la Bastille. Il vit MM. de Noirmoutier et de Lamet à une lieue de Mézières, chez un gentilhomme nommé M. d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à madame de Chevreuse, de la parfaite union qui étoit entre lui et Laigues, et des sujets qu'il avoit de se plaindre de moi ; ce qui est le style ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontés pour moi ; mais il lui laissa voir en même

temps une grande difficulté à se pouvoir séparer des intérêts, ou plutôt de la conduite du premier, vu la situation des deux places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc, qui se réduisit à leur demander pour toutes grâces, en mon nom, de différer seulement leurs accommodements jusqu'à la création du nouveau pape, ne tira de Noirmoutier que des raileries de ce qu'il s'étoit lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectois, disoit-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, et il revint à Paris, où il apprit de M. de Châlons la création du pape Alexandre.

Mes amis, auxquels je l'avois mandée par Malclerc, en conçurent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut M. de Noirmoutier de sa précipitation. Il avoit conclu son accommodement avec le cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, et il étoit venu à Paris pour le consommer. Il désira de voir Malclerc, aussitôt qu'il eut appris que Chigi étoit effectivement pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoique mes amis, qui se défioient beaucoup de son secret et de sa bonne foi, lui eussent dit qu'il en étoit parti; et il fit tant, qu'il le vit dans le faubourg Saint-Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutôt pour colorer la précipitation de son accommodement : il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit délai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut et dans son discours et sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête et tyran, qui vouloit sacrifier tous mes amis à mon ambition et à mon caprice. On ne parla dans la conversation que de la tendresse qu'on avoit pour moi, que des expédients que l'on cherchoit avec madame de Chevreuse et avec Laigues, pour me raccommo-der solidement avec la cour, et que des facilités que l'on espéroit d'y trouver. La conclusion fut une instance très grande de prendre dix mille écus, par lesquels on espéroit, dans le pressant besoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mon égard et de couvrir à celui du monde, le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, mais avec force, et ils ne me persuadèrent pas; et je me remercie encore de mon sentiment. « Il n'y a rien de plus beau que de faire des grâces à ceux qui nous manquent; il n'y a rien, à mon sens, de plus foible que d'en recevoir. Le

christianisme qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le second, s'il étoit bon. » Quoique mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de M. de Noirmoutier, parce qu'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienséance d'en solliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite les obligeoit à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils suppléèrent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus pressant et de plus nécessaire, et Malclere vint me trouver à Rome, où je vous assure qu'il ne fut pas désavoué du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de M. de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci, est l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs disgrâces, ne manquent jamais de suivre. Leur première application est de jeter dans le monde des bruits sourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner ; et la seconde, est de diminuer autant qu'ils peuvent le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoissance envers d'autres dont l'amitié ne leur puisse être d'aucun embarras. Ils trompent ainsi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitude qui ne les touchent pas personnellement, et ils éludent la véritable reconnoissance par la fausse. Il est vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairés auxquels il est difficile de donner le change, et je me souviens à ce propos que Montrésor, à qui j'avois fait donner une abbaye de douze mille livres de rente, lorsque MM. les princes furent arrêtés, ayant dit un jour chez le comte de Béthune qu'il en avoit l'obligation à M. de Joyeuse, le prince de Guémenée lui répondit : « Je ne croyois pas que M. de Joyeuse eût donné les bénéfices en cette année-là. » M. de Noirmoutier fit, pour justifier son ingratitude, ce que M. de Montrésor n'avoit fait que pour flatter l'entêtement qu'il avoit pour madame de Guise. J'excusai celui-ci par le principe de son action ; je fus vraiment touché de celle de l'autre. L'unique remède contre ces sortes de déplaisirs qui sont plus sensibles dans les disgrâces mêmes, c'est de ne jamais faire le bien que pour le bien même. Ce moyen est le plus assuré. Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la plus pure vertu qui nous l'ensei-

gue. Un bon cœur n'y a guère moins de peine, parce qu'il joint aisément aux motifs des grâces qu'il fait à la satisfaction de sa conscience, les considérations de son amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui se passa en ce temps-là à l'égard de l'administration de mon diocèse.

Aussitôt que la cour eut appris que le chapitre l'avoit quittée, elle manda mes deux grands-vicaires, aussi bien que M. Loisel, curé de Saint-Jean, chanoine de l'église de Paris, et M. Briet, chanoine, qui s'étoient signalés pour mes intérêts.....

FIN DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

APPENDICE

AUX

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.



PORTRAITS, PIÈCES DIVERSES

ET LETTRES INÉDITES.

The first part of the document
 discusses the general principles
 of the system and the
 various methods of
 application. It is
 intended to provide a
 comprehensive overview
 of the subject matter
 and to serve as a
 guide for the reader.
 The second part of the
 document contains
 detailed information
 regarding the
 specific aspects of
 the system, including
 the various components
 and the methods of
 operation. This part
 is intended to provide
 a more in-depth
 understanding of the
 system and its
 capabilities.

APPENDICE.

PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ

PAR SAINT - ÉVREMOND.

Le cardinal de Retz étoit vif, intrépide et capable de commander, quoique éloigné, par son état, de la profession des armes. Il étoit ambitieux, et son ambition lui a attiré des disgrâces ; mais sa fierté n'en étoit que plus irritée, et alors il a renversé des obstacles qui, dans un autre temps, lui auroient paru invincibles. Ses ennemis, pour le rendre odieux, ont souvent fait passer pour hauteur la noble élévation qu'il avoit dans l'âme. Jamais ami n'a été plus chaud : il exposa pour les siens sa fortune et sa vie. Personne n'a plus aimé la magnificence, et il donnoit si noblement qu'il paroissoit être obligé à ceux qui refusoient ses profusions.

Il étoit agréable et complaisant. Il découvroit le fond de son âme à ses amis, sans penser qu'aucun d'eux pût ou osât abuser de sa confiance. Personne n'étoit plus honnête avec ses égaux et ses inférieurs ; mais quand il se croyoit blessé par les procédés de gens plus élevés que lui, aucune considération ne pouvoit arrêter ni modérer ses hauteurs et ses ressentiments.

Jamais courtisan n'a été moins dissimulé et plus sincère. Il écrivit à Innocent XI contre le népotisme, et sa franchise plut fort au pape, qui l'en remercia par un bref.

L'éloquence lui étoit naturelle.

Il se reproche plusieurs fautes et fait de ces aveux qui conviennent si bien aux grands hommes, parce qu'ils ne se croient pas exempts de foiblesses.

Revenu de la fougue de la jeunesse, il admiroit combien les divers âges font penser différemment sur les mêmes choses, et combien sont frivoles les projets où les jeunes gens placent leur gloire et leur ambition. Il faisoit si peu de cas des grandeurs, qu'il renvoya deux fois son chapeau de cardinal. Le pape refusa de le reprendre.

Quand il pouvoit découvrir que des personnes qu'il considérait manquoient des choses nécessaires, il trouvoit mille moyens ingénieux pour soulager leur besoin et pour ménager leur amour-

propre. Les dernières années de sa vie, il leur distribuoit, le premier jour de chaque mois, une somme assez considérable, qu'il prenoit sur son entretien. Il a payé plus de trois millions de dettes contractées à une époque qu'il appeloit le temps de sa jeunesse et de ses égarements.

Pendant la guerre de Flandre, étant à Commercy et se promenant un matin dans la campagne, suivi de deux ou trois de ses gentilshommes, il se vit entouré d'un parti espagnol. Le chef l'entendant nommer, lui fit des excuses. Le cardinal le pria de faire ses compliments au gouverneur de Luxembourg, et tirant un diamant de son doigt, il le pria de l'accepter, afin, lui dit-il en souriant, que votre course ne vous soit point inutile. Quelque temps après, étant à Paris, il tomba malade. La fièvre augmentant, il fut saigné plusieurs fois, et peut-être trop pour son âge. Le 28 d'août (1679) il mourut à deux heures après midi.

PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ

PAR LA ROCHEFOUCAULT.

Le cardinal de Retz a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, et plus d'ostentation que de vraie grandeur. Il a une mémoire extraordinaire, plus de force que de politesse dans ses paroles, l'humeur facile, de la solidité et de la foiblesse à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis ; peu de piété, quelques apparences de religion.

Il paraît ambitieux sans l'être. La vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses, presque toutes opposées à sa profession. Il a suscité les plus grands désordres de l'État sans avoir un dessein formé de s'en prévaloir ; et, bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paroître redoutable et à se flatter de la fausse vanité de lui être opposé. Il a su néanmoins profiter avec habileté des malheurs publics pour se faire cardinal. Il a souffert sa prison avec fermeté et n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. La paresse l'a soutenu avec gloire durant plusieurs années dans l'obscurité d'une vie errante et cachée. Il a conservé l'archevêché de Paris contre la puissance du cardinal Mazarin ; mais après la mort de ce ministre, il s'en est démis sans connoître ce qu'il faisoit et sans prendre cette conjoncture pour

ménager les intérêts de ses amis et les siens propres. Il est entré dans divers conclaves, et sa conduite a toujours augmenté sa réputation.

Sa pente naturelle est l'oisiveté ; il travaille néanmoins avec activité dans les affaires qui le pressent et il se repose avec nonchalance quand elles sont finies. Il a une grande présence d'esprit, et sait tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offre, qu'il semble qu'il les ait prévues et désirées. Il aime à raconter ; il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire.

Il est faux dans la plupart de ses qualités, et ce qui a le plus contribué à sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paroître occupé de l'une ou de l'autre. Il est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication. Il a plus emprunté de ses amis qu'un particulier ne pouvoit espérer de pouvoir leur rendre. Il n'a point de goût ni de délicatesse. Il s'amuse à tout et ne se plaît à rien. Il évite avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légère connoissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie ; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion : il quitte la cour où il ne peut s'attacher et il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui.

JUGEMENT SUR LE CARDINAL DE RETZ

PAR LAHARPE.

Pour la connoissance des hommes et des affaires, pour le talent d'écrire, rien ne peut se comparer, même de fort loin, aux Mémoires du fameux cardinal de Retz : c'est le monument le plus précieux, en ce genre, qui nous reste du siècle de Louis XIV. Le nom de cet homme vraiment singulier réveille tant d'idées à la fois, qu'il est impossible de ne pas chercher à les démêler ; et la supériorité de l'homme et de l'ouvrage est une raison pour arrêter un moment la rapidité de ce résumé ; et pour considérer avec réflexion un personnage qui, parmi tant d'autres plus ou moins célèbres, n'a de ressemblance avec aucun d'eux.

Peut-être ne lui a-t-il manqué, pour être un grand homme,

que d'être à sa place. Mais malheureusement pour lui il étoit, par son caractère, également déplacé et dans une monarchie et dans l'Eglise ; et la première instruction qui résulte de ses aventures et de ses écrits, c'est que des qualités éminentes, en contradiction avec des circonstances insurmontables de leur nature, ne peuvent produire qu'une lutte brillante et momentanée, une célébrité passagère et une chute complète. La première loi d'une grande ambition fondée sur de grands talents est donc d'en choisir et d'en décider l'objet, suivant les possibilités morales et politiques. C'est un grand acte de la raison, le plus important de tous, mais en même temps le plus difficile, parce qu'il dépend beaucoup du caractère, qui décide souvent contre la raison ; et c'est ce qui arriva au cardinal de Retz. Né avec du génie pour les affaires, audacieux et adroit, ferme et souple, éloquent en public, insinuant dans le particulier, actif et patient, habile à se procurer de l'argent et à le répandre ; sachant descendre de son rang jusqu'à la dernière popularité, et le soutenir jusqu'à la hauteur la plus fière, il réunissoit ce qui peut mener à tout dans un Etat républicain, où chacun a sa valeur personnelle, et peut se placer en raison de ses facultés. Il sentoit ses forces ; il y mesura ses projets ; mais il ne mesura pas les projets aux moyens. Dans une monarchie que Richelieu venoit de rendre absolue dans les principes et dans le fait, il n'y avoit pour l'abbé de Retz, désigné archevêque de Paris, de chemin à l'élévation que celui du ministère, ni de chemin au ministère que l'attachement à la cour. Toutes les conjonctures offroient des facilités : une minorité, un roi enfant, une régente incapable de gouverner par elle-même, et qui avouoit le besoin d'être gouvernée, qui même, si l'on s'en rapporte à lui, ne donna la première place à Mazarin que faute de pouvoir se fier à un autre. Quoique ce dernier fait soit douteux, quoiqu'on ne sache pas bien précisément jusqu'où alloit l'influence de Mazarin au commencement de la régence, parce qu'il pouvoit être assez fin pour la dissimuler, et que la reine pouvoit être intéressée à en déguiser les causes, il est au moins certain que le coadjuteur pouvoit alors balancer cette influence, et devoit s'y appliquer avant tout s'il vouloit fonder sa fortune sur une base solide. Il étoit beaucoup plus jeune que Mazarin : c'étoit un désavantage réel pour l'opinion ; ce pouvoit n'en être pas un dans le cabinet de la régente. Elle le voyoit favorablement ; il lui étoit redevable de la coadjutorerie, qui lui

assuroit l'archevêché ; la route étoit ouverte, il falloit la suivre : c'étoit de ce côté que devoient se tourner toutes les séductions et tous les efforts. Il étoit aimé de M. le Prince, qui ne pouvoit souffrir le ministre. On voyoit avec peine un étranger, un cardinal dans un poste que Richelieu avoit fait haïr et redouter. Cette considération, l'appui du grand Condé, les avantages naturels du coadjuteur, qui avoit pour lui l'élocution et les manières qui souvent rendoient Mazarin ridicule ; l'intrigue, où il étoit aussi savant que personne : tous ces moyens réunis pouvoient lui obtenir l'entrée au conseil, et ce premier pas fait, il pouvoit, comme Richelieu, devenir le maître dès qu'il auroit eu l'oreille de la maîtresse. Mais il eût fallu pour cela montrer un dévouement entier aux intérêts de la régente, à ceux de son autorité, et de celle qu'elle devoit conserver au roi. Ce fut là le grand art de Mazarin, qui lui servit plus que tout le reste, et ce sera toujours la marche la plus sûre auprès des souverains, surtout auprès de ceux dont le pouvoir, affermi par sa nature, n'est combattu que par les circonstances. Tel étoit le plan d'ambition que pouvoit suivre le coadjuteur : il n'étoit pas infallible, l'ambition n'a rien qui le soit ; mais il étoit probable, et surtout c'étoit le seul possible dans l'exécution. Le pis-aller eût été de rester archevêque de Paris ; et s'il avoit un désir fort vif du chapeau, qui dans ce temps étoit un bien plus grand objet qu'aujourd'hui, lui-même convient dans ses Mémoires, qu'un archevêque de Paris devoit naturellement l'espérer.

Maintenant, que l'on examine la conduite qu'il tint, et l'on verra que cet homme, qui, dans ses écrits, a tant raisonné sur les principes de l'ambition, manqua entièrement au premier de tous, qui est d'avoir un objet, et que la sienne, qui dans Rome ou dans Athènes pouvoit l'élever au plus haut degré, ne pouvoit absolument que le perdre en France, comme en effet elle le perdit. Il suffit de lire dans ses Mémoires les motifs qui le déterminèrent à la guerre civile, et dont il rend compte avec une bonne foi qui semble ne pas lui coûter dès qu'il s'agit de choses qui ont au moins un côté brillant, et qui prouvent tout ce qu'il pouvoit. C'étoit la veille de la journée des barricades ; il apprend qu'au Palais-Royal on est persuadé qu'il a soufflé le feu de la sédition, loin de chercher à l'éteindre, et que, par conséquent, la cour le mettoit au nombre de ses ennemis. Là-dessus voici comme il s'exprime : « Comme la manière dont j'étois poussé et celle dont

le public étoit menacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées ; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins ; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, *que j'avois toujours honoré dans les Vies de Plutarque*. Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules fut cet avantage, que je m'imaginai me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le dérèglement des mœurs, très peu convenable à la mienne, me faisoit peur.... Je me soutenois par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples ; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces ; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas, et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti. *J'avois eu mille fois cette vue* ; mais elle avoit cédé à ce que je croyois devoir à la reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public l'ayant *purifiée*, je la pris avec joie, et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire. Minuit sonnait, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis : « Demain, avant qu'il soit midi, je serai maître de Paris. »

Ces aveux sont un morceau bien curieux ; ils contiennent en peu de lignes le caractère, le génie et l'histoire du cardinal de Retz. D'abord est-ce de bonne foi qu'il pouvoit se plaindre de l'opinion de la cour ? et, à la place de Mazarin, auroit-il jugé autrement le coadjuteur ? Avoit-il joué jusques là un rôle qui dût inspirer beaucoup de confiance ? Redevable à la reine d'une dignité plus considérable alors qu'elle ne l'a été depuis, il avoit commencé à se déclarer contre le ministre dans une assemblée du clergé, et n'avoit tiré d'autre fruit de ses menées, que des querelles avec Mazarin, et le plaisir de braver impunément un ministre qui savoit dissimuler les injures, mais qui ne les oublioit pas. L'adroit Italien en savoit assez pour voir que le coadjuteur en vouloit secrètement à sa place, mais que, désespérant de gagner la cour, il cherchoit à s'en faire craindre. On ne pouvoit ignorer ses liaisons avec les plus déterminés frondeurs, ses intrigues dans le parlement, les soins qu'il avoit pris de se faire un parti

dans le peuple, les sommes considérables qu'il avoit répandues. Dans les premières émeutes que le parlement avoit encouragées, on avoit entendu plus d'une fois crier : *Vive le coadjuteur !* et quand il avoit paru pour les apaiser, il avoit tenu cette conduite équivoque et ces discours d'un homme qui ne veut modérer la sédition que de manière à faire voir qu'il est en état de la gouverner. Il avoit pris ce moment pour aller au Palais-Royal, comme pour jouir de l'embarras de la reine et du cardinal, et voir à quel point il pouvoit se rendre nécessaire. Ce moment étoit celui qui pouvoit le décider : s'il eût obtenu la confiance de la reine, il se fût très certainement rangé de son parti, et auroit tout fait pour la servir et pour chasser Mazarin. Mais cette princesse, qui avoit toute la liberté du sang d'Autriche, ne put souffrir qu'un homme qui lui devoit tout, prétendit se rendre important par le mal qu'il avoit fait ou qu'il pouvoit faire. Il fut reçu avec mépris ; et plus altier encore que sa souveraine, il se livra dès ce moment à la vengeance et au plaisir si flatteur pour un homme de son caractère, de lutter contre l'autorité royale. A l'entendre, il avoit été retenu par la reconnoissance ; mais ce qu'il en dit prouve seulement qu'il avoit quelque honte de l'ingratitude. Les vrais motifs qui le dirigent se montrent ici d'eux-mêmes ; il les produit avec cette effusion et cette complaisance que l'on remarque dans tout ce qui vient du cœur. *Il s'abandonne à ses pensées, aux vastes desseins, à ce que son imagination lui avoit fourni de plus éclatant, à ce titre de chef de parti qui chatouille ses sens, et qu'il avoit toujours honoré dans les Vies de Plutarque.* Ces expressions étalent le cardinal de Retz tout entier : c'est là tout ce qu'il étoit, tout ce qu'il pouvoit être ; et si l'on y fait attention, cet homme qui rapporte tout à la politique, étoit dominé, sans qu'il s'en doutât, par une imagination où il entroit même un peu de romanesque, puisque le romanesque est ce qui va au-delà de la raison et du vraisemblable. *Il honore le titre de chef de parti,* et il a tort. On peut admirer un chef de parti comme on admire tout ce qui est au dessus du médiocre : on ne peut honorer que ce qui est juste. *Il abandonne son destin à tous les mouvements de la gloire.* Voilà de beaux mots ; mais il falloit examiner s'il y avoit une gloire bien réelle pour un archevêque à se faire chef de sédition ; à marcher dans Paris, entouré de glaives, de mousquets et de poignards, si même, en se considérant comme homme d'État, il y avoit beaucoup de gloire

à mettre Paris et le royaume en feu, uniquement pour renvoyer un ministre; à exciter la guerre civile sans pouvoir espérer, sans méditer même une révolution; à profiter des circonstances pour se rendre puissant un jour, et tomber le lendemain. Mais ce n'étoient pas ces considérations qui occupoient Gondi : son génie le maitrisoit, et les troubles civils, les complots, les conspirations étoient son élément naturel. Le coup d'essai de sa première jeunesse avoit été une conspiration contre Richelieu, où il ne s'agissoit de rien moins que de l'assassiner; et un prêtre nous raconte froidement qu'il eut pendant trois mois dans le cœur le dessein d'assassiner un prêtre; et pendant ce temps, dit il, *il faisoit un peu le dévot, et faisoit même des conférences à Saint-Lazare.*

J'avoue que c'étoient les mœurs de ce temps, et que l'humeur implacable et sanguinaire de Richelieu, qui n'écrasoit le pouvoir des nobles que pour établir le despotisme, ne pouvoit guère produire d'autre effet. La tyrannie ne recueille que la haine, la force appelle la force, et à son défaut l'impuissance appelle la trahison. Mais il n'est pas moins vrai que tous les exemples que le coadjuteur avoit devant les yeux étoient plus faits pour l'avertir que pour l'égarer. Il devoit voir clairement qu'en allumant la guerre civile contre Mazarin, il avoit moins d'excuse, moins de consistance, moins de moyens de sûreté que ceux qui avoient voulu renverser Richelieu. Des princes du sang, tels que Gaston et le comte de Soissons, devoient penser que leur naissance les sauveroit toujours des derniers dangers, et qu'un ministre, quel qu'il fût, croiroit toujours avoir assez fait s'il n'en avoit rien à craindre. Montmorency, en servant Gaston, pouvoit se flatter qu'à tout événement cet appui le sauveroit : c'étoit un homme bien autrement considérable qu'un coadjuteur de Paris : il avoit pourtant été décapité à la vue de la France qui le pleuroit. Cinq-Mars, favori de Louis XIII, avoit eu le même sort. Que pouvoit raisonnablement espérer Gondi, en se déterminant à la guerre civile? Rien n'étoit si facile que de la commencer : sur ce point Mazarin l'avoit servi à souhait. Depuis six mois les édits bursaux les plus odieux et les plus ridicules avoient montré la plus basse avidité; et la résistance des parlements et du peuple, d'abord traitée de révolte, ensuite enhardie et autorisée par des édits de révocation, puis éludée par mille petits artifices, avoit arraché au ministère l'aveu de ce qu'il y a de plus méprisable dans un gou-

vernement, la violence qui hasarde tout, la foiblesse qui ne soutient rien, et la mauvaise foi qui est la plus vile des foiblesses. Paris d'ailleurs étoit alors assez redoutable : la bourgeoisie étoit armée ; elle l'étoit légalement et pour la défense de la ville. Il y avoit des colonels et des compagnies de quartier, et le coadjuteur s'en étoit assuré par ses séductions, ses libéralités, et par l'ascendant de sa place. Il dispoit aussi des curés, qui dispoient de la populace. Le parlement, outré, et avec raison, contre Mazarin, étoit résolu à pousser à toute extrémité un ministre qui avoit eu la double imprudence de le ménager trop, après l'avoir ménagé trop peu, et de faire sentir à ces vieux corps toute leur force après avoir attaqué leurs prérogatives. La difficulté n'étoit donc pas de faire la guerre domestique ; il s'agissoit de savoir quelle en seroit l'issue. Un homme tel que le coadjuteur devoit être capable de la prévoir, et le rapport du présent à l'avenir est l'étude du vrai politique. Il n'y avoit encore rien à attendre des princes du sang : Gaston étoit absolument sans caractère et sans dessein, dépendant toujours des circonstances, et alors de la reine. Le prince de Condé, vainqueur à Rocroy et à Lens, le héros du siècle, étoit le protecteur naturel de la régente et du roi pupille, et d'abord il le fut effectivement. De plus, quelque parti que prissent ces deux princes, le coadjuteur, qui n'étoit auprès d'eux qu'un particulier, ne pouvoit pas croire que leur destinée fût la sienne, quand même leur cause seroit commune. Dans tous les cas, il étoit impossible que ni Gaston, ni Condé, ni le parlement songeassent à détrôner leur roi ni à renverser la monarchie ; et en effet, personne n'y songeoit. Le résultat vraisemblable étoit donc un accommodement, soit que Mazarin fût chassé, soit qu'il ne le fût pas, et Gondi pouvoit-il présumer que la régente, dès qu'elle seroit maîtresse, ou le roi, dès qu'il seroit majeur, pardonât à un archevêque de Paris d'avoir été le boute-feu de la sédition, et d'avoir soulevé la capitale ? Lui-même ne s'aveugloit pas sur le sort qui l'attendoit. A peine fut-il engagé dans la carrière, qu'il vit le précipice au bout ; il vit que son existence étoit dépendante et secondaire. Il fallut d'abord s'attacher au parlement, ensuite à Gaston, et il n'ignoroit pas que c'étoient là de ces appuis qui bientôt vous laissent tomber. Enfin il prophétisa véritablement lorsqu'il dit à Monsieur : *Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal à Vincennes.*

On sait ce qui lui arriva quand la paix fut faite, les rigueurs de

sa détention, les périls et les accidents de sa fuite, son voyage à Rome. Il eut encore le plaisir d'y faire un pape, mais il ne put même demeurer archevêque ; il fallut donner la démission de cette belle place. Il fallut n'être rien, pour avoir voulu être tout ; paroître devant Louis XIV, qui le méprisa comme un homme qui n'avoit été rien de ce qu'il devoit être ; vieillir dans l'obscurité ; se borner pour toute gloire à l'acquit de quatre millions de dettes, dont le payement, quoique très louable, n'en faisoit pas oublier l'origine, et se réduire, pour toute considération, à une régularité de mœurs un peu tardive, et qui pouvoit paroître forcée après des scandales si longs et si éclatants. C'est la dernière observation qui reste à faire sur les motifs de ses entreprises. Il avoue que ce qui acheva d'étouffer tous ses scrupules fut principalement le désir de couvrir du nom de chef de parti les vices d'un archevêque. Ainsi, en dernier résultat, il fut cause de quatre années de guerre civile, parce qu'il avoit du goût et du talent pour la faction, et parce qu'il vouloit être moins obligé de cacher ses débauches, et le reste de sa vie fut sacrifié à l'expiation de ces quatre années d'un pouvoir employé à faire du mal. Certes, il n'y a là rien de grand, ni dans les principes ni dans les effets : il n'y a de louable que le repentir.

La seule gloire qui lui soit restée est celle à laquelle il songeoit le moins, celle d'écrivain supérieur. Ce n'est pas que je le compare, comme on l'a fait un peu légèrement, à Tacite, dont il n'a ni la profondeur de vues ni la force de pinceau ; à Salluste, dont il n'égale ni la précision originale ni l'expression heureuse. Son style est comme son génie, plein de feu et de hardiesse, mais sans règle et sans mesure. On peut reprocher à quelques uns de ses portraits des antithèses accumulées et forcées ; mais ce défaut qui est rare chez lui, n'empêche point que le naturel et la vérité ne dominant dans sa diction : de même ses inégalités n'en diminuent point l'éclat ; elles sont évidemment les négligences d'un homme qui adresse ses Mémoires à une amie intime comme une confidence épistolaire. Il sait raconter et peindre ; mais on voit par les témoignages de ses contemporains, que sa mémoire le trompe assez souvent sur les faits et les dates, et que ses prétentions le rendent quelquefois injuste sur les personnes. Il a beaucoup de franchise sur ce qui le regarde, moins pourtant qu'il n'en veut faire paroître, et son amour-propre, qui le conduisoit dans ses écrits comme dans ses actions, avoue quelques

fautes, pour faire croire à une suite de combinaisons qu'il est trop facile d'arranger après les événements, pour que l'on puisse toujours les attribuer à la prudence. Malgré cet artifice, ce qu'il peint le mieux dans ses ouvrages, c'est lui-même, et l'on peut dire de lui, comme de César, qu'il a fait la guerre civile et l'a écrite avec le même esprit. Ses inclinations et ses principes percent de tous côtés ; sa politique est tournée tout entière vers les dissensions domestiques ; toutes ses maximes sont adaptées à des temps de cabale et de discorde, et il ne juge presque les hommes que par ce qu'ils peuvent être dans les factions, c'est-à-dire sur le modèle qu'il est plus que personne en état de fournir d'après lui. Enfin, ces Mémoires, pleins d'esprit, d'agrément, de saillies, d'imagination, de traits heureux, laisseront toujours l'idée d'un homme fort au dessus du commun. Il n'y a guère de défauts que ceux qu'il étoit capable d'éviter en composant avec plus de soin, comme dans sa conduite ce qu'il y a de plus vicieux n'empêche pas qu'on n'aperçoive ce qu'il auroit pu être si la fortune l'avoit autrement placé.

PARTICULARITÉS SUR LE COADJUTEUR

ET LES FEMMES DONT IL PARLE DANS SES MÉMOIRES (1).

LE COADJUTEUR.

Le coadjuteur est enclin à l'amour, a la galanterie en tête et veut faire du bruit ; mais sa passion dominante, c'est l'ambition ; son humeur est étrangement inquiète, et la bile le tourmente presque toujours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en a été amoureux, aussi bien que de madame de Guéméné. Il voyoit fort aussi M. d'Ecqueville, son parent, dont nous avons parlé ailleurs. Ce M. d'Ecqueville n'avoit guère de meilleurs yeux que lui, et on dit qu'un jour ils se cherchèrent un gros quart

(1) Nous avons extrait d'une publication faite par un honorable magistrat de la Cour royale, quelques particularités relatives au coadjuteur et à plusieurs femmes dont il parle dans ses Mémoires. Tout le monde y reconnaîtra Tallemant des Réaux. Ces détails développent les Mémoires, tout en confirmant leur véracité, et servent à compléter ce que le cardinal de Retz nous a révélé sur ces dames célèbres, et le parti qu'il en tire pendant les intrigues de la Fronde.

d'heure dans une grande cour sans pouvoir se retrouver, et qu'il fallut à la fin que deux gentilshommes les prissent chacun par la main pour les faire joindre. Un homme proposa à l'abbé d'épouser je ne sais quelle grande héritière d'Allemagne, catholique, dont je n'ai pu savoir le nom ; que ses parents luthériens la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weimar, qui étoit à l'académie à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes : il en avoit deux ; l'autre se nommoit Quimperlay ; elles valent dix-huit mille livres de rente ou environ. Je n'ai pu savoir tout ceci qu'imparfaitement. Il fit un voyage où il parla à cette fille ; même il se battit contre ce Weimar, et eut l'avantage, non par adresse, mais par bravoure, *car il n'est pas moins vaillant que M. le Prince.*

LA DUCHESSE DE LESDIGUIÈRES.

(Voyez les *Mémoires*, page 6, t. 1^{er}.)

Une insolence de Roquelaure à madame de Lesdiguières fit grand bruit. Le coadjuteur, cousin-germain de la duchesse, qui avoit été un peu amoureux d'elle, et qui dès le temps de la princesse de Guémenée en vouloit déjà à Roquelaure ; le coadjuteur donc, voyant que son frère le duc de Retz ne s'en remuoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin et lui dit : « Si on ne fait taire Roquelaure, je ne répons pas que mes amis que j'ai eu de la peine à retenir, ne le punissent de son insolence. » Le cardinal promit d'y mettre ordre. Le soir même Roquelaure étant allé aux Tuileries assez bien accompagné, le duc enfin se réveilla, et avec ses amis et ceux de son frère y alla si bien accompagné, que le marquis fut contraint de se retirer.

MADAME DE MONTBAZON.

(Voyez les *Mémoires*, page 146, t. 1^{er})

Madame de Montbazon étoit une des plus belles personnes qu'on pût voir, et ce fut un grand ornement à la cour ; elle défaisoit toutes les autres au bal. Dans la grande jeunesse où elle étoit quand elle parut à la cour, elle disoit qu'on n'étoit bon à rien à trente ans et qu'elle vouloit qu'on la jetât dans la rivière quand elle les auroit. Je vous laisse à penser si elle manqua de galants. M. de Chevreuse, gendre de M. de Montbazon, fut des premiers ; M. d'Orléans l'a aimée, M. de Soisson aussi. Il en connoit auparavant à madame de Guémenée, belle-fille de M. de

Montbazon et rivale de la duchesse. Bassompierre entreprit madame de Montbazon, mais il n'en put rien avoir; je ne sais pourquoi. Hoquincourt est un de ceux dont on a le plus parlé. Roville après lui y laissa bien des plumes. Ses amours et ses intrigues avec M. de Beaufort sont connues. (Voir aussi les *Mémoires*, pag. 204, t. 1^{er}.)

MADAME DU FARGIS.

(Voyez les *Mémoires*, page 6, t. 1^{er}.)

Madame du Fargis étoit fille de la Rochepot; elle avoit une sœur qui fut mariée au général des galères, aujourd'hui le père de Gondy (le père du coadjuteur). Madame du Fargis fit bien des galanteries avec le jeune marquis de Boissy, qui étoit dans le même logis qu'elle. Cela fit bien du bruit, et l'on fut contraint de la mettre chez madame de Saint-Paul, où elle ne fut pas plus sage. En ce temps-là, il lui vint une fantaisie d'être aimée du comte de Cramail, et elle disoit à ceux qui la vouloient cajoler : « Attendez à une autre fois ; à cette heure je n'ai que le comte de Cramail en tête. » M. de Créquy ne laissa pas que de lui en conter. Il eut un rendez-vous d'elle à Amiens. Il y alla déguisé. Cramail eut aussi un rendez-vous de même, et cela fit un si grand éclat, que madame de Saint-Paul ne la voulut plus souffrir. C'étoit une personne fort agréable que madame du Fargis, vive, pleine d'esprit et la plus galante du monde. Elle se jeta dans les Carmélites. Son père mourut trois ans après, cela lui fit quitter le couvent. M. du Fargis, homme d'esprit et de savoir, mais d'une légèreté étrange, l'épousa. Le cardinal de Richelieu la fait dame d'atours de la reine. Elle recommence ses galanteries avec le comte de Cramail, et se mêle de toutes sortes d'intrigues. Son plus grand crime fut que le cardinal de Richelieu crut qu'elle l'avoit mal servi auprès de la reine dans son amourette, et quand il la chassa, il publia des lettres d'elle au comte de Cramail.

LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

(Voyez les *Mémoires*, p. 145, t. 1^{er}.)

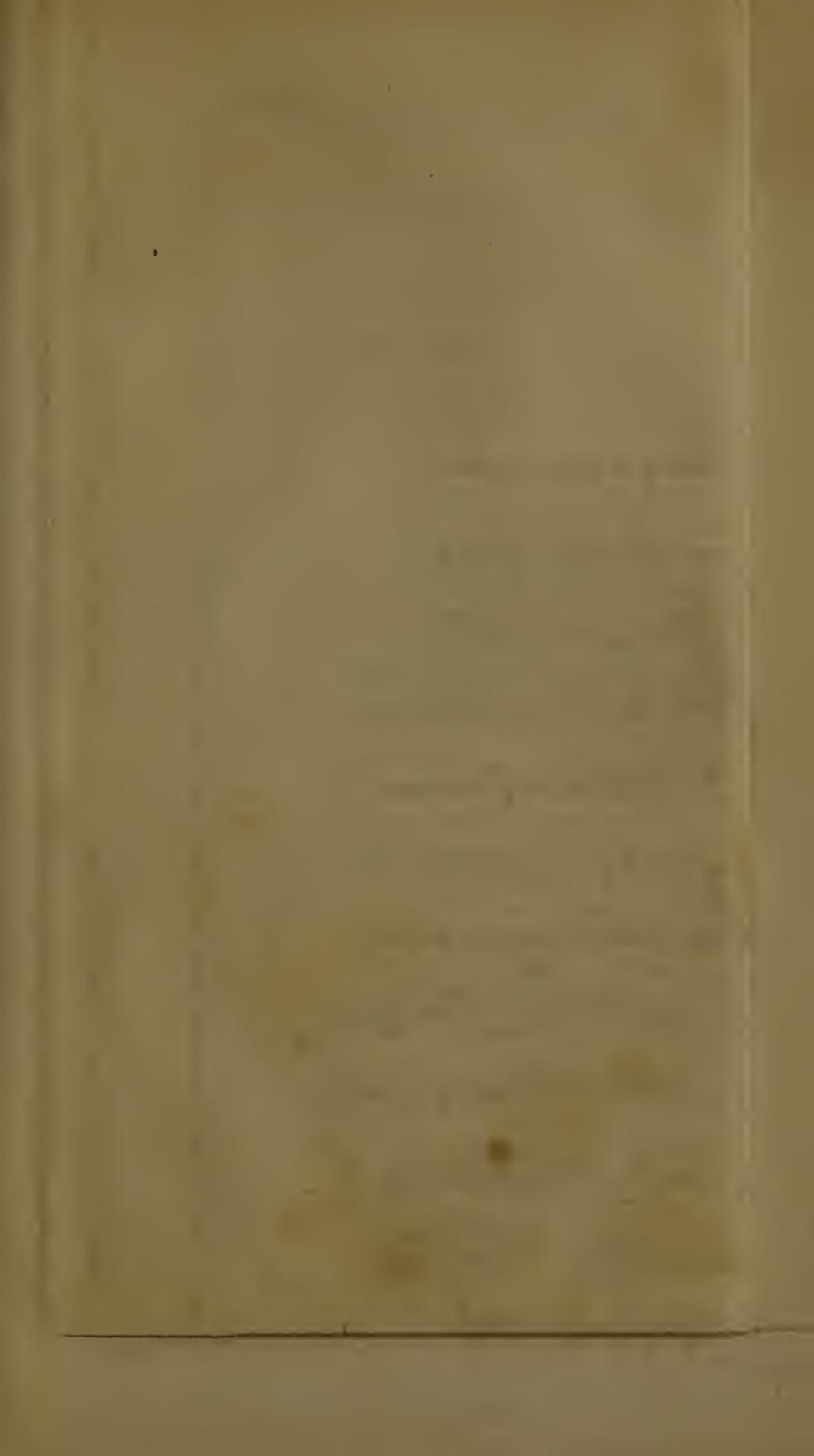
Madame de Chevreuse étoit jolie, friponne, éveillée. Le roi étoit familier avec elle, et ils badinoient assez ensemble. Lorsqu'elle accompagna la reine en Angleterre, milord Rick, depuis comte Holland, l'avoit cajolée en France en traitant du mariage. Elle disoit des douceurs de son galant et de celles de Buckingham pour la reine, que ce n'étoit pas qu'ils parlassent

d'amour, mais qu'on parloit ainsi en leur pays à toutes sortes de personnes. Quand elle fut de retour d'Angleterre, le cardinal de Richelieu s'adressa à elle dans les desseins qu'il avoit d'en conter à la reine ; mais elle s'en divertissoit. Il l'éloigna voyant qu'elle se moquoit de lui. Après, elle revint, et Monsieur disoit qu'on l'avoit fait venir pour donner plus de moyens à la reine de faire un enfant.

Elle se mit aussi à cabaler avec M. de Châteauneuf, qui étoit amoureux d'elle. Il avoit bien fait des folies avec madame de Puisieux ; en voyage on le voyoit à la portière du carrosse de la reine où elle étoit, à cheval, en robe de satin et faisant manège. Le cardinal de Richelieu en avoit des jalousies étranges, car il le soupçonnoit d'en vouloir aussi à la reine, et ce fut cela plutôt qu'autre chose qui le fit mener prisonnier à Angoulême. Madame de Chevreuse fut reléguée à Dampierre, d'où elle venoit déguisée comme une demoiselle crottée chez la reine, entre chien et loup. La reine se retiroit dans son oratoire ; je pense qu'elle en contoit bien du cardinal et de ses galanteries. Enfin elle en fit tant, que M. le cardinal l'envoya à Tours, où le vieil archevêque devint amoureux d'elle. Elle souffroit qu'il lui donnât sa chemise quand il se trouvoit à son lever. Un jour qu'elle avoit à lui demander quelque chose, « vous verrez qu'il fera tout ce que je voudrai ; je n'ai, disoit-elle, qu'à lui laisser toucher ma cuisse à table. »

« On dit qu'elle étoit extrêmement belle étant jeune (1) ; mais comme je ne l'ai vue que depuis son retour de Flandre, et qu'alors elle avançoit en âge, je n'ai rien remarqué en elle de sa première beauté. Pour de l'esprit et du cœur, elle en avoit plus que femme au monde : elle écrivoit une lettre et tout ce qu'elle vouloit d'une manière si sensée et si juste, que jamais personne n'a mieux écrit d'affaires ; elle y excelloit. En fait d'intrigues, le cardinal de Mazarin (ce que je vais dire est bien fort) a plusieurs fois avoué qu'elle en savoit plus que lui. Elle avoit la réputation de ne pardonner jamais à ses ennemis. Elle a longtemps gouverné la reine : elle a souffert pour elle avec un courage au-dessus de son sexe la plus cruelle persécution qui fut jamais ; errante dans les pays étrangers, et demandant pour ainsi dire de cour en cour ; toujours agitée, et jamais moins en repos que lorsque, malgré elle, on la forçoit de s'y tenir. Enfin, plutôt que

(1) Ce qui suit est tiré des *Mémoires* inédits de Brienne le fils,



de finir en paix le reste de ses jours, dès qu'occupée des Colbert elle vit luire le premier rayon de leur fortune naissante, elle fit alliance avec eux, et maria son petit-fils à la fille d'un homme qui n'auroit jamais cru, dix ans avant, pouvoir faire ses filles duchesses. Il fallut écraser pour cela le pauvre M. Fouquet : elle le sacrifia sans scrupule à l'ambition de son compétiteur. Je doute qu'on la canonise jamais pour ses œuvres.

LETTRE DE CACHET DU ROI LOUIS XIV

AVEC UN ORDRE DE SA MAIN POUR ARRÊTER LE CARDINAL DE RETZ
ET L'AMENER MORT OU VIF. (1)

(V. les *Mémoires*, page 258, tome II).

DE PAR LE ROY,

Il est ordonné au sieur Pradelles, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment des gardes françoises de Sa Majesté, de saisir et arrester le sieur cardinal de Retz et le conduire en son château de la Bastille, pour y estre tenu sous bonne et seure garde, jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné; et au cas que des personnes de quelque condition qu'elles fussent se meissent en devoir d'empescher l'exécution du présent ordre, Sa dicte Majesté ordonne parcillement audit sieur Pradelles de les arrester et constituer prisonniers et d'y employer la force si besoing est, en sorte que l'auctorité en demeure à Sa Majesté. Laquelle enjoinct à tous ses officiers et subject d'y tenir la main, sur peine de désobéissance. Fait à Paris le... de décembre 1652. (Écrit de la main de le Tellier, secrétaire d'État.)

LOUIS.

(Ce qui suit est écrit de la main de Louis XIV.) — *J'ay commandé à Pradelle l'exécution du présent ordre en la personne du cardinal de Rets, mesme de l'arrester mort ou vif en cas de résistance de sa part.*

MÉMOIRE DES CRIMES

SUR LESQUELS LE PROCÈS DOIT ÊTRE FAIT AU CARDINAL DE RETZ.

« Il se justifiera tant par la notoriété publique que par témoins et autres preuves :

(1) Le *fac-simile* de cette pièce est en tête du premier volume des mémoires.

« Que ledit cardinal de Retz, après avoir mené une vie fort dissolue estant abbé, mesme s'estre battu en duel, dont on ne croit pas qu'il ait jamais été absous de l'irrégularité et des censures, ayant trouvé moyen, au commencement du règne du roy Très-Chrétien, heureusement régnant, en considération et par l'entremise de ses proches, après plusieurs assurances de changer ses mœurs, d'estre agréé et nommé par Sa Majesté pour coadjuteur de son oncle à l'archevesché de Paris, a continué la mesme façon de vivre, au scandale public de tout le diocèse, jusques à avoir abusé des sacrements et révélé des confessions par raillerie et divertissement, en présence de plusieurs personnes ;

« Que ledict cardinal, oubliant le devoir auquel sa naissance, les grâces qu'il avoit nouvellement receues, son caractère et le serment de fidélité qu'il venoit de faire au roy l'engageoient, poussé d'une ambition déréglée et d'une inquiétude naturelle qui ne luy permet pas de demeurer en mesme situation d'esprit, s'unit secrètement avec les mécontents et factieux, ennemis de Sa Majesté et du repos public, pour suborner l'esprit des peuples sous divers prétextes spécieux, et les jeter dans la rébellion, ayant la principale part dans toutes les séditions et révoltes qui ont agité la France pendant la minorité, et qui ont causé tant de guerres et de ruines aux sujets du roy ;

« Que lors des premières barricades de Paris, en l'année 1648, feignant d'appaiser par l'autorité de son caractère les esprits des peuples esmeus, il alloit, revestu de ses habits pontificaux, dans toutes les rues, donnant des bénédictions, et en effet eschauffant la sédition et animant ceux qui lui étoient affidés à continuer leurs mauvais desseins ;

« Qu'ensuite, voulant tirer advantage du désordre qu'il avoit excité et se donner un nouveau crédit, en joignant l'autorité des armes à celle de l'Église, il demanda avec chaleur le gouvernement de Paris, et, sur le refus qu'il luy en fut fait, déclara hautement qu'il s'en vengeroit, et, en effet, assembla un conseil dans le chasteau de Noisy, composé des principaux chefs des troubles qui sont arrivés dans le royaume, et là furent résolus les moyens de faire souslever Paris, et, par un horrible attentat, de se saisir de la sacrée personne de Sa Majesté, qui fut obligée de se retirer en diligence à Saint-Germain ;

« Que le roy ayant commandé audit cardinal de le venir trouver à Saint-Germain, il refusa d'obéir à ses ordres, et se déclara

si ouvertement contre son service, qu'il ne fit pas difficulté d'exhorter les peuples à prendre les armes contre leur roy, et, pour mieux rassurer leurs consciences estonnées d'un tel crime, abuser de la parole de Dieu, monter en chaire, et, au lieu d'enseigner la doctrine de l'Évangile et l'obéissance due au souverain, prescher séditionnellement dans l'église de Saint-Paul, le jour de la conversion de ce saint apôtre, qu'il falloit vendre les vases sacrés et l'argenterie des églises pour une si sainte et si juste guerre ;

« Que non seulement il s'est trouvé à tous les conseils tenus pendant ces mouvements dans Paris, a assisté à toutes les délibérations du parlement en ce temps engagé dans la révolte, et lorsque M. Longueville entra dans Paris pour se joindre à ce parti, déclaré publiquement qu'il estoit assuré de ses intentions, et qu'il les ménageoit il y a longtemps ; mais encore au mespris de l'Eglise, à la honte de sa profession, et, sans crainte d'irrégularité, a levé un régiment sous le nom de Corinthe, y a préposé des officiers, l'a envoyé journellement à la guerre contre les sujets du roy, après luy avoir donné sa bénédiction, et enfin a passé à un tel emportement, que luy-mesme, en habit séculier, monté sur un cheval de combat, armé de pistolets et d'espées, à la teste de son régiment, sortit, à la vue de toute la ville, pour aller en cet équipage combattre avec l'armée des rebelles les troupes du roy, qui attaquoient le bourg de Charenton ;

« Qu'il a conseillé et fait exécuter plusieurs actions violentes, et entre les autres voulu faire tuer le lieutenant-général d'Orléans, et, sans respect de caractère, fait arrester prisonniers les évêques d'Ayre et de Dol pour n'avoir pas voulu s'engager dans son parti ;

« Qu'il a eu un continuel commerce avec les ministres d'Espagne, ennemis de la couronne, et qu'il a dressé les instructions des sieurs de Noirmoutier et de Laigues, envoyés de Paris à Bruxelles, et celle du moine Arnolphini, envoyé de Bruxelles à Paris pour l'archiduc, et introduit par le ministère dudit cardinal dans le parlement ;

« Qu'après les premiers mouvements pacifiés, ledit cardinal de Retz n'ayant peu compatir avec le prince de Condé, son compétiteur, dans le mesme dessein d'estre à la teste des rebelles, prit résolution d'entreprendre sur la vie dudit prince de Condé, et, en effet, avec le sieur de la Boulaye, assembla des gens de main, fit

attaquer son carrosse de nuit sur le Pont-Neuf, dans lequel il y eut quelqu'un de ses domestiques tué ;

« Que ledit cardinal, voulant exciter quelque nouveau tumulte, après avoir préparé des gens payés pour cet effet dans les places publiques, fit tirer un coup de pistolet dans le carrosse du nommé Joly, son confident, lors conseiller au Chastelet, et à présent son secrétaire à Rome, lequel, sous un habit percé exprès le jour précédent, avoit feint une blessure pour esmouvoir le peuple, à l'occasion d'un assassinat fait à un magistrat, et faire crier aux armes, à l'exemple des affidés dudit cardinal, qui commençoient les clameurs ;

« Que ledit cardinal, espérant profiter des divisions et se faire un chemin au cardinalat, appuyé de l'autorité de M. le duc d'Orléans, auquel il s'étoit attaché, après avoir contribué à découvrir les intelligences, pratiques et pernicieux desseins du prince de Condé, et sollicité le roy avec empressement de s'asseurer de sa personne, pour préparer de nouvelles brouilleries dans l'État, se réconcilia secrètement avec ledit prince en prison, engagea M. le duc d'Orléans dans ses intérêts, et, unissant tous les intéressés en la fortune dudit prince, forma une nouvelle faction pour sa liberté et pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, à quoi le roy se trouva obligé de donner les mains ;

« Que ledit cardinal de Retz, prenant avantage du nombre, de la qualité de ses complices et de la mauvaise disposition des peuples, dont il avoit aliéné les esprits par toutes sortes d'artifices, faisant semer une infinité de faux bruits par gens apostés et payés à ce dessein, composer des libelles contre l'honneur de la maison royale, inspirer aux sujets la crainte de mauvais traitements, avec l'espérance de se délivrer du payement des impositions ordinaires en secouant le joug de l'obéissance, et, se flattant de l'apparence d'un grand succès, après avoir débauché des principaux officiers de Sa Majesté, avoit passé jusques à l'insolence de faire arrester le roy et la reine prisonniers dans Paris, faisant garder toutes les portes, visiter les carrosses, poser mesme des gardes près le Louvre, pour observer les actions de Leurs Majestés ;

« Que ledit cardinal de Retz a esté autheur de toutes les persécutions faites à M. le cardinal Mazarin, de tant de libelles infâmes contre son honneur et de tant d'arrêts contre son bien et sa vie, qu'il semble s'être rendu indigne de jouir des

privilèges d'un caractère qu'il a si fort méprisé et outragé ;

« Qu'il a proposé et appuyé d'aller, à main armée, arracher les sceaux d'un des premiers magistrats du royaume et jeter sa personne dans la rivière, pour avoir esté opposé à ses intentions et attaché au service du roi et à son devoir ;

« Qu'il a entretenu correspondance particulière avec le duc de Lorraine et autres ennemis du roy contre son service, et a eu grande part à toutes les entreprises faites contre l'autorité de Sa Majesté, lorsque la régence du royaume fut déférée à M. le duc d'Orléans, et aux violences, meurtres et incendies commis en l'Hostel-de-Ville de Paris ;

« Que par le crédit et l'accès qu'il avoit auprès de M. le duc d'Orléans, le roy estant rentré dans Paris, il lui a conseillé de tenir ferme contre Sa Majesté dans l'un des fauxbourgs, s'armer et se barricader, lui promettant d'exciter de nouveaux troubles dans la ville, et, après être sorti, l'a voulu engager en de nouvelles entreprises qu'il tramoit parmi la noblesse, sous prétexte que le roy n'avoit tenu l'assemblée des États, ordonnée pendant les mouvemens ;

« Que, Paris estant paisible et le roy au Louvre, ledit cardinal a esté trois semaines sans vouloir voir le roy, parlant avec fierté et arrogance, entretenant ses pratiques avec les séditieux, munissant sa maison de poudre, mesches, grenades, pots à feux et autres armes qui s'y sont trouvées ;

« Que le roy ayant esté contraint de s'asseurer de la personne dudit cardinal, il a continué dans la prison les mesmes sentiments et les mesmes intelligences autant qu'il a peu ; et enfin, après avoir donné sa démission de l'archevesché de Paris, accepté les conditions proposées par ses amis et promis solennellement l'accomplissement du traité, il a honteusement violé la foy de ses paroles et la religion de son serment et employé les premiers moments de sa liberté à faire armer ses amis et ses parents, attrouper ce qu'il a peu ramasser de gents dans le désordre de ses affaires, et escrit des lettres séditieuses dans Paris, au chapitre et aux curés, en termes contraires au respect deub à Sa Majesté ;

« Que s'estant tenu quelque temps dans Belle-Isle, après avoir donné tous les ordres nécessaires pour exciter de nouveaux troubles en France au moment qu'il espéroit que la prise d'Arras en faciliteroit l'exécution, au lieu d'éviter le passage dans le pays ennemy, il a exprès affecté de se rendre à Saint-Sébastien pour

conférer avec les ministres d'Espagne, dans le mesme temps que l'un des agents du prince de Condé et le nommé Francas, l'un des séditieux de Bordeaux venant d'Angleterre, s'y sont rencontrés, et, tous ensemble communiquant de nouveaux desseins, avoient jeté les fondemens d'une nouvelle révolte de Bordeaux, et ensuite, après avoir tiré des sommes d'argent du roy d'Espagne et s'estre servy d'une de ses galères pour passer à Rome, y a continué le mesme commerce avec les ennemis, renouvelé ses correspondances avec les séditieux, composé et semé des libelles insolents, et tasché, comme il fait encore à présent, de troubler par toutes voyes la tranquillité publique ;

« Que, depuis le retour du roy à Paris, il sortoit tous les soirs du cloistre Nostre-Dame, à dix heures du soir, sans suite et déguisé, dans un carrosse emprunté de Joly, ou de quelque autre de cette trempe, pour s'en aller chez une dame avec laquelle sa fréquentation a été scandaleuse pendant plusieurs années, où il faisoit venir par la porte de derrière grand nombre de personnes de sa cabale, travesties, pour tenir avec eux ses conseils nocturnes. Après quoy il s'enfermoit seul avec ladite dame et ne se retiroit presque jamais qu'à deux ou trois heures après minuit (1). »

ORDRE DU ROI

POUR ARRACHER DES REGISTRES SECRETS DU PARLEMENT LES ARRÊTS DES ANNÉES 1648 A 1652, QUI SONT PRÉJUDICIALES A SON AUTORITÉ.

« Le Roy est bien informé qu'il y a dans les registres du parlement, de l'année 1648 et des quatre autres suivantes, plusieurs délibérations fort préjudiciables à son autorité et au service de l'État ; sçait qu'elles ont esté pour la plupart cassées par la déclaration publiée en sa présence, lorsque Sa Majesté tint son lit de justice dans le Louvre, au mois d'octobre de l'année 1652. Mais le roy n'ayant pas jugé ce remède-là suffisant pour en effacer la mémoire entièrement, et cacher autant qu'il est nécessaire, à la postérité, ce qui s'est passé en ces temps-là pleins de troubles : — Sa Majesté a résolu de faire supprimer les registres dans lesquels ces délibérations-là se trouvent couchées. Elle commande pour cela au greffier en chef qui est ici présent de lui apporter les trois registres secrets du parlement, dont le premier com-

(1) Ce document, adressé au pape, est du mois de juillet 1655.

mence en 1645 et le dernier en 1652, avec les feuilles sur lesquelles ils ont été composés. Et comme le roy n'entend point que cette suppression de registres fasse préjudice aux intérêts des particuliers, Sa Majesté y pourveira en faisant séparer et remettre au greffier tout ce qui les concernera, pour en faire un nouveau registre; et elle fera savoir les moyens qu'elle aura jugés les plus propres pour exécuter cette séparation, utilement pour les parties (1). »

Le roi dira aux députés du parlement :

« Le roy vous a mandez, afin que la Compagnie estant informée de ses intentions, ne puisse douter qu'il n'aye commandé la suppression de ces trois registres et qu'elle ne se fasse, en exécution de ses ordres. »

Puis, le roy se tournant au greffier, luy pourra dire, s'il l'a pour agréable :

« Apportez demain, à l'issue de mon disner, à ma propre personne, les trois registres, avec les feuilles, que M. le chancelier vous a marquez. »

Et se tournant aux députés, il dira :

« Le commandement que je faicts au greffier est pour le plus grand avantage de votre Compagnie. Je suis bien satisfait de la conduite qu'elle a tenue dans les derniers temps et je luy témoigneray le gré que je luy en sçais, quand les occasions s'en présenteront. »

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN.

A M. LE TELLIER (2).

L'on continue à mander et à dire icy d'étranges choses de la volonté de S. A. R. à mon esgard et que on l'anime plus que jamais contre moy, le flatant d'un applaudissement de tout le royaume et particulièrement du parlement de Parys et des abitans, pour se déclarer contre moy et demander à la reyne mon esloignement lorsque S. M. sera à Parys. Je n'oseroy vous escrire la sorte des subsons que on veut donner. J'ay peyne à croire rien de semblable, me confiant entièrement à madame de Chevreuse qui assurément oroyt descouvert quelque chose et vous

(1) Ce document est de l'année 1655.

(2) Cette lettre est en *fac-simile*, à la tête du II^e vol. des mémoires.

l'oroyt dit pour m'en donner advis , néanmoyns je n'ay pas voulu manqué de vous en dire un mot, vous priant de ne voloyr jamais laysser de m'advertir des choses qui me peuvent desplayre, parce que ne croyant pas d'avoyr un meilleur amy que vous, je receveray plus volontier de vous que de qui que soyt semblables advis.

24 juin 1650.

Le card. MAZARINI.

J'ay prié M. l'archevêque de Sans de vous voyr et de vous dire beaucoup des choses qu'il m'a communiqué dans la dernière conférence et mesmes d'autres qu'il pourra apprendre lorsqu'il sera à Parys. Il m'a asseuré que dans toutes les chambres, lundy passé, on par la contre moy et ce furent des conseillers qui entretiennent le plus S. A. R.

A LA REINE.

A Brühl, 10 avril 1651.

Le coadjuteur, retournant de Berny avec madame et mademoiselle de Chevreuse, où M. le président de Bellièvre leur avoit donné à dîner et collation, un laquais de ladite dame étant tombé et le carrosse lui étant passé dessus, on crioit qu'il se mouroit, et le coadjuteur sortit pour le confesser, comme il le fit. Et, se remettant en carrosse, n'entretint la compagnie jusqu'à Paris que des péchés de jeunesse de ce pauvre misérable, en riant et raillant avec lesdites dames. C'est un bel exemple que donne un archevêque qui révèle la confession et entretient d'ordures de si honnêtes personnes.

Feu M. le cardinal de Richelieu le regarda toujours, quoiqu'en sa jeunesse, comme un esprit de trouble et de révolte, et qui enchérissait sur les mauvaises qualités desquelles la maison de Retz étoit accusée.

Il a témoigné en toute occasion son aversion à la monarchie, louant et relevant toujours la conduite de Cromwell, faisant des écrits qui sont imprimés pour insinuer dans l'esprit du peuple la république (1) ou aidant ceux qui en font quelqu'un.

(1) Nous rappellerons à cette occasion que le premier prince du sang royal, le prince de Condé, étant à Bordeaux en 1652, se mit aussi en relation avec Cromwell, et qu'il en reçut des lettres, entre autres un long mémoire contenant *les principes et le gouvernement d'une république* à établir en France. Ce document existe encore aujourd'hui. (Voyez les *Mémoires* inédits de Pierre Leuct, publiés par MM. Champollion.)

Ce ne seroit point fini si l'on vouloit conter en détail les impiétés, débauches et méchancetés qu'il a faites (1), sues de tout le monde depuis trois ans. Les plus intimes du coadjuteur, qui le connoissent dans le fond, tombent d'accord qu'il n'a aucune religion.

—
Avril 1651.

Je ne sais ce que l'on peut espérer d'avantageux pour le roi et pour l'État, à présent que les affaires dépendent de personnes mal intentionnées.

Le duc d'Orléans est gouverné par le coadjuteur, qui est le plus méchant homme ; qui hait le roi et l'État, qui n'a autre but que de le perdre, et qui pour cet effet ne portera seulement Son Altesse Royale à brouiller et à s'entendre avec l'Espagne, mais avec le diable.

Madame de Chevreuse a encore un ascendant tout entier sur l'esprit de Son Altesse Royale, et sont, elle et le coadjuteur, comme les deux doigts de la main ; et il est superflu de dire si elle est brouillonne, si l'amitié qu'elle professait à la reine et les obligations qu'elle avait à Sa Majesté l'on put empêcher, à son retour, d'être le chef de la conjuration contre moi, dont Beaufort devait être l'exécuteur, et de faire tout son possible pour perdre la reine. S'entendant avec les Espagnols et leur donnant avis de tout, et particulièrement par le moyen de D. Antonio Sarmiento, *son galant favori*, avec lequel elle méditoit de se retirer dans une ile qu'elle prétendoit acheter du marquis d'Usserac ; bonne, honnête et glorieuse résolution pour une femme mariée. Le feu roi à la mort, ayant commandé qu'on ne la fit revenir en France, l'entendant nommer dit : « Voilà le diable. »

En présence de beaucoup de monde, elle et madame de Montbazon, séparément, ont soutenu qu'on pouvoit lever la robe pour son plaisir, aux personnes qu'on aimoit, pour satisfaire à l'ambition et à la vengeance. C'est la doctrine que ces dames enseignent et pratiquent. Et lorsque l'âge empêche lesdites dames de profiter de leur beauté, elles ont recours à leurs filles, et elles ont commencé à le faire.

Madame de Chevreuse à laquelle disant que je ne voyois pas

(1) Quelques années plus tard le cardinal Mazarin ordonna de les assembler et de les écrire tous pour en remettre le mémoire au pape, sous le titre de *Mémoire des crimes*, etc. : *suprà*, page 387.

comment la reine se pourroit assurer de l'esprit du coadjuteur, lorsque les princes furent arrêtés, et que je craignois fort qu'il manqueroit bientôt, elle me fit confiance qu'elle le retiendrait par le moyen de sa fille, qui se conduiroit en sorte à l'égard du coadjuteur qu'elle lui donneroit de l'amour et le retiendrait de celui qu'il avoit pour madame de Guémenée, ce qu'elle m'a confirmé plusieurs fois. Et en effet la dite dame l'a gouverné par là, ayant laissé la bride à sa fille, en sorte qu'elle donnoit des rendez-vous chez madame de Rhodes au coadjuteur, qui ne laissoit pas de la voir tous les jours, à heures indues, à l'hôtel de Chevreuse. De façon que les médisants se sont empressés de dire que le mariage avec le prince de Conti ne pouvoit faire qu'il ne fut très bon, puisque le prêtre y avoit passé.

Voilà les deux personnes qui gouvernent l'esprit de Son Altesse Royale; et celles qui sont les plus confidentes du coadjuteur et de madame de Chevreuse sont les plus factieuses de l'État, et surtout Noirmoutier et Laigues, qui furent envoyés solliciter l'entrée de l'archiduc à Bruxelles par ledit coadjuteur, où ledit Laigues rencontra le bonheur de plaire à madame de Chevreuse, laquelle est entièrement sujette et déférante à ceux qu'elle a choisis pour son plaisir, et à présent qu'elle n'est plus belle, elle l'est encore davantage : ce qui a bien paru dans l'empire qu'on a vu exercer à Laigues sur elle, qui est un petit gentilhomme de Limoges de cinq cents livres de rente.

De Brühl, ce 11 mal 1651.

Mon Dieu! que je serois heureux et vous satisfaite si vous pouviez voir mon cœur, ou si je pouvois vous écrire ce qu'il en est, et seulement la moitié des choses que je me suis proposé. Vous n'aurez pas grand'peine, en ce cas, à tomber d'accord que jamais il n'y a eu amitié approchante à celle que j'ai pour vous. Je vous avoue que je ne me fusse pu imaginer qu'elle allât jusqu'à m'ôter toute sorte de contentement, lorsque j'emploie le temps à autre chose qu'à songer à vous; mais cela est, et à un tel point, qu'il me seroit impossible d'agir en quoi que ce pût être, si je ne croyois d'en devoir user ainsi pour votre service.

Je voudrois aussi vous pouvoir exprimer la haine que j'ai contre les indiscrets qui travaillent sans relâche pour faire que vous m'oubliez, et empêcher que nous ne nous voyons plus. En

le dimanche au soir

Le porteur m'ayant assuré qu'il n'a fait
 seulement je me suis résolu de vous envoyer
 ces papiers & vous dire que pour le voir
 que vous me veniez je n'ai point de vous en
 rien demandé mais que vous sava bien que le
 service du Roy n'est bien plus cher que ma
 justice mais je ne puis m'empêcher de vous
 dire que je croye que jamais lors a de l'avis
 la valeur de ce que vous avez fait pour
 utile quand ce sera servira pour quelques jours
 j'ay bien peur que l'avarice de l'homme soit plus
 grande que toutes les autres soit elle ne sera
 que l'on ne s'en sçait pas de vous qu'il n'y a
 point de vos actions sans et de voir que je
 seray vous sans celle que je dis quoy qui avient



Pour messieurs
 Le Cardinal



Le Cardinal a mandé ce à dire icy de longes lettres de
 valeur de 100000 annes, ce qui est encore plus que
 jamais une roy le France d'un approuverement de tout
 L'Europe et par le Roy de France et de l'Europe
 le d'iceux une roy et demande de l'Europe un
 tout qui le Roy de France et de l'Europe un
 tout de l'Europe qui en une d'iceux. Le Roy a un
 non de l'Europe ne faisant entièrement Madame de
 Chevreuse qui entièrement seigneur quelque chose
 et une d'iceux de qui non donne adieu, ne voyez de
 Roy pas un d'iceux de une en dire un d'iceux, une d'iceux de
 ni un d'iceux d'iceux de l'Europe des d'iceux qui ne
 jamais d'iceux, parce que d'iceux pas d'iceux un
 meilleur sans que une le d'iceux plus d'iceux de une
 qui de qui qui d'iceux les d'iceux d'iceux

Le Cardinal de Rois

Le Roy a un d'iceux de l'Europe
 de l'Europe d'iceux, ce d'iceux
 de l'Europe de l'Europe qui ne
 d'iceux dans l'Europe d'iceux
 et d'iceux d'iceux qui d'iceux
 les d'iceux d'iceux d'iceux
 qui d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux
 d'iceux d'iceux d'iceux d'iceux

un mot, elle est proportionnée à l'affection que j'ai pour vous. Ils se trompent bien s'ils espèrent de voir en nous les effets de l'absence : et si cet Espagnol disoit que les montagnes de Guadarrama avoient grand tort de se mettre au milieu de deux bons amis. Je m'assure qu'il chanteroit pouille contre ceux qui ne cessent de nous tourmenter, sans s'apercevoir que la peine qu'ils nous donnent ne sert qu'à échauffer l'amitié qui ne peut jamais finir.

Je crois la vôtre à toute épreuve et telle que vous me dites ; mais j'ai meilleure opinion de la mienne, car elle me reproche à tout moment que je vous en donne assez de belles marques, et me fait penser à des choses étranges pour cela et à des moyens hardis et hors du commun pour vous revoir. Et si je ne les exécute, c'est que les uns sont impossibles et les autres de crainte de vous faire préjudice. Car, sans cela, j'eusse déjà hasardé mille vies pour en pratiquer quelqu'un, et si mon malheur ne reçoit bientôt quelque remède, je ne répons pas d'être sage jusqu'au bout, car cette grande prudence ne s'accorde pas avec une passion telle qu'est la mienne.

Je songe quelquefois s'il ne seroit pas mieux pour mon repos que vous ne m'écrivissiez pas, ou que, le faisant, ce fût froidement ; que vous me dissiez de vous être moquée de moi quand vous m'avez donné les nouvelles d'Espagne et parlé de la fenêtre ; que j'ai été bien fou à croire ce que vous m'avez mandé de votre amitié ; et, enfin, que vous ne vous souvenez plus de moi comme si je n'étois au monde.

Il me semble qu'un tel procédé, glorieux comme je suis, me guériroit de tant de peines et de l'inquiétude que je souffre, et adouciroit le déplaisir de mon éloignement. Mais gardez-vous-en bien d'en user ainsi ! Je prie Dieu de m'envoyer plutôt la mort qu'un semblable malheur, qui me la donneroit mille fois le jour. (Lettre publiée par M. Ravenel).

LETTRES DE LA REINE-RÉGENTE AU CARDINAL MAZARIN.

Ce mardy au soir, (1653.)

Puisque c'est par raison et non par volonté que vous ne revenez pas, je ne treuve rien à redire. Je veux grand mal aux

destinay de vous obliger à demeurer plus longtemps que je ne voudres, et vous croirez aisément que je ne suis point fâchée quant je voye le confident et ce qu'il aime ici. M. de Brienne m'a montré les lettres que vous luy avec envoyé, je luy ay dit de vous envoyer une qu'il a reçu de Reins et ce que l'on luy mande est assez surprenant ; mais pour moi je ne la sert en rien de ce qui regarde la personne de qui elle parle, car je la crois capable de toutes choses. Ambrassés de ma part le confident, et je vous donne le bonsoir ; car pour des nouvelles de ce lieu il n'y en a pas beaucoup.

(Cette lettre a été lithographiée et placée en tête du 2^e volume.)

Ce Dimanche au soir, (1653.)

Le porteur m'ayant assuré qu'il ira fort seurement, je me suis résolue de vous envoyer ces papiers, et vous dire que pour le vostre retour que vous me remetes, je n'ay garde de vous en rien mander, puisque vous savez bien que le service du roy m'est bien plus cher que ma satisfaction. Mais je ne puis m'empescher de vous dire que je croye que quand *l'ons a de l'amitié la veue de ceux que l'ons ayme n'est pas désagérable, quand ce ne seroit que pour quelques heures. J'ay bien peur que l'amitié de l'armée soit plus grande que toutes les autres.* Tout cela ne m'empêchera pas de vous prier d'ambrasser de ma part nostre ansien amy, et de croire que je seray tousjours celle que je dois quoy qui arrive.

Ce 26 janvier 1653.

Je ne say plus quand je dois atandre vostre retour, puisqu'il se présentent tous les jours des obstacles pour l'empêcher. Tout ce que je vous puis dire, est que je m'en enuye fort et souporte ce retardement avec beaucoup d'impatience; et si 16 (Mazarin) savoit tout ce que 15 (la reine) souffre sur ce sujet, je suis assuré qu'il en auroit pitié. Je le suis si fort en ce moment, que je n'ay pas la force d'escrire longmens, ni ne say pas trop bien ce que je dis. J'ay reçu de vos lettres tous les jours presque, et sans cela je ne say ce qui arriveroit. Continuez à m'an escrire aussi souvent, puis que vous me donnez du soulagement en l'estat ou je suis. J'ay fait ce que vous m'avez mandez touchant.....; du costé de l'enfant et de 83 (Bertet). Au pis aller, vous n'avez qu'a rechet

la faute du retardement sur 15 (la reine) qui est un million de fois..... (1) et jusques au dernier soupir. L'enfant vous mandera toutes choses. Adieu je n'en puis plus, et luy sait bien de quoy.

—
Ce 28 janvier 1653.

Vostre lettre que j'ay reçu du 24, m'a mis bien en peine, puisque 15 (la reine) a fait une chose que vous ne souhaitiez pas ; mais vous pouvez estre assuré que ce n'a pas esté a intention de vous déplaire. Je vous dirai, afin que vous en soyez entièrement eclairey, qu'apres que les 4 qui avoient peché furent sortis d'avec ceux qui s'en estoient excusés, ayant fait aussi bien pour 13 (Condé) que les autres mal, lesquelles il meprisoit du dernier point, 15 (la reine) crut qu'il falloit leur donner du crédit, en leur accordant la grâce de faire retour, à condition que si jamais il retournoit à pareille faute, il n'y auroit point de pardon ; en aucune façon, 15 (la reine) apris de l'enfant que c'estoit son sentiment et celui du cousin, qui n'estoit pas en estat de le venir dire luy mesmes, que l'on atande a suivre cest affaire pour les 4 que 16 (Mazarin) fust en mesme lieu que 15 (la reine), qui fust de contraire avis, et néanmoins ne le voulut pas suivre sans savoir celui de son parant, qui se trouva de mesme, ne faisant pas demander 16 (Mazarin) pour cela, puisqu'il falloit qu'il ne monstrât avoir obligation de cela qu'à leurs confrères, et que si c'estoit 16 (Mazarin) qui fist leurs affaires, cella leur donneroit lieu de croire qu'il feroit aussy celles des autres, à quoy l'on leur a osté toute espérance. Voilà comme l'affaire s'est passé véritablement, et si elle vous a déplu, vous pouvez voir que se n'a pas esté nullement au dessain, puisque 15 (la reine) n'a ni n'est capable d'en avoir d'autres que ceux de plaire à 16 (Mazarin) et lui témoigner qu'il n'y a rien au monde pareil à l'amitié que 22 (le roi) a pour 16 (Mazarin) et 15 (la reine) ne sera point en repos qu'il ne sache que 16 (Mazarin) n'a pas trouvé mauvais ce qu'il a fait, puisque non seulement en effet il ne voudroit pas lui déplaire, mais seulement de la pensée, qui n'est employée guère à autre chose qu'à songer à la chose du monde qui lui est la plus chère. Apres vous avoir dit comme ceste affaire se passe, je vous diray que

(1) Ces points indiquent ordinairement des signes énigmatiques dans l'original.

M. de a envoyé un courrier exprès avec le memoire que je vous envoie, et il en aviva encore une autre qu'il m'a envoyé il li a deux ou trois jours; mais l'un ne dit pas grand chose et l'autre en dit beaucoup; et vous remarquerez que le dit M. desire à son arrivée savoir les sentiments de 15 (la reine) et le prie de se tenir pret; mais comme 15 ne voudroit rien fère sans savoir ceux de 16 (Mazarin), je vous prie dès que vous aurez receu celle cy de me les faire savoir en diligence, et s'il en est besoin de despecher un courrier tout aussitost. Je prie celuy qui vous porte celle ci de faire tout ce qui pourra; je vous avoue que je souhaiterois fort que l'affaire réussit, plus pour l'interêt de 16 que celuy de 15, puisque tout ce qui sera jamais à luy et qui posedera, sera bien plus tort à 16 qu'à luy mesme. Je ne doute pas que vous ayez cest croyance, puisque vous savez à quel point (je vous aime).

J'en diray davantage si je ne crègnés de vous inporter par une si longue letre, et quoyque je sois bien ayse de vous escrire; je m'annuit si fort que cela dure, que je voudrois vous entretenir autrement; je ne dis rien la dessus car j'auray peur de vous parler pas trop résonablement sur ce sujet.

Ce 28 janvier 1653.

Je suis bien ayse d'avoir lieu de vous pouvoir encore escrire aujourdhuy, encore par Gadagne, qui s'an va vous trouver. Bien que l'autre letre que je vous ay escrite soit assez longue pour ne vous donner la paine de lire celey, je suis pourtant persuadé qu'elle ne sera pas trop grande et que vous ne seres pas fasché de savoir que (je vous aime) et plus que jamais. Je croye que j'ay oublié à dater mon autre letre, mais c'est au mesme jour que celey.

Ce 29 janvier 1653.

Lepoids m'a rendu une de vos lètres du 21 de ce mois, et si je n'avés peur de facher 16 (Mazarin), je me plaindrois de l'opinion qu'il a de 15 (la reine) sur l'affaire qui regarde 22, de laquelle 16 croit que 15 ne se conduit que par le père. Je vous prie de l'en destromper et de luy dire que jamais le père luy a parlé de ceste affaire, qu'en suite de la commission que 15 luy avoit donné de parler à, il ne luy a jamais dit autre chose sinon que quoy qu'il

eust peu dire a ceste personne, il s'estoit opiniatré à ne vouloir conclure à l'affaire qu'avec 16, à moins que 13 (Condé) fist ce qu'il pouvoit a cela. J'avoue que 15 a creu qu'il valoit mieux que les choses se fissent aux satisfaction de tous costés et que ce que 16 devoit avoir fust en paix et en repos ; et ne croiés pas que je dis cela pour excuser le père, mais que s'est la pure verité. Pour ce qui regarde l'autre affaire de M..., Le Brun, à ce qu'il m'a dit, vous a mandé du depuis les sentiments où il l'avoit trouvé, qui n'estoit pas pour pouvoir donner de la peine ; mais les change souvent et il est difficile des'asseurer beaucoup en ceste personne, ni pour bien ni pour mal. Je ne vous en dirai pas davantage sur ce sujet, puisque le Brun vous informe bien particulièrement, si se n'est que je ne croy pas qu'il li est grand chose à craindre du costé de cest homme de quoy je vous parle ; je viens de recevoir une de vos lettres du 21, en quoy vous me donnez espérance de vous revoir ; mais jusques à ce que je sache le jour positivement, je n'en croiré rien, car j'ay esté trompé bien dés fois ; je le souhaite fort.

—

A la Fère, ce 12 août 1655.

Vostre lettre du 8 a esté receu plus tost que cele du 4, puisque l'une ce feust hier et l'autre aujourdhuy. J'en estois en pêne, car comme je suis assurec que vous m'escrivez tous les jours, cela me manquoit. Elle est arivée, il n'i en aura pas une de perdu. J'atans Gourville qui n'est pas encore arrivé, et vous croirez bien que ce n'est pas sans quelque inpatience, puisque je dois savoir vos résolutions par luy. J'ay vu un gentilhomme que M. de Marsin envoye au roy. Comme il li a tant de difficulté à l'aler trouver où il est, je luy ai dit de s'en retourner à Paris trouver son maistre, et aussy que je me chargais d'envoyer sa lettre et que je luis renvoyerois la reponse afin qu'il la luy fasse tenir. J'ay vu que les lettres vont si seurement par le soin que Bridieu en prand, que je me suis résolu d'envoyer le present au confident, croiant qu'il ne sera pas fâché de l'avoir et que, au pis aller, il ne gagneront rien, ni la curiosité ne sera pas trop satisfaite, puisqu'il me semble qu'il ne comprendront pas pour qui il est. Je vous envoie un billet en chiffre qui vient de Paris, il est venu fort viste, car je receu l'original dès hier au soir. Vous ne serez pas fâché, à mon avis, de voir ce qui est dedans. Pour moy, je ne l'ay pas esté, et cela

me fait résoudre à la patience en cas qu'il fust nécessaire de l'avoir, puisque le lieu où est le confident ne plait nullement et donne de la crainte qu'il ne passe plus avant. Pour moy, je le souhaite de tout mon cœur et n'en doute pas, puisqu'il souvra vos sentiments que je suis assuré estre comme il sont; les miens seront toujours d'estre entierement à vous. C'est tout ce que j'ay à vous dire pour ceste fois et que vous ambrassiez le confident pour moy, puisque je ne le puis pas faire encore. Servien fera tout ce que vous luy mandés, le plus tost qui se pourra.

A la Fère, ce 13 août 1655.

Vous m'avez donné une grande joye, par vostre lettre du 10, de l'esperance de vous revoir dans 5 ou 6 jours; je ne vous en direz pas davantage sur ce sujet, car vous n'en douterez pas. Nous attendons toujours Gourville. Je crois que si vous avés dépêché quand vous me mandes, il sera ici aujourd'hui. Vous me faites bien du plaisir de me dire que le confident est satisfait des soins que je prends pour luy; j'en trouverai beaucoup pour moy toutes les fois que je trouveray moyen de l'obliger. La boîte de corail a esté donné, et l'ons a esté fort aise de l'avoir. Je n'ay rien a adjouster a la lettre d'hier, par ce qu'il me semble que je mande bien des choses. Nogant est icy depuis deux jours. Je ne vous en dis rien, car luy écrit tout ce qui se peut écrire au monde. Embrassez le confident et croiez moi de tout mon cœur...

A la Fère, ce 13 août 1655.

Enfin Gourville est arrivé cet après diner et m'a rendu vos lettres du 11 et du 12, et dite ce que vous luy avies donné charge de me dire. Il m'a tiré d'une grande peur en me le disant. Vous m'en avés sauvé une furieuse, en lesant par raison consentir le confident a demeurer au Quesnoy, pendant que l'armée se proménera. Je prie Dieu que sa promenade soit telle que je la luy souhaite. J'ay esté ravi d'avoir veue dans une de vos lettres que mes sentiments ayent esté pareils aux vostres, pendant la visite que le confident me vouloit faire, puisque j'aime mieux ce qui est de sa gloire et de son service que mon contantement particulier. Je m'assure que vous n'en doutés pas; j'attendrai donc avec patience que ses affaires lui permettent de venir, et remet à vous d'en juger quand il sera temps, car il me semble que vous jusez

assez bien de toutes choses, et que le mal de teste que vous avez eu ne vous en a pas empêché. Je suis bien aise que vous ne l'ayez plus, et si vous avez autant de santé que je vous desire, vous serez longtemps sans avoir aucun mal. Je ne say si à la fin la quantité de mes lettres ne vous importuneront point. Voici la deuxième d'aujourd'hui, mais si vous estes aussi aise d'en recevoir que nous, je suis bien assuré qu'elles ne le seront point : je suis bien aise que les cavaliers de Guise s'acquittent si bien de leur voyage. Je crois que j'ay trouvé le charme qu'il faut pour les prendre pour sorciers, car qui pourra savoir que ces lettres sont venus avec Gourville qu'il a amené exprès, afin que vous sachiez son arrivée et sa diligence. Pour des nouvelles d'icy, après toutes celles que Nogant a mandé il seroit difficile d'en dire aucune. C'est pourquoy je m'en remets entièrement à ce qu'il vous a écrit. Dites au confident (au roi) que je suis bien aise qu'il se souviene de ce que je luy dis en partant et qu'il s'en acquitte, puisque de luy viendra tout son bonheur et que je luy en souhaiterois beaucoup. Comme je suis fort aise qu'il face ce qu'il faut pour cela, je ne lui écris point, puisque aussi bien il faut que vous soiez l'interprète de ma lettre, qui sera pour tous deux. Mais je la finis en vous priant toujours d'une même chose, qui est de l'embrasser bien pour moy, et de croire que je serai tant que je vivray.....

—

A Compiègne, ce 3 aoust 1658.

Le valet de pied arriva ici hier au soir et vostre lettre qu'il m'aporta m'a mis en grand peur, vous sachant souffrant bien du mal. *Vous ne doutez pas que celuy la se fait sentir beaucoup à d'autres personnes, puisque vous savez à quel point elles ont de l'amitié pour vous; tout ce que je puis dire la dessus c'est qu'au nom de Dieu vous aiés bien soin de vostre santé, préférablement à tout autre chose.* Je vous avoue que l'air de Calais, où vous voulez aller, me fait bien de la peur, car vous savez qu'il est fort mauvais, et je le crois encore pis que jamais. Je vous souhaiterois en celuy cy, qui est le meilleur du monde, et tellement bon que le roy est si bien remis qu'il ne semble plus qu'il ait esté malade. *Je meurs d'envie de savoir dans combien vous pouriez revenir;* c'est pourquoy, si vous le jugez à propos, faites le moy savoir afin que nous prenions nos mesures. Néanmoins, le confident vouloit vous attendre icy : pour moy je crois que vous n'en doutez pas ;

mais j'entends qu'il parle souvent de Fontainebleau, et qui ne seroit pas fâché d'y estre. Il m'a pourtant dit de vous escrire que cela luy estoit indifférent et qu'il vous voulet atendre icy. Vous nous manderés la dessus ce que vous voudrés et si nous nous... devant tout ce qu'il faudra faire à Paris et sur tout sur toutes les cabales qui se sont faites pendant la maladie du roy. M. de Frejus vous mande particulièrement tout ce que nous en avons appris. Ne manqué pas aussy à dire vos sentiments là dessus, qui seront toujours souvis en cela et en toutes choses. Nous n'avons pas fait ce que vous nous aviés mandé pour vostre voyage de Paris, par ce que le sujet qui nous avet obligé de vous le dire ne subsiste plus; comme M. le chancelier, qui est icy, et M. de Vilcroÿ vous le mandent je m'en remet entièrement à eux sur ce que nous avons résolu à ce matin, et d'atendre de vos nouvelles pour savoir tout ce qu'il faudra faire; le confident ne vous écrit pas puisqu'aussy bien vous ne conoissez de diférence de nos escritures non plus que de nos santiments, puisqu'il sont une mesme chose pour vous, et que encore qu'il ni aye qu'une seule main qui essrive les cœus sont fort conformes en amitié. Mais il m'a prié de vous dire qu'il ne pouvoit le céder à qui que ce soit. Mon fils m'a prié de vous remercier des soins que vous aves de luy et de vous asseurer de son affection. Il voudret que je vous die tant de choses de sa part, qu'il faudret une feuille de papier entière pour les escrire; et pour luy il est bien empeché a ce divertir avec toutes les dames que nous avons icy, pour pouvoir prendre un moment pour vous escrire, sans cela je crois qu'il l'auré fait. Je voudres dire bien des choses de vive voix qui ne ce peuvent pas escrire; mais il faut avoir patience jusques a votre retour, que je souhaite de tout mon cœur qu'il soit bientôt. Que ceste lettre vous trouve avec aussy peu de douleur que je desire que vous en ayez. C'est tout dire et je finis en vous disant...

A Compiègne, ce 5 aoust 1658.

Le gentilhomme que vous aviés envoyé à Paris estant de retour, je suis bien aise d'avoir moien de vous escrire, pour vous dire que je suis en grande impatience d'avoir de vos nouvelles; en sachant que vous endurer du mal, je vous avoue que je ne suis pas en grand repos. Le roy n'en a plus et atend le retour de l'armée

pour prendre sa dernière resolution pour son voyage de Paris et de Fontainebleau. De quoy il parle toujours, mais il dit qu'il aime mieux vous atandre icy: pour moy vous n'en doutez pas, puisque vous n'estant pas icy, neanmoins j'aime mieux en estre plus près. C'est tout ce que j'ay à vous dire, puisque le gentilhomme n'atant plus qu'après ma lettre et aussi je n'ai rien a ajouster à la dernière que je vous ay escrite. M. de Frejus vous mande toutes choses de tous les pays du monde, et particulièrement de Provence. Le confident se recommande fort à vous sans oublier 22 qui est comme il faut....

LETTRES INÉDITES DU CARDINAL DE RETZ.

LETTRE ADRESSÉE AU PAPE EN QUITTANT LES ÉTATS-ROMAINS.

Du 15 aoust 1656, à Marna.

Très saint Père, lorsque j'eus l'honneur de recevoir les commandemens de Votre Sainteté pour venir aux eaux, dont j'avois besoin pour ma santé, je ne me persuadois pas que mon voyage dût être si long. J'espérois avoir l'honneur de me rapprocher de Votre Sainteté, et sans la peste qui m'a fermé toutes les avenues et qui m'oblige de me retirer d'Italie, je ne manquerois pas de m'y rendre. Les événements qui m'arrivent, par ordre de la Providence, s'accordent fort bien avec mon respect, qui veut que les choses qui me regardent, de quelque conséquence qu'elles puissent estre, soient plustost laissées dans la disposition de Vostre Sainteté que sollicitées par ma présence, puisque je suis assez malheureux pour ne le pouvoir faire qu'en la commettant en quelque sorte; et que, pour estre éloigné d'elle, je ne dois pas moins attendre des effets de sa justice et de l'honneur de sa protection. Ce sera mesme ma principale consolation de savoir que Votre Sainteté sera soulagée d'une infinité d'instances et d'importunité, qui n'auroient pu que lui causer de la peine et de l'embaras. Je ne représenteray point à V. S. combien mes intérêts sont liés avec ceux de l'Église, et tout ce que souffre la dignité du caractère dont je suis revestu, parce qu'elle en est pleinement informée, et que je le suis aussi de son extrême bonté sur ce sujet.

Je porteray par tout les sentiments de respect, et de reconnoissance, et de soumission que je dois à V. S.; j'essayeray de mériter tousjours davantage la continuation de sa protection, et j'espéreray que la justice de ma cause obtiendra enfin bientôt la réparation de tant d'entreprises faites contre l'Église, et le rétablissement entier des droits de mon archevêché. Après quoy, il n'y a point de condescendance honnête et légitime à laquelle je ne me porte. Je serai mesme le premier à poursuiure la justification de mon innocence, si alors elle est encore attaquée. Je demande à V. S. avec un très profond respect sa bénédiction, et serai éternellement,

Très saint Père, de Votre Sainteté,

Le très humble, très obéissant et très
obligé fils et serviteur,

LE CARDINAL DE RETZ, archevêque de Paris.



LETTRES DU CARDINAL DE RETZ

ÉCRITES DE COMMERCY APRÈS SA DÉMISSION DE L'ARCHEVÊCHÉ DE
PARIS ET SA PAIX AVEC LE ROI (1).

A M. l'abbé Paris.

Quoique vous soyez Normand et Paris de plus, vous ne vous êtes pas gardé de vous mesprendre dans votre lettre du 16. Je l'envoie au P. dom Laumer, qui ne manquera pas, sur ce titre, de faire porter le calice dans le Trésor, à la condition que vous demandez, qui est d'en dire la messe le jour de Pasques, de dix ans en dix ans. C'est assez pour vous. Vous aurez veu par beaucoup de mes précédentes mon sentiment sur la chastellenie, et après ce que j'ay mandé, vous serez de misérables gens, si vous

(1) On retrouve dans ces documents tout l'esprit et toute la verve que l'on remarque dans les Mémoires du cardinal de Retz. Il nous y a conservé de curieux détails sur ses arrangements avec ses créanciers, l'acquisition de son mobilier, de ses tapisseries, de ses tableaux. Enfin, le cardinal trouve moyen de ne pas être ennuyeux dans ses lettres, tout en parlant des choses les moins intéressantes de sa vie.

n'esclaircissez bien les cautions. Amenez le verrier ou faites le suivre bientôt après vous. Je me ressouviendray en temps et lieu de Chastelet. Vous aurez une bourse de jetons de cuivre tous les quatre ans, etc.

A Commercy, le 19 aoust 1662.

LE CARDINAL DE RETZ.

Au même.

Je ne sais pourquoi je vous écris par cet ordinaire, car je suis persuadé que vous ne serez plus à Paris, les affaires de St-Denis étant apparamment finies. Le moyen d'attendre le bon mot du Normand ! j'avais l'avis du prieuré de St.-Clair, par un exprès, plus de 4 heures avant le précédent ordinaire, et je le donnay aussitôt à l'abbé Rousseau. Je ne suis nullement aise d'avoir perdu les deux mille livres, et je me récompenseray sur la grande prébende, à moins que vous ne m'en fassiez trouver autant pour le verrier, s'il ne m'amène des verres, vous n'aurez point de vin, ou du vin de Péan.

A Commercy, le 22 aoust 1662.

LE CARDINAL DE RETZ.

Le P. dom Laumer me mande que Gaumont pense à la ferme générale. A mon opinion ce n'est pas notre fait. Un Normand m'entend bien. C'est assez de s'accommoder avec cet homme pour 62.

Le jeudi 7 décembre 1662.

Venez ici Normant sans perdre un moment ; je voudrai que vous y fussiez déjà. Et à quoy pensez-vous de ne pas faire estat de partir avec les autres ? Il n'est plus possible de faire attendre davantage M. de Retz. Lavoisi vous parlera, de ma part, d'une affaire pour laquelle il faut que vous facies, devant que de partir, tous les efforts possibles, pour empêcher la ruine du pauvre abbé Bruviers, que j'aime fort et à qui je suis fort obligé. Prenez créance à lui à ce qu'il vous dira de ma part, sur ce sujet. Venez donc si vous voulez le plustost qu'il vous sera possible. Il me manque mes deux permissions signées ; pour ce qui est de la

transaction, j'en expédierai la justification quand vous serez ici. M. Joly dit qu'il l'auroit bien fait, mais cela ne se peut à cause du départ du courrier.

LE CARDINAL DE RETZ.

A M. le Docteur Paris.

Chaalons, ce mardi matin, 20 décembre 1662.

A Monsieur Paris.

Je vous envoie le transport fait au nom de M. de Chaalons, qui est ce me semble moins affecté, plus vraysemblable et plus naturel, que de la manière dont vous me le demandez; ça esté le sentiment de M. de Chaalons, qui envoie en même temps sa procuration pour cet effect. L'expédient que vous avez pris pour le seigneur Carlo est digne du Normand; je ne le désapprouve pourtant pas, pourveu que le dit Carlo en tire en effet son argent, comme je le crois; mais il faut que de ces mille francs là, que vous avez espargnez de ce costé là, vous en fassiez toucher 400 à Péan, lesquels il faut joindre à mille autres que je mande à de Laumer de luy bailler, pour me faire encore quelque vaisselle dont je lui envoie le billet.

J'ay veu avec mes officiers qu'il m'est de toute nécessité, et il vaut mieux sortir pour une bonne fois de cet embarras que de revenir tous les jours, et faire travailler. Cette despense faite, j'ay ce qu'il me faut pour longtems et peut estre pour toute ma vie; faites, je vous prie, que l'on m'envoie cette vaisselle toute ensemble, le plus tôt qu'il vous sera possible et surtout que l'on ne l'envoie pas sans un bon passeport et en bonne forme, visé par M. Colbert; que l'on n'oublie pas aussy d'y mettre tous les cousteaux qui sont venus d'Angleterre, et que M. de Chevincourt mettra entre les mains de Péan pour y mettre mes armes. Envoyez moy aussi, par les mêmes voyes, la toilette qui estoit entre les mains d'Imbert; mais, comme je vous viens de marquer, n'oubliez pas de prendre vos sûretés pour la douane, afin qu'on ne m'arrête pas celà à Chaalons, comme on a accoustumé. Je vous dégraderay de votre chien de pays si vous ne faites ce qu'il faut pour la vaisselle de Lion. Je me suis aperçeu, depuis que je ne vous ay veu, qu'une des enclouures de notre grande affaire, est la confiance où l'on est du

dessein que l'on prétend que mes amis ont de contester les transports. Travaillez, au nom de Dieu, à faire lever ces obstacles qui ne sont en effet que des imaginations, et sans lesquelles pourtant, si je ne me trompe, on n'auroit pas fait difficulté de s'engager comme on le souhaite. Vous voyez la peine où nous mettent ces délais ; prenez garde, je vous conjure, que la conduite soit réglée juste de ce costé là, et que la défiance ne s'augmente point, ou plustost ne dure pas; et sur ses comptes que l'on retient très inutilement et sans que cela puisse servir de quoy que ce soit, et sur toutes les autres choses que vous savez. Je vous avoue que tout cela me met très en peine. J'ay sceu encore, depuis que je ne vous ay veu, une circonstance touchant les créanciers de la succession, qui me donne de très justes appréhensions sur ce sujet. *Apri l'occhio*, M. le Normând, et réparez, au nom de Dieu, avec soin, ce que vous avez en partie gasté. Je sais bien que vous le ferez de votre costé, mais ce n'est pas assez; il faut que vous le fassiez faire encore aux autres, et que vous veilliez soigneusement à prévenir les indispositions. Je vous répète encore que vous fassiez travailler incessamment à la vaisselle et au mémoire que l'on envoie par cet ordinaire; comme à l'autre, afin que tout cela puisse venir ensemble.

LE CARDINAL DE RETZ.

Je vous envoie ci-joint le billet de D. Laumer pour remettre entre les mains de Péan, en cas qu'il travaille au dernier billet, comme je n'en doute pas, si on juge qu'il soit à propos de rendre les comptes à Chevincourt, comme je le crois, on les peut et doit transcrire, cela est facile.

Allez, je vous conjure, au devant, avec soin, des indispositions et défiances que les finesses normandes, sur le fait de Bretagne, pourroient faire naistre, si on s'en aperçoit, et considérez qu'il sera bien difficile qu'on ne s'en aperçoive pas, à moins que vous ne preniez de bons devants. L'affaire, que vous savez est d'une telle conséquence que tout me fait peur.

Voyez M. d'Hacqueville, qui m'a promis de faire parler à M. Tiller, receveur des consignations, pour faciliter l'affaire.

Je vous envoie la procuration de M. de Chaalons en blanc; mais, prenez bien garde de ne pas faire de cette pièce ce que vous fistes de la procuration générale, c'est-à-dire de vous conduire d'une telle manière qu'elle ne donne point lieu à Chevin-

court de se plaindre. Si vous n'avez quelque moyen certain de remplir cette procuration d'une manière qui luy en oste le sujet, il vaut mieux faire toucher en argent par luy, en l'obligeant néanmoins de le mettre en mesme tems entre les mains de ceux qui me le doivent faire tenir. Après ce qui fut dit devant tout le monde, à Joigny, en sa présence, je croy qu'il n'y manqueroit pas ; mais je m'aperçois que tout ce que je vous mande est inutile et qu'il est bien aisé d'éviter cet inconvénient, en faisant remplir des icy la procuration de M. de Chaalons du nom de M. Morillon, qui est l'homme d'affaires de M. de la Houssaye, entre les mains duquel vous la remettrez. Je vous envoie une adresse qui a esté donnée par Sommaivillers pour Saint-Dizier, et au premier ordinaire, on vous fera savoir quels sont les correspondants. La voye de Morel ne vaut rien, et je crois celle du sieur Lemoine beaucoup meilleure. Au reste, la procuration estant traictée en cette matière ne peut choquer Chevincourt, à qui vous pouvez faire mesme voir, sans affectation, que la chose est ainsy plus couverte et moins suspecte à l'égard des créanciers, passant par les mains de M. de Chaalons et de M. de la Houssaye. J'ay cru estre obligé d'en user ainsy pour déférer aux sentiments de M. de Chaalons, par les mains duquel ces deniers doivent passer, etc. J'ay une indemnité de luy que Brosseau gardera, etc.

Dites à Chevincourt, en forme de discours, que je ne vous ai point escrit de Chaalons et que vous n'avez reçu qu'un billet de Brosseau, qui vous mande que M. de Chaalons voyant que M. de la Houssaye ne s'estoit pas voulu charger du transport, s'en est chargé luy-mesme ; et il est même mieux que ce ne soit pas vous qui donniez la procuration au sieur Morillon, que M. de la Houssaye la lui donne, ou face donner par M. de Chaalons ; cela est d'importance, et plus que vous ne pensez peut-estre.

3 fevrier 1663.

Monsieur, Son Eminence s'est trouvée indisposée depuis deux jours, elle se fit hier saigner et a pris aujourd'huy médecine ; mais il n'y a aucun péril à son mal, grâces à Dieu. Vous jugez bien que dans l'estat où elle est, il est impossible qu'elle vous fasse response ; elle ne manquera pas de le faire par le premier ordinaire. Je vous diray, en l'attendant, que votre lettre luy a esté très agréable, et que ce que vous lui mandez sur la consi-

gnation lui a donné beaucoup de joie. Travaillez tousjours, s'il vous plaist, à cette affaire avec le mesme soin que vous avez fait jusques ici, et soyez assuré que si elle réussit, comme il y a lieu de l'espérer, que vous aurez le tombereau qu'on vous a promis avec l'attelage des deux plus beaux ânes qui se pourront trouver dans Aubervilliers. Son Eminence a donné ordre à M. Joly, par le dernier ordinaire, de solliciter M. le Tellier de permettre qu'on tire de l'espargne les deniers qui y sont, pour estre employez à la consignation ; elle luy en avoit mesme escrit, il y a plus de dix jours ; et mon dit sieur Joly en a parlé à M. le Tellier. Je vous supplie de ne vous pas fascher de ce que je vous mande, ou plustost de ce que Son Eminence me commande de vous mander, et de me faire la justice de croire que je suis, etc.

Vous ne trouverez pas avec celle-ci l'acte de M. Vacherot, parce que ledit sieur Vacherot a trouvé à propos de l'envoyer à monsieur son frère, à cause que c'est luy qu'il constitue son procureur.

Monsieur, votre, etc. BROUSSEAU.

—
Ce 22 mars 1664.

On me vient de mander de vostre part une très méchante nouvelle, et qui me met en peine. Je crois pourtant que l'accommodement fait avecq l'homme que vous savez diminue une partie de l'inconvénient, et je suis aussi persuadé que quand mesme on seroit obligé de recommencer, les grands avantages que j'ay sur la chose feroient que peu de gens s'y empresseroient ; il ne faut pourtant rien oublier pour s'en défendre et il faut s'appliquer très soigneusement aux remèdes, et il faut pour cela estre continuellement sur les talons d'advocat, procureur, clerc, etc. A quoy donc songez-vous d'aller à Rouen, M. le docteur ? à quoy peusez-vous de penser seulement à cette incartade ? Ne quittez, je vous prie, de ce quaresme non plus Paris que si vous estiez un des piliers du Palais. Chevincourt m'escrit aujourd'hui comme doutant encore qu'il faille demander l'évocation pour le procès des intérêts. Je luy fais response que mon senti nent est qu'il n'y faut pas balancer ; examinez bien cela tous ensemble : mais quant à moy, je suis persuadé que c'est et le plus court et le plus sûr, et qu'il y a trop d'inconvénient à laisser juger l'affaire au parlement. Si l'on pouvoit s'accommoder avec les créanciers, ce seroit

en vérité une chose bien avantageuse et qui nous tireroit bien de peine, tant à l'égard de ce procès des intérêts qu'à cause de l'autre circonstance que je vous ay touchée ci-dessus. La pensée de M. de la Houssaye est qu'on ne peut trouver de seureté à cet accommodement ; mais cette nouvelle circonstance que l'on a découverte mérite bien que l'on en examine encore plus à fonds la possibilité ou l'impossibilité. Estudiez tout ce détail à fonds, au lieu d'aller à Rouen, pour me pouvoir mander ce qui en est. Il n'y a rien de plus important ni de plus pressé dans mes affaires. La signification aux débiteurs des rentes choqueroit Chevincourt autant que la clause, c'est la pensée de M. de la Houssaye à ce que je vois par sa lettre d'aujourd'huy, c'est la mienne pareillement, et mon sentiment est qu'il faut attendre pour cela la venue du roy qui nous donnera peut-être plus d'ouverture sur toutes choses.

Vous aurez veu ce que j'écrivis dernièrement à Chevincourt sur les meubles de Villepreux. Il se faut bien garder d'y toucher jusques à ce que j'aye sceu si on est en humeur de me tenir la parole que l'on m'a donnée, pour les plus beaux que l'on a portéz à Paris. Il n'y a pas un des tableaux de la galerie qui ne soit trop vieux et trop effacé pour estre transféré, je les laisse de bon cœur à madame Couturier, et j'en feray faire en temps et lieu des copies pour Commercy. Vous vous passerez doncq pour cette fois des guenilles que vous m'auriez volées, selon votre projet : car je vous assure que si on ne me rend 4 tapisseries que l'on a ostées de Villepreux, je vous renvoyerai en cérémonies à l'hôtel de Retz les haillons que l'on y a laisséz. Raillerie cessante, gardez-vous bien de quitter Paris dans ces moments, ils sont précieux pour mes affaires domestiques ; et outre cette considération, je suis bien aise d'aller au deuant des sacrilèges que vous feriez à Rouen. Ne donnez aucune défiance nouvelle à Chevincourt sur ses comptes, etc. Il n'est déjà que trop effarouché et laissez dormir toutes ces difficultés, dont vous me parlez plus, jusques à mon voyage, qui pourra remédier à beaucoup de choses.

LE CARDINAL DE RETZ.

Ayez l'œil, M. le Normand, à ce que l'on ne s'endorme pas sur l'évocation, en cas qu'elle soit nécessaire, comme j'en suis persuadé en mon particulier.

Commercy, ce 1^{er} avril 1664.

Je reçois tout présentement votre lettre du 29. Je recommence un peu à me radoucir sur les meubles de Villepreux, puisque l'on commence à parler plus raisonnablement. Je ne saurois pourtant vous envoyer encore aujourd'hui le mémoire dont je vous ai parlé; mais vous l'aurez certainement samedi, avec la manière dont il se faut conduire touchant ces meubles. Il est à propos d'essayer d'en tirer le plus que l'on pourra. M. d'Hacqueville nous y sera utile; je vous entretiendrai de tout cela samedi. Vous êtes un brave homme d'avoir achevé l'affaire du boulanger; Brosseau dit que vous y avez *grapillé quelque chose*, quand ce ne seroit que les crottes que vous gaignates en revenant chez vous, la nuit. Dites, je vous prie, à l'abbé Rousseau que je luy enverrai samedi un ordre pour le verrier de liége. Je ne pourvoirai point à ce que vous savez, que je ne sois sur les lieux; rien ne presse et rien ne se fera que *consideratis a fond consideratis*. Vous estes une beste de vous imaginer que j'aïlle si vite. Je vous entendrai devant que de rien résoudre là dessus, qui ne presse pas encore.

LE CARDINAL DE RETZ.

Commercy, ce 5 avril 1664.

Je suis très en peine de la santé de M. de Chevincourt et parce que je n'ai point eu aujourd'hui de ses lettres, et parce que j'ai veu dans une, qui est escrite à Gautray, qu'il continue à se mal porter; je ne lui escris pas de peur de l'incommoder, mais cette lettre sera pour vous.

Matharel m'a mandé, par le dernier ordinaire, que le désistement de M. le chancelier est signé; mais il me semble que comme une des principales raisons que nous avons de nous défendre de la condamnation des intérêts, est tirée de la difficulté que faisoit M. le chancelier, il est important de le tenir secret jusques à ce que ce procès soit jugé. C'est M. de Saint-Avaux qui vient de me faire faire ceste remarque, à laquelle je suis persuadé que M. de Chevincourt aura déjà pensé; et mesme M. de Saint-Avaux est fort édifié de ce que vous n'allez pas à Rouen ces festes, parce qu'il est fort persuadé que vous ne direz pas la messe à Paris, ce qui est un très grand bien pour le salut de vostre âme. Dieu nous

garde de vos funestes prophéties, chien de Normand, je serois terriblement incommodé si le quartier de la Saint-Jean manquoit, et comment ferois-je pour subsister ?

LE CARDINAL DE RETZ.

Ce 26 avril 1664.

Vous n'aurez qu'un mot de moy, car je suis si accablé de douleur que je n'ay pas la force de vous escrire plus au long ; nous avons perdu le pauvre M. Vacherot. Mon sentiment est qu'il faut laisser les meubles de Villepreux à l'hotel de Retz, en tirant pourtant un bon récépissé du concierge *ne varietur* ; et vous aurez par la voie de l'abbé Rousseau la response au mémoire qu'il a envoyé sur le tout ; allez au plus seur. *Je chercheray les memoires que vous demandez* quoique je sois persuadé qu'ils contiennent plus de faribolles que d'autres choses.

LE CARDINAL DE RETZ.

Pourquoy vendre les meubles de bois qui sont à Villepreux ! n'en ay je pas à faire icy ? et ne pourront-ils pas venir par eau, à peu de frais, quand on apportera les autres hardes plus considérables ?

Vous trouverez ci-joint l'acquit à dom Laumer. Je ne lui escri point aujourd'huy ; mais il ne fera pas de difficulté de lui donner les trois cents livres restans, sur ce que je vous mande icy que vous luy montrerez. Este-vous fol de parler encore de l'affaire de Jouy-le-Chastel ? Quand il n'y auroit ni honneur ni conscience au monde, la seule bonne conduite ne permettroit pas de faire de ces tours indirects, où il y a bien plus de réputation à perdre que d'argent à gagner. Il faut aussi montrer ceste période à dom Laumer, qui ne manquera pas de la commenter à votre honneur et louange ; mais tout de bon et sérieusement l'affaire est faite, et je serois très faché que l'on pust prendre seulement le moindre soupçon que je commuasse à ces sortes d'enchères, auxquelles mesme je me crois obligé de m'opposer de toute ma force. Mais quand rendrez-vous à M. Prestic les mille livres qui restent à luy payer ? Mandez le moy s'il vous plaist, monsieur le docteur. Pour l'amour de Dieu, ne vous brouillez pas avec M. For-

cadel, et songez deux fois le jour qu'il faut aller au solide et ne pas s'arrester à toute pierre. En un mot, je ne veux point que l'on se brouille avec luy et j'ay raison.

Commercy, ce 23 août 1664.

LE CARDINAL DE RETZ.

Marigny m'a escrit et me mande qu'il a receu sa pension de l'année passée ; cela vaut, à mon opinion, un acquit. Je vous envoie la Plaine, qui est ce me semble sur l'estat de mes pensions pour cent escus. Mais outre cela, il le faut loger en luy donnant ce petit emploi dont nous avons parlé avec Laumer. Parlez lui en encore de ma part, et faites exécuter la chose sans délai. Elle est importante et à cause des services que cet homme a rendus, et par la considération de M. de Châlons. Que vouldrez-vous aller faire à Rouen ? vous damner à faire l'hypocrite. Mais surtout ne partez pas sans me mander le temps de votre départ, et sans avoir eu ma réponse à la lettre par laquelle vous me le manderez.

Si le receveur de Buzey vient, j'en useray comme vous le marquez. C'est M. Trocher qui avoit escrit à l'argentier pour la chapelle. Je vous l'ay renvoyé et pour savoir ce que c'est et à cause de la parole donnée aux Nicolas. Minot me la demande, qui aura la mesme response et vous la luy pouvez faire vous mesme, en luy ajoutant que je ne l'oublieray pas dans les occasions. Laissez les 70 livres au chapitre de Saint-Paul. Pour la première prébende, il est juste que vous l'ayez, puisque vous n'avez pas eu l'autre. Je ne tiens pas l'achat de Maisoncelles possible, de la manière que M. de Jouy le prétend. Laissez dormir cela sans en parler davantage. L'accommodement avec le serment est une très bonne chose et très nécessaire, et contribuez y tout ce que vous pourrez. N'entrez jamais, monsieur le docteur, en aucun détail avec les créanciers des pensionnaires. C'est de quoy il ne faut jamais prendre connoissance, parce qu'il ne faut jamais donner l'argent qu'aux pensionnaires mesmes, mais à terme préfix et sans advance, y ayant inconvéniant d'en faire pour plus d'une raison. Vous allez à Rouen, chien de Normand, mais si vous y allez sans attendre ma response après que vous m'aurez mandé le jour que vous partirez, vous serez fustigé, ou plutôt vous n'aurez point de réponse à ce que vous me demandez pour

la récompense du sel et autres telles parties d'apothicaire. Mais je crois que vous trouverez par avance cette réponse dans quelques replis de vos mains crochues.

A Commercy, ce 30 aoust 1664.

LE CARDINAL DE RETZ.

Si pour faire taire madame Daurat, ou au moins pour lui faire attendre avec quelque patience le payement de madame Cousturier, il ne tenoit qu'à lui de donner quelque petite somme pour le payement de quelqu'années d'intérêt qu'elle prétend, je croy qu'il ne seroit pas mal à propos que vous avançassiez pour cela quelque chose. Mais c'est pourtant ce qu'il ne faut faire qu'à l'extrémité. Vous pouvez bien, sans vous ouvrir, savoir de l'estat où l'on sera avec elle par Chevincourt, qui est celuy qui luy parle touchant les contrats de madame Cousturier.

Je seray le 22 ou le 23 de ce mois à Joigny : ne manquez pas, s'il vous plaist, M. le docteur, de vous y trouver avec un estat bien exact de mes debtes, qu'il est important que j'examine de nouveau à fond devant mon voyage de Paris. Estes-vous fol de vous imaginer que je puisse faire avec M. Joly l'affaire dont vous me parlez ? Si nos pretentions sont bonnes je perdrois à ce marché, et si elles ne réussissent pas je n'y gagneray rien. Je veux espérer que madame de Guémenée se sera contentée d'un transport, si cela n'est pas, dites luy de ma part que je feray bientost un petit tour de Joigny à Paris, et que je luy donneray satisfaction entière et complète. Voyez avec Bertin ce qui se doit faire dans la justice et dans l'équité. Que puis-je dire là dessus de si loing et sans connoissance de cause ? Vous m'en direz plus à Joigny en un quart d'heure, que je n'en puis entendre icy par cinquante lettres. A Joigny M. le docteur, à jour nommé.

A Commercy, le 8 novembre 1664.

LE CARDINAL DE RETZ.

Mandez au plustost au fermier de la Chaume qu'il donne au prier de deux cents livres, que je dois aux religieux pour menues charges, et faites toucher à ce mesme prier cent cinquante livres que je vous ay mandé, il y a longtemps, de luy donner pour des

cloches : faites cela incessamment et dites à l'abbé Charrier que je vous en ay donné l'ordre.

Ne manquez pas, monsieur le docteur, d'estre le 22 ou le 23 à Joigny, vous aurez là vos acquits et *ogni cosa*; rendez les deux cents pistoles à M. Prestyc. Nous verrons à Joigny comment l'on fera pour madame de Guémenée et si on la peut payer par M. de la Houssaye, dont je serois très aise. Le reste à Joigny où je vous prie, raillerie cessante, de ne pas manquer d'estre aussy tost que moy, avec l'estat exact de mes debtes. Je seray bien aise que M. de Chevincour s'y rende en mesme temps. Pressez l'en. Je le luy ay mandé. Pourquoy ne payer M. Joly qu'après tous les autres gens? Je voudrois de tout mon cœur que Daurat le fust déjà.

A Commercy, ce 12 novembre 1664.

LE CARDINAL DE RETZ.

Ce 12 février 1665.

Je travaillois, à ce matin, à votre compte avec M. de Saint-Avaux quand il a reçu la nouvelle de l'extrémité de la maladie de son père, qui l'a obligé d'aller en diligence à Saint-Mihel. Aussitôt qu'il sera de retour, je vous l'enverrai aussy bien que votre acquit, que vous auriez désjà si vous m'en aviez envoyé le modèle, comme je vous l'ay déjà dit cent fois; mais ne vous impatientez pas, vous aurez tout cela devant votre mort, car vous ne mourrez pas sitost, nonobstant votre rhumatisme. Un bon chien de berger mourroit bien plustost: le chanoine de Commercy se porte bien, mais je ne sçais si vous savez que l'ecclésiastique que vous me recommandez a une chapelle dans la mesme église, qui est incompatible avec le canonicat, ce qu'il ne sçait peut estre pas luy mesme. Qu'en dites-vous, M. le docteur, n'est il pas vray que vous accorderiez bien tout cela ensemble?

LE CARDINAL DE RETZ.

LETTRE DU CARDINAL DE RETZ A M. DE LIONNE,
SECRETARE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1).

Aussytost que j'eus reçu la lettre qu'il vous a plu de m'écrire, du 25 septembre, j'allay trouver M. de Bourlemont pour concerter avec luy les moyens les plus propres et les plus naturels de faire connoistre au pape l'importance et la facilité d'esclaircir l'équivoque dont il s'agit. Nous eûmes d'abbord quelque pensée de nous servir de la voye de M. le cardinal dataire, parcequ'il a témoigné avoir pris assez de confiance en mes paroles, depuis la conversation que j'eus avec luy, il y a quelque temps, de laquelle je vous ay escrit le détail. Comme nous eûmes pourtant fait réflexion sur les intérêts qu'il a à ne se brouiller ny avec les Espagnolz, ni avec les jésuites, et sur sa manière d'agir, qui ne va jamais à se signaler dans les choses mesme qui sont le plus de son sentiment, nous crûmes qu'il seroit plus à propos de s'adresser directement au pape, et de luy porter à luy mesme la vérité, d'une manière qui ne luy laissast aucun lieu de croire qu'il y eût de l'art et du dessein. Nous fusmes confirmés dans ce sentiment par l'occasion toute naturelle et toute née que j'avois d'aller faire ma cour à Castel Gandolfo et nous jugeâmes que si nous ne pouvions avoir du pape, par ce moyen, une explication suffisante de la bulle, veu que S. M. la désire, nous en tirerions apparemment ou quelque préalable qui pourroit donner lieu à cette explication, ou du moins la connoissance de ses véritables intentions; que je pourrois peut estre pénétrer, sans rien engager, en ne parlant que comme de moy mesme. Je me rendis à Castel Gandolfo. dimanche sur les deux heures après midy; et S. S., après m'avoir receu avec beaucoup de bonté et m'avoir parlé un demi quart d'heure de choses communes et ordinaires, entra d'elle mesme en matière sur la bulle, et me dit qu'elle ne pouvoit attribuer le bruit que cette affaire faisoit en France qu'à l'aversion que l'on

(1) C'est le premier document que nous possédions sur la seconde époque de la vie du cardinal de Retz, c'est-à-dire l'époque de ses négociations à Rome pour le roi Louis XIV, dont il devint bientôt après le confident pour toutes les affaires des conclaves. Dans cette vie politique, toute nouvelle pour le cardinal de Retz, il ne se distingua pas moins qu'il ne s'était fait remarquer pendant la Fronde, par sa turbulente habileté. Cette dépêche se rapporte à des négociations au sujet de la bulle du pape Alexandre VII.

y avoit pour sa personne. Je luy répondis qu'il ne m'y avoit jamais rien paru qui ne me donnât sujet de croire que l'on y avoit tout le respect que l'on doit pour toutes sortes de raisons à S. S.; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur qu'elle eût une opinion contraire à ce que je croyois avoir veu dans tous les esprits; que j'étois obligé de luy dire, pour la vérité, que selon toutes les connoissances que j'avois du royaume, et selon toutes les nouvelles que je recevois de mes amis, il n'y avoit rien d'inspiré dans ce qui se passoit touchant la bulle; que ce mouvement estoit tout à fait naturel, qu'il n'estoit que la suite inséparable des maximes que nous suceons avec le lait; qu'une preuve incontestable de cette vérité est le consentement général de tous les corps qui se trouvent d'un mesme advis sur tous ces articles. Le pape m'interrompit à ce mot et me dit qu'il sçavoit fort bien que les plus vieux et les plus sages s'estoient retirés de l'assemblée de la faculté; à quoi je luy répondis, que je luy protestois, sur ma conscience et sur mon honneur, que la division dont il me parloit ne regardoit en aucune manière du monde la bulle; qu'elle n'avoit jamais esté que l'effet d'une pique particulière qui estoit née sur une autre question, et que si, de plus, il savoit la différence considérable et pour le nombre et par le mérite qu'il y a entre ceux qui sont demeurés dans l'assemblée et ceux qui s'en sont retirés, il auroit sujet d'être persuadé que l'on n'a rien fait pour la réputation du saint siège, quand on a voulu faire croire que cette brouillerie estoit arrivée pour ses intérêt. Je jugeay après ces paroles, par la disposition où je vis le pape qui commençoit à s'échauffer sur de petites circonstances, qu'il estoit à propos de réduire la conversation à quelque chose de plus positif et de plus pressé, et je luy dit, comme en m'emportant et même en luy en faisant des excuses, que je ne pouvois m'arrester davantage sur des particularités de cette nature qui ne méritent pas seulement d'être considérées, dans une affaire où il n'y a qu'à jeter les yeux sur le fond pour voir qu'il n'y a rien que d'imaginaire; que cette pensée frappoit, au moment que je luy parlois, mon imagination avec tant de force, que je ne me pouvois empescher moy-mesme de luy dire ce que j'en croyois, ou plustost ce que j'en savois, avec plus de liberté que je n'en eusse osé prendre assurément, s'il n'eust eu la bonté de m'en parler. Que j'estois persuadé qu'il auroit encore celle de me la pardonner, lorsqu'il considéreroit

que je ne la pouvois prendre que par la seule passion que j'avois pour les intérêt du saint siège et pour ceux de Sa Sainteté, puisque n'ayant aucun ordre du Roy de le faire, je manquois à toutes les règles de la bonne conduite, de donner seulement la moindre apparence que je voulusse entrer dans ce détail; mais que le mouvement de ma conscience m'obligeoit à ne pas perdre l'occasion présente de m'expliquer sur une matière de laquelle je croyois devoir à Dieu un compte particulier, parce que je pouvois dire sans vanité que j'en avois plus de connoissance que les cardinaux italiens n'en peuvent avoir. Que je n'ay jamais balancé, dès le commencement de ceste difficulté, à me persuader à moy-mesme qu'elle n'estoit fondée que sur un équivoque; que je m'en estois pourtant voulu esclaircir et par les lettres de beaucoup de docteurs qui avoient eu part à la censure de la faculté, et par la bouche de quelques-uns de ceux qui avoient esté employéz à la bulle; qu'il n'y avoit pas un seul de mes amis de Sorbonne qui ne m'eut mandé qu'elle n'avoit pas eu la moindre pensée de censurer la doctrine de *l'infailibilité du pape*; que MM. les cardinaux Pallavicin et Abbizzi m'avoient dit positivement que la bulle ne regardoit, dans l'intention de Sa Sainteté, que ceux qui condamnoient ceste doctrine sans prétendre condamner celle qui luy est contraire; que l'on n'a aucune prétention dans la mesme bulle de déffendre aux évesques de prendre connoissance, etc., ny d'oster à la faculté le pouvoir de censurer doctrinalement; que je voyois et par ces lettres, et par ces discours, que Rome et Paris estoient d'accord en tout et partout, et que je ne pouvois concevoir, par conséquent, comment il estoit possible qu'un mal entendu, fondé sur un pur équivoque, pût subsister au delà du moment qui peut éclaircir le sens de trois propositions, sur lesquelles personne ne conteste. Le pape, qui dans toute la suite de ce discours avoit témoigné approuver ce que je disois et advouer tout ce que M. le cardinal Albizzi m'avoit dit, m'interrompit sur ce mot de mal entendu, et me dit ces propres paroles. « Qui l'a pris cet équivoque dont vous parlez? et n'est-ce pas la Sorbonne? puisqu'elle a cru que je condamnois ceux qui ne me croyent pas infailible; que je prétendois défendre aux évesques la connoissance dans leurs diocèses, etc.; et que je trouvois mauvais que la faculté censurât doctrinalement les mauvaises doctrines. Je n'y ai jamais pensé.» Je lui repartis que la faculté auroit sans doute beaucoup de joie

d'apprendre qu'elle se fust mesprise en expliquant les termes de la Bulle en un sens contraire à celui de Sa Sainteté. Ce n'est pas donc Rome qui a pris l'équivoque, adjouta-t-il. Sur quoy je luy répondis que je le suppliois très humblement de me permettre de luy dire, avec tout le respect que je lui devois, que j'étois persuadé que le saint office avoit commencé à le prendre en croyant que la censure de Sorbonne, qui ne touchoit que la doctrine qui accuse la sienne d'hérésie eût condamné l'infailibilité du pape ; que je voyois avec beaucoup de joye qu'il n'estoit plus question de songer seulement à cet équivoque, puisque Sa Sainteté esclaireissoit très suffisamment, parce qu'Elle me faisoit l'honneur de me dire, les obscurités et les doutes que ce mal entendu avoit fait naître dans les esprits, et que je ne doutois point que s'il lui plaisoit de faire connoître les sentiments qu'il me témoignoit sur ces articles, il ne rétablît très glorieusement pour luy, par la seule force de trois ou quatre paroles, la paix et la tranquillité dans tous les esprits ; que je connoissois assez les dispositions où est la France pour en pouvoir assurer Sa Sainteté, et qu'ayant mandé à quelques-uns de mes amis de la faculté ce que MM. les cardinaux Albizzi et Pallavicin m'avoient dit, j'avois connu par leurs réponses qu'ils en avoient eu une joie très sensible, par l'espérance qu'ils en avoient conçue que le pape estant dans ces sentimens, les leur se pourroient faire connoître, par l'explication du véritable sens de la Bulle. Le pape ayant redoublé visiblement son attention à ces derniers mots, me dit avec un peu d'émotion : « Eh ! qui la demande cette explication ? Est-ce à moi à en faire le premier pas ? » Sur quoy je luy répondis : « Toute la France, saint père , vous la demande, qui vous témoignera aussitost que vous l'aurez accordée qu'il n'y a point de royaume au monde plus attaché au saint siège que celui-là. — Qui dit tout le monde ne dit personne, me repartit-il, le cœur est gasté ; il y a bien des gens en France qui en veulent au saint siège , et la cour en veut à ma personne. — Je ne le puis croire, saint père , lui répondis-je , et toutes les connoissances que j'ay sont contraires à ceste opinion ; mais je supplie très humblement V. S. de me permettre de luy dire que si j'étois cardinal italien, persuadé qu'il y eût des gens en France aussi mal intentionnés que l'on le publie, je dirois , pour le seul intérêt de l'Église , ce que je dis présentement : qu'il n'y auroit point de meilleur moyen de rectifier les mauvaises dispositions qu'en

éclaircissant ce qui leur peut donner de la force. — Quoy , me dit le pape, je m'expliqueray dans le temps que l'on me menace. — On est bien esloigné, luy répondis-je, de menacer V. S., puisque l'on observe tous les égards, avec beaucoup plus de soin que l'on ne l'a jamais fait dans beaucoup d'autres occasions de moindre importance ; mais j'oseray dire à V. S. que quand mesme cela ne seroit pas, il seroit de sa grandeur et de sa bonté de rappeler ses ouailles, qui ne s'esloignent que sur un fondement, où Rome avoue elle mesme qu'il n'y a que du malentendu et de l'équivoque. — Qu'elles reviennent , me dit-il , ces ouailles, et je les recevray d'une manière qui leur fera voir que je ne leur veux pas seulement rendre justice , mais que je les veux encore combler de grâces. — Une seule de ces paroles, luy dis-je, portée par la moindre personne du monde auroit été plus que suffisante pour obliger toute la France d'accourir aux pieds de votre sainteté, si la bulle qui déclare hérétiques tous les corps du royaume n'avoit point esté publiée ; mais je supplie V. S. de considérer qu'en l'estat où est la chose , il est de sa justice d'effacer par quelque marque authentique , la tache d'erreur et d'hérésie qu'elle a répandue sur toute la France. — Tout ce que je pourrois faire ne serviroit de rien , me dit-il, dans la disposition où l'on est ; et si le cœur n'estoit gâté, n'auroit-on pas fait réflexion à ce que vous me venez de dire, que vous avez mandé à vos amis des sentimens du cardinal Albizzi, que l'on ne peut pas croire n'estre pas informé des miens. » Je lui respondis que je n'estois qu'un particulier qui n'avoit escrit qu'à des particuliers , et qui n'auroit escrit que les sentimens d'un particulier ; et qu'une relation de ceste nature ne pouvoit estre que fort peu considérée dans une affaire qui avoit pour fondement une bulle imprimée et publiée à la vue de toute la terre. Sur quoy il me dit qu'après la manière dont on l'avoit traitée, il ne se résoudroit jamais à faire le premier pas, et qu'il ne falloit plus en parler. J'insistay encore deux ou trois fois pour essayer de luy faire voir qu'il n'y avoit que de la gloire et de la grandeur à faire ce premier pas, et je luy alléguay mesme quelques exemples de ses prédécesseurs qui n'en avoient point fait de difficultés, en des rencontres assez pareilles ; mais il ne voulut plus rien escouter et je fus obligé d'en venir aux expédients que j'avois concertés avec M. de Bourlémont. Je luy dis donc que ce qui m'avoit obligé à luy proposer de faire le premier pas , estoit la persuasion où j'estois que ceste

conduite étoit plus grande , plus haute et plus glorieuse pour le saint siège, que celle de *mezzi termini* et de la négociation ; mais que puisqu'il n'estoit pas dans ce sentiment , je croyois au moins qu'il ne s'esloigneroit pas de celui de faciliter les moyens qui pourroient obliger la France à l'avancer. Que je ne doutois point que la faculté , sçachant le véritable sens que le pape donnoit à la Bulle , ne le fist avec joye , pourveu qu'elle fust assurée que l'on expliquât la bulle selon son sens. Le pape me dit ces propres mots : « En peut-on douter ? » sur quoy lui ayant répondu que je n'en doutois pas en mon particulier , mais qu'après la publication de la Bulle j'estois persuadé qu'il seroit nécessaire de donner quelqu'assurance pour commencer à remettre les esprits dans leur assiette. Il se leva de sa chaise avec *chaleur* , et me dit en se promenant dans sa chambre : « Est-il possible que vous voulussiez qu'une faculté de théologie capitulât avec le pape. » Il *s'emporta* sur cette pensée , et il fut près d'une demi-heure à me parler de l'affaire de Parme, de celle de Modène et du traité de Pise. Comme je le vis un peu remis , je luy dis que j'avois esté si peu informé de tout ce détail, que je ne pouvois lui en dire quoy que ce soit ; que je luy confessois mesme que, selon mon opinion et mes pensées , je n'avois jamais considéré ces difficultés temporelles comme fort importantes au saint siège, et que la seule imagination de la bulle me faisoit sans comparaison plus de peine que tous ces autres démêlés qui se pouvoient accommoder en un instant, ou plus tost à tous les instants; que les divisions qui regardent la doctrine ne sont pas de ceste nature, et qu'il arrive souvent que si l'on manque le moment fatal pour les assoupir, elles ne s'embrouillent pas seulement de plus en plus, mais elles croissent mesme par tous les incidents qui s'y rencontrent ; que la France tenoit aujourd'huy l'opinion de l'*infaillibilité du Pape* pour une opinion problématique, et que l'on peut tenir en conscience qu'il y avoit à craindre que si les esprits s'aigrissoient on ne prît dans les suites d'autres pensées ; que je sçavois que l'on recherchoit avec soin, à l'occasion de la dernière bulle, les vieux mémoires de ce qui s'estoit fait autrefois dans le royaume par le parlement et par la faculté contre les bulles des papes ; que j'appréhendois que l'on y trouvât des exemples fascheux, et qui pouvoient tirer parti à des conséquences plus grandes mesme et plus considérables que l'on ne se les pouvoit imaginer en Italie; que le respect

m'empeschoit de dire à Sa Sainteté ce que j'avois lu autrefois sur ces matières dans nos anciens registres, et que tous les moments estoient précieux pour prévenir les résolutions que l'on pouvoit prendre et auxquelles il n'y avoit plus de remède. Il m'interrompit à ce mot et me dit que la France avoit accoustumé de faire venir à Rome de ces fantosmes, et quand elle les avoit voulu animer, le Saint-Siège avoit bien trouvé le moyen de s'en déffendre ; qu'il m'avoit desjà dit qu'il ne doutoit point que l'on ne lui fist tout le mal que l'on pourroit ; mais qu'il vouloit bien que l'on sçust qu'il souffriroit d'abbord tout ce que la charité ordonne de souffrir, et qu'il feroit après tout ce que la dignité de l'Eglise ordonne de faire. Que les événements estoient en la main de Dieu, et qu'il estoit résolu de faire son devoir. Je luy respondis qu'il me sembloit qu'il n'estoit ny contre sa dignité ny contre son devoir mesme, selon ses principes, de faire connoistre à ses inférieurs qu'ils n'ont pas bien pris le sens d'une bulle qu'il leur a adressée, et que puisqu'il estoit résolu de ne les pas esclaircir directement, qu'il estoit (à ce qui me paroissoit) de sa justice de leur en monstrent au moins assez pour leur donner lieu d'espérer qu'il pourra avoir la bonté de leur faire part de ses lumières. Il demeura quelque temps sans me parler sur ceste proposition, et me dit : « Quel moyen y a-t-il pour cela, sans que je fasse le premier pas, et sans que je leur donne matière de triompher et de se moquer de moy. » Je luy respondis que si S. S. me commandoit d'escrire à quelques uns de mes amis qu'elle m'eust dit à moy mesme qu'elle n'a point entendu, par sa bulle, établir *son infaillibilité comme article de foy, condamner l'opinion contraire comme hérésie*, défendre aux évêques la connoissance, etc., ny à la Sorbonne, etc., je croirois que l'on en pourroit tirer un bon effet, non pas suffisant, à la vérité, pour détruire les impressions que la bulle avoit faites, mais peut estre capables de jeter dans les esprits des dispositions bien plus fortes et plus efficaces que ne le peuvent estre celles que ce que j'ay mandé des sentiments de M. le cardinal Albizy y a fait naistre, et que si M. le nonce parloit dans ce sens, et que l'on vit à Paris que les discours du ministre de S. S. convinssent avec les lettres qu'un cardinal national escrivoit sur ce qu'il a ouï de la propre bouche du pape, je ne doutois point que l'on y fist beaucoup de réflexions.

M. de Bourlemont avoit jugé à propos qu'en cas que je ne pusse obtenir du pape une explication de la bulle par escrit, je propo-

sasse ce moyen, tant parce que sans engager à rien, il ouvre des voyes desquelles le roy se peut servir, ou ne se pas servir, selon qu'il le jugera à propos, que parce qu'il y avoit sujet de croire que la proposition serviroit au moins à faire connoistre les intentions du pape, comme vous le verrez par la suite ; car aussy tost que je lui en eus fait l'ouverture, il me dit sans balancer : « Il n'est pas encore temps et je ne suis pas encore asseuré que la France veuille l'accommodement. Vous estes cardinal, tout ce que vous direz avoir ouï de ma bouche est présumé estre dit par mon ordre, et puis on dira : *Il cardinal de Retz ha detto questo e questo.* Il n'en est pas encore temps, et l'on en prendroit trop d'avantage. » Je crus qu'il falloit prendre l'occasion de ce mot : *ha detto questo, e questo*, pour connoitre si l'on pouvoit espérer une explication de la bulle par escrit, et je luy dis que si j'osois je me plaindrois de S. S. de ne pas me traiter, en ceste occasion, *come servitore parziale de la sua persona*, et que je voyois bien que cet avantage que la France pourroit prendre n'estoit pas la véritable raison qui l'empescheroit de me permettre de mander à mes amis ce qu'il m'avoit dit ; mais qu'il appréhendoit que l'on expliquât comme on voudroit ce que mes amis diroient sur mon rapport, et que peut estre par ceste considération S. S. ne se voudroit-elle expliquer que par escrit. Il me respondit en mesme temps, après m'avoir regardé : « Il est vrai, vous l'avez deviné, et ai-je tort ? » Je pris la liberté de l'interrompre au moment et de luy dire : J'avoue que je ne puis respondre à ceste raison : Il faut s'y rendre ; mais pour faciliter à V. S. le moyen de pouvoir donner elle-mesme par escrit ceste explication à laquelle elle m'a dit qu'elle ne se pouvoit résoudre jusques à ce que l'on la lui eust demandée, trouveroit-elle mauvais que j'écrivisse, au moins à mes amis, que je sçais de science certaine qu'elle est en tout et partout dans les sentiments qu'ils ont vus dans la lettre que je leur ay escrite sur ce que m'avoit dit M. le cardinal Albizzi, et que je le sais si certainement, que je suis asseuré qu'il s'en expliquera positivement si l'on le lui demande. Le pape me respondit sans hésiter : « Oui, vous le pouvez faire. J'en seray mesme bien aise pourveu que vous ne disiez pas que je vous l'ay dit de ma propre bouche, et l'on aura satisfaction si l'on ajoute foy à ce que vous en écrirez. » Mais, Saint-Père, luy dis-je, tout ce que je puis escrire est si peu de chose après une bulle publiée, que je n'espère pas pouvoir faire grande impression dans les esprits, particulière-

ment si M. le Nonce continue à parler comme il fait : car j'ay des lettres de Paris par lesquelles on m'asseure qu'il publie tout le contraire de ce que vous me permettez d'escrire. Sur quoy le pape me repartit qu'il luy commanderoit, par le premier ordinaire, de s'expliquer en conformité des dernières paroles qu'il me venoit de dire.

Voilà, Monsieur, le détail de ce qui s'est passé dans une conversation de trois heures que j'ai eue avec le pape. Voilà certainement ce qu'il m'a dit, voilà mesme peut estre ce qu'il a pensé et ce qu'il a cru en me le disant ; mais comme depuis fort longtemps les papes *ont tenu pour règle infallible de ne jamais advouer eux-mesmes que leur infallibilité fut problématique*, et qu'il y a de quoi s'estonner par ceste raison que S. S. se soit avancée jusques au point de dire qu'elle déclarera qu'elle ne condamne point ceux qui ne le croient point infallible, je ne sçays si il seroit judicieux de faire, sans de bonnes précautions, des avances sur ce fondement, que mille différentes réflexions qui peuvent venir dans l'esprit de S. S., ou par elle mesme ou par ceux qui l'approchent, pourroient rendre fort incertain, si l'on n'y prenoit toutes les sûretés avec justesse. Je crois à la vérité que ces précautions, ces seuretés, ne sont pas impossibles, et vous verrez par ce que M. de Bourlemont vous en escrira, quelques ouvertures qui nous sont venues à l'un et à l'autre dans l'esprit sur ce sujet. Je ne sçays par exemple si le roy auroit difficulté de faire dire au pape qu'estant assure d'un costé que la faculté de théologie n'a point prétendu censurer la doctrine de l'infailibilité, et qu'ayant sceu d'autre part que le véritable sens de S. S. touchant la bulle n'est pas de condamner l'opinion contraire à l'infailibilité, ny d'oster aux évesques la connoissance, etc., ny à la faculté le pouvoir, etc., ny d'empescher la censure de *Guimenius*, S. M. le supplie de faire connoistre ses véritables sentiments d'une manière qui puisse remettre les esprits, et l'assurer que S. S. luy promettant cette déclaration, S. M. obligera la faculté à faire tous les pas nécessaires pour lui tesmoigner sa soumission, et luy faire connoistre qu'elle n'a jamais eu la pensée de censurer la doctrine de l'infailibilité. Ainsi le pape ne pourroit plus dire que la France n'eust pas fait le premier pas dans une affaire qui est purement ecclésiastique, et n'auroit plus, par conséquent, cette excuse ny ce prétexte pour refuser l'explication que l'on luy demanderoit, et pourroit encore moins dire que l'on

le veut obliger à capituler avec une faculté de théologie, parce que le concert que l'on souhaiteroit d'avoir avec lui, pour la manière de ceste explication, ne seroit plus une négociation de la part de la faculté, mais de la part du roy, qui seroit très bien fondé à demander ce concert, non pas seulement pour ce qui regarderoit son service, mais encore pour les propres intérêts du peuple, puisqu'il est très important au saint siège de ne pas hasarder une explication de la bulle sans estre asseuré qu'elle sera receue sans peine et sans contredit du clergé et de la faculté. Et il est impossible que le pape en soit asseuré, que l'on ne soit demeuré d'accord préalablement et du fond et de la forme sous laquelle elle doit estre adressée. Si le roy n'agrée pas cet expédient, parce qu'en le prenant, il paroîtroit que S. M. feroit le premier pas, il semble qu'elle le pourroit faire faire au doyen de la faculté, par une lettre qu'il escriroit au pape, et qui ne luy seroit pourtant rendue qu'après que l'on auroit toutes les assurances nécessaires que S. S. y répondroit par une explication de la bulle telle que le roy la souhaiteroit. Mais comme il est certain que le pape ne manqueroit pas de dire, en ceste occasion, qu'il ne veut pas négocier avec la faculté, il seroit à ce que nous croyons, nécessaire qu'on pust employer le nom du roy, parler à S. S. de sa part, et luy dire que la négociation n'est pas avec la faculté mais avec le roy mesme, de sorte que, comme vous voyez, ce second expédient ne diminue que de fort peu l'inconvénient que l'on peut trouver dans le premier. Il est vrai que si M. le nonce parle, comme le pape m'en a asseuré, dans les termes selon lesquels il m'a permis d'escrire à mes amis, il paroitra assez que ce sera le pape qui fera le premier pas, puisque son ministre dira luy-mesme que S. S. ne prétend pas que la bulle, etc. Je suis pourtant obligé de vous avertir que je doute fort que M. le nonce parle dans ces termes, quoique le pape me l'ait dit expressément, car si on luy avoit deu donner les ordres de s'expliquer ainsi, quelle raison auroit-on eue de me deffendre d'escrire à mes amis que j'ay seule les sentimens du pape, de sa propre bouche. Il nous semble que l'on pourroit suppléer en quelque façon au silence du nonce, en faisant dire au pape, de la part du roi, que S. M. a seu le sens de S. S. sur la bulle, parce que le cardinal de Retz en a escrit à ses amis de la faculté, sur le rapport qui lui en a esté fait par les cardinaux les plus signalés de la congrégation du saint office, qui l'ont asseuré que le pape

n'avoit eu aucune pensée de condamner par sa bulle, etc. Nous croyons mesme qu'il ne seroit peut-estre pas mal à propos d'ajouter que je vous eusse aussy escrit que je savois assurément, sans en pouvoir douter, que le pape ne prétendoit pas par sa bulle, etc. Ce qui diminueroit encore à mon opinion quelque chose de l'avance de la part du roy, parce que cet advis donné à un secrétaire d'État par un cardinal à qui il est public que les cardinaux du saint office ont parlé conformément à ce que ce cardinal vous mande, il pourroit considérer comme une manière de premier pas du costé de Rome, sans pourtant donner aucun sujet au pape de se plaindre et de dire que j'eusse escrit que je le savois de sa propre bouche. Vous croirez, Monsieur, facilement que nous ne voudrions pas répondre du succès de ces expédients, et vous connoissez trop l'état de ceste cour pour condamner notre retenue. J'ay mesme, en mon particulier, bien du scrupule de vous proposer le peu qui y peut estre de moy, et je vous advoue que M. de Bourlemont m'y a presque forcé, parce que je suis persuadé que ces expédients sont trop au-dessous des lumières que S. M. pourra prendre sur le fait dont je prens la liberté de luy rendre compte. Je ne puis finir ceste lettre, quoiqu'elle ne soit desja que trop longue et trop ennuyeuse, sans rendre aussy compte à S. M. de ce qui s'est passé icy touchant la censure des *erreurs de Guimenius* dont je suis informé à fond.

MM. les cardinaux Albizzi et Pallavicin firent les derniers efforts, il y a quelques temps, pour obliger le pape à changer la résolution qui avoit esté prise de censurer nommément Guiménus, et fondèrent leur opinion sur l'injustice qu'il y auroit à plus maltraiter cet auteur que Diana Caramuel, Pascualiro et quelques autres, dont on censurait pareillement les propositions sans les nommer. Il y eut quelque contestation d'abbord ; mais tout le monde se rendit à la fin, à la réserve de M. le cardinal Ottobon, qui ne s'esbranla point et qui soustint qu'il estoit important de nommer Guiménus dans la censure. J'ay remis à vous dire en ce lieu ce que le pape me dit touchant cet auteur, parce qu'en luy parlant, je luy fis voir que la congrégation du Saint-Office avoit agi contre toutes les règles, en changeant la résolution qu'elle avoit prise à le nommer, et je luy alléguay mesme un passage des constitutions de la congrégation *dell' indice*, faites en 1664, qui au paragraphe premier s'exprime en ces termes : « *In his generibus librorum qui ex variorum scripto-*

rum dictis aut exemplis aut vocibus compilari solent, is qui laborem colligendi et compilandi suscepit pro authore habeatur. Il me répondit que ce qui ne s'estoit pas fait dans la congrégation du Saint-Office, se pourroit faire dans celle *dell'Indice*, qu'il seroit bien aise que je fisse voir aux cardinaux qui en estoient le passage que je luy apportois ; que je sçavois bien qu'il m'avoit parlé en tout temps de ceste morale corrompue avec horreur, et qu'il feroit voir à toute la chrestienté qu'il n'y avoit personne au monde de plus esloignée que luy de la défense de *cet ignorant et de ce scélérat*. Ce fut ainsi qu'il me le nomma. Je crois en effect qu'il n'auroit pas de difficulté à s'expliquer sur ce poinct comme on le pourroit désirer, et je suis persuadé qu'il ne s'est laissé aller à supprimer le nom de Guiménus dans la censure, que par une espèce de violence que luy ont faite MM. les cardinaux Albizzi et Pallavicin. C'est au moins ce qui m'en a paru.

J'ay appris icy de bon lieu que *Guiménus est le P. Lamoia*, jésuite espagnol.

Pour ce qui est de la santé du pape, je la croy très bonne, car quoiqu'il soit fort paslé et un peu bouffy, je luy trouvai l'œil bon et beaucoup de force ; et des trois heures que je fus avec lui, il s'enpromena deux avec une vigueur qui me surprit.

Je vous rens un million de grâces des mémoires que vous avez eu la bonté de m'envoyer, qui sont très doctes et très bien pris ; et j'espère que je m'en pourroy servir utilement. A l'égard des arrêts du parlement, j'en ay usé comme vous me l'avez marqué, et j'en ay desjà fait passer deux copies à deux cardinaux du Saint-Office.

Monsignor Magalotti me pria hier de vous escrire touchant sa pension, et je n'ay pu me deffendre de le luy promettre. Il est certain qu'il a accès auprès du pape et qu'il est un des trattenitori. Il me coula qu'il pourroit rendre de grands services au roy ; je l'y exhortai fort et je luy dis qu'il me sembloit qu'il devoit tesmoigner à M. de Bourlemont les bonnes dispositions qu'il avoit. Il me répondit qu'il ne manqueroit pas de le voir au premier jour.

J'oublois presque de vous dire, que le pape me défendit aussy expressément de mander à mes amis qu'il m'eut dit qu'il donneroit ordre à M. le nonce de parler conformément à ce que je leur écrivois.

Je reçois à ce moment celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2 octobre, à laquelle je ne feroy responce que mardy, cet extraordinaire estant sur le point de partir. Mais je ne scaurois m'empescher de vous dire par avance que j'ay une extrême joye du sens que je croy pouvoir donner à un mot que j'y ay veu : et j'ose vous assurer que si c'est ce que je devine, le service du roy s'y renconstrera très utilement.

M. le prince Pamphile a reçu la lettre dont il a plu au roy de l'honorer, avec autant de joye que de respect et de soumission.

J'ay demandé à M. de Bourlemont ce qu'il croit que je doive faire touchant le deuil du roy d'Espagne; nous avons cherché l'un et l'autre la manière dont les cardinaux nationaux en ont usé dans de pareilles renconstres, quand ils ont esté en ceste cour, nous n'avons pu rien trouver à l'esgard des François, n'y en ayant point eu icy dans ces occasions, à ce que l'on nous a assuré; et l'on me vient de dire ce matin que les cardinaux espagnols ne le prirent pas à la mort du feu roy. M. de Bourlemont est d'avis que j'attende la responce à celle-cy, d'autant plus que le délai ne pourra pas estre remarqué, parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne font estat de prendre ce deuil qu'à la fin de novembre, où tout le monde commence à revenir de la campagne,

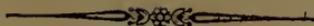
Je rouvre ma lettre pour vous dire que j'ay veu M. de Bourlemont et qu'il m'a dit les ordres qu'il a reçus du roy touchant l'affaire que vous m'aviez marquée dans votre lettre. Vous ne pouvez douter de la joye que j'en ay par la raison de l'amitié, etc. Mais j'en suis en vérité encore plus touché par la gloire qu'une conduite aussy belle, aussy haute et aussy grande que celle-là donnera à Sa Majesté.

Je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur,

LE CARDINAL DE RETZ.

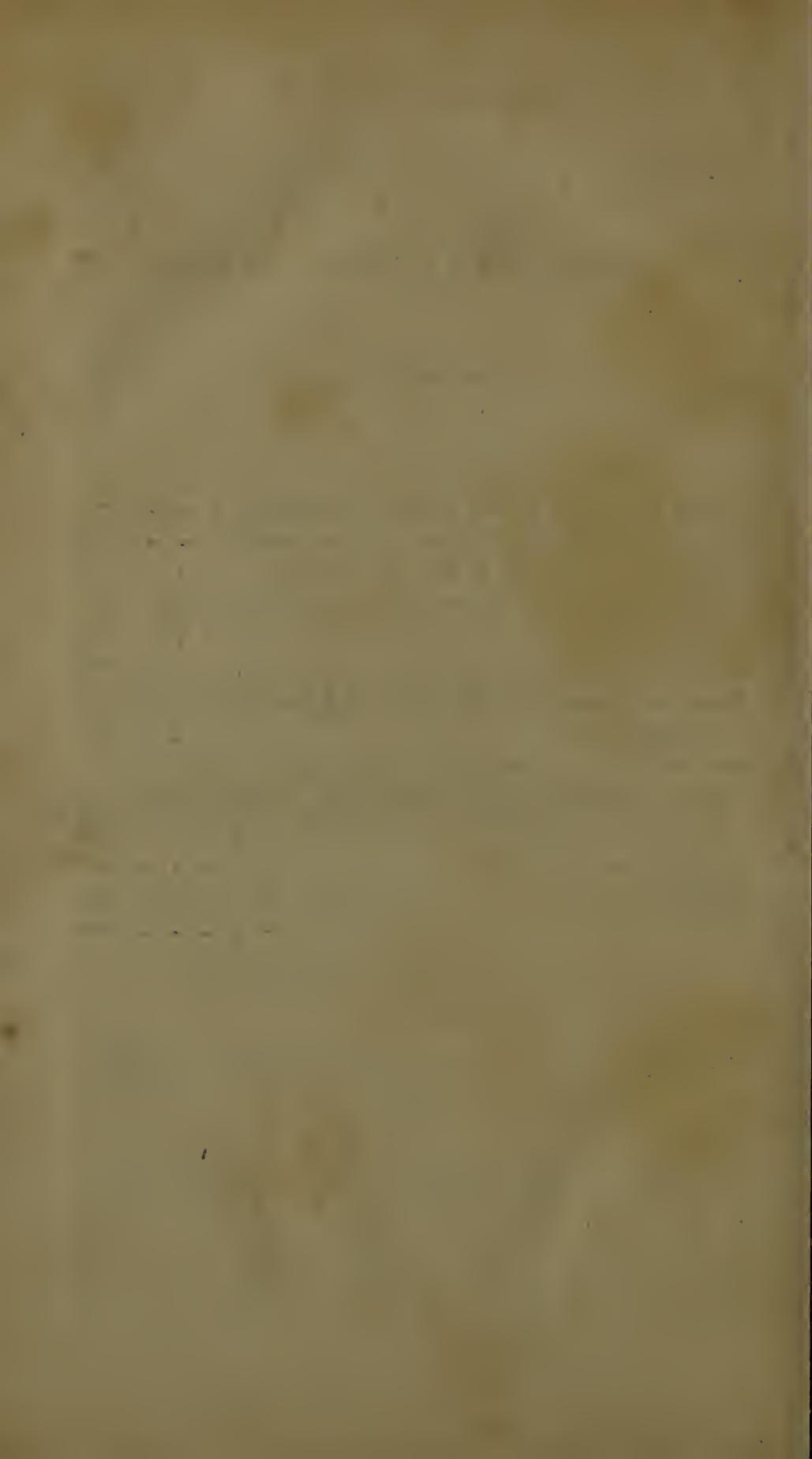
A Rome, ce 23 octobre 1665.

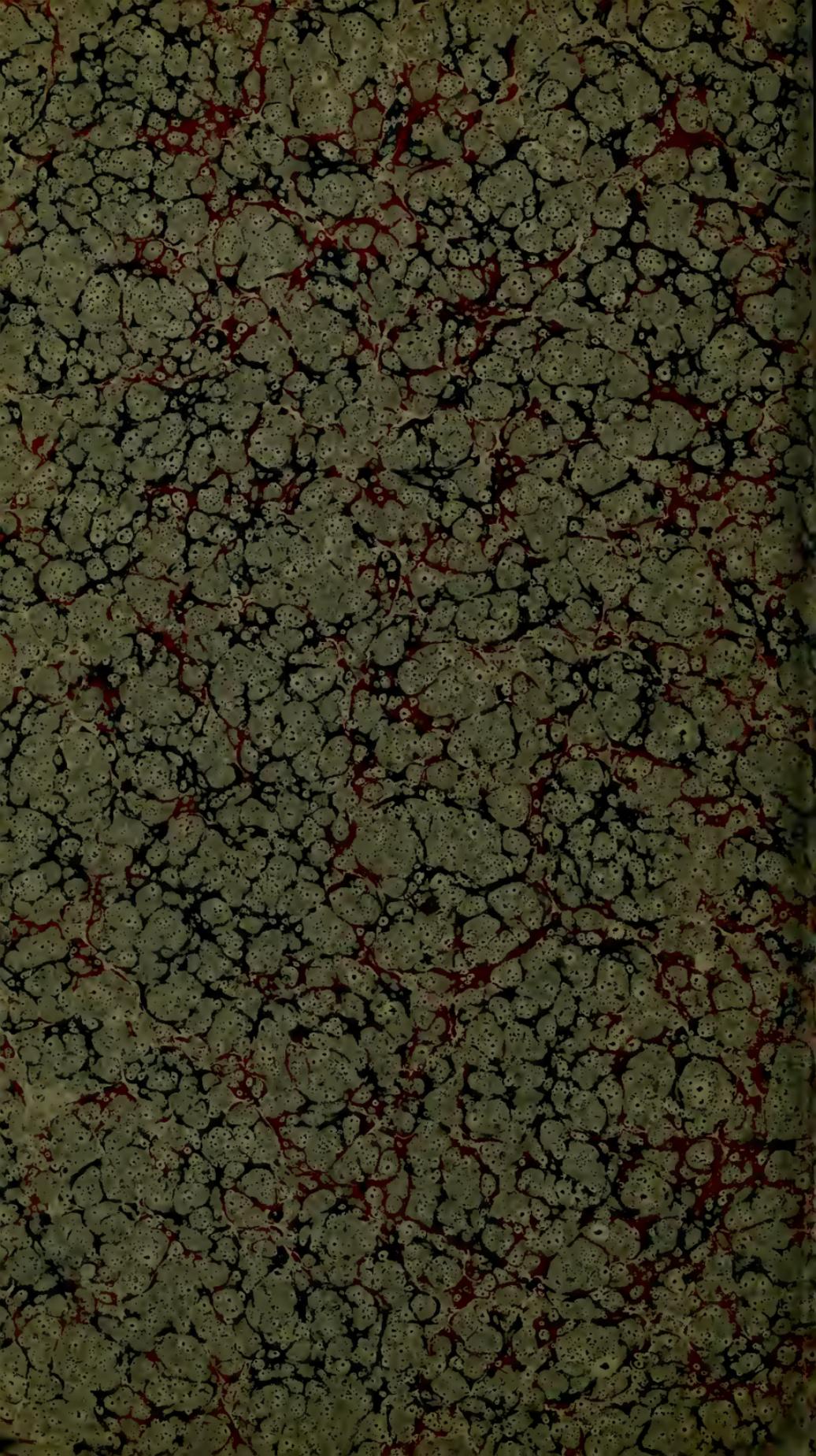
TABLE DE L'APPENDICE.



Portrait du cardinal de Retz, par Saint-Evremond.	373
Portrait du cardinal de Retz, par La Rochefoucault	374
Jugement sur le cardinal de Retz, par Laharpe.	375
Particularités sur le coadjuteur et les femmes dont il parle dans ses Mémoires.	383
Lettre de cachet du roi Louis XIV	387
Mémoire des crimes sur lesquels le procès doit être fait au cardinal de Retz	<i>ibid.</i>
Ordre du Roi pour arracher des registres secrets du parle- ment les arrêts des années 1648 à 1652, qui sont préju- diciables à son autorité.	392
Lettres du cardinal Mazarin	393
Lettres de la Reine	397
Lettres du cardinal de Retz	405

FIN.





BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY



3 1197 22412 2066

